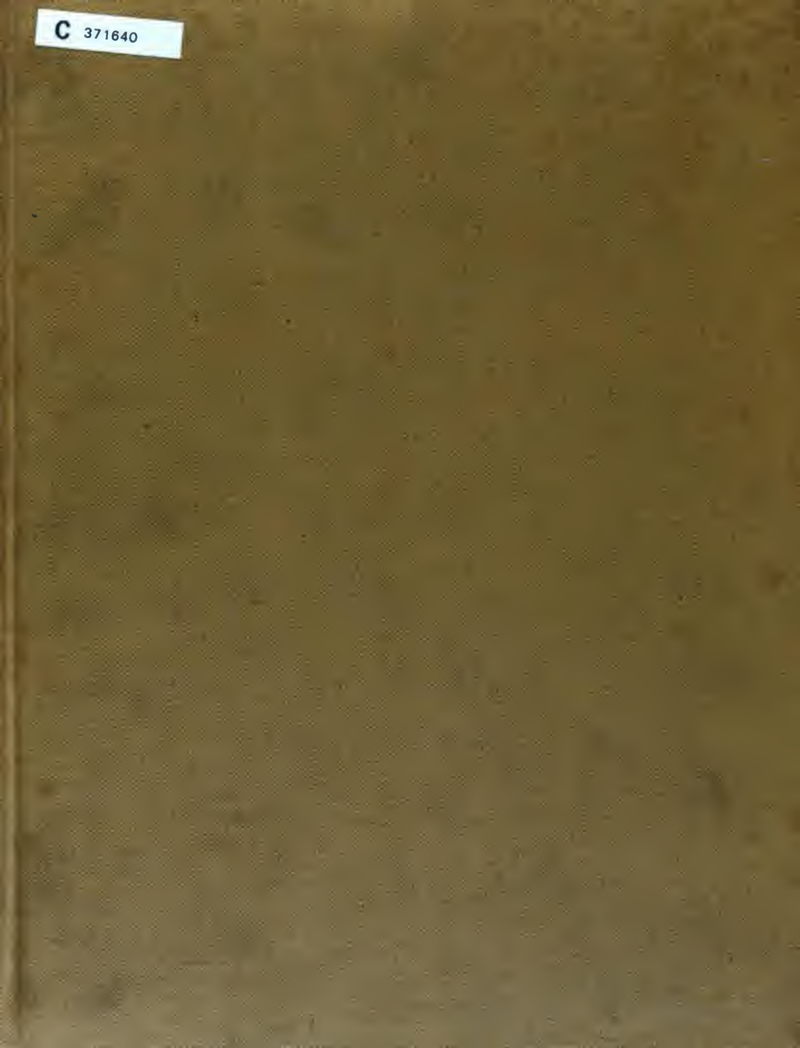

C 371640







MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ IMPÉRIALE ARCHÉOLOGIQUE

DU MIDI DE LA FRANCE.

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ IMPÉRIALE ARCHÉOLOGIQUE

DU MIDI DE LA FRANCE.

TOME VII.

ANNÉES 1853—1854—1855—1856—1857—1858—1859 ET 1860.

PARIS,
VICTOR DIDRON, LIBRAIRE-ÉDITEUR,
(LIBRAIRIE ARCHÉOLOGIQUE),
13, rue Hautefeuille.

TOULOUSE,
LÉOPOLD CLUZON,
Successeur de DOULADOURE AÎNÉ,
50, rue Saint-Rome.

1860.

TOULOUSE, IMPRIMERIE DE A. CHAUVIN,
Rue Mirepoix, 3

SOCIÉTÉ IMPÉRIALE ARCHÉOLOGIQUE

DU MIDI DE LA FRANCE.

TABLEAU DES MEMBRES QUI LA COMPOSENT.

BUREAU.

MM.

D'ALDÉGUIER, conseiller à la Cour impériale, mainteneur des Jeux-Floraux, fondateur, *président.*

CAZE, président de chambre à la Cour impériale, mainteneur des Jeux-Floraux, membre de l'Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres, *directeur.*

Du MÈGE, fondateur, maître et mainteneur des Jeux-Floraux, membre de l'Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres, *secrétaire général.*

Léon DUCOS, fondateur, *trésorier.*

Le vicomte de JUILLAC, ancien capitaine de cavalerie, *archiviste.*

C. ROUMEGUÈRE, *secrétaire adjoint.*

MEMBRES RÉSIDANTS.

MM.

Le marquis de RESSÉGUIER, ancien maire de Toulouse, fondateur.

SAUVAGE, fondateur, doyen de la Faculté des Lettres, membre de l'Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres, mainteneur des Jeux-Floraux.

Urbain VITRY, architecte, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres.

Le baron DUPERRIER.

Le vicomte de LAPASSE.

Le marquis de SAINT-FÉLIX, ancien préfet, mainteneur de l'Académie des Jeux-Floraux.

GOUDET, archiviste à la mairie de Toulouse.

PETIT, directeur de l'Observatoire, professeur à la Faculté des sciences, inscriptions et belles-lettres.

GLEYSES, colonel du génie en retraite.

JULIA, peintre.

DUBOR, ancien magistrat, membre de l'Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres.

L'abbé SALVAN, chanoine à la métropole.

LAFFON, architecte.

Le comte FERNAND DE RESSÉGUIER, mainteneur des Jeux-Floraux.

PIFTEAU, secrétaire général de la mairie de Toulouse.

DE CLAUSADE, homme de lettres, membre de l'Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres.

L. BUNEL, avocat.

Le marquis DE BOURNAZEL.

FONS, juge au Tribunal de première instance.

COMPAYRE.

BARRY, professeur d'histoire à la Faculté des lettres, membre de l'Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres.

D'ANDRÉ DE SERVOLLES.

L'abbé CARRIÈRE.

FOURNALÈS, professeur d'anatomie à l'Ecole des beaux-arts.

DE CHANAL, lieutenant-colonel d'artillerie.

Le docteur DESBARREAUX-BERNARD.

MEMBRES HONORAIRES.

MM.

Le baron TAYLOR, membre de l'Institut.

CHAMPOLLION-FIGEAC, bibliothécaire du palais de Fontainebleau.

DE CAUMONT, fondateur de l'*Institut des Provinces*.

Monseigneur BAILLÈS, ancien évêque de Luçon, résidant à Rome.

Le vicomte DE KERCKHOVE-VARENT, président de l'Académie d'archéologie de Belgique.

ROCHER, conseiller honoraire à la Cour de cassation, recteur de l'Académie de Toulouse.

MEMBRES CORRESPONDANTS.

MM.

Le baron CHAUDRUC DE CRAZANES, correspondant de l'Institut de France, officier de l'Université, à Castelsarrasin.

LAPÈNE, avocat, à Saint-Gaudens.

JULES BOILLY, peintre de genre, à Paris.

Le vicomte DE GOURGUES, membre de plusieurs Sociétés savantes, au château de Lanquais (Dordogne).

LABAT, ancien magistrat, à Agen.

DULAURIER, professeur à l'Ecole des langues orientales vivantes, à Paris.

CROS-MAYREVIELLE, docteur en droit, inspecteur des monuments historiques, à Narbonne.

ESTRANGIN, avocat, à Arles.

AZEMA DE MONGRAVIER, chef d'escadron d'artillerie, à Montpellier.

DE QUATREFAGES, membre de l'Institut de France, à Paris.

HIPPOLYTE CROZES, vice-président au Tribunal d'Albi.

ERNEST BRETON, à Paris.

ADOLPHE RICARD, secrétaire général de la Société archéologique, à Montpellier.

CÉSAR DALY, architecte, à Paris.

Le comte DE FOUCAULT, au château de Braconac (Tarn).

BASCLE DE LA GRÈZE, conseiller à la Cour impériale de Pau.

Le chevalier GRIFI, secrétaire général de la Société pontificale d'archéologie, à Rome.

EUGÈNE D'AURIAC, attaché à la bibliothèque impériale, à Paris.

Le vicomte EUGÈNE DE KERCKHOVE-VARENT, chargé d'affaires de Belgique en Turquie.

SCHUEPKENS, professeur de peinture, à Anvers.

LÉONCE DE LAVERGNE, membre de l'Institut de France, à Paris.

EUGÈNE GENS, professeur d'histoire, secrétaire perpétuel de l'Académie de Belgique, à Anvers.

L'abbé CANÉTO, grand vicaire du diocèse d'Auch.

LÉONARD DE CUYPER, statuaire, membre de l'Académie de Belgique, à Anvers.

CHAMBERT, architecte, à Montauban.

MOQUIN-TANDON, membre de l'Institut de France, professeur à la Faculté de médecine de Paris.

LAMI DE NOZAN, directeur des télégraphes.

L'abbé GUILLAUME, membre de la Société d'archéologie (Lorraine).

MOREL, avocat-notaire, à Saint-Gaudens.

Le vicomte DUFAUR DE PIBRAC, à Orléans.

VICTOR CAZES, antiquaire, à Saint-Bertrand-de-Comminges.

JOUGLAR, notaire, à Bouillac.

Le duc DE MIREPOIX.

DEVALS aîné, archiviste à Montauban.

DON BERNARD, juge de paix à Monestiés (Tarn).

Le marquis DE SAINT-GENIEZ, à l'Hermitage, près Béziers (Hérault).

M. CASSASSOLLES, juge d'instruction, à Auch.

ELIE ROSSIGNOL, homme de lettres, à Montans (Tarn).

J. GARNIER, archiviste de l'Académie des antiquités de Picardie, à Amiens.

Le comte R. de TOULOUSE-LAUTREC, à Rabastens (Tarn).
Le baron Edmond de RIVIÈRES, au château de Rivières, près Gaillac.
L'abbé CORBLET, directeur de la *Revue de l'Art chrétien*, à Amiens.

Dans le cours des années 1853 à 1860, la Société a perdu, comme membres résidants décédés :

MM.

Le marquis de CASTELLANE, fondateur.
BELHOMME, archiviste du département.
SOULAGE, antiquaire.
Auguste VIREBENT, architecte.
MANAVIT, docteur ès-sciences.
Le marquis de REGNIÈS.
THOMAS-LATOUR, juge au Tribunal de première instance.

Comme membres honoraires :

MM.

Le comte de SALVANDI, ancien ministre de l'instruction publique.
Monseigneur MIOLAND, archevêque de Toulouse.

Comme membres correspondants :

MM.

MAGLOIRE-NAYRAL, juge de paix à Castres.
VIGAROZI, maire de Mirepoix (Ariége).
L'abbé JAMMES, curé de Martres (Haute-Garonne).
De BRIÈRE, homme de lettres, à Paris.
Le baron d'HOMBRES-FIRMAS, membre de l'Institut, à Alais (Gard).
LAPÈNE, général d'artillerie en retraite, à Saint-Gaudens.
L'abbé MONLEZUN, chanoine titulaire, à Auch.
COMARMOND, directeur du Musée archéologique de Lyon.
RENOUVIER, avocat, à Montpellier.

TABLE

DES MATIÈRES CONTENUES DANS LE TOME VII.

SOCIÉTÉS SAVANTES

Avec lesquelles la Société archéologique du midi de la France correspond.

---

1. Aveyron (Société de lettres, sciences et arts de l').
2. Bayeux (Société d'agriculture, sciences et arts de).
3. Beaux-arts (Société des).
4. Belgique (Académie archéologique de).
5. Béziers (Société archéologique de).
6. Castres (Société littéraire et scientifique de).
7. Chalons-sur-Saône (Société archéologique de).
8. Charente (Société archéologique de la).
9. Côte-D'or (Commission des antiquités de la).
10. Creuse (Société des sciences naturelles et archéologiques de la).
11. Deux-Sèvres (Société de statistique des).
12. Draguignan (Société d'études archéologiques de).
13. France (Société des antiquaires de).
14. Gard (Académie du).
15. Gironde (Commission des monuments historiques de la).
16. Investigateur (Commission de l'), journal de l'Institut historique.
17. Liège (Société d'émulation de).
18. Lille (Société des sciences, d'agriculture et des arts de).
19. Limousin (Société archéologique du).
20. Lorraine (Société archéologique de la).
21. Macon (Académie de).
22. Marne (Société d'agriculture de la).
23. Metz (Académie de).
24. Montpellier (Société archéologique de).
25. Morbihan (Société archéologique du).

26. MORINIE (Société des antiquaires de la).
27. NORMANDIE (Société des antiquaires de).
28. NORD (Société des sciences, d'agriculture et des arts du).
29. ORLÉANAIS (Société archéologique de l').
30. OUEST (Société des antiquaires de l').
31. PICARDIE (Société des antiquaires de).
32. PYRÉNÉES-ORIENTALES (Société agricole, scientifique et littéraire des).
33. RAMBOUILLET (Société archéologique de).
34. REIMS (Académie de).
35. SENS (Société archéologique de).
36. SOCIÉTÉS SAVANTES (Revue des).
37. TOULOUSE (Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de).
38. TOULOUSE (Académie des jeux Floraux de).
39. TOULOUSE (Société de médecine, de chirurgie et de pharmacie de).
40. TOULOUSE (Journal d'agriculture pratique du midi de la France, à).
41. TOURAINE (Société archéologique de la).
42. VAR (Société des sciences du).
43. YONNE (Société centrale de l').

COMPTE-RENDU

DES TRAVAUX

DE

LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DU MIDI DE LA FRANCE

PENDANT L'ANNÉE 1852,

PAR M. E. LAMI DE NOZAN, DIRECTEUR.

MESSIEURS ET CHERS CONFRÈRES,

Nous sommes arrivés à l'époque fixée par le réglement pour vous rendre compte de nos travaux pendant l'année **1852**. Il est heureux pour votre Directeur d'avoir à vous entretenir de cette année **1852**, dont la Société a su faire un si bon emploi, malgré les préoccupations politiques de l'époque; l'amour du travail et les recherches scientifiques ont cela d'avantageux, que plus ils ont été gênés dans leur développement, plus leur expansion est prompte et abondante, lorsque quelques jours de tranquillité succèdent aux agitations de la place publique. Ces réflexions peuvent s'appliquer, en partie au moins, aux travaux de la Société qui ont pris en **1852** plus d'extension qu'ils n'en avaient eu peut-être depuis plusieurs années.

Après l'excellent récit de la première croisade traduit de la Chronique ar-

ménienne de Matthieu d'Edesse, par notre savant confrère M. Dulaurier, et publiée à la fin de 1850, notre collection ne s'était enrichie d'aucun mémoire. L'année 1851 s'écoula donc presque en entier dans cet engourdissement qui, quelquefois trop prolongé, tue les Sociétés qui ne vivent, comme la nôtre, que par les souvenirs des siècles passés, lorsque notre savant collègue M. Alexandre Du Mège présenta son travail sur les fresques de Cazaux de Larboust (Hte-Garonne), comparées à celles de Ste Cécile d'Albi.

Ce mémoire est rempli de faits intéressants et de recherches précieuses comme tout ce qui sort de la plume de son auteur. Si la critique pouvait être permise ici, peut-être trouverait-on quelques disgressions un peu trop prolongées sur Dieu, sur le Christ, sur la Trinité, etc. ; mais on est forcé de se taire devant l'intarissable érudition de l'auteur, qui s'appuie dans ses appréciations sur les textes sacrés et profanes et termine par une excellente description des fresques d'Albi. Il explique d'une manière très-satisfaisante la filiation des idées qui a amené le peintre de Cazaux de Larboust et celui d'Albi à s'inspirer de l'enfer d'Ocagna qui lui-même s'était inspiré du Dante.

Notre confrère, M. Boilly, a bien voulu prêter l'appui de son talent à M. Du Mège pour illustrer son mémoire.

Il a dessiné et gravé à l'eau forte avec son talent ordinaire les peintures murales de Cazaux, et a su leur conserver la naïveté qui en fait un des principaux mérites. Les scènes de la création, du couronnement de la Vierge, et de la vie de St Jean-Baptiste forment la 1re planche. — La 2e est consacrée aux saints, aux sybilles et aux prophètes. — Les 3e et 4e nous donnent la grande composition du jugement dernier, qui a servi plus particulièrement de point de comparaison entre les fresques de Cazaux et celles d'Albi.

Un mémoire sur la peinture vitrale, présenté par M. de Nozan, Directeur, a suivi de près celui de M. Du Mège.

Enfin l'année 1852 et le tome VIe des mémoires de la Société ont été terminés par une notice nécrologique sur M. le colonel Dupuy, l'un des fondateurs de la Société Archéologique du midi de la France; cette notice écrite

avec le cœur par notre spirituel confrère, M. Moquin Taudon, a toute la verve qu'on est habitué à trouver dans ce qui sort de sa plume; en la lisant ceux même qui n'ont pas connu le Colonel, se prennent à regretter la perte d'un confrère aussi utile à la Société, bien qu'il n'ait rien écrit dans nos mémoires; il a rendu, en sa qualité d'archiviste, des services les plus essentiels, grâce à l'esprit d'ordre puisé dans sa longue carrière militaire.

A peine notre VIe vol. a-t-il été complété par les travaux dont je viens d'avoir l'honneur de vous entretenir, que le VIIe a été mis en œuvre par un mémoire intéressant de M. l'abbé Canéto, membre correspondant, relatif à la sculpture d'une des stalles du chœur de Ste Marie d'Auch.

Un autre mémoire a été fourni par notre Secrétaire-Général, M. Du Mège, sur des inscriptions inédites, et ces deux publications livrées à l'impression formeront la 1re livraison de la 3e série de nos mémoires, c'est-à-dire du tome VIIe.

Il serait heureux que la Société pût continuer ses publications d'une manière aussi active : Espérons, Messieurs, que le zèle de ses membres ne faiblira pas. Enfin sur la proposition de l'un d'entre nous, il avait été décidé que l'on s'occuperait de la monographie de la basilique de S. Sernin; M. Du Mège ayant fait connaître qu'il avait commencé un travail de ce genre, la Société a nommé une commission pour aviser aux moyens d'amener à bonne fin cette publication depuis si longtemps attendue. Elle a adopté et a fait accepter à M. Du Mège des conditions qui satisfont les droits de l'auteur sans nuire à ceux de la compagnie. — Déjà M. Du Mège a lu en séance le sommaire des chapitres de l'ouvrage et même le 1er chapitre. Tout fait donc espérer que sous peu le public jouira d'une monographie indispensable à tous ceux qui veulent visiter avec fruit un des plus beaux monuments religieux du Midi de la France.

Il a paru à la Société, qu'une monographie quelque bien faite qu'elle fût, ne suffisait pas aux personnes désireuses d'étudier de plus près la partie artistique du monument; elle a chargé deux de nos confrères, MM. Lafon et Vitry architectes, de proposer le plan d'un ouvrage où pût être dé-

veloppée toute la richesse des sculptures qui décorent St Sernin et ses beautés architectoniques.

Au moyen de ces deux ouvrages notre ancienne Basilique prendra droit de cité dans toutes les collections de l'Europe, et alors seulement on jugera de son importance sous le rapport historique comme sous celui de l'art.

Il est, Messieurs et chers Confrères, d'autres travaux encore, qui bien que d'un ordre différent, n'en appellent pas moins l'intérêt de la Société; je veux parler de nos archives. — Au commencement de l'année qui vient de s'écouler, la Société pénétrée de la nécessité de déterminer l'ordre sans lequel les précieux documents, dont se composent nos archives, devenaient une masse inutile, a cru devoir ajouter à l'emploi du secrétaire-adjoint les fonctions d'archiviste-adjoint pour venir en aide à M. l'archiviste en titre, dont les trop nombreuses occupations prenaient tous les moments. Le mandat donné par la Société a produit les plus heureux résultats comme vous avez pu vous en convaincre à la dernière séance, d'après la lecture du rapport fait à ce sujet par M. de Juillac, le nouveau secrétaire archiviste-adjoint. Nous n'avons qu'à applaudir à l'activité déployée par cet estimable confrère pour arriver à rétablir nos relations avec les sociétés savantes, jadis nos correspondantes, dont les publications avaient cessé de nous parvenir. Ses soins ont été amplement payés par l'envoi inespéré d'un grand nombre de livraisons et même d'ouvrages presque entiers, qui ont rempli les vides énormes laissés dans notre bibliothèque.

Plusieurs délibérations fort sages sont venues en aide à notre collègue, et quelque mois encore de persévérance prouveront qu'avec du travail, de l'ordre et de l'intelligence, on mène à bonne fin les tâches les plus épineuses.

J'ai encore à vous parler, mes Chers Confrères, de la consécration donnée à nos séances et à nos travaux par deux excellentes mesures; je veux parler des jetons de présence et du diplôme.

Quand tout a passé, que nos œuvres écrites sont détruites d'une manière ou d'une autre, les médailles restent. Vous avez eu, Messieurs, l'heureuse pensée de faire frapper des jetons de présence en bronze antique; vous leur avez donné

ainsi un prix inestimable. Tout en espérant que nos mémoires conserveront longtemps leur place dans les bibliothèques, félicitons-nous de la pensée d'avoir assuré l'avenir de notre Société par des médailles qui, à l'inverse de toute chose, gagnent du prix à mesure qu'elles vieillissent, et par ce motif conserveront chez nos neveux le souvenir des travaux faits avec conscience et dévouement et consacrés aux gloires du passé.

J'aurai l'honneur, avant de terminer, de vous proposer de voter des remercîments à M. le secrétaire archiviste-adjoint.

ESSAI ICONOGRAPHIQUE

SUR

SAINTE MARTHE

ET SUR

LE MONSTRE QUI L'ACCOMPAGNE ORDINAIREMENT

DANS LES ŒUVRES D'ART CHRÉTIEN ;

A PROPOS

D'UNE SCULPTURE DES BOISERIES DU CHŒUR DE SAINTE-MARIE D'AUCH.

PAR M. L'ABBÉ CANÉTO.

Avant d'aborder le sujet annoncé par ce titre, il n'est peut-être pas hors de propos de donner une idée des boiseries où figure Ste Marthe.

Le chœur de la cathédrale d'Auch a la même longueur que le chevet, moins la largeur du déambulatoire et la profondeur de la chapelle terminale. Son axe mesure 33 mètres 8 centimètres. Sa largeur est la même que celle de la maîtresse nef, et mesure 11 mètres 80 centimètres.

Les stalles, ou formes, sont disposées sur deux rangs, l'un supérieur, l'autre inférieur, au sud, à l'ouest et au nord du sommet de la croix formée par les deux axes de la basilique.

Sur cinq points différents, un à l'ouest, deux au sud et deux au nord, la ligne des basses-formes est interrompue pour ouvrir des passages, par lesquels cinq ou six degrés conduisent aux stalles-hautes.

Le rang supérieur se compose de soixante-sept formes, trente-trois à droite, et trente-quatre à gauche. On en compte quarante-six au rang inférieur.

Le dossier est la partie des stalles qui s'élève plus ou moins, en arrière des siéges. Il ne monte qu'à la hauteur des museaux, dans les basses-formes, mais il dépasse cette limite dans le rang supérieur, et prend le nom de haut-dossier.

Les hauts-dossiers s'élèvent de 3 mètres 68 centimètres au dessus des museaux, sans compter le couronnement extérieur qui monte encore d'environ 1 mètre 35 centimètres, en forme de dais continu, ou de couvre-chef élégant, décoré d'ogives, d'aiguilles, de clochetons, de pédicules feuillagés, etc., etc.

Trois portes ouvrent dans l'enceinte du chœur : la porte d'honneur à l'ouest, et deux portes latérales, l'une au sud et l'autre au nord. Le retable de l'autel complète la clôture à l'est.

Le nombre des hauts-dossiers est de 69. Mais comme les grandes figures qui les décorent sont en double aux deux stalles réservées, les personnages qu'elles représentent sont au nombre de soixante-onze.

Au-dessus de la porte d'honneur se voient, en outre, S. Jérome en grand costume de cardinal, avec son lion ; la Vierge Marie tenant l'enfant Jésus sur son bras gauche; S. Augustin, patron du Chapitre, en habits pontificaux, crossé, mitré, et portant l'image de la Cité de Dieu sur son bras gauche.

Ces soixante-quatorze figures sont en demi-relief, hautes de 1 mètre 20 centimètres. A droite et à gauche de chacune se dressent des pilastres gothiques, entièrement sculptés sur un plan uniforme et néanmoins riche de détails. Quatre niches, merveilleusement travaillées, se partagent, deux-à-deux, la hauteur de ces pilastres. Les statuettes, de 0 mètres 30 centimètres, qui les habitent, reproduisent, avec de nombreuses répétitions, presque tous les grands personnages, sculptés sur les hauts-dossiers. On en compterait trois cents six, si quelques-unes, en très-petit nombre néanmoins, n'avaient pas déserté leurs élégantes demeures.

A la hauteur du dais continu, soixante-dix statues, de cette même taille figurent, en outre, sur les pilastres pendants, c'est-à-dire à la jonction des

ais qui enclavent, de droite et de gauche, la face antérieure des hauts couvre-chefs.

De plus, et sur la même ligne verticale, le pendentif se termine, un peu au-dessous, en petits personnages accroupis, tantôt isolés, et tantôt réunis en groupe.

Si nous descendons aux basses-formes, nous compterons encore ici soixante-dix statuettes, distribuées plus particulièrement sur les points où la ligne des appuis est interrompue par la rampe des passages.

Un peu plus bas, dix-huit groupes, en relief diversement prononcé, racontent l'histoire détaillée de Jésus, depuis l'Incarnation jusqu'à la scène du Calvaire.

Enfin seize statuettes ornent l'entrée des passages, à la hauteur des siéges inférieurs; et huit couronnent le lutrin.

Dans ce rapide coup-d'œil, nous ne pouvons pas même indiquer tout ce qui se présenterait encore à nos investigations, sur les accoudoirs, aux socles des grandes figures, dans les miséricordes et les parcloses, aux culs-de-lampe et autour des museaux tant des basses que des hautes-stalles. Les deux Testaments, l'histoire profane et la mythologie, la légende et la symbolique se mêlent partout, sans se confondre, à travers les plus riches et les plus riantes productions de la Faune et de la Flore, soit exautiques, soit indigènes.

En énumérant les principaux sujets qui décorent les hauts dossiers, nous avons dit, ailleurs, à propos du 26e: « Ste Marthe en Provence, et l'aspersoir dont l'eau bénite dompte la férocité de la Tarasque. » (1)

Comme étude iconographique, la scène que nos sculpteurs ont voulu reproduire ici, pourrait être, sans doute, plus complète. Toutefois, les détails essentiels sont tellement caractéristiques, qu'il est impossible de s'y méprendre.

---

(1) *Monographie de Ste Marie d'Auch.* (1 vol. in-12). — Pag. 236.

Ste Marthe était née, vers la fin du règne d'Auguste, au sein d'une nation qui, depuis la conquête des Romains, avait emprunté de ses dominateurs, la plupart des usages civils et domestiques (1).

D'un autre côté, les boiseries où figure la sœur de Lazare, sont une œuvre de la première moitié du XVI[e] siècle, c'est-à-dire d'une époque où l'art antique, en pleine renaissance, intronisait, jusque dans les plus vénérables sanctuaires, les souvenirs profanes de Rome et de la Grèce.

Il n'est donc pas étonnant que le huchier ait fait de l'heureuse hôtesse de Jésus, une vraie matrone, costumée à la romaine.

Ste Marthe est debout, ses cheveux, partagés sans trop d'art, au-dessus du front, encadrent une physionomie calme et digne, dont les traits accusent un certain mélange de noble douceur unie à la force.

Une stole, ou tunique traînante, fermée de tous côtés, selon l'usage des dames romaines qui se piquaient de modestie (2), descend jusqu'à terre. Ses plis abondants sont presque entièrement voilés par une large robe à manches serrées jusqu'au poignet, et qui pourrait aussi recouvrir les pieds, si elle n'était retenue au-dessous des hanches, au moyen d'une ceinture dont les bouts pendent en avant. Cette seconde tunique est relevée autour du corps, de manière à retomber également un peu plus bas que le genou. Une étroite ceinture, placée haut, les serre convenablement l'une et l'autre (3), mais laisse flotter, en toute liberté, le léger manteau qui couvre notre sainte par derrière.

Une chaussure, disposée en forme de crépidule antique, nous montre, à moitié, ses pieds à découvert. Enfin un petit voile, qui couvre à peine le

---

(1) Josèphe. — Histoire des juifs. *Passim.*

(2) Chez les autres, les vêtements étaient, en général, plus courts. — Malliot. *Recherches sur les costumes des anciens peuples.* Tom. I, in-4°, pag. 31.

(3) « Une ceinture lâche ou trop aisée donnait un air de mollesse, qui aurait été indécent. » Ibid. — pag. 14.

derrière de la tête, et laisse voir une partie de ses cheveux roulés, se rattache en nœud serré, vers le milieu de la poitrine, et s'arrondit sous forme d'épaulière, un peu plus haut que les coudes.

De la main droite, Ste Marthe remet l'aspersoir dans le petit bénitier qui pend à sa gauche.

Dans les plis de la stole, un hideux quadrupède, à queue de reptile, se blottit entre ses jambes : c'est la Tarasque. Ses pattes armées de griffes se posent inoffensives, sur les pieds nus de la vierge. Le monstre relève, d'un air timide, son horrible tête vers le vase mystérieux d'où est sortie la force invisible qui l'a vaincu. De sa gueule entr'ouverte et de sa langue, qu'il darde en forme d'épée à double tranchant, il semble vouloir menacer encore. Mais son regard, presque éteint, nous dit assez que de ses yeux à demi fermés ne jaillira plus la flamme, et que la vie se retire de ses membres engourdis.

« Les naseaux de la Tarasque, dit Raban-Maur (1), lançaient naguère, en épaisses vapeurs, un vrai souffle de pestilence, et ses yeux des éclairs sulphureux. A travers ses dents crochues s'échappaient des sifflements horribles mêlés d'affreux rugissements. Tout ce qui tombait sous sa dent meurtrière, ou entre ses griffes, était aussitôt en pièces. Et même la seule puanteur de son haleine frappait de mort tout être vivant qui se laissait approcher de trop près. On ne saurait croire le nombre de victimes déjà faites, y compris et bergers et troupeaux, le nombre de malheureux qui avaient péri de son infection délétère.

« Mais un jour que la Sainte annonçait la parole de Dieu à la foule assemblée, on lui parle du dragon, dont l'histoire, d'ailleurs, se trouvait alors dans toutes les bouches. Tandis que quelques-uns invoquaient, en toute confiance, l'intervention de Marthe, d'autres, ainsi qu'il arrive souvent, disaient, comme pour la défier : certes, si le Christ dont nous parle notre

---

(1) Rabanus. — *De vitâ beatæ Mariæ Magdalenæ et sororis ejus sanctæ Marthæ.* Cap. XL. — Raban-Maur fut élevé au siége de Mayence en 847.

sainte héroïne, avait quelque vertu, ce serait le cas d'en faire preuve. Car nulle ressource humaine ne saurait nous délivrer d'un tel fléau.

« C'est bien, dit-elle. Si vous êtes disposés à croire, rien ne résiste à la foi.

« La foule empressée engage sa parole; Marthe s'en félicite et marche en avant, d'un air résolu, vers la retraite du monstre. Le signe de la croix suffit pour adoucir sa rage. La courageuse vierge lui passe autour du cou sa modeste ceinture; et s'adressant au peuple qui regardait de loin : que craignez vous, dit-elle, je tiens votre reptile et vous balancez encore ! Approchez donc, sans crainte, au nom du Dieu Sauveur, et venez mettre en pièces ce monstre qui a tant fait de mal.»

Au haut-dossier, dont la sculpture nous a fourni l'occasion de cette étude, Marthe a déjà retiré le faible lien qui semblait retenir la Tarasque : le féroce animal est tout-à-fait dompté.

Pour la Provence, il est aisé de se rendre compte de l'intérêt avec lequel on aura voulu perpétuer le souvenir de cette merveilleuse histoire. Marseille, Aix, Nîmes, Arles, Montpellier et autres lieux l'ont retracée, d'âge en âge, sur les monuments publics, au moyen de la sculpture, de la statuaire et de la peinture. On la retrouve au champ des monnaies et des anciens sceaux de Tarascon; jusque dans certains jeux publics que le bon roi René voulut fonder dans cette ville, afin de populariser, à l'avenir, le culte de Ste Marthe (1).

Mais aux stalles du chœur de Ste Marie d'Auch, pourquoi le monstrueux reptile est-il aux pieds de la jeune vierge?

C'est que les chants sacrés qui, au 29 juillet, retentissaient dans cette magnifique enceinte, devaient redire annuellement sa glorieuse victoire :

---

(1) *Coursos dé la Tarasque, et jocs foundats per lou rey René.* — Pouémo en vers provençaous, par J. Désanat. — Arles 1846, in 8°.

Per te serpens est subversus (1). Notre ancienne liturgie consacrait alors, avec celles de Rome, de Paris, de Toulouse, et avec l'universalité des églises de la Gaule, les primitives traditions de la Provence, sur l'apostolat de Ste Marthe. Le docteur Jean de Launoy, « écrivain décrié (2), critique hardi et outré, mais rien moins qu'antiquaire (3) », n'était pas encore venu ébranler cette antique croyance, par des sophisme que le

---

(1) *Missale ad usum eccles. auxitanæ*, ductu et impensa nobilis viri Hugonis de Cossio mercatoris Tholosani. Ann. 1491. Première prose de Ste Marthe, *Ave Martha gloriosa* (A). — La même prose se chantait, 64 ans plus tard, dans notre Cathédrale, d'après une deuxième édition du *Missale ad insignis Auscetanæ* (Sic) *Ecclesiæ usum* . . . . . novis typis castigatissimè impressum Tolosæ, apud Jacobum Colomerium. — Ann. 1555.

(2) Troisième lettre de M. Emery au P. Lalande.

(3) Nouveau traité de diplomatique. Tom. III. Pag. 658.

(A) Ave Martha gloriosa,
Cœli jubar, mundi rosa.
Salvatoris hospita.
Melodia gaudiosa,
Presens decantatur prosa
Tibi laude debita.
Tu sola virtute Dei
Morbum regis Clodovei
Curasti incurabilem.
Undè Reges et Regine
Tue laudant medicine
Virtutem mirabilem.
Orta stirpe regia
Regem regum propria
Domo suscepisti.
Feminarum gloria
Cuncta volatilia
Pascentem pavisti.
Per te serpens est subversus
Per te juvenis submersus
Vite restituitur.
Per te damnantur errores
Per te decorantur mores
Et fides extollitur.
O oliva pietatis
Et quis tue sanctitatis
Dicet excellentiam.
Vitam fratris meruisti
Ex aqua vinum fecisti
Per divinam gratiam.
Animam tue sororis
Audisti supernis choris
Ferri cum leticia.
Corpus tuum Tarascone
Sepelevit cum Frontone
Christus manu propria.
Ora pro nobis domina
Per te nostra peccamina
Deleantur.
Impetra Martha gratiam
Hiis qui tuam memoriam
Venerantur.
In angusta mortis hora
Nobis, si placet, implora
Peccatorum veniam.
Cursuque vite perfecto
Ducas nos tramite recto
Ad supernam curiam.
Amen.

Saint-Siége fut obligé de flétrir ostensiblement (1). Et comme à la mission de l'hôtesse de Jésus se rattachaient celles de Saint Trophime d'Arles, de Saint Paul de Narbonne, et même celle de Saint Saturnin apôtre des Tolosates, des Convennæ, des Elusates et des Ausci, n'était il pas bien naturel d'en perpétuer le souvenir aux boiseries de notre métropole?

Les détails du monument qui y fait allusion varient, il est vrai, en divers lieux, selon le goût ou le caprice des artistes. Mais la signification du type primitif a toujours été la même. A Tarascon, par exemple, l'église de Ste Marthe, rasée en 1793, présentait, aux sculptures romanes de la porte principale, un quadrupède à peu près semblable à celui de notre haut-dossier. La ceinture, néanmoins, était encore autour du cou. La sainte lui jetait l'eau bénite, au moment où le monstre dévorait un jeune enfant, entré déjà jusqu'à mi-corps dans son horrible gueule. Dans un dessin fait sur place, peu de temps avant la démolition (2), on voit, à la main gauche de la vierge, le signe de notre Rédemption, dont parle Raban-Maur. C'est une croix à double croisillon, en tout semblable à celle qu'avait adoptée, dès l'origine, l'ordre du Saint Esprit (3). Une croix de cette même forme, en grande vénération pendant plusieurs siècles, est mentionnée dans tous les inventaires du trésor de cette ancienne église, et spécialement dans celui de 1487, qui en parle en ces termes: « Item une croix de loton, qué l'on assure que Ste Marthe avait, quand elle prit la Tarasque (4). »

A Marseille, la statue de marbre qui fait pendant à Ste Madeleine, au monument érigé en l'honneur de St Lazare, dans l'église de la Major, ne tient pas, à la main, la croix de Ste Marthe.

---

(1) *Index librorum prohibitorum sanctissimi* D. N. *Benedicti* XIV, *pontificis maximi jussu recognitus atque editus Romæ ann.* 1758.

(2) M. Mourren, de Tarascon, *notes mélangées*, Tom. IX. Ms.

(3) *Hist. des ordres religieux*. Tom. II, in-4°. — Pag. 218.

(4) *Invent. des SS. Reliques*, par noble Jacques Clémens.

Elle manque aussi aux sculptures du cloître de St Trophime d'Arles, et dans une ancienne peinture qui se voit encore à l'église de St Maximin.

Sur le grand sceau de Tarascon (1), et au revers des monnaies de cette même ville, frappées du temps du roi René, le dragon n'a que deux pattes. Dans certains monuments on lui donne deux ailes; tandis que dans quelques autres, il porte sur le dos une espèce de carapace, semée tantôt d'écailles hérissées (2), et tantôt de pointes menaçantes (3).

Mais toujours il traîne après lui une longue queue de reptile, étendue, ou bien retroussée comme dans la sculpture d'Auch qui nous a fourni l'occasion de ces recherches.

De si nombreuses variantes prouvent incontestablement que la description, citée plus haut de Raban-Maur, n'a jamais été prise à la lettre. Du reste le docte prélat ne parle que d'après les anciennes vies de Ste Marthe, écrites avant le VIII[e] siècle. Et son texte n'a rien de tellement précis, qu'il ne laisse encore, aux œuvres d'art, une assez grande latitude.

Mais ne peut-on pas dire, après tout, qu'il s'est lui-même inspiré des paroles de la Sagesse? Car nous lisons au chapitre XI, à propos de divers fléaux dont le ciel avait puni les crimes de l'Egypte. « Il n'était pas impossible, Seigneur, à votre main toute puissante, qui a tiré le globe de la terre d'une matière informe, d'envoyer contre eux une multitude d'ours et de fiers lions; ou même des bêtes d'une espèce nouvelle et inconnue, pleines de fureur, qui jetassent des flammes par les narines, ou qui répandissent une noire fumée, ou qui lançassent de leurs yeux d'horribles étincelles, qui non seulement auraient pu les exterminer par leurs morsures, mais dont la seule vue les aurait fait mourir de frayeur. »

---

(1) *Recueil des sceaux du moyen-âge, dits sceaux gothiques.* in-8°, pl. XI. Paris 1779.

(2) Au cloître de St Trophime d'Arles.

(3) Au petit sceau de Tarascon. — *Recueil des sceaux*, etc., etc.

Il est juste de reconnaître que tant de formes monstrueuses ou de pure fiction, diversement attribuées à la Tarasque par les artistes du moyen-âge, ont fait conjecturer à quelques écrivains que le dragon de Ste Marthe n'était, au fond, qu'une figure du paganisme; ou bien encore un symbole légendaire du dragon infernal, cet ennemi du genre humain, homicide dès les premiers jours (1), dont elle avait contribué à délivrer la Provence, par ses prières, ses exemples et ses prédications apostoliques.

Nous convenons que dans l'enfance des peuples, à ces heureux temps de foi primitive et de naïve poésie, toute idée qui frappe énergiquement l'esprit, tend à revêtir un corps, à se traduire en allégories sensibles. Le mythe de l'antique serpent fut d'ailleurs de tous les âges (2). Partout et toujours, depuis l'anathème prononcé sur sa tête, au paradis terrestre, il a été la personnification du mal et de l'erreur; on a voulu le charger de toutes les iniquités de la terre. C'est ainsi, par exemple, que, dans la nouvelle Byzance, Constantin le fit représenter sous ses pieds, vaincu et percé de traits, comme le symbole de l'idolâtrie que le vainqueur de Maxence venait de détruire (3). A Usale, en Afrique, on voyait St Etienne armé d'une croix, et chassant un dragon de la ville (4). En divers lieux, la figure d'un horrible monstre marchait devant la croix, aux processions du moyen-âge, afin de mieux rappeler aux populations chrétiennes, le triomphe du Rédempteur sur les superstitions idolâtriques (5). On sait aussi que Tarascon pratique, encore de nos jours, cette coutume immémoriale, à la fête de Ste Marthe : en tête de la procession, une jeune fille, vêtue de satin bleu et en voile rose, porte le bénitier traditionnel avec son aspersoir, et conduit un énorme simulacre attaché par une ceinture de soie.

---

(1) St Joann. cap. VIII. — v. 44.

(2) Michelet, *Hist. Rom.*, Tom. II. — Pag. 398.

(3) Euseb. Cæsariens. *vit. Const. Magni.* Lib. III, cap. 3.

(4) Fleury, *hist. ecclés.* Liv. XXIV. — 4.

(5) Ducange, *gloss.* ad verb. Draco.

Il serait facile de multiplier ici de pareils exemples. Mais est-ce à dire que toutes ces représentations ne furent jamais qu'un enseignement figuratif, sans allusion à quelque fait réellement historique ?

A toutes les époques il fut aussi vrai que du temps de Salomon, que la puissance divine ne saurait être limitée par les lois qu'elle a, elle-même, imposées aux créations régulières. « Dieu a toujours pu, d'une matière informe, faire surgir, à volonté, non seulement une multitude d'ours et de fiers lions, mais encore des bêtes d'une espèce nouvelle et inconnue » (1). On n'est donc pas autorisé, sans exception, à révoquer en doute tout ce que rapportent, à propos de monstres extraordinaires, non seulement les écrivains de l'antiquité profane (2), mais encore, dans des temps moins éloignés de nous, Sosomène (3), St Grégoire de Tours (4), St Jérôme (5), et plusieurs autres.

Sans doute, on n'est pas obligé d'admettre des espèces qui se perpétuent en dehors des lois ordinaires de la nature. Mais puisqu'on a vu, tant de fois, des créations monstrueuses, dans l'espèce humaine, ne pourrait-il pas y en avoir aussi parmi les bêtes sauvages ?

Quoi qu'il en soit de tant d'autres recits qui tiennent plus ou moins du prodige, et, pour en revenir au merveilleux dragon qui nous occupe, il est incontestable que la tradition de nos provinces méridionales n'a point varié, depuis plus de quinze siècles, sur la réalité de son existence. L'historien qui, le premier, voulut tourner le fait en allégorie, ne manqua pas de faire observer qu'il proposait une interprétation dont la responsabilité lui serait

---

(1) Lib. Sapient. cap. XI. — v. 18... 19.

(2) De Launay, *hist. prodigieuses*, 1595.

(3) Lib. IV, cap. 15. — Lib. VII, cap. 25.

(4) *Hist. Francor.* Lib. X, cap. 1.

(5) *Vita St Pauli eremitæ.* — cap. 9 et 10.

entièrement personnelle (1). « Car il est à présumer, ajoutait-il, que le commun consentement et l'approbation de tant d'hommes nés et venus de temps en temps, qui ne se sont pas opposés à cette créance, est un argument si ferme et tellement solide et nerveux, qu'il ne se doit aisément ni renverser ni détruire. »

Quant aux descriptions si diverses que les trouvères provençaux et l'art figuré du moyen-âge, ont pu faire de la Tarasque, les esprits sérieux savaient bien à quoi s'en tenir :

. . . . Pictoribus atque poetis
Quidlibet audendi semper fuit æqua potestas (2).

Tout en faisant aussi large que possible la part du merveilleux et des licences poétiques, on n'avait simplement qu'à supposer un animal farouche, étranger à nos climats, tel que, par exemple, un crocodile, qui tient en effet et du quadrupède et du reptile. Il aurait été introduit dans la Méditerranée par les débordements du Nil, et jeté, par les flots, sur les côtes de la Provence. Or, c'est précisément non loin des bords du Rhône que les historiens antérieurs à Charlemagne fixent le repaire du dragon de Ste Marthe (3). Et certaines représentations rappellent assez bien, dans leur ensemble, les principaux traits qui caractérisent le crocodile. On sait, en particulier, la force prodigieuse et la voracité de ces monstres, qui furent toujours la terreur de l'espèce humaine.

Pour ce qui regarde la victoire facile attribuée à notre Sainte, on n'ignore pas que Jésus-Christ a donné, comme une preuve de la divinité de sa doctrine, le pouvoir que, plusieurs des siens exerceraient sur les rep-

---

(1) *Hist. de Provence*, partie I, pag. 29.

(2) Horac. *de arte poeticâ*. — v. 9. 10.

(3) Raban-Maur, qui les a suivis, le dit formellement : « circa Rhodani ripas draco terribilis oberrabat. » — cap. XL.

tiles en général : *serpentes tollent* (1). Et cette prédiction se trouve justifiée, à la lettre, dans la vie de plusieurs saints personnages, tels que l'apôtre St Paul (2), S. Honorat de Lerins, St Samson évêque (3), St Marcel de Paris (4), et tant d'autres.

Du reste, il est à remarquer que les chants de l'ancienne liturgie des Eglises de Rome, de Milan, de Venise, de Spire, de Constance, de Cologne, de Mayence, de Châlons-sur-Saône, du Puy, d'Orléans, d'Arras, de Meaux, d'Autun, du Mans, de Nantes, de Beauvais, de Limoges, de Paris, de Sens, de Tours, de Reims, de Lyon, de Bourges, de Tarbes, de St Bertrand, d'Auch, de Toulouse, etc. etc., réduisaient, sans la plus légère exagération poétique, la victoire de Ste Marthe, à la défaite d'un serpent. C'est ce que notre prose du 29 juillet, *Ave Martha gloriosa*, exprime dans ce vers : *Per te serpens est subversus*, de la huitième strophe. Et par le serpent dont il est ici question, on ne doit pas entendre, au figuré, l'antique dragon dont parle l'Apocalypse (5). Car la neuvième strophe loue Ste Marthe, spécialement et sans allégorie, de sa victoire contre les vices et les erreurs de l'incrédulité (6). Tandis que la destruction du reptile est accolée, comme un bienfait particulier, à un autre miracle, celui de la résurrection d'un jeune homme qui s'était noyé (7).

---

(1) St Marc. Cap. XVI. — v. 18.

(2) *Act.* cap. XXVIII. — v. 5.

(3) *Vita Samsonis episc. et confess.*

(4) Ejusdem vita, ex lib. St Fortunati episcop.

(5) *Serpens antiquus qui vocatur diabolus.* — Cap. XII — v. 9. *Apprehendit draconem, serpentem antiquum.* — Cap. XX. v. 2.

(6) Per te damnantur errores,
Per te decorantur mores
Et fides extollitur.

(7) Per te serpens est subversus,
Per te juvenis submersus
Vite restituitur.

Or tel était également le véritable objet de la croyance des Eglises provençales. Et cet accord général, faisait dire à un écrivain du midi, à propos des attaques dirigées contre une opinion si universellement accréditée : « dix-sept siècles avaient établi cette croyance ; nous vivions en paix dans ce sentiment, respiré avec l'air natal et sucé avec le lait, lorsque Jean de Launoy prétendit troubler la foi de nos pères et la tranquillité de nos Eglises. »

Ainsi donc, et quoi qu'il en soit de l'exagération des licences artistiques, nous laisserons à Raban-Maur et à ses devanciers la responsabilité des détails descriptifs, qui pourraient justifier, au besoin, les peintres, les sculpteurs et les poètes.

Nous ferons encore observer que le célèbre archevêque de Mayence ne paraît point s'être douté que Strabon, vers les dernières années de l'empereur Tibère, connaissait, sur la route d'Aix à Nîmes, l'existence d'une bourgade qu'il appelle en grec Ταρασκονος. Il est bien évident que la position indiquée par cet ancien géographe ne peut convenir aujourd'hui qu'à la petite ville de Tarascon. Raban-Maur s'est donc mépris, et après lui Jacques de Voragine (1) en affirmant que le monstre de Ste Marthe a donné son nom à cette ville (2). C'est bien plutôt la réciproque qu'il fallait dire.

Il était beaucoup mieux fixé sur le respect religieux dont les Provençaux entourèrent le tombeau de Ste Marthe, dès les premiers temps du Christianisme. Il en parle d'après les anciennes vies de la patronne de Tarascon, et il nous fait entendre que son corps fut déposé dans un monument funéraire, et exposé à la vénération publique dans un oratoire que la Sainte avait construit de son vivant (3). Lorsque Clovis alla y faire sa prière, la relique était dans un sarcophage apparent, et placé de telle sorte que les fidèles

---

(1) *Légende de Ste Marthe.* — Ex legend. sanctorum deaurat.

(2) *De vitâ B. M. M. et sororis.* — *Cap.* 49.

(3) *De vitâ*, etc. ibid.

pouvaient aisément le toucher de la main (1). Or, et pour le dire ici en passant, comment ne pas reconnaître, dans ces primitives dispositions, l'usage suivi à Rome, pendant les siècles de persécution, à l'égard des précieux restes de quelques saints plus vénérés, que nos pères dans la foi ne confondaient jamais avec les sépultures ordinaires?

On conserve encore de nos jours à Tarascon un ancien tombeau de marbre blanc où est renfermé le corps de Ste Marthe. Mais il n'est plus accessible depuis deux siècles. Il fait partie d'une espèce de mausolée, construit aussi en marbre blanc dans le courant de l'année 1653, et qui représente la sœur de Lazare sur son lit de mort. Le tombeau se trouve à l'intérieur.

Toutefois, pour ne pas priver entièrement les pèlerins ou les curieux de voir les bas-reliefs qui le décorent, le conseil municipal de Tarascon les a fait mouler avec soin, et en a fait tirer un *fac-simile*, en fer fondu, que l'on peut étudier dans l'église supérieure.

Notre plus grand empressement, à la première vue, était d'y rechercher les souvenirs de la Tarasque. Mais quelle ne fut pas notre surprise de trouver ici, on pourrait presque dire trait pour trait, la copie d'un sarcophage découvert à Rome, au XVI[e] siècle, dans le cimetière du Vatican, et qui se voyait dans le palais du cardinal Mazarin, au mont Quirinal, lorsque Paul Aringhi en prit le dessin, pour son beau travail de la Rome souterraine (2)!

Dans les deux monuments, les sujets sculptés reproduisent six scènes historiques, dont deux sont empruntées de l'Ancien Testament et quatre du Nouveau.

On n'ignore pas, du reste, que telle fut la pratique constante des chrétiens du premier âge. Les œuvres d'art figuré étaient pour eux, comme autant de pages ouvertes, qu'ils destinaient à l'instruction ou à l'édification du

---

(1) *De vità*, etc. ibid.

(2) Tom. I. Lib. II. Cap. 10.

pauvre peuple. Les Constitutions apostoliques avaient, elles-mêmes, déterminé, dans l'énumération des principaux sujets, une sorte de cycle de représentations religieuses, dont ils ne s'écartèrent presque jamais, du moins au sein des catacombes (1).

Le sacorphage du Vatican rappelle, de tout point, une ère de décadence. Celui de Tarascon, qui nous semble l'avoir adopté pour modèle, mais sans vrai mérite d'imitation, est d'un style encore inférieur, et même d'une exécution tellement défectueuse, qu'il accuse un ciseau tout-à-fait étranger à l'étude des produits de l'art antique.

Dans les deux, l'observateur voit d'abord, à sa gauche, la reproduction du miracle des eaux du désert (2). « Le législateur des juifs, dit M. Raoul Rochette, sous les traits d'un jeune homme imberbe, touche de sa baguette le rocher d'Horeb, d'où il fait jaillir une source abondante. Devant lui sont deux jeunes Hébreux, dont l'un, agenouillé, se désaltère à cette source, et l'autre est debout (3). »

Le docte archéologue s'exprime ainsi, en présence de l'un des sarcophages romains, du meilleur temps, tiré aussi du cimetière du Vatican. Et l'on dirait qu'il a voulu décrire la première scène de celui d'Aringhi, ou bien encore de celui de Tarascon. A la seule différence que dans ce dernier, le jeune Hébreu, qui se tient debout, s'empresse de boire, aussi bien que l'autre; tandis qu'à Rome il joint ses mains, et exprime, par toute son attitude, un profond sentiment de reconnaissance et d'admiration.

---

(1) Ipse enim est qui *Lazarum..... ressuscitavit*..... qui *Jonam viventem..... eduxit de ventre ceti*..... qui *tres pueros ex fornace* Babylonis, et *Danielem ex ore leonis*..... qui *paralyticum sanum* in pedes statuit..... et *cœco à nativitate* quod deficiebat..... reddidit..... qui *ex quinque panibus* et *duobus piscibus* quinque millia virorum sattavit. — Et ex *aquâ vinum* confecit, etc., etc. Ex constit. Apostol. Lib. V, cap. 7.

(2) *Lib. Num.* Cap. XX. v. 11.

(3) *Tableau des catacombes de Rome*. Chap. IV.

Dans les deux monuments, Moïse porte à sa main gauche le *volumen* enroulé qui symbolise la Loi Ancienne. La figure qui suit, dans le même groupe, représente un troisième Israélite, plus âgé, qui lève la main en signe de surprise.

A Tarascon, la tête et la baguette du législateur ont disparu. C'est que toutes les parties saillantes furent abattues sur le premier plan, lorsqu'on voulut réduire aux formes intérieures du lit de parade, le sarcophage de Ste Marthe. La plupart des têtes furent sacrifiées : celles du second plan échappèrent seules au marteau de cet étrange vandalisme.

Le IIe sujet, dans le sarcophage de Rome, est le changement de l'eau en vin. A Tarascon, c'est le miracle de la multiplication des pains dans le désert de Bethzaïde. Quatre corbeilles sont alignées devant Jésus. Elles sont remplies de petits pains ronds, timbrés d'une espèce de croix grecque, selon l'usage des Romains (1). Le Sauveur abaisse de sa main droite la baguette des prodiges, que l'art chrétien, à sa naissance, lui donnait comme symbole de puissance (2). La main et la baguette sont brisées. Le personnage qui

---

(1) Et mihi dividuo findetur munere *quadra*
HORACE. Epist. 17. Lib. I.

La manière de préparer cette espèce de pain est ainsi décrite par Virgile, dans son Moretum, *vers.* 48 *et* 49 :

Lævat opus, palmisque suum dilatat in orbem,
Et notat impressis æquo discrimine *quadris*.

« C'est l'incision en forme de croix, dit M. Raoul Rochette, qui avait fait donner, par les Romains, à leur pain domestique, le nom de *quadra*. Et le christianisme se l'était facilement appropriée, en y attachant, avec le signe de la Rédemption, l'intention qui lui était propre. » *Tableau des catac. de Rome*, chap. III, pag. 252. — Bottari cite une peinture du cimetière romain de St Calixte, où l'on voit que le pain des agapes primitives était rond, comme au tombeau de Ste Marthe, et portait la même incision cruciforme. — *Pitture*, Tom. III.

(2) BOTTARI. Pag. 121.

productions de la Tarasque. M. Faillon lui-même, trompé par un dessin fort inexact, avait accrédité cette opinion, dans un premier travail sur les monuments de l'église de Ste Marthe (1). Mais il a reconnu, depuis, que l'animal sculpté n'est nullement couvert de crins, ainsi qu'on le lui avait affirmé; que ces crins prétendus sont des plumes, et que le monstre n'est autre qu'un coq (2).

La dernière scène rappelle la résurrection de Lazare. J.-C. tient à sa main gauche, dans les deux sarcophages, le *volumen* dont nous avons parlé plus haut. Il lève sur le corps de Lazare, la baguette, qui a été brisée, à Tarascon, avec le bras. La face du mort est découverte. Le reste de la tête est serré, de même que le corps, dans un suaire retenu par des bandelettes, à la manière des anciens Juifs. Il se montre à l'entrée du sépulcre, debout sur le seuil d'une porte quadrangulaire, que surmonte un fronton à sommet obtus. Ce fronton est porté sur deux colonnes à peu près corinthiennes, dont le fût est en spirale à Tarascon et au sarcophage du cimetière de Lucine. Le corps de Lazare, de dimensions très-réduites, comparativement aux autres figures, a cette forme de momie, purement idéale comme celle du tombeau, que les artistes chrétiens des premiers siècles ont invariablement reproduite dans les peintures et les sculptures dont ils décoraient les catacombes. Et du reste il est aisé de comprendre que cet arrangement se prête à l'ornementation, telle qu'on l'entendait dans ces sombres asyles, beaucoup mieux que le caveau souterrain, ouvert à fleur de terre, qui fut le premier sépulcre de Lazare.

Dans le sarcophage du Vatican, une femme est à genoux près du tombeau. « C'est Marthe, disent Aringhi et Bottari. Elle donne à Jésus-Christ des témoignages de sa foi touchant le mystère de la résurrection future.»

A Tarascon, la sœur de Lazare est entièrement prosternée. Elle prend de sa main le pied droit de Jésus et y colle respectueusement ses lèvres. Or

---

(1) Pag. 30.

(2) *Monuments inédits sur l'apostolat*, etc. Tom. I. Pag. 579.

précède porte les deux poissons qui furent également multipliés dans cette circonstance (1).

Dans l'un et l'autre sarcophage, le III[e] groupe occupe le milieu et représente une femme, en manteau et stole traînante, entre deux vieillards qui la considèrent attentivement. Ses bras sont levés et étendus en attitude de prière; ses mains sont ouvertes vers le ciel. Nous pensons, avec Bottari (2), que les deux sculpteurs ont voulu reproduire la scène où Susanne conjure le Seigneur de la protéger contre les infâmes séducteurs qui essayèrent de la perdre (3). L'emprunt fait à l'histoire avait ici une signification allégorique. Il rappelait aux fidèles les injustes persécutions qui désolèrent l'Eglise, pendant plus de trois siècles, mais que jamais ils ne représentaient, au naturel, sur les monuments de l'ère des martyrs (4). « Les chrétiens de cet âge, dit, à ce propos, M. Raoul Rochette, s'étudiaient à rendre ou à cacher leurs idées sous le voile d'allégories, dont le sens mystique ne fût connu que des adeptes, et dont la forme sensible pût tromper les adversaires (5).» Sans doute, ajoute Bottari, ils employaient l'image de Susanne pour s'exciter à résister aux tourments, plutôt que d'abandonner la foi; de même que la chaste Israélite aima mieux être condamnée par ses juges, que de transgresser la loi divine.

Dans le sarcophage du Vatican, la IV[e] scène figure Jésus rendant la vue à l'aveugle de naissance (6).

La V[e] est la multiplication des pains, ayant, pour toute variante digne de

---

(1) « Et duos pisces divisit omnibus. » — Marc, cap. VI. v. 41.

(2) Tom. II. Pag. 91.

(3) « Quæ flens suspexit ad cœlum. » — Daniel, cap. XIII. v. 35.

(4) Raoul Rochette. *Tableau des catac. de Rome*, chap. III. pag. 185-192.

(5) Ibid. chap. IV. Pag. 225.

(6) Elle a été omise à Tarascon.

quelque attention, cinq corbeilles au lieu de quatre, et des pains non timbrés de la croix.

Le groupe qui correspond à cette dernière scène, sur le tombeau de Ste Marthe, représente le changement de l'eau en vin. Cinq petits vases sont aux pieds de Jésus, tandis qu'on n'en voit que deux au sarcophage de Rome. Le Sauveur n'a plus ni la main droite ni la baguette dont il touchait d'abord les vases d'eau, ainsi que nous l'avons dit à propos des corbeilles.

A la suite du miracle de Cana est figurée la prédiction du reniement de St Pierre, qui manque au sarcophage romain. Le prince des apôtres lève sa main droite et proteste qu'il n'abandonnera jamais le divin maître, devrait-il mourir avec lui (1). Jésus lève aussi sa main droite, dont le pouce, l'index et le médius sont séparés des autres doigts, comme pour annoncer au téméraire disciple qu'il doit le renier trois fois, cette nuit là, avant le deuxième chant du coq (2).

Dans un troisième sarcophage, extrait aussi du cimetière du Vatican, et qui se voit à Rome, dans la cour de l'église de Ste Agnès, à la place Navone, c'est la faute même de l'apôtre reniant son divin maître, qui est représentée à l'une des faces latérales. Le coq accusateur est perché sur une colonne ionique.

Mais à Tarascon une colonne, ainsi placée, aurait rompu l'harmonie du plan adopté. Aussi l'oiseau de St Pierre est-il encore sur le sol, à la gauche de Jésus, comme simple emblême du sujet (3). Nous ferons, toutefois, observer, que son cou ayant disparu en 1653, ses formes, d'ailleurs assez grotesques, l'ont souvent fait confondre, par le vulgaire, avec certaines re-

---

(1) « Et si oportuerit me simul commori tibi, non te negabo. » — Marc Cap. XIV. 31.

(2) « Tu hodiè, in nocte hâc priusquàm gallus cantet bis, *ter* me negabis. » Ibid. v. 30.

(3) Sur la face antérieure d'un sarcophage romain, du cimetière de Lucine, le coq est à terre, comme à Tarascon, au moment où Jésus prédit à St Pierre qu'il doit le renier. — Mamachi, *origines et antiquit. Christian.* Tom. I. Pag. 282.

cette attitude nous semble convenir ici davantage à ce que l'Evangile dit de Marie-Madeleine, pour cette même circonstance : « Dès que Marie le voit, elle se jette à ses pieds (1) ; » tandis qu'il n'est nullement écrit que Marthe se soit mise à genoux, lorsqu'elle adressa la parole au divin maître. Marie baise les pieds du Sauveur, ainsi qu'elle avait déjà pris la liberté de le faire chez Simon de Béthanie (2). C'est encore Marie que St Jean nous représente aux pieds de Jésus, qu'elle arrose de parfums et qu'elle essuie de ses cheveux, tandis qu'il est à table chez Lazare, peu de jours après l'avoir ressuscité (3).

De ces derniers rapprochements, il nous sera donc permis de conclure, qu'il est au moins douteux que Ste Marthe soit représentée dans les sculptures du tombeau qui pourtant renferme ses reliques. A plus forte raison ne faut-il pas y chercher la Tarasque.

Et du reste les motifs sculptés, comme ici, sur la face antérieure et sur le corps même des grands sarcophages chrétiens de la meilleure époque, étant invariablement religieux (4), l'épitaphe, le portrait du défunt ou un souvenir quelconque de sa vie n'y étaient jamais admis. On les plaçait, si parfois il y avait lieu, sur les faces latérales, ou plutôt encore sur une frise rapportée en forme de couronnement (5).

Aussi l'intention bien évidente de l'artiste provençal est de rester dans le cycle des Constitutions apostoliques, c'est-à-dire de n'admettre dans son œuvre que des scènes bibliques ou de l'Evangile, choisies pour l'instruction et pour l'édification de ses contemporains. Afin de mieux s'assurer qu'il ne franchira pas les limites d'un cadre général, arrêté d'avance et consacré par

---

(1) « Maria ergo..... videns eum cecidit ad pedes ejus. » — JOANNIS. Cap. XI. v. 32.

(2) LUC. Cap. VIII. — v. 38.

(3) Ibid. Cap. XII. — v. 3.

(4) RAOUL ROCHETTE, *tableau des catac.*, etc. Page 220.

(5) Ibid. Pag. 217.

l'usage invariable de l'ère des martys, il croit, dans son impéritie, d'ailleurs manifeste, ne pouvoir mieux faire que de copier l'œuvre d'un maître plus habile. Et, chose digne de remarque dans ce rapprochement, c'est que nous avons, dans la copie, non seulement les cinq principales scènes du modèle, mais encore le même ordre dans la composition des groupes, la même attitude et les mêmes mouvements dans la plupart des personnages analogues.

S'il essaie de modifier certains détails, notre artiste se gardera bien d'oublier les traditions de son école. A peine s'il ose se permettre une seule transposition, ou substituer à l'aveugle de naissance, par exemple, le reniement du prince des apôtres Encore retrouvons-nous au cimetière de Lucine l'inspiration particulière de ce dernier sujet.

Evidemment une aussi fidèle reproduction suppose l'étude du modèle. Et si l'artiste provençal eut laissé, comme St Jérôme, des mémoires sur sa première éducation, il nous dirait avec ce père : « Quand j'étais à Rome, encore jeune et occupé de mes études, j'avais contracté, avec ceux de mon âge qui se livraient au mêmes études que moi, l'habitude de visiter, tous les dimanches, les tombeaux des apôtres et des martyrs, et de parcourir assidûment les cryptes creusées dans le sein de la terre » (1).

Tels sont les caractères, bien dignes de remarque, des sculptures qui décorent le tombeau de Ste Marthe. Et ils suffiraient, au besoin, pour démontrer qu'il remonte à une des phases les plus reculées de l'art régénéré au sein des catacombes.

Dans les œuvres païennes, la personnification du héros dont on voulait honorer le souvenir, et même les principales circonstances de sa vie manquaient bien rarement de se reproduire, ou dans leur réalité, ou du moins par des symboles, dans l'ornementation du sarcophage qui devait renfermer ses restes (2).

---

(1) « Dùm essem Romæ puer, et liberalibus studiis erudirer, solebam cum cœteris ejusdem ætatis, » etc. S. Hieronym. In Ezechiel, cap. XL.

(2) Voir toutes les collections de sarcophages antiques, antérieurs à l'ère des martyrs.

Mais sous l'inspiration chrétienne, ce qu'on pourrait appeler le côté personnel de l'œuvre disparaît d'abord, presque invariablement. Il ne se montre, en toute liberté, qu'aux époques où la foi, devenue plus libre, semble aussi être moins disposée à l'abnégation pleine et entière (1).

Ce n'est pas, néanmoins, que l'allégorie et le symbole fussent étrangers au langage funéraire du christianisme, surtout dans les temps et les lieux les plus voisins de son berceau. Le soleil et la lune, par exemple, ou encore les génies des quatre saisons figuraient, à la façon antique, sur quelques tombeaux, le cours de la vie humaine. L'aigle et le paon rappelaient l'apothéose et la consécration; le phénix, l'immortalité de l'âme et la résurrection des corps; le navire et le phare, le port de l'autre vie; l'ancre, l'espérance; la palme enfin et les couronnes, les récompenses éternelles. Mais il est bien évident que ces idées générales n'exprimaient rien d'exclusivement personnel au défunt.

Ainsi donc, et pour revenir au sarcophage de Ste Marthe, qui, d'ailleurs, ne présente aucune trace même de ce langage figuratif, récriminer, à propos de l'omission de la Tarasque et de son histoire, dans les sculptures qui décorent la face antérieure, ce serait renier les caractères essentiels qui attestent son ancienneté; ou bien méconnaître l'esprit éminemment chrétien d'une époque où tout, dans les arts, était subordonné à l'inspiration de nos Saints Livres. Le sculpteur néophite, grec, romain ou celtibère, qui se voua pieusement à orner de saintes images le tombeau de la sœur de Lazare, ne pouvait pas même avoir l'idée de trop s'écarter du modèle qu'il paraît s'être

---

(1) C'est ainsi, par exemple, qu'à partir de 1353, la pierre tombale du grand maître Dieudonné de Gozon, rappela la glorieuse victoire qu'il avait remportée, encore simple chevalier de Malte, sur le célèbre dragon de l'île de Rhodes. « Et fut mis sur son tombeau : *Draconis extinctor*. Et se voit encore cette histoire représentée en des vieilles tapisseries de la Religion. » — S. D. B. S. D. L. et J. Baudoin, *hist. de l'ordre de St Jean de Hierusalem, in-fol. liv. III.*

imposé. Et c'est pourquoi il dut laisser à la tradition orale et aux monuments écrits, le soin de raconter, pour les siècles à venir, le merveilleux événement qui, à son époque, était, d'ailleurs, dans toutes les bouches.

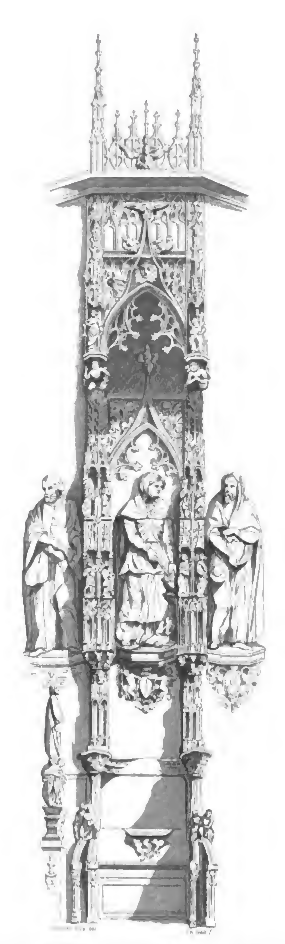
(Extrait des Mémoires de la Société Archéologique du Midi de la France.)





Ste MARTHE ET LA TARASQUE.

Imp. lith. de Reynaud F.res Toulouse



VINGT SIXIÈME STALLE DU CHŒUR DE S^TE MARIE D'AUCH

Imp. Lith. Reynaud F^res Toulouse


UNIV.
OF
MICH

SECOND RECUEIL

DE

QUELQUES INSCRIPTIONS ROMAINES,

ENCORE INÉDITES, OU PEU CONNUES, OU PERDUES AUJOURD'HUI,

PAR M. LE CHEV. ALEXANDRE DU MÈGE.

En réunissant en un seul corps les éléments épars de *l'Archéologie Pyrénéenne* (1), j'ai dû surtout m'attacher aux inscriptions antiques, qui, bien que, peu explicites quelquefois, nous fournissent cependant de précieux documents pour l'histoire. L'on ne recherche, généralement aujourd'hui, en province, que

(1) Les premières livraisons de cet ouvrage, en dix tomes in-8º et accompagnées d'un atlas in-folio de 122 panches, paraîtront dans le courant de l'année 1853; une décision ministérielle, en date du 21 juin 1849, a chargé l'auteur de parcourir le Sud-ouest de la France, et de recueillir tous les monuments des départements de la Gironde, des Landes, des Basses-Pyrénées, du Gers, des Hautes-Pyrénées, de la Haute-Garonne, de l'Ariège, de l'Aude, des Pyrénées-Orientales, de l'Hérault, du Tarn, de Tarn-et-Garonne et de Lot-et-Garonne. Plus de cinq mille communes ont, de nouveau, été visitées par l'auteur, et il a pu ajouter ainsi aux nombreux matériaux recueillis par lui, durant trente années, des notions précieuses, qui sans ses recherches seraient demeurées à jamais perdues pour l'histoire.

ce qui retrace les sentiments religieux, les arts et les habitudes du moyen-âge. Il faut, sans doute, applaudir à ce mouvement pieux qui nous ramène aux temps où la foi animait tous les cœurs, dominait toutes les pensées, inspirait tous les écrivains; mais, on ne doit point, cependant, négliger les rares monuments d'une époque plus éloignée. C'est surtout dans notre patrie, qui n'est guère connue que par les notions, trop peu nombreuses, que César, Strabon, et un très-petit nombre d'autres nous ont laissées, qu'il faut multiplier les recherches, interroger les marbres et fouiller le sol classique, jusqu'à-présent trop oublié. Les Pyrénées, la Novempopulanie, la Narbonnaise, objets de nos explorations habituelles, nous ont fourni quelques monuments dont la découverte ne sera peut être pas dépourvue de tout intérêt archéologique.

J'ai déjà fait connaître (1) une Déité Pyrénéenne, portant le nom d'*Artehe*, nom barbare pour nous, et que les antiquaires ne connaissaient pas. L'inscription, conservée à St Bertrand de Comminges (2), est ainsi conçue :

LEXEIA
ODANNI. F.
ARTEHE
V. S. L. M.

Mais fallait-il y retrouver un Dieu ou une Déesse? les noms des génies, protecteurs de nos montagnes, n'offrent pas toujours des formes latines; quelques personnes ont cru retrouver cependant dans **ARTEHE** l'un de ces personnages mythiques, que l'on nomme *Hados*, et qui, parce que l'on en raconte, ne diffèrent point des *Fées*. Mais, deux inscriptions, nouvellement découvertes, nous apprennent qu'*Artehe* est le nom d'un Dieu. Voici la pre-

(1) *Mémoires de la Société Archéologique du midi de la France. 1re Série, Tom. VI.*

(2) Chez M. Victor Cazes.

miere ; elle est gravée sur un autel en marbre, dont la base n'existe plus, le monument avait été élevé par un particulier nommé *Paulinianus :*

DEO
ARTAHE
T. PAVLI
NIAN

Le nom du Dieu offre ici une variante, car on lit **ARTAHE** sur le marbre, tandis que, sur l'autel élevé par Lexeia, fille de Odannus, on n'a que **ARTEHE**. Cette dernière leçon doit être préférée, car un autre monument votif, découvert avec le précédent, et, bien qu'altéré par le temps, n'a point la lettre **A**, que l'on remarque dans le premier :

ARTHE....
DEO
BONNEXV.....
...ANANDI....
V. S. L. M.

J'ai dit (1), que le nom de ce Dieu était Ibérien, et que son culte avait sans doute été apporté d'au-delà des monts. Plusieurs localités de la Péninsule hispanique, d'ailleurs peu éloignées des Pyrénées, portent en effet le nom d'*Arteta*. Le village, où deux de ces autels ont été découverts, est nommé *Saint Pé* d'*Ardet* ou d'*Artet*, qui est évidemment dérivé de celui d'*Artehe*, Dieu local qui y était adoré. Le dernier de ces monuments provient du village de Lourde, près de Saint Pé. *Ech Bosc d'Ardet*, ou d'*Artet*, est une montagne située dans le territoire de Saint Pé-d'Ardet, et couverte autrefois par une épaisse forêt.

---

(1) *Loc. Cit.*

Les recherches archéologiques, en restituant à la science des anciens jours, des notions que l'on ne pouvait plus espérer, ajoutent des pages à l'histoire si peu connue de la Gaule antique. Il ne faut donc pas se lasser de recueillir ces derniers monuments, alors même que l'on dédaignerait ceux qui, loin de la capitale, consacrent à ces travaux leur existence tout entière. Ces monuments feront connaître, non point d'une façon brillante, mais avec vérité, ces restes précieux qui, sans ces érudits, oubliés par leurs contemporains même, seraient à jamais perdus.

J'ai donné dans les *Mémoires de la Société Archéologique* (1) un opuscule, où se trouve mentionné un Dieu, adoré autrefois près du *Mont Alaric*, chaîne aride étendue à la droite de la voie Romaine qui, de Toulouse, conduit en Espagne, puis en Italie, en se bifurquant à Narbonne. Qu'il me soit permis de rapporter ici l'inscription relative à ce Dieu :

P. CORNELIVS
PHILEROS
LARRASONI
V. S. L. M.

Je disais alors : « les quatre lettres qui terminent cette inscription sont les initiales de la formule si connue, *Votum Solvit Lubens Meritò*, et indiquent la nature du monument. *Larrason* est le nom du Dieu ; bien que le mot *Deo* ne soit pas gravé ici, il doit être sous-entendu ; tout le monde sait qu'il existe de nombreux exemples de l'absence de ce titre. Ce monument indique donc l'accomplissement du vœu que *Publius Cornelius Phileros* avait fait au Dieu *Larrason*. »

En 1850 une autre inscription est venue nous entretenir du culte rendu à *Larrason*, de son temple, de constructions faites tout auprès, et des magistrats du *Pagus* où existait ce monument. Je n'ai point vu ce marbre, et je ne le

(1) Tom. V.

donne que d'après la copie qui m'a été remise. Je tiens, celle du premier, de M. Cros-Mayrevielle, savant auteur de l'*Histoire du Comté et du Vicomté de Carcassonne.* Si donc l'examen de cette inscription y faisait découvrir quelques erreurs, surtout à la première ligne, elles ne devraient point m'être attribuées :

T. VALERIVS. SC. SENECIO
P. VSVLENVS. VEIENTONIS. L
PHILEROS
T. ALFIDIVS. T. L. STABILIO
M. VSVLENVS. M. L. CHARITO
MAGIST. PAGI. EX. REDITV. FANI
LARRASONI. CELLAS. FACIVND
CVRAVERVNT. IDEMQVE. PROBAVERVNT

Le nom de *Phileros* est connu par les monuments. Je ne citerai ici que l'inscription trouvée à Rome, et dont Mazochius avait donné une copie à Gruter (1).

C'est près du lieu de Moux que le premier de ces monuments a été découvert. Moux est situé sur le bord de la voie, au nord des pentes du Mont Alaric. De ce lieu partent plusieurs chemins; l'un d'eux se dirige au sud, vers Camplong. Il se divise en deux branches, à environ 1 kilomètre des habitations; l'autre incline vers le couchant et se dessine vers Comigne. C'est non loin de la bifurcation de la route, et presque en face du château de St Pierre, que fut trouvée, dans des ruines, parmi des briques romaines à rebords, des débris confus de poteries et de pierres sculptées, que fut découverte la première inscription, et c'est aussi, non loin de ces restes, qu'a été exhumée la seconde (2).

(1) *Inscriptionum Romanorum*, DCCCCXXXVIII, n. 7.

(2) *Histoire et mémoires de l'académie des sciences de Toulouse.*

Le culte des *Maires* (*Matribus*), n'a point laissé de traces, je le crois du moins, dans les Pyrénées, et rien n'avait encore annoncé que ses déités eussent reçu des hommages dans la Province Narbonnaise. Cependant elles eurent des autels dans cette partie des Gaules, et c'est près de St-Pons de Thomières, ville qui n'était connue que par sa très-ancienne abbaye, transformée en évêché, que l'on a découvert un autel votif, qui sert aujourd'hui de montant à une fenêtre, dans la rue d'Enpeyre; sur la face principale de ce monument on lit l'inscription suivante :

L. CORNELIVS. RVFVS
IVLIA SEVERA. VXOR
L. CORNELIVS. MANGIVS. F
DIVANNONI
DINOMOGETIMARO
MARTIB
V. S. L. M.

« On voit que cette inscription a été gravée pour attester que Lucius Cornelius Rufus, Julia Severa, sa femme, et Lucius Cornelius Mangius, leur fils, ont accompli volontairement le vœu qu'ils avaient fait aux divinités dont les noms sont inscrits sur l'autel.

« Ces noms n'appartiennent point à la mythologie romaine. On ne les a point retrouvés, nous le croyons du moins, sur d'autres marbres. Ils ne peuvent être considérés, comme je l'ai dit ailleurs (1), que comme ceux de déités gallo-romaines, ou plutôt comme les noms de localités où les *Maires* étaient adorées.

« Le mot **MARTIB**, qui forme la sixième ligne, n'est pas apparemment celui que l'on avait voulu faire graver sur cet autel; mais il n'est devenu inexplicable que par la transposition de l'une des lettres qui le composent, et je lis ici **MATRIB***us*, comme sur plusieurs autres monuments bien connus.

---

(1) *Loc. Cit.*

« Le vieux recueil de Gruter (1), toujours bon à consulter, a conservé plusieurs inscriptions consacrées de même, MATRIBVS; ce savant les a réunies à celles où l'on voit MATRIS et MATRONIS; mais les *Maires*, MATRIBVS, ne doivent pas, évidemment, être confondues avec les *Matrones* (*Matronis*), qui se trouvent quelquefois, mais à part, dans les mêmes inscriptions, et qui étaient aussi invoquées sous des noms locaux. »

N'oublions pas que leur nom collectif a été quelquefois, par inadvertance, comme sur l'autel découvert près de St-Pons, écrit MARTIBVS, et même MARTRIBVS (1); ainsi la leçon de l'inscription que nous venons d'examiner, n'est point insolite, elle est le produit de l'ignorance, ou du peu de soin d'un simple ouvrier.

Comme on a appris, par quelques inscriptions, que des provinces, des lieux particuliers étaient placés sous la protection de ces déités, on pourrait retrouver dans les noms barbares DIVANNONI, DINOMOGETIMO, ceux de quelques localités de cette portion de la Gaule Narbonnaise où cet autel a été découvert; car je n'oserais croire que ce soient les noms de ces Déesses, tandis que, selon les inscriptions, connues jusqu'à-présent, elles n'avaient point d'appellation particulière, étant désignées seulement, sous le nom général de *Maires*, *Matribus*, protectrices des provinces, des villes, des localités particulières. Si, sur plusieurs inscriptions, on a ajouté à cette appellation générique d'autres dénominations, ce sont celles des lieux qui s'étaient placés sous leur patronage.

C'est dans la Narbonnaise, si riche autrefois en monuments antiques, qu'a été découverte l'inscription précédente. Au temps de Scaliger on trouvait à chaque pas, dans ce pays, des objets de ce genre. Mais l'incurie, mais le temps, ont fait disparaître la plus grande partie de ces vieux moniteurs. Des hommes, distingués par leur savoir, par leur amour du pays, ont réuni dans le Musée de Narbonne, ce qui restait encore en inscriptions dans cette célèbre colonie. Mais si l'on compare la série actuelle de ces objets

(1) Gruter, p. XC, n°s 7, 8, 9, 10, 11.

à ceux que l'on ne retrouve plus, l'archéologue éprouve une vive douleur. Elle s'accroît encore si, au recueil de Gruter, il joint ceux de Garrigues, de Renouard, de Laffont, et de l'abbé Bousquet, qui tous, avaient copié non seulement les inscriptions vues par Scaliger, mais encore toutes celles que l'on a retrouvées, depuis le commencement du 17[me] siècle, soit en démolissant la *Tour Mauresque*, soit en réparant les fortifications, ou en construisant des maisons dans l'intérieur de la ville. Presque toutes ont, de nouveau, été enfouies ou livrées au tailleur de pierre, qui les a mises à l'échantillon moderne. En parcourant de nouveau toutes ces contrées, pour rendre aussi complète que possible la partie épigraphique de l'*Archéologie Pyrénéenne*, et en consultant surtout les vieux recueils que je viens d'indiquer, j'en ai copié un bon nombre que l'on chercherait vainement aujourd'hui dans Narbonne. Je n'en rapporterai que quelques-unes.

La première était, suivant les savants Narbonnais que j'ai nommés, dans le mur du Bastion St François. Le tympan du fronton de ce monument, renfermait une très-belle rosace. Les sept lignes gravées étaient renfermées dans un cadre ; voici cette inscription.

V. Q. TERENTIVS. Q. L. SERENVS
Q. TERENTIO. Q. LIB. DAPHNO, VESTIAR. IIIIII. VIR
AVG. C. I. P. C. N. M. (1) PATRONO. OPTIMO. ET. PIISSIMO. ET
OCTAVIAE. VALENTINAE.-ET. T. POMPEIO. FIRM. VIRO
ET. FIRMALINO. SECVNDILLAE. PVSSINO. ET. POMPEIAE
FIRMVLAE, LIBERIS. ET. LIBERTIS. EORVM. OMNIVM. ITEM
LIBERTORVMQVE. LIBERIS. ET. LIBERTI. ET. SIBI. ET. SVIS

Cette inscription n'est point dans Gruter, elle est conservée dans le Musée.

---

(1) *Virus Quintus, Quinti Libertus, Vestiario, Sextumvir Augustali Coloniæ Juliæ Paternæ Claudiæ Narbonensis Martii.*

ANNIA. SPVRI. T. F
OPTATA. SIBI. ET
MVNISIO SABINO
VIRO OPTIMO
IN. F. P. XV (1)

On n'y trouve pas non plus les suivantes :

L. ELPIVS
SECVNDVS
SIBI. ET. AELIAE
SVCCESSAE
CONTVBERNAL (2)

—

VIVONT
FVLVIVS
TATA. ET
IVLIA. L. L. FLORA
SIBI. ET. SVIS.

Une inscription de Stubenbergen, près de Gratz, a fait connaître une femme nommée *Tatta* (3).

L. FABIVS. L. L
DEMOSTERES
FABIA. L. L. LVCIVS
IN FRONT. P. XV

D'après plusieurs copies, il y aurait bien eu sur la pierre sépulcrale de

(1) *In fronte pedes quindecim.*

(2) *Contubernali.*

(3) *Gruter*. P. MXL. n° 10.

l'affranchi auquel ce monument est consacré, le nom *Demosteres;* ainsi, bien que les noms grecs soient souvent étrangement altérés dans nos inscriptions, il faut adopter ici la leçon fournie par les recueils manuscrits que nous avons consultés.

D'autres noms d'origine grecque, soit entiers, soit abrégés, se retrouvent dans plusieurs inscriptions latines (1), qui appartiennent aussi à Narbonne :

MARTIVS
L. L. DIOGEN
SABIDIA. NEP
ACSEA
HIC. EST. SEPVL

J'ai donné les suivantes dans mes *Mémoires sur les monuments sépulcraux du département de l'Aude* (2) :

APONIO
PHILOGALO
ET APONIAE
VXORI

Celle-ci avait peu souffert, quoique l'un des côtés de la pierre eut été brisé :

C. MAIVS
PHILAGVRI
LIB. MASCLVS
VARINAE. SECVN
VRBANAE. LIB

(1) Gruter. P. DXL. 2. — P. DCXCIV. n° 7. P. MCX. n° 4.

(2) *Cartons de l'Institut*, Académie des inscriptions et belles-lettres.

Le Musée de Narbonne renferme quarante-huit inscriptions romaines trouvées dans cette ville, et recueillies avec un soin qui honore MM. les administrateurs de cet établissement; mais combien de monuments de ce genre ont été perdus sans doute à jamais! L'inscription suivante est du nombre. On ne la trouve point dans Gruter :

VIVIT
VTIA PHILOPONI. LIB
SIBI. ET. P. VTIO
P. L. PHILOPONO

Rien n'indique mieux l'importance de la colonie de Narbonne, que ces inscriptions, si nombreuses, qui datent de l'époque Romaine. Chacune d'elles, isolée, offre peut-être un faible intérêt; leur réunion a une importance réelle. On y retrouve tout un peuple qui a disparu; en les examinant, on peut dire : « voilà les familles qui peuplaient cette ville antique. » Nous sommes initiés à leurs affections, à leurs croyances; nous retrouvons là leurs habitudes. L'empire a été détruit; vingt dominations différentes ont passé sur le sol de la Narbonnaise, et, dans le silence de l'histoire, ce sont ces restes inaperçus ou dédaignés, qui nous rendent des pages précieuses, et qui nous mettent en rapport avec des générations depuis longtemps éteintes.

Nous avons recherché inutilement, dans Narbonne, les inscriptions dont voici les copies. Quelques-uns des prélats qui ont occupé le siége archiépiscopal de cette ville, ont conservé une notable portion des monuments découverts sous leurs yeux. D'autres ont été moins zélés, et c'est à l'incurie de leurs subalternes qu'il faut attribuer les pertes qui maintenant excitent nos regrets.

D . M
VALERI
QVINTINI
ERONIONIA
CONIVGI

SEXTILIA
PIENTISSIMI

Il n'est pas inutile de remarquer, en passant, que la formule D. M. (*Diis Manibus*) est beaucoup plus rare sur les monuments sépulcraux de Narbonne que le V initial, ou le mot : *Vivit*.

VIVIT . P
TEREFRIVS
TERTRIVS

—

VIVIT
RIMIVS . LICINIVS.

—

V
Q . ONVMISIVS
Q. F. PROCVLVS
IVVEN. RAR. SIBI. ET
Q. ONVMISIO. ERONTI
PATRI. ET. GAELIAE
ANAE. MATRI

—

V. MECVLONIARIVS
P. F. SIBI. ET. V. P. ATIO
PRIVATO. PATRI. ET
V. MECVLONIAE. M. F
SVCCESAE. MATRI
TVMMIRCO. MONIO
FESTO. FRAT

—

Celles ci n'ont ni les initiales D. M. ni le V, qui paraît si souvent sur les inscriptions de Narbonne :

IVLIA. C. F
MAXVMA
SIBI. ET
C. IVLIO
GENIALI FILIO

—

LIVIAE. NERIDI. ET
M. LIVIO. CVRTIO
FILIO
N. H. H

On ne trouve point dans le Musée de Narbonne l'inscription suivante qui, selon nos manuscrits, existait durant le 17me siècle dans le mur du Bastion Saint Cosme, en dehors, près de la Porte des Barques :

VIV. CAECILIAE GRAT
TAE. L. CLARAE
SIBI. ET SVIS.

Le nom de Gratta est connu par plusieurs inscriptions (1). Celle-ci n'est point dans le recueil du savant Allemand que nous avons souvent cité. Il rapporte (2), celle de Laggus, qui était placée dans la face du même bastion, et qui sans doute a été enlevée ou détruite, puisqu'on ne la point recueillie pour le Musée. Elle avait jadis été copiée par Scaliger :

---

(1) Gruter, P. CCCCXXIX. n° 2. P. DCCLXXXVIII. n° 1. P. DCCCXIII. n° 5. P. MCXXXV. n° 4.

(2) P. DCXCIII. n° 1.

LAGGE. FILI
BENE. QVIESCAS
MATER. TVA. ROGAT
TE. VT. ME. AD. TE
RECIPIAS. VALE
P. Q. XV.

—

Cette autre inscription n'est point dans le Musée, et nous ne l'avons point trouvée dans le recueil de Gruter:

D. M
L. SEGOLATI. VICTORINI
VIXIT. ANN. VI. M. VI. D. II
SEGOLATIVS. PRIMVS
ET. SEGOLATIA. VICTO
RINA .... FILIO
PIENTISSIMO

Ces monuments sépulcraux, qui sont des marques touchantes des anciennes mœurs, ne sont point rares dans les Pyrénées. Celui-ci, qui provient de la vallée d'Oueil, a beaucoup souffert dans ses formes, mais malgré les mutilations, on y lit encore l'inscription tout entière :

D. M
VALERIA
SILVANO
CONIVGI K
ARISSIMO

Avant de terminer ce mémoire, n'oublions point de faire remarquer que l'on a souvent inséré, dans les recueils, des inscriptions prétendues qui ne devaient pas être comptées au nombre des monuments de ce genre. Ainsi à

Narbonne, le chanoine Renouard (1), a donné, comme une inscription autrefois placée dans les remparts, *où*, dit-il, *elle a péri*, ces vers, remarquables seulement par leur singularité :

Ut belli sonuere tubæ, violenta peremit
Hippolyte Teuthranta, Lyce Clonon, OEbalon Alce.
OEbalon, ense, Clonon, jaculo, Teuthranta, sagitta.
OEbalus ibat equo, Curru Clonus : at pede Theuthras.
Plus puero Teuthras, puer OEbalus, at Clonus heros;
Figitur ora Clonus, latus OEbalus, ilia Teuthras.
Argolicus Teuthras, Mœsus Clonus, OEbalus Arcas.
Epicli Theutras, Deracli Clonus, OEbalus Idae.

Les érudits connaissent depuis longtemps une copie imprimée de cette composition ; on y remarquera seulement, qu'on y a interverti l'ordre des lignes, ou des vers (2). Rien dans cette pièce, ne rappelle le style lapidaire du haut empire. Son étrangeté, en supposant même que l'on y reconnut une inscription antique, pourrait faire naître des incertitudes sur sa destination et sur son origine. L'aurait-t-on placée sous un bas-relief, ou sous une peinture, représentant un combat livré par trois Amazones? Ne doit-on y voir qu'un fragment épique, ou seulement l'une de ces compositions médiocres auxqu'elles s'exerçaient les Rhéteurs, au second et au troisième siècle de notre ère? On ne saurait répondre d'une manière assurée à ces questions, et, il importe peu, dans l'intérêt de la science épigraphique, que le sens soit celui qui fut adopté, autrefois, par les archéologues de Narbonne, qui traduisaient ainsi ces vers (3) : « Dès que l'airain belliqueux eût donné le signal, Hippolyte frappa violemment Theutras, Lycé, Clonus, et Alcé, OEbalus ; OEbalus reçut un coup d'épée, un Javelot

(1) On nous assure, à l'instant, que ce nom doit être écrit : *Reynoard.*

(2) Le vers *Epicli Teuthras, Deracli Clonus, OEbalus Idae*, qui, dans les manuscrits de Narbonne, termine la pièce, n'est que l'avant dernier dans la copie imprimée.

(3) Mss. de Reynoard.

renversa Clonus, une flèche perça Theutras; OEbalus était à cheval, Clonus placé sur un char, et Theutras combattait à pied; Theutras était au-dessus de l'enfance, OEbalus bien jeune encore, et Clonus un héros. Clonus fut blessé au visage, OEbalus au côté, Theutras dans le flanc. Theutras était né dans l'Argolide, Clonus dans la Mœsie, OEbalus dans l'Arcadie, Theotras était d'Epiclum, Clonus de Deraclum, et OEbalus du mont Ida. » Ce qu'il faut ne pas oublier, c'est qu'en recueillant des monuments épigraphiques, il importe surtout que leur authenticité ne soit pas douteuse. Des savants recommandables croient peut-être encore que les vers qui viennent d'être rapportés, étaient gravés sur une plaque de marbre ou de pierre, placée dans l'une des faces de l'un des Bastions de Narbonne; mais, on a presque la certitude du contraire. En ouvrant l'édition d'Ausone, donnée à Lyon, en 1575, par Antoine Gryphius (1), on trouve, page 325, au-dessous d'une épigramme ayant pour titre : *Cytherii Sidonii oratoris, epigramma de Pastoribus tribus*, une pièce, qui a un grand air de famille avec la précédente (2). Celle-ci a pour titre : *Hadriani Imperatoris, epigramma de trium Amazonum pugna.* Ce n'est autre chose, à une transposition près, que l'inscription de Narbonne. On a souvent cité quelques vers d'Hadrien, mais le genre de poésie en est si opposé, le style si différent, que nous ne pensons pas que l'on puisse donner ce prince comme auteur de la pièce qui vient d'être rapportée. Il n'y a là rien qui rappelle celui qui, en face de la mort, semblait se jouer avec elle, et qui dictait ces vers si légers :

(1) On cite aussi une édition de Virgile, donnée antérieurement par le même et où ces vers seraient rapportés.

(2) *Almo, Theon, Thyrsis, orti sub monte Pelori,*
Semine disparili, Laurente, Lacone, Sabina.
Vite Sabina, Lacon Sulco, sue cognite Laurens.
Thyrsis oves, vitulos Theon egerat, Almo Capellas.
Almo puer, pubesque, Theon et Thyrsis ephebus.
Canna Almo, Thyrsis stipula, Theon ore melodus.
Nais amat Thyrsin, Glauce Almona, Nisa Theonem
Nisa rosas, Glauce violas, dat lilia Nais.

Animula vagula, blandula,
Hospes, comesque corporis,
Quæ nunc abibis in loca,
Pallidula, rigida, nudula?
Nec, ut soles, dabit jocos (1).

Mais quel que soit l'auteur de cette pièce, elle ne doit pas, apparemment, être comptée au nombre des monuments de Narbonne, colonie célèbre, si riche en inscriptions romaines, et qui n'a pas besoin de l'existence douteuse de celle-ci, pour être comptée au nombre des villes qui ont fourni à l'histoire de la Gaule méridionale le plus de richesses épigraphiques.

On a recueilli pour le Musée, et sans doute avec bonheur, l'inscription suivante, découverte, en 1786 (2), dans la Chapelle de la Vicomté, à Narbonne; elle nous apprend, qu'élevé au titre de Préfet Prétorien des Gaules, Agredinus, avait fait réparer le Pont, les Portes et les Acqueducs de cette ville :

PONTEM. PORTAS. AQVIDVCTVS. QVARVM. RERVM
VSVS. LONGA. INCVRIA. VETVSTATE. CORRVE
RAT. CIVITATI. RESTAVRAVIT. AGREDINVS
ET. AD. PRAETVRIANAM. GALLIAE. PRAEFECTVRAM
IVDICIO. AVGVSTAE REMVNERATIONIS
........EV........AL.... ...

Cette inscription, très-intéressante pour l'histoire de la célèbre Colonie de

---

(1) *Spart. in Hadr.* 25.

(2) *Description du musée de Narbonne par M. Tournal.* Pag. 64.

Narbonne, nous fait regretter de n'avoir point vu, en 1847, dans le Musée, cette autre inscription, placée à Saint Paul, inscription publiée par Marca, et qui rappelait la munificence de l'un des empereurs les plus célèbres, faisant réparer, à ses dépens, les Thermes, les Portiques, et quelqu'autres édifices consumés par un incendie :

IMP. CAES. DIVI. HADR.....
TRAIANI. PARTHIC....N........
PRONEPOS. T. AELIVS. H......
AVG. PIVS. PONT. MAXIM.......
IMP. II. COS. IIII. P. P. THER.......
CONSVMPTAS. CVM. POR.......
ET. BASILICIS. ET. OMNI.......
SVA. RE......

Les maux causés par quelques-uns des Césars, ont laissé dans l'histoire des traces inéfaçables, mais tous n'ont pas été les oppresseurs du genre humain, et l'on aime à retrouver les monuments de leur munificence. Les générations, victimes de la tyrannie des maîtres du monde ont disparu, et nous voyons aujourd'hui avec admiration, les restes de la grandeur Romaine. C'est en les étudiant que l'on comprend tous les éloges donnés à la ville éternelle, et l'on n'est plus révolté par ce vers, dans lequel Martial la nomme la Déesse des nations et du monde :

Terrarum Dea, gentiumque Dea Roma.

NOTICE

SUR

M. LE DOCTEUR VICTOR PUECH,

MEMBRE RÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DU MIDI,

PAR A. MOQUIN-TANDON.

Si les savants distingués, bienfaiteurs de leurs pays, jouissent, quelquefois, avant leur mort, des faveurs de la réputation et des bénédictions de la reconnaissance, il n'en est pas moins vrai, que beaucoup d'hommes estimables, par leurs talents ou leurs vertus, se dérobent à notre attention, malgré leurs droits à notre gratitude.

Au nombre de ces hommes modestes, se trouve l'honorable confrère dont vous m'avez chargé de retracer la vie.

Il a cultivé avec ardeur les arts et les sciences, suivi avec dévouement une profession recommandable, occupé des fonctions gratuites dans son département, administré dignement une petite ville, rendu des services et fait du bien autour de lui. Nous devions des hommages publics à sa mémoire. La justice nous les commandait : vous avez voulu confier à l'amitié le soin de les offrir.

Étienne-Victor PUECH, docteur en médecine, ancien membre du conseil-général de l'Hérault, ancien maire de Pézenas, naquit à Montpellier, le

3 août 1793. Il était fils unique. Son père mourût dans un âge peu avancé, lui laissant une fortune assez considérable.

Le jeune Puech fit ses études au collége de Sorèze. Ses goûts le portèrent, de bonne heure, vers les beaux arts. Il ne négligea pas, cependant, les sciences, surtout les sciences naturelles; mais la musique lui offrit des attraits particuliers. Ses progrès, dans cet art, furent rapides et brillants, et, lorsqu'il sortit du collége, on pouvait le regarder, sinon comme un artiste du premier ordre, du moins comme un amateur extrêmement habile.

Dans ses vues impénétrables, la Providence retire, quelquefois, ses faveurs à ceux qu'elle a comblés. Le jeune Puech perdit la plus grande partie de sa fortune, à un âge où les revers peuvent modifier les déterminations, mais ne changent pas toujours les habitudes. Cependant il supporta son malheur avec courage, et prit bientôt, de lui-même, un parti décisif qui devait exercer une influence salutaire sur son esprit et sur ses relations; il résolut de se consacrer à la médecine. Sa ville natale, cet antique foyer de la science hippocratique, offrit à ses études les ressources les plus variées et l'impulsion la plus active.

Dès ce moment, on vit le jeune Puech fréquenter les hôpitaux, suivre les cours, avec une ardeur et une constance qui semblaient déceler une vocation bien prononcée. Il avait une intelligence vive, une mémoire excellente et un rare talent d'observation.

Il étudiait les sciences accessoires à la médecine, avec autant d'empressement et de succès que les sciences médicales (1); il eut un moment l'idée de s'adonner à la botanique. Le cours professé, à cette époque, par un des hommes les plus éloquents qui aient honoré la science végétale était bien

---

(1) Il était membre de la société d'histoire naturelle de Montpellier; il avait entrepris un travail important sur la reproduction fissipare des *planaires*. Ses expériences, singulièrement variées, confirmaient celles de Draparnaud et de Dugès, et formulaient très-nettement les lois si curieuses de la fissiparité.

fait pour échauffer son zèle et pour fixer son choix. On ignore ce qui le détourna de ce projet; mais je n'ai point oublié, et me rappellerai toujours, que, dans son enthousiasme pour l'illustre professeur, il voulut, un jour, me conduire à ses leçons. Permettez-moi de dire, en passant, une des circonstances les plus importantes de ma vie : J'étais encore au collége ; j'avais à peine quatorze ans ; grâces à M. Puech, le premier cours que j'ai suivi a été un cours de botanique et un cours fait par de Candolle !!

Voué presque exclusivement à la médecine, M. Puech recherchait avidement la société des théoriciens les plus distingués et des praticiens les plus habiles; il s'était lié d'une manière très-étroite avec le célèbre docteur Chrestien; il admirait, avec raison, la maturité de son jugement, la finesse de son tact et ce coup d'œil hippocratique qui ne lui faisait jamais défaut.

Diverses circonstances arrêtèrent M. Puech dans sa nouvelle carrière. Au moment où il allait recevoir le titre de docteur, il fut obligé de quitter sa ville natale et d'aller se fixer à Pézenas, où il possédait encore une assez belle propriété.

Précédé, dans sa nouvelle résidence, par une réputation que d'autres n'auraient obtenue qu'au bout d'un temps plus ou moins long, il fut recherché, dès son arrivée, par un grand nombre de malades. Pouvait-il rester sourd à tant de sollicitations? Il respectait trop son art; il aimait trop ses semblables. Toutefois, il restreignit sa pratique à un petit nombre d'amis et aux indigents de sa paroisse.

Plusieurs cures brillantes témoignèrent bientôt de la perfection de ses études. M. Puech pensa, dès lors, qu'il devait se mettre en règle vis-à-vis de l'autorité et vis-à-vis de ses confrères. Il se rendit à Montpellier, et prit le grade de docteur le 5 mai 1828.

Il présenta une thèse intitulée : *Quelques réflexions sur deux observations de médecine pratique*. Ces observations sont remarquables par l'inégalité des symptômes et par la difficulté du diagnostic. Elles ont pour objet deux jeunes filles, soignées et guéries par M. Puech. On sait que, pendant l'enfance, la

prédominence des systèmes nerveux et lymphatiques influe toujours plus ou moins sur les maladies, et peut modifier leur marche et leur terminaison. Les deux faits, rapportés par M. Puech, viennent à l'appui de cette grande vérité, relative aux affections du jeune âge, à savoir, que le tempérament nerveux les rend plus irrégulières et plus obscures, et le tempérament lymphatique plus rebelles et plus graves (1).

La pratique du docteur Puech était simple et heureuse. La solidité de sa doctrine, la justesse de son discernement, la prudence de ses conseils, contribuaient puissamment à perfectionner, chez lui, l'exercice d'un art bien difficile, qui, suivant les paroles d'un savant professeur, *guérit quelquefois, soulage souvent, console toujours.*

Attentif à tout ce qui se publiait d'important dans les recueils de médecine, il pesait consciencieusement chaque découverte, chaque opinion, sans jamais se laisser séduire par l'attrait de la nouveauté ou par la vraisemblance des systèmes.

Le docteur Puech portait à ses clients une affection vive et soutenue, qui assurait la tranquillité du malade (2), sans affaiblir le jugement du médecin. Il ne cherchait point à provoquer la confiance; il attendait qu'elle arrivât d'elle-même. Sa réputation n'était cimentée, il est vrai, ni par quelque ouvrage transcendant, ni par une chaire médicale; mais elle avait en sa fa-

---

(1) M. Puech a laissé, en manuscrit, un *choix d'observations de médecine pratique*, accompagnées de réflexions, et le programme d'un *cours élémentaire de thérapeutique médicale.*

(2) Dans un moment de reconnaissance, un de ses malades lui a composé l'épitaphe suivante :

Savant modeste et médecin habile,
Ses clients ont connu la bonté de son cœur ;
S'il fût de quelques-uns le vrai sauveur,
Il fut de tous l'ami le plus utile.

veur une longue suite de succès, obtenus par la méditation des bons auteurs et par sa propre expérience.

Les débris de sa fortune et les revenus de Madame Puech suffisaient à ses dépenses, et lui permettaient d'exercer, sans honoraires, un art bienfaisant toujours très-respectable, quand il n'est pas intéressé.

Après la révolution de 1830, M. Puech fut détourné de sa carrière médicale et nommé maire de la ville de Pézenas. Il remplit ces fonctions, pendant trois ans, à la satisfaction de ses concitoyens.

Ses habitudes d'ordre et de travail, sa modération et sa fermeté lui attirèrent plusieurs fois l'approbation soit du préfet, soit du ministre. Casimir Périer faisait un cas particulier du nouveau maire, et entretint avec lui, jusqu'à sa mort, une correspondance aussi honorable pour le grand ministre, que pour le modeste magistrat.

Après la loi du 22 juin 1833, qui soumettait à l'élection les membres des conseils généraux, le canton de Pézenas choisit M. Puech pour son représentant; il siégea dans le conseil de l'Hérault pendant les années 1834, 1835 et 1836.

L'étendue et la variété de ses connaissances, la rectitude de son esprit et sa facilité de discussion, lui valurent l'estime et la considération de ses collègues. Chargé de plusieurs rapports importants, il y fit preuve d'une rare capacité, même dans les matières les plus étrangères à ses goûts.

Sa retraite du conseil-général fut vivement regrettée par tous ses collègues, sans exception de couleur politique; car tous avaient su apprécier son mérite, son indépendance et son patriotisme.

En 1838, M. Puech vint habiter la ville de Toulouse; il cherchait à s'étourdir sur une perte bien cruelle et sur d'autres chagrins peut-être aussi profonds.

Témoin des utiles travaux de notre compagnie, il voulut être admis dans son sein; il obtint le titre de membre titulaire, le 29 janvier 1840. Depuis

cette époque, il consacra aux études archéologiques tous les moments qu'il put dérober à sa profession.

Malheureusement ses revenus avaient diminué, et il avait besoin d'étendre sa pratique, qu'il ne pouvait plus regarder uniquement comme une des obligations de sa philantropie.

Dans ses loisirs, il composa un mémoire *sur le plain-chant au moyen-âge*, un autre *sur la peinture vitrale des anciens*, considérée chimiquement et minéralogiquement, un autre sur *plusieurs débris antiques des environs de Montpellier*. Pendant les dernières années de sa vie, il avait commencé un ouvrage, de longue haleine, *sur l'abbaye de Saint-Pons-de-Thommières*, dans lequel devait se trouver l'histoire monographique de ses abbés et de ses évêques, depuis le fondateur de l'abbaye, jusqu'à la destruction de l'évêché. La première partie de ce travail était presque terminée.

Le caractère de M. Puech semblait offrir, dans un parfait accord, la gravité du médecin penseur et l'enjouement de l'homme aimable. Cependant sa parole, un peu dogmatique ou absolue, surtout lorsqu'elle s'animait, paraissait plutôt positive que gracieuse; mais elle était toujours spirituelle, instructive et attachante.

Artiste, encore plus que savant, il a toujours cultivé la musique, dans laquelle il excellait; il en connaissait l'histoire et les progrès, les difficultés et les ressources, le mécanisme et la philosophie.

Naturellement timide et réservé, notre confrère préférait la société intime d'un petit nombre d'amis aux relations plus exigeantes du grand monde. Il aimait à donner un libre cours aux émotions vives, et quelquefois mélancoliques, de son âme; il avait besoin surtout des épanchements de la famille. En mettant un terme à son isolement, hâtons-nous de le dire, son cœur ne chercha point à oublier la compagne dont il déplorait la fin prématurée, et il eut le bonheur de s'unir à la personne qui pouvait et devait le mieux lui en adoucir les tristesses du souvenir et du regret.

Intègre et sensible, notre confrère supportait impatiemment les plus légères injustices; mais ses bouderies étaient courtes et n'altéraient en rien ses affections.

Ses bonnes qualités lui ont valu des relations flatteuses et durables; sa piété solide l'a soutenu dans ses jours de découragement ou d'amertume, et lui a donné du calme et de la confiance dans ses derniers moments.

Il nous a été ravi, le 30 décembre 1846, par une affection du cœur, dont il avait reconnu le caractère, calculé la marche et prédit la terminaison !.....



DES CRYPTES

DE SAINT-SATURNIN,

PAR M. A. D'ALDÉGUIER,

PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DU MIDI DE LA FRANCE.

CRYPTES ANCIENNES.

PREMIÈRE PARTIE.

CRYPTES DE L'ÉGLISE PRIMITIVE ET DE L'ÉGLISE CARLOVINGIENNE. — CRYPTES DE LA BASILIQUE DU XIe SIÈCLE. — CRYPTES DE LA BASILIQUE ACTUELLE. — VOCABLES DES AUTELS. — RELIQUES. — SPOLIATION DES CRYPTES PENDANT LA RÉVOLUTION. — LEUR ÉTAT EN 1850.

Si la basilique de Saint-Saturnin était parvenue à un si haut degré de célébrité, si de nombreux pèlerins accouraient jadis de toute part pour la visiter, ce n'était pas seulement pour admirer ses majestueuses proportions, mais pour se prosterner devant ses cryptes sacrées. C'était, selon l'expression du vieux temps, devant ces *grottes souterraines*, asile respecté de la dépouille des apôtres et des martyrs, que les monarques les plus puissants venaient à l'envi fléchir le genou, et déposer leurs offrandes. Ces caveaux souterrains étaient le saint des saints, l'enceinte vénérable, qui ne s'ouvrait qu'aux grands jours, et autour de laquelle se pressaient les fidèles, avides d'y plonger leurs regards à travers les grilles de ses soupiraux, à la clarté mystérieuse des lampes toujours allumés

suspendues à ses sombres voûtes. Depuis les temps les plus reculés jusqu'au siècle dernier, les toulousains associaient les *Corps saints* aux circonstances importantes de leur existence. Dans les jours heureux, ils leur portaient des actions de grâce; dans les calamités publiques, ils les invoquaient comme les véritables protecteurs de la cité; et plusieurs fois, d'après des témoignages authentiques, les *Corps saints* processionnellement portés dans les rues de Toulouse détournèrent les fléaux qui la dévastaient. Telle est l'origine de l'inscription latine si connue, placée sur la porte des cryptes supérieures :

HIC SUNT VIGILES QUI CUSTODIUNT CIVITATEM.

D'un autre coté, la ville était fière de ce qu'elle appelait, *son incomparable trésor*; la réunion d'un si grand nombre de saintes reliques des apôtres, des évêques, des docteurs, des vierges, de tant de confesseurs de la foi, assignait à son église abbatiale la première place après la basilique de Saint-Pierre de Rome, et son orgueil bien légitime était consacré par le vers suivant, inscrit depuis un temps immémorial au-dessus de la porte *des Pèlerins* :

NON EST IN TOTO SANCTIOR ORBE LOCUS.

Quelle est l'origine de ces cryptes? quelles sont les phases subies par elles depuis 1450 ans, et à travers les trois constructions et les deux destructions des églises qui se sont succédé sur le sol occupé par celle que nous voyons aujourd'hui? En parcourant de si longs intervalles, la lumière peut s'éclipser quelquefois, mais on peut retrouver sa direction grâce à des titres authentiques, et s'il nous arrive d'avancer quelques conjectures, ce ne sera qu'en les appuyant sur des chartes ou sur des faits incontestables.

On le sait déjà, le corps de saint Saturnin fut déposé, immédiatement après son martyre, dans un tombeau de bois, au lieu même où le taureau s'était arrêté, et où l'on érigea depuis l'église du Taur [1]. Saint Sylve commença à élever la

[1] Il est dit dans les actes du martyre de saint Sernin que son corps fut couvert seulement d'un peu de terre, de crainte des gentils, jusqu'à ce que deux femmes surmontant l'infirmité de leur sexe par leur vertu et leur courage, mirent le corps du saint Martyr dans une bière de bois et l'ensevelirent profondément dans la terre.

(Catel, *Histoire du Languedoc*, page 821.)

grande église de Saint-Saturnin hors les murs, dont la construction réalisait le vœu le plus cher des Toulousains et leur vénération profonde pour le saint martyr qui avait apporté dans nos contrées le flambeau de la foi. Saint Exupère eut l'insigne honneur de compléter le temple inachevé de son prédécesseur, et d'y transférer les reliques de notre premier évêque. Si nous sommes dépourvus de notions sur les dimensions et la forme de cette église, nous savons de la manière la plus certaine que saint Exupère, après avoir transféré en grande pompe les reliques du saint martyr, les retira du cercueil de bois qui les renfermait, pour les placer dans un tombeau de marbre, qu'il fit enterrer au milieu de l'espace compris aujourd'hui entre les quatre gros piliers qui supportent le clocher. C'est au-dessus de ce tombeau qu'il fit construire l'autel principal destiné à consacrer le lieu où il était déposé. Quelle était la disposition de cette crypte primitive? C'est ce dont il ne reste plus ni trace ni notions; mais ce ne pouvait être qu'un caveau souterrain voûté, nommé à cette époque *martyrium* ou *confessio*, dans lequel un soupirail nommé *fenestra* ou *jugulum* permettait de plonger les regards. Nous sommes même autorisés à croire que ce caveau avait un escalier de descente, et qu'il était d'une certaine étendue, puisque nous savons de science certaine que l'on descendit successivement dans ce lieu les corps de saint Honorat, de saint Hilaire, de saint Sylve, de saint Exupère, évêques de Toulouse, ainsi que ceux de saint Papoul et de saint Honeste, disciples de saint Saturnin, et que ces corps renfermés dans des tombeaux de pierre ou de marbre furent ensevelis autour de celui du saint martyr. C'est ce qui fut constaté dans les procès-verbaux du XIII[e] siècle, lorsque l'on rechercha le corps de saint Saturnin, pour élever ses reliques dans le mausolée construit alors en son honneur.

Lorsque, quatre ou cinq siècles plus tard, l'église de saint Sylve fut remplacée par l'église carlovingienne, tout nous porte à croire, ainsi qu'il a été dit plus haut, que le nouvel édifice fut construit dans le style de l'architecture latine. Il est aujourd'hui constaté que presque toutes les basiliques latines furent élevées sur la sépulture d'un saint martyr, et l'on sait aussi que, dans ce genre de constructions, les cryptes étaient regardées comme l'une des parties les plus importantes de l'édifice. D'après ces notions nous sommes convaincus que le centre de l'église carlovingienne fut la place déjà consacrée où reposait le tombeau de saint Saturnin. Nous savons aussi que Charlemagne, profitant de l'ascendant de ses victoires et de ses immenses richesses, fit hommage à l'église, objet de sa vénération, des corps

entiers ou d'une grande partie des corps de six apôtres, des corps entiers de huit saints, et d'une grande quantité d'autres reliques[1]. Il est donc probable que Louis-le-Débonnaire, sans déplacer la crypte primitive, lui donna les dimensions suffisantes pour contenir les pieuses richesses réunies par son père.

Mais l'église carlovingienne ne fut pas elle-même à l'abri des vicissitudes amenées dans nos contrées par les guerres et les invasions qui les dévastaient, et les saintes reliques n'évitèrent la profanation, que grâces aux ruines amoncelées sur les grottes souterraines où elles étaient renfermées.

Cependant des jours meilleurs se préparaient, et le XI[e] siècle, dont les premières années avaient vu tomber la basilique carlovingienne devait, avant de finir, voir sortir de tant de ruines le majestueux édifice destiné à faire pendant une longue série de siècles la gloire de notre pays, et à perpétuer le nom du saint martyr qui l'avait retiré des ténèbres de l'idolâtrie. C'est à Pierre Roger, évêque de Toulouse, et à saint Raymond Gayrard, chanoine de Saint-Sernin, que revient l'honneur d'avoir commencé et d'avoir achevé l'église actuelle.

Nous avons vu la quantité de reliques et de corps saints que la munificence des rois de la seconde race avait réunie dans les cryptes de l'église carlovingienne, où selon toute apparence elles étaient pressées les unes à coté des autres. Nul doute que l'évêque Pierre Roger, qui avait conçu la nouvelle église sur un plan beaucoup plus vaste que les précédentes, n'ait voulu donner aux cryptes nouvelles une étendue proportionnée au nombre et à l'importance des reliques que la basilique possédait déjà.

Quelques personnes ont élevé des doutes sur l'époque de la construction des cryptes de l'église actuelle, et veulent la faire remonter seulement au jour de l'exaltation des reliques de saint Saturnin, c'est-à-dire à l'année 1258. De nombreuses raisons ne nous permettent pas d'adopter cette opinion. On avait dû dès longtemps reconnaître que l'entassement des reliques dans le caveau restreint, placé au-

[1] Les largesses de ce prince étaient consacrées par un distique fort ancien, que l'on lisait sur une des tapisseries de l'église, qui représentait la translation de ces reliques par le grand empereur.

Sex vehit hic rediens hispanis magnus ab oris,
Carlus apostolici corpora sancta gregis.

(Daydé. *Histoire de Saint-Sernin*, page 185.)

dessous de l'autel, ne pouvait convenir ni à la dignité de ces reliques ni au culte que les fidèles étaient empressés de leur rendre. L'évêque Roger, si jaloux de la basilique qu'il construisait, tenait avant toute chose à ce qui en faisait déjà et surtout à ce qui devait en perpétuer la gloire; il voulut, n'en doutons pas, au moyen de vastes souterrains, avoir la facilité de pratiquer des chapelles, d'élever des autels, de ménager de grandes niches, où chacun des corps saints pût occuper une place distincte, et recevoir les prières des fidèles qui voulaient recourir à leur intercession. Enfin, la meilleure preuve que les cryptes datent de la construction de la nouvelle église, c'est l'architecture byzantine et à plein cintre des quatre chapelles latérales de saint Barnabé, de saint Edmond, de saint Simon et saint Jude, de saint Philippe et saint Jacques-le-Mineur.

Tout porte également à penser que la porte *des Pèlerins* n'était pas à cette époque l'entrée des cryptes. D'abord, elle est de style gothique, par conséquent très-postérieure au XI[e] siècle. Nous sommes d'ailleurs autorisés à croire que l'on devait descendre dans ces caveaux par deux ouvertures et deux escaliers pratiqués dans l'emplacement occupé aujourd'hui par les deux chapelles de la Sainte-Epine, et de S. Jacques-le-Majeur. L'enfoncement de ces deux chapelles se prolonge jusqu'à l'endroit où avaient toujours été placés l'autel et la veritable *confession* de S. Saturnin, c'est-à-dire sous la coupole du clocher. Il est à remarquer que presque toutes les anciennes cryptes ont leur ouverture disposée derrière l'autel principal, qui semble ainsi en protéger l'entrée. D'un autre côté, les anciens titres des archives parlent toujours des cryptes situées derrière l'autel; ainsi il est naturel de penser que ces deux chapelles s'ouvraient derrière l'autel; c'est là que furent ménagés ces *gradus descensionis et ascensionis*, signalés dans toutes les cryptes, dont de grandes grilles en fer défendaient l'entrée. En même temps que ces cryptes nouvelles s'ouvraient pour recevoir tous les corps saints, l'ancienne crypte, *la véritable confession de saint Saturnin*, subsistait toujours, et renfermait au-dessous de l'autel le tombeau du saint martyr. On en retrouve la preuve dans une charte de l'année 1085, dans laquelle Izarn, évêque de Toulouse, faisant donation de l'église de Saint-Saturnin à Hugues, abbé de Cluny, et à Hunaud, abbé de Moissac, se réserve en termes exprès la clef du tombeau du saint martyr[1].

[1] Retineo quoque clavem sepulchri sancti martyris, et clavem ante altare sancti Asciscli.

(Catel. *Histoire du Languedoc*, page 873.)

Après la reconstruction de l'église, de nouvelles richesses vinrent encore augmenter son trésor. Les derniers comtes de Toulouse, dans leurs expéditions de terre sainte, se trouvaient dédommagés de leurs fatigues et de leurs sacrifices par la possession de quelques reliques conquises en orient, dont à leur retour ils s'empressaient de gratifier leur belle basilique. C'est ainsi qu'elle possède entr'autres la plus grande partie du corps de saint Georges, rapporté de Palestine par Guillaume Taillefer, huitième comte de Toulouse. D'un autre côté, la propagation de l'hérésie des albigeois inspirant des craintes sérieuses aux églises sans défense, elles aimèrent mieux confier leurs reliques à l'église de Saint-Sernin, que de les voir exposées à la profanation. C'est à ce titre que notre basilique devint l'asile du corps de saint Gilles. Louis VIII lui donna le corps de saint Edmond, roi d'Angleterre. Une alliance mémorable lui valut bientôt la plus vénérée de ses reliques : saint Louis, par l'entremise de son frère Alphonse, dernier Comte de Toulouse, l'enrichit d'une des épines de la couronne de notre Seigneur. Enfin, plusieurs rois de France, depuis la réunion du Comté de Toulouse à la couronne, se firent un honneur d'augmenter son trésor.

Un si grand nombre de reliques nouvelles, ajoutées ainsi pendant le cours de deux siècles à celles que l'on possédait déjà, inspirèrent à deux hommes éminents le désir de rendre enfin à l'illustre patron de notre basilique les honneurs dus à sa dépouille sainte. Ce serait une erreur de croire que l'exaltation des reliques de Saint Saturnin fut le résultat du hasard, qui fit découvrir son corps vers le milieu du XIIIe siècle. Le hasard ne fut pour rien dans cette circonstance solennelle. Un illustre prélat, Raymond de Falgard, à qui Toulouse dut les beaux établissements des grands Carmes et des Dominicains, et Bernard de Gentiac, abbé de Saint-Saturnin, conçurent le projet de retirer les reliques du saint du tombeau dans lequel elles étaient enterrées sous l'autel, et de les exposer à la vénération des fidèles dans un monument digne d'elles, et dans l'endroit le plus apparent de la basilique.

Cette décision amena de grands changements dans tout le chevet de l'église. Le corps de saint Saturnin devant quitter la place où il avait été déposé, il ne fut plus nécessaire de conserver l'autel sous la coupole du clocher, où il était placé depuis neuf siècles. On le recula dans l'abside, à la place où il est aujourd'hui, et on l'éleva d'un grand nombre de degrés, dans le double but de le faire concourir à l'ensemble grandiose du monument projeté, et d'exposer l'officiant au regard de

tous les fidèles. Enfin, derrière l'autel, et au rond-point de l'abside, on éleva le beau mausolée gothique dont les Bénédictins nous ont conservé le dessin et le plan dans leur histoire du Languedoc[1]. L'autel fut superposé sur les deux chapelles de la Sainte Épine et de saint Jacques-le-Majeur, qui ne purent continuer à servir de descente, et dont les ouvertures furent fermées par les nouvelles constructions. En même temps, l'élévation donnée à la base du mausolée permit d'exhausser les voûtes surbaissées des cryptes principales; leurs voûtes à plein ceintre furent remplacées par les voûtes ogivales que l'on voit aujourd'hui, forme caractéristique du style du XIII[e] siècle qui s'introduisait alors dans le midi. Les quatre chapelles latérales de style bysantin furent respectées; on n'avait pas la facilité de leur donner la hauteur de la grande crypte, puisqu'elles s'enfoncent sous les bas côtés de l'abside, qu'il aurait fallu élever de manière à détruire l'ensemble et l'effet merveilleux du chevet de la basilique. Enfin, il fallut ménager des issues latérales pour les cryptes, puisque l'on ne pouvait plus y pénétrer comme on l'avait fait jusqu'alors, derrière le grand autel du chœur des chanoines. C'est aussi de cette époque que date la porte dite des Pèlerins, dont l'origine ne saurait être contestée, grâce aux délicieuses sculptures dont elle est ornée. A côté, fut ménagée une seconde porte conduisant aux cryptes supérieures; une troisième fut ouverte du côté opposé, pour faciliter la sortie. Cette porte n'avait pas de nom particulier, mais on y avait placé les vers suivants[2] :

Urbis et orbis honor, tot sanctos detinet ista
Ædes, quot capiunt cœtera templa simul.
Corpus Elisæi potuit si plurima quondam,
Quid tot sanctorum corpora posse putas ?

Ce fut après avoir exécuté ces grands changements que l'on retira le tombeau de marbre renfermant le corps de saint Saturnin du lieu où il reposait depuis l'an 405 : emplacement fixé de la manière la plus précise par une tradition pieusement transmise d'âge en âge dans notre cité. C'est ce qui résulte clairement d'un passage de l'historien Bertrand [3].

[1] Voir l'*Histoire générale du Languedoc* de Dom Vayssette, tome II, page 292.

[2] Daydé, *Histoire de Saint-Sernin*, page 87.

[3] Anno 1258 et 6 die introitûs mensis septembris, quæsitum et inventum fuit corpus sancti Saturnini in capite ejusdem ecclesiæ, ante chorum canonicorum, reconditum juxta aliorum

Ces diverses constructions fixèrent irrévocablement la forme et l'étendue des cryptes de Saint-Saturnin. Il ne reste plus à parler que de leur ornementation, des vocables de leurs autels, et de la manière dont furent disposés les corps saints qu'elles renferment.

Les cryptes supérieures formaient autrefois un *sacellum* consacré à saint Honorat, second évêque de Toulouse. Le corps de saint Honorat fut enterré à côté de celui de saint Saturnin, dans l'emplacement de l'église du Taur. Lorsque saint Exupère transféra le corps de saint Saturnin, il fit aussi la translation de celui de saint Honorat, qu'il déposa dans un tombeau de marbre, et qu'il fit enterrer dans sa nouvelle église à côté du tombeau de saint Saturnin. Le corps de saint Honorat fut élevé en l'année 1285 et déposé dans la crypte supérieure, sur un autel qui lui fut consacré, en face de celui où repose aujourd'hui le chef de saint Thomas. En l'année 1627, cet autel fut décoré d'un beau rétable en bois doré. On plaça alors le tombeau de marbre qui avait contenu sa dépouille dans l'enfoncement du sacellum actuel de saint Thomas. Cet enfoncement était divisé en deux étages : dans l'un se trouvait le tombeau ; dans l'autre était un buste en argent renfermant le chef de saint Honorat, avec plusieurs reliquaires de même métal contenant les reliques de saint Maurice, de saint Cyrice et de sainte Julite, sa mère, de saint Ascisclc et de sainte Victoire, martyrs. La même armoire renfermait encore un petit coffret travaillé avec beaucoup d'art où l'on conservait les reliques de vingt-cinq confesseurs de la foi, de différents noms. Une grille de fer de grande dimension fermait ce sacellum, qui est demeuré dans cet état jusques en l'année 1851.

La première chapelle a gauche en descendant dans les cryptes inférieures était celle de saint Barnabé, apôtre. Le corps de ce saint reposa d'abord dans les murs latéraux des cryptes. Il fut découvert et élevé le 27 mai 1607, par Monseigneur Jean Daffies, évêque de Lombez. La relation de cette magnifique cérémonie est conservée dans les archives. Parmi les personnages importants qui y assistèrent, on remarque le célèbre premier président du parlement de Toulouse, Etienne Du-

corpora sanctorum sub terra, et elevatum fuit inde, cum suo tumulo marmoreo in altiorem locum ; ibidem præparata crypta cum testudine sicut nunc conspicitur, supra terram. Ad prædictum ascenditur nunc per gradus, et ibidem sanctus Saturninus fideliter honoratur.

(Bertrand, *Gestes des Tolosains.*)

ranti. Les reliques du saint furent vérifiées, retirées de leur tombeau de pierre, et placées dans une caisse de bois. Cette caisse elle-même fut déposée dans une châsse d'argent, donnée par l'évêque de Lombez. A la même époque, une partie du chef de saint Barnabé fut renfermée dans un buste d'argent, et ce buste fut déposé dans une armoire placée à côté de cette chapelle.

La seconde chapelle à droite était celle de saint Edmond, roi d'Angleterre, martyr. Le corps de saint Edmond fut apporté en France par Louis VIII, père de saint Louis. Ce prince, après ses guerres malheureuses en Angleterre, en fit don à la basilique de Saint-Saturnin. Le corps de saint Edmond demeura déposé dans les cryptes, dans un tombeau de pierre, sous une voûte modeste, jusqu'au XVII[e] siècle. Pendant les années 1628 - 29 et suivantes, la ville de Toulouse fut dévastée par une affreuse peste, dont aucun secours humain ne pouvait arrêter les ravages. Dans cette détresse, les capitouls se déterminèrent à invoquer la protection divine, et le 12 août 1636, ils firent un vœu solennel pour l'élévation du corps de saint Edmond dans une châsse d'argent donnée par la ville. L'exécution de ce vœu fut différée jusqu'au 13 novembre 1644; ce jour-là, Monseigneur de Montchal, archevêque de Toulouse, retira les reliques du Saint de son tombeau de pierre pour les déposer dans le magnifique reliquaire donné par la ville; elles furent exposées huit jours à la vénération des fidèles. Pendant cet intervalle toutes les paroisses de la ville et de la banlieue se rendirent processionnellement à Saint-Saturnin pour honorer ces pieux ossements. Il y eut des jours où l'on compta jusqu'à cinquante processions. Enfin cette pieuse octave fut terminée par une procession générale des corps saints, où l'on vit sortir de la basilique 44 châsses, la plupart d'argent et rehaussées d'or et de pierreries. La châsse de saint Edmond se faisait remarquer surtout par la perfection du travail. A chacun de ses angles étaient placées les figures des saints évêques de Toulouse; au milieu, et sous un portique, on voyait la figure de saint Edmond en argent massif. Quatre colonnes d'ordre corinthien supportaient une galerie formée par d'élégants balustres. La châsse était couronnée par un dôme quadrangulaire, surmonté d'une brillante croix. Ce précieux reliquaire décorait encore la chapelle de saint Edmond au moment de la révolution [1].

Dans la même chapelle, au côté gauche de l'autel, existait une armoire où repo-

[1] Archives de Saint-Sernin. *Histoire de Saint-Saturnin*, par M. l'abbé Salvan.

saient les corps de saint Claude et de saint Nicostrat, martyrs, enchâssés dans une caisse de bois peint et doré, ornée d'un bas-relief représentant leur martyre. Les corps de ces deux saints furent élevés le même jour que celui de saint Edmond.

Au côté droit de l'autel de la même chapelle était placée une seconde armoire où reposaient les corps de saint Symphorien, de saint Castor et de saint Simplice, martyrs, enchâssés dans une caisse pareille à la précédente, ornée comme elle d'un bas-relief représentant leur martyre. L'élévation de ces reliques eut lieu aussi le même jour que l'élévation du corps de saint Edmond.

En descendant les degrés des cryptes supérieures on aperçoit en face deux chapelles, dont l'enfoncement se prolonge jusqu'à la place de l'ancien autel, sous la coupole du clocher.

La première de ces chapelles à droite était autrefois comme aujourd'hui consacrée à la vénération de l'une des épines de la couronne de notre Seigneur. On sait qu'après de longues négociations, la sainte couronne fut donnée à saint Louis par Baudouin II, empereur de Constantinople, et qu'elle fut retirée des mains des Vénitiens, chez lesquels elle avait été mise en gage, et apportée en France en l'année 1239; on sait aussi que c'est pour cette relique et pour quelques autres non moins précieuses, que le saint roi fit élever à Paris cette châsse grandiose, connue sous le nom de *Sainte Chapelle*. Saint Louis détacha une des épines de cette couronne en faveur de son frère Alphonse, époux de la comtesse Jeanne, fille de Raymond VII, dernier comte de Toulouse. D'après les anciennes légendes, ce prince en fit hommage à la basilique de Saint-Saturnin en l'année 1251. Plusieurs auteurs assurent que la couronne de Notre-Seigneur était faite de jonc marin, espèce d'arbrisseau très-commun en Judée, dont les pointes sont dures, longues et très-piquantes. La Sainte-Épine de notre basilique, soumise à l'examen, a confirmé cette opinion. Elle était autrefois conservée dans un magnifique reliquaire de vermeil. En 1794, le tube de cristal renfermant la Sainte-Epine fut enlevé avec soin, et déposé dans le tabernacle de la chapelle du Saint-Esprit. Le 23 juillet 1795, ce même tube fut enfermé dans un reliquaire de bois doré scellé des trois sceaux de Mgr de Fontanges. Enfin, en 1818, il fut placé dans le beau reliquaire d'argent, où on le voit aujourd'hui[1].

La seconde chapelle de face, et à gauche, en descendant des cryptes supérieures,

[1] Archives de Saint-Sernin. *Histoire de Saint-Saturnin*, de M. l'abbé Salvan.

est celle de saint Jacques-le-Majeur. Une tradition généralement adoptée attribue au comte Alphonse Jourdain le don des reliques de saint Jacques-le-Majeur que possède l'église. Ce prince avait une dévotion toute particulière à ce saint apôtre : pour la satisfaire, il fit deux fois le voyage de Saint-Jacques de Compostèle, et l'on croit que grâcé à son alliance avec les rois de Castille, et grâce surtout aux services éminents qu'il leur rendit dans deux occasions imporportantes, il obtint d'eux les reliques de saint Jacques que nous possédons. Toutefois il faut convenir que l'opinion émise par certains auteurs anciens, que l'église de Saint-Sernin possède le corps entier de saint Jacques-le-Majeur n'est nullement justifiée.

Les reliques de saint Jacques furent solennellement élevées le 13 octobre 1385. Jean de Cardaillac, archevêque de Toulouse et patriarche d'Alexandrie, assisté de plusieurs prélats, présida à cette cérémonie, dont les chartes contemporaines attestent la magnificence. Au nombre des assistants elles signalent le duc de Berry, frère de Charles VI. Après la vérification des reliques, l'archevêque en fit la division. La majeure partie fut renfermée dans une caisse en forme de tombeau, armée de bandes de fer. Le procès-verbal de la cérémonie fut placé à côté des ossements, dans une boite de plomb supportée par quatre taureaux; et la caisse fut placée dans une châsse de bois, revêtue de lames d'argent [1]. Quelques autres reliques furent renfermées dans un buste du saint, en argent, dû à la munificence du duc de Berry, qui donna en même temps 800 écus d'or, une chaîne d'or d'où pendait un saphir d'un grand prix, environné de rubis et de perles, de plus un chaton de quatre rubis, accompagnés de magnifiques perles. Avant la révolution on voyait encore ce buste enrichi de perles et de pierres précieuses, et du collier orné du beau saphir, qui pendait à son col depuis quatre ou cinq siècles. Ce buste était placé en dehors de la chapelle, dans une armoire qui existe aujourd'hui.

La première chapelle latérale à gauche en descendant était celle de saint Philippe et de saint Jacques-le-Mineur. Les reliques de saint Philippe, apôtre, furent transportées de Rome à Toulouse, où elles furent longtemps enfermées dans un tombeau de marbre. Leur élévation solennelle eut lieu le 24 mars 1517, en présence de Laurent Lallemant, évêque de Grenoble et abbé de Saint-Saturnin.

Le même jour on fit l'élévation des reliques de saint Jacques-le-Mineur, apôtre; les ossements des deux saints furent déposés dans la même caisse divisée en

[1] Archives de Saint-Sernin. *Histoire de Saint-Saturnin*, par M. l'abbé Salvan.

deux compartiments, et cette caisse fut revêtue de riches lames d'argent. Le couvercle quadrangulaire de la caisse, revêtu d'écailles d'argent, était divisé en deux parties, et les figures des deux saints, sculptées sur chacun des côtés du rétable de l'autel, portaient leur nom, et indiquaient la place où se trouvaient leurs reliques. A côté de cet autel était une armoire renfermant un beau reliquaire en argent, donné en 1638 par Madame la Maréchale de Montmorency d'Anville, dans lequel étaient renfermés des fragments des têtes de saint Philippe et de saint Jacques-le-Mineur.

La seconde chapelle latérale à gauche était celle de saint Simon et de saint Jude. Il est difficile de déterminer l'époque à laquelle les reliques de ces deux apôtres furent transférées d'orient en occident; cependant le fait de leur translation ne peut être contesté, et il est également certain que Rome et Toulouse s'enrichirent de ces précieuses dépouilles. La Basilique Vaticane en possède une partie, et Toulouse l'autre. Leur élévation solennelle eut lieu le 25 janvier 1511, en présence des évêques de Montauban, de Pamiers, et de plusieurs abbés. Avant cette cérémonie leurs ossements reposaient dans un tombeau de marbre brut, parsemé de petites étoiles en mosaïque; ils furent déposés dans une châsse de bois revêtue de grandes lames d'argent, pareille à celle de saint Philippe et de saint Jacques-le-Mineur. Le rétable de leur autel etait parfaitement semblable au précédent, orné des figures des deux apôtres, au-dessous desquelles leurs noms étaient écrits; la seule différence c'est qu'au dessus de ce dernier rétable on voyait la figure de Notre Dame des sept Douleurs. Dans une armoire à côté de cette chapelle se trouvait un reliquaire en argent renfermant des fragments des têtes de saint Simon et de saint Jude. Ce reliquaire était dû à la munificence de Fouques de la Rouère, abbé de Saint-Saturnin, et il était orné de ses armes.

Pour faire connaître complètement l'état des cryptes avant la révolution, il suffit d'ajouter que chacune des chapelles était ornée d'un rétable en bois doré, sur lequel étaient sculptées en haut relief les figures des saints dont les reliques étaient renfermées dans la chapelle, et que ces rétables étaient tout-à-fait dans le genre de ceux qui décorent les cinq chapelles supérieures disposées autour de l'abside. Il faut aussi rappeler que l'entrée des chapelles était protégée par des grilles de fer de la même dimension que leur ouverture.

Telles étaient les cryptes anciennes. Comme on le voit, les ornements et les décorations en avaient été bannis, mais tout ce qui touchait aux saintes reliques

était environné de la plus grande magnificence. Toutefois la nudité des murailles, la beauté et l'élégance des voûtes, les grandes grilles noires fermant les chapelles de leur mailles épaisses à travers lesquelles brillaient l'or et l'argent des châsses et des rétables, formaient un ensemble saisissant, et présentaient un mélange remarquable de splendeur et de sévérité.

Cependant les mauvais jours de la révolution approchaient, et bientôt l'asile sacré de ceux que nos pères avaient invoqués pendant quatorze siècles comme les protecteurs de la cité, ne put les défendre contre le délire de l'impiété et les convoitises d'une cupidité sacrilége. Hâtons-nous de le dire : dans ces jours à jamais néfastes, les prières de la partie saine de la ville ne furent pas impuissantes, et Dieu ne permit pas que ces ossements sacrés, objet d'une si longue vénération, fussent dispersés et jetés au vent.

Ce fut le 11 octobre 1794, que les commissaires du district se présentèrent à Saint-Saturnin pour dépouiller l'église de toute son argenterie. Le père Hubert, ancien provincial des Minimes, alors curé constitutionnel de la basilique, était du petit nombre de prêtres qui avaient adhéré aux exigences du gouvernement révolutionnaire; mais d'ailleurs régulier dans ses mœurs, homme de grande instruction, il avait conservé pour les reliques la foi et le respect qu'elles méritaient. Revêtu de son surplis, de son étole, assisté du vieux *mande* des *Corps Saints* il reçut les commissaires et présida au dépouillement des bustes, des châsses, des reliquaires, avec une sollicitude qu'il ne faut pas oublier. On peut voir, dans le procès-verbal de cette déplorable spoliation, tous les soins qu'il prit pour sauver ce qu'il y avait en réalité de plus précieux dans le trésor, pour prévenir toute confusion dans les reliques, et pour assurer leur intacte conservation. Tous les événements relatifs aux reliques, depuis ce jour jusqu'à l'année 1807, dont les mois de juin, juillet et août furent consacrés à leur solennelle vérification en présence des grands vicaires de Monseigneur l'archevêque de Toulouse et de nombreux commissaires, sont consignés dans plusieurs titres authentiques, soigneusement conservés.Cette histoire si intéressante, et qui constate de si courageux dévouements, entr'autres celui de M.l'abbé Dubourg, le saint évêque de Limoges, dépasserait les limites de cette notice. Après avoir attentivement parcouru ces pièces diverses, nous nous contenterons de dire, pour rassurer la foi des fidèles, qu'il est impossible de pousser plus loin les précautions employées pour conserver aux reliques leur intégralité et leur authenticité, et pour aller

DES CRYPTES

DE SAINT-SATURNIN.

CRYPTES NOUVELLES.

SECONDE PARTIE.

On a vu, dans le chapitre précédent, l'état d'abandon où se trouvaient les anciennes Cryptes. Depuis leur grande spoliation, le souvenir de leur ancienne splendeur se réveillait dans quelques esprits, mais il ne servait qu'à faire sentir plus vivement l'impossibilité de réparer de si grandes pertes. Cependant la providence veillait toujours sur le précieux trésor de Toulouse, et le grand nom de Saint Thomas fut le mobile puissant dont elle se servit pour amener la restauration de nos cryptes et intéresser la ville entière à une œuvre dont la réalisation venait se briser depuis cinquante ans contre la tiédeur ou l'impuissance.

Depuis l'année 1368, pendant laquelle le pape Urbain V gratifia Toulouse du corps de Saint Thomas d'Aquin, la préférant à toutes les villes ses rivales, à cause de sa piété, de sa belle église conventuelle des frères prêcheurs, mais surtout à cause de la célébrité de son enseignement théologique, nos pères n'avaient negligé aucune occasion de témoigner leur vénération pour les reliques du saint docteur. Le jour où ces précieuses dépouilles entrèrent dans notre cité, ne fut surpassé par les solennités d'aucune entrée royale. En 1628, leur exaltation fut signalée par des

magnificences plus grandes encore : le corps du Saint fut placé dans une belle châsse en vermeil, son chef dans un reliquaire de vermeil aussi ; et depuis cette époque trois fêtes dans l'année étaient consacrées à célébrer sa mémoire.

Pendant la révolution, ses reliques furent transférées de l'église des Dominicains à celle de Saint-Saturnin, où elles furent déposées dans la chapelle du Saint Esprit. Les temps étaient désormais bien changés, le nom du docteur angélique, dépouillé de son ancien prestige, était à peu près oublié, et ses immortels enseignemens ne passionnaient plus la jeunesse des écoles. Mais enfin des jours meilleurs se préparèrent, la France vit s'élever sur plusieurs points, des maisons conventuelles des religieux de Saint Dominique, et Paris entier environna de son admiration le célèbre orateur qui reproduisait à ses yeux la sainte livrée des frères prêcheurs.

Toulouse, le berceau de cet ordre, ne pouvait demeurer en arrière du mouvement de l'opinion; M. l'abbé Suberville, curé de Saint-Saturnin, assisté de son jeune vicaire M. l'abbé Crépel, résolut de profiter de la faveur publique pour remettre en honneur dans nos murs le culte du saint Docteur. On annonça que le 18 juillet 1852 le R. Père Lacordaire viendrait prêcher le panégyrique de Saint Thomas, et présider à la translation de son chef dans les cryptes. Cette idée amenait d'une manière obligée la restauration de cette église souterraine; on se mit donc à l'œuvre avec courage au commencement de l'année 1852.

Nous avons signalé l'état général de délabrement des cryptes, tant dans la partie supérieure, la plus rapprochée du sol de l'église, que dans la partie inférieure qui plonge plus profondément sous le sanctuaire et sous les chapelles de l'abside. Dans la partie supérieure, l'autel de Saint Honorat dont on eut d'adord à s'occuper, n'était plus qu'une masse informe de plâtre peint; le sacellum où était déposé son tombeau avait été transformé en une armoire recouverte de lambeaux de tapisseries; la voûte était mutilée; les chapiteaux, les colonnettes et tous les détails gracieux de l'ornementation architecturale étaient plus ou moins dégradés ou avaient totalement disparu sous d'épaisses couches de chaux. Une pareille restauration présentait de sérieuses difficultés. Il ne fallait pas créer, mais il fallait rétablir ce qui n'existait plus, ou ce qui avait été complètement altéré. La direction de ces travaux ne pouvait être conférée qu'à un homme profondément versé dans les études du moyen-âge, et imbu de tous les souvenirs de l'ancienne Basilique. On ne pouvait hésiter, le nom de M. le chevalier Du Mège se présentait de lui-même ; son

zèle ne recula pas devant cette œuvre délicate; il s'adjoignit pour l'execution M. Pibon, jeune peintre, avantageusement signalé dans les expositions toulousaines, et M. Mathieu, sculpteur intelligent et modeste, dont le talent remarquable n'attendait qu'une occasion de se révéler.

Les travaux marchèrent dès lors sans interruption. En même temps, M. le curé et M. l'abbé Crépel veillaient avec un soin religieux au déplacement momentané des saintes reliques, et après l'achèvement des travaux leur première sollicitude fut de les rétablir à la même place qu'elles occupaient autrefois. S'il était nécessaire, en effet, que la restauration moderne fût conforme au style des temps anciens, il était plus essentiel encore de retrouver dans les cryptes nouvelles la consécration de tous les pieux souvenirs et de toutes les antiques traditions.

L'emplacement occupé de tout temps par l'autel de Saint Honorat, évêque de Toulouse, et successeur immédiat de Saint Saturnin, lui a été conservé; seulement l'autel dont nous avons parlé a été remplacé par un autre provenant de l'ancienne chapelle de Rieux. Les reliques de ce saint évêque ont repris leur place primitive au-dessus de cet autel, où on leur avait, dans ces derniers temps, substitué sans motif celles de Saint Gilles : elles occupent aujourd'hui la niche qui a été ménagée en arrière du nouvel autel. Enfin, on a soigneusement retiré de l'endroit où il était déposé le tombeau de marbre dans lequel avait reposé le corps du saint évêque jusqu'au jour de son élévation [1], et on l'a placé au-dessous de l'autel. En examinant ce vieux tombeau, on y trouva des débris de bois, que l'on y a rétablis, et qui sont maintenant protégés par son couvercle, sur lequel on lit *sépulcrum sancti Honorati*.

L'armoire en face de l'autel de Saint Honorat, où avait été déposé son tombeau

[1] Les reliques de Saint Honorat avaient été élevées le 18 novembre 1418. Elles furent alors vérifiées, extraites de leur sépulcre de marbre, et renfermées dans une châsse de bois, revêtue de lames de cuivre argentées. Cette cérémonie fut faite par les évêques de Grenoble et de Vabres, en présence du cardinal de Labret, évêque de Pampelone. Une assez grande partie du crâne du saint et quelques-uns de ses ossements furent placés dans un reliquaire d'argent, comme il conste de deux certificats, datés, l'un du 16 mai 1615, et l'autre du mois d'octobre 1644. Après une première vérification en 1807, ces reliques furent de nouveau vérifiées en 1823, et extraites du second reliquaire, pour être placées dans une capsule de bois, avec tous les anciens certificats et pièces authentiques. Cette capsule, scellée du sceau de Mgr le cardinal de Clermont Tonnerre, est aujourd'hui placée dans le buste du saint.

vide, a été transformée en un beau sacellum consacré à Saint Thomas. Un autel à demi engagé supporte la châsse où repose le chef du saint Docteur, et le fond de la chapelle est orné d'un tableau sur fond d'or. Au centre de ce tableau est représenté Saint Thomas écrivant sa somme; à la gauche, Albert le grand, archevêque de Cologne, son illustre maître; à la droite Saint Dominique, fondateur de l'ordre des frères prêcheurs. Ces trois figures, peintes sur bois découpé, sont empreintes de ce caractère de naïveté et de béatitude qui distingue les peintures du moyen-âge, une légère grille dorée divise la table de l'autel, et protège la châsse. Sur la partie antérieure de cet autel sont peintes les armes de l'illustre famille d'Aquin, dont le blason porte, *bandé d'or et de gueules de six pièces.*

Les artistes du moyen-âge avaient décoré la naissance des voûtes de petits animaux fantastiques, rampant à l'endroit où les arètes se réunissent pour reposer sur les chapiteaux. Ces sculptures, cachets distinctifs de l'architecture gothique du XIV[e] siècle avaient été mutilées; elles ont été rétablies avec leur caractère d'originalité et de fantaisie primitive. On a réparé avec soin les chapiteaux et les colonnes plus ou moins détériorés.

Les voûtes, une fois dégagées de leurs épais badigeons, révélèrent des traces non équivoques de peintures primitives. Quelques efforts que l'on pût faire pour suivre ces dessins à demi effacés, il fut impossible de retrouver la pensée des peintres du XIV[e] siècle; mais du moins on acquit la certitude que la peinture moderne, loin d'être un anachronisme, ne serait ici que la réhabilitation du passé. M. Pibou se mit à l'ouvrage avec confiance, et bientôt la nudité de la pierre disparut sous les plus vives couleurs. De larges enroulements pourpre se détachent sur des fonds d'or; des filets d'or relèvent les arètes des voûtes, les sculptures des chapiteaux; et les groupes de colonnettes eux-mêmes présentent aux regards des faisceaux de couleurs brillantes.

Enfin, les bustes des saints, les capsules, les reliquaires, déposés jadis sans ordre dans diverses parties de la Basilique, sont aujourd'hui disposés symétriquement autour des cryptes supérieures, sur des consoles en grès céramique conformes au style général de l'ornementation.

Tous les ouvrages des cryptes supérieures étaient terminés au jour fixé pour la troisième élévation des reliques de Saint Thomas. Tout le monde a conservé le souvenir de cette imposante cérémonie; il nous suffira de rappeler que la veille, samedi 17 Juillet, M. l'abbé Roger, vicaire-général de Mgr l'Archevêque de Tou-

louse, précédé d'une nombreuse procession, alla retirer le chef du saint Docteur de la chapelle du Saint-Esprit où il était, pour le déposer momentanément sur le maître autel de la Basilique. Là en présence d'une immense assemblée, il tira ce chef vénéré du buste doré qui le contenait, vérifia les sceaux, qui se trouvèrent parfaitement inctacts, le dépouilla de sa triple enveloppe de damas rouge, l'éleva pour le montrer aux fidèles, et le plaça dans son nouveau reliquaire; la sainte relique resta exposée 24 heures sur un autel dressé selon l'ancien usage sous la coupole du clocher. Le lendemain, dimanche 18 juillet, la châsse fut portée processionnellement autour de la Basilique, et enfin descendue dans les Cryptes et déposée sur l'autel où depuis ce jour elle est exposée à la vénération des fidèles. Cette fête magnifique, à laquelle la parole éloquente du P. Lacordaire avait attiré un immense concours, fit revivre dans notre cité ces pompeuses cérémonies de l'exaltation des saints, dont elle avait été plusieurs fois témoin dans les siècles reculés, mais dont on ne pensait guères que les solennités pieuses dussent se reproduire avec un aussi grand éclat. Pendant plus de huit jours ces Cryptes, peu fréquentées naguère, purent à peine contenir les fidèles qui allaient se prosterner devant l'autel environné de fleurs, sur lequel brillait le nouveau reliquaire, dont les formes rappellent celles du XIVe siècle, et dont les dispositions heureuses permettent à chacun de contempler la vénérable relique.

Une tentative couronnée d'un si beau succès ne pouvait démeurer inachevée; la faveur publique s'était manifestée d'une manière non équivoque; la religion avait retrouvé un de ses plus beaux jours, et les arts de dignes interprètres de la pensée du moyen-âge : le conseil de fabrique comprit que le moment était venu de compléter son œuvre, et le 15 décembre 1852, après avoir entendu le rapport de M. Decampe, un de ses membres, il s'empressa d'adopter les devis présentés, et de voter une somme considerable pour la continuation des travaux. L'étendue des Cryptes inférieures et leur état de dégradation devait entraîner de grandes dépenses; mais la piété des fidèles était intéressée, on pensa qu'elle ne ferait pas défaut à une œuvre environnée de toutes les sympathies; une octave fut dès-lors annoncée pour le 17 juillet 1853, en l'honneur des saintes reliques.

Quelle que fût la multiplicité des travaux, personne ne manqua à ses engagements, et tout fut prêt pour l'époque indiquée. Nous allons énumérer les parties essentielles de la restauration exécutée, afin d'en faire comprendre l'importance, et pour mettre nos lecteurs à même de mieux apprécier l'état dans lequel les cryptes se trouvent aujourd'hui.

Leur entrée principale s'est appelée de temps immémorial, *la Porte des pèlerins*. On remarque, dans le couronnement de cette porte, la figure de notre Seigneur entre deux grandes coquilles, attributs distinctif des pèlerins. Elle ne s'ouvrait jadis que pour eux, et le nombre en était si considérable qu'ils avaient une place distincte dans la célèbre procession du 17 mai. Depuis la révolution, cette entrée était devenue hors d'usage : sa porte de fer était condamnée par la maçonnerie informe dont on avait couvert les marches supérieures de l'escalier. On a fait disparaître cette maçonnerie, le passage a été rouvert; on a rétabli en même temps les montants latéraux de la porte extérieure, ainsi que leurs chapiteaux, qui étaient tombés sous le marteau; elle a repris sa forme gracieuse, et les restaurations font ressortir la tête de notre Seigneur qui la domine, délicieuse figure, empreinte d'un caractère parfaitement en harmonie avec la place qu'elle occupe, elle semble refléter les souffrances des confesseurs de la foi, et baisser les yeux pour bénir ceux qui descendent dans ces saintes catabombes.

Les opérations préalables, et d'une importance majeure, dans la restauration des cryptes inférieures, ont été celles de reprise et de consolidation; il est difficile aujourd'hui de comprendre la témérité des entreprises successives effectuées dans une construction qui soutient le poids énorme du baldaquin. Pour rendre la circulation plus facile dans les parties latérales des cryptes, on avait, à des époques différentes, entamé et tranché les piliers, et quelquefois à une profondeur de 30 et de 60 centimètres de plus après avoir dégagé les cryptes des reliquaires des autels et de tout ce qui recouvrait leur murailles, on s'aperçut que nulle part ces murailles ne reposaient sur de veritables fondations, mais sur une épaisseur de terre soigneusement taillée, de 40 centimètres d'élévation. Sur le côté gauche, dans le fond des chapelles de Saint Philippe, de Saint Jacques, de Saint Simon et de Saint Jude on découvrit une masse de terre s'avançant de 60 centimètres dans l'intérieur de deux chapelles, à la hauteur des autels c'est à dire à 1 mètre 10 centimètres de hauteur. Il est évident qu'à une époque reculée dont on ne peut préciser la date, un défoncement de 40 centimètres avait été exécuté pour donner plus d'élévation à l'intérieur des cryptes, et qu'on avait alors négligé de reprendre en sous-œuvre les murs d'enceinte assis sur le sol primitif, on s'était contenté de laisser subsister la portion du sol qui les supportait. Cette opinion devient plus evidente encore en examinant les grands degrés de descente, dont les deux derniers sont d'une nature différente, et ont été ajoutés visiblement aux degrés supérieurs après les opérations

du déblaiement, d'un autre côté les arcs doubleaux qui soutenaient les voûtes des chapelles avaient été détruits, ou peut-être avaient disparu par le laps du temps.

Il fallait donc s'occuper avant tout de la solidité si gravement compromise. Cette opération a été exécutée avec le plus grand soin : les piliers ont été repris et remis dans leur aplomb et leurs proportions primitives; les murs ont été aussi repris en sous-œuvre, et assis sur des fondations peu profondes, mais le terrain se trouvant extrêmement ferme, ils offrent toute la solidité désirable; enfin tous les arcs doublaux des voûtes des chapelles ont été rétablis, ce qui a rendu à ces mêmes voûtes et leur sûreté et leur caractère.

Nous avons dit précédemment que de nombreux chapiteaux avaient été enlevés ou mutilés, et que plusieurs des colonnettes qui les supportaient avaient également disparu. Les chapiteaux à remplacer dépassaient le nombre de 80; la tâche était aussi importante que délicate; cependant il est aisé de se convaincre que rarement entreprise a été couronnée d'un aussi véritable succès; on se croit environné de sculptures du XIV[e] siècle; c'est partout la même variété, la même fantaisie, et surtout la même naïveté de style. Il est difficile aujourd'hui de distinguer les chapiteaux récents de ceux qui ont été conservés.

Trois anciennes clefs de voûte armoriées avaient été arrachées, elles ont été remplacées par trois clefs nouvelles dont les sujets s'harmonisent avec celles qui n'ont pas cessé d'occuper leur place. Celles-ci représentent probablement les écussons des anciens abbés et des bienfaiteurs de la Basilique; les trois nouvelles ont reçu des décorations analogues : la première offre l'écusson des anciens comtes de Toulouse, *de gueules à la croix vuidée, cléchée, pommetée, et alezée d'or*; la seconde, les belles armes de la ville de Toulouse, que tout le monde connaît; la troisième enfin, les anciennes armes de l'abbaye de Saint-Saturnin, devenues celles de la Basilique actuelle, qui sont *de gueules au taureau d'or, surmontées de la crosse et de la mitre abbatiale.*

Dans les anciennes cryptes il existait à côté des chapelles, quatre niches profondes taillées dans l'épaisseur du mur, et fermées comme des armoires par des portes à ferrures saillantes, couvertes de grossières peintures à la détrempe. Le premier soin fut de se délivrer de l'aspect fâcheux qu'elles présentaient. On commença à détacher les portes de l'armoire que l'on rencontrait la première à droite, en descendant des cryptes supérieures. Mais aux premiers efforts il se détacha une quantité de vieux platras, et bientôt la décoration entière d'une niche pratiquée dans

la muraille se dégagea avec ses colonnettes, ses chapiteaux, ses trèfles, et ses montants ogivaux. On s'empressa de démonter les trois autres armoires, mais malheureusement les sculptures n'existaient plus, et même aucun indice ne donnait à penser qu'elles eussent jamais existé. On a fait exécuter à ces trois niches des décorarions parfaitement conformes à celles de la première.

Enfin, en sondant la murailles entre ces quatre niches et les chapelles latérales on a découvert quatre autres niches, au moins aussi grandes que les précédentes, qui avaient été complètement fermées par la maçonnerie, mais dont la profondeur et l'ouverture ogivale formaient autant de sacellum. Ces quatres niches ont été soigneusement restaurées, et ornées de sculptures; seulement, se trouvant comprises dans un intervalle restreint, elles n'ont pu recevoir les mêmes décorations que les premières. Ainsi, ces grandes murailles nues et monotones avant la restauration, dont les platras et les maçonneries inintelligentes avaient dénaturé le caractère, se sont ouvertes de tout côté pour reproduire la pensée non équivoque des constructeurs primitifs, et présenter au regard huit niches élégantes environnées de sculptures gracieuses, dans lesquelles sont déposés des reliquaires brillants de dorure. C'était la décoration la plus riche et la mieux appropriée que les cryptes inférieures pussent recevoir.

La première chapelle à droite, en descendant des cryptes supérieures, est dédiée aujourd'hui, ainsi qu'elle l'était autrefois, à Saint Barnabé, et renferme ses reliques; on y remarque une légère déviation d'axe de gauche à droite. Pendant les réparations on découvrit un grand arceau pratiqué dans la muraille qui sert de fond à cette chapelle: c'était peut-être une ouverture ménagée aux ouvriers à l'époque de la construction primitive. Sous la seconde niche à gauche en descendant et près de la chapelle de Saint Philippe et Saint Jacques, on fit la décourverte d'un tombeau engagé dans le mur, et portant cette inscription : *Tombeau de Saint Barnabé*, c'était évidemment celui qui avait renfermé le corps du Saint jusqu'au moment de son élévation. Ce tombeau a été recueilli et placé derrière l'autel de la chapelle qui lui est consacrée, où il est recouvert seulement par la table de ce même autel.

La seconde chapelle sur le même côté, est toujours celle de Saint Edmond, martyr, roi d'Angleterre; on trouva aussi dans une partie reculée des cryptes, un tombeau de pierre portant cette inscription : *Tombeau de Saint Edmond*. Il contenait une caisse en bois à trois compartiments, où étaient renfermés sans désignation par-

ticulière un grand nombre d'ossements; ils furent enveloppés avec soin dans des étoffes de soie, et rétablis dans la même caisse. Ce tombeau fut déposé, comme le précédent, dans la partie postérieure de l'autel, et le même jour M. l'abbé Crépel fit une cérémonie religieuse en l'honneur de ces reliques inconnues.

La troisième chapelle, s'ouvrant en face des degrés de descente, est consacrée, comme autrefois, à la Sainte-Epine. Au-dessus de la précieuse capsule, on a placé la figure de notre Seigneur en *Ecce-Homo*, revêtu de son manteau, un roseau à la main. Cette figure, reposant sur un cul-de-lampe et couronné d'un dais gothique, reproduit très-heureusement les formes allongées et les proportions un peu grêles des sculptures du XIV[e] siècle. Sur le devant de l'autel on lit cette inscription :

MILITES INDUUNT PURPURA
ET IMPONUNT EI SPINEAM CORONAM.

Sur une grande pierre incrustée dans le pavé à compartiments de la chapelle est gravé cet ancien distique, qui compare la Sainte-Epine environnée dans les cryptes de treize corps saints, à l'épine ou buisson des jardins, environnée de treize roses.

QUISQUIS ES EXTERNUS QUÆRENS MIRACULA SIXTE,
EN TREDECIM PULCHRIS INSITA SPINA ROSIS [1].

La quatrième chapelle, en face des degrés de descente, a conservé son ancien vocable de Saint Jacques-le-Majeur, et renferme les reliques de cet apôtre. Sur le devant de l'autel on a gravé cette inscription :

HERODES OCCIDIT JACOBUM,
FRATREM JOANNIS, GLADIO.

Sur une dalle en avant du marche-pied, on lit ces mots :

CALICEM QUEM EGO BIBO
BIBETIS.

[1] Daydé, *Histoire de Saint-Saturnin*, page 407.

On trouva aussi dans cette chapelle un tombeau renversé; mais il ne portait aucune inscription, ne renfermait rien, et ne présentait aucun signe qui pût le faire reconnaître; on s'est contenté de l'enterrer sous les dalles de la chapelle.

La première chapelle à gauche en descendant, est dédiée à Saint Philippe et à Saint Jacques-le-Mineur. Ce vocable était celui qu'elle avait autrefois. On y a retrouvé aussi un ancien tombeau de pierre, renfermant encore quelques débris d'étoffe, et quelques ossements. Ces restes précieux ont été enveloppés de langes de soie et renfermés dans une caisse neuve de bois. Cette caisse a été placée dans le tombeau, qui lui-même a été déposé dans la partie postérieure de l'autel.

La seconde chapelle à gauche a conservé aussi son ancien vocable; elle est consacrée à Saint Simon et Saint Jude, et renferme leurs reliques. A peu de distance de cette chapelle on trouva également un tombeau de pierre sans inscription, dans lequel était une caisse de bois à compartiments renfermant beaucoup d'ossements. Ces ossements pieusement recueillis ont été enveloppés dans des étoffes de soie, et replacés dans une caisse neuve de bois, qui fut elle-même enfermée dans le tombeau. Ainsi que les autres, ce tombeau a été déposé dans la partie postérieure de l'autel. Nous n'avons pas cru devoir reculer devant la monotonie de ces détails, espérant que les lecteurs apprendraient avec plaisir tous les soins employés pour recueillir ces reliques et les replacer de la manière la plus convenable.

Les nouveaux autels qui décorent les chapelles cryptales méritent une attention particulière. Il était difficile d'adopter des formes plus convenables à leur destination. Ils sont au nombre de sept, et n'affectent que deux formes. Pour les chapelles de Saint Honorat, de la Sainte-Epine et de Saint Jacques-le-Majeur, qui appartiennent au style gothique, on a placé des autels de forme remarquables, provenant de la chapelle dite de Rieux adossée au chevet de l'église des Cordeliers, et dont l'entrée s'ouvrait sur la rue de l'Esquile, aujourd'hui rue des Lois. Cette chapelle renfermait de précieux modèles de l'architecture si riche du XIVe siècle. Ainsi les trois autels dont nous parlons sont contemporains de nos cryptes, ils ne pouvaient être de meilleure origine [1]. Dans les quatre cha-

[1] Jean de la Texanderie, évêque de Rieux, avait fait construire la chapelle qui portait son titre. Sa statue sépulcrale, véritable chef-d'œuvre de la sculpture du XIVe siècle, était couchée dans un riche monument placé à coté de l'autel principal de cette chapelle. Elle est conservée; on la voit aujourd'hui dans les galeries du grand cloître du musée.

pelles latérales dont le caractère est bysantin, les autels ont un caractère plus prononcé d'antiquité et de symbolisme. Ce sont de vrais autels sarcophages, adoptés dans l'église primitive, tels que l'on en trouve de nombreux modèles dans *la Roma Subterranea*, et dans le musée de Grégoire XVI, à Rome; par une heureuse coïncidence, ils ressemblent de la manière la plus exacte aux anciens tombeaux de l'église de Saint-Saturnin, conservés dans notre Musée. La forme de ces autels est exactement reproduite dans la *Collection des monuments inédits de l'histoire de France*, architecture monastique, par M. Albert Lenoir, membre du comité des monuments historiques.

Le devant de ces autels se compose de six colonnes torses, reposant sur un socle, dont les chapiteaux sont reliés entr'eux par des arcs triangulaires ou à pleincintre qui supportent la table du saint sacrifice. Les cinq compartiments formés par l'entrecolonnement sont à fond d'or. Sur quatre de ces panneaux sont peintes des figures. d'Apôtres; celui du milieu est toujours réservé à la figure de notre Seigneur représenté sous les emblêmes les plus usités aux premiers siècles de l'Eglise. A l'autel de Saint Barnabé, notre Seigneur a la tête nimbée, la figure juvénile; il tient de la main droite une grande croix rouge ornée d'émeraudes, et de la gauche le rouleau de l'évangile. Dans la chapelle de Saint Edmond, il est représenté debout sur la montagne mystique, de laquelle s'échappent les sources des quatres fleuves du paradis[1]; il a à coté de lui l'agneau, dont la tête est surmontée d'une croix rouge. Sur l'autel de Saint Simon et de Saint Jude, notre Seigneur est assis, ayant sous ses pieds l'emblême du ciel représenté sous les traits d'un vieillard qui soulève une draperie bleue arrondie autour de sa tête. Dans la chapelle de Saint Philippe et de Saint Jacques-le-Mineur, il est représenté sous l'allégorie du bon pasteur; il est jeune, imberbe, nimbé de rouge, tenant d'une main sur ses épaules la brebis égarée, et portant de l'autre un bâton recourbé. Le Christianisme s'était emparé avec amour de ce sujet, surtout dans les premiers siècles; on le plaçait partout, jusques sur ces vénérables calices de verre les plus anciens vases sacrés que nous connaissions.

Les chapelles, comme nous l'avons déjà dit, n'ont plus ces grandes grilles qui en fermaient entièrement l'entrée. Elles avaient sans contredit un assez grand ca-

[1] Ces quatre fleuves sont le Tigre, l'Euphrate, le Phison et le Géhon.

ractère, mais elles étaient lourdes, massives, excepté celle de la Sainte-Epine[1]; elles n'offraient pas le mérite que l'on retrouve dans certains ouvrages antiques de ce genre. Mais on a conservé les anciens appuis de communion, qui sont de bons échantillons de la ferronnerie du XVII[e] siècle. Ils se composent de grands enroulements dont certaines parties sont repoussées, et de gracieuses volutes. On n'a refait à neuf que l'appui de communion de la chapelle de la Sainte-Epine, pour lequel on a imité celui de la chapelle de Saint Jacques. Ces deux grilles sont différentes des quatre autres; dans chacun de leur panneaux on remarque la croix de Toulouse.

Enfin M. Mathieu a exécuté, pour chacune des chapelles, les figures en pierre des saints auxquelles elles sont consacrées. Ces figures, de 60 centimètres d'élévation, reposent sur des culs-de-lampes gothiques et sont couronnées d'un dais. L'artiste a su leur donner un caractère d'antiquité autant par le travail de la pierre, que par le choix de leurs costumes et de leurs attributs.

Suivons maintenant les huit niches ou sacellum, ménagés entre les chapelles, en conservant leur ordre, de la première à droite en descendant les degrés, jusques à la dernière. La première à droite renferme les reliques de Sainte Victoire. Cette sainte était originaire de Cordoue, où elle souffrit le martyre dans la persécution de Dioclétien, avec Saint Ascisclе, que certains auteurs lui ont donné pour frère, mais qui n'était que son compatriote. Une tradition pieuse veut que les reliques de ces deux saints aient été rapportées à Toulouse par Charlemagne à son retour d'Espagne, et données par lui à la basilique de Saint-Saturnin. Elles sont placées dans un buste qui représente la sainte.

La seconde niche renferme les reliques de Saint Castor et de Saint Symphorien. Ces deux saints, sculpteurs habiles, subirent le martyre à Rome dans la persécution de Dioclétien et Maximien. Leurs reliques furent transférées à Toulouse sous le règne de Charles-le-Chave, et furent solennellement élevées le 13 Novembre 1644, avec celles de Saint Edmond, roi d'Angleterre.

La troisième niche contient une châsse considérable renfermant les ossements d'un grand nombre de saints martyrs.

La quatrième, placée à côté de la chapelle de la Sainte-Epine, renferme une

[1] La grande grille de la chapelle de la Sainte-Epine étant meilleure de forme et d'exécution que les autres, a été conservée. On peut la voir dans les galeries supérieures de l'église.

châsse où sont déposées les reliques de plusieurs saints martyrs. Cette châsse, divisée en trois compartiments percés à jour, laisse apercevoir les saints ossements. Il semble que la vue des reliques elles-mêmes augmente la vénération qu'elles inspirent.

La cinquième niche, à côté de la chapelle de Saint Jacques-le-Majeur, renferme un reliquaire pareil au précédent. Il contient également des reliques de plusieurs martyrs.

La sixième niche, à côté de la chapelle de Saint-Simon et Saint-Jude, renferme un reliquaire qui contient le corps entier de Saint Gilles. Saint Gilles fut le premier abbé d'un monastère qu'il fit construire au commencement du VIe siècle sur les limites du diocèse d'Arles, vers l'embouchûre du Rhône. Les comtes de Toulouse avaient une dévotion particulière à ce saint, et plusieurs d'entr'eux portèrent son nom, entr'autres Raymond IV, que l'histoire désigne toujours sous le nom de Raymond de Saint-Gilles. La translation de ses reliques à Toulouse n'eut pas lieu, comme l'ont cru certains auteurs, à l'époque de la guerre des Albigeois, mais en 1562, ainsi que le prouve l'auteur de l'histoire de la ville de Nîmes[1]. A cette époque les religionnaires s'étant emparés de la ville et de l'abbaye de Saint-Gilles, les chanoines, pour soustraire les ossements du saint à la profanation, les remirent entre les mains du sieur de *Pousillac*, gentilhomme du pays, qui les fit déposer secrètement à Toulouse dans l'abbaye de Saint-Saturnin. Le corps de Saint Gilles fut renfermé au XVIIe siècle dans une châsse revêtue de lames d'argent, qui ont été enlevées pendant la révolution.

La septième niche, à gauche de la chapelle de Saint-Philippe et de Saint Jacques-le-Mineur, renferme une châsse qui contient de grands fragments des corps de Saint Claude, de Saint Nicostrat, et de Saint Simplice, martyrs. Ces trois saints exerçaient à Rome la profession de sculpteurs, comme Saint Castor et Saint Symphorien dont nous avons déjà parlé. Ils subirent avec eux le martyre dans la persécution de Dioclétien et de Maximien, et leurs reliques furent aussi apportées à Toulouse sous le règne de Charles-le-Chauve. Elles furent élevées le 13 novembre 1644, avec celles de Saint Edmond, roi d'Angleterre. Leurs ossements divisés avaient été d'abord placés dans deux châsses semblables; ils furent plus tard réunis dans une seule.

[1] *Histoire de Nîmes*, par Ménard, page 357.

Enfin, la huitième niche renferme un reliquaire qui contient quelques fragments des reliques de Saint Asciscle. Ce fut, assure-t-on, Charlemagne qui apporta ces reliques à Toulouse avec celles de Sainte Victoire, à son retour d'Espagne.

On a placé dans les cryptes, sur les degrés de descente adossés au sacellum où repose le chef de Saint Thomas, six antiques statues en bois, presque de grandeur naturelle, qu'on ne peut passer sous silence à cause du fait extraordinaire dont elles perpétuent le souvenir. Elles faisaient partie des treize statues placées, avant la révolution, dans la chapelle du Saint-Esprit, représentant les douze apôtres, et au milieu d'eux notre Seigneur tenant un calice. Ecoutons maintenant le récit de Daydé, greffier ordinaire de la sénéchaussée et cour présidiale de Toulouse; il serait fâcheux d'en altérer la naïveté. Le fait qu'il rapporte était une des traditions les plus respectées de la basilique de Saint-Saturnin.

« Le dimanche 14 jour du mois de Mars 1518, sur les 9 heures du matin,
« Léon X séant à Rome, François I. régnant en France, Jean d'Orléans archeuê-
« que de Tolose, Laurens Lallemand abbé de Saint-Sernin; dans l'enceinte de
« l'église de Saint-Sernin du dit Tolose, au dernier du grand autel du Chœur, et
« au devant de la Chapelle où sont encore à présent les Images de N. Seigneur
« Jésus-Christ, tenant en main vn Calice, et environné de ses Apostres, deux
« hommes s'estant rencontrés, sur quelques différents qu'ils auaient ensemble, se
« donnant le démenti et blasphémant, les Images de N. Seigneur et de ses
« Apostres, en horreur et détestation de ces blasphèmes, se seraient éleués d'vn
« pam en haut par trois fois, à la veue des assistants, et celle de S. Jacques-le-
« Majeur aurait baissé la teste, faisant vne profonde réuérance par trois fois et si
« auant qu'il semblait qu'elle tombât à terre : mais vne fille la print et la remit fort
« aisément et légèrement en son lieu (les dites Images estant lors au bas de la
« dite Chapelle) les autres se seraient remises en leurs place d'elles mesmes, soy
« hurtant, l'vne contre l'autre, et faisant du bruit comme des personnes armées :
« ainsi qu'aurait été vérifiée à la requisition de Noble Vincens de Beauuoir, et
« Henry de Puybusque sieur Lalandelle, Bailles régens, et par Mr. Me. Fortaniér
« Textor, chanoine et Vicaire Général du dit sieur Abbé, ayant sur ce ouys six
« hommes, quatre femmes, vn jeune garçon et deux filles, l'vne estant celle qui auait
« prins l'image de S. Jacques en l'air, faisant le nombre de treize témoins, treuuant
« le fait véritable et bien avéré. Et à l'instant vérification faite de la scituation du
« lieu, pesanteur d'Icelles Images, et jugé par personnes qualifiées y commises, qu'il

« n'y auait aucune apparence en la muraille de dessous, et es enuirons, ni en ces
« Images qui ait peu les faire mouuoir, et que le poids de la plus légère estant de
« demi quintal, il était impossible à homme qui ne fut des plus forts de les faire
« remuer n'y souslever, encore moins incliner, n'y baisser la teste. A cause de
« quoi la plupart des assistants se mit à crier : Miracle, Miracle : et louer Dieu
« en exécration des blasphèmes, et en confirmation de la Sainte foy Chrestienne : et
« lesdits blasphémateurs, voyant vn si grand et évident Miracle, auraient prins
« la fuite. Comme plus à plein est porté par les actes de la procédure, qui est ez
« archifs de la Confrérie des Corps Saints. Ce Miracle est écrit en vn tableau affi-
« ché proche la susdite Chapelle des douze apostres. »

Cette curieuse procédure est encore conservée dans les archives de la basilique. Les 13 statues de la chapelle du Saint-Esprit furent dispersées pendant la révolution. Sept d'entr'elles ont disparu ; sans doute les spoliateurs eurent soin de les mettre en cendres pour profiter de leurs vieilles dorures. Les six qui existent encore, et qui ont été grossièrement repeintes, errèrent longtemps abandonnées dans les combles et les galeries supérieures jusqu'en 1832. A cette époque la Société Archéologique du midi de la France, nouvellement constituée, les réclama pour veiller à leur conservation, et les garda dans les locaux qu'elle occupe au Musée. Elle les a renvoyées plus tard à Saint-Saturnin, persuadée qu'elles ne pouvaient nulle part occuper une place aussi convenable que dans les lieux où elles ont été si longtemps l'objet d'une pieuse vénération.

On remarque encore dans les cryptes deux antiques statues, également en bois, et un peu moins grandes que les précédentes, conservées depuis bien longtemps dans l'ancienne basilique. Ce sont celles de l'empereur Constantin et de Charlemagne. Les savants ont élevé des doutes sur la présence de Charlemagne à Toulouse ; nous nous bornerons à dire qu'une tradition immémoriale établissait que ce prince non seulement avait séjourné dans nos murs, mais encore qu'il avait pris sous sa protection spéciale la basilique de Saint-Saturnin, qu'il avait visité ses catacombes, et qu'il les avait enrichies de leurs plus précieuses reliques. Cette tradition était consacrée dans les archives de la basilique, sur les tapisseries, et dans les inscriptions qui décoraient ses murailles. Les deux statues dont nous parlons occupaient jadis les deux côtés de la chapelle du Saint-Esprit. Daydé en parle d'une manière particulière, et dit qu'elles étaient *richement surdorées*. On les a placées aujourd'hui à droite et à gauche des deux escaliers de descente, comme si les deux

grands empereurs étaient encore appelés de nos jours à couvrir de leur protection ce que le Christianisme a de plus vénérable.

Les peintures murales étaient le complément des restaurations entreprises. Les teintes froides de la pierre des voûtes, des colonnettes et des piliers, sont remplacées aujourd'hui par des couleurs du plus brillant effet. M. Pibou a suivi pour cette partie inférieure des cryptes, le même système de peinture que pour la partie supérieure, mais il a su donner à l'ornementation un caractère encore plus religieux et plus symbolique. Tout le monde a pu remarquer la construction hardie des voûtes principales qui viennent se réunir en un point et reposer toutes ensemble sur le pilier isolé placé dans le centre commun; les quatre voûtes qui environnent ce pilier, étant divisées et soutenues par quatre arêtes, forment seize segments, dans lesquels sont placés les figures des douze apôtres et des quatre saints évêques de Toulouse, se détachant sur un fond d'or. Leurs noms sont écrits à côté de chacune d'elles, en lettres superposées. Dans d'autres voûtes latérales placées en avant des chapelles, chacun des segments est orné de grands médaillons représentant en buste les figures des saints et saintes dont les reliques reposent dant les cryptes. Ces bustes, d'une dimension plus grande que les figures des apôtres, se détachent également sur un fond d'or, et sont environnés d'ornements en forme de trèfle de couleur rouge, rehaussés de dorures.

Quant aux voûtes particulières qui surmontent chacune des chapelles cryptales, elles sont soutenues par trois arcs doubleaux dont chacune des retombées repose sur trois colonnes accouplées. Ces faisceaux de colonnes sont reliés entr'eux par une frise délicate et gracieuse. Les voûtes de ces chapelles sont peintes avec une heureuse entente; les fonds sont d'une teinte grise relevée par de grands rinceaux dorés, sur laquelle se détachent les arcs, dont la retombée est couverte de couleurs vives et tranchantes : ce contraste donne à ces voûtes surbaissées de l'air et de la légèreté. Tout cet ensemble de tons variés et fortement accusés présente un riche spécimen de ces peintures polychromes dont les artistes des XIII[e] et XIV[e] siècles couvraient non seulement les chapelles, mais toutes les parties des plus vastes cathédrales[1].

[1] La peinture jouait un rôle important dans la décoration des Eglises. Les statues extérieures et les bas-reliefs étaient peints et dorés ainsi qu'on a pu le constater aux portails des cathédrales de Paris, de Chartres, d'Amiens, et sur les parties non mutilées de la façade de Notre-Dame de Dijon. A l'intérieur des teintes rouges, vertes, bleues et or se développaient sur toutes les moulu-

Enfin, pour consacrer le souvenir qui rappelle cette vénérable partie de notre ancienne basilique, on a incrusté dans le mur des deux escaliers de descente deux grandes tables de marbre blanc sur lesquelles sont gravées en lettres rouges les deux inscriptions que nous allons reproduire.

Inscription de gauche, du côté de la Porte des Pèlerins.

✠
D. O. M.
sous les auspices
et par la pieuse munificence
des empereurs
Charlemagne,
Louis-le-Débonnaire,
et Charles-le-Chauve,
l'insigne Basilique
de Saint-Saturnin
a reçu les précieux restes
de plusieurs apôtres,
et ceux d'un grand nombre
de martyrs, de vierges, et de confesseurs de la foi.
Les ducs d'Aquitaine
et les comtes de Toulouse
ont accru ce trésor,
les magistrats de cette capitale
ont constamment veillé sur lui.
Ici la religion conserve
pour l'éternelle édification des fidèles

res. Les tombeaux eux-mêmes étaient peints et dorés. C'est un fait facile à vérifier sur les mausolées des ducs de Bourgogne placés dans le musée de Dijon. Ces peintures étaient parfaitement en harmonie avec les vitraux qui garnissaient toutes les verrières. Les murs de ces églises se développent comme une immense tapisserie chargée des fleurs les plus éclatantes. On dirait que les artiste du moyen-âge ont tenté de réaliser l'idée de cette Jésuralem céleste bâtie de pierres précieuses dont il est parlé dans l'Apocalypse. A l'Eglise de Saint Jean-des-Vignes, à Soissons, tout le vaisseau jusques à la voûte était peint de couleurs éclatantes imitant une vaste tenture d'étoffe bleue, écarlate, jaune et verte.

(*Batissier*, Histoire de l'art monumental.)

une parcelle de la croix de Notre Seigneur,
une épine de sa couronne,
don du comte Alphonse
père de Saint Louis;
un fragment de la pierre du Saint Sépulcre,
glorieuse conquête
des croisés toulousains;
et une portion de l'un des vêtements
de la mère de Dieu.

Sous ces voûtes,
ô pieux voyageur,
on vénère les reliques de
Saint Pierre,
Saint Paul,
Saint Jacques-le-Majeur,
Saint Jacques-le-Mineur,
Saint Philippe,
Saint Simon,
Saint Jude,
Saint Barnabé,
Saint Barthélemi,
apôtres, et de
Saint Claude,
Saint Crescent,
Saint Nicostrat,
Saint Simplice,
Saint Castor,
Saint Christophe,
Saint Julien.
Saint Cyr,
Saint Asciscle,
Saint Cirile,
Saint Blaise,
Saint Georges,

Les premiers évêques
de Toulouse
dont la série commence
au troisième siècle.
Saint Saturnin,
Saint Honoré,
Saint Hilaire,
Saint Sylve,
Saint Exupère,
reposent dans cette église;
non loin de leurs restes vénérés
sont ceux de
Saint Honest,
Saint Papoul,
Saint Guillaume, duc d'Aquitaine.
Saint Edmond roi d'Angleterre,
Saint Gilles,
Saint Gilbert,
Saint Thomas d'Aquin,
Saint Vincent de Paul,
Saint Raymond,
Saint Pie V, pape,
Sainte Suzanne,
Sainte Julite,
Sainte Marguerite,
Sainte Catherine,
Sainte Lucie,
Sainte Agathe,

Inscription de droite près de la porte opposée :

✠

D. O. M.

Après avoir réuni dans Clermont,
en l'année du salut
mil quatre-vingt-seize,
les fidèles destinés
à délivrer le saint tombeau,
le pape Urbain II
voulut consacrer lui-même
cette basilique,
l'un des plus précieux monuments
de l'art chrétien.
Ce souverain pontife avait près de lui
Raymond IV, comte de Toulouse
et de Saint-Gilles,
glorieux prince qui le premier
décora ses drapeaux
et ses armes
de la sainte Croix du Sauveur.
Les papes Clément VII, Paul V,
Urbain V et Pie IV
ont accordé de nombreux priviléges
à cette église abbatiale.
Ceux qui en visitent les sept principaux autels
obtiennent des indulgences pareilles
à celles que l'on acquiert,
devant les sept autels
de l'église de Saint-Pierre de Rome.
Charles VI, Louis XI, François 1er,

Charles **IX**, **Louis XIII**
et Louis **XIV**,
rois de France,
ont en priant parcouru
les saintes catacombes.

C'est ici que dans toutes
les calamités publiques
une population pieuse
est venue constamment implorer
l'intercession puissante
des saints protecteurs
de cette antique et religieuse cité.



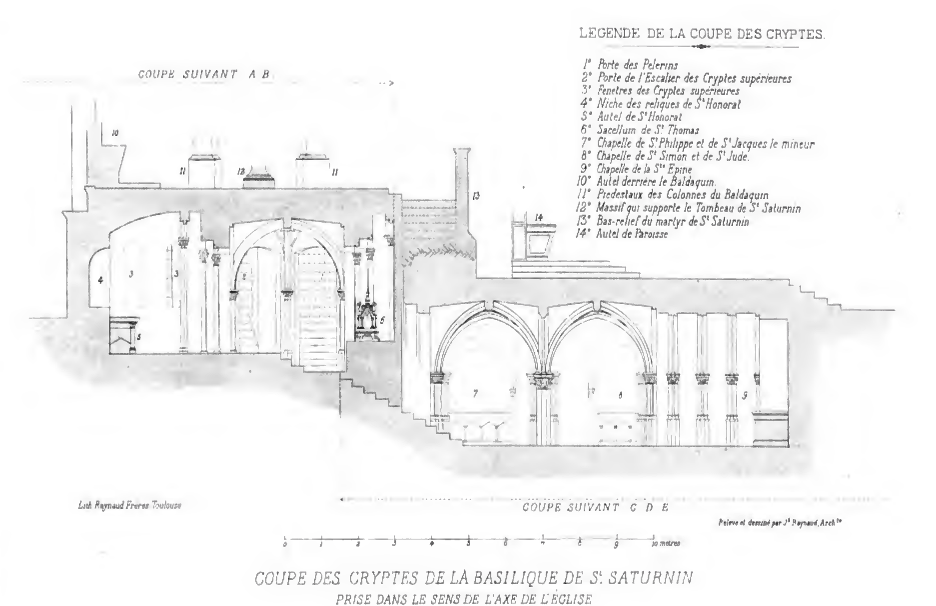
Toulouse. — Imprimerie d'Aug. Manavit, rue S.-Rome, 25.

1 Porte des Pèlerins
2 Portes d'entrée de la Crypte haute
3 Autel et reliques de St Honorat
4 Sacellum de St Thomas d'Aquin
5 Chapelle de St Barnabé.
6 Chapelle de St Edmond
7 Chapelle de la Ste Epine
8 Chapelle de St Jacques le majeur
9 Chapelle de St Simon et St Jude
10 Chapelle de St Philippe et St Jacques le mineur
11 Reliques de Ste Victoire
12 Reliques de St Castor et de St Symphorien
13 Reliques de plusieurs saints
14 Reliques de plusieurs saints.
15 Reliques de plusieurs saints
16 Reliques de St Gilles.
17 Reliques de St Claude, de St Nicostrat, et de St Simplice, martyrs.
18 Reliques de St Asciscle



Lith. Raynaud Frères, Toulouse

NIN



COUPE DES CRYPTES DE LA BASILIQUE DE S.t SATURNIN
PRISE DANS LE SENS DE L'AXE DE L'ÉGLISE


UNIV.
OF
MICH.

LES RUINES
DE POMPÉIOPOLIS

Par LOUIS BUNEL, Avocat

MEMBRE RÉSIDANT

Pour la première fois depuis ma réception, appelé par l'ordre du tableau à présenter à la Société Archéologique un Mémoire, vous me permettrez, Messieurs, avant d'entrer en matière, de vous remercier de l'honneur que vous m'avez fait en me conférant le titre de Membre résidant.

Je n'ai pas eu l'ambition en prenant place au milieu de vous, d'apporter dans vos assemblées ces connaissances variées et solides dont plusieurs de nos honorables confrères se plaisent à orner leurs entretiens : je n'ai eu d'autre désir que de venir puiser dans ces réunions de famille, dégagées de tout appareil académique et sans aucune prétention, les éléments d'une science qui les embrasse presque toutes dans sa généralité, d'une science qui, en éclairant les ténèbres du passé, explique et commente les institutions du présent et semble tracer une voie pour l'avenir, d'une science enfin, qui, pour me servir des belles expressions de M. Champollion-« Figeac, « Nous fait vivre et nous entretenir avec tous les grands hommes « et tous les grands peuples des temps passés, nous fait chercher notre histoire « dans la leur, et nous ne savons pas résister au plaisir de comparer nos croyances « avec leurs opinions, nos goûts avec leurs usages, et nos espérances avec leurs « destinées. »

J'ai dit, Messieurs, que l'Archéologie était en quelque sorte le point d'appui de presque toutes les sciences : Et en effet, n'est-ce pas à l'étude des monuments de l'antiquité, semés par la main des nations comme des témoins authentiques de leurs actes, que l'histoire a emprunté toute sa certitude et tout son prestige ? Le philosophe et l'homme d'état, en passant au crible, si je puis me servir de cette énergique expression, la cendre des peuples primitifs n'ont-ils pas lu sur les débris de leurs temples et de leurs écoles, les pensées morales et politiques qui les avaient inspirés ? L'astronome et le mathématicien n'ont-ils pas trouvé dans les travaux des nations les plus anciennes de l'Asie, les combinaisons des nombres et les lois qui régissent les astres. Et la médecine elle-même, cette science encore aujourd'hui tellement incertaine, que l'on est à se demander si elle a fait un pas en avant dans une si longue série de siècles, peut-elle révoquer en doute qu'elle tire son origine de ces nombreux *ex voto* hiéroglyphiques appendus aux murs des temples de l'antiquité païenne ?

Et maintenant, si, poursuivant cet ordre d'idées, nous jetons un coup d'œil sur les arts, personne ne me contestera que l'architecture, la sculpture et la peinture sont redevables à l'Archéologie de leurs plus admirables créations. Je pourrais en multiplier les preuves à l'infini ; je me bornerai à vous signaler un rapprochement qui m'a paru frappant de vérité. En même temps que l'on découvrait les restes des peintures antiques, et le groupe si connu du Laocoon, dans les premières années du XVI[e] siècle, Raphaël et Michel-Ange, ces deux immortelles personnifications du génie des beaux arts, signalaient par des chefs-d'œuvre leurs premiers pas dans la carrière, et leurs sublimes ouvrages rappelaient les grands maîtres de l'antiquité, qui leur en fournirent les plus nobles inspirations. L'histoire nous apprend, en effet, que Raphaël faisait copier à ses frais et sur carton tout ce qui restait des monuments de l'antiquité Grecque et Romaine, et ce juge éclairé disait lui-même que le Bacchus de Michel-Ange pouvait être comparé aux chefs-d'œuvre de Phidias et de Praxitèle.

Je ne voudrais d'autre exemple pour l'architecture que celui-ci, qui nous est contemporain, car je l'ai recueilli dans une de nos récentes séances : il se rapporte au Cirque Napoléon de Paris, dont toutes les parties rappellent une réminiscence des superbes ruines de Pompéïa.

Enfin, Messieurs, il n'est pas jusqu'à la littérature qui n'ait à se réjouir des recherches persévérantes de l'Archéologie, et nul parmi nous n'ignore sans doute cette précieuse découverte, faite sous les auspices de M. Mariette dans les fouilles récentes de Memphis, d'un papyrus qui a été reconnu par M. Egger, membre de l'Académie des sciences inscriptions et belles lettres de Paris, pour un fragment inédit d'une tragédie perdue d'Euripide. (1)

Je comprends combien cette digression peut paraître inopportune aux membres d'une Société dont les études archéologiques font la principale et la plus chère occupation : mais elle m'a semblé nécessaire d'abord comme une profession de foi, passez-moi le mot, pour vous prouver que si vous avez reçu dans votre sein un confrère étranger encore au langage archéologique, vous n'avez cependant pas admis un profane ; et puis elle était pour moi une satisfaction personnelle et comme le cri de ma conscience.

Je suis trop jeune dans la science, Messieurs, pour traiter dès mon premier Mémoire un sujet exclusivement archéologique. J'ai fait de l'histoire et de l'Archéologie ; secouant la poussière des siècles déjà bien loin de nous, je réveille du sommeil de la mort une cité presque oubliée, en évoquant des souvenirs qui me seront toujours chers, car ils flattent ma nationalité de français et ma foi de chrétien. C'est après les tristes splendeurs du Saint-Sépulcre et les ruines de la ville sainte, que j'ai visité les majestueux débris de Pompéiopolis, dont je ne pourrai vous donner qu'un aperçu, car les ruines elles-mêmes finissent par disparaître.

Voici mon sujet :

La Cilicie était une des six provinces qui composaient l'ancienne Caramanie, comprise entre les chaînes du Taurus au nord et à la mer Méditerranée au sud. Son territoire offrait une limite fort restreinte, mais la situation dont elle jouissait et la fertilité du sol, formé d'un versant qu'arrosent trois rivières, y attirèrent dès les temps les plus reculés une population nombreuse, et l'on y vit s'élever bientôt trente-quatre cités.

(1) M. Egger a retrouvé cent vingt-un vers en style dorien. Le manuscrit est annoté en marge. Il servait à envelopper la jambe d'une momie. Il ne date pas d'une époque antérieure à l'an 439 avant Jésus-Christ, ni postérieure à Alexandre. (*Revue Archéologique*, 12e année. 1855).

Cette province peu importante au point de vue de l'étendue l'a été cependant beaucoup dans l'histoire, par les événements nombreux auxquels elle a servi de théâtre, et les grands noms dont elle rappelle les souvenirs.

Elle était constituée en royaume, et depuis Cilice, qui au dire de Jules Solin, lui a donné son nom, et dont l'existence se perd dans la nuit des temps, jusqu'à l'époque où elle fut réduite en province romaine, elle a compté plusieurs dynasties de rois qu'interrompirent de longues et fréquentes lacunes.

Après avoir subjugué les Lydiens, les Mèdes, les Arméniens, la Pamphylie et la Cappadoce, la Cilicie subit le joug des rois d'Assyrie, et à dater de cette époque elle tomba en décadence. La situation de leur pays favorisait les excursions maritimes, et comme les forêts du Taurus pouvaient fournir de nombreux cèdres pour leurs vaissaux, les ciliciens devinrent pirates.

Cette transformation des habitants d'une contrée où l'agriculture était dans le principe la seule ressource, en pirates et en écumeurs de mer, attira sur la Cilicie des luttes sanglantes, à la suite desquelles cette province fut entièrement dépeuplée et ses villes détruites. Il n'entre pas dans mon plan, Messieurs, de vous retracer les phases de cette histoire; je n'ai pas à m'occuper du sort des différents petits peuples qui se formèrent au sein du peuple primitif par l'effet de leur genre nouveau d'existence. Il y aurait de très-curieuses études à faire sur leurs mœurs et leurs institutions. Dans les nombreuses recherches auxquelles m'ont entraîné les faibles proportions de ce Mémoire, j'ai trouvé une particularité digne, selon moi, de toute votre attention, car elle prouve à mon sens, que les peuples de l'antiquité la plus reculée n'étaient pas aussi barbares que plusieurs historiens le prétendent; et que même avant l'apparition du christianisme, dont la morale vint éclairer la civilisation déchue du reflet de ses institutions divines, en posant surtout comme principe la sainteté du mariage et le respect dû à la femme, ce respect était poussé chez certains peuples jusqu'à une limite à laquelle il n'est jamais parvenu depuis et qu'il n'atteindra même jamais. Ainsi chez les habitants de la Cilicie, la femme jouissait de grandes prérogatives. Elle avait la meilleure part dans les successions, la principale autorité dans le ménage, et quelle que fût sa

condition, les enfants prenaient toujours le nom et le rang de leur mère. (1)

Les trente-quatre villes qui composaient la province de Cilicie subirent à peu près toutes les rigueurs des guerres, et la majeure partie fut complètement détruite: c'est à peine s'il en reste encore cinq ou six, dont l'importance est loin d'égaler celle des anciennes. Parmi les premières il en était une qui a joué un grand rôle et dont j'ai exclusivement à vous parler. C'est la ville de Soles ou Pompéiopolis, aujourd'hui complètement en ruines.

Vers l'an 570 avant l'ère chrétienne, Solon, l'une des plus belles gloires de la Grèce, fuyant devant la tyrannie odieuse de Pisistrate, la ville d'Athènes sa patrie, où il avait tout à la fois brillé comme orateur, comme poète, comme législateur et comme soldat, après avoir vécu quelques jours à la cour de Crésus dont il méprisa les richesses, se retira en Cilicie. Là, tout au bord de la mer, sur une plage riche et fertile, sous un climat favorisé, et entre deux rivières, le Pyrame et le Latmus, il jeta les fondements d'une ville appelée de son nom Solos, et qu'il peupla d'une colonie d'Athéniens. La partie de la Cilicie où s'établit cette cité naissante portait la dénomination de *Campestris* ou basse Cilicie, par opposition à la haute Cilicie ou *Trachæa*.

Soles, dont quelques historiens et géographes modernes semblent avoir ignoré l'existence, était située d'après Ptolémée, entre le 67e degré 1/4 de longitude orientale et le 36e degré 2/3 de latitude septentrionale. L'origine que je lui assigne, empruntée à deux historiens d'époques bien différentes, mais dont l'autorité ne peut faire l'objet d'un doute, Diogène Laërce *in Solone*, et Fénélon dans la vie des plus illustres philosophes de l'antiquité, fut dénaturée par Plutarque qui place dans l'île de Chypre la ville fondée par le philosophe Athénien.

La version de ce grand écrivain est vraie et fausse: vraie en ce sens que l'île de Chypre possédait autrefois une ville de Soles; fausse en ce que cette dernière, selon lui, fut la seule ainsi appelée de Solon.

(1) Quelques historiens prétendent que Solon avait un irrésistible penchant pour les femmes. Dans plusieurs de ses écrits il a célébré les grâces, la beauté et l'amour. Il ne serait donc pas étonnant que les mœurs, les coutumes et la législation des Ciliciens ne se soient ressenties de ce culte du législateur d'Athènes qui apporta dans leur pays des traditions de la patrie.

Il a existé, en effet, deux villes de Soles, toutes deux bâties par Solon, ou du moins il a bâti la première, et la seconde a été construite d'après ses conseils.

L'existence de Soles en Cilicie est établie par les témoignages de Strabon qui s'exprime en ces termes dans son liv. XIV: *Post Latmum sunt Soli, urbs memorabilis, alterius principium Ciliciæ quæ ad Issum est;* de Ptolémée dans son liv. 5, chap. 8; de Diogène Laërce qui en appelle les habitants *Solenses* et ceux de Soles en Chypre *Solii*; de Pline liv. 5, chap. 27; de Tacite, annales liv. 2, chap. 58; de Dion Cassius liv. 36, pag. 18; de Pomponius Méla, chap. 13, liv. 1er; de Jules Solin, chap. XLI, et de quelques géographes plns récents.

Pour détruire d'ailleurs tout espèce de doute, et pour expliquer la confusion dans laquelle est tombé Plutarque, je ne crois pas superflu de vous faire connaître, d'après les biographes de Solon, les circonstances de la fondation de Soles en Chypre.

« Solon passa en Chypre, dit Fénélon, il fit amitié avec Philocypre, prince « d'Æpie. Cette ville était bâtie dans un endroit fort stérile. Solon conseilla à « Philocypre de la rebâtir dans un meilleur pays. Il choisit une belle plaine très- « fertile, conduisit lui-même cette entreprise qui réussit très-bien. Philocypre par « reconnaissance voulut que cette ville s'appelât Soles. »

M. Charles du Rozoir, dans une excellente notice sur notre philosophe, dit : « qu'étant en Chypre, Solon donna d'utiles conseils à Philocypre qui régnait sur « un canton situé aux bords du fleuve Claros. Il aida même ce prince à fonder « une ville à laquelle fut donné le nom de Soli, en l'honneur du législateur « d'Athènes. »

Enfin, Solon lui-même fait mention de la ville de Soles en Chypre dans ses élégies, où parlant à Philocypre il lui dit: « Puissiez-vous régner longtemps dans « Soli, et habiter en paix cette ville, vous et votre postérité. Et, pour moi, que « la belle Vénus me fasse partir en bonne santé de cette île; qu'en récompense « de cette nouvelle fondation, elle me fasse part de ses grâces, me comble « d'honneur et me conduise heureusement dans ma patrie. » Son vœu ne fut pas exaucé, car la mort le surprit dans l'île hospitalière à l'âge de 78 ans.

Nous sommes sûrs de l'existence de Soles; nous connaissons le nom de son fondateur, je dois maintenant vous entretenir de ses destinées. Mais avant, Messieurs,

laissez-moi vous faire part dans ce Mémoire d'une remarque neuve pour moi et peut-être aussi pour vous : c'est l'origine du Solécisme, que je n'ai pas besoin de vous définir, et dont nous avons tous employé le mot après avoir maintes fois fait la chose.

J'ai dit plus haut que Solon, dès qu'il eut édifié la ville de Soles ou Soloë, y établit une colonie d'Athéniens, et ceux-ci, par l'effet du temps et de l'éloignement de la mère patrie, altérèrent leur langue primitive; *qui tractu temporis, cum patriam vocem corrupissent, solecisare dicti sunt.* C'est Diogène Laërce qui parle.

Le premier et le plus ancien événement de la ville de Soles dont la tradition nous a conservé le souvenir, est le meurtre d'Amphilochus par Apollon. Il est rapporté dans Hésiode, poète grec.

Cet épisode, que nous ne pouvons dégager de ses formes mythologiques, est relatif à un fait reproduit par Plutarque et dont il est curieux de connaître le sujet. Un certain Thespesius de Soles, après avoir passé sa vie dans la plus affreuse débauche, fit consulter un jour les dieux pour savoir s'il vivrait mieux à l'avenir qu'il n'avait fait. Le demi-dieu Amphilochus répondit qu'il le saurait dès qu'il serait mort; en effet, Thespesius ayant été ressuscité trois jours après, mena depuis lors une vie exemplaire. Il paraît qu'Apollon irrité et jaloux de voir le demi-dieu Amphilochus rendre un oracle dont les prédictions s'étaient en tout point réalisées, le fit périr.

Vous ne lirez pas sans intérêt, Messieurs, le récit que fait Plutarque de cet événement, et surtout si, comme moi, vous le recueillez dans une traduction de 1575 (1), où l'originalité de l'expression ajoute au piquant des détails sur le séjour de Thespesius dans les enfers, et sa résurrection.

La ville de Soles a laissé des traces dans les annales de l'histoire par la présence dans ses murs, vers l'an 330 avant J.-C., du plus illustre capitaine de son temps, du conquérant de l'Asie, du Grand Alexandre. C'était au sortir de Tarse, où le roi de Macédoine avait été sur le point de perdre la vie pour s'être imprudemment baigné dans les eaux du Cydnus. Pendant que Philotas, l'un de ses généraux, mar-

(1) Plutarque, œuvres morales, 1575, p. 267.

chait à la tête de la cavalerie, lui-même conduisant ses immortelles phalanges, vint camper sous les murs de Soles, d'où il partit ensuite pour aller rejoindre l'orgueilleux Darius, sur lequel il remporta une victoire éclatante et décisive dans les plaines d'Issus, ville considérable située au bord de la mer, à quelques lieues de Soles, et dont il ne reste pas de vestiges.

Plus de deux siècles s'écoulent sans que nous retrouvions aucun fait historique sur la ville de Soles; mais dans le commencement du premier siècle, avant l'ère chrétienne, s'accomplirent des événements qui ont dû exercer une influence immense sur sa destinée.

La Caramanie était, ainsi que j'ai eu l'honneur de vous le dire, composée de six provinces, à peu près indépendantes les unes des autres, et dont les habitants formés d'éléments divers étaient loin de présenter une population homogène, unie par les liens de la nationalité. Aussi, dès les premiers temps, furent-ils victimes des dissensions et des luttes qui attirèrent sur eux de terribles calamités.

A la faveur des troubles qui régnaient sans cesse dans cette partie de l'Asie-Mineure, les souverains des Etats limitrophes firent de nombreuses tentatives pour s'en emparer. Celle de Tigrane III le Grand, roi d'Arménie, qui régna l'an 90 avant J.-C., doit fixer surtout notre attention, car elle fut pour Soles un désastre dont cette ville ne put probablement pas se relever.

Animé du désir d'étendre la limite de ses Etats, et attiré d'ailleurs par les troubles qui divisaient les peuples voisins, Tigrane porta ses armes dans la Cappadoce, la Cilicie et jusque dans la Syrie, renversant tout sur son passage. Soles, dont il fit le siége, lui opposa une vigoureuse résistance, mais s'en étant rendu maître, il la détruisit de fond en comble; et l'histoire nous apprend que ce monarque rentra dans ses états emmenant plus de 300,000 captifs.

Jules Solin, en parlant de Soles, dit: *Soloë antiquum oppidum Ciliciæ fuit, à Trigane Armeniæ subactum*, et Dion Cassius exprimant plus énergiquement le résultat de la victoire du roi d'Arménie le décrit en ces termes: *Solos priùs dictam, sitam in Cicilià maritimâ, quam Tigranes ante vastaverat.*

Quelques années plus tard, vers l'an 60 avant J.-C., la Cilicie devint le Théâtre de nouvelles guerres qui achevèrent de lui porter le dernier coup. Décimés ou soumis à la domination étrangère, les peuples de cette partie du littoral se firent

pirates, autant pour satisfaire leur caractère naturellement inquiet, que pour se soustraire à l'obéissance. En peu de temps ils infestèrent les mers et portèrent même leurs déprédations jusque sur les côtes d'Italie.

C'était l'époque ou Pompée promenait de l'occident à l'orient, du nord au midi ses armes victorieuses. Le célèbre général fit des préparatifs immenses, et surprenant à l'improviste les pirates, il les poursuivit jusque dans leur repaire, Coracésium, place forte de la Cilicie, voisine de Soles, et il les y assiégea. 90 superbes galères et 20,000 prisonniers tombèrent au pouvoir du vainqueur qui paya de générosité et de clémence les méfaits des Ciliciens. Pas un des vaincus ne fut massacré: Pompée, au contraire, les établit dans les terres dont il les constitua colons

C'est ainsi que la ville de Soles, complètement abandonnée alors, reçut du vainqueur une population d'hommes courageux et forts, de femmes belles et jeunes : à dater de ce moment l'ancienne ville de Solon prit le nom de Pompéiopolis. Voici le passage de Strabon à ce sujet (1) : *In hanc hominum frequentiâ destitutam Pompeius magnus piratarum reliquias transtulit, quas judicabat potissimùm salute et procuratione dignas : ac mutato nomine eam Pompeiopolim dixit.* Et Dion Cassius (2) parle en ces termes de Soles et de l'expédition de Pompée: *Ipse cùm cæteris in rebus prospexit, tùm ne denuò paupertas eos ad flagitia impelleret, agros eis quos desertos videbat colendos, habitatasque urbes colonis indigentes tradidit. Itaque ex eo aliæ urbes habitari captæ sunt, et quam Pompeiopolim adpellârunt.*

Enfin, Messieurs, Tacite dans ses annales nous donne des détails sur un fait qui s'est accompli à Pompéiopolis.

Vonon Ier, 17me roi des Parthes, chassé tour à tour par Artaban de son royaume et de celui d'Arménie, fut livré à Germanicus, sous le prétexte qu'il abusait de la proximité pour exciter à la révolte les grands du royaume. Germanicus fit enfermer Vonon avec tous ses trésors dans Pompéiopolis, où il lui donna une garde; mais ce prince infortuné ayant voulu tenter de se soustraire à

(1) Strabon, liv. XIV.
(2) Dion Cassius, liv XXXVI, p. 18.

leur surveillance, fut assassiné au passage du Pyramus, l'an 19 de J.-C., par un officier qui l'avait suivi, dans sa fuite, après avoir feint de s'être laissé corrompre.

Voilà, Messieurs, tous les faits que j'ai pu recueillir sur la destinée de la ville de Soles. Ainsi que vous avez dû le remarquer, j'en ai puisé les notions dans les historiens et les géographes les plus anciens et les plus recommandables, et je crois qu'en dehors de leur témoignage, il serait difficile de rencontrer d'autres preuves de l'existence de cette antique cité. Je ne parle pas des auteurs plus récents auxquels j'ai eu recours, simples commentateurs de leurs devanciers. J'en citerai un, toutefois, qu'il me semble nécessaire de rectifier dans son opinion émise, au sujet de Soles. Cet auteur est Moréri, dont le remarquable dictionnaire, article Pompéiopolis, attribue à cette ville le nom de Trajanopolis à cause de l'empereur Trajan, et y fixe le siége d'un évêché suffragant de Séleucie. L'histoire nous apprend, il est vrai, que l'empereur Trajan est mort l'an 117 de Jésus-Christ et le 11 août, mais à Sélinunte, appelée plus tard Trajanopolis et non à l'ancienne Soles. Sélinunte existe encore sous le nom de Sélenti; elle est située dans la partie de la Cilicie qui portait le nom de *Trachæa* ou haute Cilicie, dans le voisinage de Séleucie, ville de la même province, connue aujourd'hui sous le nom de Selefke. Pompéiopolis, au contraire, était dans la Cilicia *Campestris*.

La ville de Soles a produit quelques hommes célèbres: nous ne connaissons que Philémon, poète comique, né dans cette cité vers l'an 320 avant Jésus-Christ. Il fut presque l'égal de Ménandre, et composa, dit-on, plus de 80 pièces. Il n'en reste à peine que quelques fragments confondus avec ceux de son rival. Philémon mourut, d'après les historiens, à l'âge de 97 ans, à la suite d'un accès de rire.

Chrysippe, philosophe de la secte des stoïciens, dont le père avait abandonné Tarse, sa patrie, naquit aussi à Soles vers l'an 280 avant J.-C. L'histoire lui attribue plus de 700 volumes, mais ses doctrines renferment des principes qui répugnent à la morale et à la saine raison. Il est peu de matières qu'il n'ait traité dans ses écrits. Il mourut, disent ses biographes, dans la 148e olympiade à l'âge de 80 ans. Athènes lui éleva une statue.

Enfin, Aratus, poète Grec, est également originaire de Soles; il naquit vers le même temps que Chrysippe, l'an 262 avant J.-C., et se livra à l'étude de l'astronomie, traitée par lui dans un poëme intitulé les *Phénomènes*. Son tombeau

existe encore à quelque distance de Soles; il offre une particularité dont je vous entretiendrai dans la dernière partie de ce Mémoire.

Comme vous le voyez, Messieurs, je n'ai pas encore dit un mot de la partie monumentale et archéologique de l'ancienne cité dont je viens de retracer les souvenirs. Je n'ai rien négligé pour donner à mon travail toute l'extension et tout l'intérêt digne du sujet, mais il m'a été impossible de découvrir le moindre indice de ce que fut autrefois, au point de vue de la science, la ville de Pompéiopolis.

A voir les superbes ruines que le temps achève lentement de détruire, il est facile de supposer que Soles possédait des monuments d'une grande beauté. Je trouve dans la note de Strabon sur cette ville une expression qui paraîtrait confirmer mes hypothèses. Il appelle Soles, *urbs memorabilis*, non seulement, sans doute, à raison des événements qui ont signalé son existence, mais encore par la magnificence de ses constructions.

Aujourd'hui, tout à disparu : comment et à quelle époque, il est difficile de le préciser; mais je trouve une première cause de ruine pour Soles dans les guerres qui ont désolé la Cilicie, dans le désastre surtout que cette ville éprouva lors de sa dévastation par Tigrane, et dans les luttes postérieures qu'elle a eu à soutenir. Vous vous rappelez, en effet, que Pompée, lors de son expédition, fut obligé d'établir des colons dans cette cité déjà déserte.

Ne pourrait-on pas reconnaître une nouvelle cause de ruine, en admettant que Pompéiopolis eut encore conservé des traces de son ancienne splendeur, sans le tremblement de terre général dont l'Asie mineure entière ressentit les secousses l'an 115 de l'ère chrétienne et qui renversa Antioche et presque toutes les villes de Syrie ?

Et enfin, quoique l'histoire ne nous ait pas conservé le moindre souvenir de Pompéiopolis depuis les premières années de notre ère, il est incontestable que si cette cité existait encore dans les siècles qui ont suivi, elle a dû aussi subir les rigueurs des guerres qui ont ensanglanté cette partie de l'Asie, lors de la conquête et de la domination Arabe. Mais j'incline à penser qu'elle avait disparu déjà du rang des villes, car l'histoire de cette époque nous en aurait transmis quelque trace.

Pour en finir avec la cité d'autrefois, et avant de jeter un coup d'œil de

regret sur ces tristes et belles ruines, je vous rapporterai, Messieurs, un phénomène invraisemblable tout d'abord, et qui cependant est affirmé par Pline et Dion l'africain. Il existait, il paraît, à Soles une fontaine dont l'eau brûlait comme l'huile à la lampe (1); phénomène bien connu aujourd'hui.

Le 30 septembre 1853 l'*Eurotas*, bateau à vapeur des messageries impériales, me déposa à Mersina, où il devait faire une station d'un jour.

Je venais de parcourir la côte de Syrie, après en avoir visité les principales villes; je sortais à peine de la Palestine et de la Judée, encore tout pénétré des impressions touchantes que grave dans l'âme du chrétien la vue du tombeau du Fils de Dieu, et de la grotte obscure où il reçut le jour. Avide, comme doit être tout voyageur en Orient, de découvrir sous chacun de ses pas des traces, des vestiges de cette antiquité si justement admirée, et dont les souvenirs bercent notre enfance et font souvent le charme de notre âge mûr, je ne laissais échapper aucune occasion de satisfaire cet ardent désir.

J'avais recueilli à bord du navire des renseignements sur les lieux que je devais voir, et je savais que non loin de Mersina s'élevaient encore les ruines d'une antique cité connue sous le nom de Pompéiopolis, auprès desquelles était le tombeau du poète grec Aratus.

Toutes mes données s'arrêtaient là. Aucune des relations de voyage faites par nos écrivains modernes ne parlait de ces ruines; mon désir de les visiter n'en était donc que plus grand. Je n'employai à Mersina que le temps strictement nécessaire pour me procurer un cheval et un guide, et je dirigeai ma course vers Pompéiopolis.

Mersina, Messieurs, dont le nom arabe est Metzlu, n'est qu'une pauvre bourgade établie sur la plage, servant de port à Tarsous, l'ancienne ville de Tarse, éloignée de quelques lieues à peine.

A l'ouest, et à une faible distance, s'élèvent les ruines. Je suivis, pour y parvenir, les bords de la mer, au millieu d'épais taillis et à travers une belle plaine qui me parut fertile, mais dont le sol porte à peine quelques traces de culture. Çà et là des tribus campaient à l'ombre des bosquets de lauriers roses, surveillant

(1) Pline, liv. 3, ch. 2. V. Moréri.

leurs troupeaux de chameaux et de buffles noirs, Ciliciens dégénérés qui ont conservé le goût de leurs pères pour la piraterie et le brigandage.

Après avoir traversé une petite rivière bordée de nopals, de tamarins et de lauriers roses, et que je crois, d'après les données fournies par les historiens dont j'ai cité les témoignages, devoir être le Pyramus, je me trouvai bientôt sur un sol jonché de débris. Je n'avais pour m'accompagner dans mon excursion qu'un arabe avec lequel il m'était impossible de m'entendre, car nous ne comprenions pas mutuellement notre langue, aussi dus-je me fier aux détails que j'avais recueillis.

Le premier objet qui frappa mes regards fut un tombeau, que je reconnus à la description être celui du poète Aratus. Au sommet d'un grand carré en maçonnerie, ayant la forme légèrement pyramidale, repose un sarcophage en pierre renversé sur le flanc.

Tel est dans toute sa simplicité ce monument. Je n'y ai distingué aucune espèce de traces de sculptures ou d'inscriptions. La pierre qui recouvrait le sarcophage gît à terre, et dans l'intérieur du tombeau s'abritait, contre les ardeurs du soleil déjà brûlant, un arabe nonchalamment couché.

Pomponius Méla (1) nous parle en ces termes du tombeau d'Aratus : Je le traduis. « Près de là, sur une petite élévation, est le tombeau du célèbre Aratus qui « offre, dit-on, une particularité dont la cause est inconnue : c'est que les pierres « que l'on y jette se brisent en éclats. »

Je regrette, Messieurs, d'avoir ignoré cette circonstance, car il m'eût été facile d'en vérifier la réalité.

Une grande quantité d'autres tombeaux sont épars autour du précédent, mais sans aucun indice qui puisse en préciser l'origine.

Enfin, au millieu d'un taillis épais s'élèvent sur deux lignes parfaitement régulières, deux rangs de belles colonnes en pierre, surmontées de superbes chapiteaux. J'eus beaucoup de peine à parvenir à leur pied, car le fourré du taillis et la nature de ses arbustes m'opposaient une grande difficulté, mais je surmontai les obstacles en me glissant dans une trouée d'où partirent à mon approche quelques chacals effrayés.

(1) Pomponius Méla, ch. XIII, liv. Ier.

Ces colonnes, en belle pierre grise, dont j'ai pu approximativement mesurer les dimensions, m'ont paru avoir trente pieds environ de hauteur, sur huit pieds de circonférence. Elles sont au nombre de 43, il en existe une 44e à demie renversée. Elles appartiennent à l'ordre Corinthien le plus pur, et les chapiteaux qui gisent à terre m'ont permis d'admirer la délicatesse du travail et la grâce des feuilles d'Acanthe qui les caractérisent.

Aucun entablement ne les relie entr'elles; deux seulement ont le fût cannelé. Elles reposent toutes sur d'énormes socles presque entièrement enfouis dans le sol, ce qui en diminue notablement la hauteur.

Le nombre de ces colonnes qui paraît, d'après les intervalles et les débris auxquels on se heurte, avoir été beaucoup plus considérable, ainsi que la magnificence de leur réunion, indiquent suffisamment qu'elles ont dû appartenir à un temple. Leur disposition semble encore confirmer cette opinion : elles forment, en effet, les deux côtés d'un carré et à leur angle de jonction commence une ligne parallèle à l'un d'eux. On peut tirer de là plusieurs inductions.

Malgré leur colossale structure et la solidité résultant de leurs admirables proportions, ces belles colonnes s'affaissent insensiblement, soit par suite des commotions auxquelles ce littoral est souvent exposé, soit par l'effet du temps. Le sol qui les environne est recouvert de constructions paraissant à peine à sa surface et indiquant les bases de nombreux édifices.

La magnifique colonnade de Pompéiopolis, dit Balbi dans son abrégé de géographie, est à l'entrée de son port artificiel, elle offre encore 44 colonnes debout. Elle ressemble aux ruines d'Antinoë en Égypte et de Djerrach en Syrie; et à la description de cette dernière ville, l'auteur prétend que ses restes imposants appartiennent à la plus belle époque de l'architecture romaine. Plus de 200 colonnes d'ordre ionique et corinthien étaient encore debout à Djerrach en 1834.

Puisque Balbi fait ressembler ces colonnes de Pompéiopolis à celles de Djerrach, sans doute il leur attribue la même origine : Je ne saurais partager entièrement cette opinion.

La domination romaine en Cilicie ne date guère que de la guerre de Pompée

contre les pirates; or, à cette époque, Soles était déjà une cité considérable, qui avait été ravagée et détruite par Tigrane; et depuis Pompée jusqu'à l'an 19 de J.-C., date du dernier fait historique relatif à l'histoire de cette ville, il s'est écoulé trop peu de temps pour supposer qu'une poignée d'hommes, transplantés par le général romain à Soles, ait élevé des monuments qui, à en juger par leurs admirables débris, indiquaient une population florissante et nombreuse, jouissant des douceurs de la paix.

Je pense donc que la remarquable colonnade de Pompéiopolis est de beaucoup antérieure à la présence des Romains en Cilicie.

Ces lieux sont aujourd'hui complètement déserts, et, à l'exception de l'hôte momentané du tombeau d'Aratus et des chacals, seuls possesseurs des ruines, je n'ai vu d'autre être animé qu'une pauvre vieille femme accroupie sur le sable, occupée à allumer son feu, à l'endroit sans doute où la mer se recourbant en arc de cercle formait l'ancien port de Soles, fréquenté jadis par tant de galères richement ornées, et que remplaçait en ce moment une petite barque de pêcheur amarrée sur la grève.

Je regagnai Mersina après avoir tristement erré au milieu des débris et sur le rivage de la mer de la Basse-Cilicie, emportant avec soin un fragment de guirlande qui a dû appartenir à une frise de colonne brisée dans sa chute. Mon guide arabe auquel je le confiai jetait de temps en temps sur moi des regards étonnés. Il ne comprenait pas sans doute, du fond de son indifférence, quel intérêt je pouvais attacher à un fragment informe de pierre, recueilli pour être entouré de la religion du souvenir.

Voilà, Messieurs, tout ce que l'histoire et mes propres notes m'ont fourni touchant l'ancienne ville de Soles ou Pompéiopolis.

Pardonnez-moi de vous avoir fait voyager à travers les âges et de vous avoir mené vers des pays lointains, pour ne vous apprendre que peu de choses intéressantes, alors que nous possédons autour de nous tant de trésors dignes de nos travaux.

S'il y a toujours quelque prétention à parler de soi, il faut convenir aussi que

le lecteur attache plus d'attrait au récit de celui qui peut lui dire : J'ai vu. Eloignez, Messieurs, la premièrepensée, car je n'ai jamais eu que la seconde, et je me croirai digne de l'honneur que vous m'avez fait si je suis parvenu à remplir convenablement mon but.



Toulouse. — Impr. d'Aug. Manavit, rue St-Rome, 25.

NOTICE HISTORIQUE

SUR

L'ÉGLISE DES DOMINICAINS

DE TOULOUSE (1)

PRÉCÉDÉE DE QUELQUES FAITS

SUR

SAINT THOMAS D'AQUIN,

PAR AUGUSTIN MANAVIT,

MEMBRE RÉSIDANT.

C'est à travers les prétendues ténèbres du moyen-âge que nous apparaît la grande figure de saint Thomas d'Aquin comme entourée de toutes les gloires de la vertu et du génie. La vie du Saint allait finir dans un dé-

(1) Nous n'avons pu prendre pour guide dans notre récit que le P. Percin, le seul de nos annalistes qui nous ait transmis des documents sur l'église des Frères Prêcheurs; ils sont loin d'être complets et de satisfaire la curiosité des lecteurs. Nous avons surtout reproduit ceux qui se rattachent à peu près spécialement à l'église; nous avons voulu donner un simple esquisse du monument. Ce n'est pas son histoire que nous avons entendu faire, encore moins celle du couvent.

L'ouvrage du P. Percin, devenu fort rare aujourd'hui, est intitulé *Monumenta conventus Tolosani ordinis F. F. Predicatorum primis et vetustissimis manuscriptis originalibus transcripta et S. S. patrum placito illustra. Scriptore F. Jacobo Percin Tolosate, tolosanique conventus alumno.* 1 vol. in-folio. Tolosæ, G. Pech, 1693.

Ce livre contient les documents les plus curieux sur les événements dont Toulouse et nos contrées furent le théâtre pendant nos guerres religieuses au commen-

sert, mais son règne sur les intelligences ne finissait pas. Ni les vicissitudes des temps, ni les révolutions qui ont changé la condition des peuples, ruiné les empires, n'ont pu enlever un seul rayon de cette couronne radieuse qui entoure le front du saint Docteur. Il vit encore au milieu du monde dans toutes les splendeurs du génie; l'autorité de son nom semble n'avoir pas de limites, et l'on dirait que sa gloire rajeunit de siècle en siècle.

La France, qui fut comme sa patrie adoptive, lui prépare de nouveaux hommages. Ses immortels ouvrages reproduits de diverses manières, étudiés, commentés et traduits, rendront ses doctes enseignements plus accessibles à toutes les intelligences. Réunis à la voix d'un grand homme, qui est tout à la fois un saint Religieux, de nouveaux disciples se voient aujourd'hui revivre dans de jeunes frères; ils ont relevé de ses ruines l'ancien édifice de saint Dominique, et ils se livrent parmi nous avec ardeur au ministère de la parole évangélique.

L'année 1271 allait bientôt finir, Grégoire X montait sur le trône pontifical, et l'attention de cet illustre Pontife se portait sur les plus graves intérêts de la chrétienté. Un bref du Pape enjoignait à saint Thomas, qui habitait son couvent de Naples, de se rendre au concile de Lyon, fixé au 1er mai 1272, et de porter avec lui le *Traité contre les erreurs des Grecs*, composé par ordre d'Urbain IV. On connaît l'importance de ce concile dans l'Eglise; on ne doutait pas que la gloire de réunir les deux communions ne fût réservée au Docteur angélique: Dieu avait d'autres desseins.

cement du XIIIe siècle. Le P. Percin, né à Toulouse, fut un religieux d'une piété exemplaire, de mœurs douces et plein de bonté. Il laissa son histoire du couvent incomplète pour s'occuper d'ouvrages plus religieux et plus utiles au prochain; il mourut environné de l'estime de tous ses collègues et de ses concitoyens cher aux uns et aux autres, le 21 mars 1711, dans notre maison des Frères Prêcheurs.

Départ de saint Thomas pour Lyon ; véritables causes de sa mort prématurée.

Thomas vivait à Naples entouré d'hommages publics. Ses historiens nous décrivent les extases et les ravissements dont le Ciel se plaisait à le favoriser. Le roi Charles d'Anjou, frère de saint Louis, lui avait assigné une pension d'une once d'or par mois. Ce fut vers l'extrême fin de janvier 1272 que le Saint, accompagné de son fidèle ami et disciple le P. Renaud, partit pour obéir à la voix du Pape. La route était longue; il devait la commencer à peine; arrivé au château de Magenza, situé non loin de Naples, il voulut dire à sa nièce qui l'habitait, Françoise d'Aquin, comtesse de Cécan, un adieu qui devait être le dernier. Pendant son court séjour, la santé de Thomas parut s'altérer sensiblement. C'est dans ce château, qu'au rapport d'un seul de ses historiens (1), sa nièce l'avait rendu dépositaire d'un secret qui intéressait l'honneur de sa famille; ce secret devait être dévoilé au concile de Lyon. Nous verrons bientôt quel odieux attentat couvraient ces mots mystérieux.

Sa maladie ne paraissait pas d'abord dangereuse; Thomas était dans la force de l'âge. Bientôt tout espoir fut perdu; la mort la plus héroïque vint terminer la plus belle vie. Le Saint tombait souvent dans une admiration extatique; cette âme si pure tremblait à l'approche des justices divines; des larmes amères coulaient de ses yeux, et ce fut couché sur la cendre qu'il voulut recevoir la divine Eucharistie. Antoine Pisani, sénateur de Venise, l'un de ses historiens, rapporte que dans ce moment solennel il s'échappa de son cœur brûlant d'amour cette admirable prière si religieusement conservée dans l'Eglise : *Adoro te supplex.*

Le 7 mars 1274, un peu avant le jour, s'éteignait à Fosse-Neuve (2) ce

(1) *Histoire de la vie et des ouvrages de saint Thomas d'Aquin;* 1 vol. in-4°; Paris, 1845.

(2) Monastère de l'ordre de Citeaux, situé dans la campagne de Rome, sur la route qui conduit de cette ville à Naples, à deux milles des marais pontins, sur la petite rivière d'Evola, lieu malsain et marécageux, et presque toujours sous l'influence de l'*Aria cattiva*. Une roue à aubes distribuait de l'eau dans la maison pour les besoins de la communauté, ce qui contribuait à rendre encore ces lieux plus humides.

puissant génie. Thomas d'Aquin mourait à 48 ans. Sa mort répandit une douloureuse surprise, et un deuil général se leva sur l'Eglise et sur les Universités. On connaît la lettre de l'École de Paris adressée au général de l'Ordre, aussi glorieuse pour le saint Docteur que pour cette célèbre Université (1).

Ses historiens décrivent ses traits et ses formes athlétiques, qui lui avaient fait donner le surnom de *Bœuf de Sicile*, dénomination que d'autres attribuent à sa taciturnité habituelle et à la lenteur de ses mouvements; sa tête était forte et largement développée; son front un peu chauve, et son teint de couleur froment (*coloris triticei*) (2). Sa figure avait une majestueuse expression de beauté, que la mort respecta longtemps.

Les écrivains français auxquels nous devons la vie de saint Thomas, un seul excepté (3), se taisent sur les causes qui ont pu arrêter au milieu de sa course ce brillant génie qui éclairait le monde. Les historiens italiens, en très-petit nombre cependant, nous dévoilent cet important secret confié, comme nous l'avons dit, à saint Thomas par sa nièce, au château de Magenza.

Nous lisons dans les *Chroniques du Mont-Cassin :* « Charles d'Anjou, le « même qui fit trancher la tête à Conradin, fit aussi empoisonner saint « Thomas dans l'abbaye de Fosse Neuve, en Campanie, et il commit ce « crime dans la crainte que le Saint ne fût promu à la Papauté (4). *Item* « *fecit venenari sanctum Thomasum d'Aquino, in abatia Fosse-Nove, in Cam-* « *pania, ubi hodiè corpus ejus jacet, et hoc fecit timendo ne ad papatum veniret.* » S'il faut en croire ces mêmes écrivains, Charles aurait essayé de faire violence à la nièce du Saint, qui aurait pris la résolution de dénoncer cet attentat au concile de Lyon.

(1) *Vie de saint Thomas d'Aquin*, par le R. P. Touron, de l'Ordre des Frères Prêcheurs. 1 vol. in-4°. Paris, 1737.

(2) *Acta Sanctorum. Hist. des Reliques de saint Thomas d'Aquin*, par E. Cartier

(3) *Hist. de la vie et des ouvrages de saint Thomas d'Aquin*, etc.

(4) *Chron. du M. Cassin*, MM. 1300, Codex 512.

L'auteur de la *Vie et des Ouvrages de Saint Thomas d'Aquin* s'étonne du silence des écrivains dominicains sur les causes de la maladie du Saint. Cependant, dès le moment de sa mort, le bruit se répandit en Italie qu'il succombait par le poison; et aujourd'hui, dit-il, « cette opinion est regardée comme certaine. »

C'est contre une semblable assertion que nous voulons nous inscrire; on trouvera peut-être notre discussion intempestive; elle ne saurait, dira-t-on, intéresser en rien la gloire du Saint : et pourquoi remettre en lumière une circonstance oubliée de ceux qui l'avaient apprise, et inconnue au plus grand nombre?

Quand la vérité se rattache à un événement aussi mémorable que le fut, au XIII[e] siècle, pour les empires et pour l'Eglise universelle la mort prématurée de saint Thomas, elle vaut bien la peine d'être vengée. Nous avons avec intention dirigé nos recherches sur les causes de la mort du Saint, parce que nos historiens les ont passées sous silence.

Le motif allégué par l'auteur de la *Chronique du Mont-Cassin* ne saurait supporter un examen sérieux; on connaît d'ailleurs le rôle d'un chroniqueur; il ne discute pas les faits, il les rapporte. Nous ne nions pas l'accusation dirigée contre Charles d'Anjou; elle se répandit en Italie; l'opinion publique alarmée se livrait à plusieurs conjectures; le nom du jeune Conradin, dont la fin tragique impressionnait encore si vivement les esprits, était populaire. Celui de Charles d'Anjou l'était beaucoup moins, et la domination française semblait un joug pesant aux populations italiennes. Investi du royaume des Deux-Siciles par le pape Urbain IV, le prince français avait fait décapiter son jeune rival; donc, six ans après, il devait faire empoisonner saint Thomas d'Aquin. Un crime de plus attribué au monarque ne coûtait rien aux frondeurs et aux mécontents de l'époque. Le chantre sublime de la *Divine Comédie*, car il fut toujours lui-même de la race des inquiets, quand il ne fut pas critique trop sévère et historien exagéré, devait leur servir d'écho. On connaît ces vers sortis de sa plume railleuse et acérée.

Carlo venne in Italia et per amendar
Vitima fe di Conradino, e poi
Repinse al ciel Tommaso per amendar (1).

Voici comment s'exprime le P. Bachelier, dominicain, un des biographes du saint Docteur :

Dissero alcuni la sua morte essere stata causata da veleno datogli in una conserva da un medico napoletano, che con questo pensò di far cosa grata a Carlo Primo, re di Napoli; il quale si diceva che temesse del nostro santo che devesse essergli contrario al concilio..... Lascio al judicio di Dio la definitione de questa cosa; ed il lettore creda cio che li piace.....

On voit ici la bonne foi de l'historien. Il recueille ce qu'il a entendu dire, et en présence d'un pareil attentat, il n'ose se prononcer. Paolo Frigerio, autre historien, partage l'opinion du P. Bachelier. Il déclare qu'il ne faut se décider que sur les témoignages les plus certains. Le seul des historiens du Saint qui est plus affirmatif, est Téodoro della Valle. Tous les autres biographes italiens, dont quelques-uns étaient si bien informés, semblent avoir dédaigné d'accueillir une opinion que nous croyons complètement erronée. Nous n'avons pas besoin de recourir à un odieux attentat pour expliquer les causes qui amenèrent la mort prématurée du saint Docteur. Pourquoi d'ailleurs attribuer un tel forfait à un prince français, frère de saint Louis, dont l'éducation et la vie ont été si chrétiennes, et qui à nos yeux n'a pu même en concevoir l'idée?

Nous savons que, malgré des apparences trompeuses, saint Thomas était d'une constitution délicate. Il succomba aux maux inévitables qui frappent une nature épuisée, n'importe l'âge. On connaît ses immenses travaux, ses austérités de tous les jours, que ses historiens nous racontent, et qui alarment notre délicatesse. On ne réfléchit pas assez à cette influence permanente du génie si justement comparé à une flamme qui dessèche et brûle le corps; ajoutez enfin cet intarissable foyer du divin amour placé au cœur

(1) *Purgatorio*, *cant.* 20, v. 67, 68, etc.

du Saint, ses extases et ses ravissements, qui le jetaient hors de lui-même; ainsi vous vous rendrez compte de son organisation physique, et il ne faudra point s'étonner de sa mort prématurée.

Saint Thomas partait de Naples dans un état de santé qui ne dérogeait pas à son état ordinaire; les fatigues d'un voyage à pied entrepris dans la plus mauvaise saison de l'année, augmentèrent sa faiblesse habituelle; il arrive au château de sa nièce, où la maladie se déclare; il en repart bientôt pour Fosse-Neuve, habitation malsaine, pays marécageux. En entrant dans l'abbaye, le Saint déclare que *Dieu allait le visiter;* il est en effet saisi par la fièvre, ses forces diminuent; il subit l'influence délétère du *mal aria*, et cette influence, à laquelle d'autres échappent souvent, frappe une constitution à demi ruinée. Enfin, il est une circonstance que nous croyons ignorée de ses historiens, et que nous reproduisons ici, d'après les témoignages les plus graves recueillis à Rome : c'est que saint Thomas avait une plaie à la jambe, que les fatigues du voyage firent fermer. Aux yeux de la science, cette cause seule suffit pour expliquer la mort prématurée du Saint. Nous laisserons maintenant au lecteur le soin de tirer ses propres conclusions.

Division du corps du Saint; ses diverses translations.

Nous allons maintenant abréger notre récit, et pour le rendre plus précis, nous grouperons par dates chronologiques les principales circonstances qui se rattachent aux précieuses dépouilles du saint Docteur, que nous n'abandonnerons que le jour de leur entrée triomphale dans la ville de Toulouse.

Après de magnifiques funérailles, le corps du saint Docteur fut enseveli devant l'autel du couvent de Fosse-Neuve, et laissé à titre de dépôt par les Dominicains aux Religieux de cette abbaye. Ces derniers, jaloux de posséder un si précieux trésor, voulurent dérober le lieu de sa sépulture, et sept mois après eut lieu la première translation du corps du Saint dans la chapelle de Saint-Etienne du cloître. Le tombeau fut ouvert; il s'en exhala

les plus doux parfums (1). En 1281, c'est-à-dire sept ans après, eut lieu la seconde translation dans un monument plus digne du Saint, élevé dans l'église du Monastère. Le corps était resté dans un état parfait de conservation (2).

Quatorze ans après, c'est-à-dire en 1295, cette miraculeuse conservation fut constatée de nouveau; la pieuse sœur de saint Thomas ayant obtenu de posséder la main droite de son bienheureux frère, précieusement conservée aujourd'hui dans l'église cathédrale de Salerne, il s'exhala encore de son corps une odeur céleste.

En 1304, sous le pontificat de Benoît XI, pape dominicain, les Religieux de Fosse-Neuve, dont les craintes augmentaient tous les jours, procédèrent à la division du corps de saint Thomas; il devenait ainsi bien plus facile de le cacher et de le transporter dans les lieux que leur prudence pouvait leur indiquer. Ils firent bouillir dans du vin ses restes mortels, comme on fit à Tunis pour ceux du roi saint Louis, d'après l'usage du moyen-âge, qui nous semble aujourd'hui barbare et peu conforme à ce respect que la foi nous ordonne de professer pour nos corps, qui ont été les temples du Saint Esprit. La tête vénérable du saint Docteur fut d'abord séparée du tronc, le corps fut dépouillé de ses enveloppes, les os furent désarticulés. Le chef vénéré fut dérobé aux regards et caché derrière l'autel de l'église du couvent. Le corps fut placé dans une châsse.

Ce fut en 1318, quarante-quatre ans après la mort du vénérable serviteur de Dieu, que fut commencé le procès de sa canonisation, sous le règne de Jean XXII. La Bulle pontificale qui le place au nombre des saints est restée fameuse dans l'Eglise, à cause du grand nombre de miracles qu'elle constate avoir été opérés par l'intercession du Saint, et dont l'authenticité repose sur les témoignages les plus irréfragables.

Vingt-six ans s'étaient écoulés depuis la canonisation de saint Thomas,

(1) *Act. Sanct.* Mars 1. v. 679.
(2) *Act. Sanct.* P. 678.

lorsque des circonstances imprévues donnèrent lieu à de nouvelles translations de ses précieux restes. Le seigneur de Piperne (1), voisin de Fosse-Neuve, était en guerre avec le comte de Fondi (2). C'est à ce dernier que les Religieux de l'abbaye firent la remise du corps de saint Thomas, pour le dérober à la cupidité du seigneur de Piperne, qui voulait le vendre au roi des Deux-Siciles. Les restes mortels du saint Docteur demeurèrent pendant dix ans au château du comte de Fondi. Enfin, pressé par sa conscience et par les plus vives sollicitations de la part des Religieux Dominicains, le comte remit à ces derniers le précieux dépôt dont il n'était que le détenteur. Ainsi furent comblés les vœux des pieux disciples de saint Thomas.

Le Pape concède le corps de saint Thomas aux dominicains, et le donne au couvent de la ville de Toulouse.

Urbain V, né dans le diocèse de Mende, qui fut abbé de Saint-Victor de Marseille, venait de monter, en 1362, sur le trône de saint Pierre. Peu favorablement disposé d'abord à l'égard des Frères Prêcheurs, ce ne fut que plusieurs années après qu'il reconnut leurs droits légitimes à la possession du corps de saint Thomas. Le R. P. Hélie, maître général de l'Ordre, n'avait cessé ses instances auprès du Pape. Elles arrivèrent un jour au cœur du Pontife, qui lui adressa ces graves et solennelles paroles, religieusement conservées par le R. P. Raymond Hugues, du couvent de Bergerac : « Au nom de l'autorité de N. S. et des saints Apôtres Pierre et Paul et de la nôtre, nous donnons et accordons à vous maître général et à l'Ordre des Frères Prêcheurs le corps de saint Thomas d'Aquin, professeur de votre Ordre,

(1) Petite ville dans la Campagne de Rome au nord des marais pontins. Son évêché est réuni au diocèse de Terracine. Cette petite ville, que certains auteurs ont prise à tort pour l'ancienne *privernum*, porte dans ses armes l'arbre qui produit le poivre.

(2) Petite ville épiscopale du royaume de Naples (Terre de Labour). La voie Appienne, qui forme la principale rue, la traverse.

afin qu'il soit placé à Toulouse ou à Paris, selon qu'en décideront le prochain chapitre et le maître de l'Ordre. Au nom du Père et du Fils et du saint Esprit. » Le lendemain, au rapport du même biographe, Urbain adressa au même Religieux les paroles suivantes : « Je vous ai donné, à vous et à votre Ordre, le corps de saint Thomas, et j'ai chargé le chapitre général et vous de choisir entre Toulouse et Paris pour le garder; mais j'ai pensé de vous délivrer de l'embarras où vous seriez si le chapitre général avait à prendre une décision. Les français réclameront le corps, les uns pour Paris, les autres pour Toulouse; mais afin que vous soyez tranquille à ce sujet, moi-même je choisis l'église du couvent de Toulouse pour y déposer le corps du Saint, et j'ai pour cela quatre raisons : la première est fondée sur la justice. Il est certain que saint Dominique ayant établi l'Ordre des Frères Prêcheurs à Toulouse, son corps devait y être déposé. Il est cependant à Bologne, qui est une ville de l'Eglise, en Italie. Si vous me le demandiez, je vous le refuserais, parce que je ne voudrais pas priver une ville de l'Eglise d'un si grand trésor; mais à sa place, je vous donne et vous accorde le corps de saint Thomas, pour l'église de votre Ordre à Toulouse.

« La seconde raison est fondée sur l'honneur qu'on doit rendre à saint Thomas. Vous m'avez dit d'honorer saint Thomas. C'est pour cela que je veux qu'il soit porté à Toulouse, *parce que je ne connais aucune ville où le peuple soit plus religieux qu'à Toulouse.* Ce peuple si religieux rendra de grands honneurs au Saint, je n'en doute pas.

« La troisième raison est qu'une nouvelle Université vient de s'établir dans cette ville; je veux que la science y soit forte et solide. Comme la doctrine du Saint doit en être le fondement pour la théologie, j'ordonne que son corps y soit porté et qu'il soit à jamais honoré dans l'église des Frères Prêcheurs de Toulouse, où se réunissent, toutes les semaines, les clercs de l'Université.

« La quatrième raison est que, comme le docteur saint Thomas brille entre tous les docteurs, par la beauté de son style et de ses sentences, cette église de Toulouse surpasse aussi en beauté toutes les églises des Frères

Prêcheurs. Je la choisis donc pour saint Thomas, et je veux que son corps y soit placé en vertu de mon autorité » (1).

Le Maître général remercia le Souverain Pontife du mieux qu'il put.

On sait que le bras droit du Saint fut porté à Paris et accordé par le Pape au roi de France Charles V, et à l'Université de cette ville.

Quant à la précieuse tête du Docteur angélique, soigneusement cachée, elle était restée au pouvoir du prieur de Fosse-Neuve, qui l'avait fait transporter dans sa propre maison de Piperne. Le Pape fit également don de cette incomparable Relique à l'ordre des Dominicains, en disant au Maître général : « Je vous donne aussi la tête de saint Thomas, afin que vous la portiez à Toulouse avec le corps » (2).

Translation des reliques de saint Thomas à Toulouse.

Il y avait plus d'une précaution à prendre pour éviter de réveiller d'anciennes rivalités; et l'on peut voir, dans la narration du R. P. Hugues, avec quelle prudence s'opéra la translation du corps et de la tête vénérable du Saint. Il nous raconte, et après lui tous les historiens, qu'il y avait alors à Rome un collecteur du Saint-Siége, Guillaume de Lordat, homme profondément religieux et habile, issu d'une des premières familles de Toulouse, qui fut nommé évêque de Lucques au retour de sa mission; muni d'une Bulle pontificale, c'est à lui que fut faite à Fosse-Neuve, en présence des Religieux et des magistrats, la remise du corps de Thomas d'Aquin, et à Piperne, celle de son précieux chef; et ce fut le 4 août 1368 et 94 ans après la mort du Docteur angélique, que ses dépouilles vénérées furent portées à Rome, et de Rome à Montefiascone, et reçues avec le plus grand res-

(1) *Hist. trans. corp. S. Thomæ. (Monum. conv. Tolos.)*

(2) Voyez la Bulle d'Urbain V, qui terminait toute contestation entre les Religieux de Cîteaux et les Frères Prêcheurs, et concédait les précieuses reliques au couvent de Toulouse. (*Hist. de la translat. de ses Reliques* (*).

(*) *Hist. Monum. conv. Tolos.*

pect par Urbain V. Le Pape traça lui-même l'itinéraire qu'il fallait suivre pour se rendre à Toulouse, sous la conduite du procureur-général Dominicain, de plusieurs Religieux du même ordre, et de l'évêque d'Albano, qui avait reçu du Pontife l'ordre d'accompagner le précieux dépôt jusqu'au monastère de Prouille (1). Il fallait cacher avec précaution aux populations

(1) Ce monastère était autrefois célèbre dans nos contrées ; c'est à peine aujourd'hui s'il conserve une place dans nos souvenirs : il était digne d'un meilleur sort que celui que lui réservaient nos révolutions. Prouille n'est plus qu'une réunion de plusieurs maisons comprise dans la commune de Fanjaux, arrondissement de Castelnaudary. Une assez vaste propriété fait aussi partie de son ancien territoire. Ce monastère, qui remonte à l'année 1205 environ, doit sa fondation à saint Dominique, qui apostolisait alors cette partie de l'ancien Languedoc; il avait été témoin des séductions qu'exerçaient dans les familles pauvres, et en particulier sur les jeunes filles, les hérétiques qui, par leurs promesses et leurs secours, les attiraient dans leurs rangs. Il leur ouvrit un asile : des victimes de l'erreur s'empressèrent d'y accourir et d'y vivre d'après les règles du saint fondateur. Tels furent les commencements de ce monastère. Foulques, évêque de Toulouse, Bérenger, archevêque de Narbonne, qui donna au monastère naissant l'église de Saint-Martin-de-Limoux, et un grand nombre de catholiques favorisèrent cette utile fondation, qui devint plus tard un grand établissement d'éducation publique pour les jeunes demoiselles des familles distinguées du Languedoc. Saint Dominique en fut le fondateur et le premier prieur, et reçut dans ses missions apostoliques un assez grand nombre de personnes à la profession religieuse. On conservait à Prouille plusieurs objets qui avaient été à l'usage du saint fondateur; une partie du capuchon de sa robe par exemple. Le prieuré de Fanjaux et l'église de Bram furent donnés aux Sœurs de Prouille. Elles avaient reçu en don la terre de Saussens de la libéralité du comte de Montfort, et la famille de Lévis leur donna plusieurs fois des témoignages de son intérêt. Les Souverains Pontifes et les Rois de France se plurent à accorder divers privilèges à ce monastère (*).

La Révolution de 93 a détruit de fond en comble l'église et le couvent de Prouille ; il ne reste plus que quelques vieux pans de mur du cloître de l'ancien parc. On voit des exhaussements de terrain qui annoncent des ruines enfouies,

(*) Parmi les prieurs du monastère de Prouille, nous trouvons, en l'année 1671, Pierre Dubourg, auquel succéda dans les mêmes fonctions son frère Gabriel Dubourg, ancien maître des novices au couvent de Toulouse. *(V. Monum. conv. Tolos.)*.

italiennes, alors divisées par des querelles intestines, la translation de ces restes vénérés. Le modeste cortége traversa successivement les villes de Florence, Bologne, le Milanais, et arriva au lieu nommé Ripaille (1). Aucun incident remarquable ne signala le voyage, sinon la protection du Ciel qui veillait sur les dépouilles du Saint. Les pieux voyageurs arrivèrent enfin au monastère de Prouille, où les reliques restèrent déposées pendant un mois, sans que personne en eût connaissance, si ce n'est le prieur de la maison. Le voyage de Montefiascone à Prouille avait duré deux mois, pendant la plus mauvaise saison de l'année; il ne fut plus désormais qu'une marche triomphale, pendant laquelle Dieu se plut à faire éclater sa puissance par d'incontestables miracles obtenus par l'intercession du Saint. Les petites villes d'Avignonet, Villefranche, Montgiscard, virent passer, au sein de leur population recueillie, les reliques vénérées du Saint. Enfin, le dimanche 28 janvier 1369, le corps et la tête furent déposés,

mais tout a péri; on avait cependant sauvé un bel ornement servant aux grandes fêtes de l'année, et que l'on montrait encore au commencement du siècle. Mais ce qui est à jamais regrettable, c'est la précieuse relique de saint Thomas d'Aquin, donnée au couvent de Prouille, qui a été enlevée ou profanée peut-être. Les informations les plus précises prises récemment n'ont pu nous fournir la moindre indication.

Le R. P. Lacordaire, en venant habiter nos contrées, s'est fait un pieux devoir de visiter ces lieux célèbres autrefois par la présence du saint fondateur de son ordre, et tombés aujourd'hui dans l'oubli.

(1) Voici comment s'exprime le P. Hugues dans sa narration (*), en parlant du cortége qui avait accompagné les reliques de saint Thomas:

Iter cum eis prosecutus usque ad locum de Ripalis, in domo comitis Sabaudiæ, distantem quasi decem dictis communibus, tempore hiemali per Papiam et terras reliquas status mediolanensis transeundo, etc.....

Cette localité, appelée Ripaille, située dans le Chablais, appartenait aux ducs de Savoie; ce n'est que plus tard, en 1434, que la commanderie de saint Maurice fut fondée par Amédée qui s'y retira. On sait, à tort ou à raison, ce qui a donné lieu à l'expression proverbiale *faire ripaille.*

(*) *Hist. translat. corp. S. Thomæ. (Monum. conv. Tolos.)*

comme l'avait ordonné Urbain V, dans la petite chapelle de Notre-Dame du *Phérétra* (1), sous les murs de Toulouse. Le même jour, tout le clergé régulier et séculier se rendit processionnellement à cette chapelle pour prendre les reliques. Plus de cent cinquante mille personnes sortirent de la ville à la suite de Louis, duc d'Anjou, qui assista à la cérémonie. On y voyait encore les archevêques de Toulouse (2) et de Narbonne; les évêques de Lavaur, Beziers et Aire; les abbés de Saint-Saturnin et de Simorre; les Cours, l'Université et tous les ordres de la ville. Un dais tout étincelant d'or et de pierreries était porté au-dessus des reliques par le Duc et les principaux seigneurs de sa cour. Autour de la châsse flottaient six étendards: les deux premiers étaient aux armes de France, le troisième portait celles de la maison d'Anjou, le quatrième celles du Pape, le cinquième celles de la maison d'Aquin (3), et le sixième celles de la ville de Toulouse. L'archevêque de Narbonne prononça le panégyrique du Saint; les reliques furent déposées dans l'église des Frères Prêcheurs, et à l'offertoire de la messe solennelle, le duc d'Anjou donna cinquante francs d'or *quinquaginta*

(1) Nos historiens n'ont pas toujours été d'accord sur l'origine du mot *fénétra* ou *phérétra*. Il faut croire que l'histoire du mot est dans le mot lui-même. Aux pieds des coteaux de Vieille-Toulouse, non loin des lieux où s'élève aujourd'hui la maison du Calvaire, nos ancêtres, encore païens, faisaient brûler leurs morts (*ferre extra*); devenus chrétiens, ils y établirent un cimetière (*feretrum* cercueil). En mémoire de leurs frères décédés, ils se rendaient dans ces lieux une fois l'an. Voulant donner à ces visites un motif de piété de plus, nos pères y élevèrent, en l'honneur de la Sainte Vierge, une chapelle qu'ils appelèrent *Notre Dame du Fenétra*. C'était dans ces lieux qu'existait l'ancien couvent des RR. PP. Récollets, dont l'église est aujourd'hui desservie par les PP. du Calvaire.

(2) Le siége de Toulouse était alors occupé par Mgr de Vayrolles, prélat recommandable, qui rendit au Roi un éminent service en ramenant sous son obéissance une grande partie du Quercy. Notre ville lui dut le premier établissement des Religieuses dominicaines.

(3) Le blason de cette illustre famille porte :

BANDÉ D'OR ET DE GUEULES DE SIX PIÈCES.

francos auri. Ce fut là que le Docteur angélique reçut les premiers témoignages de la piété de nos pères. La ville de Toulouse célébra par de magnifiques fêtes l'arrivée de l'hôte illustre qui venait l'habiter, et rehausser par le souvenir de ses vertus et de son génie la renommée théologique et religieuse de cette antique cité.

L'année 1369 s'écoulait, et pour raconter les nouveaux honneurs réservés au Docteur angélique, il est nécessaire de remonter jusqu'à l'époque de l'arrivée de saint Dominique dans nos murs, et jusqu'à la construction du majestueux édifice qui devait servir de demeure au nouveau patron que le Ciel envoyait à nos ancêtres.

Dominique d'Osma se rendait dans nos contrées appelé par la voix de Dieu pour combattre le fléau de l'hérésie albigeoise. Le 13e siècle s'ouvrait, c'était l'époque d'une grande lutte, il fallait sauver le midi de la France, ses capitales, ses villes et ses campagnes, et les préserver de l'influence pernicieuse d'une doctrine qui, non-seulement détruisait la religion, mais renversait la morale et la société.

Saint Dominique, arrivé dans nos murs en 1203, commença ses prédications en 1205; il les continua jusqu'à l'ouverture du concile de Latran, où il se rendit avec Foulques, évêque de Toulouse; c'était en 1215. Il apostolisa donc nos contrées pendant dix ans; il y revint pour continuer ses travaux apostoliques.

Fondation de l'Ordre des Frères Prêcheurs.

C'est une année avant son départ qu'il voulut fonder son Institut. Convaincu de l'obstination des hérétiques et de la nécessité d'établir parmi eux des ouvriers évangéliques dont la prédication ne fût jamais interrompue et qui fussent toujours prêts au combat, il chercha les moyens d'atteindre le but si pieux qu'il se proposait. Témoin des mêmes circonstances, l'évêque Foulques s'associa avec ardeur à toutes ses convictions; de nouveaux dis-

ciples évangéliques vinrent se grouper autour de Dominique, et les fondements de l'Ordre furent jetés par ces deux courageux défenseurs de la vérité du Christianisme. Foulques eut la plus grande part dans la fondation de cet Ordre devenu célèbre et dont la ville de Toulouse fut le berceau.

Voici comment s'exprime l'historien du couvent, au sujet des premières largesses de Foulques en faveur de l'ordre naissant :

« *Anno* 1215 *Fulco Tolos. Ep. de consensu sui Capituli S. Dominico et sociis sextam partem Decimarum fabricis Ecclesiarum suæ Diœcesis destinatam ad Ministerium Verbi Dei donavit sequenti instrumento.*

In nomine D. N. Jesu Christi notum sit omnibus præsentibus et futuris, quod nos Fulco Tolos. Ecclesiæ humilis Minister, ad extirpandam hæreticam pravitatem, et vitia expellenda et fidei regulam ediscendam, et homines sanis moribus imbuendos, instituimus Prædicatores *in Episcopatu nostro* F. Dominicum et socios ejus, *qui in paupertate Evangelica pedites et religiosè proposuerunt incedere, et veritatis Evangelicæ* Verbum prædicare. *Et quia dignus est operarius cibo suo, et os bovis triturantis non est alligandum : imò qui Evangelium prædicat, de Evangelio debet vivere, volumus ut cùm prædicando incesserint, de Episcopatu habeant necessaria : et de consensu Capituli sancti Stephani et Cleri Diœcesis Tolosanæ, assignamus in perpetuum prædictis prædicatoribus et aliis quos zelus Domini et amor salutis animarum eodem modo ad idem prædicationis officium accinxerint, medietatem tertiæ partis decimæ, quæ assignata est ornamentis et Fabricæ Ecclesiarum omnium Parochiarum, quæ in nostra potestate sunt, ad indumenta et cætera necessaria in infirmitatibus suis, et cùm quiescere aliquando voluerint. Si quid verò post annum superfuerit, volumus et statuimus, ut ad easdem Parochiales Ecclesias refundatur ad emendos cibos, vel ad vestes pauperum, secundùm quod Episcopus voluerit. Cùm enim jure cautum sit, quod aliquanta pars decimarum debeat semper pauperibus assignari et erogari, constat illis pauperibus nos teneri partem aliquam décimarum potiùs assignare, qui pro Christo paupertatem Evangelicam eligentes universos et singulos exemplo et doctrinâ, donis cœlestibus nituntur et laborant ditare, ut à quibus nos metimus temporalia, per nos et alios possimus consequenter et opportunè spiritualia seminare. Datum*

anno Verbi Incarnati 1215, *regnante Philippo Rege Francorum, et Simone Comite Montisfortis Principatum Tolosæ tenente, et eodem Fulcone Episcopo Tolosano.* »

Comme on le sait déjà, la mission spéciale du disciple de saint Dominique est de prêcher; l'unique pensée du saint fondateur a été d'établir des prédicateurs toujours prêts aux combats évangéliques. La dénomination donnée à l'Ordre, qu'on a attribuée à Innocent III, indique assez les fonctions qui étaient dévolues aux nouveaux Religieux.

Ce n'était pas encore seulement, comme nous l'avons dit, l'époque d'une grande lutte religieuse et sociale, mais celle des grandes créations de l'architecture catholique. Paris avait vu, en 1160, reconstruire sa cathédrale actuelle, dont les travaux durèrent 200 ans. En 1145, la belle cathédrale de Chartres était terminée. Celle de Bourges, commencée en 845, ne fut finie que plus de deux siècles après. Ce n'est qu'en 1254 que devait être élevée la Sainte Chapelle, incomparable chef-d'œuvre de l'art religieux. Nos contrées méridionales eurent une moindre part dans les chefs-d'œuvre de l'art gothique, dont s'enrichirent les provinces du Nord, et que nous regardons comme d'impérissables monuments de notre gloire nationale.

Il s'éleva dans le Midi quelques rares églises ogivales; encore l'ogive n'y régna-t-elle jamais sans mélange; il semblait que le roman, son rival heureux, trouvât des éléments de succès et de durée dans le caractère des populations, les traditions du passé et la force de l'habitude.

Mais enfin, notre ville ne fut pas entièrement déshéritée des merveilles de l'art gothique; elle vit s'élever dans son enceinte cette église des Frères Prêcheurs, objet tout à la fois de tant de regrets et de tant de vœux.

Fondation de l'église.

Essayons d'esquisser maintenant, avec les éléments que nous avons recueillis, les diverses périodes de l'histoire de notre Eglise.

Quels sont les auteurs du plan et les architectes de l'édifice? Leurs noms sont restés inconnus; mais, au témoignage de l'annaliste dominicain, et d'après des manuscrits conservés dans la bibliothèque du couvent, détruits aujourd'hui, il est constant qu'en 1233, des Frères Dominicains étaient occupés à la construction de l'église.

Le P. Percin est assez concis dans les détails qu'il nous donne sur la première cérémonie qui servit comme de consécration à la nouvelle église. Il s'exprime en ces termes :

« *Fratres transmigraverunt, anno* 1230, *ex Ecclesia S. Romani, Dominicâ ante natale Domini, ducente eos episcopo Fulcone cum suo clero, qui in oratorio præparato, missam celebravit, cœmeterium benedixit, et primum Ecclesiæ lapidem posuit, sermonemque ad populum habuit.*

Ex Mss. fratris Peliss., anno 1233 *vacabant fratres nostri constructioni ecclesiæ et conventûs, acquisito à diversis solo non quidem continuè sed ut opportuniùs se offerebat...* » (1).

Voici le récit de Catel (2) : « En l'an mille deux cens vingt-neuf, au mois de Septembre, estant Frere Raimond de Falguiere Prouincial dudit Ordre (qui fut apres Euesque de Tolose) et Frere Iean Prieur Conuentuel du Conuent de Sainct Rome, le sieur Pons de Capdenier habitant de Tolose acheta le iardin appellé de Garrigues situé dans la paroisse de la Daurade, et près la place de Bretonnieres, pour le prix de douze cens sols Tolosains, et apres tant luy que Aurimonde sa femme et Estiennette sa fille le donnerent aux susdits Religieux pour y bastir vne nouuelle Eglise, et y transferer les Freres dudit Ordre qui residoient à sainct Rome. Dans ce iardin de Garrigues fut bastie depuis partie de l'Eglise, Cloistre, et dortoir, et le surplus de la place où est maintenant ce grand Monastere fut acquis apres par plusieurs Superieurs dudit Ordre. Foulques, qui estoit pour lors Euesque de Tolose, y apporta son consentement, et planta audit iardin la

(1) *Monum. conv. Tolos.*

(2) *Mém. de l'Hist. du Lang.* Tolose, Arnaud Colomiez. 1633.

Croix, marqua et designa le lieu où se deuoit bastir ledit Monastere et cimetiere, ayant mis la premiere pierre d'iceluy, et beni le cimetiere. Ce faict, il logea lesdits Religieux dans ledit Monastere, le Dimanche auant la Noël de l'an mille deux cens trente, en presence du Clergé et du Peuple de Tolose. Foulques estant decedé, Raimond Religieux dudit Ordre, et Compaignon de saint Dominique, fut esleu Euesque de Tolose, et tint le siege durant trente-neuf ans, pendant lesquels il transfera lesdits Religieux au lieu où ils sont maintenant, auxquels il donnoit tous les ans de drap pour vestir vingt Religieux. A suite, et au temps que Frere Raimond de Hunaud fut faict Prieur dudit Monastère, c'est assauoir depuis l'an mille deux cents quatre-vingts cinq, iusques en l'an mille deux cens quatre-vingts-quatorze, fut bastie vne bonne partie de ladite Eglise. »

L'ordre des Dominicains naissait à peine, et il comptait dans ses rangs des hommes capables d'élever et de diriger les nouvelles constructions du temple. Pourquoi les annales du couvent n'ont-elles pas conservé soigneusement leurs noms? Il ne faut pas s'en étonner : le pieux ouvrier ne travaillait pas pour acquérir de la gloire, il passait silencieusement sa vie à réunir ces pierres qui devenaient *vivantes* sous ses mains fatiguées; il ne demandait qu'au Ciel le prix de son labeur. Dès le onzième siècle un grand nombre d'églises romanes ne devaient leur existence qu'à des moines vivant en communauté, dans l'ancienne Arvernie en particulier (1). Ils pouvaient se dire aussi à bon droit *les logeurs du bon Dieu*. Plus tard, on le sait, arrivèrent *les Frères Pontifes*.

La Providence sembla favoriser l'institution naissante. A l'évêque Foulques, si dévoué à l'Ordre, succéda Raymond du Falgard, né au château de Miremont, qui fut Provincial de l'Ordre. Il occupa le siége de Toulouse

(1) Parmi les grands travaux d'utilité publique exécutés par les moines, il faut citer le *pont du Diable*, sur la Dore; il était regardé comme de construction romaine, et Montfaucon avait lui-même partagé cette opinion, qui n'a plus besoin d'être démontrée fausse (*).

(*) Voy. l'*Hist. des Ordres monastiques en Auvergne*, par Dominique Branche; 1 vol. in-8o.

pendant vingt-neuf ans. Sous son administration, il ne cessa de se montrer le généreux bienfaiteur des religieux Dominicains, qui durent beaucoup à ses pieuses et abondantes largesses. Ce prélat donnait chaque année le montant de vingt-cinq tuniques pour les vêtir. Il fournissait le pain et le vin, et entr'autres dons qu'il leur fit, il les gratifia de quatre mille sols toulousains, de la tour qu'il avait achetée de Pierre de l'Orme et d'un jardin contigu. Enfin, les capitouls donnèrent au monastère cinq cents livres pour les premières constructions de l'église.

L'annaliste dominicain énumère ensuite d'autres donations faites à l'Ordre soit par des habitants de la cité, soit par le Viguier du comte de Toulouse, soit par le seigneur de Barravi, soit par le comte de Foix, en jardins, maisons, et en sommes d'argent. Ces ressources suffirent pour continuer les constructions; et la partie de l'église qui comprenait la chapelle de la Sainte-Vierge (côté oriental de l'église) et s'étendait jusqu'au milieu de la nef environ, fut achevée. La date assignée à ces travaux ne dépasse pas l'année 1270 à 1275.

La bibliothèque du couvent, qui était non-seulement à l'usage des Religieux, mais aussi des habitants de Toulouse, remonte à cette époque.

L'évêque Foulques, lorsqu'il bénit le cimetière et les fondements de l'église, lui donna la Sainte Vierge pour patronne. A l'époque de la canonisation de saint Dominique, alors récente, ce saint devint second patron de l'église. Il existait dans les archives du couvent une bulle de Clément IV (1252) qui ne permet pas d'en douter. Après la translation des reliques de saint Thomas, le Docteur angélique, au témoignage du P. Percin, en devint le patron spécial.

Il est bon de mentionner ici que ce fut en 1258 qu'eut lieu l'élévation solennelle des reliques de saint Saturnin, présidée par Raymond du Falgard. Les légendaires le désignent comme ayant lui-même élevé les os précieux du saint martyr. L'évêque ordonna à cette occasion une procession solennelle où le corps du Saint serait porté par les chanoines de la basilique et deux Frères Prêcheurs. Le jour de la fête de saint Saturnin, les Religieux

portaient à la procession sa tête vénérée, marchant sous la croix du chapitre. Des liens de confraternité religieuse, établis par saint Dominique, membre du chapitre de Saint-Sernin comme chanoine de Saint-Augustin, entre ses disciples et les chanoines de la basilique, devinrent de plus en plus étroits; ils ne furent rompus qu'à la sécularisation du chapitre. Ils ont été renoués avec les plus vives sympathies à l'époque du rétablissement des Frères Prêcheurs dans notre ville, et les portes de la basilique se sont les premières ouvertes pour les enfants de saint Dominique, en 1852, à la voix du grand orateur à qui la France doit le rétablissement des Dominicains et qui a doté notre ville d'une maison de son Ordre.

Nous suivrons maintenant, dans l'énumération des faits qui vont suivre, autant que nous le pourrons, l'ordre chronologique, donnant la priorité à ceux qui se rattachent à la construction du monument. Il en est d'autres qui intéressent le dévouement religieux de nos pères, liés intimement à l'église des Dominicains, que nous raconterons ensuite. Enfin, certains événements historiques ne doivent pas être passés sous silence; nous leur avons assigné l'ordre qui nous a paru le plus convenable.

En 1285, Pierre-Raymond Hunaud, prieur de la maison de Pamiers, fut nommé prieur de celle de Toulouse. L'annaliste dominicain nous fait connaître que, sous son administration, la voûte de l'église, soutenue par des colonnes en pierre molaire (*lapidibus molaribus*), furent entrepris et continués avec ardeur. Il ajoute, sans y croire, que l'église ne reposait sur aucun de ces fondements qui assurent la solidité des édifices. Ceci nous porte à penser qu'à l'exemple d'autres populations les habitants de Toulouse avaient vu du merveilleux dans la construction des édifices religieux qui s'élevaient alors en France, et en particulier de l'église des Dominicains.

Il vient d'être parlé des travaux qui avaient pour objet la voûte non encore achevée de l'église. Le P. Percin nous fait connaître que l'évêque de Toulouse, Hugues de Mascaron, en 1214, donna mille livres tournois pour l'exécution de ces travaux, qui servirent encore à en entreprendre d'autres.

Ce fut le 2 février 1291, jour de la Purification, que l'abbé de Moissac célébra solennellement la première messe à l'autel de la Bienheureuse Vierge Marie.

En 1313, le R. P. Bequin, notre compatriote, transféré de la maison de Bayonne à celle de Toulouse, signala son priorat par la construction de la sacristie, utile et belle dépendance de l'église. Plus tard, ce Religieux fut fait évêque de Lynisse en Chypre et patriarche de Jérusalem; enfin il fut créé cardinal et maître du Sacré-Palais (1) par le pape Jean XXII; il mourut en 1328.

En 1339, Dominique Grimier, qui fut plus tard aussi maître du Sacré-Palais, et évêque de Pamiers, fit construire à ses frais la chapelle où reposèrent nos Frères (2); on compta d'abord vingt-quatre tombeaux différents: six étaient destinés aux chanoines de Pamiers qui viendraient à décéder dans Toulouse; les curés dans les paroisses desquels ils cessaient de vivre, n'avaient aucun droit sur leurs dépouilles mortelles; ils étaient inhumés par

(1) C'est au pape Honorius III qu'est due l'institution de l'éminente charge de maître du Sacré-Palais; il en revêtit saint Dominique, qui en fut le premier titulaire. Une des principales fonctions de ce dignitaire est de désigner les orateurs qui doivent prêcher devant le pape, d'examiner et censurer leurs discours, de les reprendre publiquement s'ils n'avaient point obéi à ses prescriptions. Une copie de chaque discours doit être remise au maître du Sacré-Palais, qui a la haute direction sur l'instruction religieuse de la famille pontificale.

La parole évangélique est si bien dévolue au Dominicain, que là où il ne prêche pas lui-même, il veille à l'intégrité de cette sainte parole. Aussi, une constitution de Calixte III confère à perpétuité les fonctions de maître du Sacré-Palais à un des Religieux les plus distingués de l'Ordre. Les fonctions de censeurs et réviseurs des livres et des productions de la presse romaine, ont été attachées à la charge de maître du Sacré-Palais (*).

(2) Nous aurons occasion de revenir plus tard sur le lieu de la sépulture des Religieux. La chapelle construite par Dominique Grimier devint bientôt insuffisante, et une autre chapelle devint le lieu de la sépulture des FF. PP.

(*) *Hist. des Chapelles papales*. 1 vol. in-8°, par A. Manavit. Paris 1837. Ambroise Bray.

les Dominicains, d'après les rits de l'Ordre. Cette chapelle, dédiée à saint Antonin, était ornée de peintures murales; on voyait à la voûte, entr'autres décorations de ce genre, le Saint placé sur un navire entre deux aigles. Telles étaient les armes du chapitre de la ville de Pamiers : « d'azur à un navire d'argent flottant sur des ondes de sinople; dans lequel est le Saint vêtu d'un rochet, qui étend une main hors du bord entre deux aigles. »

Avant le dîner et le repas du soir, les Religieux avaient l'habitude de se rendre dans cette chapelle et d'y réciter le Psaume *De profundis* pour leurs frères décédés.

En 1381, Jean de Cardailhac, patriarche d'Alexandrie et archevêque de Toulouse, donna aux Dominicains, par acte notarié, des ornements destinés aux messes solennelles, estimés plus de quarante mille livres tournois, qui tombèrent plus tard au pouvoir des hérétiques. Ce Prélat fut enterré dans l'église Saint-Etienne. Il est glorieux pour lui qu'un de ses neveux se soit allié à l'illustre famille des comtes d'Aquin, d'où est issu le glorieux saint Thomas. La ville de Toulouse possède des descendants de cette noble famille (1).

(1) Voici, d'après notre annaliste, la généalogie de la famille Cardailhac, imprimée à Paris par Ed. Martin, 1651, les ancêtres du jeune marquis de Cardailhac, neveu du prélat.

« Marie-Victoire de Faugeras de Chavailles, noble épouse du seigneur du Puget, président au parlement de Toulouse, eut pour grand'mère Victoire d'Aquin, des comtes de Lorette en ligne paternelle, et en ligne maternelle elle descendait des princes de Caraccioli et de Maffi, vice-roi de Naples. Antoine d'Aquin, gouverneur de Picardie sous François Ier et Henri II, eut une fille, Victoire d'Aquin, qui fut mariée au marquis de Cardailhac. De ce mariage naquit dame Victoire de Faugeras de Chavailles du Puget. »

La famille du Puget est maintenant éteinte dans nos contrées; elle était alliée, par les femmes, à la famille d'Arbou.

Cette alliance fut tellement appréciée, elle fut si glorieuse pour la famille de Cardailhac, que le pape Innocent XII adressa une lettre apostolique de félicitation au jeune marquis de Cardailhac, qui s'alliait à l'illustre famille de saint Thomas d'Aquin, rapportée par l'historien du couvent (*).

(*) *Monum. conv. Tolos.*

Au témoignage de l'annaliste de l'Ordre, on pouvait considérer l'église comme achevée un peu avant l'année 1385, grâce aux largesses de Guillaume-Pierre de Godivo, cardinal, décédé à Avignon, en 1336, dont les restes mortels furent transportés dans l'église des Dominicains, comme nous l'apprenait une longue inscription placée à droite, sur la porte du chœur, qui commençait par ces mots : *Dominus frater Guillelmus Episcopus Sabinensis Cardinalis,* 1385, etc.

Cette inscription nous faisait connaître plusieurs traits de la vie du Prélat. Il fut un des bienfaiteurs les plus insignes de l'Ordre : il bâtit plusieurs églises et monastères, les agrandit ou les orna. Les couvents d'Avignon, de Toulouse, de Bayonne; les Sœurs de Prouille, les Frères Marie de la Rédemption, les Frères de la Merci eurent part à ses largesses.

Pierre de Godivo fit achever la partie de l'édifice qui s'étend du mausolée de saint Thomas d'Aquin à la porte de l'église qui conduit au cloître.

L'édifice, comme on vient de le dire, pouvait donc être considéré comme terminé en 1385. Il paraît cependant démontré à l'auteur qu'à l'époque où mourut le cardinal de Godivo, le maître-autel du chœur n'était point construit, et le chœur n'était point achevé; il n'y avait d'autel majeur que celui de la chapelle du chevet, dédiée à N.-D. du Rosaire. Après la translation du corps de saint Thomas, en 1369, le maître-autel fut érigé non loin des lieux où un premier monument, détruit plus tard, avait été élevé à la gloire du saint Docteur.

Le cardinal de Godivo, mort à Avignon en 1336, fut transporté dans l'église des Dominicains en 1386. Après plusieurs translations, ses restes mortels furent déposés dans le sanctuaire, au côté de l'Evangile.

Les dépouilles mortelles de Raymond du Falgard, déposées d'abord à la chapelle du Rosaire, le furent plus tard au milieu du chœur.

Le P. Percin croit que c'est encore à cette époque que fut construite la chapelle dédiée à saint Hyacinthe, à l'aide des largesses du même cardinal. Dans l'épaisseur de l'un des murs de cette chapelle, furent déposés, au témoignage de l'annaliste, les restes mortels de leurs Frères qui avaient

été envoyés à Avignonnet, petite ville du Languedoc, un des foyers de l'hérésie albigeoise, *pretiosa ossa trium Fratrum nostrorum in Avenioneto pro fide occisorum* (1), dit l'annaliste.

Consécration solennelle de l'église des Dominicains.

Ce fut le 22 octobre de la même année (1386) qu'eut lieu la consécration solennelle de l'église des Dominicains par l'archevêque de Lesbos, religieux carme de Médelin (en Estramadure). Cette cérémonie fut des plus imposantes; le duc de Bourgogne, oncle du roi Charles VI, fut le parrain de l'église; le cardinal de Latour, Jean de Cardailhac, patriarche d'Alexandrie, l'archevêque de Toulouse, les évêques de Cahors, d'Auxerre et de Rieux; les comtes d'Etampes, d'Auxerre, d'Armagnac, de l'Ile-en-Jourdain, de Pardiac, d'Albret, et plusieurs ecclésiastiques au milieu desquels on distinguait le Frère Raymond Béquin, de Toulouse, patriarche de Jérusalem, assistaient à cette consécration.

(1) Le P. Percin parle ici des inquisiteurs de la foi envoyés à Avignonnet dans le but de convertir les hérétiques de nos petites villes du Languedoc, depuis longtemps rebelles, et de leur faire leur procès s'il y avait lieu. Ils furent mis à mort par ces hérétiques, dont les chefs furent plus tard condamnés et exécutés par ordre de Raymond.

On ne comptait sans doute que trois Dominicains parmi eux; mais les Inquisiteurs étaient plus nombreux; les historiens du Languedoc en comptent onze, qu'ils désignent ainsi qu'il suit: Guillaume Arnaud, ancien chanoine de Montpellier; Raymond *Scriptor*, chanoine de Saint-Etienne; frère Etienne, de l'ordre Mineur; un moine Bénédictin de Cluny, et sept autres ecclésiastiques, qui tous périrent misérablement. Ils sont considérés dans l'Ordre comme martyrs. Ce titre paraît sans doute peu mérité; mais on peut toujours les considérer comme martyrs de leur obéissance à la volonté de leurs supérieurs et de leur dévouement à la cause de la Religion, qu'ils défendaient.

Mentionnons ici, pour la vérité historique, comme un des faits restés célèbres dans nos annales, surtout dans celles du couvent, que ce fut en 1389 que le comte de Foix reçut et traita avec une splendeur inouïe le roi de France Charles VI, qui était venu à Toulouse. On peut voir dans nos historiens le détail des fêtes qui eurent lieu pendant le séjour du monarque dans les salles du couvent des Frères Prêcheurs.

Reproduisons maintenant, aussi fidèlement que nous le pouvons, mais sous toute réserve, la description que fait le P. Percin du monument qui venait d'être consacré :

« L'édifice entier est construit en briques, d'après l'usage du pays. Sa longueur est de 80 pieds géométriques; sa largeur de 25, et sa hauteur atteint 45 coudées géométriques. Un grand nombre de chapelles sont construites des deux côtés, au nombre de 19, afin que plusieurs prêtres puissent offrir à la fois le saint Sacrifice. Le sol est d'une solidité remarquable, il est entièrement maçonné, même là où il n'a à soutenir ni murs ni colonnes. Plusieurs parties de l'édifice, dans lesquelles l'architecte a suivi l'ordre corinthien, sont vraiment remarquables.

« Le milieu de l'édifice est soutenu dans toute sa longueur par sept colonnes (1) sur lesquelles s'appuie de part et d'autre une double voûte. Des entre-colonnements égaux servent à l'embellir. Quant à la dernière colonne, qui se trouve à l'orient de l'édifice, et qui regarde le grand autel du Rosaire, on la considère comme un chef-d'œuvre de l'art; c'est du moins ce qu'en disent, alors qu'ils l'examinent, tous les vrais connaisseurs, habitants ou étrangers. En effet, vingt nervures cintrées, que je puis appeler des projections en pierre de taille, et qui subdivisent, comme autant

(1) Nous nous sommes demandé comment le P. Percin, si fécond dans son ouvrage en citations oiseuses de l'Ecriture et des Pères, ne s'est pas inspiré ici d'une pensée symbolique en rappelant le temple bâti par la Sagesse : *Sapientia ædificavit sibi domum, excidit columnas septem.* (Prov. IX, 1.)

de rayons, l'hémicycle où les deux voûtes latérales viennent se confondre en une seule, se dirigent, des interstices qui séparent neuf des chapelles, jusqu'à cette colonne, et finissent peu à peu par ne faire plus qu'un avec elle, réunissant ainsi en un seul point, et resserrant comme en faisceau, plusieurs segments de voûte de formes variées.

« L'or brille sur les autels, ornés de remarquables peintures. Je passe sous silence le mausolée de saint Thomas d'Aquin, célèbre dans le monde chrétien; demeure digne de l'hôte illustre dont il renferme les précieux restes.

« Les tuiles qui recouvrent l'édifice méritent d'être remarquées; les pièces de bois qui les soutiennent sont à l'abri des ravages du temps; on n'y voit pas même de toiles d'araignées, et malgré la largeur de l'église, les poutres sont toutes d'une seule pièce, et chacune d'elles, par leur extrémité, répondent à la partie correspondante du mur de l'édifice. Peu de personnes savent encore quelle est l'espèce de ce bois; il continue à porter le nom de *Melle* que lui ont donné nos ancêtres. Au reste, il existe encore quelques vestiges des forêts où ces poutres ont été coupées, et d'où elles ont été apportées. L'importance et la multiplicité des coupes ont amené par la suite la destruction de ces forêts.

« Le clocher de l'église se fait aussi remarquer par sa structure et son élévation; sa hauteur est de 45 coudées au-dessus du sommet ou faîte de l'église; son diamètre diminue insensiblement et se termine en pyramide. Il a deux fois la hauteur du toit qui recouvre l'édifice. Sa forme est octogone, chacun de ses angles est orné d'une colonne; les intervalles des colonnes sont percés de fenêtres; ces fenêtres, arquées, sont superposées jusqu'au nombre de cinq; et cette disposition, loin de la diminuer, augmente la solidité de l'édifice; ses parois ont, en effet, une très-grande épaisseur, et ce qui contribue singulièrement à embellir un monument déjà si beau et si élégant, c'est qu'à la base de la flèche du clocher qui est recouverte de lames de plomb, règne une grande galerie en bois en forme de treillis. Et de même que les étrangers admirent les tours de la ville de Toulouse, de

même le couvent des Frères Prêcheurs se fait remarquer par l'élégance de son clocher. »

Tel est le récit que le pieux annaliste nous fait de l'église du monastère; nous n'en avons point altéré la fidélité. Nous continuerons maintenant l'exposé des faits d'après l'ordre des temps.

Déjà Grégoire XI avait exhorté les fidèles à contribuer par leurs largesses à la construction d'un tombeau en l'honneur du Saint, et en 1374, centième anniversaire de la mort du saint Docteur, cette fête fut célébrée avec la plus grande pompe; plusieurs évêques y assistèrent, et Jean de Cardailhac, dont le nom se trouve à presque toutes les fêtes du Docteur angélique, y célébra les saints mystères.

La piété de nos pères semblait ingénieuse à accroître et répandre la dévotion à saint Thomas; tous lui rendaient hommage, les grands et les petits, et demandaient encore pour lui de nouvelles gloires et plus de splendeur dans le culte rendu à sa mémoire.

Dès l'année 1363, Urbain V avait ordonné au clergé de la province de Toulouse de rendre à l'ange de l'école tous les honneurs possibles. Une bulle du même Pontife enjoint de regarder et de suivre comme vraie et catholique la doctrine du saint Docteur. Une autre bulle défend, sous les peines les plus graves, à tout ecclésiastique régulier et séculier, de distraire la moindre partie des reliques, à tous laïcs de prendre ou porter ailleurs le corps et la tête, et même un fragment, sans la permission du Maître de l'Ordre, du Chapitre général et du Prieur du couvent de Toulouse, sous peine d'excommunication. Les Souverains Pontifes accordèrent de grandes indulgences aux pratiques de dévotion en l'honneur de saint Thomas d'Aquin, et se plurent à encourager et récompenser la piété des fidèles.

Ce fut en 1387 qu'eut lieu l'érection, dans l'église des Dominicains, de la confrérie établie en l'honneur de saint Thomas d'Aquin, dont les annales du couvent conservèrent les statuts. Jean de Cardailhac, archevêque de Toulouse, avait fixé au 7 mars la fête du Saint, et avait ordonné qu'elle

serait de précepte. Cette ordonnance fut renouvelée en 1418. Dominique de Florence, de l'ordre des Frères Prêcheurs, ordonna une plus stricte exécution de ces décrets. Enfin, le cardinal de Joyeuse, par une ordonnance spéciale, en date du 4 janvier 1597, avait renouvelé à cet égard toutes les ordonnances de ses prédécesseurs; et, en 1644, Charles de Montchal voulut donner un témoignage de sa vénération à l'égard du saint Docteur en publiant une ordonnance épiscopale qui avait également son culte pour objet spécial.

Dès la translation du corps de saint Thomas, les Capitouls avaient fait vœu d'offrir chaque année au saint Docteur deux magnifiques cierges de cent livres chacun. En conséquence, le 6 mars, veille de la fête, à trois heures de l'après-midi, les Frères Prêcheurs se rendaient processionnellement au Capitole ou à la Maison-Commune. Ils étaient reçus par les huit Capitouls, qui se réunissaient à eux pour se rendre à l'église du couvent, au son des instruments de musique. Là, les magistrats déposaient sur le maître-autel les cierges qu'ils venaient offrir. La cérémonie se terminait par le baiser de paix. Le lendemain, jour de la fête, célébrée avec la plus grande solennité, les mêmes magistrats, revêtus de leurs beaux costumes, assistaient à l'office du matin et du soir sur des siéges richement décorés. Ce pieux usage s'est maintenu jusqu'aux premiers jours de nos discordes civiles, et ce n'est pas le seul témoignage de vénération que nos consuls s'empressèrent de rendre chaque année à la mémoire du Docteur angélique.

Les anciennes annales des Dominicains conservaient avec soin la mémoire d'un des saints les plus illustres de leur ordre. Nous ne pouvons passer sous silence une des circonstances qui se rattachent à la vie de ce saint personnage et au couvent où il fit ses premières études; nous voulons parler du bienheureux saint Vincent Ferrier : il revint à Toulouse où il avait fait sa première éducation ecclésiastique, de son couvent de Lérins, en 1416; il prêcha, le jour des Rameaux de cette année, dans l'église de Saint-Etienne. Au témoignage du P. Percin, l'effet produit par l'éloquente

parole du dévoué missionnaire fut tel, que la population de Toulouse s'en émut. La foule se porta au-devant de l'orateur ; on criait partout : *grâce et miséricorde!* Les uns cherchaient à baiser ses mains, d'autres à toucher ses vêtements. Au sortir de l'église de Saint-Etienne jusqu'à notre couvent, continue l'auteur, sa marche fut un vrai triomphe. Le lendemain, le même Saint donna dans l'église des Frères Prêcheurs un second discours où assista Dominique de Florence, archevêque de Toulouse, et une foule immense de fidèles. On attribue plusieurs miracles à saint Vincent Ferrier pendant le séjour qu'il fit à Toulouse.

Le Saint apostolisa plusieurs villes de nos environs, entre autres Castres, Caraman et Muret. Il prêchait sur les places publiques, où sa chaleureuse éloquence impressionnait vivement le peuple.

C'est une tradition qui s'est longtemps perpétuée parmi nous, que l'ancienne chaire de Saint-Etienne était celle dans laquelle étaient montés saint Bernard (1), saint Dominique, saint Vincent Ferrier et saint Antoine de Padoue ; il en est peu du haut de laquelle auraient parlé de plus grands saints et de plus grands orateurs. Elle fut détruite lorsque l'église Saint-Etienne devint le *Temple de la Raison.* On lui substitua une tribune ; on ne pouvait agir plus logiquement.

En 1459 fut établie, sur la demande des marchands du bourg et de la ville, la confrérie de saint Vincent Ferrier qu'ils prirent pour patron. Dans la suite, les descendants de ces mêmes marchands jetèrent dans le cloître les fondements d'une chapelle dédiée aux Rois Mages, qu'ils prirent pour patrons, comme nous le dirons bientôt.

(1) Saint Bernard accompagna le légat à Toulouse, envoyé par Eugène III. Ce Pontife était monté, en 1145, sur la chaire de saint Pierre, qu'il n'occupa que huit ans, pour combattre les Henriciens, précurseurs des Albigeois. « Il y fut reçu comme un ange envoyé du Ciel... Tandis qu'il séjourna à Toulouse, il ne cessa de prêcher contre les nouveaux hérétiques » (*).

(*) Voyez Lafaille, t. I, p. 97.

Enfin, la plus célèbre de toutes les confréries dont le souvenir s'est perpétué parmi nous, et qui remonte au berceau de l'ordre, est celle de Notre-Dame-du-Rosaire. C'était la plus nombreuse, la plus populaire de toutes les sociétés de ce genre. La fête était célébrée avec Octave le premier dimanche d'octobre. Des magistrats du Parlement, les nobles Capitouls assistaient à la procession ; elle parcourait les rues de la cité ; c'était une fête pour la ville entière.

Pour n'omettre aucune des confréries établies dans l'église des Frères Prêcheurs, nous dirons qu'une société du Saint-Sacrement y avait été fondée ; elle se composait d'un très-grand nombre de confrères, et remontait à l'époque de l'institution de la fête Eucharistique dans le monde catholique.

Ces nombreuses confréries rendaient dans notre ville l'église des Frères Prêcheurs très-populaire : bourgeois, marchands, artisans, ouvriers, tous se rencontraient réunis par un même sentiment sous ces voûtes séculaires où avaient prié nos pères. Ils tenaient de fréquentes et quelquefois de bruyantes assemblées ; on y discutait sur les intérêts de la confrérie ; on y réglait des comptes ; on y dressait les programmes des fêtes : c'étaient les véritables comices religieux du peuple toulousain.

Parmi les confréries les plus renommées établies dans l'église des Dominicains, celle du Saint-Nom-de-Jésus est une des premières. Le pape Paul V accorda à cette dévotion de grandes indulgences. La bulle pontificale qui l'établit à Toulouse reconnaît cette célèbre société comme propre à l'Ordre de saint Dominique et à aucun autre. Elle fut publiée sous l'épiscopat de Mgr de Montchal, et toutes les années, au 1er janvier, cette fête était l'objet d'un culte général de la part des habitants de Toulouse.

Elle fut instituée légalement, le 1er janvier 1642, par acte notarié, au rapport du P. Percin. Ce même jour, treize cent soixante-deux personnes allèrent se faire inscrire en qualité de sociétaires. Un tel empressement était un des caractères distinctifs de la piété de nos ancêtres. Dans son concile

provincial de 1590, le cardinal de Joyeuse avait voulu établir cette fête, qu'il regardait comme une réparation faite au nom sacré du Sauveur des hommes ; mais cette institution ne fut établie réellement qu'à l'époque dont nous parlons. Après ce court exposé sur les confrairies de l'église des Frères Prêcheurs, nous continuons la description des lieux et le récit des faits qui s'y rattachent.

En 1527, on agrandit la chapelle dédiée à saint Jérôme, qui le fut plus tard à saint Joseph ; il existait dans cette chapelle, derrière le nouvel autel, une belle statue du saint Docteur, en pierre, attribuée au célèbre Bachelier ; il paraît qu'elle était digne de la réputation de l'artiste, au rapport de l'historien du couvent.

Une des chapelles les plus remarquables de l'église était celle de saint Dominique. Elle était décorée de belles peintures. Nous ne savons point l'époque où elle fut construite, mais elle dut être une des premières, étant dédiée au saint fondateur, et elle n'a jamais changé de vocable à cause de son importance religieuse. Nous aurons encore occasion de parler de cette chapelle, qui existait en 1790, objet spécial de la piété des fidèles.

Le P. Percin raconte que la même année plusieurs bourgeois et marchands soit du bourg, soit de la ville, firent agrandir, restaurer et embellir à leurs frais plusieurs chapelles de l'église.

Nous arrivons à une époque de pénibles souvenirs.

Toulouse ne devait pas échapper au fléau des guerres religieuses. Ligués avec leurs frères de la Navarre, du Quercy et de plusieurs villes du Midi, les Huguenots firent dans nos murs, le 11 mai 1562, une formidable levée de boucliers. Nos quartiers devinrent autant de camps retranchés ; la cloche du couvent ne cessa, dans ces jours de sinistre mémoire, d'appeler les catholiques aux armes. Un feu d'artillerie bien dirigé et parti des sommités du Capitole vint démolir une des petites tours du clocher, qui s'écroula et entraîna le bourdon dans sa chute. Le couvent resta un instant au pouvoir des factieux ; ils n'eurent le temps que de se livrer à un rapide pillage,

et d'enlever les lames d'argent qui recouvraient la châsse de saint Thomas, retrouvée intacte par les Frères Prêcheurs, lorsqu'ils rentrèrent dans leur temple profané, après la mémorable défaite des protestants, le 17 mai.

Cet événement eut trop de retentissement en Europe pour ne pas exciter la sollicitude du Souverain Pontife Pie IV; le bruit s'était répandu que le corps de saint Thomas avait été livré aux flammes. Voici comment s'exprime à cette occasion l'annaliste Lafaille :

« Le bruit ayant couru que le Corps de S. Thomas avoit esté brullé par les Heretiques en 1562, lors qu'ils s'étoient emparez des Monasteres, le General de l'Ordre des Jacobins auroit mandé au Prieur du Convent de Tolose de l'en assertener, parceque Nôtre S. Pere le Pape vouloit en sçavoir la vérité. F. Arnaud de F. Fort Docteur Regent en Théologie et Prieur du Convent vint en la maison de Ville prier les Capitouls, de s'acheminer vers ledit Convent pour en faire la recherche et preuves; ce qu'ils firent. Où aprés avoir oui la Grande Messe, ils furent conduits par le Prieur en une haute galerie derriere le grand Autel où est le Sepulchre de S. Thomas d'Aquin à la requisition de F. Arnaud de F. Fort, et ils trouverent ledit Sepulchre fermé d'un treillis de fer à trois serrures. Lequel étant ouvert on y trouva un coffre de bois teint de verd de la longueur de trois pans et demi; et de largeur de deux, sous un couvercle vouté de pierre, au dessus duquel étoient gravez ces mots: *Hic jacet Corpus S. Thomæ de Aquino. Ordinis Predicatorum.*

« Au dessus du coffre étoient peintes les armoiries des Rois de France et de Sicile, et de la Ville de Tolose, et du Saint, et aprés que ce coffre eut esté ouvert on trouva dedans une feüille de papier contenant le nombre des ossemens sacrez, Sçavoir la teste sans machoire inferieure, une épaule, une clavicule, cinq costes, une non entière, huit vertebres du dos, une partie de l'os appelé *Cauda*, deux os des cuisses, deux os d'une jambe, une partie de l'os *Sacrum*, deux os de l'un des coudes, le petit os ou petite focille de l'autre coude : tous en nombre de vingt cinq de couleur rouge et sanguine. Tous lesquels ayant esté veux furent remis, au lieu où ils étoient

auparavant : et les quatre serrures du Sepulchre fermées. 13 *janvier* 1587. »

L'année 1589 est restée tristement mémorable dans nos annales. Nous ne raconterons ni les événements qui précédèrent la fin du président Duranti, ni la mort héroïque de ce grand magistrat. On sait qu'il fut conduit des prisons du Capitole dans la maison des Frères Prêcheurs, et que forcé de se rendre aux menaces des rebelles, il se montra sur la porte en face du monastère des Béquins (celle de la rue appelée *Pargaminières*) : c'est là que fut immolée cette noble victime.

Le reliquaire d'argent destiné à recevoir le vénérable chef de saint Thomas, fut béni solennellement par Christophe de l'Estang, évêque de Carcassonne, le 24 mai 1595. Le cardinal de Joyeuse, archevêque de Toulouse, qui avait doté le couvent de ce beau reliquaire, assista à la cérémonie, ainsi que les personnages les plus distingués de la cité.

En 1623 la chapelle des Rois Mages fut achevée. La fête de l'Epiphanie était célébrée avec pompe par les seigneurs marchands du bourg. La cérémonie du soir la terminait par une procession autour du cloître décoré de riches tentures et d'une brillante illumination. Le dais était porté par quatre marchands, revêtus du costume en usage chez les habitants de ce quartier. On lisait sur les murs de cette chapelle plusieurs inscriptions qui rappelaient le nom des magistrats sous lesquels elle avait été bâtie, et l'on voyait, appendus à la voûte, les portraits des Rois de France depuis Pharamond jusqu'à Louis XIV (1).

(1) Cette chapelle dut changer plus tard de dénomination. Il n'en reste aucun vestige dans le cloître ni dans les vocables récents des chapelles de l'église. A la mort du P. Percin, la fête dut continuer d'être célébrée à l'autel du chœur par le Commerce de Toulouse. Nous regrettons vivement que cette pieuse coutume ne se soit pas perpétuée dans l'église de la Daurade, où elle avait été si heureusement rétablie.

Le beau mausolée consacré à la gloire de saint Thomas, tel qu'on le voit aujourd'hui, fut élevé la même année (1623) par les soins et sous la direction de Frère Claude Borrey, de Bessières, diocèse de Toulouse, et Frère Dinat, bourguignon. Les Religieux firent des quêtes en Espagne, en Italie et en France, pour subvenir aux frais du monument. Le duc de Nivernais voulut contribuer à sa construction en donnant au monastère deux colonnes de marbre pour servir à son ornementation, il chargea les Capitouls de les offrir aux Dominicains. Les autres six furent données au couvent par des Religieux de la maison, et en particulier par François Percin, lecteur de philosophie à Carcassonne et puis à Toulouse, où il mourut en 1632.

Un chapitre général de l'Ordre fut assemblé l'an 1628, et il fut décidé qu'on renfermerait les précieuses Reliques de saint Thomas dans une châsse de vermeil.

Voici ce que racontent nos historiens :

« Cette châsse, d'un travail admirable, fut exécutée à Paris. Le Roi Louis XIII donna quatre mille livres; le duc de Montmorency, gouverneur du Languedoc, quatre mille; l'archevêque de Narbonne quinze cents; l'assemblée du clergé de France, trois cents; les présidents du Parlement, six cents; la ville six cents; les fidèles, une somme considérable qui n'est pas désignée. Le jour de la Pentecôte, l'ancienne châsse fut ouverte en présence d'un peuple immense; les ossements furent successivement montrés aux fidèles, et placés ensuite dans la châsse de vermeil. Pendant huit jours, les Reliques furent exposées à la vénération publique. Chaque jour, on prononça le panégyrique du Saint en diverses langues, et on soutint des thèses publiques sur la doctrine du saint Docteur en présence des membres de l'Université et du Parlement, qui pendant ces huit jours ne tint pas ses audiences ordinaires. Charles de Montchal, archevêque de Toulouse, ordonna une procession solennelle pour le jour de la Sainte Trinité.

Après la messe pontificale qui fut célébrée dans l'église des Jacobins, la procession se mit en marche; elle était composée de tous les ordres du clergé régulier et séculier. On y voyait les évêques de Mirepoix, de La-

vaur, d'Alet, de Saint-Pons et de Lodève. La châsse du Saint était portée par les Dominicains, et entourée des députés de toutes les maisons de l'Ordre. La procession fit station à l'église métropolitaine. Henri de Bourbon prince de Condé, premier prince du sang, attendait le corps sur le seuil du grand portail de l'église; il se prosterna avec toute sa cour devant la châsse, se plaisant à donner ainsi un témoignage public de sa vénération profonde pour le saint Docteur. On n'avait jamais déployé à Toulouse une plus rare magnificence : toutes les maisons étaient ornées de riches tentures, et partout on voyait l'image du Saint; les flambeaux étaient si multipliés, qu'ils paraissaient effacer même la clarté du jour. Dix-huit candélabres de bronze supportaient autant de torches ardentes pour représenter les dix-huit ouvrages du Docteur angélique. Après la procession, la châsse fut placée sur le superbe mausolée qui avait été élevé pour la recevoir. »

Cette châsse est la même que celle qui existait en 1790, mais qui fut détruite ou enlevée quelques années après, comme nous le dirons.

La chapelle de saint Antonin, dont nous avons déjà parlé, fut, en 1635, ornée des portraits de la Sainte-Vierge et des saints Cosme et Damien. Les chirurgiens subissaient devant l'autel un premier examen, et prêtaient serment de soigner les pauvres gratuitement. La fête de leurs saints patrons était célébrée avec pompe, et le soir le corps chirurgical assistait à la procession qui terminait la cérémonie.

Voilà ce que nous lisons dans l'annaliste dominicain, ce qui doit nous faire supposer que la belle chapelle de saint Cosme et de saint Damien que l'on voit encore dans le cloître et par conséquent située hors de l'église, n'avait pas été destinée au même usage que la chapelle de saint Antonin. Nous n'avons rien trouvé dans le P. Percin qui pût dissiper nos doutes à cet égard. Nous croyons cependant que ce ne fut que postérieurement à l'année 1575 que la chapelle de saint Antonin cessa de servir aux inhumations des Religieux, surtout aux pieuses réunions chirurgicales.

Voici ce que nous lisons dans les décrets royaux d'Henri III de 1575 :

« Et à fin que lesdits Maistres Barbiers et Chirurgiens puissent auoir vne Confrairie en l'honneur de Dieu et des Benoits Sainct Cosme et Sainct Damien en leur communauté és bonnes villes de nostre Royaume où bon leur semblera, et que pour faire le diuin seruice ils se puissent assembler pour ledit fait, quand besoin en sera : pourueu que en ce soient appellez et presens aucuns noz principaux Officiers ou leurs Lieutenants desdits lieux : esquels se feront lesdites assemblées et aussi nostredit premier Barbier ou son Lieutenant et des Iurez dudit estat. »

Barbiers et Chirurgiens en passant Maistres, tenus de payer cent sols à la Confrairie.

« Payeront lesdits Barbiers et Chirurgiens chacun quand ils seront passez Maistres cent sols tournois, pour aider et subuenir aux frais qu'il conuiendra faire pour l'entretenement de ladite Confrairie, à ce qu'auec l'aide de Dieu et d'iceux glorieux S. Cosme et S. Damien, ils puissent plus souuerainement ouurer aux corps humain. »

De n'oster ou soustraire les Apprentis ou Valets, les vns aux autres.

En l'année 1640, l'autel de saint Dominique avait reçu une riche châsse en vermeil. Les chapelles de saint Pie V, et de sainte Rose, celle de Notre-Dame-de-Pitié et de saint Paul, apôtre, furent aussi élégamment décorées.

En 1649, le mausolée de saint Thomas fut restauré et doré dans plusieurs de ses parties. Les chapelles de sainte Catherine de Sienne, de saint Pierre, martyr, de saint Joseph, de saint Raymond, de saint Hyacinthe et de saint Eloi furent aussi embellies.

Nous nous reprocherions de passer ici sous silence un témoignage profond de vénération donné à la plus insigne relique de saint Thomas par Anne d'Autriche, mère de Louis XIV, qui accompagnait le monarque à l'occasion de son mariage avec l'Infante d'Espagne, et qui arriva à Toulouse en 1659. Dans l'exposé historique des reliques du Saint, que l'on trouve dans l'appendice du *Monumenta conventûs Tolosani*, nous lisons : « Cette illustre princesse se rendit au couvent des Dominicains pour y vénérer la tête du Docteur angélique. Pendant qu'elle tenait en ses mains le reliquaire renfermant cette tête précieuse : *Voyons,* dit la reine, *si elle sent bon comme*

l'autre fois que je la vis. On ignore à quelle circonstance la princesse faisait ici allusion. Vénérant ensuite plus particulièrement le chef auguste de saint Thomas, qu'on avait enlevé du reliquaire, elle le baisa respectueusement en disant : *L'odeur que cette tête exhale est douce et inspire la dévotion.* Pierre de Berthier, évêque de Montauban, qui accompagnait la princesse, lui attesta que cette tête, lavée plusieurs fois à l'eau bouillante, avait toujours exhalé une odeur suave qui se communiquait à l'eau dont on se servait » (1).

En 1678, le réfectoire du couvent fut décoré de peintures murales représentant la vie de saint Thomas, par le Frère Balthasar Moncornet ; le cloître fut orné aussi par le même Frère de peintures murales, représentant les principales circonstances de la vie de saint Dominique. La bibliothèque du couvent et plusieurs parties de l'église furent décorées par ce même Frère.

En 1685, la fête de saint Thomas fut solennisée avec plus de pompe ; on vit plusieurs prélats célébrer en même temps les saints Mystères aux quatre autels consacrés à saint Thomas, élevés aux quatre faces du monument. Ce furent Mgr Joseph de Montpesat de Carbon, archevêque de Toulouse ; Mgr Louis Rechine, Voisin de Guron, évêque de Comminges ; Mgr Gabriel de Saint-Estève, évêque de Couseran ; Mgr Armand de Biscaros, évêque de Bourges, qui, par leur présence, ajoutèrent à l'éclat et à l'intérêt de la cérémonie.

Il est une circonstance qui intéresse de trop près le culte de saint Thomas pour être passée sous silence, et que le P. Percin a dû ignorer ; elle a été sans doute postérieure à sa mort.

Le lecteur se rappellera peut-être qu'en 1595 le vénérable chef de saint Thomas avait été placé dans un reliquaire d'argent, donné par le cardinal de Joyeuse. Postérieurement à l'année 1692, époque où cessa d'écrire l'annaliste dominicain, sans qu'il nous soit possible d'assigner la date précise, à ce reliquaire fut substitué, par suite de pieuses largesses, un magnifique

(1) Voy. *Hist. translat. Corp. S. Thomæ.* (*Monum. conv. Tolos.*)

buste en argent, d'un très-beau travail, que les plus âgés de nos concitoyens (en petit nombre) se souviennent d'avoir vu. Le chef vénéré du Saint était placé dans la cavité même de la tête du buste, sur le haut duquel était une lame d'argent qui, tournant sur elle-même, mettait à découvert une partie de la sommité de la tête du saint Docteur. Une fois l'année, le jour de sa fête, ce buste était placé sur une riche estrade au milieu du chœur, et les Religieux étaient admis à venir baiser respectueusement cette insigne relique, qui avait été comme le siége du Saint-Esprit, l'auguste tabernacle de la science théologique.

De l'année 1692 jusqu'en 1788 et 1790, nous n'avons rien à reproduire qui puisse intéresser le lecteur; les faits ont manqué d'ailleurs à nos recherches.

Nous trouvons, parmi nos compatriotes, derniers prieurs du couvent, Pierre Moisset, Pierre-Gabriel de Caumels, de Toulouse; Hyacinthe Moisset, Thomas d'Hermitte; enfin, le dernier de tous, que la Terreur brutale fit sortir ainsi que ses disciples de la retraite chérie qu'ils s'étaient donnée, fut le R. P. Becqué. Déjà des signes avant-coureurs de cette terrible tempête qui devait bouleverser la France, jetée pour longtemps sur l'Océan des révolutions, ne se faisaient que trop appréhender; les vocations religieuses ne devaient pas être encouragées, les cœurs semblaient se serrer, la foi s'alarmer, la sécurité disparaître, et l'inquiétude se répandre. N'attendons pas que des jours de sinistre mémoire se lèvent sur l'horizon de la Patrie, et terminons notre tâche par une description architectonique du monument, et l'état des lieux tels qu'ils étaient encore en 1790.

Le P. Percin n'a pas continué au-delà de l'année 1692 l'histoire du couvent de Toulouse, d'où nous avons extrait, comme nous l'avons déjà dit, ce que nous avons trouvé de spécialement relatif à l'église des Frères Prêcheurs. Il ne termina cependant ses jours, comme on l'a déjà vu, après avoir mérité l'estime de tous ses frères, que le 11 mars 1711; il avait consacré sa vie à d'utiles travaux et aux pratiques de la vie religieuse. Le P. Percin mourut la même année que notre annaliste Lafaille.

ÉGLISE DES DOMINICAINS.

On appelait *impasse des Jacobins* cette rue sans issue, située près le Collége-Royal aujourd'hui Lycée-Impérial, qui conduisait à l'église; elle était clôturée aux deux tiers de sa longueur environ par une grande porte à deux battants en bois appuyés contre deux montants de maçonnerie surmontés d'un arceau. Cette porte était fermée la nuit. Là commençait la propriété des Religieux. Les bâtiments situés aujourd'hui à gauche, ainsi que leurs dépendances, leur appartenaient.

Donnons avant tout, sous le rapport architectonique, un aperçu sommaire de l'édifice, qui, par ses formes monumentales, pourrait appartenir au genre gothique flamboyant, qui n'était cependant pas encore de l'époque.

Cette église, établie sur un plan parallélogramique, était terminée au chevêt par un demi-décagone (1); la largeur du bâtiment, mesurée à l'extérieur des chapelles latérales, était de 32 mètres 40 centimètres, et la longueur, mesurée de la ligne extérieure du mur de face jusqu'au mur extérieur de la chapelle dans l'axe du chevêt, de 84 mètres 80 centimètres; ce plan était divisé en deux nefs dans le sens de la longueur de l'église; sept colonnes établies dans l'axe longitudinal de l'édifice, entre les deux nefs, recevaient les retombées des voûtes ogivales. Sept chapelles étaient établies sur chacun des côtés latéraux, entre les contreforts, et cinq au

(1) Les grandes proportions de l'église ont échappé au vandalisme révolutionnaire, et n'ont pas varié; mais elle est dans un tel état de dégradation intérieure que nous ne pouvons la considérer aujourd'hui comme édifice religieux et que nous supposons qu'il a existé comme tel. Nous mettons au passé ce qui n'existe aujourd'hui que traditionnellement ou d'une manière indécise et confuse.

chevêt. Pour rendre plus exactement notre pensée, nous disons que l'édifice présentait sur chacun des côtés de la nef l'emplacement de huit chapelles, et que son chevêt se formait de cinq autres chapelles circulaires. Mais il n'existait en réalité que quatorze chapelles à vocable, sept au côté droit, cinq au chevêt et deux au côté gauche. Les sept emplacements restants étaient consacrés à des destinations particulières. Des recherches scrupuleuses, et mieux encore des indications précises que nous avons été à temps de recueillir dans les souvenirs de quelques contemporains octogénaires, nous ont mis à même de donner le vocable exact des quinze chapelles existant dans l'ancienne église. Plusieurs d'entr'elles étaient renommées dans la ville de Toulouse par leur consécration, par leurs légendes, quelques autres par leur magnificence; enfin leur ensemble constituait une partie importante de l'étude monographique que nous avons entreprise.

La largeur intérieure des deux nefs, non compris les chapelles, est de 19 mètres 50 centimètres; et la longueur intérieure de 70 mètres 80 centimètres. Les croisées établies sur les côtés latéraux et au chevêt étaient au nombre de vingt; leur hauteur était de 10 mètres 40 centimètres, et leur largeur de 2 mètres. Ces croisées étaient divisées, dans le sens de la hauteur, en trois compartiments formés par deux meneaux en pierre; la partie supérieure de ces croisées, terminée en ogive, était ornée de trèfles. Les vitraux étaient montés en plomb sur châssis en fer; ils étaient coloriés et s'harmonisaient avec le style général de l'édifice. Plusieurs d'entr'eux devaient être fort beaux, si l'on en juge par l'imitation en peinture murale d'une baie murée par l'une des faces du clocher adossée à l'édifice dans cette partie. Le fond de cette peinture est un vert d'eau sur lequel se dessinent des quatre feuilles bleues et rouges encadrant des médaillons carrés et circulaires. Les lobes des quatre feuilles sont décorés de feuilles et de trèfles. Les médaillons carrés sont ornés d'une fleur de lys blanche se détachant d'un fond bleu. Les médaillons ronds sont entourés de dentelures noires se dessinant sur un fond rouge (1).

(1) En 1812 tous les vitraux existaient encore; on voulut leur substituer des verres blancs. M. Virabent, architecte de la ville, les fit enlever avec les plus

Au-dessus des baies et presque sous la voûte les murs sont percés d'un œil de bœuf, ornés d'une rose à quatre lobes. Les parements intérieurs ou embrasures des baies et des roses étaient, ainsi que les nervures des voûtes, peints de bandes rouge et noir, alternées et séparées par des filets blancs.

Les baies élancées qui supportaient jadis ces vitraux existaient encore il y a bien peu d'années, et contribuaient singulièrement à donner à l'édifice l'aspect imposant dont une destruction barbare l'a dépouillé. En l'année 1847, le génie militaire voulut faire exécuter pour le casernement des troupes un plan qui consacrait la démolition de ces baies monumentales. Informée de ces projets, la Société Archéologique du Midi de la France employa tous les moyens en son pouvoir pour en prévenir l'exécution. Elle se mit en rapport avec Messieurs les officiers du génie, leur prouva que le nouveau plan ne nécessitait aucune dégradation extérieure, et qu'il pouvait s'adapter parfaitement aux anciennes ouvertures. Plusieurs amis des arts se firent un devoir de s'associer à ces démarches; l'administration municipale elle-même les appuya de son influence; mais tant d'efforts réunis vinrent échouer devant une obstination inflexible. Ces pierres si gracieusement travaillées furent impitoyablement arrachées des murailles qui les enchâssaient depuis des siècles, pour faire place à ces ignobles fenêtres arrondies qui conviendraient tout au plus à un édifice d'exploitation rurale. Qu'est devenu maintenant l'amas énorme de pierres dentelées provenant de cette destruction, et qui devaient, nous disait-on alors, être précieusement conservées? Si l'on supputait tous les frais occasionés par cette mesure déplorable, il serait facile de prouver que jamais vandalisme n'a été si dispendieux et si inutile.

grandes précautions, et les porta dans les galeries supérieures du chœur de l'église de Saint-Etienne. Son intention était de les conserver pour les faire servir à l'ornement de la cathédrale. Malheureusement une des toitures des galeries tomba et écrasa toutes ces verrières, excepté une seule qui avait été placée ailleurs, et qui depuis a été placée dans une des chapelles du chœur, à droite.

La hauteur des voûtes, mesurées intérieurement, est de 26 mètres; chacun des sept piliers établis entre les deux nefs est d'une hauteur de 19 mètres 30 centimètres; ces piliers sont de forme circulaire, et ont 1 mètre 30 centimètres de diamètre.

La hauteur de l'édifice, mesurée jusqu'au niveau des cheneaux des couvertures, est de 26 mètres 50 centimètres.

La hauteur actuelle du clocher, élevé au flanc gauche de l'édifice, est de 44 mètres. La hauteur présumée, en y comprenant la flèche octogone qui le surmontait, était de 58 mètres. Cette flèche fut démolie par arrêt de la Municipalité révolutionnaire, le 22 octobre 1795.

Ce qui fixe surtout l'attention du visiteur, dans son aperçu général de l'édifice, et excite ses regrets, c'est de voir la façade entièrement cachée par une bâtisse moderne qui servait de prolongement au couvent. Cette malencontreuse construction nuit étrangement à la beauté du monument; elle ne permet pas d'embrasser d'un coup-d'œil sa forme extérieure. La partie supérieure de la façade, qu'on ne peut voir qu'à distance, se compose de deux grandes arcades sur lesquelles on voit encore deux rosaces de médiocre grandeur. Ces arcades sont surmontées d'une galerie fermée par une balustrade à nombreuses et fines colonnettes. Sur le fronton du monument et sur ses côtés, des contreforts supportent trois clochetons percés de fenêtres ogivales d'une forme gracieuse.

Les contreforts de l'édifice, si remarquables par leur hardiesse et la finesse de leurs lignes architecturales, attirent aussi les regards. Ils s'élancent dans les airs de la base au sommet, s'étageant par des ressauts d'une pente légèrement sensible. Deux rangs d'arcades superposées relient entr'eux ces contreforts, l'un, en haut, soutenant les combles, l'autre, en bas, servant de support aux fenêtres ogivales du temple. Ces arcades dessinent de gracieuses courbes autour de l'édifice (1).

(1) Voyez les intéressants articles publiés par M. le professeur Lacointa dans le *Journal de Toulouse*.

Après cet aperçu général, pénétrons dans l'intérieur de l'église pour signaler les beautés.

Intérieur et d'escription de l'Eglise.

La seule avenue des fidèles pour pénétrer dans l'église était l'impasse dite des Jacobins dont nous avons déjà parlé. Cette impasse était formée par une haute muraille longeant l'église, le couvent, et se retournant à son extrémité pour se rattacher à l'angle des constructions nouvelles, et servir de clôture au grand préau du monastère. La partie des nouveaux bâtiments du couvent qui formait leur épaisseur et longeait la ruelle était percée de deux grandes portes à coquille, dont la première servait à descendre dans le porche de l'église, la seconde était la grande entrée du couvent. Cette porte existe encore aujourd'hui dans son état primitif, et on voit encore à sa gauche la grande salle destinée au parloir des Religieux.

La porte qui précède celle-ci ne servant plus aujourd'hui à pénétrer dans le porche de l'église a subi de grandes modifications; son ouverture a été murée; on n'y voit plus qu'une porte de moyenne grandeur par laquelle on s'introduit dans l'emplacement de l'ancien porche, dans lequel on a construit un escalier de bois qui conduit aux magasins d'avoine. L'état des lieux, en 1789, était tout différent: cette porte était entièrement ouverte pour donner passage aux fidèles dans le porche où l'on descendait par un assez grand nombre de degrés, et qui se trouvait de plein pied avec l'intérieur de l'église. Ce porche se prolongeait le long de la façade de l'église, et était à son extrémité séparé du couvent par une muraille où l'on avait ménagé une porte ogivale s'ouvrant dans le grand cloître. Cette porte était toujours fermée, mais elle pouvait au besoin fournir un passage direct pour pénétrer dans cette partie du couvent. Le chœur des Religieux occupait dans l'église une place inusitée, et divisait sa nef en deux parties égales. Son enceinte, fermée par de hautes boiseries, s'étendait du mur de façade au troisième pilier; nous donnerons plus bas sa description.

Revenons au porche des fidèles que nous avons abandonné un moment,

pour faire comprendre à nos lecteurs l'aménagement des abords de l'église. C'est là que se développait le grand portail de droite de la façade, donnant entrée dans l'église : il était de forme ogivale orné de voussures multipliées, de colonnettes et de chapiteaux curieux dans le style de l'époque. A droite et à gauche étaient placées deux statues en pierre d'un médiocre travail, représentant les deux premiers protecteurs de l'Ordre dans l'attitude de la prière, les évêques Foulques et Raymond de Falgar. Ce portail est encore aujourd'hui conservé; on peut le voir en pénétrant par l'intérieur des écuries dans l'emplacement de l'ancien porche, converti en magasin à fourrage. (1) Il est facile en le voyant de comprendre l'énorme transport de terre qui a été opéré dans cette partie de l'édifice. Ce portail, qui devait être d'une grande élévation, est enterré jusqu'à la hauteur des chapiteaux des colonnettes qui supportent l'ogive de son ouverture. Ces remblais ont été faits évidemment à deux reprises. D'abord lorsque les Religieux effectuèrent, dans le siècle dernier, la construction nouvelle de leur couvent, et de nos jours, lorsque l'église a été appropriée à sa destination actuelle. Ces remblais méritent de figurer au nombre des barbaries multipliées opérées dans

(1) Nous ne pouvons nous empêcher de signaler une observation bien digne de remarque. Il ne paraît pas qu'il ait jamais existé un portail à la seconde moitié de la façade, quoique l'on y remarque une rosace, une galerie, des clochetons; en un mot toutes les décorations extérieures du portail de droite. Il est évident que le plan primitif de l'architecte de l'église était de lui donner deux portes jumelles correspondant à ces deux nefs jumelles aussi. D'un autre côté, le couvent qui masque aujourd'hui en entier la façade est une construction toute récente, et il est plus que probable que la belle façade de l'église s'est montrée à découvert pendant plusieurs siècles. Quel est donc le motif qui a empêché l'exécution de cette partie du plan primitif qui était commandée d'une manière si impérieuse par les lois de l'architecture et par toutes les convenances? Il est difficile de répondre à cette question. Peut-être l'état primitif des bâtiments du monastère s'opposait-il à cette ouverture. Nous n'avons pu trouver la solution du problème. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'après avoir longtemps exploré les lieux, après nous être livrés aux recherches les plus minutieuses, il nous a démontré qu'il n'y avait jamais eu d'ouverture dans cette moitié de la façade.

ce bel édifice. Il n'est pas difficile de comprendre combien ils ont altéré les proportions intérieures du vaisseau de l'église, en la privant de 3 mètres d'élévation.

L'aspect intérieur de l'église était imposant et présentait un caractère insolite, à cause des sept piliers qui divisaient son enceinte en deux nefs distinctes, et de la situation exceptionnelle du chœur des Religieux, parfaitement clos, qui s'emparait de la nef de gauche jusqu'au troisième pilier. Au-dessus de la porte d'entrée étaient placées les orgues, remarquables autant par la beauté de leur disposition, que par leur perfection et la variété de leurs jeux (1).

Quand le visiteur avançait vers le chevêt de l'église, placé à l'orient d'après les prescriptions du rite catholique, il était bientôt émerveillé par les formes imposantes et majestueuses qui se développaient à ses yeux. La hauteur et la hardiesse des voûtes, cette double nef qui semblait s'agrandir et s'étendre à mesure qu'il avançait dans le temple, la magique beauté du dernier pilier, dont les arcs gracieux embrassent les deux voûtes, fixaient ses regards. Le grand pendentif du chœur est en effet la partie la plus saisissante de l'édifice. L'énorme pilier sur lequel il repose a 1 mètre 60 centimètres de diamètre. Toutes les nervures et pendentifs des voûtes du chœur et de la travée précédente au nombre de 44 viennent se poser et se grouper autour du noyau de ce pilier. L'effet en est magique et l'œil ne peut s'en détacher.

Le point de réunion des nervures de chaque travée était orné de clefs, de voûtes richement sculptées, représentant tantôt un écusson armorié, tantôt des monogrammes, tantôt des rinceaux. La plupart étaient dorées, se détachant sur des fonds de couleurs vives. L'intrados de toutes les lunettes des voûtes était décoré d'une bande bleue de ciel, de 30 centimètres environ de large, parsemée d'étoiles à huit pointes. Les peintures des diverses

(1) Ces orgues, qui ont si longtemps résisté aux ravages du temps, furent transportées dans l'église de Saint-Pierre, ci-devant des Chartreux où on les voit aujourd'hui. Elles reposent sur huit colonnes de marbre, dont une a appartenu, dit-on, au monument de saint Thomas. Elles étaient renommées jadis par leur excellente facture, et elles ont été restaurées il y a quelques années par un artiste distingué de la capitale, qui leur a rendu leur justesse et leur éclat.

nervures étaient des bandes de couleur rouge et noire, s'alternant dant tout le développement de leur cintre. Ces deux bandes de couleur étaient divisées entr'elles par une ligne blanche bordée de lignes noires. Aujourd'hui même où ces lieux rappellent une si longue et si déplorable profanation, on se laisse involontairement séduire par la grâce de ces voûtes, par l'habileté et la légéreté de leur construction, et l'on comprend tout l'effet qu'elles devaient produire dans leurs jours de splendeur, et lorsqu'elles avaient toute l'élévation que leur ont enlevé les énormes remblais successivement opérés pour élever le sol de l'église, et le rendre moins insalubre aux hôtes étranges qui l'occupent depuis si longtemps.

Le voyageur, que nous supposons placé sous l'orgue, avait à gauche le chœur de l'église et à sa droite les chapelles (1). Les sept premières de droite s'offraient d'abord à lui : elles étaient en général peu remarquables par leur ornementation. Elles étaient dédiées, la première à *saint Eloi*, patron des argentiers de Toulouse, la seconde à *saint Hyacinthe*, la troisième à *saint Antoine*, la quatrième à *sainte Catherine* de Sienne, la cinquième à *Notre-Dame de Pitié*, et la sixième à *saint Pie V*. Cette dernière avait un rétable, au milieu duquel était placée une statue représentant le Pontife dominicain, et au-dessus était pratiquée une niche qui renfermait son buste (2). Après cette chapelle venait celle de *saint Paul*, apôtre, et celle de *saint Joseph*.

Le visiteur arrivait enfin à la plus remarquable des chapelles, objet d'un culte spécial de la part des fidèles; nous voulons parler de NOTRE-DAME DU ROSAIRE : elle était la plus spacieuse et celle qui avait été successivement

(1) Voyez la *lithographie* représentant l'intérieur de l'église.

(2) Ce buste existe encore à Saint-Sernin ; il est très-aisément reconnaissable à ses proportions démesurées; on le porte chaque année à la procession des Reliques.

le plus embellie (1). Son autel était privilégié; dans certaines grandes cérémonies, l'officiant retirait le saint Sacrement de l'autel-majeur du monument pour le déposer en grande pompe sur celui de cette chapelle; elle était éclairée par trois croisées; celle du milieu était clause; un dôme à quatre pans coupés que domine un lanternon le surmontait. Ce dôme existe encore intact ainsi que les quatre murs extérieurs; c'est tout ce qui a survécu. Le rétable de la chapelle consistait en une console élevée jusqu'à la hauteur du tabernacle, supportant de belles colonnes au milieu desquelles était placée la Vierge, objet d'un culte spécial sous le nom de Notre-Dame du Rosaire; elle était dans une gloire, entourée de rayons et d'un grand nombre de têtes de petits anges adorateurs; le tout richement doré.

Le vêtement de la pieuse madone, d'origine orientale, était conforme en tout aux plus pures traditions du moyen-âge : elle portait cette longue robe, raide et étendue, bordée de cette espèce d'orfroi ou large parement qui augmentait son amplitude. La Vierge avait sur la tête une couronne d'argent; l'enfant divin qu'elle tenait sur le bras droit en portait une

(1) Il n'est peut-être pas inutile de rappeler l'origine du Rosaire : ce fut dans la ville de Muret, où eut lieu la célèbre bataille dont la perte fut si fatale aux adversaires des Croisés commandés par Simon de Monfort, que saint Dominique eut une vision où il reçut le Rosaire des mains de la Sainte Vierge. Les vœux qu'il lui adressait pour le succès des Croisés furent bientôt exaucés; la même nuit la fameuse bataille de Muret porta un coup mortel aux espérances des Albigeois; il fallut dès-lors désespérer de leur cause. La même année, un très-beau tableau représentant la vision de saint Dominique, Foulque, évêque de Toulouse et Simon de Montfort, prosternés en face de l'image miraculeuse, ornait l'église de Muret. De cette ville, la dévotion à Notre-Dame du Rosaire se répandit immédiatement dans toutes nos contrées; elle fut reçue avec bonheur par nos pères. La reine Blanche ne put rester étrangère à cette dévotion, elle s'y associa sous les auspices de saint Dominique. C'est au saint Rosaire que cette pieuse princesse attribua les grâces particulières qu'elle demandait au Ciel depuis longtemps : entr'autres la naissance de saint Louis, plus tard la fécondité de son mariage et enfin la prospérité de la pieuse et royale famille (*).

(*) Voyez la bulle de canonisation de saint Dominique par Grégoire IX. (*Monum. conv. Tolos.*)

semblable. De sa main gauche elle tenait un grand Rosaire (1). On préfère encore, en Italie, ces madones ainsi vêtues d'étoffes plus ou moins riches, où le peuple suspend des *ex voto*, aux froides statues de la Vierge en plâtre, aux formes quelquefois trop humaines. « Une madone coiffée d'une cou- « ronne gothique, vêtue d'une robe de soie bleue garnie d'une frange d'ar- « gent, m'inspire plus de dévotion qu'une Vierge de Raphaël » (2). Il est certain que ces sortes de madones, ne serait-ce que par leur antiquité, parlaient au cœur chrétien une autre langage que nos Vierges modernes. Le peuple aimait à les voir revêtues de costumes variés et plus ou moins riches; il aimait aussi à orner leur robe de fleurs et de pierreries, et une pensée de symbolisme chrétien se mêlait à ces témoignages donnés à la Reine des Cieux, assise sur un trône, comme dit l'Ecriture, *in vestitu deaurato, circumdata varietate.... in fimbriis aureis circumamicta varietatibus.* (Ps. 44).

L'habileté de tous les peintres religieux du couvent s'était successivement exercée sur les murs intérieurs de la chapelle du Rosaire et sur les quatre

(1) Notre ville possède encore un de ces types traditionnels, qui nous rappellent Notre-Dame du Rosaire des Dominicains; nous voulons parler de *Notre-Dame la Noire*, honorée dans l'église de la Daurade de temps immémorial. Toulouse n'est pas la seule ville où la Sainte Vierge est représentée au teint noir ou brun : Notre-Dame de Chartres, dont le culte remonte aux premiers temps de la monarchie, et qui viennent tout récemment de recevoir une si solennelle consécration pendant de longs jours de fête, est noire; le peuple chartrais l'appelle *la Vierge Noire*. Dans l'église de Chaumont on voit encore des madones au teint noir et bronzé. Il n'y a là aucun merveilleux ; les relations autrefois si fréquentes entre l'Egypte, l'Abyssinie et les contrées qu'habitent des populations entières au teint noir ou rouge sombre, le désir de l'imitation, dûrent porter nos ancêtres à reproduire dans leur patrie ces sortes de représentations. Il est un autre motif qu'explique la foi de ces temps reculés, celui de suivre le texte sacré et de reproduire aux yeux de l'Epoux Marie, la Reine du Ciel, sous la couleur que lui donne le CANTIQUE DES CANTIQUES : *Nigra sum, sed formosa, filiæ Jerusalem, sicut tabernacula Cedar..... Nolite considerare quod fusca sim, quia decoloravit me sol.*

(2) Châteaubriand. *Mém. d'Outre-Tombe;* tome 1.

faces du dôme qui la surmontait. On y voyait reproduits des cœurs enflammés; les chiffres de Marie entourés de fleurs, et celui de son divin Fils; quelquefois le monogramme de l'un et de l'autre réunis dans une même couronne. Ces divers emblêmes en or se détachaient sur un fond d'azur qui recouvrait tout l'intérieur. Sur l'arceau principal et extérieur de la chapelle on lisait l'inscription suivante :

REGINA SACRATISSIMI ROSARII
ORA PRO NOBIS.

A côté de la chapelle du *Rosaire*, et par conséquent un peu vers le nord de l'édifice, on voyait celle de sainte *Rose* de Lima, du tiers-ordre des Dominicains.

Après elle venait la chapelle de saint *Dominique*, et c'était une de celles qui attirait le plus l'attention. Au rétable figurait une bonne statue dorée du fondateur de l'Ordre; il avait à ses pieds le grand reliquaire renfermant le crucifix que l'on croit qu'il portait à la bataille de Muret (1). Sur les trois faces de la chapelle on admirait de riches peintures murales représentant les principaux traits de sa vie. Elle était une des plus fréquentées, et celle où l'on célébrait le plus souvent les saints Mystères.

(1) A l'exemple des missionnaires de l'époque, on croit que saint Dominique portait un crucifix à la bataille de Muret. Ce chapelet fut dit-on précieusement conservé par ses disciples dans leur église, et enfermé dans un reliquaire. Il a échappé aux ravages du temps et des révolutions. On le conserve avec soin dans la basilique de Saint-Saturnin.

Ce reliquaire a lui-même la forme d'une croix oblongue, et présente l'aspect d'un cadre de tableau. Il a un mètre de haut. Derrière une glace forte et épaisse, on aperçoit l'image du Sauveur en croix, singulièrement noircie et portant des signes d'une évidente vétusté; elle paraît bien appartenir à son époque. Sa hauteur est de soixante centimètres (*).

(*) Voyez *Monographie de l'insigne Basilique de Saint-Sernin de Toulouse*, publiée sous les auspices de la Société archéologique du midi de la France ; 1 vol. in-12. 1854. Paris : Didron ; Toulouse : Cluzon.

En descendant dans la même direction, on rencontrait un emplacement de chapelle, où se trouvait l'escalier qui conduisait à la chaire (1), érigée elle-même au pilier de gauche; à l'arceau était appendu, pour déguiser la nudité de la chapelle, un grand tableau représentant les plus illustres saints et saintes de la famille dominicaine.

(1) La chaire religieuse remplaçait alors en France la tribune politique, et quelque chose de l'intérêt qui naguère encore s'attachait à nos débats parlementaires, accompagnait certaines questions théologiques, agitées par des orateurs célèbres de l'époque. Nous n'avions encore pour notre bonheur, *ni côté droit ni côté gauche* ; il existait deux opinions qui se retranchaient paisiblement dans leur camp. L'heure de parler, attendue toujours avec impatience et intérêt, n'entraînait jamais celle de combattre; nulle part, la doctrine de saint Thomas ne recevait une plus solennelle démonstration que dans notre église. Toutes les années les orateurs Thomistes les plus célèbres aspiraient à monter dans cette chaire où brillait toujours le génie du Docteur angélique. Dans d'autres, au contraire, les adversaires de ses opinions se rendaient avec la même ardeur pour les réfuter.

Jean Scot, on le sait, avait enrôlé sous sa bannière, entr'autres Religieux, tous les enfants de saint François sans distinction. Ils montraient le même zèle que leurs adversaires pour défendre et propager leur doctrine.

Un des plus redoutables champions de l'école du *docteur subtil*, qui devint plus tard tristement célèbre dans nos annales révolutionnaires, fut le capucin Chabot, né dans le Rouergue; il fit une partie de ses classes au collége de Rodez, et vint plus tard à Toulouse dans le désir de se faire connaître; il y prêchait de 1787 à 1789 : il possédait les qualités de l'orateur et une grande subtilité qu'on trouvait toujours sur les bancs de son école. Il était d'un physique assez agréable; mais ce que l'on remarquait surtout en lui, c'était une afféterie marquée dans sa toilette, dans le soin de sa personne, dans son langage et sa tenue; il l'apportait partout, dans les relations les plus simples de sa vie, dans le cloître, dans la chaire et jusque dans la célébration des saints Mystères. Il n'était plus possible de tolérer de pareils abus. Le Frère Augustin (c'était le nom de Chabot en religion), reçut de la part de son Provincial, chef de la maison des capucins de Toulouse, une grave admonestation qui fit sur les Religieux une vive impression. « Frère Augustin, lui dit le Provincial, soyez simple en toutes choses; l'humilité, qui est la principale vertu des Religieux, s'efface et évite les extrêmes : c'est le contraire que vous faites; vous courez après la renommée, et pour y arriver plus tôt, vous donnez dans les plus déplora-

Le spectateur arrivait devant la chapelle de saint *Pierre*, un des martyrs de l'Ordre. Au rétable était un tableau représentant la mort du Saint; il portait sur sa tête l'instrument tranchant dont le bourreau, qui s'enfuyait, venait de le frapper, et traçait lui-même sur une pierre, de sa main ensanglantée, ce mot : Credo. Dans le haut du tableau, on voyait des anges accourir pour porter des palmes et des couronnes.

Enfin, on s'arrêtait devant la chapelle de saint *Erasme*, où l'on voyait, non sans éprouver un pénible sentiment, le martyre du Saint. Des bourreaux, après lui avoir ouvert le ventre, lui arrachaient les intestins qu'ils roulaient sur des cylindres qu'ils mettaient en mouvement avec une joie féroce. Ceux qui ont visité, à Rome, la petite église dédiée à *S. Stephano Rotondo*, ainsi appelée à cause de sa forme, ancien temple de l'empereur Claude, doivent se rappeler l'effet que produisent les peintures murales retraçant toutes les tortures des martyrs, jusques aux plus sanglantes et aux plus atroces; l'église entière en est couverte. Nous l'avons visitée non sans un pénible sentiment de tristesse.

Après cette chapelle, venaient deux autres emplacements de chapelle sans vocable. Le premier, placé en face du monument de saint Thomas,

bles extrémités. » — « Je suis ainsi fait, mon père, répond Chapot, je me sens invinciblement entraîné vers les plus grands extrêmes possibles : le souverain bien, ou le souverain mal, Dieu ou le Démon. » Après quelques minutes de calme et d'une certaine anxiété, le P. Jean-Baptiste, son Provincial, reprend aussitôt d'une voix prophétique : « Dieu veuille que ce ne soit pas pour le dernier parti... » Quelques années après, le moine apostat votait la mort de son Roi. Chabot revint à Toulouse prêcher l'athéisme dans l'église Saint-Étienne; il était tombé dans le plus affreux cynisme révolutionnaire. Nous n'avons qu'une bonne action à citer de lui : au 10 août il sauva l'abbé Sicard.

Nous garantissons cette triste anecdote. Nous avons connu le P. Provincial dont nous parlons, le R. P. Jean-Baptiste, un des plus recommandables Religieux de nos contrées, mort à un âge très-avancé sur la paroisse de la Dalbade, où il recevait une noble hospitalité.

était percé d'une porte par laquelle on entrait dans la sacristie (1). Un second placé devant la plate-forme qui précédait le monument, dans lequel on avait ouvert un grand portail au moyen duquel les Religieux pouvaient se rendre du cloître dans le chœur.

La sacristie existe encore dans un assez bon état de conservation, et sur la porte dont nous parlons on voyait un tableau tout moderne et d'une bonne exécution représentant saint Thomas, de grandeur naturelle, assis, tenant d'une main sa Somme, et élevant l'autre à la hauteur de son cœur. Ce tableau, qui est à regretter, fut enlevé à l'époque de nos troubles politiques.

(1) A gauche de l'église, et par conséquent dans la direction nord-ouest, régnait le beau cloître de l'Ordre, commencé vers 1300, par suite des dons publics et des largesses de Raymond de Falgar. En 1253, le Général avait accordé à l'Ordre la permission de le terminer. On remarquait ses arcs gracieux et ses colonnes de marbre. Les évêques de Toulouse, par leurs largesses, continuèrent de contribuer à l'édification de cette partie du couvent. Le cloître fut terminé en 1308, au témoignage du P. Percin. Sous les murs de l'église étaient placés les deux monuments dont nous regrettons de ne pouvoir parler : la chapelle des saints *Cosme* et *Damien* et celle dite *des Retraites ;* la première était consacrée non-seulement, comme on l'a vu, à certaines pratiques pieuses du corps chirurgical, mais encore à l'inhumation des Religieux. Dans le cours de notre longue narration, nous avons évité avec soin de réveiller des souvenirs pénibles. Nous dirons brièvement que le sol de cette chapelle, scandaleusement profané, fut défoncé, les restes mortels des Religieux brisés, jetés aux vents, objets d'amères dérisions. Cette chapelle, par ses formes et ses gracieuses colonnettes, était un petit chef-d'œuvre d'art gothique, orné de peintures murales; elle est dans le plus complet état de dégradation. On sait aussi que l'église des Frères Prêcheurs servait en quelque sorte de *campo santo* aux familles distinguées de Toulouse qui y possédaient leurs sépultures. Que de profanations et d'inutiles regrets (*) !

Nous en dirons autant de la chapelle des Retraites. Comme ce nom l'indique, elle servait à de fréquentes réunions d'hommes pris dans les diverses confréries, qui, pendant quelques jours, allaient s'y livrer à des pratiques pieuses. Les Religieux y donnaient de fréquentes instructions et les avis les plus salutaires à leurs nombreux auditeurs. Ces exercices avaient lieu deux fois par mois.

(*) Voyez *Monum. conv. Tolos.*

Description du Chœur.

Entrons maintenant dans le chœur, asile de la retraite et de la méditation, et où retentissait quatre fois par jour le chant des cantiques sacrés; ce chœur avait quelque chose de grave et de sévère. Le sculpteur des boiseries et des stalles, comme dans tant d'autres églises, ne s'était livré à aucun caprice de son imagination. Il y avait deux rangs de stalles à droite et à gauche. Au fond, faisant face à l'autel, étaient les deux siéges du prieur et du provincial, surmontés d'un simple dossier.

Au-delà du chœur s'élevait, ainsi que nous l'avons dit, une vaste plate-forme, environnée de grilles, à laquelle on parvenait par plusieurs degrés de pierre blanche; c'était le sanctuaire des Religieux. Sur la seconde moitié de cet espace s'élevait le fameux monument de saint Thomas, dont les hautes proportions et les décorations magnifiques de toute espèce frappaient le regard d'étonnement et d'admiration; le lecteur connaît déjà le nom des Religieux qui l'ont élevé.

Monument de saint Thomas.

Il avait quatre faces; nous décrirons seulement la face orientale que représente notre lithographie.

Ces informations prises nous apprennent que sa hauteur était de 20 mètres et sa largeur de 10; son périmètre en mesurait 40 environ. Sa forme grandiose et élancée semblait le faire monter jusqu'à la voûte.

Du reste, l'ordonnance des deux faces principales était parfaitement semblable : même style, même nombre de colonnes, mêmes chapiteaux, mêmes moulures, en un mot même ornementation, aux statues et aux inscriptions près.

L'autel, en beau marbre d'Italie, faisait partie du monument; le devant était recouvert d'une étoffe précieuse, d'après l'usage généralement adopté à Rome.

Le monument élevé à la gloire de saint Thomas était de forme carrée; il servait comme de dais à la magnifique châsse placée au centre du rétable des quatre autels établis sur ses quatre faces, et dans laquelle reposaient ces précieux restes.

Il s'élevait sur un socle carré couronné par quatre galeries en marbre servant d'appui de communion, auxquelles on parvenait par cinq marches.

Les portiques des deux faces principales étaient formés par deux pilastres ornés de bossages de formes diverses, couronnés par une imposte à moulures, et surmontés d'un arc surbaissé profilé. Cette archivolte était dominée par un couronnement formé par les attributs symboliques des quatre Evangélistes se dessinant sur le timpan de l'arc et de la frise de l'entablement. Ce couronnement était ainsi disposé : l'aigle, aux ailes déployées, qui nous rappelle l'apôtre saint Jean nous transportant dans ses visions apocalyptiques jusqu'au sein de Dieu, reposait sur la clé de l'arc. De droite et de gauche, en suivant la courbure de l'arc, on voyait le bœuf et le lion ; le premier, attribut symbolique de saint Luc, qui commence son Evangile par le sacrifice de Zacharie ; le second, attribut de saint Marc, qui nous transporte au désert, où retentit avec force la voix du saint Précurseur. La tête du lion et du taureau semblaient supporter un grand cartable de marbre encadré, au-dessus duquel reposait et se détachait une figure d'ange aux ailes déployées, ou d'un homme ayant des ailes, et rappelant ainsi l'attribut de saint Matthieu, qui commence son Evangile par la généalogie humaine du Sauveur, rappelant à l'homme la vision du prophète Jérémie ; l'homme est l'attribut symbolique de l'évangéliste.

On lisait sur le cartable entouré de ces divers emblêmes l'inscription suivante :

NIXUS EVANGELII SOLIO CHERUBINUS AQUINAS.
VITALEM IGNITO PROTEGIT ENSE CIBUM.

Les deux contreforts qui encadraient le portique étaient décorés, sur leurs faces par un autre portique reposant sur un soubassement formé de deux piédestaux ornés de bossages. L'espace existant entre eux était décoré d'un bas-relief, et le portique formé par deux colonnes corinthiennes supportant un entablement. Le fût de chaque colonne était décoré de draperies en forme de guirlandes attachées par des nœuds et retenues par un mascaron à la gueule duquel on voyait suspendus des bouquets de fleurs et de fruits.

L'entre-colonnement était orné de deux statues : celle du côté de l'Evangile représentait saint Vincent Ferrier tenant la croix qu'il portait dans ses missions; celle du côté de l'Epître, saint Raymond de Pennafort, une des gloires de l'Ordre, tenant le livre des Décrétales et la clef, symbole de l'interprétation des Ecritures (1). La clef des deux niches supportait un cartouche encadrant un bossage ou plaque de marbre carrée. On lisait les inscriptions suivantes :

SPLENDIDISSIMI CATHOLICÆ FIDEI ATHLETÆ BEATI
THOMÆ AQUINATIS, CUJUS SCRIPTORUM CLIPEO
MILITANS ECCLESIA HERETICORUM TELA
FELICITER ELUDIT. *(Paulus V.)*

ANGELICUS DOCTOR SANCTUS THOMAS
VI ET VERITATE DOCTRINÆ SUÆ APOSTOLICAM
ECCLESIAM INFINITIS CONFUTATIS
ERRORIBUS ILLUSTRAVIT. *(Pius V.)*

A la hauteur des chapiteaux et au-dessus du cartouche ou cartable, en était ménagé un autre incliné sur l'astragale des chapiteaux qui régnaient tout autour de chaque contrefort. Ce cartouche encadrait un cœur en relief. L'entablement, orné de rinceaux dans sa frise, et le fronton, couronnaient la face des contreforts.

Un couronnement s'élevait en pyramide au-dessus de chaque contrefort. Chaque couronnement se composait de trois statues : deux placées de chaque côté de la base du fronton représentaient des anges debout, aux ailes en partie déployées, tenant une tablette reposant sur un petit piédestal; la troisième, un pape assis sur un siége à dossier du côté de l'Evangile, revêtu

(1) Nous nous croyons dispensé d'entrer dans des détails biographiques sur les divers personnages dont les statues ornaient le monument. Comme un des moins connus, nous dirons que saint Raymond, né au château de Pennafort, en Catalogne, travailla à la fameuse collection des Décrétales. Grégoire IX voulut l'élever à l'évêché de Taragone et au cardinalat, mais il préféra la solitude du cloître. Il fut élu général de l'Ordre des Dominicains en 1238.

des insignes pontificaux : c'était saint Pie V (il est inutile de rappeler ici toutes les gloires de ce Pontife qui rejaillirent sur son Ordre); la statue du côté de l'Epître représentait Urbain V. Ces deux Souverains Pontifes élevaient leurs mains pour donner leur bénédiction. Ce que l'on pourrait appeler le second étage du monument, reposant sur l'entablement des portiques à jour, était, comme la partie inférieure, de forme carrée. Les angles étaient ornés de colonnes corinthiennes isolées supportant ceux de l'entablement de cette partie du monument établi à pans coupés.

La face principale était ornée d'une niche à dais saillant, dont la corniche, formant un avancement sur celle de l'entablement, était couronnée par une galerie surmontée d'un petit lanternon. Une statue du glorieux saint Thomas placée sur un socle décorait cette niche. Le Saint, debout, tenait à la main droite un ostensoir sur lequel il jetait des yeux pleins de foi et d'amour; de l'autre, l'épée flamboyante avec laquelle il terrassa l'hérésie, représentée sous forme humaine et qu'il foulait aux pieds. L'image de l'erreur et du mensonge terrassés reposait sur un riche piédestal placé un peu en avant de la niche.

Des pilastres établis de chaque côté ornés de rinceaux et culots encadraient des têtes de chérubins couronnées par un imposte servant de support à deux statuettes d'anges assis. Ainsi était complétée la décoration de la partie supérieure du monument, couronné par un entablement orné d'une galerie formée de balustres. Les pans coupés des angles de ces galeries disposées en piédestaux supportaient une boule d'où s'échappaient des jets de fleurs et des jets de flammes.

Le monument était enfin terminé par un lanternon établi sur la plateforme de la galerie. De forme carrée, aux angles à pans coupés et décorés de panneaux sur ses faces, il était surmonté par un dôme à écailles terminé par un couronnement orné d'un vase garni de fruits.

Les portiques des faces latérales du monument étaient soutenus par des cariatides ailées, dans l'attitude de la prière, reposant sur une console dont la base offrait une forte saillie. Les frontons étaient couronnés par des

pyramidions quadrangulaires ornés de guirlandes de fruits et surmontés d'une sphère.

Le lecteur a compris que cette abondance de flammes, de fruits, de fleurs qui ornaient le monument sont autant d'emblêmes du génie qui caractérisait saint Thomas; des fruits heureux qu'il fit naître dans l'ordre des sciences théologiques, de la sublimité de sa doctrine et de la moisson abondante qu'il a recueillie pour la gloire de l'Eglise de Dieu.

Nous avons déjà dit qu'il y avait similitude parfaite entre les deux faces du monument. Nous n'avons pu retrouver les inscriptions qui ornaient ladite face; elles étaient toutes relatives aux gloires de la Sainte-Vierge. La statue principale, correspondante à celle du glorieux saint Thomas, représentait la reine des Cieux; et les deux autres, saints Bonaventure et Albert-le-Grand. Les deux pontifes bénissant le peuple étaient Innocent III et Benoît XI, qui fut le second Pape dominicain.

Nous nous étions proposé de faire connaître la fondation du célèbre Monastère des Dominicains et ses agrandissements successifs, de décrire leur magnifique église et l'état de splendeur où elle se trouvait au moment où la révolution ne craignit pas de porter sur elle sa main sacrilège, et de profaner cet asile vénéré de la vertu et de la science. Jusques-là, notre tâche a été laborieuse sans doute, plus d'une fois nous avons éprouvé le regret de ne pouvoir découvrir des renseignements assez positifs pour résoudre toutes les difficultés qui se présentaient sous nos pas, mais nous étions amplement dédommagé par l'étude elle-même de cette maison conventionnelle, si riche de souvenirs, si pleine encore de la mémoire de ses pieux Cénobites voués depuis si longues années aux études les plus abstraites, si distingués dans notre ville par leurs travaux et par la célébrité de leurs enseignements. Nous éprouvions enfin une secrète jouissance en retrouvant sur toutes les parties de cet édifice, les traces ineffaçables de la manière magistrale dont les arts ont toujours été pratiqués dans notre cité. Arrivés à l'époque désastreuse où tant de causes de respect ne purent préserver ces lieux sacrés d'une dévastation barbare, et d'une profanation plus déplorable encore, empressons-nous de jeter un voile sur le triste tableau des saturnales du

vandalisme, si affligeantes pour le chrétien et pour l'ami des arts, et contentons-nous de raconter en peu de mots les diverses péripéties de ce monument que des efforts généreux et multipliés ont vainement essayé de soustraire à la destination sacrilège à laquelle il est encore aujourd'hui condamné.

Les 3 et 6 juillet 1791, le Directoire du district s'occupa de la question relative au nombre de paroisses qu'il convenait de donner à la ville de Toulouse, et de la circonscription qu'elles devaient avoir. Certains Administrateurs ne voulaient reconnaître que les huit anciennes paroisses; mais des voix plus généreuses se firent entendre, et représentèrent que ce nombre restreint pouvait suffire autrefois, lorsque la ville comptait de mombreuses maisons religieuses, et une quantité d'oratoires parfaitement desservis, mais qu'il était insuffisant de tout point avec le régime nouveau, qui avait détruit tous les Monastères et la plupart des Oratoires (1). Après de longs débats le District décida que le nombre des paroisses serait fixé à dix, et que les diverses églises seraient conservées et annexées à chacune des paroisses, à titre d'Oratoire.

Cet arrêté du District de Toulouse, approuvé par le Directoire du département, motiva le décret du 29 août 1791, dans lequel il est dit que la paroisse Saint-Pierre serait transférée dans l'église conventuelle des ci-devant Dominicains, et prendrait le nom de paroisse de Saint-Thomas-d'Aquin, et aurait pour Oratoire l'église conventuelle des ci-devant Chartreux (2). Il est bien à regretter que cette loi sous laquelle se déguisait l'intérêt des Toulousains pour la belle église des Dominicains, n'ait eu qu'une exécution temporaire, nous n'aurions pas à déplorer aujourd'hui les destructions et les ruines que 64 années d'abandon ont accumulé dans cette enceinte conventuelle.

(1) Voir aux pièces officielles l'extrait des délibérations du Directoire du district, des 3 et 6 juillet 1791, N° 1 et 2.

(2) Voir aux pièces officielles, la loi du 20 août 1791, N° 3.

Il ne nous appartient pas de préciser les causes qui amenèrent la révocation de la loi du 9 octobre. On prétend que les vastes proportions de l'église des Dominicais faisait ressortir l'isolement qu'on y remarquait, isolement qui manifestait l'éloignement des Toulousains pour les formes nouvelles, et surtout pour les ministres nouveaux que la nation avait substitué à l'ancien clergé des paroisses. D'un autre côté, les habitants de Saint-Pierre élevaient des réclamations sur le long trajet que leur imposait l'éloignement de la nouvelle paroisse qui leur était assignée. C'est au milieu de ces circonstances que fut rendu le décret du 12 mai 1792, dans lequel il est dit que la paroisse de Saint-Pierre aurait pour église principale, sous le même titre de Saint-Pierre, l'église des ci-devant Chartreux, et que l'église des Dominicains, désignée par le décret du 29 août pour église principale de cette paroisse, en serait l'Oratoire (1).

Le 20 juillet 1792, la Municipalité de Toulouse fut autorisée par le Directoire du département à faire démolir la flèche du clocher de l'église des Jacobins pour en retirer la quantité considérable de plomb qu'elle renfermait. Il est dit dans cette délibération que cette quantité de plomb est extrêmement nécessaire aux besoins de la commune et qu'elle procurera un bénéfice bien supérieur aux frais de démolition. C'est à l'aide de pareils motifs que les Municipaux de cette époque eurent le triste courage de faire abattre un des plus beaux ornements de notre cité.

A dater de ce moment, l'église et le couvent des Jacobins furent complétement abandonnés. Le décret du 12 mai 1792 qui l'assignait comme Oratoire à la paroisse de Saint-Pierre fut impuissant à le protéger, comme il le fut aussi pour nos plus belles églises placées dans cette catégorie et qui auraient dû trouver dans les dispositions de ce même décret une protection contre les envahissements qu'elles allaient bientôt subir. L'administration de la guerre s'empressa de profiter de cet abandon pour ordonner le casernement des troupes dans le couvent, et il finit bientôt par envahir l'église elle-même, pour la transformer en un quatier de cavalerie.

(1) Voir aux pièces justificatives, le décret de l'assemblée constituante du 12 mai 1792, N° 4.

Les choses en cet état intervint le décret du 23 mars 1810 qui abandonna aux communes en toute propriété les casernes, hôpitaux, manutentions et autres bâtiments militaires. Enfin parut le décret organique, spécial pour la ville de Toulouse, qui désigne d'une manière expresse dans la nomenclature des bâtiments qui lui sont concédés, le ci-devant couvent des Jacobins et l'église monumentale qu'il renferme. Comment a-t-il pu se faire que l'existence d'un pareil décret n'ait pas été un obstacle aux dégradations pratiquées en 1847 par le génie militaire, malgré les vives oppositions de la Société Archéologique?

Enfin pendant l'année 1854 un projet, auquel nous ne s'aurions assez adhérer, consistant à consacrer les locaux du couvent des Jacobins à l'établissement des Bibliothèques et des Facultés réunies, fixa l'attention du Conseil municipal de la ville de Toulouse. Il fut constaté après un mûr examen que les Bibliothèques publiques et les Facultés étaient établies dans des locaux insuffisants, insalubres, isolés les uns des autres, et que cet état fâcheux compromettait l'existence des collections précieuses dont notre cité avait droit de s'énorgueillir, qu'il était dès-lors d'une utilité incontestable pour le développement, la conservation et la facile fréquentation de ces divers établissements de les réunir dans un même local. On reconnut enfin qu'il était impossible de trouver un emplacement plus propre à cette concentration que la vaste enceinte du couvent et de l'église des Jacobins. D'un autre côté, le Conseil municipal ne pouvait s'empêcher de voir que la ville se trouvait engagée avec le gouvernement dans une question de propriété incontestable au fond, mais qui recevait certaines modifications résultant des faits accomplis et d'un usufruit de 60 ans, et que dans tous les cas il était utile de mettre un terme à cette lutte fâcheuse par un transaction. En conséquence, le Conseil s'empressa d'ouvrir des négociations avec le Ministre de la guerre, qui de son côté consentit sans difficulté à la cession de tous ces locaux, à condition que la ville s'engagerait à verser entre ses mains une somme de 500,000 fr., et à fournir dans le quartier de Lascroses les terrains nécessaires au complément de la caserne monumentale. Après de longues délibérations ce pro-

jet fut ratifié par le Conseil municipal, sur le rapport de M. Cazes, directeur de la Société Archéologique, dans la séance du 7 avril 1855.

Nous nous félicitons chaque jour de cette généreuse résolution du Conseil de la cité, et surtout nous appelons de nos vœux sa prompte exécution. Sans doute, le couvent des Jacobins ne sera pas rendu à sa destination primitive, mais encore une fois il deviendra l'asile des sciences divines et humaines. L'église surtout sera soustraite à la scandaleuse profanation qu'elle subit depuis si longues années. L'heure tardive des réparations semble enfin avoir sonné, nos cœurs s'ouvrent à l'esperance, et nos yeux attristés verront enfin luire le jour où ce majestueux édifice recevra une nouvelle et sainte consécration.

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

N° 1.

EXTRAIT

De la Séance du District, du 3 juillet 1791.

Dans la séance du Directoire du district du 3 juillet 1791, un Membre dit : « L'étendue de la cité et de ses faux bourgs comprend 1,300,000 toises car« rées de surface, ou 866 arpens de 1,500 toises carrées; la population se « trouve repartie dans la même enceinte dans laquelle nous avions tout à « l'heure 90 églises dans lesquelles on célébrait le Service divin. Réduire tout-à« coup le nombre des églises ouvertes à la piété des citoyens, serait une chose « aussi injuste qu'impolitique, surtout dans une ville où le peuple aime une « grande pompe dans la célébration du Culte, et est accoutumé à fréquenter « les églises. Nous avions plus de 300 Religieux de tous les ordres, et plus « de 200 Prêtres séculiers qui exerçaient, dans cette ville, les fonctions du

« saint Ministère. Peut-on sérieusement remplacer brusquement 500 prêtres dans « leurs fonctions par 60? Que chacun déduise de cet aperçu les conséquences « qui en découleront naturellement. Quel vide immense ne trouvera pas le « peuple de cette grande cité lorsqu'il se trouvera réduit à huit églises et à « quelques Oratoires! Le hasard a d'ailleurs si singulièrement disposé les choses « que les plus belles églises, les plus vastes, les plus richement décorées, « celles que le peuple aimait le plus à fréquenter, sont celles précisément dont « il va se trouver privé. Démolir ces églises serait un acte de barbarie et de « mauvaise administration, car la vente des matériaux ne payerait pas tant « s'en faut la démolition et ses frais, puisque ces mêmes églises sont situées « de manière à donner à nos concitoyens des paroisses, il faut les leur ac- « corder. »

Une délibération prise dans la même séance fixe le nombre des paroisses à dix. Nous nous sommes fait un plaisir d'extraire des procès-verbaux du District cette opinion généreuse. Elle prouve que le sentiment religieux avait des racines si profondes dans notre ville, qu'il était même au milieu des circonstances les plus désastreuses.

N° 2.

EXTRAIT

De la Séance du Directoire du District, du 6 juillet 1791.

Le directoire du district détermine la circonscription des dix paroisses de Toulouse et leur population. On voit que la paroisse Cathédrale de Saint-Etienne avait une population de 10,150 âmes; celle de Saint-Augustin de 5,021; celle de Saint-Exupère de 5,405; celle de la Daurade de 6,026; celle de la Dalbade de 6,073; celle de Saint-Sernin de 6,030; celle du Taur de 5,105; celle de Saint-Thomas-d'Aquin de 5,036; celle de Saint-Nicolas de 6,083; celle de Saint-Michel de 5,042. Total 59,941.

Suit la circonscription des nouvelles paroisses.

L'article relatif à Saint-Thomas-d'Aquin est ainsi conçu :

La paroisse de Saint-Pierre sera transférée dans l'église conventuelle des ci-devant Dominicains, sous le nom de Saint-Thomas-d'Aquin, avec la sacristie, le cloître, les chapelles, le caveau et une des maisons en face de l'église pour servir de Presbytère, laquelle paroisse aura pour Oratoire l'église conventuelle des ci-devant Chartreux avec le vestibule d'entrée et la sacristie. Ladite paroisse aura pour limites la porte de Lascrosses, à droite la rue de ce nom, celle des Puits-Creusés, la place des ci-devant Capucins, la rue des ci-devant Cordeliers, tournant devant les écoles de Théologie entrant dans la rue neuve des Jacobins, la place du Collége royal, la rue commencée et projetée de Saint-Thomas-d'Aquin, droit au quai de Saint-Pierre, tournant ledit quai à droite jusqu'à la barrière, les murs de ville compris entre ladite barrière et la porte de Lascroses point de départ, et tout le faubourg entre la Garonne et le vieux chemin du port de Blagnac, jusques à l'embouchure du canal des deux mers.

N° 3.

DÉCRET

Relatif à la circonscription des Paroisses de la Ville de Toulouse.

Du 29 *Août* 1791.

L'Assemblée nationale, sur le compte qui lui a été rendu par son Comité Ecclésiastique, d'un Arrêté du Directoire du Département de la Haute-Garonne, en date du 7 de ce mois, relativement à un projet de circonscription des Paroisses dans la ville et banlieue de Toulouse, concerté entre l'Evêque du Département et le Directoire du District, ensemble des motifs et des cir-

constances locales qui ont paru nécessiter ce plan d'organisation, décrète ce qui suit :

ARTICLE PREMIER.

Il y aura dans la ville de Toulouse dix Paroisses; savoir, la Paroisse cathédrale, sous le titre et l'invocation de Saint-Etienne; la paroisse de Saint-Augustin, dans l'église ci-devant conventuelle des Grands-Augustins; la Paroisse de Saint-Exupère, dans l'Eglise ci-devant conventuelle des Grands-Carmes; la Paroisse de la Daurade, celles de la Dalbade, de Saint-Sernin, du Taur; de Saint-Thomas-d'Aquin, dans l'Eglise ci-devant conventuelle des Dominicains (dans laquelle sera transférée la Paroisse de Saint-Pierre), et celles de Saint-Nicolas et de Saint-Michel.

II. Ces Paroisses seront circonscrites dans les limites indiquées dans le procès-verbal du Directoire du District, du 6 juillet dernier.

III. Seront conservées comme Oratoires; savoir, de la Paroisse cathédrale, l'Eglise Saint-Sauveur dans le faubourg Saint-Etienne; de la Paroisse de Saint-Sernin, l'Eglise ci-devant conventuelle des Minimes, sous le titre de Saint-François-de-Paule; de la Paroisse du Taur, l'Eglise ci-devant conventuelle des Cordeliers; de la Paroisse de Saint-Michel, les Eglises ci-devant conventuelles des Carmes-déchaussés et des Récolets; et de la Paroisse de Saint-Thomas-d'Aquin, l'Eglise ci-devant conventuelle des Chartreux.

IV. L'Assemblée Nationale se réserve de statuer sur les Paroisses de la banlieue, après que le plan général d'organisation des Paroisses de campagne du District de Toulouse lui aura été présenté.

N° 4.

DÉCRET

Concernant l'église et l'oratoire de la paroisse de Saint-Pierre de Toulouse.

Du 12 Mai 1792.—16 Mai.

L'assemblée Nationale, après avoir entendu, pendant trois séances, les 20 et 30 mars dernier, et cejourd'hui, le rapport de son Comité de Division relativement à la pétition délibérée en assemblée générale des citoyens composant la paroisse de Saint-Pierre de Toulouse, les 25 septembre et 24 avril derniers, qui tend à faire modifier, en ce qui le concerne, les dispositions du décret du 29 août dernier sur la désignation de l'église et de l'oratoire de cette paroisse ; vu les avis des corps administratifs de la ville de Toulouse et du département de la Haute-Garonne, sous les dates des 8, 14, 15 février et 24 avril derniers, décrète ce qui suit :

ARTICLE PREMIER.

La paroisse de Saint-Pierre de Toulouse aura pour église principale, sous le même titre de Saint-Pierre, l'église des ci-devant Chartreux de la même ville, désignée pour oratoire par le décret du 29 août dernier.

II. L'église des Dominicains, désignée par le décret du 29 août pour église principale de cette paroisse, en sera l'oratoire.

III. Le décret du 29 août dernier sera exécuté pour le surplus des dispositions relatives à la circonscription de la même paroisse, qui ne sont pas révoqués par le présent décret.

ÉLOGE

DE M. AUGUSTIN MANAVIT,

MEMBRE DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES INSCRIPTIONS ET BELLES LETTRES, DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE, CHEVALIER DE L'ORDRE PONTIFICAL DE SAINT-SYLVESTRE,

PRONONCÉ SUR SA TOMBE LE 12 AOUT 1855

PAR M. AUGUSTE D'ALDÉGUIER

CONSEILLER A LA COUR IMPÉRIALE
ET PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DU MIDI DE LA FRANCE.

Au milieu de cette cérémonie religieuse, devant cette tombe anticipée, nous sera-il permis de faire entendre l'expression de notre douleur ? Je le pense sincèrement, Messieurs : Recueillis dans les pensées qu'éveille en notre cœur la perte de notre excellent confrère, il ne saurait y avoir ici rien de profane ; nos paroles reçoivent une véritable consécration en s'adressant à celui dont la vie fut la pratique constante de toutes les vertus, dont les dernières et douloureuses épreuves firent ressortir la foi la plus énergique, la plus touchante résignation, et furent marquées, j'oserai le dire, d'un caractère de sainteté. Tel vous l'avez vu, Messieurs, dans ses derniers moments, tel il avait été pendant tout le cours de sa vie. Ces sentiments

de piété il les avait puisés dans le sein de la famille où il avait reçu le jour. Connue depuis plusieurs siècles dans l'imprimerie toulousaine, la maison Manavit était une de celles dont notre ville offrait jadis des types si respectables : Familles s'honorant de leur profession héréditaires, n'ayant d'autre ambition que de les transmettre à leurs enfants, d'autre devise que ces mots : travail et probité, et s'élevant par de modestes vertus à un degré de considération, que n'éclipsaient pas les plus brillantes existences de la cité.

Ces vertus furent celles de notre confrère. Il y joignit le mérite d'une profonde érudition. On peut dire que jamais vie n'offrit un plus grand caractère d'unité. Faire converger le travail de sa profession, ainsi que toutes ses études vers le but religieux que lui indiquait son ardente piété, telle fut la pensée de toute sa vie. Pensée féconde, qui lui ménagea dans sa profession une spécialité, qui laissera dans l'imprimerie toulousaine un vide difficile à combler. Il avait, par ses études religieuses, acquis une profonde science dans la liturgie, dans ses origines, dans les modifications qu'elle avait reçues depuis les temps les plus reculés ; il était devenu dans ses matières une véritable autorité, et avait conquis la confiance de la plupart des prélats du Midi. Les résultats de cette confiance furent les si nombreuses et si belles publications des livres d'église des différents diocèses, et de ces magnifiques antiphonaires, aussi remarquables par la beauté de leur exécution, que par l'intelligence et l'habileté de leur composition.

Simple et modeste, notre confrère était étranger aux distractions du monde. Ses presses et ses études absorbaient tous les moments de sa journée. S'il pouvait de loin en loin se ménager quelques loisirs, c'était à Rome qu'il consacrait ses pieuses pérégrinations. La langue italienne lui était familière, et ses connaissances justement appréciées, lui avaient procuré dans cette ville de précieuses amitiés, et le puissant patronage des hommes éminents qu'une incontestable supériorité a fait en même temps les princes de l'Eglise et les princes de la science. Les souverains pontifes eux-mêmes l'accueillaient avec faveur, et trois années avant sa mort, le pape Pie IX lui accorda l'ordre pontifical de Saint-Sylvestre, précieuse distinction pour

celui qui n'en envia jamais aucune et qu'il reçut avec un sentiment de respect et de profonde gratitude. Ces pèlerinages momentanés étaient ses plus vives jouissances, c'étaient là ses plus beaux jours. Ses sentiments religieux s'épanouissaient dans cette ville où le catholicisme se révèle dans toutes ses pompes, dans toutes ses divines institutions.

Ces souvenirs de Rome ont toujours été le grand intérêt de sa vie, c'est eux qui lui inspirèrent les divers ouvrages, qui lui ont assigné une place distinguée dans le monde savant. Il publia successivement en 1844 *les Chapelles Papales;* en 1845 *les témoignages rendus à Marie et à son immaculée conception dans le Koran*; en 1846 *la notice sur la vie et le pontificat de Grégoire XVI;* en 1849 *la notice sur le R. P. de Vico,* et en 1853 son excellente *esquisse historique sur le Cardinal Mezzofanti.*

De si nombreux travaux devaient fixer l'attention : La société Archéologique n'avait pas attendu leur publication pour l'appeler dans son sein : il serait trop long d'énumérer les œuvres diverses dont il enrichit ses mémoires; qu'il me soit permis seulement de dire la place éminente et spéciale qu'il sut y conquérir. Homme d'une seule pensée, notre savant collègue faisait passer avant l'étude des monuments matériels celle des monuments intellectuels ; il recherchait avec un soin infatigable les origines chrétiennes, les antiques traditions de l'Eglise, les premières traces du catholicisme dans notre pays, et ses institutions primitives : en un mot il fut un des premiers à s'engager dans cette voie nouvelle, qui élargit chaque jour l'horizon des études archéologiques, et qui maintenant est si glorieusement suivie par les maîtres de la science. Laissez-moi vous dire aussi, Messieurs, toutes les sympathies que ses mœurs faciles, sa bienveillance naturelle, son dévouement sans bornes avaient exitées parmi nous. Il est doux à mon amitié bien sincère d'être l'organe de la Société dans cette circonstance solennelle.

Nous espérions profiter longtemps de l'utilité et des charmes de sa collaboration, il n'en a point été ainsi. Dès le commencement de l'année, une cruelle maladie, dont il était facile de prévoir les conséquences, nous priva de sa présence. Retenu chez lui par de vives souffrances, tous les moments qu'il pouvait leur arracher étaient consacrés à la prière et aux soins qu'il

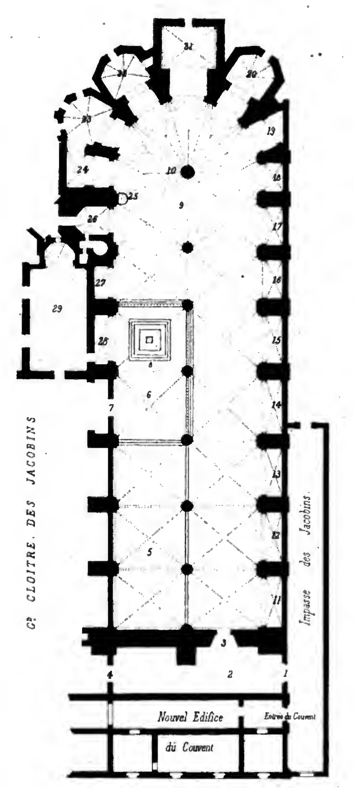
donnait à une notice sur les reliques de saint Thomas. De sa main défaillante il a signé ce legs pieux, il nous est adressé, Messieurs, et cet ouvrage posthume, consigné dans nos Mémoires, consacrera le témoignage le plus éloquent de tout ce que nous avons perdu. Inclinons-nous devant les décrets de la Providence, sachons modérer l'expression si légitime de nos regrets: imitons celui qui nous fut si cher. En proie aux plus cruelles douleurs, il était fort et résigné; dans ses derniers moments il s'inclina devant Dieu qui l'appelait et qui lui montrait d'avance les récompenses réservées à une vie si pure, si pleine de mérites, et à une si fervente piété.

Toulouse. — Emile Ratier, impr. de Mgr l'Archevêque, rue S.-Rome, 25.



Lith Reynaud Frères Toulouse

FAÇADE ORIENTALE DU MAUSOLÉE DE S.T THOMAS D'AQUIN



GRAND PRÉAU DES JACOBINS.

EXPLICATION DU PLAN.

1. Portail d'entrée du porche de l'église
2. Porche de l'église.
3. Portail de la façade servant d'entrée aux fidèles dans l'église.
4. Porte latérale du porche s'ouvrant dans le cloître
5. Chœur fermé des religieux.
6. Plate-forme tenant deux emplacements de chapelle, environnée de grilles et exhaussée de plusieurs marches dans son pourtour.
7. Portail intérieur s'ouvrant dans le cloître et servant d'issue aux religieux pour entrer sur la première moitié de la plate-forme, et descendre de là dans le chœur.
8. Grand monument consacré aux reliques de St Thomas s'élevant sur la seconde moitié de la plate-forme.
9. Grande nef de l'église à l'usage des fidèles
10. Gros pilier supportant la retombée des arêtes de voûte du chœur de l'église.
11. Emplacement de Chapelle sans autel ni vocable.
12. Chapelle de St Eloi, à l'usage des argentiers.
13. Chapelle de St Hyacinte
14. Chapelle de St Antoine.
15. Chapelle de Ste Catherine de Sienne
16. Chapelle de notre dame de pitié
17. Chapelle de St Jacques apôtre.
18. Chapelle de St Pie V.
19. Chapelle de St Paul apôtre.
20. Chapelle de St Joseph.
21. Chapelle de notre Dame du Rosaire
22. Chapelle de Ste Rose de lima.
23. Chapelle de St Dominique.
24. Chapelle de St Pierre Martyr.
25. Chaire à prêcher.
26. Emplacement de Chapelle sans autel ni vocable, dans lequel était placé l'escalier pour monter à la Chaire.
27. Chapelle de St Erasme.
28. Emplacement de Chapelle sans vocable percé d'une porte pour aller à la sacristie.
29. Sacristie.

Echelle de 2 Millimètres par Mètre.

0 5 10 20 30 40

Lith. Reynaud fres Toulouse.





MONOGRAPHIE

DE

L'ABBAYE DE GRANDSELVE.

De tous les monuments que la piété de nos pères avait élevés dans nos contrées à la méditation et à la prière, l'abbaye de Grandselve était le plus célèbre par la magnificence de son architecture et par ses richesses artistiques. Fondée sous le prestige de cette voix inspirée qui souleva l'Europe contre les profanations de la Terre-Sainte et peupla les déserts d'infatigables travailleurs, elle recueillit dans sa profonde solitude des hommes de tout rang et de toute condition, qui se vouèrent sans partage aux pratiques austères de l'état monastique. La sainteté de leur vie, la force et

l'éclat de leur prédication contre l'hérésie qui minait sourdement l'unité de la foi, leur ardente charité au sein d'une population dégradée par la misère, lui attirèrent des biens immenses qu'elle consacra aussitôt au développement des idées religieuses et du progrès social. Sous l'égide du saint-siége et de l'autorité royale, on la vit, dans les trois premiers siècles de sa fondation, ouvrir, loin du tumulte du monde et du vain bruit de la terre, ces paisibles retraites qui furent l'asile des lettres et de la civilisation, élever à Dieu ces temples que la nation a placés parmi ses monuments historiques, vivifier le sol dépouillé de ses forêts séculaires, fonder des villes et leur donner des lois, et, pour couronner dignement tant d'efforts généreux, unir à l'enseignement des sciences sacrées les hautes spéculations de la philosophie.

Ni la guerre des Albigeois, cette sanglante épopée du moyen-âge, ni la domination étrangère, ni les hordes dont l'épée de du Guesclin délivra le pays, ne purent arrêter le cours de ces travaux surhumains.

Mais lorsque dans les derniers siècles le scepticisme eut ébranlé l'autorité de l'Eglise et tenté de creuser sous les pas de la foi l'abîme qui sépare Dieu de l'humanité, sa puissante initiative s'éteignit avec le mouvement religieux qui l'avait fécondée : les frivolités mondaines envahirent le cloître consacré naguère aux brûlantes aspirations de la vie cénobitique ; la sensualité, le luxe, symptômes funestes de décadence et de ruine, étendirent jusque dans son enceinte l'empire qu'ils avaient conquis au-dehors : sa tâche dans l'œuvre de Dieu était achevée. Unie aux institutions qui s'écroulèrent à la fin du dernier siècle, elle disparut avec elles au milieu des dissensions et des guerres dont notre transformation sociale fut le signal.

Le temps a presque entièrement effacé de nos jours la trace de ses majestueux édifices, et sur le sol désolé, il ne reste pas même une pierre qui nous rappelle sa grandeur. Jamais la belle expression de Lucain : *Etiam periere ruinæ,* n'a pu trouver une plus frappante application. Prévenons, autant qu'il est en nous, une perte plus regrettable encore, celle des souvenirs : demandons aux rares survivants d'un autre âge les traditions dont ils sont le dernier écho, et relevons à leur aide ce monument célèbre, si précieux pour l'histoire du Midi et pour la science archéologique.

L'ABBAYE DE GRANDSELVE.

L'abbaye de Grandselve était située dans une forêt de la Guienne, à 8 lieues anciennes (41 kilomètres) nord-ouest de Toulouse, vers la rive gauche de la Garonne.

Gérard de Salles, disciple du bienheureux Robert d'Arbrissel, abbé de Fontevrault, qui la fonda en 1114 (1), sous les auspices de Philippe, duchesse d'Aquitaine et comtesse de Poitiers, et d'Amélius, évêque de Toulouse, établit ses religieux sur le bord du ruisseau de Nadesse, un peu au-dessous du contour formé par les coteaux qui dominent le vallon, et, selon l'opinion de quelques auteurs, non loin de la voie romaine de Bordeaux à Toulouse, par Lectoure, indiquée dans la table théodosienne et dans l'itinéraire de Bordeaux à Jérusalem (2). C'est là que ces hommes, absorbés par la pensée de leur sanctification, le corps brisé par les exercices les plus rudes de la pénitence, l'âme élevée à Dieu par la prière, se préparèrent dans le silence et le recueillement à la vie commune de cénobites. A peine eurent-ils élevé quelques grossières constructions que Gérard les réunit en communauté, sous la règle de saint Benoit, et les affilia à l'abbaye de Cadouin, en Périgord, l'une des plus considérables de l'ordre de Fontevrault, qui reconnaissait ce zélé promoteur de la foi pour son fondateur (3).

Cette union n'eut qu'une durée éphémère : témoin de la piété de ces religieux et de leur ardeur pour les pratiques les plus austères de la vie ascétique, Amélius leur abandonna, en 1117, les parties de la forêt de

(1) *Vita Geraldi de Salis*, p. 994. — Dans une note de sa traduction de Pierre de Vaulx-Cernay, p. 22, M. Guizot confond l'affiliation de l'abbaye à Clairvaux avec sa fondation, qu'il place en 1144. Le père Hélyot était tombé avant lui dans la même erreur, dans son *Histoire des ordres monastiques*.

(2) M. Du Mège critique vivement cette opinion. *Histoire de Languedoc*, t. III, p. 74, il donne à la voie romaine une direction qui s'éloigne de la Garonne depuis Lectoure jusqu'à Blagnac.

(3) Catel, *Mémoires*, p. 879. Dom Vaissette, *Histoire de Languedoc*, t. IV, p. 129.

Grandselve qui dépendaient de l'évêché de Toulouse, à la condition expresse de bâtir, dans la solitude où ils avaient choisi leur demeure, un monastère avec une grande église, sous l'invocation de la sainte Vierge et de sainte Marie-Madeleine, et d'y vivre sous la règle de saint Benoit, selon l'observance de Citeaux (1). L'effet de ces dispositions ne se fit pas longtemps attendre; l'abbaye de Cadouin vit son autorité méconnue, et il ne fallut rien moins que l'intervention du pape Innocent II et la menace des censures ecclésiastiques pour ramener celle de Grandselve à l'obéissance (2).

Dégagée par la faveur du saint-siége des liens qui la retenaient dans l'ordre de Fontevrault, elle scella son union avec l'ordre célèbre auquel elle avait voué toutes ses sympathies, entre les mains de saint Bernard, à Clairvaux, en 1144. C'est la date indiquée par Henriquez (3), et reproduite sur le tableau des maisons de l'ordre et de leurs affiliations, dressé en 1776 par Lalande et dédié au roi, dont un exemplaire illustré a été recueilli à Grandselve; celle de 1148 ou 1149, adoptée par Manrique, l'annaliste de Citeaux, et par dom Vaissette, dans son ***Histoire de Languedoc***, est inconciliable avec les faits contemporains.

A cette époque, elle n'avait pas encore achevé le vaste édifice qui, selon les intentions d'Amélius, devait renfermer le monastère et l'église. Etienne, son premier abbé, en avait jeté les fondements en 1118 : Bertrand continua son œuvre au milieu de ses voyages et de ses fondations religieuses; Alexandre, qui lui succéda en 1149, y mit la dernière main (4). Il était à peine terminé, que la communauté reconnut son insuffisance et la nécessité de séparer l'église du monastère pour donner asile aux religieux de sainte vie qui se pressaient en foule dans son sein. Soutenue par la munificence des comtes de Toulouse et les offrandes des âmes pieuses, elle ne craignit pas de s'engager dans cette grande entreprise. Trois années

(1) *Carta fondationis inclyti monasterii Grandissylvæ. Gallia christiana*, t. XIII, *instrumenta*.

(2) *Gallia christiana. — Not. sur Grandselve.* — Lettre du pape Innocent II à Amélius, évêque de Toulouse.

(3) *Fasciculus sanctorum ordinis Cistercensis*, p. 426.

(4) *Alexander..... in Wasconiam missus celeberrimum Grandissylvæ cœnobium à fondamentis erexit.* — Henriquez, *Menologium*, p. 245.

d'efforts soutenus lui suffirent pour élever une vaste basilique à côté du monastère. La pose des premières pierres eut lieu en 1249, et Raymond, évêque de Toulouse, accompagné de plusieurs autres prélats, en fit solennellement la dédicace en 1252 (1).

Le chapitre et le cloître vinrent dans la suite se placer entre l'église et le monastère.

La communauté compléta, en 1727, l'ensemble de ses lieux réguliers par l'érection, en avant de l'église et du monastère, d'une élégante construction dans le goût moderne, où elle reçut avec magnificence les étrangers qui la visitaient (2).

Le plan joint aux pièces justificatives indique exactement la place et l'étendue de ces bâtiments qui seront l'objet d'une appréciation séparée (3).

Telle était l'abbaye de Grandselve.

Notre dessein n'est pas d'écrire son histoire : c'est une étude comme établissement religieux et comme antiquité nationale que nous lui consacrons. Nous nous occuperons donc spécialement de sa situation au moment de la suppression des ordres religieux et de ses transformations antérieures, de ses monuments dispersés ou détruits comme de ceux que le temps a épargnés, et nous retracerons en terminant les vicissitudes qui l'ont enlevée à la religion, à la science et aux arts. Mais notre œuvre serait incomplète, si, dans le cercle même où nous la renfermons, il ne nous était permis d'évoquer ses souvenirs et de rappeler les grands évènements auxquels elle a pris part dans le cours de son existence.

I.

ÉTAT DE L'ABBAYE AU MOMENT DE LA SUPPRESSION DES ORDRES.

L'abbaye de Grandselve dépendait à son origine du comté de Toulouse : elle fut détachée en 1469 de la sénéchaussée dont cette ville était le siége,

(1) *Occurrit etiam ad annum 1248, 16 julii, et à Raymundo Tolosæ comite centum marchas sterlingorum, percepit ergo constructionem ecclesiæ anno sequenti.* — *Gallia christiana*, t. XIII, c. CXXXV.

(2) On conserve encore à Notre-Dame-de-la-Croix la pierre placée au-dessus de l'entrée du péristyle sur laquelle est gravée la date de la fondation.

(3) Pièces justificatives, nos 1 et 2.

avec la judicature de Verdun, et réunie au gouvernement de Guienne dans lequel elle resta depuis; mais elle rentra dans sa juridiction en 1475 avec cette judicature.

Elle n'avait jamais cessé de faire partie du diocèse de Toulouse. Le pape Innocent II la plaça sous la protection spéciale du saint-siége en 1142, pendant qu'elle était encore unie à l'ordre de Fontevrault. Grégoire IX confirma solennellement ce protectorat dans le siècle suivant, et les successeurs de ces pontifes firent jouir ses abbés de la plus haute faveur qui pût leur être accordée en leur conférant le droit de porter la crosse, la mitre et l'anneau (1).

Selon la tradition, le nombre de ses religieux était de huit cents dans le cours du douzième siècle, et de deux cents encore dans le quatorzième : en 1609 (2), il était réduit à quarante : il n'était plus que de seize en 1790 (3).

Comme tous les grands établissements de l'ordre, elle avait conservé jusqu'à la fin sa hiérarchie et les formes de son organisation primitive ; mais les mœurs et les habitudes de la vie intérieure, les vertus héroïques qui excitèrent si vivement l'admiration de saint Bernard, avaient fait place à la mollesse et à la tiédeur. La royauté, qui l'avait prise sous son égide dès les premiers temps de sa fondation, et spécialement pendant les guerres de Guienne (4), en retour de l'appui généreux qu'elle trouvait en elle, n'hésita pas, lorsqu'elle eut établi sa domination sur les pouvoirs secondaires de l'Etat, à détruire les éléments de force et de durée qu'elle puisait dans sa constitution, en lui enlevant la nomination de ses abbés.

Fidèle à l'union qu'elle avait contractée, elle résista à toutes les tentatives de réforme dont elle fut l'objet. Le pieux abbé des Feuillants, Jean de La Barrière, la visita en 1579 avec le prieur de Bolbonne, et mit en usage tous les moyens que l'ardeur de son prosélytisme lui suggéra pour la reconstituer sous la règle qu'il venait d'établir dans son monastère, mais tous ses efforts furent vains. *Les Abstinents* furent évincés à leur tour en

(1) Voir au frontispice.
(2) Assemblée capitulaire du 12 avril et 16 août 1609.
(3) Assemblée capitulaire du 15 avril 1788.
(4) Charte inédite de Jean II, roi de France. Pièces justificatives, nº 3.

1643 malgré les sympathies qu'ils avaient inspirées à Citeaux (1) : l'étroite observance de la Trappe ne fut pas accueillie dans la suite avec plus de faveur.

Son administration, par suite des modifications profondes qu'elle avait subies, ne présentait plus que désordre et confusion.

L'élection, appliquée dès l'origine à la nomination des chefs de la communauté, appela sur le siége abbatial des hommes éminents qui surent maintenir avec fermeté l'ordre dans l'administration et la discipline dans le monastère. C'est à ces abbés réguliers que l'abbaye est surtout redevable du rang élevé qu'elle occupait dans l'Eglise et dans l'Etat.

Bertrand, digne émule de Pierre-le-Vénérable, se distingua à côté de saint Bernard par la force de ses prédications contre les hérétiques : sa piété angélique et son zèle pour la foi le placèrent au rang des bienheureux (2).

Alexandre fut un des trois légats que le pape Alexandre III, obligé de quitter Rome pour échapper aux fureurs des partisans de l'antipape Victor III, députa au roi Louis-le-Jeune, pour implorer son secours, et c'est lui qui, par son éloquence et ses lumières, fit triompher sa cause dans les conciles (3).

Arnaud Amaury, successivement abbé de Poblet et de Grandselve, abbé général de Citeaux et légat du pape dans les pays hérétiques, fut élu, par acclamation, général en chef de l'armée des croisés contre les Albigeois. A la faveur des grands changements politiques qui s'opérèrent dans le comté de Toulouse pendant la croisade, il succéda au duc de Narbonne et fut élevé sur le siége primatial de cette ville. Le zèle qu'il déploya dans la prédication de la croisade, l'énergie qu'il montra dans la conduite de la guerre et sa rigueur inflexible dans l'exercice de la dictature dont il fut investi par Innocent III, ont rendu son nom célèbre, mais n'ont pu le

(1) Délibération capitulaire du 4 juin 1643.

(2) *In Grandisylvâ sanctus Bertrandus abbas, tam admirabilis sanctitatis homo, si homo et non potius angelus dici potest, qui nihil minus quam homo videbatur, ut totam Galliam virtutum suarum famâ repleret.* — *Henriquez Fasciculus*, cap. XXX, p. 230. — On célébrait sa fête, à Grandselve, le 20 novembre. — *Henr. menologium*, p. 388.

(3) Alexandre III visita sans doute l'abbaye et les autres établissements religieux de la contrée, en 1161, quand il vint à Toulouse pour présider le concile qu'il y avait réuni. On a trouvé dans un champ, qui n'est pas très-éloigné de Grandselve, une pièce de monnaie de ce pape.

défendre des malédictions de l'histoire. Les paroles fatales qu'on lui attribue mériteraient, à juste titre, l'exécration dont on les couvre, si elles étaient sorties de sa bouche (1).

L'inscription suivante, placée sur les murs de l'église Saint-Alain de Lavaur, rappelle, avec la date du concile, qu'il présida dans cette ville, les charges et dignités dont il était revêtu :

AMALRICUS NARBONNÆ PRIMAS
SANCTÆ SEDIS APOSTOLICÆ LEGATUS,
PURGATIS A. B OMNI LABE HERESEORUM VAURI
CASTRO ET OPPIDO, IBIDEM CONCILIUM CONGREGAVIT
ANNO DOMINI 1213.
CONCILIO PRÆFUIT ARNALDUS, AMALRICUS, POPULATI,
GRANDIS SYLVÆ CISTERCIUM GENERALIS ABBAS,
DUX ET PRIMAS NARBONENSIS, PRIMARIUS IN GALLIA,
FIDEI INQUISITOR SANCTÆ SEDIS APOSTOLICÆ LEGATUS.
QUOD IN HOC SYNODO ACTUM AC DEFINITUM.....
. . . . . illisible. . . . .
CONCILIORUM INQUISI.....ORES.

Elie Guarin, muni des pleins pouvoirs du comte de Toulouse, conclut à Paris, le 12 avril 1229, avec le cardinal Saint-Ange, légat du pape, et les commissaires de la reine Blanche de Castille, régente du royaume, le

(1) « *Tuez-les tous, car Dieu connaît ceux qui sont à lui,* » aurait-il répondu aux croisés qui lui demandaient au siége de Béziers comment on distinguerait dans la mêlée les vrais croyants des hérétiques, si la ville était prise.

On ne trouve cette réponse ni dans Pierre de Vaulx-Cernay, qui l'aurait trouvée sublime, ainsi qu'on l'a judicieusement observé, ni dans Aubry Des Trois-Fontaines, ni dans aucune chronique française. Un étranger, Heisterbach, auteur contemporain à la vérité, mais très-suspect, est le seul qui l'ait rapportée, et les auteurs qui ont écrit depuis l'histoire de ces temps obscurs, l'ont adoptée avec empressement comme une vérité historique. La facilité avec laquelle cette réponse a été reçue comme vraie, malgré les protestations dont elle a été l'objet, ne serait-elle pas une nouvelle preuve que l'histoire depuis trois siècles, comme le dit le père Lacordaire dans son mémoire pour le rétablissement des ordres religieux, est un mensonge perpétuel et flagrant que les savants de France, d'Angleterre et d'Allemagne ont déjà démoli en partie.

traité qui mit fin à la guerre des Albigeois, et prépara la réunion du comté de Toulouse à la couronne (1).

Othon, abbé en 1244, l'un des docteurs les plus célèbres de son temps, fut revêtu de la pourpre romaine et nommé évêque de Tusculum, sur le siége même de Grandselve; il remplit dans la suite les fonctions de vice-chancelier du saint-siége apostolique (2).

Bertrand Gaufridi ou *Geoffroi* fonda vers 1270 des établissements religieux dans les contrées les plus reculées de l'Espagne, avec la coopération des souverains de ce pays. Le monastère cistercien de Carthagène doit son origine à cette pieuse association. Cet abbé se fit remarquer par son zèle pour les intérêts de la communauté, et attacha son nom aux plus belles fondations de l'abbaye (3).

Pierre Alfarici, son successeur, seconda de tout son pouvoir la politique habile suivie par nos rois pour faire accepter leur autorité dans nos contrées privées de leur gouvernement particulier depuis leur réunion à la couronne, en favorisant, par de larges concessions, la colonisation du sol et la fondation de ces *bastides* qui, grâce aux institutions dont on les dota, attirèrent rapidement dans leur sein une population soumise et dévouée (4).

Enfin, *Bernard de Bellaval,* abbé en 1293, se rendit à Bordeaux avec l'abbé de Belleperche et une députation de seigneurs de Guienne, pour sommer, au nom de Philippe-le-Bel, Jean de Saint-Jean, sénéchal du roi d'Angleterre, de restituer la Guienne à la France (5).

D'autres non moins recommandables, *Guillaume de Piret*, *Pierre d'Olier*, *Giles de Morvan* marchèrent sur leurs traces avec honneur.

(1) Dom Vaissette, *Histoire générale de Languedoc*, t. VI, p. 555.

(2) *Gallia christiana*, t. XIII.

(3) La fondation de la ville de Beaumont remonte à 1278. M. Dubor, membre de l'Académie des sciences de Toulouse, a publié, il y a quelques années, la charte octroyée aux habitants par Philippe-le-Hardi et l'abbé de Grandselve, et l'a enrichie d'un commentaire qui en fait ressortir toute la valeur. Cette charte, ainsi que l'acte d'inféodation, ont été confirmés par Philippe-le-Bel, Jean, Philippe-le-Long, Charles VIII et Louis XII.

La fondation du collége Saint-Bernard, près de la basilique Saint-Sernin, est de 1281.

(4) Il fonda la ville de Grenade en 1291, avec Eustache de Beaumarchais, sénéchal à Toulouse sous Philippe-le-Bel. Un fragment de la charte de fondation a été inséré, par M. Du Mège, dans ses additions à l'*Histoire de Languedoc*, t. VI, liv. XXVIII, p. 94. Elle a été confirmée, ainsi que l'acte d'inféodation, par les rois Jean, Louis XI et Charles VIII.

(5) Dom Vaissette, *Histoire générale de Languedoc*.

Cependant, dès le treizième siècle, l'Eglise sentit la nécessité de faire intervenir les chapitres dans l'administration des communautés, pour tempérer le pouvoir absolu des abbés. Nicolas IV consacra définitivement les dispositions adoptées dans ce but par Innocent III et Grégoire IX, ses prédécesseurs. L'intervention des chapitres, généralement considérée par les anciens auteurs comme une cause de trouble et de ruine, eut à Grandselve les résultats les plus heureux. C'est de cette époque que datent les fondations civiles et religieuses les plus importantes : les villes de Beaumont et de Grenade, le collége Saint-Bernard lui doivent leur origine et leur accroissement. Mais les commendes, dont l'usage s'établit bientôt après dans l'Eglise, portèrent un coup funeste à sa prospérité. Comme toutes les abbayes dans lesquelles la régularité s'était maintenue, l'abbaye de Grandselve lutta avec persévérance contre les empiètements du pouvoir séculier : mais enfin, toute résistance étant inutile, elle tomba en commende, en 1476, sous le règne de Louis XI. Elle devint, dès ce moment, le prix de la faveur royale et le plus souvent l'apanage des grandes familles qui entouraient le trône.

La maison de Narbonne, si puissante sous Charles VIII et Louis XII, obtint la première ce riche bénéfice et en jouit près d'un siècle, si on en excepte quelques années durant lesquelles elle passa dans les mains de *Georges d'Amboise,* évêque de Montauban, qui fut dans la suite cardinal et premier ministre de Louis XII.

Le cardinal *Jean de Bertrand,* chancelier de France, homme de mœurs austères, magistrat intègre, dont la ville de Toulouse s'honore, et *Pierre de Bertrand,* son frère, évêque de Cahors, le possédèrent sous Henri II et François II.

Alexandre Farnèse, cardinal évêque de Tusculum, vice-chancelier du saint-siége apostolique et légat d'Avignon, réunit sans peine à ces hautes dignités celle d'abbé de Grandselve, grâce à son crédit à la cour de France et auprès du pape Paul III, son parent (1).

Louis de Lavalette eut le titre d'abbé en 1599, à l'âge de six ans (2), et le conserva de longues années sous Henri IV et Louis XIII. Messire Jean-

(1) Charles-Quint disait d'Alexandre Farnèse que si tout le sacré collége était composé d'hommes tels que lui, ce serait la plus auguste assemblée du monde.

(2) Il était né le 8 février 1593.

Louis de Lavalette, son père, duc d'Epernon, pair et colonel de France, lieutenant-général pour le roy ez pays de Saintonge, Angoumois et Aunis, haut et bas Limouzin, administra l'abbaye pendant sa minorité. *Le cardinal de Joyeuse*, archevêque de Rouen, doyen du sacré collége, lui succéda en 1612. Nommé à son tour archevêque de Toulouse, en remplacement de ce prélat, et député du clergé aux états généraux en 1614, il reprit le titre d'abbé de Grandselve en 1616 et joignit dans la suite à ces dignités celles de cardinal, de conseiller et de premier aumônier ordinaire du roi. Richelieu, dont il servait la politique, lui donna le commandement des armées en Allemagne, en Savoie, et enfin en Italie où il mourut en 1639, à l'âge de quarante-six ans. Le cardinal de Lavalette montra pour l'abbaye toute la sollicitude d'un abbé régulier; de beaux travaux d'art, parmi lesquels il faut placer au premier rang la peinture des vitraux et la restauration du chœur s'accomplirent sous son gouvernement. A diverses époques de sa vie il vint chercher à Grandselve le calme de la solitude; mais c'est surtout en 1617, après son rétablissement sur le siége abbatial, qu'il y prolongea son séjour et qu'il consacra tous ses soins à l'abbaye. Le 26 juin de cette année il prescrivit une nouvelle reconnaissance des fiefs dépendant de l'archevêché de Toulouse et des abbayes de Saint-Sernin et de Grandselve, après avoir confirmé dans son palais abbatial les nominations aux bénéfices vacants faites par les chapitres.

Le prince de Conti, nommé après sa mort, livra l'abbaye à des intendants dont la gestion excita les plaintes les plus vives. Le 26 mars 1647 la communauté députa vers ce jeune prince D. François de Lonjon, son syndic, pour lui présenter ses hommages, lui peindre sa détresse et le prier instamment de pourvoir à l'entretien des lieux réguliers et à la réparation des bâtiments conventuels qui menaçaient ruine (1); le roi ayant mis fin à la détention qu'il subissait avec le prince de Condé et le duc de Longueville pour cause de sûreté générale, elle chargea au mois d'octobre 1651 le même religieux de se rendre à Bordeaux (2), pour le complimenter et renouveler ses doléances avec une nouvelle force; mais ces démarches n'eurent aucun résultat, et elle dut se résoudre à porter ses griefs devant la

(1) Délibération capitulaire du 5 mars 1647.

(2) Délibération capitulaire du 2 octobre 1651.

justice. En 1653, le malheur des temps la força à user du privilége accordé par les lois aux ecclésiastiques pensionnés sur les fruits les plus proches et à s'emparer en conséquence des revenus de la seigneurie de Bouillac. On trouve ces faits consignés dans la délibération capitulaire du 31 juillet de cette même année, qui est ainsi conçue :

« Le syndic, prévoyant de grandes difficultés, dit cet acte, pour pouvoir » retirer le paiement des pensions desdits religieux, tant à cause du temps » de contagion que du grand nombre de gens de guerre qui sont dans le » pays et qui enlèvent par violence les fruits du sol, que de l'insolvabilité » des fermiers et sous-fermiers et pour n'être en peine d'aller quêter les » pensions des religieux, déclare au fermier de Bouillac qu'il veut prendre » icelle pension comme il est porté par les priviléges dans les lieux les plus » proches et commodes de l'abbaye qui paient tous les ans, lequel dit » syndic comme dit est, vu le temps qui court, requiert lesdits fermiers de » vouloir tout présentement faire délaissement des affermes des droits de » dîme, lods et ventes, greffe et ballie et autres droits et devoirs seigneu- » riaux dudit lieu de Bouillac, et aussi lui rendre les grains et autres » choses qu'ils ont pris et perçus. »

Les fermiers se libérèrent sans résistance entre les mains des religieux.

Cette même année le prince de Conti résigna son titre entre les mains du sieur de Moulrinez, clerc du diocèse de Paris, qui mourut bientôt après sans avoir obtenu pour cette résignation simulée, ni la sanction royale, ni la consécration du saint-siége. Il le perdit en se mariant au mois de février 1654, et eut pour successeur le *cardinal Mazarin*, auquel le pape refusa les bulles d'institution canonique (1); mais par arrêt du 29 avril de la même année le grand conseil autorisa le cardinal à prendre possession de son bénéfice, ce qui eut lieu sans opposition le 2 juin suivant par les soins de Hugues de Terson, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, abbé commandataire de Caunes, son représentant, en présence de messire Charles de Colbert (2), conseiller ordinaire du roi, en son conseil d'Etat, et d'un procureur au parlement de Toulouse (3).

(1) Procès-verbal de mise en possession du cardinal Mazarin. Pièces justificatives, nº 4.

(2) Charles de Colbert était le frère du grand ministre; il fut appelé à de hautes fonctions dans l'Etat et nommé ambassadeur en Espagne.

(3) Mise en possession du cardinal Mazarin. Pièces justificatives, nº 4.

Le cardinal Mazarin ne s'occupa de l'abbaye que pour en percevoir les revenus. Le paiement des pensions fut, comme sous le prince de Conti, la source d'inextricables difficultés; les procès se succédèrent sans interruption jusqu'à sa mort qui arriva le 9 mars 1661, et ne finirent que l'année suivante au moyen du traité que son légataire universel conclut avec la communauté. Le duc de Mazarin en exécuta les conditions avec autant de loyauté que de courtoisie envers les religieux; après avoir largement satisfait au paiement des arrérages et des indemnités, il remit à ceux-ci la chapelle de son oncle (1), pour se conformer sans doute à ses dernières volontés, et les chargea, par une fondation obituaire (2), de célébrer chaque année dans l'église abbatiale un service solennel en son honneur le 9 mars, anniversaire de sa mort. Mazarin resta en possession de l'abbaye pendant sept ans, sous la seule autorité du roi.

Le lendemain de sa mort (3), Louis XIV, jaloux de maintenir dans l'Etat la suprématie du pouvoir temporel, fit don (ce sont les termes mêmes de l'arrêt du grand conseil que nous allons citer) de l'abbaye de Grandselve à *Gabriel de Roquette*, alors prieur de Charlieu et bientôt évêque d'Autun, dont la famille était de Toulouse, et jouissait d'un grand crédit à la cour. Sa nomination, mal accueillie à Rome, fut reçue au couvent avec une faveur marquée. Lorsque, le 24 juillet 1662, un magistrat présidial de la sénéchaussée de Toulouse se présenta à l'entrée du monastère, un arrêt du grand conseil à la main, pour mettre le nouveau titulaire ou son représentant en possession de son bénéfice, par suite du refus d'investiture notifié par la chancellerie romaine, la communauté se réunit avec empressement; le prieur alla au-devant du commissaire royal, accompagné de ses religieux, l'assista dans l'accomplissement de son mandat, et termina les cérémonies de la prise de possession par un *Te Deum* en actions de grâces (4). Cette situation anormale dura trois ans encore; mais le pape ayant enfin ratifié le choix du roi, la délivrance des bulles fut suivie, le 8 août 1665, d'une prise de possession régulière. Gabriel de Roquette

(1) Décharge authentique du 20 août 1663. Voy. p. 28, à la note, la description de cette chapelle.

(2) Le 20 septembre 1662.

(3) Arrêt du grand conseil du 10 mai 1662. Pièces justificatives, nº 5.

(4) Mise en possession de M. de Roquette. Pièces justificatives, nº 6.

remit l'administration du temporel à Jean de Roquette, son frère, conseiller au parlement de Toulouse, qui rétablit l'ordre dans les affaires de la communauté; il était abbé en 1694, lorsque celle-ci transigea avec les abbés de Clairvaux et de Citeaux sur le procès relatif au collége Saint-Bernard, dont nous parlerons bientôt. Il jouit de son bénéfice plusieurs années encore. L'abbaye passa après lui aux ducs de la Trémouille ou à leurs alliés.

Le cardinal de la Trémouille fut abbé en 1707, et résigna son titre en 1720 en faveur de Frédéric-Marcel de Lanti de la Roère, son neveu, prélat de la cour romaine, qui le résigna à son tour en faveur de M. de Véri, auditeur de rote, son parent. Ces abbés vécurent en bonne intelligence avec leurs religieux. La communauté vit enfin la paix, si longtemps bannie de son sein, se rétablir sous leur gouvernement et se maintenir au milieu des troubles qui affligèrent l'Eglise pendant le dix-huitième siècle. Heureuse si les discussions intérieures lui eussent permis d'en goûter la douceur!

Le bâton abbatial était entre les mains *du duc de Crillon* lorsque la Révolution éclata.

Les commendes opérèrent un changement radical aussi bien dans la vie religieuse que dans le régime administratif : les moines, dépouillés au profit de l'abbé, furent réduits, tantôt à une pension, tantôt à la jouissance d'une partie plus ou moins considérable de leurs biens. Les pensions étant le sujet des contestations sans cesse renaissantes entre les religieux et l'abbé, le chapitre général en fixa le taux, eu égard aux revenus de la communauté et au nombre de ses religieux, par son ordonnance du 16 septembre 1599 (1).

En vertu de cette ordonnance, les pensions des quarante religieux, qui composaient la communauté de Grandselve en 1609 (2), furent réglées de la manière suivante :

Argent.	2,789	livres	8	deniers.
Blé.	149	cartons	1	pugnère.
Mixture.	30	id.	1	id.
Vin.	144	pipes.		

(1) Assemblée capitulaire du 16 août 1609.
(2) Assemblée capitulaire du 16 août 1609.

Indépendamment du service de cette pension, l'abbé était tenu de pourvoir à l'éclairage, au chauffage et autres dépenses accessoires de la maison, à l'entretien et à la réparation des lieux réguliers.

En 1713 (1), sous le gouvernement du cardinal de la Trémouille, les pensions étaient doublées, quoique le nombre des religieux eût diminué de moitié, et elles étaient encore bien insuffisantes dans un temps où l'esprit des institutions monastiques s'affaiblissait de jour en jour...

Le pécule, favorisé par la dotation des offices claustraux et le relâchement de la discipline, adoucit, dans les premiers temps de l'établissement des commendes, la condition précaire des communautés; mais les abus dont il fut la source firent bientôt sentir la nécessité de les supprimer. C'est dans ce but qu'en 1637 (2) D. Gaston de Poux, vicaire général de la province de Toulouse, frappa d'excommunication la communauté de Grandselve, tant de son autorité propre que de celle des abbés de Clairvaux et de Pontigny, pères supérieurs de l'ordre, par son ordonnance du mois d'octobre de cette année, dont les religieux s'empressèrent de relever appel devant le chapitre général d'abord et plus tard devant le pape, ainsi qu'il résulte de la délibération du 15 juin 1638 conçue en ces termes : « Ayant appris par la lecture à eux ci-devant faite de certaine lettre » écrite par le vénérable père D. Gaston de Poux, vicaire général de la » province de Toulouse et par icelui, comme il l'a lui-même confirmé » depuis de vive voix, qu'il a mandement des très-révérends pères et abbés » de Pontigny et de Clairvaux, de venir en cette maison pour y fulminer » l'excommunication portée par son ordonnance de l'autorité desdits pères, » nonobstant l'appellation relevée au chapitre général dans le mois d'octobre dernier, les religieux de Grandselve, assemblés capitulairement au » son de la cloche, tous d'un commun accord et consentement, et de l'avis » de leur conseil, pour remédier à la sûreté de leur conscience et prévenir » les effets de la censure, ont délibéré et délibèrent vouloir et entendre » que l'appellation par eux ci-devant interjetée au chapitre général, *puisqu'il n'y en a point,* soit à présent relevée par ledit syndic, tant contre » ledit frère D. Gaston de Poux, comme y ayant fraude de son autorité

(1 Assemblée capitulaire du 15 juillet 1713.

(2) Délibération du 15 juin 1638.

» propre que contre lesdits pères, et ce par-devant Sa Sainteté, attendu » que l'ordonnance a été abusivement donnée contre les saints décrets » des conciles et ordonnances du présent royaume, sans avoir observé les » formalités de justice et sans voir les actes, ni ouï lesdits religieux, ni » leur syndic, et sans aucune admonition précédente, et attendu que par » ladite ordonnance, ledit de Poux prohibe auxdits religieux toute sorte » de pécule, les voulant obliger à une parfaite communauté, sous les pei- » nes de l'excommunication qu'il veut être encourue *ipso facto*, avec sus- » pension des sacrements et privation de sépulture ecclésiastique, contre » les coutumes inviolablement suivies dans l'ordre et leur monastère de » Grandselve, sous la faveur des privilèges à eux concédés par les saints » pères, et entre autres par les papes Sixte IV et Pie II, portant que *an- » nualem duntaxat faciant confessionem et suum proprium eorum » patri visitatori aut alicui ex quatuor patribus revelent seu tradant*, » qui est la coutume du pécule et de l'inventaire qu'ils font annuelle- » ment, en laquelle coutume ils ont vécu et fait leurs vœux de profession. » Et d'autant que lesdites ordonnance et procédure sont insoutenables » et abusives, lesdits religieux ont délibéré et délibèrent comme dit est. »

La coutume du pécule, confirmée par la décision du saint-siége, prit bientôt une extention funeste et entretint dans le cloître le goût du luxe et l'amour des richesses.

Enfin les biens de la communauté furent partagés par moitié en 1722 (1), pour la formation des manses abbatiale et conventuelle, conformément aux prescriptions des conciles : l'abbé et les religieux prirent alors possession des biens qui leur avaient été attribués dans le partage, et en 1761 (2), l'abbé de Lanti céda à ses religieux les revenus de sa manse pour 20,000 livres, quittes de toute charge. A la faveur de ces traités, que le duc de Crillon refusa d'exécuter (3), la communauté réunit les fonds nécessaires pour bâtir l'hôtel des étrangers et parer à ses dépenses extraordinaires.

Quoique les dispenses eussent depuis longtemps adouci la sévérité de

(1) Partage et transaction du 12 janvier 1722.

(2) 6 février 1761. Pouvoir donné au vicaire général de l'ordre pour accepter la cession des revenus de la manse abbatiale faite aux religieux par monseigneur le cardinal de Lanti.

(3) Assemblée capitulaire du 22 octobre 1781 et 2 février 1782.

la règle dans les maisons religieuses, malgré la facilité toujours plus grande des communications avec le dehors, la vie du cloître était encore un supplice pour ceux que la crainte ou la force y avaient enchaînés. L'Eglise rendit au monde qui les réclamait ces victimes de l'égoïsme et de la vanité. Le concile de Trente leur permit de se faire relever de leurs vœux, pourvu que dans les cinq années de leurs professions ils eussent réclamé devant l'official, et qu'ils eussent administré la preuve des faits qui avaient paralysé le libre exercice de leur volonté; quelques religieux de Grandselve profitèrent du bénéfice de ces dispositions.

L'anarchie que le gouvernement des abbés commendataires avait jetée dans l'administration, n'arrêta pas, il faut le reconnaître, les travaux d'art et les embellissements. Une inscription, gravée sur la pierre placée à l'entrée du grand portail de l'église, attestait que Louis de Narbonne, qui posséda l'abbaye vers la fin du quinzième siècle, avait fait peindre avec magnificence l'église et le cloître. La peinture des vitraux et la restauration du chœur de la basilique s'accomplirent, comme nous l'avons vu, sous l'administration du cardinal de Lavalette, et dans le cours du dix-huitième siècle, Marc Arcis, sculpteur distingué de Toulouse et membre de l'Académie des beaux-arts de Paris, décora le sanctuaire de l'église du groupe de l'Assomption.

L'autorité spirituelle et temporelle de l'abbaye, comme son influence politique, s'étaient amoindries d'âge en âge sous la pression du pouvoir séculier. Depuis la fin des guerres de Guienne et du grand schisme d'Occident, ses abbés n'étaient plus appelés, ni aux états généraux du royaume, ni aux conciles. Ils ne siégeaient plus aux états généraux du Languedoc depuis 1470.

Trois abbayes seulement, toutes trois fondées par elle, relevaient de son autorité : Fonfroide, dans le diocèse de Narbonne; Calers, dans celui de Rieux; et Candeil, dans celui d'Albi. La célèbre abbaye de Vallaure, connue aussi sous le nom Santa-Cruz (1), qu'elle avait fondée au douzième siècle sur les bords de l'Ebre en Espagne, sous les inspirations du saint-siége et avec le concours de Guillaume-Raymond de Moncade, ainsi que

(1) *Histoire générale de Languedoc.* Dom Vaissette, t. IV, p. 180.

le monastère de Carthagène (1), s'étaient détachés d'elle (2) pour s'unir à des abbayes espagnoles.

Son influence ne s'exerçait dans les abbayes de Poblet, en Espagne, et de Bonecombe, dans le diocèse de Rhodez, affiliées l'une à Fonfroide et l'autre à Candeil, que par l'intermédiaire de ces abbayes dont elles tiraient leur origine.

Un seul prieuré, celui de Notre-Dame-de-Bellaval (3), dans le diocèse de Soissons, recevait l'impulsion de son pouvoir spirituel; le prieuré de Notre-Dame-de-Bonfol, fondé par elle au treizième siècle, dans la juridiction de Castelnau-d'Estretefonds, sur le territoire donné, en 1201, à l'abbaye, sous le gouvernement d'Aimeric, successeur du célèbre Arnaud Amaury, avait été détruit de fond en comble pendant les guerres de religion et ne s'était plus relevé de ses ruines (4).

Son patronage s'étendait en outre sur une foule de cures, de chapellenies et de vicariats perpétuels, situés en grande partie dans le diocèse de Toulouse et de Montauban, dont elle nommait les titulaires, et parmi lesquels on distinguait les archiprêtrés de Beaumont et de Grenade. En 1623, le clergé séculier la dépouilla, après de longs démêlés, du privilége de nommer ses membres aux bénéfices vacants (5).

Un conflit s'éleva, dans les premières années du dix-septième siècle, entre les abbayes de Cîteaux et de Clairvaux d'une part, et l'abbaye de Grandselve de l'autre, sur l'exercice de l'autorité dans le collége de Saint-Bernard, que celui-ci avait fondé à Toulouse sur le modèle de celui

(1) *Gallia christiana*, t. XIII.

(2) Voici la date de leur fondation : Fonfroide, 1130; Calers, 1147; Candeil, 1150; Vallaure, 1150; Carthagène, 1270. — Affiliations des abbayes françaises, d'après le tableau de Lalande : Fonfroide, 1145; Candeil, 1152; Calers, 1158. Les monastères espagnols de l'ordre de Cîteaux formèrent une congrégation séparée vers le milieu du quatorzième siècle.

(3) Délibération du 21 août 1784.

(4) Délibérations du 29 août 1654. Pièces justificatives n° 7.

(5) Actes d'octobre 1623, octobre 1646 et 1649. Voir d'Olive, chap. IX, p. 81, *si les moines peuvent tenir des cures*, et l'arrêt du parlement de Toulouse, qui annule les provisions données par l'abbé de l'abbaye du Mas-de-Verdun à un de ses religieux, pour une place de sa collation, suivant l'antique maxime de l'Eglise. *Alia est causa monachorum, alia clericorum; clerici pascunt oves, monachi pascuntur.*

de Paris, en 1281 (1). La lutte fut si vive de part et d'autre, qu'elle nécessita l'intervention de l'Eglise et de l'Etat. Ni les sentences d'excommunication, ni les lettres de cachet ne purent déterminer l'abbaye de Grandselve à déserter la défense de ses droits. Un traité, dont il ne lui fut pas permis d'éluder la conclusion, modifia profondément l'exercice de son autorité et termina ce différend en 1694. Le pape Benoît XII, qui avait été placé sous l'autorité de Grandselve comme abbé de Fonfroide, désigna ce collége, dans sa bulle de réformation de l'ordre de Cîteaux, du 12 juillet 1335, comme un de ceux dans lesquels les religieux de l'ordre devaient faire leurs études de théologie en France. Il était régi par un proviseur nommé par l'abbaye, et possédait des biens particuliers pour son entretien. Les titres de propriété, écrits en caractères calligraphiques d'une pureté remarquable, sont réunis dans un beau volume que l'on conserve aux archives de la Haute-Garonne.

La fortune territoriale de l'abbaye, accrue d'âge en âge par la munificence des princes et la piété des fidèles, s'était conservée intacte à travers les phases de sa décadence, grâce au privilége d'immutabilité qui la couvrait. Les biens aliénés pour la rançon de François I[er] et les guerres de la Réforme avaient été rachetés en vertu des édits royaux (2). Sa dotation était immense, et nulle autre dans la province du Languedoc ne l'égalait, si ce n'est peut-être celle du chapitre de Saint-Sernin de Toulouse (3).

Le vaste territoire, au centre duquel elle avait son siége, avait, des rives de la Gimone aux limites de la paroisse de Grenade vers Toulouse, une étendue, presque sans solution de continuité, de 38 kilomètres de longueur sur une largeur moyenne de 12 kilomètres, et embrassait, dans son immense développement, les seigneuries de Beaumont, de Grenade et de Bouillac, et la forêt de Grandselve. Les villes de Beaumont et de Gre-

(1) *Gallia christiana*. Assemblée capitulaire. Actes du 16 mars 1611, 20 février 1637, 16 juin 1638, 14 septembre 1658, 13 mars 1693.

(2) Assemblées capitulaires des 22 avril 1706-17 mars 1707. — Le rachat eut lieu en vertu de la déclaration du roi du 8 juillet 1702.

(3) *Histoire de Languedoc*, t. X, p. 729. Voir le tableau des maisons religieuses de la province et leurs revenus.

nade, que l'abbaye possédait en pariage avec le roi (1), occupent les deux extrémités de ce territoire. Indépendamment des concessions importantes dont elles furent l'objet à l'époque de leur fondation, ces deux villes furent dotées dans les siècles suivants d'établissements industriels et commerciaux, qui ont puissamment contribué à leur accroissement et à leur prospérité, et s'enrichirent particulièrement de monuments religieux d'une grande valeur.

L'église de Beaumont est un bel édifice dans le style roman, auquel sa large nef sans piliers et l'élévation de ses voûtes pleines et sans ornements donnent un caractère particulier de simplicité et de grandeur. Son clocher, dont la hauteur prise du pavé de l'église est de 47 mètres, figure parmi nos monuments historiques comme un chef-d'œuvre de l'art architectural. Celle de Grenade a attiré depuis longtemps l'attention des archéologues comme un des monuments religieux les plus remarquables de nos contrées.

Pour donner une juste idée de l'abbaye, sous le rapport féodal, nous allons dresser, d'après les dénombrements de 1520 et de 1687, le partage canonique du 29 janvier 1722 et les titres subséquents, l'état complet et détaillé de ses biens, que nous ferons suivre de l'indication de ses charges et de l'emploi de ses revenus.

Cet état comprend les biens suivants :

Le monastère avec ses deux granges contiguës, situées l'une au-dessus, l'autre au-dessous de son enceinte; sa grande tuilerie au midi, ses fours à chaux au nord, les trois granges de la plaine et la forêt de Grandselve, d'une superficie de 397 hectares (2).

(1) La fondation du couvent des Capucins dans la ville de Grenade, en 1603, souleva une grave question de droit féodal; l'abbaye, comme seigneur direct de la ville de Grenade et seule pare, s'opposa à la construction du nouveau monastère; elle soutint que son droit était antérieur et supérieur à celui du roi, qui avait été reçu par elle en pariage, et que nul ne pouvait, même avec l'autorisation royale, faire un établissement dans sa directe sans son aveu. Le parlement de Toulouse consacra cette doctrine par deux arrêts des 4 juin et 23 août 1604. Mais depuis Louis XI, la puissance féodale avait reçu de rudes atteintes et le pouvoir royal était moins disposé que jamais à s'incliner devant elle. L'affaire fut évoquée au conseil du roi, et malgré l'abbé de Grandselve et le parlement, les Capucins s'établirent à Grenade.

(2) Philippe, duchesse d'Aquitaine, Amélius, évêque de Toulouse, et quelques seigneurs

Le château de Coubirac, l'un des manoirs de l'abbé, situé non loin du monastère, et la grange.

La seigneurie de Bouillac, avec ses deux granges et ses deux moulins à vent, ses droits et ses devoirs seigneuriaux (1).

Le ramier du Panville et, dans les anciens titres de Godenville, d'une superficie de 152 arpents (86 hectares), contigu à la forêt de Grandselve (2).

La directe, dîme et fiefs de Notre-Dame-de-la-Croix, avec la grange de Baron et ses dépendances.

du pays donnèrent aux religieux le sol sur lequel reposait le monastère et les autres parties de la forêt de Grandselve dans les premières années de leur établissement.

Les donations furent confirmées bientôt après par Innocent II et Alexandre III, et par Philippe-le-Bel, en 1303 et 1304.

Suivant la bulle d'Innocent II, en date du mois d'avril 1142, quatre églises formaient au douzième siècle le périmètre de la forêt de Grandselve : Saint-Sernin-de-Ricancelle (Richerii cella) au levant, Bouillac au midi, Beaumont au couchant et Saint-Germain au nord. Ces églises n'existent plus. L'église de Saint-Sernin-de-Ricancelle, située sur le territoire de l'abbaye, au confluent des ruisseaux de Nadesse et de Dère, a été démolie pendant la Révolution; celle de Saint-Germain, qui s'élevait dans la plaine de Saint-Sardos, non loin de la tour de Fabarda, disparut avant les premières guerres de la Réforme : vers la fin du treizième siècle, l'église romane dont nous avons parlé avait remplacé à Beaumont celle qui est indiquée dans la bulle; et en 1644, l'abbaye fit bâtir à Bouillac l'édifice actuellement consacré au culte sur les ruines de l'ancienne église livrée aux flammes par les religionnaires.

(1) 1192 et 1202, donation de la seigneurie à l'abbé et aux religieux par Hugues de Saboulenc et Arnaud de Bouillac. — 8 décembre 1271, les consuls prêtent serment de fidélité à Philippe-le-Hardi, reconnaissent l'abbé de Grandselve pour leur seigneur, et s'obligent, au nom de la communauté, à payer annuellement au roi 5 sols toulousains pour l'albergue et l'emparance. — 10 juillet 1416, la communauté reconnaît le roi Charles VI pour son seigneur féodal et justicier. — 1521, cession par le roi à Gabriel de Narbonne de la justice haute, moyenne et basse, moyennant 100 livres. — 1560, rachat de cette rente par la communauté et nouvelle reconnaissance en faveur du roi. — Rétablissement enfin de l'abbé de Grandselve dans la possession pleine et entière de la seigneurie de Bouillac par quatre arrêts des années 1534, 1567, 1620 et 1644, émanés, le premier du parlement de Paris, et les trois derniers du parlement de Toulouse. La seigneurie de Bouillac avait, en 1687, une contenance de 800 cartonades ou de 1365 hectares 28 ares.

(2) Donné au monastère et à la communauté de Verdun par les comtes de Toulouse.

Les contestations que les droits d'usage et de propriété avaient fait naître en divers temps, entre les religieux et les habitants de Verdun, furent réglées, en 1668, par les commissaires des eaux et forêts.

Le moulin du Célérié, situé au-dessous de l'abbaye, dans la juridiction de Verdun.

La directe de Verdun et l'albergue (1).

Le port de Verdun (2).

La terre d'Aussiac, située dans la commanderie du Burgaud, et la juridiction de Verdun (3).

La directe de Lapradère, dans la juridiction de Savenez (4).

La coseigneurie d'Aucanville avec la grange de Bélesta (5).

(1) Le roi était seigneur de la ville de Verdun et y exerçait la justice haute, moyenne et basse comme successeur des comtes de Toulouse. Néanmoins l'abbaye avait des mouvances de sa directe dans la ville et sur divers points de son territoire : elle possédait notamment dans la ville un moulon de trente maisons, dont une partie était située dans la rue Budelère, en pariage avec le marquis d'Escars, et un four banal dans le quartier de ce nom.

L'albergue fut dans l'origine un hommage rendu à l'abbaye par la communauté de Verdun. La ville n'ayant aucun local convenable pour l'établissement de la place du marché, la communauté jugea que l'emplacement d'un édifice appelé la tour de Grandselve, qui dominait les possessions de l'abbaye dont nous venons de parler, répondait à cette destination. Elle demanda en conséquence la cession de cet édifice aux religieux, qui le lui abandonnèrent avec empressement moyennant une faible compensation. Touchée de la délicatesse de ce procédé, la communauté de Verdun se réunit immédiatement en assemblée générale, et établit le droit d'albergue en faveur des religieux dans toute l'étendue de son territoire. Cé droit se convertit dans la suite en une redevance annuelle.

La tour de Grandselve avait été donnée au monastère par Raymond VI, comte de Toulouse, en 1205 ; elle existait encore lors du dénombrement de 1520.

(2) Maintenu dans les possessions de l'abbaye par lettres patentes de Philippe-le-Hardi, du mois de janvier 1278.

(3) Aliénée pour la rançon de François I[er] et rachetée à la fin du dix-huitième siècle en vertu des édits royaux.

(4) Les contestations qui s'étaient élevées entre le roi et le monastère sur les fiefs de Ricancelle, de Notre-Dame et de Lapradère, furent terminées par une sentence arbitrale qui en adjugea la propriété à l'abbé.

La communauté de Savenez reconnut le roi pour son seigneur devant le juge royal de Verdun, en 1416.

(5) Il y avait trois seigneurs à Aucanville : l'abbaye de Grandselve, le baron d'Escars et le sieur de Dieupentale. L'exercice simultané de l'autorité et la promiscuité des droits firent naître de nombreuses contestations judiciaires entre les coseigneurs. Par un arrêt du 8 août 1611, le parlement régla les droits de préséance dans l'église d'Aucanville, entre le baron d'Escars, le sieur de Dieupentale et les consuls du lieu, et, entre autres dispositions, il fit défense à Pierre de Dieupentale de donner le nom de château à sa maison de Marguestau (d'Olive, chap. XIX, p. 143). Sa décision sur ce dernier point ne serait pas sans

La directe et dime de Saint-Pierre-de-Merdans.

La seigneurie de Grenade avec ses droits décimaux, ecclésiastiques et autres utiles et honorifiques, énoncés dans le pariage avec le roi ; ses maisons et ses jardins dans la ville et ses fours banaux ; et, sur son territoire, les deux moulins à eau sur la Save, la tuilerie, les dîmes de la Voûte et du Rouanel, le château de Nougarolis et la grange de Saint-Severin ou de Larra, les droits de baillie, greffe et geôle (1).

La grange de Bagnols, dans la juridiction de Grenade (2).

Le huitain de Castelnau-d'Estretefonds.

La seigneurie de Comberouger, avec les dîmes cencives et autres droits seigneuriaux (3).

doute la même actuellement. De nos jours, l'humble manoir de Pierre de Dieupentale s'est transformé en une magnifique résidence.

(1) Le dénombrement de 1520 porte : « Item, tient ledit abbé la ville et juridiction de » Grenade avec toute juridiction haute, moyenne et basse, ensemble le roi notre sire, qui » est en pariage avec ledit abbé : se confrontent avec le fleuve de Garonne envers l'orient, » et des autres trois aspects avec les terres du sieur de Marguestau, la juridiction d'Aucan- » ville, de Launac, de Saint-Paul, de Tilh, de Merville et de Castelnau-d'Estretefonds.

» Le susdit pariage de Grenade, oublies, concessions et autres biens dessus dénombrés et » déclarés, sont amortis comme appert, le pariage fait et passé entre notre sire le roi et » ledit monastère, lequel produit est daté de l'année 1291. Et ledit amortissement a été » confirmé par une sentence du sénéchal de Toulouse, et ycelle confirmée par les rois de » France de bonne mémoire, Jean, Philippe, autre Philippe, Charles et Louis XII, laquelle » confirmation est produite et cotée par lettre. »

Le territoire de la seigneurie de Grenade avait, en 1687, une étendue de 7,947 arpents 2 cazeaux.

La cencive était de 10 deniers pour les maisons, et de 20 pour les terres par arpent.

(2) Elle figure dans la bulle de confirmation d'Innocent II, du mois d'avril 1142. — Sa contenance était, en 1687, de 1,600 arpents. On appelait aussi cette terre le dimaire de Saint-Caprais.

(3) On trouve, dans le dénombrement de 1520, la mention suivante sur cette seigneurie : « Item, tient ledit abbé un lieu appelé Comberouger, lequel est en pariage, quant à la » haute juridiction, avec le sieur de Terride. Ce lieu était une grange, laquelle depuis a été » baillée à certain fief perpétuel, où ledit abbé avait toute juridiction, ainsi qu'appert par » un instrument de coutumes baillées aux habitants dudit lieu par ledit monastère, daté » de l'an 1282; et maintenant ladite juridiction est en pariage avec le sieur de Terride. Et » tenait ledit monastère ledit lieu ou grange devant les amortissements faits par le roi Phi- » lippe-le-Bel, ainsi qu'il appert par lesdites coutumes et rescrit du pape Alexandre III » dessus coté. »

Le marquis de Mirepoix avait la haute juridiction de Comberouger en 1687, et le comte de Boulainvilliers dans les derniers temps.

La directe de Saint-Salvi (1).

Les directes de Saint-Sardos (2) et de Bourret (3).

Les prémices de Saint-Jean-de-Coquessac et la grange (4).

Les directes de Belvezé, de Vigueron et de Brivecastel (5).

La terre de Saint-Jean-de-l'Escout, dans les juridictions d'Escazeaux et de Gariès (6).

La forêt de la Chambre (7).

La seigneurie de Beaumont avec les droits utiles et honorifiques, énoncés dans le pariage avec le roi, dîmes, oublies, fours banaux, maisons et jardins qu'elle possédait dans la ville; et sur son territoire, les deux moulins à eau sur la Gimone, les deux granges et leur dépendances (8).

(1) Les biens compris dans cette directe furent donnés au monastère par Jourdain de Saint-Salvi, en 1270. La seigneurie de ce lieu était passée dans les derniers temps dans la maison de Lomagne. Le capitaine Saint-Salvi, de la maison de Terride, se distingua, en 1562, au siége de Montauban.

(2) Le chapitre de Sarlat en avait la coseigneurie. Le 10 juillet 1416, la communauté de Saint-Sardos reconnut le roi Charles VI pour son seigneur.

(3) La seigneurie de Bourret appartenait, en 1520, au comte de Terride, et en 1687, à Catherine de Pardiac, comtesse de Narbonne.

(4) Seigneurs en pariage, les comtes de Terride et le sieur de Nègrepelisse.

(5) Le seigneur des deux premières communautés était, en 1520, le sieur de Belvezé. Le comte de Terride était seigneur de Brivecastel en 1520, et en dernier lieu le comte de Boulainvilliers.

(6) La grange de l'Escout fut donnée à l'abbaye en 1162, suivant un rescrit du pape Alexandre III et amorti par Philippe-le-Bel.

Les comtes de Terride étaient seigneurs d'Escazeaux en 1520; ils eurent pour successeurs dans la suite le marquis de Mirepoix et le comte de Boulainvilliers.

Le sieur de Puygaillard était seigneur de Gariès en 1520.

(7) Elle fut dévastée dans les années 1651, 1652 et 1653, par les habitants de Beaumont. « Il fut employé plus de mille charretées de bois pour dresser des bastions et autres fortifi- » cations pour la défense de la ville de Beaumont, qui avait pris les armes contre le service » du roi en ce temps-là (délibération capitulaire du 7 août 1667). » — A l'exemple de Bordeaux, de Moissac et de plusieurs autres villes de la haute Guienne, la ville de Beaumont s'était révoltée contre l'autorité royale à l'instigation du prince de Condé.

(8) « Item, tient ledit abbé la ville et la juridiction de Beaumont-de-Lomagne avec toute » juridiction haute, moyenne et basse, ensemble le roi notre sire, qui est en pariage avec » ledit abbé, et se confrontait avec les juridictions de Hauterive, les Cazeaux, Saint-Jean- » de-Calquessac, Vigueron, Sérignac, Haumont, Sparsac et Glmat.

» Item, tient dans ladite ville de Beaumont une maison qui confronte avec les murailles

Le fief de Terride ou de Saint-Georges, situé dans le consulat de Cologne, avec ses dîmes, droits et devoirs seigneuriaux; les deux moulins à eau sur la Gimone, et le Sarranpion et les granges (1).

Les directes de La Réole et du Pin (2).

Les directes de Dieupentale, Bessens, Montbéqui et Finhan (3).

La terre de Montech (4) avec ses maisons dans la ville, ses droits déci-

» de la ville, la rue publique et la maison de Saint-Jean-Quxac : et ne vaut rien audit abbe
» pour ce qu'il y fait sa demeure.

» Et ledit pariage de Beaumont, oublies, concessions et autres biens dessus dénombrés et
» déclarés comme appert, le pariage fait et passé entre notre sire le roi et ledit monastère,
» lequel date de l'an 1279. Ledit amortissement a été confirmé par une sentence du sénéchal
» de Toulouse, et icelle confirmée par les rois de France de bonne mémoire, Jean, Philippe,
» Charles et Louis XII (*dénombrement de* 1520). »

On distinguait dans la seigneurie de Beaumont les terres dans le pariage et les terres hors le pariage. Celles-ci appartenaient à l'abbé : elle furent vendues le 25 mars 1579, lors de l'aliénation par l'Etat du temporel de l'Eglise, par les commissaires du roi, au sieur de Toureil, dont l'un des descendants fut conseiller au parlement de Toulouse et membre de l'Académie française.

En 1520, les deux moulins à eau avaient chacun un foulon pour la préparation des draps.

L'étendue du territoire de la seigneurie de Beaumont était, en 1687, de 5,223 arpents.

(1) L'abbé de Grandselve était seigneur foncier et direct du fief de Terride, mais il était en pariage avec les comtes de Terride pour la haute juridiction en 1520, et, dans les derniers temps, avec la dame Du Barthas, descendante du poète de ce nom.

Le fief de Terride était dans la juridiction de la ville de Cologne, dans laquelle le roi avait la juridiction haute, moyenne et basse, mais l'abbé nommait les consuls.

L'abbaye possédait cette terre en propriété et directe en vertu de la donation qui lui en avait été faite en 1251, ainsi qu'il résulte d'un compromis passé en 1278 entre le monastère et Odet de Terride.

(2) Seigneur de La Réole, en 1520, le sieur de Saint-Blancat.

(3) La seigneurie de Finhan appartenait, en 1520, au comte de Terride et au sieur de La Pierre; celles de Montbéqui et de Bessens, au comte de Terride; et celle de Dieupentale, au sieur Du Claux.

Toutes les oublies de Finhan, Bessens, Montbéqui et Dieupentale, ont été amorties par Nicolas de Luxerii, commissaire pour le roi sur le fait des amortissements, ainsi qu'il appert par un vidimus fait par un prévôt de Paris en 1300.

(4) Le roi était justicier haut, moyen et bas de la ville et seigneurie de Montech, dans laquelle l'abbaye avait une maison située auprès du château.

Les granges situées sur son territoire sont désignées dans les bulles d'Innocent II et d'Alexandre III, dont il a été parlé plus haut.

La grange de Saint-Query fut vendue en 1570, lors de l'aliénation des biens de l'Eglise, et rachetée dans la suite en vertu des édits royaux.

4

maux et les sept granges, situées sur son territoire, appelées la Salle (la Cella), Montfort, Saulon, Pechdevilla, Saint-Query et les deux Barthes.

Les dîmes de Saint-Nauphari, près de Montauban, et celles de Brial.

La directe d'Auterive sur l'Ariége et de Labastide-Saint-Pierre.

Les droits seigneuriaux et rentes de Castelnaudary, Saint-Paulet, Soupets, Montagnac, Le Pin, Sirac, Saint-Aubin, Montauban, Agen, Souillac et Bordeaux.

Et enfin le collége Saint-Bernard de Toulouse (1) avec ses propriétés particulières, les tributs qu'il levait sur les établissements universitaires de la ville, ses actions sur les moulins du Bazacle et du Château, et les biens indivis qu'il possédait à Paris, dans le quartier du Marais, avec le collége Saint-Bernard de cette ville. L'abbaye d'Eaunes, située dans le diocèse de Toulouse, près de Muret, avait été réunie au collége Saint-Bernard par lettres patentes du roi et arrêt du grand conseil de l'année 1726, suivis pour leur exécution d'un rescrit apostolique et d'une ordonnance conforme de l'abbé général de Citeaux, du 27 octobre de la même année; mais l'abbé de Morimond, supérieur de l'abbaye d'Eaunes, qui à ses hautes dignités ecclésiastiques joignait le titre de procureur général de l'ordre et avait sa résidence à Rome, obtint par son crédit le rappel de l'union.

Par une charte de 1181, Raymond V, comte de Toulouse, avait exempté les religieux de Grandselve et leurs serviteurs de tous leudes et péages dans l'étendue de son comté.

Les frais d'administration, l'entretien et les réparations des bâtiments

(1) Le dénombrement de 1520 contient la mention suivante sur le collége Saint-Bernard : « Item, tient et possède ledit abbé, dans la cité de Toulouse, une maison appelée le collége » de Saint-Bernard, laquelle est de grand entretennement et députée pour étude pour tous » les religieux du monastère de Grandselve et autres de l'ordre de Citeaux, laquelle se con- » fronte avec les rues publiques et la maison de messire Antoine Geoffridi, recteur de » Labernose. — Item, tient et possède ledit abbé, un jardin qui est au-devant de ladite » maison, lequel est pour l'usance des écoliers demeurant en icelle.

» Ledit collége, rentes, oublies et concessions dépendant d'icelui, ont été amortis par le » roi Philippe, et aussi ont été déclarés anoblis par les anciens commissaires députés par » le roi notre sire au pays de Languedoc, sur le fait des francs-fiefs, ainsi qu'il appert par » la sentence desdits commissaires, datée du vingt-septième jour de juillet 1471. »

et usines, les pensions aux proviseurs du collège Saint-Bernard, aux curés et autres bénéficiaires, les tailles au roi, décimes ordinaires et extraordinaires, dons gratuits et décimes, huitième denier et capitation, les contributions de l'ordre, les frais de visite régulière, l'entretien du culte et des lieux réguliers, l'infirmerie et l'hospitalité absorbaient une grande partie des revenus. Néanmoins l'abbaye était encore tenue de satisfaire en commun avec l'abbé aux charges suivantes :

Aumône journalière, *omni petenti*, faite aux pauvres passant à la porte du monastère, suivant l'ancienne coutume et conformément à l'ordonnance de l'abbé général de Cîteaux, Edme de la Croix, du 10 septembre 1598 ; de M. Claude Masson, abbé de Morimond, du 2 janvier 1610 ; et de M. Boucherat, abbé de Pontigui, du 19 septembre 1647, — 40 sacs de blé (le sac de blé, mesure de Beaumont, est de 80 litres).

Aumône générale du jeudi saint, 100 sacs de mixture (blé et seigle mêlés).

Honoraires de trois docteurs en théologie de l'Université de Paris, 600 livres ; — de l'Université de Toulouse, 300 livres.

Tribut à l'hôtel des Invalides pour l'oblat, 150 livres ; à l'Université de Toulouse, 40 livres.

Rente au chapitre de Saint-Sernin de Toulouse, 40 sacs de blé.

Rente annuelle et perpétuelle de 4 livres toulousaines, ou 8 livres de monnaie de Tours, à l'archevêque de Toulouse, conformément aux reconnaissances de 1368 et 1701, pour le patronage des églises de Sainte-Marie et de Saint-Laurent, près de la ville de Montech ; de Saint-George, de Saint-Pierre et de Saint-Jean-de-Vinsac, près de Cologne ; de Saint-Sernin-de-Ricancelle et de Saint-Sulpice-de-Bouillac, dans le territoire de l'abbaye ; de Noguer-Avar et de Saint-Sulpice-de-Grenade, anciennement de Vieillaïgue ; de l'Ehrm ou de l'Hermitage ; de Saint-Jean-de-Gaujac, de Larra, paroisse de Grenade ; de Saint-Caprais, près de Bagnols ; de Saint-Pierre-Monetaille, dans la paroisse d'Aucanville ; et de Sainte-Radegonde ou de Gillac, près de la ville de Beaumont.

Honoraires des prédicateurs pour la station du carême à Beaumont et à Grenade, 135 livres ; à Montech, 50 livres ; dans les autres paroisses, 10 livres.

Taxe en cour de Rome, 4,000 livres.

Ses richesses mobilières étaient en rapport avec sa position. Le mobilier

de l'église, les objets consacrés au service divin, les tableaux, la bibliothèque, étaient d'un grand prix (1). Dans le mobilier de l'église, l'ostensoir en argent avec sa gloire entourée de diamants de la plus belle eau, les reliquaires, œuvre d'art des plus remarquables, la croix processionnelle en vermeil, et la chapelle d'une magnificence vraiment royale, offerte à la communauté par le duc Mazarini, héritier du cardinal Mazarin, attiraient particulièrement les regards (2).

Les tableaux étaient de Lesueur (3) et d'autres peintres célèbres, de Despax, du chevalier Rivals et de son école.

La bibliothèque se faisait remarquer autant par le nombre que par le choix des ouvrages qui la composaient, Il ne reste plus vestiges des manuscrits qui y étaient déposés, ni des annales de l'abbaye.

Mais de toutes ces richesses rien n'égalait, sous le rapport artistique, la valeur des monuments, dont nous allons donner la description.

II.

DESCRIPTION DE L'ABBAYE ET DE SES MONUMENTS.

L'enceinte murée, au centre de laquelle l'abbaye était située, avait une superficie de 8 hectares (voir le plan géométral, planche I).

On y parvenait au levant par un grand portail à plein cintre et deux portes latérales de construction récente, qui s'ouvraient sur la cour d'honneur : à droite de cette cour se dessinaient les écuries et les décharges ; à

(1) Recolement d'inventaire du 13 novembre 1790.

(2) Cette chapelle se composait « d'un ornement d'église de l'étoffe de brocard à grandes fleurs de diverses couleurs, garni de brocard d'or et entouré de dentelles d'or et d'argent, consistant en une chasuble, deux dalmatiques, deux étoles, trois manipules, quatre grands pluviaux, une bourse, une boule de calice, un grand pavillon avec sa capuce garnie de dentelles d'or et d'argent, devant d'autel garni de dentelles or et argent de trois quarts de pan de hauteur, avec neuf grands passements d'or et d'argent, plus une écharpe de tabis blanc garnie d'or et d'argent. » (*Décharge authentique donnée par les religieux au duc Mazarini*).

La possession de cette chapelle se concilie difficilement avec l'opinion nouvellement émise par M. Cousin, dans ses études sur les femmes de la régence, que le cardinal Mazarin n'était revêtu d'aucun caractère sacré.

(3) Le tableau de l'apothéose de saint Bruno a été recueilli dans l'église de Bouillac.

gauche, une terrasse donnant sur le bord de l'eau et s'étendant presque dans toute la longueur du mur d'enceinte, se terminait à quelques pas du mur du levant; en face s'élevait le bâtiment neuf, vulgairement nommé l'hospice ou l'hôtel des étrangers.

Cet édifice, dont la belle ordonnance révélait les progrès de l'architecture moderne, se distinguait par la simplicité de ses formes et le bon goût de ses décorations.

Il se composait d'un corps principal, aux extrémités duquel se dressaient deux élégants pavillons, et de deux ailes s'étendant au couchant vers le monastère.

Le corps principal était consacré tout entier à l'hospitalité : les pièces qui en dépendaient occupaient la partie supérieure du bâtiment et avaient leur entrée sur une galerie soutenue par des colonnes ayant leur base au rez-de-chaussée. Elles étaient rangées dans l'ordre suivant, du midi au nord : la salle à manger, le salon de compagnie, le grand salon de réception et six appartements à la suite, divisés en plusieurs pièces, chacun avec son antichambre (1). On y parvenait par un grand escalier double, formé de larges dalles en pierre de taille et garni d'une rampe en fer ouvragée, richement décorée, qui avait son siége sous un beau péristyle.

Des tapisseries en toile peinte, représentant des ports de mer, couvraient les murs de la salle à manger (2).

Le salon de compagnie avait un meuble magnifique en velours d'Utrech vert ciselé; des tentures en siamois quadrillées vert et blanc décoraient les fenêtres; le plafond et les murs étaient ornés de peintures à la fresque représentant des sujets chinois (3).

Six tableaux relevaient l'élégante simplicité du grand salon de réception (4).

Les six appartements affectés au logement des étrangers étaient tapissés en haute lice, partie en paysage et partie en portraits, et garnis de meubles somptueux.

Le pavillon du midi et l'aile à laquelle il était lié avaient reçu diverses

(1) Inventaire du 13 novembre 1790.

(2) Inventaire du 13 novembre 1790.

(3) Même acte.

(4) Même acte.

destinations. On y avait, pendant quelque temps, transporté la bibliothèque.

Le pavillon du nord, où dans les derniers temps le prieur avait établi sa demeure, était consacré en entier au logement de l'abbé : on l'appelait le pavillon abbatial. Le noviciat (1), dans lequel tous les monastères de la province ecclésiastique de Toulouse étaient tenus, par ordre du chapitre général, d'envoyer leurs novices, occupait l'aile jointe à ce pavillon.

Ce corps donnait sur un jardin qui touchait d'une part au chevet de l'église, et de l'autre à la cour d'honneur, et formait ainsi une vaste cour avec l'aile opposée et le corps principal.

Le monastère était séparé de l'hôtel des étrangers par un passage.

Ce bâtiment avait la figure d'un immense carré, composé d'une masse de constructions aussi diverses par leur forme que par leur structure, parmi lesquelles on distinguait le fort qui les dominait (2). C'était une tour carrée, située à l'angle du bâtiment à l'aspect du midi, qui indépendamment de ses épaisses murailles, dans lesquelles on avait pratiqué des ouvrages de défense, était soutenue à sa base par de fortes arcades en pierre, et dont le faîte, originairement couronné de huit tourelles, tombait en ruine au commencement du dix-septième siècle (3). La communauté avait passé des marchés en 1609 et 1610 pour sa restauration, mais ces marchés ne furent pas exécutés. Dans les temps de trouble et pendant les guerres séculaires qui couvrirent la Guienne de sang et de ruines, les religieux trouvèrent dans ses murs un refuge contre les attaques du dehors. La prison, connue dans le monastère sous le nom de *vade in pace*, occupait les sombres profondeurs du souterrain.

Le monastère se divisait en deux corps : l'ancien et le nouveau (4).

Dans l'ancien, on trouvait au rez-de-chaussée la procure, le grand réfectoire, qui n'était que la première église, les offices, buanderies et décharges, et enfin l'ancien palais abbatial restauré en 1611 (5) et tombant

(1) Titre du 7 septembre 1671.
(2) Marché pour la réparation du monastère du 15 mai 1607.
(3) Titre du 7 septembre 1671.
(4) Inventaire du 13 novembre 1790.
(5) Assemblée capitulaire du 24 novembre 1611.

encore en ruine. Au-dessous, d'énormes piliers, reliés par des arceaux, soutenaient les voûtes des caves et du cellier. La partie supérieure du bâtiment comprenait les dortoirs, la grande et la petite infirmerie et la bibliothèque (1).

Les dortoirs communs, prescrits par les règlements, mais sans cesse abandonnés pour les cellules qui, éparses ou groupées devant l'église et le monastère (2), favorisaient, par leur position hors des lieux réguliers, l'indiscipline et la mollesse, furent réparés et mis en bon état en 1600, à Grandselve, comme dans toutes les maisons de l'ordre, en vertu de la délibération prise par le chapitre général, le 24 septembre 1599. Les cellules furent abattues; mais il parait qu'elles furent promptement rétablies. Une ordonnance de l'abbé de Clairvaux ayant, en 1678, enjoint aux religieux de Grandselve de réintégrer les dortoirs, la communauté s'empressa de faire tous les travaux d'appropriation et de réparation nécessaires. M. de Roquette, évêque d'Autun et confesseur du roi, alors abbé de Grandselve, y contribua pour 1,200 liv.; tout était parfaitement disposé, mais, comme par le passé, le dortoir resta désert (3).

Toutefois l'habitation des religieux hors du monastère, dans des cellules séparées, était une infraction si grave aux règles de l'ordre, qu'elle ne pouvait prévaloir indéfiniment contre l'action énergique des pouvoirs supérieurs. La vie commune est en effet l'élément constitutif de l'institut cénobitique. « *Les premiers cénobites*, dit un ancien auteur, d'accord » avec les Pères de l'Eglise, *n'étaient séparés de lieu, ni divisés de* » *biens, ni distingués de profession. Un même toit les défendait de* » *l'injure du temps, un même vœu les attachait aux espérances de* » *l'éternité.* » Saint Jérôme nous apprend que telle était leur constitution primitive. Aussi, dès que la construction du nouveau corps fut terminée, les moines rentrèrent au monastère et occupèrent les cellules qui leur avaient été préparées. Le dortoir commun proprement dit n'était plus en usage depuis longtemps.

Les deux infirmeries, placées sur le réfectoire et contiguës au fort,

(1) Inventaire du 13 novembre 1790.
(2) Pièces justificatives, n° 2. Vue de Grandselve.
(3) Assemblée capitulaire du 1er décembre 1678.

avaient de grandes galeries au midi ; elles furent entièrement démolies en 1610, et reconstruites les années suivantes (1).

La bibliothèque avait conservé, dans la partie la plus reculée du bâtiment, à l'aspect du midi, la place qu'on lui avait assignée dans les siècles précédents. Il y avait auprès d'elle un cabinet de physique.

Le nouveau corps était exclusivement occupé par les religieux et séparé par deux corridors en forme de croix, de chaque côté desquels s'ouvraient les cellules. Les archives étaient placées dans une salle de ce corps. Elles renfermaient des titres qui sont en grande partie perdus pour l'histoire (2). On y conservait avec soin la lettre par laquelle Philippe-le-Bel, étant à Toulouse en 1304, demanda à Edouard, après le traité de paix que la France venait de conclure avec l'Angleterre, la levée de la saisie que ce prince avait jetée sur les domaines de l'abbaye, en représailles de la sommation faite à son sénéchal, par Bernard de Bellaval, d'évacuer la Guienne, ainsi que la réponse d'Edouard. — L'inventaire, dressé en 1790 par les administrateurs du district de Grenade, constate, à l'honneur du couvent, qu'elles étaient tenues avec le plus grand ordre et la régularité la plus parfaite. Tous les services de ce vaste établissement étaient organisés avec intelligence et en harmonie avec les exigences de sa position.

Une fontaine, située sur un point élevé du coteau, à l'aspect du midi, pourvoyait abondamment aux besoins de la maison. Les eaux arrivaient à leur destination par un canal souterrain qui traversait le ruisseau en forme *de tunnel :* elles étaient distribuées ensuite dans toutes les parties de l'édifice, sans laisser aucune trace de leur passage, au moyen de travaux hydrauliques habilement exécutés.

Le chapitre et le cloître étaient reliés au monastère par un grand passage voûté, qui correspondait d'une part aux bâtiments des étrangers et au grand portail d'entrée, et de l'autre à l'entrée du jardin, et s'appuyaient à l'église, dont une des entrées latérales donnait sur la première galerie du cloître.

Le chapitre était une grande salle voûtée qui n'avait de remarquable que sa chapelle. On y voyait le tombeau de plusieurs abbés et notamment

(1) Délibération du 17 juillet 1610.

(2) Il est probable que quelques-uns sont conservés à la bibliothèque impériale, dans la collection Doat.

celui de Bertrand Gaufridi (1), dont la mémoire était chère à l'abbaye (2).

Le cloître excitait au contraire l'admiration des étrangers. M. Du Mège a donné, sur sa forme et ses décorations, des détails si précis dans ses additions à l'*Histoire générale de Languedoc*, t. IV, liv. XVI, p. 55, qu'il suffit de les reproduire pour en faire apprécier la valeur.

« Le cloître, dit cet auteur, était vaste ; une colonnade en marbre blanc » des Pyrénées en formait le pourtour, elle soutenait des arcs ogives » formés de la même nature ; des fresques remarquables décoraient les » murs ; c'était d'abord les seigneurs de Montpellier, bienfaiteurs du mo- » nastère, puis des légendes pieuses ; enfin des peintures morales, telles » que la vie et la fin de l'homme dévot, la vie et la fin de l'homme » impie. »

Chaque galerie avait neuf travées : les colonnes, tantôt simples, tantôt géminées, étaient surmontées de chapiteaux sculptés avec toute la pureté et la délicatesse de l'art roman : à chaque angle formé par le carré était un gros pilier en marbre dont la partie supérieure était taillée avec soin : ces quatre piliers sont à Grenade dans un jardin. On voyait encore au milieu du préau la colonne au pied de laquelle les moines indisciplinés venaient recevoir le châtiment de leur faute, et le puits symbolique que l'on trouve dans tous les anciens cloîtres.

La basilique était le plus remarquable de tous les bâtiments élevés par l'abbaye. Elle était assise au pied du coteau, parallèlement au monastère et tournée, comme la plupart des temples chrétiens, vers l'orient. Selon le vœu des premiers bienfaiteurs de l'abbaye, ses fondateurs la placèrent sous l'invocation de Notre-Dame de l'Assomption et de sainte Marie-Madeleine. C'était un parallélogramme sur lequel se dessinait, dans toute sa pureté, la figure d'une croix latine. Le style romano-bysantin, qui avait présidé à sa construction, donnait à ses formes extérieures un aspect impo-

(1) *Gallia christiana*, t. XIII.

(2) On plaçait sur le tombeau des frères l'inscription suivante gravée sur une brique :

FRATRES IN X^{to}
ORATE
PRO FRATRE DEFUNCTO
DIE......

sant, et ce caractère de grandeur attaché aux monuments religieux qui sont considérés comme le type de ce genre d'architecture. Toutes les parties de l'édifice conservaient au-dehors la noble simplicité de l'art antique; on retrouvait cependant dans quelques-unes ce style de transition, où, comme on l'a dit, l'arc à plein cintre domine encore, mais où l'ogive se montre déjà. La vaste étendue de son enceinte offrait un développement de 101 mètres 64 cent. de longueur dans œuvre, sur une largeur de 20 mètres 24 cent. (1). Le clocher octogone, qui s'élevait sur son dôme, vers la rencontre des bras de la croix, plus hardi, plus svelte et plus gracieux encore que celui de Beaumont, auquel il avait servi de modèle, figurerait, s'il était debout, parmi nos monuments historiques, comme un chef-d'œuvre de l'art chrétien au moyen-âge. Le grand portail d'entrée, dénué des ornements bizarres ou fantastiques qui décoraient la façade des monuments religieux vers la fin du treizième siècle, s'ouvrait au pied de la croix sous un péristyle simple, et découvrait, aux regards étonnés, les merveilleux effets de l'architecture néo-grecque soutenue par la pompe des plus somptueuses décorations.

L'intérieur de la basilique se divisait en trois nefs : une double rangée de colonnes de l'ordre corinthien, couronnées de chapiteaux en marbre ou en pierre, tous richement sculptés dans le goût de la première moitié du treizième siècle, séparait la nef du milieu des nefs latérales qui étaient plus basses. Une voûte en berceau, dont les clefs, enrichies d'écussons héraldiques, figuraient dans leur sculpture variée, tantôt les armes, tantôt la croix pommetée des comtes de Toulouse, s'appuyait sur des murs solides et des buttées convenablement disposées qui prenaient à l'intérieur la forme de colonnes engagées. Une fenêtre était placée entre deux buttées. Six autels en marbre, de la forme la plus gracieuse, trois de chaque côté, tournés au levant et décorés de tableaux d'un grand prix, auxquels des retables dorés servaient de cadre, étaient adossés symétriquement aux colonnes. Le premier à droite, au fond de la nef, était dédié à saint Bernard et orné d'un tableau de Lesueur, représentant l'*Apothéose de saint Bruno;* parmi les autres, on distinguait encore celui de l'*Annonciation,* du même auteur, et celui de *saint Martial*, apôtre de l'Aqui-

(1) Procès-verbal d'expertise et de partage, du 12 nivôse an XI.

taine. Les peintures murales, les bas-reliefs complétaient, avec l'orgue qui occupait le jubé presque dans toute sa largeur, la décoration de cette partie de la basilique, sur laquelle les vitraux projetaient les reflets variés de ces couleurs, dont la peinture moderne a perdu le secret.

L'abside était séparée de l'intérieur par une grille en fer ouvragé, ornée d'attributs ecclésiastiques et surmontée d'une croix qui s'élevait aux trois quarts de la voûte (1). Elle avait deux parties bien distinctes, le chœur proprement dit et le sanctuaire ou presbytère, séparé sous le dôme par un grand espace vide qui avait pris le nom de vestibule (2). Cinq chapelles et la sacristie s'ouvraient dans son enceinte; les deux grandes chapelles, placées aux deux extrémités des bras de la croix, étaient dédiées à sainte Marie-Madeleine et à saint Jean-Baptiste; les deux à la suite, à sainte Quiterie et à saint Blaise, et celle du fond au saint Sacrement (3). La sacristie était voûtée : elle avait une porte qui donnait dans le chapitre et une autre dans le sanctuaire; c'est par là que le célébrant s'approchait de l'autel.

Tout ce que l'art avait produit dans nos contrées de plus ingénieux et de plus exquis, les peintures les plus admirées des maîtres et les œuvres les plus gracieuses de la statuaire, l'or et les pierreries mis en relief et travaillés avec la finesse et les capricieuses délicatesses de l'orfèvrerie gothique se combinaient dans son sein avec les formes les plus élégantes de l'architecture, pour concourir à la splendeur de sa décoration.

Des carreaux en terre vernissée, chargés d'ornements et formant une mosaïque agréable à l'œil, couvraient la surface de l'enceinte : les pierres sépulcrales des seigneurs de Montpellier, bienfaiteurs de l'abbaye, et de quelques abbés de Grandselve, et le tombeau de Foulques, évêque de Toulouse (4), interrompaient au pied de l'autel le dessin de ce pavé auquel

(1) Inventaire du 13 novembre 1790.

(2) Inventaire du 13 novembre 1790.

(3) Marché du 20 novembre 1664. — 1er septembre 1662, translation d'une relique de sainte Libérate de Grandselve à Sainte-Livrade (Lot).

(4) On trouve dans le *Précis biographique des évêques de Toulouse* la notice suivante sur ce prélat : Foulques occupa le siége épiscopal en 1205, et s'y distingua par d'éminentes qualités jusqu'en 1231, époque de sa mort. Il parut avec éclat au quatrième concile de Latran. Comme il avait été moine de Grandselve, il fut inhumé dans ce monastère à côté du maître-autel, auprès du tombeau de Guillaume, comte de Montpellier. — Voir le plan n° 1.

de larges dalles de marbre servaient d'encadrement. Les lambris, les colonnes du sanctuaire, les autels étaient en marbre. Aucun ornement, aucune de ces belles fresques, que l'on admirait dans la nef et au cloître, n'altérait la blancheur des murs dans cette partie de l'édifice. Les voûtes et le dôme étaient en harmonie avec le ton général de la décoration.

Le chœur, au milieu duquel on remarquait un pupitre en fer verni, surmonté d'un aigle, ayant à son bec la légende *in principio erat Verbum* (1), avait deux rangs de stalles au-dessus desquelles figuraient six tableaux du chevalier Rivals ou de son école, représentant, d'une part, la *Fuite en Egypte*, les *Noces de Cana* et la *Présentation*, et de l'autre la *Pentecôte*, *Jésus au temple* et la *Purification* (2).

En avant du chœur, près de la porte du cloître, un monument en marbre blanc rappelait l'apparition miraculeuse de la sainte Vierge en ce lieu.

Selon la légende, trois novices, d'une piété exemplaire, avaient voué à Marie un culte particulier. Tous les jours, à la même heure, ils allaient au sanctuaire déposer à ses pieds l'hommage de leur cœur. On remarqua qu'en passant près de la porte du cloître, ils faisaient le signe de la croix. On leur en demanda le motif, ils refusèrent de le dire; aux prières de leurs frères, aux instances de leurs supérieurs ils ne répondaient que par des larmes. Menacés d'un châtiment sévère, contraints de renoncer à la vie monastique, ils déclarèrent enfin qu'à leur passage près de la porte du cloître, la sainte Vierge leur apparaissait avec l'enfant Jésus dans ses bras, qu'elle leur parlait, mais qu'elle leur avait expressément défendu de révéler à leurs supérieurs, comme à leurs frères, la grâce singulière dont ils étaient l'objet. La nuit qui suivit cette révélation, les trois novices avaient cessé de vivre.

La communauté leur donna la sépulture à la place même où le prodige s'était accompli, et pour en perpétuer la mémoire elle plaça une statue de Marie sur le mausolée qu'elle leur érigea. Ceci se passait dans les premiers âges de la fondation, aux temps où la foi entourait l'abbaye d'une auréole de sainteté. Depuis, en passant devant le mausolée, les religieux faisaient toujours le signe de la croix.

(1) Inventaire du 13 novembre 1790.

(2) Inventaire du 13 novembre 1790.

La décoration du sanctuaire et du grand autel avait été dans tous les temps l'objet des soins empressés et de la pieuse sollicitude de la communauté.

Le grand autel, au milieu duquel brillait une grande croix en argent, se dressait majestueusement à l'entrée du sanctuaire. A droite et à gauche des marches, on remarquait les statues en plâtre de saint Robert, fondateur de l'ordre de Cîteaux, et de saint Bernard, son glorieux patron, et au-dessus d'elles, deux grands tableaux de Despax, encadrés dans de belles moulures en plâtre, représentant, l'un la *Naissance de Jésus-Christ*, et l'autre l'*Adoration des mages*. Sa décoration principale se composait d'un grand retable soutenu de chaque côté par des colonnes légères en marbre blanc, sur lequel on avait disposé avec art le groupe de l'Assomption. La vierge, rayonnante de gloire, s'élevait vers le ciel, portée sur un nuage; dans la mystérieuse obscurité de la voûte, on voyait son divin fils dans une nuée planer au-dessus d'elle avec les anges une couronne à la main, et au-dessous, deux chérubins en adoration aux extrémités de l'autel (1). Deux brillants reliquaires au haut du tabernacle et cinq châsses séparées de chaque côté par des candelabres en vermeil, mêlaient l'éclat resplendissant de leurs pierreries et de leurs émaux au prestige de cette belle décoration.

L'abside était éclairée par six fenêtres, dont les vitraux représentaient un crucifiement, les figures de la sainte Vierge et de saint Bernard, et de grandes scènes bibliques avec des bas-reliefs.

L'abbaye avait fait peindre ses armoiries (2) sur la grande rosace du fond; nous en donnons le dessin aux pièces justificatives.

Ces armoiries étaient d'azur, à l'éléphant d'or, émaillé d'argent, portant une tour d'argent, maçonnée de sable, accostée de deux chênes de sinople, sur une terrasse de même émaillée de fleurs, l'écu timbré d'une mitre à dextre et d'une crosse à sénestre. C'est à peu près le blason de l'ordre de l'Eléphant institué en l'honneur de la sainte Vierge (3).

Les vitraux de la basilique avaient été peints, en 1609, par Gervais Compua.

(1) Les statues de la Vierge, de saint Robert et de saint Bernard ont été recueillies dans l'église de Bouillac.

(2) Voir la vignette du frontispice.

(3) Favin, *Théâtre de l'honneur et de la chevalerie*. — Le père Anselme, *Palais de l'honneur*.

Vers 1776 on avait formé le projet de changer les dispositions de cet édifice. D'après le plan dressé par Cammas, architecte de Toulouse, l'intérieur aurait été divisé en deux parties par un mur transversal, comme à Cluny et dans quelques grandes basiliques, et aurait formé ainsi deux églises. Dans la première, qui n'aurait été pour ainsi dire qu'un grand atrium ou péristyle, on aurait dressé près du portail d'entrée deux autels portatifs, dont l'un aurait servi pour les offices funèbres des morts vulgaires, et l'autre pour des cérémonies particulières, telles que bénédictions de rameaux et autres. On aurait fait dans la seconde les grandes cérémonies religieuses. Mais ce projet ne reçut qu'un commencement d'exécution.

Tous ces grands édifices que nous venons de décrire, le monastère, le cloître, la basilique, monuments également chers à la religion et aux arts, ne vivent plus, de nos jours, que dans la mémoire de quelques hommes.

Le monastère de Grandselve était non moins célèbre par la magnificence de ses antiques constructions et de ses transformations successives que par la grandeur de ses souvenirs.

C'est là que saint Bernard, au milieu de ses triomphes sur l'hérésie, vint contempler avec joie cette société de saints (1), qu'il offrit pour modèle au peuple de Toulouse; c'est là que Guillaume VI (2), seigneur de Montpellier, ce guerrier illustre, chanté par les poètes, ce paladin décoré par Innocent III du titre de chevalier de Saint-Pierre, en récompense de son dévouement à l'Eglise et à sa personne, quitta le siècle, après avoir abdiqué le pouvoir, pour consacrer à Dieu le reste de ses jours; c'est encore là que Foulques, le troubadour, l'ami de Richard Ier, roi d'Angleterre, et de Raymond V, comte de Toulouse, qui fut dans la suite, comme nous l'avons vu, évêque de Toulouse et vice-légat pendant la guerre des Albigeois, expia, dans les larmes et la pénitence, les égarements d'une vie mondaine (3).

Les comtes de Toulouse et de L'Isle le visitèrent à diverses époques, et

(1) *Histoire générale de Languedoc*, t. IV, p. 129. Voir la lettre de saint Bernard aux Toulousains.

(2) *Histoire générale de Languedoc*, t. IV, p. 123.

(3) *Histoire générale de Languedoc*, t. V, p. 90.

le comblèrent de grands bienfaits. Raymond V, comte de Toulouse (1), se rendit à Grandselve le 1er novembre 1168, et y confirma, en présence de la communauté tout entière, réunie au chapitre, les privilèges et immunités accordés à l'abbaye par ses prédécesseurs. Raymond VI, dit *le vieux* (2), voulant se dégager de l'excommunication fulminée contre lui par le pape Célestin III, la visita en 1198, et renouvela solennellement l'acte confirmatif de son père. Mais la faveur dont l'abbaye jouissait auprès de lui se changea bientôt en haine : un an environ après cette visite, Arnaud, ministre dévoué des volontés d'Innocent III, occupait le siége abbatial et portait la terreur dans le palais de ce prince par ses avertissements et ses menaces (3). Son ressentiment ne connut plus de bornes, lorsqu'il vit, lors de la publication de la croisade contre les Albigeois, la communauté se ranger sous l'étendard de la croix à la voix de Foulques et d'Arnaud, fournir des secours à Simon de Montfort (4) et donner à sa cause les plus vives sympathies. L'échec qu'il essuya au siége de Castelnaudary le contraignit à en modérer l'expression. « Les moines de cette maison, dit Pierre de » Vaulx-Cernay dans son *Histoire des guerres d'Albigeois*, traduction de » M. Guizot, p. 174, étaient dans une affliction bien vive, vu que si le » noble comte venait à être pris dans Castelnaudary ou à succomber, ils » étaient grandement menacés de périr par le glaive ; en effet, le Toulou- » sain et ses complices haïssaient plus que tous les autres les religieux de » Cîteaux, et principalement cette abbaye, pour autant que l'abbé » Arnaud, légat du saint-siége apostolique, auquel il imputait, plus qu'à

(1) *Histoire générale de Languedoc*, t. IV, p. 241.

(2) *Histoire générale de Languedoc*, t. V, p. 47.

(3) Pierre de Vaulx-Cernay, p. 22. — Henriquez, *Fasciculus*, 1re partie, p. 295.

(4) Des moines de Grandselve le suivirent pendant toute la durée de cette guerre. On trouve dans les archives des sénéchaussées de Béziers et de Carcassonne plusieurs chartes de Montfort revêtues de leur souscription. La charte, rapportée par Cathalacoture dans son *Histoire de Quercy*, t. II, p. 436, par laquelle l'évêque de Cahors reprit en fief de Montfort le comté de Cahors qu'il tenait auparavant du comte de Toulouse, se termine ainsi : *Actum est hoc in obsidione Tholosæ, in præsentiâ testium infrà scriptorum, videlicet venerabilium patrum, uticensis episcopi, et cisterciensis, abbatis, apostolicæ sedis legatorum, domini Fulconis, episcopi tholosani, abbatis sancti Antonini appamiensis, magistri Thedisii, canonici zammensis ; Bochardi de Marli, Ferrici de Isseio, Theobaldi de Novanilla, Retrudi de Monteforti, Philippi de Rupeforti, militum ; Reymundi de Caturco, fratris Aimerici, monachi Grandissilvæ, fratris Dominia prædicatoris.*

» tout autre, la perte de son domaine, était comme on sait du même » ordre et avait été abbé de cette maison. » La fortune ayant changé de face, Montfort rétablit son autorité un moment ébranlée, et l'abbaye traversa les phases de cette guerre sous la protection de ses armes, sans éprouver de grands dommages (1).

Plusieurs membres de cette illustre maison de L'Isle, qui soutint l'honneur du drapeau français pendant les guerres de Guienne, prirent l'habit à Grandselve et y reçurent la sépulture.

La résistance que l'abbaye opposa à la domination anglaise, son dévouement à la cause nationale, la grandeur des sacrifices qu'elle fit pour son triomphe, appela dans son sein Jean, comte de Poitiers (2), qui, à son retour de Londres, où le roi Jean, son père, était retenu captif, parcourait le pays et organisait les moyens de continuer la guerre avec une infatigable activité. Ce prince arriva à Grandselve le 20 mai 1358, et y prolongea son séjour jusqu'au 6 juin suivant; il visita pendant ce temps les places de Beaumont, Verdun et Grenade, situées sur la frontière de la Guienne du côté du levant et les mit en état de défense.

L'Anonyme de Saint-Denis, qui nous a laissé dans sa vie de Charles VI des détails pleins d'intérêt sur les guerres de Guienne, rapporte un trait d'héroïsme d'un moine de Grandselve, qui ne figure pas dans l'histoire avec l'honneur qui lui est dû.

Charles VI étant monté sur le trône à l'âge de douze ans, au milieu des plus graves complications politiques, le duc d'Anjou, régent du royaume, confia l'administration des provinces aux ducs de Berri, de Bourgogne et

(1) En vertu des stipulations du traité de Paris, l'abbaye eut une indemnité de 1,000 marcs d'argent pour les dommages qu'elle avait soufferts durant la guerre, et spécialement pour les réparations du monastere.

(2) *Histoire générale de Languedoc*, t. VII, p. 207. « Le 28 janvier 1351, le roi Jean, étant » à Villeneuve-d'Avignon, défendit à tous officiers et capitaines de guerre, aux sénéchaux » de Toulouse et d'Agenais de prendre les charrois et autres choses de l'abbaye de Grand- » selve, à cause des dommages qu'ils avaient soufferts des ennemis de l'Etat, ce qui les » avait réduits à une si grande pauvreté qu'ils n'avaient pas de quoi subsister. » Dom Vaissette, *Histoire générale de Languedoc.*, t. VII, p. 407.

Le 10 décembre 1354, ce prince lui donna, comme nous l'avons vu (charte inédite, n° 4), des lettres de sauvegarde qui furent renouvelées par le duc d'Anjou le 28 octobre 1366, à l'occasion des violences dont elle fut l'objet de la part des grandes compagnies.

de Bourbon, oncles du roi. Le duc de Berri, qui, sous le nom de comte de Poitiers, avait visité l'abbaye pendant la captivité du roi Jean, son père, obtint le gouvernement du Languedoc, auquel on avait réuni la Guienne, occupée depuis plus d'un siècle par les Anglais. Ces deux provinces, désolées par la guerre et la peste, épuisées par les subsides, se seraient promptement relevées sous un gouvernement jaloux de leur prospérité, grâce à l'étendue de leur commerce et à la fécondité de leur sol; mais le duc de Berri les jeta dans la plus profonde misère pour satisfaire son avarice et son goût effréné pour le luxe et les plaisirs. A peine eut-il comprimé les émotions populaires, excitées par la destitution du comte de Foix, son prédécesseur, que les maltotiers se répandirent dans les villes et les campagnes, et levèrent des impôts arbitraires avec une brutalité et une insolence inouïes. Rien n'échappait à leur insatiable avidité. La force arrachait à la faiblesse ses dernières ressources; les plaintes expiraient dans les supplices; la résistance s'éteignait dans le sang. Quarante mille personnes, désespérant de leurs biens et de leur nationalité, avaient déjà cherché leur salut sur la terre étrangère, et pas une voix ne s'élevait contre la tyrannie. « C'est ce qui fit, dit le biographe de Charles VI, que grand » nombre de familles du Languedoc et de Guienne abandonnèrent leur » bien, et qu'elles désertèrent pour faire leur patrie des lieux où on les » recevrait à mendier; et comme c'était le seul remède contre la persécu- » tion des tyrans, il est sans doute que ce gouvernement, composé de » deux grandes provinces, se fût peu à peu trouvé aussi vide d'habitants » que de biens, si le roi n'y eût enfin pourvu; et l'on en eut l'obligation à » la généreuse résolution de maître Jean de Grandselve. C'était un bon » religieux de l'ordre de saint Bernard, natif du diocèse de Toulouse et » docteur en théologie, qui ne put résister à une si juste compassion, et » qui entreprit généreusement le voyage de la cour pour la délivrance de » sa patrie. Les créatures du duc de Berri firent tout ce qu'elles purent » pour lui fermer toutes les entrées, mais il ne fut que plus animé de » tant d'obstacles; et sans se soucier de la présence même de ce duc, il » aborda hardiment le roi et lui parla de tant de maux, sans rien retenir » de tout ce qui était à dire avec une assurance qui rendit tout le monde » fort surpris d'une entreprise si hardie. Le roi l'écouta patiemment et lui » promit qu'il ferait un voyage sur les lieux pour le soulagement des peu-

» ples; et parce qu'il y avait à craindre que le duc de Berri se vengeât, » selon son pouvoir, d'un homme qu'on savait qu'il haïrait à mort, le roi » le prit en sa sauvegarde. »

Charles VI tint sa parole; il vint à Toulouse, destitua le duc de Berri de son gouvernement, et brisa les vils instruments de sa tyrannie. La confiance se rétablit avec la justice; le peuple vit, dans la sollicitude du roi, la fin de ses malheurs. Pendant ce temps, Jean de Grandselve rentra dans son monastère et y finit paisiblement ses jours sous la protection de l'autorité royale, heureux d'avoir si noblement payé sa dette à son pays. Mais le pays a-t-il acquitté la sienne?

Tous les historiens ont célébré à l'envi les inspirations généreuses et le mâle courage de Jeanne d'Arc, l'intrépidité de Jeanne Hachette, le magnanime dévouement des bourgeois de Calais; le bronze et le marbre ont reproduit de nos jours les traits de ces héros de l'humanité; leur nom, cher à la France, vivra d'âge en âge dans la mémoire des hommes qui portent dans leur cœur l'amour de la patrie; et le courageux cénobite, qui s'offrit en holocauste pour conjurer la ruine de deux provinces, attend encore la justice de l'histoire et un témoignage public de reconnaissance du pays qu'il a sauvé.

Les premières guerres de la Réforme, si fatales aux établissements religieux, couvrirent le sol de ruines autour d'elle sans l'atteindre. L'abbaye du Mas-Grenier fut renversée et livrée aux flammes. A Belleperche, l'église, le cloître et une partie des dortoirs furent abattus, et les religieux jetés dans la Garonne. Il n'en fut pas ainsi de l'abbaye de Grandselve. Dans toutes ses possessions, excepté à Grenade et à Beaumont, ses édifices religieux furent réduits en cendre; ses granges furent rasées, ses propriétés dévastées : seule au milieu de ce désastre, elle ne reçut aucun outrage. On dit qu'une troupe nombreuse de religionnaires, qui portait autour d'elle la désolation et la mort, étant sur le point de forcer l'enceinte, le prieur, à l'exemple du pontife romain, s'avança seul vers le chef, harangua ce nouvel Attila, le toucha par son courage et ses prières, et sauva ainsi l'abbaye de sa ruine.

Cependant la fermentation entretenue dans le pays par les menées secrètes du duc de Rohan, les sinistres apprêts de la guerre civile, causèrent à la communauté de si vives alarmes en 1616, qu'elle appela la force armée

à son secours. Le gouverneur de la province se rendit avec empressement à ses vœux, et le parlement condamna l'abbé à payer les frais de logement, de nourriture et d'entretien de la garnison. La concentration de la lutte sur des points éloignés rendit ces mesures de conservation inutiles.

Malgré l'état de guerre dans lequel était le pays, le cardinal de Lavalette, archevêque de Toulouse, vint en 1621 y cacher sa disgrâce.

Louis XIII, ayant résolu de lever le siége de Montauban et de visiter la ville de Toulouse avant de retourner à Paris, partit de son quartier général de Piquecos le 10 novembre 1621, s'arrêta au château de Monbeton et de Castelnau-d'Estretefonds, entra le 14 à Toulouse sans appareil, les préparatifs de sa réception n'étant pas terminés, et s'établit à l'archevêché avec les officiers de sa maison. Il fit son entrée solennelle le 21, et reçut les hommages des capitouls, du parlement, de l'université et de toutes les corporations de la ville; en l'absence de l'archevêque, un vicaire général fut l'interprète du clergé. Pendant cette visite, le cardinal de Lavalette s'était retiré à Grandselve (1), ne pouvant se présenter devant le roi qui lui avait retiré ses bonnes grâces pour avoir coopéré à l'évasion de la reine-mère, ni se trouver avec le duc de Luynes, son favori, alors dans tout l'éclat de sa puissance, qui avait chassé son père de la cour avec mépris.

En 1662 toute appréhension avait cessé; la communauté fit rapporter cette année à Grandselve les joyaux, reliquaires et autres objets précieux qu'elle avait déposés cent ans auparavant au collége Saint-Bernard. Fallait-il, après avoir traversé tant d'épreuves, qu'elle tombât sans honneur à la fin du dernier siècle au milieu des préoccupations de l'opinion publique?

(1) Pendant son séjour à l'abbaye, le cardinal de Lavalette exerça les prérogatives de sa dignité abbatiale. Le 15 novembre 1621, il nomma, comme patron de l'église de Beaumont, le titulaire de l'obit fondé dans une chapelle de cette église sous le vocable de saint Barthélemy.

Dom Vaissette est muet, et sur la retraite de l'archevêque de Toulouse pendant la visite du roi, et sur les motifs de son éloignement. D'Aldéguier prétend, dans son *Histoire de Toulouse*, que, n'ayant pas reçu les ordres sacrés, il n'avait jamais paru dans sa ville métropolitaine.

III.

DESTRUCTION DE L'ABBAYE.

Conformément au décret sur les communautés religieuses, dont l'exécution avait été différée par les douloureuses péripéties de la révolution qui s'opérait dans l'Etat, la municipalité de Bouillac fit au mois de mai 1790 l'inventaire du mobilier de l'abbaye. Cette mesure, vivement réclamée par l'opinion, fournit aux passions haineuses l'occasion de se produire avec éclat. D'infâmes délateurs, des serviteurs indignes accusèrent la communauté tout entière d'avoir détourné des valeurs considérables et dérobé aux investigations des magistrats une grande partie du mobilier dévolu à la nation. Deux commissaires (1), délégués par le directoire du district de Grenade, sous l'autorité duquel la communauté était placée, se rendirent à Grandselve pour apprécier les faits articulés dans les plaintes. Le 13 novembre 1790 ils procédèrent, avec le concours des officiers municipaux de Bouillac, à la reconnaissance des objets inventoriés et se livrèrent pendant plusieurs jours aux recherches les plus actives. Aucun fait, aucune circonstance ne vint justifier le cynisme de l'accusation. Néanmoins, après avoir laissé aux religieux les meubles à leur usage et les objets indispensables au service du culte, les commissaires firent transporter aux archives le mobilier disponible de l'église, l'or, l'argent, les pierreries et les joyaux, et les placèrent sous le scellé national. Enhardie par ces rigueurs, la haine redoubla de violence (2); mais les plaintes nouvelles, dont la justice fut saisie, n'eurent d'autre résultat que de mettre dans tout son jour la perversité des dénonciateurs (3).

Confiants dans la sympathie des populations, naguère soumises à leur autorité, les religieux de Grandselve poursuivaient avec calme le cours de leurs exercices réguliers, lorsque des bruits sinistres vinrent jeter l'alarme

(1) Porte et Brueys. L'un servit noblement sa patrie dans l'armée; l'autre était parent de l'amiral qui commandait à Aboukir.

(2) Inventaire du 13 novembre 1790.

(3) Pièces justificatives. Pétition des religieux, n° 8; lettre de Mailhe, n° 9.

parmi eux ; ils apprirent avec effroi la vente prochaine des biens de l'abbaye et la résolution prise par l'administration d'enlever tout le mobilier consacré au culte. Ces bruits n'étaient pas sans fondement ; le 13 février 1791, un des commissaires, qui avait concouru au recolement de l'inventaire, escorté de cinq gardes nationaux de Verdun et de six gardes forestiers, se transporta au monastère pour présider à l'enlèvement du mobilier. Son arrivée était prévue, les précautions étaient prises, le grand portail d'entrée et les deux portes latérales étaient soigneusement fermées ; rien ne trahissait au-dehors l'agitation extrême qui régnait au sein de la communauté. Un profond silence répondait aux sommations des commissaires et aux coups redoublés de l'escorte. Personne ne se présentant, les portes allaient être forcées, lorsque cinq ou six religieux parurent sur le seuil de la porte latérale de droite, et déclarèrent au commissaire que tous les religieux qui composaient la communauté avaient d'un avis unanime résolu de s'opposer jusqu'à la dernière extrémité à l'enlèvement des objets affectés au culte comme à toute profanation, qu'ils avaient tous fait le sacrifice de leur vie, et qu'ils allaient faire sonner le tocsin et appeler les populations voisines à leur secours s'il persistait dans son dessein. Il eut la prudence de se retirer (1).

La vente des biens de l'abbaye ayant été fixée au mois de mars, les religieux quittèrent volontairement leur retraite dans les premiers jours de ce mois. Les uns se mêlèrent au clergé séculier, d'autres se livrèrent à l'enseignement public ; la plupart rentrèrent dans leur famille. Dans ce monastère, mis au pilori de l'histoire par l'abbé de Montgaillard, dans ses *Annales de la Révolution*, deux ou trois religieux à peine, sur seize profès qui l'habitaient dans les derniers temps, se montrèrent dans le monde infidèles à leurs vœux.

Le prieur, M. Bermond de Gaillac, qui, dans l'exercice de sa charge, avait su se concilier l'affection et le respect de tous par la douceur de son caractère et la pureté de ses mœurs, périt sous la Terreur. M. Lemaistre fit un cours public de physique expérimentale à Lyon. M. Prépaud suivit pendant la Révolution les inspirations de M. de Fontanges, archevêque

(1) Procès-verbal du 13 février 1791.

de Toulouse, qui l'attacha à sa personne; après le concordat, il fit partie du chapitre métropolitain de Toulouse et occupa, sous l'administration de Mgr Dubourg, un poste de confiance à l'archevêché.

L'administration prit possession des bâtiments après leur départ, et transporta à Grenade la majeure partie des tableaux, le mobilier de l'église, les archives, le cartulaire avec les ouvrages les plus importants de la bibliothèque, tels que la collection des Pères et les livres ascétiques les plus rares; le reste fut abandonné à l'indiscrétion des visiteurs ou à l'infidélité des agents subalternes. Les tableaux furent exposés dans l'église de Grenade, où ils sont encore dans un état de dégradation affligeant (1). Les livres passèrent du district au département, et de là au couvent des Grands-Augustins de Toulouse; ils se sont confondus sans doute dans les bibliothèques de la ville. Les archives et le cartulaire, outrageusement lacérés à coups de ciseaux et dans un désordre affreux, sont déposés à la préfecture de la Haute-Garonne (2).

(1) Relevé des tableaux de l'abbaye avec l'indication de la place qu'ils occupaient :
Réfectoire, trois tableaux : la *Gloire celeste*, la *Naissance de Jésus-Christ* et l'*Adoration des mages*. La *Gloire céleste* est cette immense toile que l'on voit dans l'église de Grenade. *Sanctuaire*, deux grands tableaux de Despax, avec encadrement en plâtre et moulures, représentant la *Naissance de Jésus-Christ* et l'*Adoration des mages*. *Chœur*, six tableaux du chevalier Rivals ou de son école, représentant la *Fuite en Egypte*, les *Noces de Cana*, la *Presentation*, la *Pentecôte*, *Jesus au temple* et la *Purification*. *Chapelles de l'abside*, cinq sujets et noms d'auteurs inconnus. *Nef*, six, dont deux de Lesueur, représentant, l'un l'*Apothéose de saint Bruno*, et l'autre l'*Annonciation*; le premier est exposé dans l'église de Bouillac, et le second dans l'église de Notre-Dame-de-la-Croix. *Sacristie*, quatre, noms d'auteurs et sujets inconnus. *Hôtel des étrangers*, six tableaux.

(2) Une faible partie, informe et mutilée, est parvenue à sa destination; la masse a disparu. Comment? on l'ignore. Dans quelques districts, les archives furent livrées aux flammes. Ce moyen de destruction, renouvelé des plus mauvais jours de l'humanité, avait traversé quelques esprits au commencement de la Révolution. Dans la séance du 19 juin 1792, Condorcet proposa à l'Assemblée nationale de décréter que les départements étaient autorisés à brûler les titres qui se trouvaient dans les dépôts publics. Cette proposition n'eut pas d'écho dans l'Assemblée. Dans sa séance du 31 août 1794, la Convention nationale recommanda au contraire, à la surveillance de tous les bons citoyens, les bibliothèques et tous les autres monuments de science et d'art : elle décréta, en outre, que tout individu qui aurait en sa possession des monuments, titres, chartes, médailles ou antiquités, provenant des maisons nationales, serait tenu de les remettre dans le mois au directoire du district de son domicile.

L'or, l'argent, les pierreries, les joyaux, furent remis, en l'an II, à Dartigoyte, représentant des Landes à la Convention nationale, en mission dans les départements de la Haute-Garonne et du Gers, par les administrateurs du district de Grenade. Après avoir exalté le zèle et l'énergie qui animaient les citoyens de ce district, ce représentant s'exprime ainsi dans la lettre insérée au *Moniteur* du 8 ventôse an II, où il rend compte de sa mission : « Les citoyens, dit-il, viennent de m'envoyer l'argent » de leurs églises et 653 livres de cuivre. » Les habitants de la commune de Bouillac, dans laquelle l'abbaye était située, obtinrent la faveur de recueillir les reliques dans leur église.

Les reliques de l'abbaye étaient renfermées dans cinq châsses, deux de grandeur ordinaire et trois d'une moindre dimension, dont une en argent et quatre en bois recouvertes de feuilles d'argent et de cuivre argenté, et dans deux reliquaires, l'un en argent et l'autre en cuivre (1) ; elles reposaient aussi dans les bustes dorés des chapelles et sur les autels de la nef. Lorsqu'on pénétra dans la basilique pour en prendre possession, on ne trouva, sur le maître-autel, que les quatre châsses en bois et le reliquaire en cuivre, dénués, il est vrai, des métaux précieux qui en rehaussaient l'éclat, mais exempts de toute profanation intérieure. Le reliquaire et la châsse en argent avaient été réunis au mobilier de l'église qui fut remis à Dartigoyte. Le reliquaire contenait un morceau du saint suaire, pour lequel la communauté avait une grande vénération. Après l'avoir exposé à Toulouse, en 1396, dans l'oratoire qu'elle avait érigé en son honneur dans les possessions urbaines du chapitre de Saint-Sernin, à l'exemple des religieux du Saint-Suaire et de l'abbaye de Cadouin (2), elle lui avait rendu, vers le milieu du siècle suivant, la place qu'il occupait auparavant sur le maître-autel de l'église abbatiale. On ignore quelles étaient les reliques déposées dans la châsse. Celles des autels de la nef et des bustes dorés des chapelles avaient été respectées ; mais telle était l'émotion qui remplissait tous les cœurs que plusieurs échappèrent à l'attention des personnes qui étaient chargées de les recueillir, quoiqu'elles fussent en évi-

(1) Inventaire du 13 novembre 1790.

(2) *Histoire de Saint-Saturnin*, par A. S. *Annales*, p. 303 et 304.

dence; on devine ce qu'elles devinrent dans la suite, si le ciel ne leur accorda pas la faveur de s'abîmer dans les ruines.

Les quatre châsses et le reliquaire délaissés sur le maître-autel furent transférés dans l'église de Bouillac au chant des hymnes sacrées et au milieu d'un grand concours de peuple; ils y restèrent entourés du respect de tous tout le temps qu'il fut permis d'honorer les saints dont ils protégent les reliques; préservés sous la Terreur des stupides profanations de la foule par un citoyen généreux de la commune (1), ils reparurent, lorsque les églises furent rendues au culte, sur le modeste autel où ils sont exposés depuis. Mgr Dubourg, évêque de Montauban, ayant visité l'église de Bouillac, en 1826, dans une de ses tournées pastorales, fit la vérification des reliques déposées dans les châsses et le reliquaire, et donna avec empressement l'autorisation de les vénérer. Mgr Donney, son successeur, les fit vérifier de nouveau, en 1846, par un de ses vicaires généraux, M. Mabile, maintenant évêque de Saint-Claude (2), et, après en avoir reconnu l'authenticité dans les formes prescrites par les lois de l'Eglise, ce prélat institua, en leur honneur, une fête que l'on célèbre dans l'église de Bouillac le 14 septembre.

Les châsses présentent extérieurement la figure d'une église dont le corps est un carré long, déprimé vers le milieu et terminé par deux triangles croisés sur lesquels s'élève, à leur point de jonction, une tour octogone surmontée d'une flèche; elles prennent, à l'intérieur, la forme d'un coffre. Une galerie en cuivre, sur laquelle figure une suite de petites arcades évidées à jour et travaillées avec une grande délicatesse, sépare le couronnement de l'édifice du couvercle qui est entièrement fermé. Le coffre des grandes châsses a 51 centimètres de longueur, 32 centimètres de hauteur jusqu'à la galerie qui borde le couvercle, et 41 centimètres jusqu'à la tour sur 24 centimètres de largeur; celui des petites a 33 centimètres de longueur, 18 centimètres de hauteur jusqu'à la galerie, et 27 centimètres jusqu'à la tour, sur une largeur de 13 centimètres.

(1) M. Faure d'Ere, père de M. Faure d'Ere, conseiller à la Cour impériale de Toulouse et représentant du peuple à l'Assemblée nationale.

(2) Procès-verbal du 11 septembre 1846.

Le reliquaire a la forme d'une tour cylindrique dont la hauteur est de 30 centimètres à partir du piédestal sur lequel elle repose. Parmi les œuvres d'art qui attiraient le plus vivement l'attention des visiteurs, les monuments dont nous nous occupons sont les seuls qui soient parvenus jusqu'à nous sans rien perdre de leur décoration. Le style roman se montre encore sans altération sur les grandes châsses avec la correction du dessin et l'élégante simplicité des formes qui le distinguent, et l'ogive déploie sur les petites la grâce de ses harmonieux contours dans son expression la plus pure; leur ornementation est dans le goût de l'époque à laquelle se rapporte leur origine; un portique, sous lequel figure le principal sujet de la composition, occupe le milieu de la châsse; de chaque côté et aux extrémités, des arcades, supportées par des colonnes simples à chapiteau corinthien, servent d'encadrement à des figurines représentant des religieux et abbés de l'ordre de Cîteaux, les apôtres et autres saints personnages, les uns tenant un livre fermé à la main, les autres indiquant du doigt le sujet offert sous le portique à la contemplation des âmes pieuses; des guirlandes de feuillages et de fleurs, parmi lesquelles éclatent des pierres précieuses et des verrotteries, entourent le portique et les arcades, et complètent, avec les fines ciselures et des travaux d'orfèvrerie remarquables, la richesse de cette ornementation. On ne voit sur l'une des grandes châsses ni représentation ni figurines.

La hauteur des portiques est la même que celle des châsses; leur largeur est, sur les grandes, de 20 centimètres et de 10 centimètres sur les petites; les arcades ont 14 centimètres de hauteur sur les grandes et 9 centimètres sur les petites, avec une largeur relative. Les figurines sont en bois et recouvertes d'une feuille de cuivre argenté très-mince. Ces figurines ont 14 centimètres de hauteur sous les portiques des trois châsses, 13 centimètres sous les arcades de la grande, 9 centimètres devant les petites et 7 centimètres sur les côtés; le dessin est, en général, défectueux; mais le modelé, les poses et la forme des vêtements sont dignes de tout l'intérêt des artistes et des archéologues: plusieurs d'entre elles ont la tête nimbée.

Sur l'une des grandes châsses (planche II) on a représenté le Christ en croix; la sainte Vierge, la tête couverte d'un voile, les traits flétris par la douleur, et saint Jean, le disciple bien-aimé, revêtu d'une longue tuni-

que dorée sous laquelle brille un vêtement d'une éclatante blancheur, sont debout à ses côtés ; ces deux figures ont un relief moins accentué que celle du Christ : le soleil est à sa droite et la lune à sa gauche ; au haut de la croix, on lit l'inscription : *Ihesus Nazarenus;* au-dessus du Christ, sur la face du triangle qui termine le portique, une figurine en relief représente encore la sainte Vierge sur son trône avec l'enfant Jésus sur ses genoux.

Le vêtement doré qui couvre le corps du Sauveur, de la ceinture aux genoux, donne un grand prix à ce crucifix ; ce vêtement, appelé *tonnelet*. n'a figuré sur la représentation du Christ en croix que jusqu'à la fin du onzième siècle ou au commencement du douzième ; aussi les monuments où l'on retrouve cette disposition, qui a été remplacée depuis par une draperie, sont-ils assez rares. Les plus connus, dans les pays étrangers, sont les christs en croix de Nuremberg et celui de la basilique de Torcello en Italie, et, dans nos contrées, le christ de la chapelle du Crucifix dans la basilique de Saint-Sernin, dont on doit la conservation à la Société archéologique du midi de la France, et le crucifix de l'abbaye de Saint-Pons de Thomiers qui est exposé au Musée de Toulouse (1). Le *tonnelet* que l'on voit sur le crucifix de la châsse est plus aplati sur le corps que celui du christ de Saint-Sernin, ce qui indiquerait que son origine est plus rapprochée de nous. Des religieux de l'ordre de Citeaux, dans l'attitude de la prière et du recueillement, occupent les arcades des côtés et des extrémités.

Le même genre de décoration se reproduit sur les petites châsses. Sur l'une d'elles (planche III) la Vierge est représentée dans le ciel assise sur un trône, tenant l'enfant Jésus sur les genoux. Les quatre religieux de Citeaux, placés de chaque côté du trône, s'inclinent respectueusement devant sa gloire, tandis qu'une joie céleste éclate sur les traits des saintes femmes qui figurent sous les arcades des côtés. Le *tonnelet* que l'on retrouve sur les crucifix en relief qui figurent au haut du portique et sur la face triangulaire des côtés est beaucoup plus court que celui de la grande châsse. Sur l'autre (planche IV) Jésus-Christ est aussi représenté dans le

(1) *Monographie de Saint-Saturnin*, p. 221.

ciel, assis sur son trône, la main droite sur la poitrine et tenant de l'autre un livre fermé qui repose sur l'un de ses genoux. Derrière le trône, on voit, sur une plaque argentée, de forme ogivale, destinée à reproduire l'éclat de la lumière céleste, l'ange et les animaux symboliques des évangélistes, l'ange et l'aigle sur le haut, et au bas le lion et le taureau. Les personnages placés le plus près du trône sont, à droite, saint Paul, à gauche, saint Pierre, reconnaissables par leurs attributs; les deux autres personnages représentent deux abbés crossés. Tous les quatre tiennent dans leur main un livre fermé pareil à celui de Jésus-Christ. Sous les arcades latérales, on reconnaît sans peine les apôtres à leur tête nimbée et à leur costume romain.

La vision racontée par saint Jean dans les chapitres IV et V de l'Apocalypse semble avoir fourni le sujet de cette composition. On y trouve, en effet, le trône dressé dans les cieux, le livre fermé aux sept sceaux que personne, ni dans les cieux, ni sur la terre, ne pouvait ouvrir ni regarder, ouvert enfin par le lion de la tribu de Juda; l'ange et les trois animaux autour du trône, mêlant à l'harmonie des harpes d'or l'éternel cantique qui retentit sans cesse dans les cieux : Saint, saint, saint est le Seigneur tout-puissant qui est et qui sera; honneur et gloire dans les siècles des siècles. La grande châsse sans figurine (planche V) tire tout l'éclat de son ornementation des guirlandes de feuillages et de fleurs, des pierres et des verrotteries dont elle est chargée.

Le reliquaire (planche VI) a reçu une décoration dans le goût des premières églises bysantines; il est orné de trois rangs de niches à cintre surbaissé superposées, dans lesquelles figurent de petites images coloriées représentant les saints et les saintes dont il renferme les reliques. Ces images diffèrent entre elles par leur pose, leur attitude, l'expression grave ou enjouée de la figure; l'une d'elles tient le rebec d'une main et le plectrum ou archet de l'autre. Cette disposition rappelle les bas-reliefs des premiers temples chrétiens publiés par Bosio et autres archéologues, ainsi que ceux de l'église de Saint-Sernin qui appartiennent, dit-on, au cycle carlovingien. Chabanel nous apprend que telle était aussi la décoration intérieure de l'ancienne église de la Daurade (1).

(1) *Monographie de Saint-Saturnin*, p. 33 et suiv.

La grande châsse du crucifix renferme une partie considérable du corps de sainte Gertrude, une des onze mille vierges, la relique du saint suaire et une partie de la vraie croix.

La tête de saint Robert, fondateur de l'ordre de Citeaux, était déposée, comme nous le verrons bientôt, dans cette châsse ; elle fut transférée, en 1562, au collége de Saint-Bernard avec les autres reliques, et rapportée dans la basilique en 1662 ; elle fut placée, dans la suite, dans le buste du saint. C'est une des reliques que l'on négligea de recueillir en 1791.

Le corps de sainte Libérate, vierge et martyre, repose dans l'autre grande châsse.

On conserve dans la châsse de la Vierge des reliques de ses cheveux et de ses vêtements, ainsi que des cheveux de sainte Madeleine, une partie des précieux restes de saint Justin, saint Augustin, saint Blaise, saint Grégoire-le-Grand et de plusieurs autres saints et saintes.

La châsse représentant Jésus-Christ sur son trône contient des reliques de l'apôtre saint Pierre, une phalange du doigt de saint Paul et une de ses dents, du sang des saints Innocents ; enfin, des reliques de saint Thomas-d'Aquin, de saint Bernard et de plusieurs autres saints et saintes.

La sainte épine est déposée dans le reliquaire avec un morceau de vêtement de Notre-Seigneur, une partie de la robe, du voile et de la ceinture de la sainte Vierge, et des vêtements de saint Joseph. On y vénère aussi les reliques de saint Pierre et de saint Paul, de saint Etienne, premier martyr, de saint Martial, apôtre de l'Aquitaine, de saint Denis, de saint Bernard, de saint Giles, de sainte Catherine, de sainte Cécile, de sainte Luce et de plusieurs autres saints et saintes, dont quelques-uns sont indiqués dans l'inscription suivante gravée sur une plaque en cuivre qui est placée derrière le reliquaire (planche VII) :

RELIQUIÆ CONTINENTUR HIC
DE SPINIS CORONÆ DOMINI, DE VESTI-
MENTIS IPSIUS, DE CINGULO ET VE-
LO, ET DE VESTIMENTIS BEATÆ MARIÆ,

DE VESTIMENTIS SANCTI JOANNIS BAPTISTÆ,
SANCTORUM PETRI ET PAULI, BEATI ANDREÆ,
BEATI BARNABE, BEATI STEPHANI PROTOMARTYRIS,
BEATI LAURENTII, BEATI VINCENTII, BEATORUM
INNOCENTIUM, DANIELIS PROPHETÆ,
BEATI MARTINI, DE OLEO QUOD E-
MANAT DE TOMBA SANCTI NICHO-
LAI, SANCTI MARTIALIS, DE ARBORE
QUÆ DOMINO ET BEATÆ MARIÆ ET BEATO JOSEPHO
SUPPLICAVIT, DECEM MILLIA
MARTYRUM, BEATORUM MARCELLI ET MARC-
ELLIANI, DE FORAMINE PET-
RÆ PER QUOD ANGELUS INTRAVIT
AD VIRGINEM, SANCTI BERNARDI,
SANCTI BALSII, SANCTI ADRIANI, SANCTI
DIONISII, SANCTI EGIDII, UNDECIM
MILLIA VIRGINUM, BEATÆ MARIÆ MAG-
DALENÆ, SANCTÆ CATARINÆ, SANCTÆ LUC-
IÆ, SANCTÆ EUGENIÆ, BEATÆ CE-
CILIÆ, ET ALIÆ MULTÆ RELIQUIÆ.

Les caractères de cette inscription appartiennent presque tous à l'épigraphie latine : la tête de l'A est supprimée et remplacée par un trait horizontal ; l'E a tantôt la forme moderne, tantôt celle de l'E grec ; le T prend le plus souvent la figure du C surmonté d'un trait horizontal ; les lettres M et I ont aussi différentes formes ; enfin, la conjonction ET est toujours indiquée par un L renversé. On retrouve ces caractères sur les reliefs de Saint-Sernin dont nous avons déjà parlé et sur l'inscription du cloître de Moissac qui porte la date de 1100. Nous devons faire observer cependant que, dans plusieurs mots, quelques-unes de ces lettres, et particulièrement l'A, ont la forme des caractères gothiques.

Aucun document, aucun titre ne nous a révélé jusqu'à ce jour ni l'origine des reliques ni la date de leur translation à Grandselve. La tradition. dont les organes vénérables vivaient encore au milieu de nous, tradition

recueillie dans l'enquête qui a précédé la reconnaissance de l'authenticité, nous apprend seulement qu'elles furent données par un pape à la prière d'un prince dont le frère avait pris l'habit à Grandselve. Cette donnée, dont on cherche vainement l'application à l'histoire de l'abbaye, ouvre un libre champ aux conjectures. Il est vraisemblable que le pape Alexandre III donna la majeure partie des reliques à l'abbaye à la prière de Guillaume VII, seigneur de Montpellier qui le rétablit sur le trône pontifical (1), et dont le père prit l'habit à Grandselve et y reçut, comme lui, les honneurs de la sépulture. La sainte épine est sans doute un don de Louis IX ou d'Alphonse son frère, comte de Toulouse, auquel la négociation du traité de Paris, par Elie Guarin, n'est pas étrangère. Nous savons, d'un autre côté, que Guillaume VI avait rapporté de la Terre-Sainte des reliques dont il dut enrichir le trésor de la basilique.

Quoi qu'il en soit, la pièce suivante démontre, par la conformité de ses énonciations avec l'inventaire dressé en 1790 par les commissaires du district de Grenade, que la communauté était en possession, en 1562, des mêmes reliques et des mêmes reliquaires que nous venons de faire connaître :

« L'an mil six cent soixante-deux et le vingt-sixième jour du mois d'octobre, avant midi, dans l'abbaye de Notre-Dame-de-Grandselve, ordre de Cîteaux, diocèse et sénéchaussée de Toulouse, régnant très-chrétien prince Louis, par la grâce de Dieu, roi de France et de Navarre, par-devant nous, notaire, présents les témoins sous écrits personnellement constitués (suivent les noms de vingt-neuf religieux profès, parmi lesquels figure celui de Nicolas Daydé, parent de Raymond Daydé, auteur de l'*Histoire de Saint-Saturnin de Toulouse*), capitulairement assemblés au son de la cloche, lesquels, par le présent acte, déclarent que, le vingt-six juillet dernier, ils auraient retiré et fait rapporter du collége Saint-Bernard de Toulouse, membre dépendant de la présente abbaye, quatre reliquaires, savoir : deux grands et deux petits ou moindres, dans l'un desquels grands est partie notable du corps de madame sainte Livrade, et dans l'autre, la tête de saint Robert, premier abbé de Cîteaux, et par-

(1) *Histoire générale de Languedoc*, t. IV, p. 176 et suiv.

tie du corps de sainte Gertrude, une des onze mille vierges, avec plusieurs autres reliques de divers saints; et dans les deux moindres reliquaires, il y a grand nombre de reliques de plusieurs divers saints et saintes, lesquels reliquaires et reliques avaient été portés, il y a environ cent ans, audit collége, pour y être préservés de la fureur des hérétiques et soldats au commencement des guerres faites sous prétexte de religion réformée; et ledit jour, vingt-cinq de juillet, délivrés, par vénérable dom François Lonjon, religieux du présent monastère et proviseur dudit collége, à dom Jean Corneillan, aussi religieux et sacristain du même monastère; et pour gratifier l'église et le collége dudit Saint-Bernard, en considération de la fidélité du dépôt pendant cent ans, et que ladite maison et église est une ancienne dépendance de l'abbaye, ont laissé, pour la dévotion de ladite église, une vertèbre du corps de sainte Livrade, une pièce du crâne de sainte Gertrude et une dent de l'apôtre saint Paul, de deux qu'il y en avait, avec l'once d'un doigt, l'autre dent et once ayant été mis dans l'un des petits reliquaires, duquel présent comme très-précieux, ledit Lonjon, proviseur ici présent, aurait rendu très-humbles grâces et remercîments auxdits sieurs prieurs et religieux; de laquelle déclaration ledit sieur Lonjon a requis acte pour le mettre dans les archives de ladite abbaye, lequel lui a été concédé. »

Quant aux reliquaires, nous avons, à défaut de titre, donné en les appréciant des indications suffisantes sur l'époque à laquelle ils remontent.

Tandis que les meubles se vendaient aux enchères à Grandselve, l'administration poursuivait activement au district l'aliénation des domaines de l'abbaye.

Le 20 août 1791 (1), jour de la fête de saint Bernard, l'abbaye, avec les deux granges, situées l'une au-dessus, l'autre au-dessous de son enceinte, fut adjugée au prix de 100,000 liv. à un juge du tribunal de Toulouse (2), qui associa immédiatement cinq ou six propriétaires du dis-

(1) Archives de la préfecture de la Haute-Garonne, procès-verbal d'adjudication du 20 août 1791.

(2) *Histoire des Girondins*, par Lamartine, t. VI, p. 248. Il devint plus tard président du tribunal révolutionnaire de Paris et siégea en cette qualité dans le procès de Charlotte Corday.

trict de Grenade au bénéfice de son acquisition. Leur entrée en possession fut inaugurée par la vente des autels, des grilles, des stalles et d'une foule d'objets précieux attachés aux bâtiments. Les églises voisines se parèrent de ces dépouilles (1). Les bâtiments furent mis à nu, mais leur existence ne fut pas compromise; on se borna d'abord à quelques démolitions partielles.

C'est à la fin de 1793 que les architectes en ruine, selon l'énergique expression de Burke, se mirent résolûment à l'œuvre. Le monastère, le cloître et le chapitre, attaqués tour à tour par la sape, la mine et le marteau, ne furent plus en peu de temps qu'une vaste carrière où l'on vint de toute part s'approvisionner à vil prix. En l'an VII, ces bâtiments étaient entièrement rasés et jonchaient le sol de leurs débris.

La basilique ne survécut à ces ruines que pour voir célébrer dans ses murs les fêtes de la Raison. Elle fut partagée en l'an XI (2) et immédiatement démolie. Parmi les ouvriers attachés à cette œuvre de destruction, quatre furent ensevelis sous les ruines; trois y perdirent la vie, et le quatrième n'échappa à la mort que pour traîner, pendant le reste de ses jours, une pénible existence.

L'hôtel des étrangers, qui était devenu la demeure des acquéreurs, resta debout le dernier. On en voyait encore une partie considérable en 1815.

Lorsque toutes les constructions furent effacées du sol, on arracha les fondements, on fouilla la terre dans tous les sens. Les fouilles ont duré jusque dans ces derniers temps. On retira des décombres, vers 1830, la pierre qui couvrait le tombeau des seigneurs de Montpellier et sur laquelle l'un d'eux est représenté : elle sera placée, par les soins de M. Du Mège, dans le musée du moyen-âge, dont ce savant archéologue a doté la ville de Toulouse. On trouve encore çà et là dans la commune des colonnes du cloître, des chapiteaux et des mosaïques : quelques pierres tumulaires, dont les inscriptions sont presque entièrement effacées,

(1) Le grand autel orne l'église de Savenez; l'autel de Saint-Bernard et le tableau de Lesueur sont dans l'Eglise de Bouillac; l'autel de la Vierge, avec le bon tableau de l'*Annonciation*, dans celle de Notre-Dame-de-la-Croix; les stalles, à Beaumont.

(2) Expertise et partage du 12 nivôse an XI.

garnissent la chaussée du moulin à eau du Celerier situé au-dessous de l'abbaye (1).

Tous les matériaux provenant des bâtiments démolis ont été dispersés au loin, et c'est bien de Grandselve que l'on peut dire, avec le poëte, que les ruines mêmes ont péri. Il ne reste plus de l'abbaye que le grand portail d'entrée légèrement déformé et quelques pans de mur.

(1) Quelques-uns de ces objets d'art ont été recueillis par nous et déposés au Musée de Toulouse.



PIÈCES JUSTIFICATIVES.

N° I.

Lettres de sauvegarde du roi Jean en faveur de l'abbaye de Grandselve.

(INÉDITES.)

Joannes, Dei gracia Francorum rex universis presentes has inspecturis, salutem. Notum facimus quòd nos ad supplicationem dilectorum nostrorum religiosorum abbatiæ et conventus monasterii Grandissylvæ, diocesis tolosæ, cisterciensis ordinis, in nostra protectione et speciali salva gardia ab antiquo existentium, cum bonis, rebus, familiaribus et membris ipsorum asserentium ex multis et verisimilibus conjecturis, sibi timere quod per nonnullos eorum malivolos et emulos in personnis vel bonis aut familiaribus suis injuriæ seu molestiæ sibi inferantur, eidem quoad hæc de nostræ protectionis clipeo pendere volentes, castellanum nostrum Verduni qui nunc est aut qui futuris temporibus fuerit, vel ejus locum tenuerit, in gardiatorem specialem ipsorum religiosorum bonorum que rerum et familiarium et membrorum ipsorum, cum eorum pertinentiis quibuscumque, tenore presentium constituimus et specialiter deputamus ad manutenendum deffendendum et confirmandum ipsos ex parte et autoritate nostra regia in suis multis possessionibus, juribus, usibus, franchisiis, constumiis, libertatibus et sarsinis, in quibus ipsos esse suosque predecessores fuisse pacifice reperitur ab antiquo, et ad deffendendum ipsos et eorum familiares, res, bona, ac jura quæcumque ab omnibus injuriis, violentiis, oppressionibus, molestiis vi armorum et potentia laicorum, ac inquietatibus et novitatibus indebitis quibuscumque, et ad eas si sibi factæ fuerint vel illatæ ad statum pristinum et debitum celeriter reducendum et reduci faciendum, et ad faciendum nobis specialiter hoc emendant prestari condaginem, nec non ad ponendum res contentiosas in casu novitatis et debiti ipsos et quoscumque adversarios suos in manum nostram tanquan superiorem assignandum que ipsis petentibus, diem seu dies competentes coram judicibus nostris ordinariis ad quos predictorum cognitio pertinere debuerit, ut institutum fuit pristinum, et ad signiticandum, interinandum et publicandum debitè dictam nostram salvam et specialem gardiam omnibus personis et in locis de quibus expediens fuerit et pro proprietate ipsorum religiosorum fuerit requisitus ad prohibendum que sub certis et magnis penis nobis applicandis omnibus personis de quibus dictus gradiator fuerit requisitus ne dictis religiosis, in personis, familiaribus, rebus, juribus, possessionibus vel bonis suis quibuscumque vim facere quoquomodo presumant, et ad ponendum *venuncellos* seu *baculos* nostros regios et antiquos renovandum super domos, grangias, res et possessiones dictorum religiosorum in quàcumque regione sint, et ad ajornandum coram judicibus nostris in hac presente competentibus vel eorum loca tenentibus omnes et

singulos dictæ nostræ gardiæ infractores, seu qui in contemptum ejusdem dicto gardiatori gardiatoris officium exercendo injuriam fecerint vel offensam, seu qui inobedientes fuerint aut rebelli omnibus judicibus nostris et eorum loca tenentibus et ipsorum autoritate, ut ad eum pertinuerit, precipiendo mandamus, quod, partibus auditis, exhibeant et faciant super possessionibus et eorum dependentiis celeriter justiciæ complementum, nec non et ad faciendum omnia alia et singula quæ ad specialis gardiatoris officium pertinent et inhærent, dantes omnibus justiciariis et subditis nostris presentibus et futuris et eorum loca tenentibus et ipsorum cuilibet, ut ad eum pertinuerit presentibus in mandatis, ut dicto gardiatori in his quæ ad suum predictum spectant officium pareant et intendant pareri que faciant et intendi. Nolumus tamen quod dictus gardiator de rebus quæ causæ requirunt indaginem se quomodolibet intromittat. In cujus rei testimonium presentibus litteris nostrum fecimus apponere sigillum.

Datum Nemanzi die decima decembris anno domini, millesimo trecentesimo quinquagesimo quarto.

N° 2.

Mise en possession de l'abbaye de Grandselve pour Mgr le cardinal Mazarin.

L'an mil six cent cinquante-quatre et le second jour du mois de juin, à neuf heures du matin, devant la porte de l'abbaye Notre-Dame-de-Grandselve, ordre Citeaux, diocèse et sénéchaussée de Toulouse, régnant très-chrétien prince Louis, par la grâce de Dieu, roi de France et de Navarre, par-devant moi notaire royal de Sa Majesté, soussigné, présents les témoins sous écrits; a comparu messire Hugues de Terson, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, abbé commendataire de l'abbaye de Saint-Pierre Caunes, procureur de monseigneur éminentissime Julius cardinal Mazarin, par acte reçu par Levasseur et Lafont, notaires au Châtelet de Paris, le quinzième mai mil six cent cinquante-quatre, laissé à insérer au présent acte pour éviter prolixité, mais devers moi remis. lequel dressant ses paroles à dom François de Lonjon, docteur en théologie, religieux et prieur de ladite abbaye, accompagnés de la plus grande partie des religieux d'icelle, lui a dit et représenté que ledit seigneur cardinal Mazarin a été pourvu, par brevet du roi, en date du vingt-quatrième février dernier, signé Louis et plus bas Letellier de ladite abbaye de Grandselve, vacante par le décès du sieur de Moulrinès, clerc du diocèse de Paris et mariage contracté par messire Armand de Bourbon, prince de Conti, dernier titulaire de ladite abbaye, sur lequel et sur le refus fait par sa sainteté de vouloir bien faire expédier les bulles nécessaires en faveur dudit seigneur cardinal Mazarin, il a obtenu arrêt de nosseigneurs du grand conseil le vingt-neuvième avril dernier, signé par Herbin, greffier, portant que ledit seigneur cardinal sera mis en la réelle, actuelle et corporelle possession de ladite abbaye, fruits, profits, rentes, revenus et autres droits en dépendant, tels et semblables qui ont été possédés et jouis par les derniers titulaires d'icelle, en vertu des susdits brevets et arrêts. C'est pourquoi ledit sieur de Terson a requis ledit dom de Lonjon, prieur et religieux, de le vouloir mettre au nom dudit seigneur cardinal, conformément audit brevet et arrêt, en la possession de ladite abbaye et de toutes ses dépendances en quoi qu'elles puissent consister, lui exhibant, à cet effet, lesdits brevets, arrêt et procuration; sur quoi ledit de Lonjon,

prieur, ayant reçu et lu lesdits actes avec l'honneur requis adhérant aux réquisitions dudit sieur de Terson, procureur dudit seigneur cardinal, l'aurait pris par sa main droite et icelui mis en la réelle, actuelle et corporelle possession de ladite abbaye, fruits, profits, rentes, revenus et autres droits et avantages y appartenant, tels et semblables que les pouvait jouir le dernier titulaire, par l'entrée principale de ladite abbaye, de laquelle il l'aurait conduit dans l'eglise, fait prendre de l'eau bénite, baiser le grand autel et la sainte croix, toucher les cordes des cloches et fait asseoir en la chaise abbatiale qui est au chœur de ladite église, et autres formalités accoutumées être faites en tel cas; et de ce a requis, moi, notaire, lui retenir le présent acte, ce que j'ai fait en présence de messire Charles de Colbert, conseiller ordinaire du roi, en son conseil d'Etat, et de messire Nicolas Roquette, juge en la temporalité de ladite abbaye et procureur de mon dit seigneur, au parlement de Toulouse, soussigné avec lesdits sieurs de Terson, de Lonjon et moi.

N° 3.

Arrêt du conseil, touchant l'abbaye de Grandselve, pour M. de Roquette, abbé.

Louis, par la grâce de Dieu, roi de France et de Navarre, à tous ceux qui ces présentes lettres verront, salut.

Savoir faisons, comme par arrêt ce jourd'hui donné en notre grand conseil, sur la requête présentée en icelui par notre cher et bien-aimé Gabriel de Roquette, prieur de Charlieu, par nous nommé à l'abbaye de Grandselve, ordre de Cîteaux, diocèse de Toulouse, tendante à ce que, en conséquence de notre brevet et des diligences faites par ledit de Roquette, pour obtenir bulle en cour de Rome de provisions de ladite abbaye de Grandselve, lui permettre, pour la conservation de ses droits, de prendre possession de ladite abbaye, fruits, profits et revenus d'icelle, à la charge de réitérer ladite possession lorsqu'il aura reçu lesdites bulles.

Lu par notre dit grand conseil, ladite requête du vingt-sixième avril 1662, notre brevet portant don de ladite abbaye de Grandselve audit Roquette, du 10 mars 1661, lettre de tonsure dudit de Roquette du 20 juin 1632 et certificat de M. Pierre Lacousture, banquier expéditionnaire de cour de Rome, contenant l'envoi par lui fait en ladite cour pour obtenir les bulles nécessaires, les empêchements du 5 avril 1662, conclusion de notre procureur général: y celui notre dit grand conseil ayant égard à ladite requête, a permis et permet audit de Roquette de prendre possession de ladite abbaye de Grandselve en vertu de notre brevet et du présent arrêt pour la conservation de ses droits, à la charge d'obtenir bulle de provision de la cour de Rome dans six mois, et en vertu d'icelle prendre nouvelle possession.

Si donnons en mandement au premier de nos féaux conseillers de notre grand conseil, trouvés sur les lieux et en son absence, refus ou légitime empêchement, au premier juge royal desdits lieux sur ce requis, que, à la requête dudit de Roquette le présent arrêt il mette à pleine et entière exécution selon sa forme et teneur, nonobstant opposition ou appellation quelconque pour lesquelles et sans préjudice d'icelles en Toulouse être déféré; mandons en outre au premier des huissiers de notre grand conseil ou autres, notre huis-

sier ou sergents, sur ce requis, faire pour l'exécution des présentes tous exploits et justifications, commandements, contraintes et autres actes de justice requis et nécessaires, de ce faire donnons pouvoir sans demande, placet, visa ni pareatis.

En témoignage de quoi nous avons fait mettre notre scel à ces présentes, donné en notre dit grand conseil, notre dit procureur général approuvant.

A Paris, le dixième jour du mois de mai de l'an de grâce 1662 et de notre règne le vingtième.

Collationné : HERBIN, signé.

N° 4.

Procès-verbal de mise en possession de l'abbaye de Grandselve pour M. l'abbé de Roquette.

L'an mil six cent soixante-deux et le vingt-quatrième jour du mois de juillet, par-devant nous Jean de Sabatier-Fabry, conseiller du roi et magistrat présidial en la sénéchaussée de Toulouse, dans notre maison d'habitation audit Toulouse, à six heures du matin, aurait comparu Me Laurent Goubé, procureur en ladite sénéchaussée de Toulouse, faisant pour messire Gabriel de Roquette, nommé par Sa Majesté en l'abbaye de Grandselve, de l'ordre de saint Bernard, qui aurait dit le sieur sa partie avoir obtenu arrêt du grand conseil le dixième mai dernier, portant permission audit sieur de Roquette de prendre possession de ladite abbaye, lequel arrêt, pour être procédé à l'exécution d'icelui, lui aurait été expédié en forme de commission qu'il aurait remis devers nous, étant de teneur.

Louis, par la grâce de Dieu roi de France et de Navarre, etc., etc., et d'autant que nous sommes de la qualité portée, par ledit arrêt, en forme de commission, nous aurait requis de vouloir accepter ladite commission et procéder à l'exécution d'icelle, et à cet effet de nous acheminer au monastère de l'abbaye de Notre-Dame-de-Grandselve, pour mettre en possession ledit sieur Roquette, sa partie, de ladite abbaye, fruits, revenus et émoluments et autres dépendances d'icelle, conformément audit arrêt du grand conseil, et faire les défenses portées par icelui sur ceux qui pourraient y contrevenir.

Nous commissaire, lecture faite dudit arrêt du grand conseil de Sa Majesté contenant ladite commission, aurions icelle commission reçue et acceptée avec honneur et révérence, offert de procéder à l'exécution et auxdites fins et de nous acheminer partout où besoin sera.

Et à l'instant serions partis de notre dite maison à cheval, avec notre greffier, et allés audit monastère de Notre-Dame-de-Grandselve, distant dudit Toulouse de cinq lieues, où étant arrivés environ midi dudit jour.

Aurait comparu devant nous, au-devant dudit monastère, M. Hugues Sabatier, chanoine et doyen de l'Eglise cathédrale de la ville de Carcassonne, comme procureur fondé par ledit sieur de Roquette, par acte passé à Paris le septième du présent mois de juillet, qu'il remet devers notre greffier, lequel, en conséquence dudit acte de procuration, nous aurait requis de le vouloir audit nom, suivant et conformément audit arrêt du grand conseil dudit jour dixième mai dernier, mettre et instituer en ladite réelle et actuelle possession de ladite abbaye de Notre-Dame-de-Grandselve, fruits et revenus, émoluments et autres dépendan-

ces de ladite abbaye, ce que nous aurions offert de faire et procéder dans l'exécution d'icelui. Tout à l'instant, nous aurions fait avertir dom Jean Peyrusse, prieur conventuel de ladite abbaye, lequel peu de temps après s'étant présenté devant nous, accompagné de don Jean Roux, religieux et syndic dudit monastère, et de plusieurs autres religieux au nombre de vingt de ladite abbaye, lui aurions déclaré le sujet de notre commission, et en même temps aurions pris ledit M. Hugues de Sabatier, procureur syndic, par la main, et icelui en présence et compagnie dudit sieur prieur, syndic et autres religieux, conduit au maître-autel que nous lui aurions fait baiser après avoir pris de l'eau bénite et faire notre prière, et ensuite nous l'aurions conduit à la chaise abbatiale, à laquelle l'aurions fait asseoir en signe de ladite possession et fait les inhibitions et défenses portées par ledit arrêt à tous ceux qu'il appartiendra sur les peines y contenues, et à l'instant ledit dom Peyrusse, prieur, et autres religieux, auraient fait sonner les cloches et chanter le *Te Deum* en actions de grâces.

Et en autres actes, par nous dit commissaire, n'a été procédé, mais en foi de quoi et de tout ce dessus, nous sommes soussignés et fait contresigner notre dit greffier, Sabatier Favre, commissaire, signé, du mandement du sieur commissaire Raymond, greffier d'office, signé.

N° 5.

Donation à l'abbaye de Grandselve du territoire sur lequel fut bâti le prieuré de Bonfol.

(INÉDITE.)

Sciendum est quod Arnaldus Azalbertus sua propria volontate dedit et dando solvit ac reliquit domino Aimerico, abbati domus Grandissilvæ et suis successoribus et habitatoribus ejusdem loci presentibus et futuris totum hoc quod pro Ramondo Guarcia, de cansanis, nec pro suo ordinio petebat aut petere poterat sive putabat in illis terris et honoribus de banolibus, nec Descalsencs, nec de Landis, nec de Bonofollo, nec Descapellaro, nec de ullo alio loco ubicumque sint ullo modo quos dominus Aimericus, abbas domus Grandissilvæ, et habitores ejusdem loci arquisierant de Ramondo Garcia suprà dicto et de suo ordinio sive est, pro emptione aut dono sive ullo alio modo, totum hoc quod Arnaldus Azalbertus petebat aut petere poterat in terris nec in honoribus de istis suprà dictis locis neque de ullis aliis locis pro Ramondo Garcia, de cansanis nec pro suo ordinio, totum dedit et solvit Aimerico, abbati domus Grandissilvæ et suis successoribus et habitatoribus ejusdem loci, presentibus et futuris et hoc absque ulla retentione quam ibi Arnaldus Azalbertus illo modo non fecit. Et debet et convenit non facere Guirenciam suprà dicto abatti et suis successoribus et habitatoribus ejusdem loci presentibus et futuris de omnibus amparatoribus qui pro (lacéré). Ex parte ipsius Arnaldi Azalberti aliquid ibi amparent aut petent. Hoc fuit ita positum ac concessum IIII die introitus mensis novembris; hujus rei fuerunt testes, frater Guillelmus Hugo et Bernardus Aribertus Monachi, et Darde monachus, et frater Petrus de Sales, et Guillelmus Pontius Astro, et Arnaldus Ramondus d'Escalquens, et Garcia Karolus, et Petrus de Tolosa, et Poncius de capite denario, et Toserus Ariber-

tus, et Isarnus, sigillarius qui istam chartam scriptit mense madii feria quarto, regnante Philippo, rege Francorum, et Ramondo tolosano comite, anno ab incarnacionne Domini millesimo ducentesimo primo.

N° 6.

A Messieurs les administrateurs du département de la Haute-Garonne.

A Monsieur le procureur syndic.

Messieurs,

Obligés d'abandonner ce sommeil léthargique dans lequel nous paraissions plongés malgré les bruits calomnieux qu'on répandait sur le compte de notre maison, nous nous jetons aujourd'hui entre vos bras, réclamant votre justice contre la calomnie la plus atroce; nous ne pouvons plus nous taire, ayant su par nous-même que des plaintes formelles et par écrit vous avaient été remises. Votre ministère vous imposant le strict devoir d'en découvrir la vérité, nous réclamons votre équité. Les bornes d'une simple pétition ne nous permettent pas de nous étendre.

Nous avons l'honneur de vous présenter les comptes exacts de tout ce qui a été vendu, soit dans les maisons de campagne, soit à Grandselve, avec les comptes des dépenses. Vous verrez par vous-même de quelle espèce de rapine nous nous sommes rendus coupables aux yeux de la loi et de la nation. Nous vous prions et nous vous requérons même de vouloir bien faire nommer des commissaires, soit du bureau du directoire, soit du département, pour s'assurer de la vérité. Nous vous supplions instamment d'accorder à ces Messieurs plein et entier pouvoir de faire assigner les personnes requises par les deux parties. Il n'y a personne dans les environs qui ne connaisse la maison de Grandselve, les enquêtes seront bientôt faites; la chose une fois découverte, si nous sommes coupables, nous nous soumettons à la punition que la loi impose, comme aussi nous attendons de votre justice la punition exemplaire des calomniateurs. Bermond, prieur; Cantalause, procureur syndic; Sudre, Chaubard, Falguière, Molinié, Verdun, Teissier, Prépaud signés.

N° 7.

Toulouse, ce 18 décembre 1796.

A Monsieur le procureur syndic du directoire du district de Grenade.

Monsieur et cher coopérateur,

J'ai l'honneur de vous envoyer, avec les pièces relatives, l'arrêté pris le 16 du courant par le directoire du département sur les dilapidations, enlevements, vente et dégradations

faites dans la maison des religieux de Grandselve. Je vous prie de commencer au plus tôt les poursuites qui doivent être faites en mon nom et requête.

Vous voudrez bien me marquer le résultat de tout ce qui se fera progressivement, afin que nous puissions concerter, vous et moi, tout ce qu'il y aura d'ultérieur à faire.

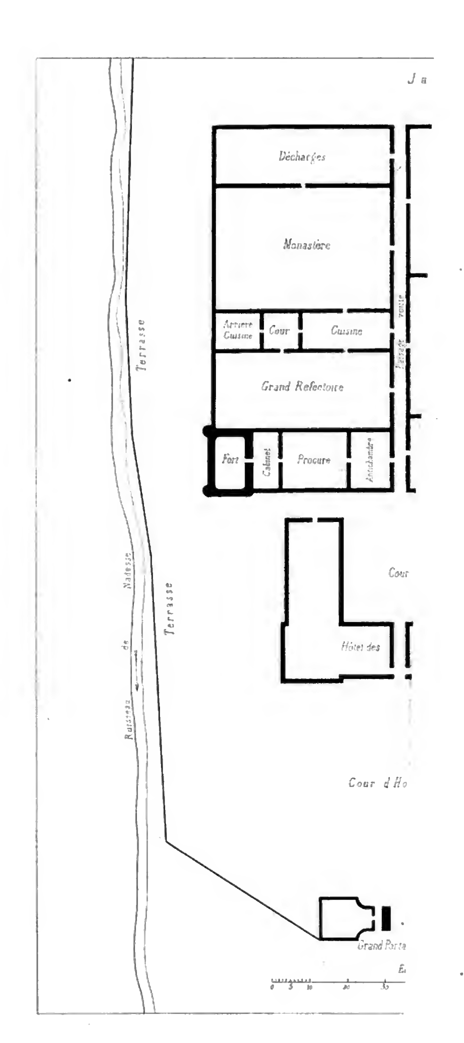
J'ai l'honneur d'être, avec les sentiments les plus fraternels, Monsieur et cher coopérateur,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

Le procureur général syndic,

MAILHE, signé.

TOULOUSE, IMPRIMÉRIE DE A. CHAUVIN, RUE MIREPOIX, 3.



Ja
Décharges
Monastère
Arriere Cuisine
Cour
Cuisine
Grand Refectoire
Fort
Cabinet
Procure
Antichambre
Terrasse
Terrasse
Ruisseau de Nadesse
Cour
Hôtel des
Cour d'Ho
Grand Porte
0 5 10 20 30

NOTICE

SUR

LES LIMITES DE LA NARBONNAISE ET DE LA NOVEMPOPULANIE,

RIVE GAUCHE DE LA GARONNE, RÉGION DU SUD-OUEST.

Les Romains ne nous ont transmis que des renseignements incomplets sur l'étendue et les limites de leurs provinces dans les Gaules. A part des détails pleins d'intérêt sur l'administration intérieure et les conditions de la vie civile, les notices de l'empire ne font guère connaître que le nom des villes comprises dans chacune d'elles et les changements qu'elles ont subis dans la suite des temps, et l'on ne trouve dans les itinéraires que la désignation assez confuse des lieux qui, sur certains points, marquent leurs limites ou celles des anciennes cités. Les anciens auteurs ne sont pas plus explicites : César, le *summus auctor,* selon Tacite, quand il s'agit de la Gaule, Strabon, Ptolémée, Pomponius Méla, se sont contentés d'indiquer quelques points principaux, et les détails dans lesquels Pline et Ausone sont entrés n'ont pas été assez précis pour dissiper tous les doutes qui se sont élevés à ce sujet. Quoique la Narbonnaise soit la plus ancienne des possessions romaines dans la Gaule, ses limites ne sont pas plus connues que celles des autres provinces, même dans les derniers siècles de l'empire.

Quelles sont du côté du levant les portions de territoire qu'il faut lui attribuer sur le Rhône? Les Alpes grecques, comme les Alpes maritimes, y étaient-elles comprises? Est-ce aux promontoires ou à Port-Vendres qu'elle finissait à l'aspect du midi? Dans la région du nord, le Gévaudan, le Rouergue et une partie de l'Albigeois en faisaient-ils partie? Quelle

était enfin son étendue au couchant? Ces problèmes, que les historiens et les géographes modernes ont eu à résoudre, se dressent encore devant nous. Notre dessein étant de rechercher quelles étaient dans la région du sud-ouest les limites de la Narbonnaise et de la Novempopulanie, il ne nous restait plus qu'à secouer la poussière de nos archives et à fouiller le sol pour étayer notre sentiment sur l'autorité des documents et des faits. Le résultat que nous avons obtenu prouvera si nos efforts ont été vains.

L'ancien territoire des Tectosages s'étendait, au couchant, sur les deux rives de la Garonne (1) : c'est l'opinion des meilleurs critiques et particulièrement celle de Scaliger et de D. Vaissette, dont l'autorité en cette matière ne saurait être méconnue (2); c'est aussi celle qui se concilie au plus haut point avec l'état topographique des lieux et avec les idées que les anciens auteurs nous ont données sur l'étendue du territoire des cités gauloises. César (3), Strabon (4), Pomponius Méla (5), Ammien Marcellin (6) disent bien, à la vérité, que la Garonne séparait les Celtes des Aquitains, ce qui prouverait que la contrée située à la gauche de ce fleuve n'était pas comprise dans la Celtique et particulièrement dans le territoire des Tectosages; mais, comme l'observe D. Vaissette, ces auteurs ne doivent pas être entendus dans un sens rigoureux. Si, au temps de César par exemple, la Garonne avait séparé l'Aquitaine de la province romaine, depuis sa source jusque vers Moissac, tout ce qui se trouve du côté opposé aurait dû appartenir à la Celtique propre, tandis qu'il est constant que ce pays dépendait alors de la province romaine que César ne comprend pas dans la description des Gaules. La seule conclusion que l'on puisse tirer des assertions de cet historien et des auteurs qui ont écrit après lui, c'est que les Celtes ou Gaulois étaient

(1) *Histoire générale de Languedoc*, t. I, p. 73, note 8.

(2) M. Du Mège a embrassé l'opinion contraire dans ses annotations à l'*Histoire de Languedoc :* la première livraison de l'*Archéologie pyrénéenne*, qui vient de paraître, prouve qu'elle ne s'est pas modifiée.

(3) *De bello gallico.*

(4) *Géographie*, liv. IV.

(5) Pomponius Méla.

(6) Ammien Marcellin, liv. XV, ch. II.

séparés des Aquitains par la Garonne, depuis la jonction de ce fleuve avec le Tarn, vers Moissac, jusqu'à son embouchure dans la mer.

D'un autre côté, on ne conçoit guère que Toulouse, l'une des grandes cités de la Gaule, le chef-lieu de la puissante tribu des Volsces Tectosages, fut bornée, au midi, par le lit du fleuve qui coule sous ses murs, tandis que, suivant Strabon, Nîmes, la capitale des Volces Arécomiques, possédait sur son vaste territoire vingt-quatre villes, bourgs ou villages.

La région située sur la rive droite de la Garonne fut soumise par les Romains dans les premiers temps de leur établissement dans la Gaule, et réunie, à cette époque, à la Narbonnaise. Ce fait est également attesté par les documents historiques et par les anciens auteurs. Catel (1) est le seul, parmi les modernes, qui ait exclu cette portion de l'ancien territoire des Tectosages de cette province. Par suite d'une fausse interprétation d'un passage de Pline, cet auteur soutient que le Tarn séparait dans tout son cours la Narbonnaise de l'Aquitaine; mais D. Vaissette a démontré sans peine, après lui, qu'il n'en était pas ainsi (2). Quant à la contrée située sur la rive gauche, les données que l'on a sur sa condition, avant comme après la conquête des Gaules, ne sont rien moins que certaines. D. Vaissette pense que les Romains n'ayant d'abord réuni à leur empire que le pays situé sur la rive droite, la contrée située sur la rive opposée s'était confondue avec l'Aquitaine, jusqu'au temps de la conquête des Gaules par César, époque à laquelle elle passa, selon lui, dans la province romaine (3). C'est ainsi que cet historien explique l'opinion des anciens auteurs sur la division de la Gaule, et particulièrement le texte si connu de César : *Gallos ab Aquitanis Garumna flumen dividit.*

Si l'on n'a aucune preuve que la contrée dont nous nous occupons fût comprise dans la Narbonnaise, sous le règne d'Auguste, il est certain du moins qu'elle en faisait partie dans le quatrième siècle. Le témoignage d'Ausone, qui, par sa position, devait mieux que tout autre

(1) Catel, *Mémoire*, p. 488.
(2) *Histoire générale de Languedoc*, t. I, note 8.
(3) *Idem.*

connaitre avec exactitude l'étendue des provinces méridionales de l'empire, ne laisse aucun doute à cet égard. En indiquant les limites de la Narbonnaise, à l'aspect du couchant, le poète aquitain s'exprime ainsi :

Internisque premunt Aquitanica rura, Cebennæ
Usque in Tectosagos, primævo nomine Volcas,
Totum Narbo fuit (1).

La Narbonnaise n'était donc pas, comme on le voit, séparée, à l'aspect du couchant, de la Novempopulanie par la Garonne, dans les derniers siècles de la domination romaine; cette province embrassait alors tout l'ancien territoire des Tectosages, sur l'une et l'autre rive. Le texte que nous avons cité est très-explicite sur ce point. Si la Garonne avait, comme on l'a avancé, servi de limite à la Narbonnaise, Ausone n'aurait pas manqué de le dire, ainsi que le fait remarquer D. Vaissette. La contrée située sur la rive gauche était donc comprise dans la Narbonnaise à la fin du quatrième siècle; c'est là un fait positif sur lequel aucun doute ne peut s'élever. Nous en concluons que cette contrée en faisait partie, comme celle de la rive droite, depuis sa soumission aux Romains, et l'on ne conçoit pas qu'il en fût autrement. Pourquoi les Romains auraient-ils, en effet, détaché, après une longue suite de siècles, une langue de terre de l'Aquitaine, située sur la rive gauche de la Garonne, pour la réunir à la Narbonnaise qui est située presque en entier sur la rive droite? Pourquoi confondre ainsi sous un même gouvernement des populations non moins diverses de mœurs que d'origines? et comment, au point de vue purement administratif, justifier une pareille mesure?

L'extension que l'on avait donnée à la Narbonnaise à l'aspect du couchant est maintenant bien connue. Mais quelles étaient les limites de cette province, sur la rive gauche de la Garonne, à l'ouest et au sud? C'est là ce qui nous reste à établir, non sur des conjectures et des probabilités, comme on l'a fait jusqu'à présent, mais sur l'autorité des documents authentiques et des faits.

On ne peut bien connaitre, selon Adrien de Valois, dont le senti-

(1) *Histoire générale de Languedoc*, t. I, p. 489. Ausone, *Clar. urb.*, 13.

ment a été suivi par D. Vaissette, l'étendue et les limites des anciennes provinces que par celles des peuples ou des cités particulières qui les composaient, et comme le gouvernement ecclésiastique s'est d'abord réglé sur le civil, l'étendue des anciens diocèses doit servir de règle pour fixer celle de chaque cité ou peuple particulier, à moins qu'on ne prouve qu'il y ait eu des changements. Ce principe une fois posé, les auteurs que nous venons de nommer assignent à la Narbonnaise la même étendue et les mêmes limites que les notices de l'empire attribuent aux diocèses compris dans cette province en deçà du Rhône. D. Vaissette indique ainsi ses limites, sur la rive gauche de la Garonne, au sud et à l'ouest.

« La Narbonnaise s'étendait dans tout l'ancien diocèse de Toulouse, des » deux côtés de ce fleuve, en remontant, depuis la pointe de Moissac, » jusqu'au lieu de Martres, un peu au-dessous de Cazères, à l'extrémité » du diocèse de Rieux, vers le Comminges. Ce pays comprenait à la gau- » che de la Garonne, ce qui compose aujourd'hui la partie des diocèses de » Montauban, de Toulouse et de Rieux située de ce côté-là, avec tout » celui de Lombez. Il était séparé de la Novempopulanie par la petite » rivière de la Sère, qui sépare le diocèse de Montauban de celui de » Lectoure, en remontant, depuis son embouchure à la gauche de la » Garonne et auprès de Saint-Nicolas de la Grave, jusqu'à sa source qui » est à une petite distance de la rivière de Gimone. Cette dernière sépare » ensuite du nord-ouest au sud-est le diocèse de Lombez ou l'ancien » Toulousain d'avec le diocèse d'Auch, depuis le lieu de Maubec jusque » dans le Comminges, et ce dernier pays est séparé des diocèses de » Lombez et de Rieux, du couchant au levant, par les Basses-Pyrénées » vers l'embouchure du Salat dans la Garonne, au voisinage de Mar- » tres (1). »

Ainsi la Narbonnaise s'étendait sur la rive gauche de la Garonne, au sud jusque dans le Comminges vers Lombez, et à l'ouest jusqu'à la Gimone vers Maubec ; mais ces indications purement conjecturales ne reposent sur aucun fait positif, sur aucun fondement solide. Si la Narbonnaise avait, comme nous l'avons dit, absorbé l'ancien territoire des Tectosages situé sur la rive gauche, s'il est vrai que les limites de ce

(1) *Histoire générale de Languedoc*, t. I, p. 493.

territoire ont été les mêmes avant comme après la conquête et qu'elles n'ont dans la suite éprouvé aucun changement, ainsi que cela résulte des documents historiques et des notices de l'empire en particulier, il faut reconnaître qu'on donne à la Narbonnaise une trop grande étendue de ce côté. En suivant ces errements il est impossible d'assigner une place convenable aux tribus de l'Aquitaine limitrophes des Tectosages à l'ouest et au sud. Les tribus qui occupaient cette région étaient les Convenæ, les Garites, les Ausci et les Lactorates. On attribue, sans difficulté, aux Garonni, aux Ausci et aux Lactorates, le territoire compris dans les arrondissements de Saint-Gaudens, Auch et Lectoure, sauf quelques enclaves; mais lorsque ces tribus sont placées, on ne trouve plus de district particulier pour les Garites. Sanson pense qu'ils occupaient le comté de Gaure, dont le chef-lieu était Fleurance, entre Auch et Lectoure. Danville (1) les place, dans sa carte de la Gaule, entre Auch et Eauze. Walkenaer ne partage pas leur sentiment (2).

« Les Garites, dit cet auteur, sont placés par Sanson, dans le comté de » Gaure et cette conjecture, fondée sur le seul rapport de nom, a été » adoptée par Danville et Adrien de Valois, mais cette position a l'inconvénient de mettre les Garites sur le territoire des Lactorates et des » Ausci. Lorsque tous les peuples mentionnés par César et les autres » auteurs postérieurs sont placés, je trouve qu'il n'y a plus d'autre district, » pour les Garites, que toute la partie du diocèse de Montauban qui est » située à l'est de la Garonne, que nous avons déjà observé devoir appartenir à l'Aquitaine et dans laquelle on trouve un lieu nommé *Gariès*, » un autre *Garac*, un troisième *Garganvillar*, et qui tous, surtout le » premier, retracent avec moins d'altération, et beaucoup mieux que » Gaure, le nom des anciens Garites. »

Cette distribution de territoire donne évidemment aux tribus situées sur les confins de l'Aquitaine la place qui leur convient, et aux Garites celle qui semble devoir leur appartenir au milieu d'elles. Le district qui est attribué à ces derniers est borné au levant par les Tectosages, au midi par les Convenæ, au couchant par les Ausci et les Lactorates et au

(1) Danville, *Notice de la Gaule*. V. la carte.
(2) Walkenaer, *Géographie de la Gaule*, t. I, p.

nord par la Garonne. C'est le seul qui puisse leur être assigné. Walkenaer n'a pas été moins heureusement inspiré, lorsque, guidé par la conformité du nom, il a désigné Gariès comme le chef-lieu de cette tribu.

Gariès est un village assis sur la rive gauche du Lambon, entre deux coteaux élevés et dans un site sauvage; il est situé à 10 kilomètres de Beaumont-de-Lomagne et à 20 environ de Verdun. Suivant une ancienne tradition, qui s'est perpétuée jusqu'à nous, une ville d'une grande étendue s'élevait en ces lieux; les vieillards montrent encore la place qu'elle occupait et l'on y découvre journellement de nombreux débris de la civilisation gauloise et romaine. Nous avons nous-même recueilli au milieu des ruines un fragment de poterie qui nous a paru appartenir à la céramique gauloise et dont le dessin a été reproduit. Les peuplades gaëliques qui ont si souvent inondé la Gaule de leurs bandes aventureuses, ont laissé à Gariès des traces profondes de leur domination. En fouillant dans les lieux où l'on place l'enceinte de la ville, on trouve fréquemment des cavités circulaires qui rappellent la forme de leurs habitations. Non loin de ces lieux et particulièrement sur le cours du Lambon, on découvre aussi des vestiges de la civilisation celtique. Un tumulus s'élevait, il y a quelques années, au lieu de Bordeneuve, sur les limites des communes de Gariès et de Bouillac. Sur la rive opposée, vers son embouchure dans la Garonne, des fouilles ont mis à découvert, dans un lieu appelé *Neyrole*, situé dans la commune du Mas-Grenier, une enceinte circulaire, dans laquelle on a trouvé une statue de Mercure. Gariès n'a cependant rien conservé de son importance, comme cité gauloise. Comme Alesia et Uxelodunum, elle périt sans doute, durant la guerre de l'indépendance. Ce fut, selon toute apparence, dans les péripéties de la lutte que les Garites avaient engagé avec les Sociates contre les armées romaines commandées par Crassus (1), qu'elle fut renversée de fond en comble et entièrement ruinée. Les débris de constructions romaines, que la charrue ramène sans cesse à la surface, attestent qu'une ville romaine s'éleva sur les ruines de la cité gauloise. A la fin du moyen-âge, Gariès était encore un lieu fortifié, un *Castrum* (2), une place de guerre, qui, selon

(1) César, *De bello gallico*, ch. II.
(2) Saisimentum comitatus Tolosæ.

les traditions locales, disparut entièrement avec la population qu'elle protégeait, pendant la guerre de la Réforme. Une église, de construction récente, autour de laquelle se sont groupées quelques habitations, repose, de nos jours, sur l'emplacement de la cité des Garites. C'était là qu'elle s'élevait, sans aucun doute : Garac et Garganvillar que Walkenaer indique comme appartenant au district des Garites, n'ont aucun droit, ni par leur position ni par leur origine toute moderne, au titre de chef-lieu de la tribu.

La position des peuplades de l'Aquitaine, voisines de la Celtique, étant ainsi déterminée, les choses prennent une nouvelle face. Le district des Garites s'étendant du midi au nord, des limites des diocèses de Toulouse et de Lombez, au-delà de Garac, jusqu'à la Garonne, entre la Gimone et le territoire des Tectosages, il est évident que ce n'est ni vers Lombez, dans le Comminges, ni à Maubec, sur les bords de la Gimone, qu'il faut chercher les confins de ce territoire. C'est au levant de Gariès, vers la rive gauche de la Garonne, que nous devons les retrouver, si la place qui a été assignée aux tribus de l'Aquitaine est celle qu'elles occupaient réellement. C'est vers cette région que nous allons, en conséquence, diriger nos recherches.

Deux voies romaines, dont il n'est fait mention ni dans les itinéraires ni dans aucun autre document historique, traversaient le territoire de Verdun. L'une partait de Toulouse et se dirigeait vers Bordeaux, en suivant le cours de la Garonne, sur une ligne parallèle à celle de la rive droite qui est indiquée dans les itinéraires, et dont M. du Mège a retrouvé la trace il y a quelques années (1). Cette voie reliait entre elles les villes du littoral et leur ouvrait une communication directe avec Toulouse et Bordeaux, tandis que la grande voie de Bordeaux à Jérusalem s'enfonçait dans les terres à partir de Lectoure, et décrivait, avant d'arriver à Toulouse, une courbe immense qui l'éloignait considérablement des rives de la Garonne. Son existence est clairement établie dans une charte inédite que nous avons recueillie dans les archives de la ville de Verdun (2).

(1) *Histoire annotée de Languedoc*, t. I, p. 157.

(2) Archives de la ville de Verdun. Charte inédite de Philippe le Hardi. — Nous devons la communication de cette charte à la bienveillance de M. Henri Double, maire de Verdun et membre du conseil général de Tarn-et-Garonne.

Peu de temps après que Philippe le Hardi eut pris possession du comté de Toulouse, en vertu des stipulations du traité de Paris, un différend s'éleva entre ce prince, comme successeur des comtes de Toulouse, et l'abbé de Grandselve, sur l'étendue de leurs possessions féodales dans le Toulousain; il fut soumis, d'un commun accord, à l'arbitrage de l'abbé de Belleperche et de deux seigneurs séculiers. En 1278, toutes les questions litigieuses furent vidées; Philippe le Hardi sanctionna la décision des arbitres, avec l'assentiment de l'évêque de Toulouse, par ses lettres patentes du mois de janvier de cette année. Nous ferons connaître ailleurs l'importance de ce document pour l'histoire de notre pays. Une de ses dispositions est ainsi conçue :

De discordia, vero, quæ erat inter dictos abbatem et conventum ex una parte, et homines de Omervilla et procuratorem nostrum ex altera, super limitationibus villæ de Omervilla *et* Grangiæ de veteri aqua, *quas dicti abbas et conventus dicebant esse clotam illam, quæ est suprà ripam Savæ et deinde, sicut rectè itur ascendendo per clotam, usque ad aliam clotam sive bosolam, quæ est suprà Podium........ Procurator vero noster et habitatores dictæ villæ de Omervilla dicebant dictas bossolas esse clotam illam quæ est* viæ publicæ quæ itur de Tholosa ad Verdunum, *quæ est subtus clotam dictorum monacorum, perdictas balistatas. Et deinde* de dicta clota antiqua *per quercus signatas usque ad fontem Bugueti........*

La clarté de ce texte nous dispense de toute explication, comme de tout commentaire. A la preuve authentique qui en résulte viennent se joindre d'ailleurs des témoignages qui ne laissent place à aucun doute. En creusant le sol pour y établir de nouvelles constructions, on a découvert à *la Portale* et à *Saint-Martin*, non loin de Verdun, au levant, des tronçons de voie parfaitement conservés, ainsi que sur plusieurs autres points de son parcours, notamment au-delà de Bourret, vers Belleperche.

L'autre voie prenait, à partir de Verdun, sa direction vers le sud-ouest; elle passait, à la distance d'un mille environ de cette ville, à la *Mansenque* : l'on a trouvé dans ce lieu des portions de cette voie dont les fragments ont été conservés. Des débris de construction, des terres calcinées attestent qu'une habitation romaine avait existé sur ce point.

C'était, comme l'indique le nom, *Mansum*, *Mansio*, une station où les soldats romains et les courriers trouvaient des gîtes et des étapes; l'habitation même peut-être du *Manceps* ou intendant, qui était chargé de tout préparer à l'avance. Après avoir franchi la côte d'Engouse, où les tuiles à rebords et les matériaux épars sur le sol indiquent la ruine de quelque ancienne construction, elle touchait sur la plaine haute à *Peyromil* (pierre milliaire), et atteignait, à l'extrémité du territoire de Verdun, le lieu de *Finé;* elle descendait ensuite dans le vallon du ruisseau de Dère, s'engageait dans le pays accidenté de l'Aquitaine, et se reliait, à la distance de 12 kilomètres environ de *Finé*, vers la *Mothe-Cabanac*, un peu au-delà de Gariès, qu'elle desservait sans doute, à la grande voie romaine de Bordeaux à Toulouse par Lectoure.

Finé, que nous venons de rencontrer à l'extrémité du territoire de Verdun, est situé au sommet du coteau qui borde la rive droite du ruisseau de Dère, à 40 kilomètres de Toulouse, à 8 de Verdun et à 12 environ de Gariès, en face de Bouillac ou Bolhac, dont l'étymologie est, si nous ne nous trompons, *limite fin de la race* (1). Suivant les titres particuliers de la ville de Verdun et diverses chartes du moyen-âge, ce lieu, dont l'antiquité ne saurait être mise en doute, faisait partie d'une agglomération où figuraient *Bugaton*, le *Buguet* et *Pontenerio* (*les Pontineaux*) : il portait au quatorzième siècle le nom de *Finiens* (2). En le désignant dans les livres terriers de la commune de Bouillac à laquelle il a été réuni dans ces derniers siècles, sous le nom de Finé, on n'a fait que lui restituer celui qu'il tenait sans aucun doute des Romains, et que ceux-ci avaient consacré aux lieux qui marquaient la fin du territoire des anciennes cités et des provinces. C'est là que nous plaçons celle du territoire des Tectosages; la position du district des Garites telle que nous l'avons indiquée et spécialement celle du chef-lieu de cette tribu, dont les dépendances devaient avoir une certaine étendue du côté du levant, ne permettent pas de lui assigner d'autres limites. Et si l'on considère qu'il résulte des notices de l'empire et de l'opinion des auteurs que les limites de l'Aquitaine et de la Celtique n'éprouvèrent

(1) Dans les anciens titres et même dans les chartes du seizième siècle que nous avons eus sous les yeux, ce nom s'écrivait Bolhac. En langue romane, Bolhio signifie encore limite.

(2) Archives de Verdun, charte de 1342.

aucun changement lors de la conquête de ces contrées par les Romains, pendant toute la durée de leur établissement, on demeure convaincu que c'était aussi sur ce point que la Narbonnaise et la Novempopulanie confondirent leurs limites. Suivant une ancienne tradition dont les organes vivent au milieu de nous, le territoire de Toulouse, le *Pagus Tolosanus*, prenait fin sur la rive droite du ruisseau de Dère, et c'était *Finé* qui en marquait aussi l'extrême limite. Il en était autrement sur la rive droite de la Garonne. Le territoire des Tectosages et celui des Tolosates avaient chacun leurs limites particulières. Suivant Sanson, Tascodunum (1) l'ancienne capitale des Tasconi, qui avait reçu le nom de Fines sous les Romains, et selon d'autres Bressols, marquaient celle des Tectosages (2), et c'était à Finhan, selon Walkenaer, que se trouvait celle des Tolosates. On comprend aisément les motifs qui déterminèrent cette double délimitation : le *Pagus Tolosanus* pouvait bien finir au milieu de l'immense plaine où Finhan est situé, mais il fallait, pour limites aux Tectosages, le cours du Tarn et les hautes collines du Querci. Leur territoire étant plus restreint sur la rive gauche, il n'y a aucun motif pour le distinguer de celui des Tolosates. Ajoutons aux indications que nous avons données sur l'établissement, à *Finé*, des limites de la Narbonnaise un dernier fait qui vient en confirmer la vérité. Les distances étant marquées en milles dans la Narbonnaise et en lieues dans les autres provinces de l'empire (3), on a attribué à la première toutes les parties du territoire où l'on a pu constater que les distances étaient marquées en mesures romaines, sur les voies qui les traversaient, et on a rejeté dans les autres toutes celles qui étaient indiquées en mesures gauloises. La mesure itinéraire étant le mille, sur la voie transversale qui se dirigeait à l'ouest, de Verdun à la grande voie gallienne, ainsi que l'atteste Peyromil (pierre milliaire), nous en concluons, par voie de conséquence, que la contrée qui s'étend de Toulouse à Finé était comprise dans la

(1) Aquitaniæ contermini... Tasconi alias. Tascoduni. Pline l'Ancien, liv. III, ch. IV.

(2) Fines demonstravimus in nostra Galliæ antiquæ tabula, inter Tolosam et Divonam : et in Aquitaniæ primæ explicatione, habemus a Tolosa Bibonam usque inter sunt Fines 45 et cosa 46 et in margine et iisdem numeris Montauban 45 cos 46. (*Desquisitiones Geographicæ* Nicolai Sanson.)

(3) Voir les itinéraires.

Narbonnaise. *La lieue* étant celle de la grande voie dont nous venons de parler, qui passe à une faible distance de Finé, il faut en conclure aussi, qu'au-delà de ce point on se trouvait dans la Novempopulanie. Bergier (1) avait remarqué que les distances étant marquées en lieues dans tout le parcours de cette voie, il en résultait que la Novempopulanie s'étendait sur la rive gauche de la Garonne, depuis Bordeaux jusqu'à Toulouse. Les renseignements que nous avons recueillis doivent modifier cette opinion et fixer le véritable état de choses sous les Romains. La différence qui existe dans la manière de marquer les distances ne peut s'expliquer autrement que par la différence des territoires.

La fixation des limites de la Narbonnaise et de la Novempopulanie à Finé se concilie d'ailleurs au plus haut point avec la configuration géologique du pays et les faits de l'époque romaine; elle n'est pas moins justifiée par sa parfaite convenance. De Toulouse au ruisseau de Dère, le pays est une immense plaine sillonnée, de loin en loin, par quelques cours d'eau. Au-delà de ce ruisseau tout change d'aspect. Le sol est entrecoupé de vallons et de hautes collines boisées, qui le traversent du midi au nord. Les conditions climatériques ne sont plus les mêmes; on sent que l'on entre dans une nouvelle région.

Aucun fait ne nous a révélé encore la direction que prenait la ligne divisoire à partir de Finé au sud et à l'ouest, ni les points où elle touchait. S'il nous était permis de hasarder quelques conjectures à cet égard, nous dirions, en nous appuyant sur les renseignements que nous avons puisés dans les titres du moyen-âge, que cette ligne passait, du côté du levant, vers Saint-Paul, et qu'elle suivait, au couchant, les bords de la forêt de Grandselve, jusqu'à la Gimone qui servait de limite au midi et au couchant. Le périmètre de la forêt de Grandselve est indiqué dans la bulle d'Innocent II du mois d'avril 1142 (2).

Telles sont les limites que nous assignons à la Narbonnaise dans la région du sud-ouest.

(1) V. Bergier, p. 480.
(2) *Gallia christiana*, t. XIII, instrumenta.

NOTICE

SUR

LES ANTIQUITÉS DE MIMIZAN.

Le voyageur qui traverse aujourd'hui les Landes de Bordeaux à Bayonne, rapidement entraîné par la locomotive, aux poumons de fer, au souffle de flamme, n'aperçoit, dans ces horizons de pins qui se déroulent sans cesse devant lui, qu'une vaste forêt, coupée de quelques clairières de landes ou de maigres cultures.

Rien, à la première vue, d'aussi monotone, d'aussi dépourvu de tout intérêt que ces plaines sans limites; mais si l'on vient à y résider, surtout en se rapprochant des dunes et de la mer, on y trouve la magie des grands phénomènes de la nature, l'attrait des souvenirs historiques et ce vif intérêt qui s'attache aux vénérables débris des temps passés.

Parmi les localités curieuses, il en est une peu connue jusqu'ici et qui cependant mérite l'attention du touriste, c'est Mimizan. Ce village, séparé de la mer par une dune verdoyante, des grandes routes et des bruyantes stations du chemin de fer par trois heures de sables mouvants, semble se complaire dans sa solitude et se mirer paisiblement dans les eaux limpides de son lac, comme pour y chercher les souvenirs de son histoire et de sa splendeur éteinte. Si vous écoutez les récits traditionnels, on vous parlera d'une cité engloutie par le lac, d'un port comblé par une montagne, de vaisseaux qui venaient apporter les produits de l'étranger, là où il n'existe aujourd'hui qu'une haute dune couverte de pins résineux. Si vous demandez les monuments, on vous montre les restes d'une vaste église dont une portion suffit à la population actuelle, et des

pyramides bizarres dont il est assez difficile, à la première vue, de s'expliquer l'utilité.

Essayons de jeter un coup-d'œil sur ces traditions et ces monuments; de cet examen il ressortira peut-être quelques faits intéressants.

Il faut d'abord bien constater que les auteurs anciens sont muets sur Mimizan. Ni la carte de Peutinger, ni les itinéraires d'Antonin ne désignent aucune ville dont il soit possible de rattacher, par l'étymologie, le nom à celui que porte actuellement ce village, appelé aussi, par les géographes modernes, *Memysan* et *Menuzan*. Cependant, les traditions de cette nature ne sont jamais sans quelque fondement; les nombreux *tumuli* qui existent encore aux environs de Mimizan prouvent qu'il a dû y exister un centre de population celtique, et les nombreuses monnaies romaines, surtout celles des empereurs de la période turbulente qui finit à Constantin, démontrent que, sous la civilisation romaine, la bourgade aquitaine n'avait pas déchu. Les chroniqueurs du moyen-âge en parlent comme d'une ville, et Pierre de Marca raconte une bataille qui eut lieu à Mimizan, en 506, entre les catholiques, c'est-à-dire les Francs du parti de Clovis, commandés par Saint-Gallatoire, évêque de Lescar, et les Ariens, Goths et Visigoths. Le saint évêque, battu, fut emmené prisonnier à Mimizan, où il fut mis à mort l'année suivante, sur son refus d'embrasser l'arianisme. Il est donc établi qu'à l'époque, déjà éloignée de nous, où Pierre de Marca compulsait les cartulaires du moyen-âge, ce vénérable savant considérait Mimizan comme une ville ancienne.

M. Thore, médecin en chef de l'hôpital de Dax, qui a écrit, au commencement de ce siècle, un livre curieux sur les landes de Gascogne (1), consacre plusieurs pages aux traditions et aux antiquités de Mimizan. Il décrit très-bien le port qui s'étendait au couchant de la ville, et dont il affirme que l'on pouvait encore retracer l'enceinte vers la fin du dernier siècle; il parle des carcasses de navires enfouies sous les sables, mises à découvert par un violent ouragan, et réengloutics bientôt par une autre avalanche de sable, mais qui ont été vues par des vieillards qui vivaient encore du temps de Thore. Aujourd'hui la dune d'Udos, désor-

(1) Thore, *Promenade sur les côtes du golfe de Gascogne*. Bordeaux, 1810.

mais fixée par des plantations de pins, recouvre le port et les vaisseaux, et sépare l'église de la mer par un rideau verdoyant de plus de vingt mètres de hauteur. Il n'y a donc plus, pour attester la tradition, que quelques gros anneaux de fer et le dicton populaire conservé dans la vieille langue nationale :

Maouhide te dou cantic de la syrene, dou cantic dou hazan, et dou cloutheri de Mimizan.

Garde-toi du chant de la syrène, de celui du faisan, et du clocher de Mimizan.

Le chant des syrènes avait conservé, pendant le moyen-âge, sa renommée de perfidie, et Walter-Scott, dans son intéressant ouvrage sur les traditions écossaises, nous atteste les naïves frayeurs des matelots et des pêcheurs des Hébrides et des côtes de Norwège à l'égard de ces dangereuses filles de mer. Je ne voudrais pas même affirmer que l'on n'y croit pas encore dans quelque anse reculée des côtes de Bretagne.

Le chant du faisan, coq de bruyère, offrait un danger plus réel. Ces oiseaux, devenus rares aujourd'hui dans les Landes, affectionnent les endroits où le sable humide recouvre des sources cachées, où ils viennent chercher des insectes et des vers. Ces petits puisards, recouverts d'une trompeuse végétation et qu'on appelle des *blouses* dans les Landes, sont souvent dangereux pour le chasseur.

Enfin, la grosse tour de l'église de Mimizan était encore, au commencement du dernier siècle, un phare et une batterie. On y avait hissé des canons qui dataient de l'origine de l'artillerie, et qui y sont demeurés jusqu'au moment où s'écroula ce monument.

Tous ces faits et d'autres récits intéressants de la ville, qui s'étendait au midi et au levant de l'église actuelle et qui dort aujourd'hui sous les eaux du lac, sont racontés avec élégance par un de nos contemporains, le baron Boisse de Mortemart (1). Je ne veux pas courir le risque de le gâter en l'abrégeant; il vaut mieux renvoyer à l'ouvrage lui-même; ce sera procurer un plaisir à ceux qui le liront en entier.

Pour revenir au sujet de cette notice, il semble donc bien établi qu'il

(1) *Voyage dans les Landes*, par le baron Boisse de Mortemart. Paris, 1840, chez Le Bouchard Hazard

y a eu à Mimizan un port et une ville. Mais comment ont-ils disparu? à quelle localité de la Gaule romaine les rattacher? Ces deux questions doivent être traitées séparément. Peut-être même demanderai-je que l'on me permette une courte digression : « Les gens qui savent les faire, a » dit Montesquieu, sont comme ceux qui ont les bras longs; ils atteignent » plus loin ». Saurai-je digresser à propos? J'en doute un peu; mais il faut essayer. Si l'on observe attentivement cette longue plage de sable qui s'étend de l'embouchure de la Garonne à celle de l'Adour, on voit que ces dunes mouvantes ont dû, à toutes les époques, produire sur le littoral des modifications profondes qui changeaient l'aspect du pays. Les sables sont poussés par la tempête sur le rivage, le vent les balaie vers l'intérieur; puis, quand l'ouragan souffle de terre, il y ajoute d'autres sables enlevés à l'immense plateau des landes; au moindre obstacle, tout s'amoncelle et il se forme une dune. Si cet obstacle vient intercepter un ruisseau ou une rivière, les eaux refluent et s'étendent en lacs ou en marais. C'est par suite de quelque évènement de cette nature que nous disons aujourd'hui l'*embouchure* de la Garonne, tandis que les Romains disaient *les embouchures*. Il pourrait bien arriver un jour qu'un archéologue du Médoc vînt indiquer aux ingénieurs la possibilité de rétablir l'ancienne passe et d'améliorer les abords du port de Bordeaux : alors on trouvera que notre science est bonne à quelque chose.

Un phénomène de cette nature, mais plus grave et plus terrible, est venu affliger, il y a cinq cents ans, Bayonne et ses environs. Un affreux ouragan, dont les chroniques de Froissard et de Pierre de Marca s'accordent à fixer la date à l'année 1360, obstrua, par des masses de sable, l'embouchure de l'Adour, qui reflua sur les campagnes et occasionna d'immenses dégâts. Peu à peu, le fleuve se fraya un lit vers le bassin où se trouve aujourd'hui le vieux Boucau. Mais cette embouchure était, à ce qu'il paraît, souvent insuffisante et les habitants de l'antique *Lampurdum* se voyaient, non-seulement privés de la navigation maritime, mais leur ville était sans cesse inondée. Cet état de choses dura environ deux siècles, pendant lesquels on fit d'inutiles travaux pour protéger le cours des eaux contre les sables; enfin, en 1578, Louis de Foix, qui avait été envoyé par le roi, réussit à rétablir l'ancien lit. L'œuvre de Louis de Foix, qui a duré trois siècles, coûta 30,000 livres. En 1857 et 1858 on a

entrepris de nouveaux travaux pour défendre l'embouchure de l'Adour contre l'invasion des sables ; il est fort à désirer que ces ouvrages, encore incomplets, durent autant et ne coûtent pas plus cher que ceux de l'ingénieur d'Henri III.

Plusieurs chroniqueurs ont rapporté ces faits ; mais c'est peut-être Oïhenart (1) qui donne les détails les plus intéressants sur les désastres occasionnés par le refoulement des eaux de l'Adour ; j'en citerai seulement quelques lignes :

« *Ahinc circiter ducentos annos, Aturri fluvii ostia (per quæ is se in Oceanum ad tria à Bajona milliaria exonerabat) conjestis ventorum vi et marinæ tempestatis impetu, immensis arenarum cumulis velut molibus quibusdam obstructa fuerant ; hic casus Bajonensibus, non maris solum usum abstulit, sed multa etiam graviora incommoda invenit ; agris eorum et non exiguâ parte urbis, redundantis amnis effusionibus submersis ; post aliquot tempus novo excitu fluminis ad vicum* Mesanges, *nunc* Boucau vieux, *qui sex circiter leucis Bajona distat, comparatò, Bajonenses aliquantulum sublevati sunt.* »

Nous pouvons maintenant nous rendre raison des causes qui ont amené la catastrophe de Mimizan. Un grand orage, peut-être celui de 1360, aura obstrué le goulet par lequel son port communiquait avec la mer ; les eaux de la petite rivière qui venaient s'y jeter, refoulées par les sables amoncelés, ont inondé les quartiers les plus bas de la ville, aux dépens de laquelle s'est agrandi l'étang d'Aureillan qui aurait, peu à peu, tout envahi, si le trop-plein ne s'était pas frayé un nouveau lit vers la mer. Voilà ce qui nous est appris par l'examen des lieux, et c'est ainsi que l'on s'explique les traditions et les chroniques du moyen-âge.

Si ensuite nous voulons remonter à la période gallo-romaine, il faut entrer dans un autre ordre de preuves : les auteurs anciens, les monnaies et les routes romaines ; jetons-y un rapide coup-d'œil.

Les auteurs latins parlent assez peu de la région landaise : on peut seulement conjecturer, en rapprochant les quelques passages où il en est question, que le pays devait offrir, sous la domination romaine, à peu près le même aspect qu'aujourd'hui. Strabon dit quelques mots des résiniers

(1) *Arnaldi Oihenarti notitia utriusque Vasconiæ.* — Parisiis, 1638, fol. 542.

enfumés et de la culture du *pannicum*, dont Pline parle aussi, si ma mémoire est fidèle. On trouve dans les œuvres d'Ausone, une épitre de saint Paulin, qui reproche à son illustre ami de le négliger pour les résiniers de la Teste de Buc (*Piceos Boïos*). Le patricien Auvergnat allait-il chercher les bains de mer ou bien les faisans des Landes ? Mais il est bien évident que la résine et les laines, probablement aussi le minerai de fer, qui forme partout le sous-sol des Landes, devaient, sous la civilisation romaine, être l'objet d'un commerce considérable. — C'est ce qui explique comment presque tous les centres de population, actuellement existants dans cette partie des Landes, peuvent être rattachés à une origine gallo-romaine. En effet, on ne peut fouiller la terre aux environs de la Teste, de Cazaux, de Biscarrosse, de Mimizan, de Saint-Julien, sans y trouver des monnaies de l'époque des empereurs. Les plus fréquentes sont celles des Posthumes, qui avaient établi à Bordeaux une sorte d'empire d'Aquitaine qui dura quelques années et semble avoir été florissant. Les guerres civiles des légions n'entraînaient pas après elles ces désastres immenses qui marquèrent, plus tard, les invasions des barbares.

Mais si l'on veut fixer avec quelque exactitude la position des villes anciennes, c'est en étudiant les itinéraires et en rétablissant le tracé des voies romaines qui y conduisaient, que l'on peut y parvenir. C'est la méthode de Danville, c'est aussi celle de notre savant confrère, M. Du Mège; c'est la seule qui n'aboutisse pas à des romans.

Il paraît bien démontré que, sous la domination romaine, deux voies conduisaient comme aujourd'hui de Bayonne à Bordeaux; leur bifurcation est établie par Danville à Dax (*Aquæ Tarbellicæ*); peut-être même pourrait-on la rapprocher un peu de l'antique *Lampurdum;* c'est un point d'érudition qui sera sans doute décidé par l'autorité de M. Du Mège, dans son grand ouvrage sur l'archéologie de nos contrées. Mais à quelque endroit que l'on place la bifurcation, il faut toujours reconnaître deux voies : l'une qui inclinait un peu à l'est, et dont nous n'avons pas à nous occuper dans cette notice, l'autre qui se rapprochait de la mer et venait aboutir à *Bojos* (la Teste de Buc), pour, de là, suivre une ligne à peu près parallèle au chemin de fer de la Teste à Bordeaux. Walkenaër, dans sa carte des Gaules, indique aussi deux voies, mais

il leur donne un tracé bizarre de losanges aigus qui se joignent par leurs sommets, tracé qui n'est établi ni sur l'itinéraire d'Antonin, ni sur les restes de voie qui existent encore, ni sur la topographie des lieux. Tous les pâtres des Landes auraient pu rectifier ce tracé, si le baron Walkenaer était venu les consulter. La voie romaine qui passe à ou près de Saint-Julien, Mimizan, Gastes, Biscarrosse, la Teste-Lamothe et, de là, à Bordeaux, est parfaitement connue de tous les habitants, qui l'appellent *Camin Romiou ;* on peut la suivre dans presque tout son parcours jusques au bord des grands étangs qui ont dû se former ou, du moins, s'agrandir depuis l'époque de sa construction. Danville a donc montré son exactitude ordinaire en indiquant, dans sa carte des Gaules, les étangs des Landes entre la voie et la mer : mais, je le répète, peut-être y a-t-il à modifier un peu son tracé. Cependant il est un point sur lequel il faut s'incliner devant son autorité, c'est que la voie romaine qui conduisait d'*Aquæ Tarbellicæ* au chef-lieu des Bojens devait nécessairement traverser le pays des Cocosates, peuplade importante de l'Aquitaine (1).

Cette observation nous ramène à Mimizan dont nous nous sommes un peu éloigné.

Cocosa devait se trouver quelque part entre l'emplacement actuel de Mimizan et Biscarrosse, probablement un peu au sud du village de Biscarrosse. Mais ce chef-lieu n'était pas au bord de la mer, et quand, sous la domination romaine, son industrie et ses besoins se seront accrus, il lui aura fallu un *Emporium*. C'est ainsi que se sera formé Mimizan sur le port alors existant, et qui communiquait avec Cocosa par la voie romaine et par le cours d'eau dont la dune récente d'Udos a changé la direction. L'importance de cette bourgade maritime pendant la domination romaine y aura occasionné, pendant les premiers siècles de la monarchie, un établissement de Bénédictins ; et l'abbaye, une fois fondée et enrichie par de vastes concessions dans les Landes et les forêts voisines, aura, pendant le moyen-âge, protégé la ville jusques au moment du grand ouragan qui vint, il y a cinq siècles, combler son port et inonder ses édifices.

Cette explication concilie les traditions orales et écrites avec le respect

(1) Danville, *Notice sur les Gaules*. Paris, 1760. — Pages 168 et 229

dû à l'autorité de l'histoire, et elle supplée au silence des auteurs là où ils se taisent.

Si l'on me demande comment les villes romaines du pays des Bojens et de celui des Cocosates ont pu disparaître sans laisser de débris de leurs solides monuments, je répondrai par deux faits : d'abord les accumulations de sables et les déplacements des étangs, ensuite l'industrie des forges. Les Romains construisaient en briques et en moellons du pays, *alios*, qui est un minerai de fer quelquefois assez riche. Aussitôt qu'une construction ancienne ou récente est abandonnée, on en jette les matériaux dans le gueulard du haut-fourneau le plus voisin ; c'est plutôt fait que de fouiller le sable et de creuser le sous-sol.

Après ce résumé des vieux souvenirs de Mimizan, il ne me reste plus qu'à dire quelques mots de son état actuel, c'est-à-dire des restes de son église. J'en emprunterai la description à une intéressante notice, rédigée par M. Montpermey, élève, dans la science archéologique, de M. l'abbé Mouls, curé d'Arcachon, et que je dois à l'obligeance de ce savant antiquaire.

« L'église, dit M. Montpermey, domine, comme un géant, les hum-
» bles maisons du village et les protége en partie contre l'invasion des
» sables. Elle est placée sous le vocable de Notre-Dame, et orientée,
» l'entrée au couchant, le chevet au levant. La plus grande partie de
» l'édifice, minée par les eaux souterraines, dont le cours a été inter-
» cepté par les sables, s'écroula au commencement du dernier siècle ; il
» ne reste, des absides et du transept, que quelques traces de fondations.
» Les trois travées que l'on a pu conserver attestent la grandeur de la
» perte.

» Le style du monument est du commencement du treizième siècle ;
» cependant les fenêtres sont en plein cintre, ainsi que les arcatures de
» l'entablement : tout le reste est ogival.

» Les deux nefs latérales sont très-étroites relativement à leur éléva-
» tion ; leurs voûtes sont établies au même niveau que celle de la grande
» nef, douze mètres sous clef. Cette disposition produit le plus charmant
» effet d'acoustique.

» Le porche, adapté au milieu de la façade de l'ouest, est une tour
» carrée dominant la charpente de la nef ; il est voûté, en voûte d'arête,

» à la même hauteur que les nefs ; une grande flèche en bois le couronne
» depuis deux ans. Il a fallu murer l'arcade de l'ouest pour retenir les
» sables. Les deux arcades latérales sont ornées , à l'intérieur, d'une
» colonnette d'angle à chaque pied-droit ; la quatrième arcade, donnant
» entrée dans la grande nef, est un magnifique portail de la première
» période gothique. Les pieds-droits ont chacun huit colonnettes, dont
» quatre grandes, de 22 centimètres de diamètre, alternées avec quatre
» petites, de 11 centimètres de diamètre; le socle est prolongé, de cha-
» que côté, dans la largeur du porche; les fûts et chapiteaux sont
» réguliers et terminés par l'imposte qui règne jusqu'aux murs latéraux
» et disparaît sous le tympan, dont l'intrados a presque la forme de l'arc
» Tudor.

» La sculpture est remarquable. Dans le tympan, on voit l'adoration
» des Mages; à droite, la sainte Vierge assise et tenant l'enfant Jésus
» sur les bras ; à son côté, saint Joseph et deux autres figures ; à gauche,
» sont les trois mages : le premier a mis un genoux à terre et présente
» son offrande; les autres sont respectueusement inclinés; un chameau
» est couché derrière eux; quelques palmiers se dessinent dans le
» lointain.

» L'archivolte est ornée de quatre rangs de statuettes superposées ;
» chaque rang est placé dans l'ordre ordinaire de sainteté et correspond
» à une des grandes colonnes des pieds-droits, tandis qu'une rangée de
» feuilles ou une guirlande correspond aux petites colonnes. Le dernier
» rang doit être un calendrier : on y remarque un laboureur avec les
» bœufs à la charrue, un homme mangeant à table, etc., etc. Chacune
» de ces statuettes est séparée par un sujet de fantaisie : un chien saisis-
» sant un lièvre, un lion, des animaux divers. Immédiatement au-dessus
» de l'archivolte, il y a une retraite dans l'épaisseur du mur; là se
» trouve la galerie des douze apôtres; le Christ est au milieu, dans une
» niche formant un quatre-feuille encadré ; les symboles des quatre évan-
» gélistes garnissent les angles extérieurs du quatre-feuille. A la droite
» du Christ est saint Pierre, à la gauche saint Paul. La galerie n'étant
» pas assez longue, ou le sculpteur l'ayant fait à dessein, on a placé
» deux apôtres au-dessous des autres, sur les colonnes qui remplissent
» les angles formés par les murs latéraux du porche et de la nef.

» Le badigeon, passé à couches épaisses sur cette richesse artistique,
» cache bien des détails et laisse beaucoup à deviner. On dit aussi que
» les voûtes du porche, comme celles de l'église, étaient ornées de belles
» peintures qui ont été impitoyablement badigeonnées. C'est l'œuvre d'un
» curé qui trouvait ses paroissiens plus attentifs à regarder les peintures
» qu'à écouter ses sermons.

» L'extérieur de l'église n'a rien de remarquable; les contreforts du
» mur du nord sont anciens; ceux du sud ont été restaurés avec peu de
» goût; les murailles ont été maçonnées avec des matériaux irréguliers,
» parmi lesquels on reconnait des briques romaines.

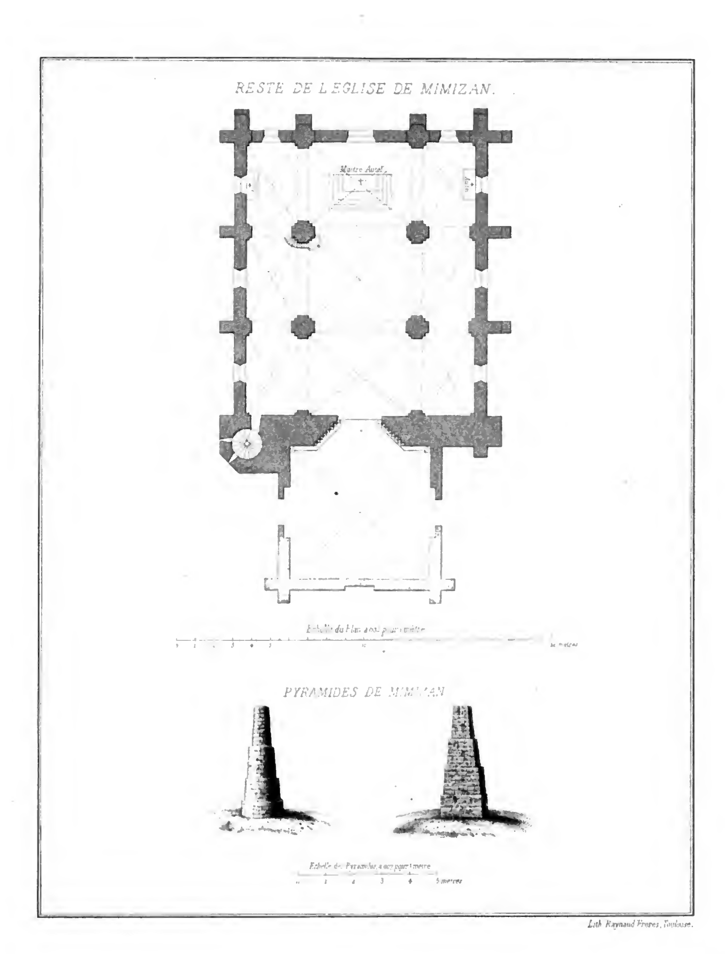
» Autour de Mimizan, dans la direction du nord, on trouve une
» dizaine de massifs de maçonnerie, les uns coniques, les autres qua-
» drilatères, construits avec les moellons ferrugineux des Landes et ci-
» mentés avec un mortier d'une dureté peu commune. Ces massifs, de
» 4 mètres de hauteur sur 1 mètre 50 centimètres environ de diamètre
» pour les coniques et de côté pour les quadrilatères, sont placés à près
» d'un demi-kilomètre les uns des autres, sur une ligne courbe; leur
» base repose sur un petit tertre de 1 mètre environ de hauteur. Les
» retraites que l'on a ménagées, en les construisant, ne sont uniformes
» ni en nombre ni par la disposition. »

Quel peut avoir été l'usage de ces pyramides, le but de leur construction? Notre savant confrère, M. du Mège, pense qu'elles ont été destinées à protéger le village moderne contre l'invasion des sables; cette explication est fort plausible; mais peut-être un examen attentif des lieux et quelques fouilles bien dirigées fourniraient-ils des indications précises qui manquent aujourd'hui. Si une telle recherche pouvait tenter quelque archéologue, il faudrait se presser, pour arriver avant que ces derniers débris du vieux Mimizan aient été dévorés par quelqu'une des fonderies du voisinage.

En terminant cette notice, il reste à exprimer un regret et un vœu.

Un regret, celui de n'avoir pu apporter dans ces recherches toute l'érudition dont notre Société aime à orner ses travaux.

Un vœu, celui de voir les études archéologiques s'étendre tous les jours davantage dans nos contrées, riches en souvenirs et en monuments de la période gallo-romaine et des époques de transition qui lui ont succédé.



Lith. Raynaud Freres, Toulouse.



Les esprits superficiels attachent peu d'importance à l'archéologie, parce qu'ils n'aperçoivent pas son utilité pratique immédiate ; mais pour les hommes réellement éclairés, le présent gagne toujours à l'étude du passé.

Vicomte DE LAPASSE,

membre résidant.

NOTICE SUR M. BELHOMME.

Si nous devions mesurer notre estime et nos regrets selon le degré d'utilité dont notre patrie et les sciences historiques sont redevables à ceux de nos confrères enlevés à nos études, nul ne provoquerait des souvenirs plus douloureux, des éloges plus étendus et mieux mérités que celui dont nous déplorons aujourd'hui la perte inattendue.

Guillaume-Gaspard BELHOMME naquit en 1796 à Castres, où sa famille, comme le dit l'auteur de l'éloge prononcé à l'Académie des Sciences, était en possession de l'estime générale et avait donné, au temps de nos discordes civiles, des preuves d'une moralité profonde. Destiné par un savant religieux, son grand-oncle, au ministère des autels, le jeune Belhomme reçut une éducation pieuse dans le séminaire du diocèse d'Albi; mais une circonstance douloureuse le détourna, à son grand regret, de la carrière qui semblait s'ouvrir devant lui. Il vint alors à Toulouse où la société des hommes instruits qu'il rechercha développa en lui le goût des études historiques. Se nourrissant de la lecture des œuvres de tous nos historiens, contrôlant leurs opinions par l'examen des lieux et des monuments, il forma vite son jugement, épura son goût et put parler bientôt en maître au milieu de ceux de qui il était naguère le disciple.

L'ensemble des études de notre confrère se rattache aux lieux que nous habitons : touchant hommage rendu par cet homme de bien au berceau de ses pères; toutes intéressent l'orgueil national que sa belle âme possédait au degré le plus élevé. Sans cesser d'être écrivain laborieux et modeste, M. Belhomme n'a pas acquis une gloire tardive; ses utiles travaux n'ont jamais été méconnus et nous les relisons toujours comme

des pages immuables de nos récentes annales. Il me suffirait de vous rappeler les titres de chacun pour vous initier aussitôt au mérite qui les caractérise ; néanmoins, permettez-moi d'entrer dans quelques détails ; puissé-je, en vous entretenant des occupations d'une vie vouée à la science, honorer dignement une mémoire qui vous est chère.

Les *Recherches* de M. Belhomme *sur l'origine de la ville de Castres et sur l'étymologie de son nom* lui fournirent la preuve que cette ville existait déjà à l'époque de la fondation de l'abbaye de Saint-Benoît, et que son nom et son origine, elle les devait à une position militaire (*Castrum*), choisie par les Romains à l'occasion de la marche des *Rhuteni* et des *Cadurci*, révoltés contre les armes de César.

Les archives de l'ancien prieuré de Saint-Jean-de-Jérusalem fournirent encore à notre confrère des chartes relatives à la communauté d'Arfons, et il écrivit un mémoire historique, descriptif et critique qui intéresse le savant, l'homme du monde, le touriste, l'administrateur même ; car il sait heureusement associer le passé et le présent de la vie morale et matérielle des populations de cette pittoresque contrée, exprimer ses ressources et ses besoins ; belles pages d'une modeste statistique, frappante néanmoins de vérité.

L'oratoire de Saint-Exupère fut pour M. Belhomme le sujet d'une étude des plus attrayantes. La vie et les bienfaits du saint martyr, du patron de Toulouse, que saint Jérôme et la tradition populaire considèrent comme le libérateur de la cité, étaient consacrés par de vieilles fresques ayant beaucoup souffert des injures du temps, mais dont les restes, beaux encore, étaient menacés de destruction. L'amour de l'art, uni à une pensée vraiment religieuse, porta M. Belhomme à arrêter les progrès du mal. Il parvint à préserver ces peintures de nouvelles atteintes, ainsi que les légendes en langue romane du quinzième siècle qui décorent l'intérieur de l'église de Blagnac et dont un impitoyable badigeon avait déjà voilé les caractères.

Parmi les titres que M. Belhomme conserve à la reconnaissance de la Société archéologique, nous distinguons la mission qu'il remplit à Béziers en 1844, à l'occasion de la découverte de bustes de divers membres de la famille d'Auguste. Cette négociation toute de confiance, menée avec habileté, obtint un plein succès, puisque votre délégué revint avec neuf têtes en

marbre blanc qui ornèrent dès-lors notre belle galerie des antiques. Vos Mémoires contiennent une notice sur cette précieuse acquisition.

La classification des archives départementales venait d'être confiée à M. Belhomme. Les titres des diverses communautés religieuses qui existaient dans la ville et dans le diocèse, ceux du grand-prieuré de Malte, des colléges et corporations religieuses et séculières; les procès-verbaux des Etats du Languedoc; les actes de l'ancienne administration diocésaine et de celle de la ville de Toulouse déposés dans les combles de l'hôtel de la Préfecture n'avaient pas été l'objet, dès 1835, d'un dépouillement attentif, d'un recensement régulier. Depuis la formation de l'administration centrale, plusieurs archivistes s'étaient succédé épuisés sur la brèche, laissant inachevée une tâche longue, pénible et difficile, celle de débrouiller le chaos où gisaient des millions de pièces arrachées aux flammes ou rejetées par le marteau révolutionnaire. Le défaut d'espace compliquait encore le triage nécessaire. Notre confrère obtint en 1847, d'un magistrat éclairé, à qui nos divers services publics doivent de réelles améliorations, la translation des archives anciennes dans le bâtiment neuf qu'elles occupent aujourd'hui. Ce transfert, tout matériel en apparence, exigeait cependant des soins particuliers, une activité de tous les instants, de la part de l'archiviste qui voulait faire concorder le déplacement avec une première répartition normale de ses séries, superposées dans l'ancien local, faute de place suffisante. L'année n'était pas encore écoulée, et l'on pouvait apprécier la distribution méthodique des documents de tous genres disposés pour la rédaction des inventaires. Ce travail est le fait marquant de la vie administrative de M. Belhomme.

En colligeant les éléments du catalogue officiel, notre confrère notait les faits qui par leur nature pouvaient élucider quelques points obscurs de notre histoire locale, son portefeuille était riche et nous faisait espérer des résultats remarquables, que sa perspicacité et son zèle sauraient retirer du dépôt confié à sa direction. Parmi les publications importantes qui tirèrent leur origine des titres inédits conservés dans les archives anciennes, je vous rappellerai tout d'abord le *Recueil d'actes concernant les communautés de Fenouillet et de Gagnac*, qui permit à la justice civile et administrative de régler les prétentions réciproques de propriété et d'usage de ces populations, amies autrefois, mais divisées depuis plus d'un siècle.

M. Belhomme publia le texte des *Statuts et règlements des peintres verriers de Toulouse*, présenté aux Capitouls en 1506. Quoique ce document inédit eût intéressé davantage la science pratique s'il eût contenu la mention des procédés usités dans la fabrication des verres de couleur, il jeta cependant un jour nouveau sur cet art qui avait donné de la renommée aux ateliers toulousains au seizième siècle.

La *Notice sur l'ancien trésor de Saint-Saturnin*, complétée aujourd'hui par le remarquable travail de M. Auguste d'Aldéguier, contient le texte d'un inventaire latin de l'année 1489 et des détails curieux sur l'antique joyau connu sous le nom de *camayeu*, qui fut donné à notre basilique par l'empereur Charlemagne.

S'inspirant du projet de rétablissement de l'ordre de Malte dans la ville sainte, M. Belhomme écrivit le texte et la traduction d'une ancienne légende de la vénérable langue de Provence intéressant la maison prieurale de Toulouse et les commanderies qui en dépendaient.

Vous n'avez pas oublié que M. Belhomme fut chargé d'entretenir la Société archéologique des antiques ornements en or trouvés au territoire de Fenouillet, près de Toulouse, dans le lit du canal latéral à la Garonne. Mieux que tout autre, notre confrère pouvait nous intéresser dans ces détails puisque son intervention personnelle nous avait assuré la possession des magnifiques colliers romains qui furent acquis par la ville, mais qu'il est regrettable de pas voir dans nos galeries historiques à côté des autres monuments de la même époque.

Peu après son admission à l'Académie des Sciences, M. Belhomme communiqua à cette compagnie des Mémoires importants dont il avait encore puisé les sujets dans le dépôt précieux de la Préfecture. Il faut parcourir le résumé des travaux de notre Académie pendant les années 1839, 1840 et 1841, pour juger de l'utilité de ces études. Dans ses *Réflexions concernant d'anciens actes judiciaires*, l'auteur s'était proposé de justifier les parlements auxquels les philosophes du dernier siècle avaient trop légèrement reproché une intervention irréfléchie dans les procès de sorcellerie et d'exposer l'indépendance des conciles. Dans un second Mémoire sur l'administration de la ville de Toulouse au douzième siècle, notre confrère retrace un tableau fidèle de l'administration des comtes. Ses *Recherches sur la constitution toulousaine dans le moyen-âge à*

l'égard des meurtriers, contiennent le texte des chartes inédites, où l'on voit que ce point de législation criminelle ne fut définitivement fixé dans la constitution locale qu'en l'année 1222.

Des feuilles de parchemin servant à recouvrir quelques cahiers d'écriture du dix-septième siècle et retrouvés dans les sacs des archives de l'ancien Sénéchal arrêtèrent l'attention de M. Belhomme ; il put reconstituer avec ces feuilles éparses un fragment inédit de la vie civile et religieuse de la secte des *Bons-hommes*, si nombreuse dans la province du Languedoc pendant le douzième siècle.

Parmi les opuscules d'intérêt local que M. Belhomme publia dans les dernières années de sa vie, le travail sur Cujas eut un grand retentissement. Toulouse avait été accusée d'avoir méconnu le mérite éclatant de Cujas, en lui préférant Forcadel, professeur médiocre; rien dans ses annales, rien dans ses archives n'avait encore permis d'éclaircir cette injurieuse imputation. Mais un rapport de Vincent Cabot, retrouvé par M. Belhomme, vint démontrer que Cujas n'avait pas succombé dans un concours, et qu'il avait volontairement quitté sa ville natale.

La notice sur les *criées pour la vente du vin dans la ville de Toulouse* est une riche page d'un recueil plus important que M. Belhomme avait conçu, et dont il avait bien voulu montrer les fragments à quelques amis. Il aurait voulu coordonner les faits de la police administrative se rattachant au régime de la ville dans les douzième et treizième siècles ; monument écrit des plus curieux, des plus instructifs, le plus vrai de la vie physique et morale de la population toulousaine au moyen-âge. Ce recueil eût été, comme notre confrère l'avouait avec un légitime orgueil : *l'histoire dans sa réalité, le récit fondé sur les actes.*

La Chambre de commerce de Toulouse venait d'être gratifiée par M. de Puymaurin de diverses lettres patentes inédites, émanant du pouvoir royal du quatorzième siècle, et qui jetaient un nouveau jour sur le passé agricole, industriel et commercial de notre cité. Ces matériaux devenaient les sources de *l'histoire* à faire *du commerce de Toulouse*. La Chambre, quoique préposée par son institution à la surveillance et à la protection des intérêts commerciaux, reconnut qu'une étude historique, si elle n'avait pas un but d'application, ajouterait néanmoins à la renommée de nos anciennes institutions, à un passé qui, sans être regretté, ne conservait

pas moins une large part de gloire. M. Léon Ducos, notre honorable confrère, alors membre de la Chambre de commerce, proposa de confier les titres de M. de Puymaurin à M. Belhomme qui reçut ainsi l'importante mission d'écrire l'histoire de notre commerce. Nul n'était plus digne d'un pareil choix de la part de la Chambre, nul ne pouvait mieux que M. Belhomme répondre à sa confiance. Il possédait des notes précieuses à cet égard; son service administratif lui procurait d'ailleurs chaque jour un élément nouveau pour le livre qu'on attendait de lui. Des circonstances imprévues retardèrent ses recherches complémentaires; il eut la pensée de s'associer, dix années après, pour la reprise de son travail, un insuffisant collaborateur, le confrère qui vous retrace en ce moment le tableau de sa vie. Je réunis aux recherches de cet ancien ami celles que m'avait facilitées la conservation officielle des archives de Tarn-et-Garonne; nos investigations furent communes à Castres, à Albi, à Cahors, à Carcassonne, etc. A ce sujet d'autres diront avec moi que ni le zèle, ni le dévouement, ni la persévérance ne faillirent chez notre regretté confrère; le temps seul lui échappait, car il le remplissait trop.

Les recherches paléographiques n'excluaient pas chez notre confrère les études purement littéraires; il écrivait l'éloge avec facilité, et savait faire partager à ses auditeurs le charme qu'il trouvait à esquisser une belle vie. Je citerai principalement la notice sur son savant et vertueux confrère, l'abbé Jamme, prédicateur éloquent, archéologue éclairé, prêtre respecté, dont la mémoire et les nombreux travaux sont aimés et connus de tous.

Les éloges que l'administration supérieure décerna souvent à M. Belhomme étaient justifiés par ce zèle soutenu qu'il ne cessait d'apporter dans le classement des archives anciennes. Bienveillant avec tous, expansif même, toujours généreux, il se faisait un véritable plaisir d'ouvrir les rayons des archives aux étrangers, aux amis de ses études sympathiques, de leur fournir les matériaux dont ils avaient besoin, services dont un esprit autre que le sien se fût montré peut-être avare. — Rappeler ses relations douces et aimables, ses sentiments profondément moraux, les bons offices qu'il a rendus ou qu'il était toujours prêt à rendre, c'est renouveler parmi nous, Messieurs, les vifs regrets que nous fit ressentir sa perte, c'est réveiller en moi, qui fus aussi son ami, de tristes pensées contre lesquelles je ne puis me défendre.

M. Belhomme entretenait une correspondance suivie avec plusieurs savants historiens, membres de l'Institut, qui avaient su apprécier la solidité de son caractère ; il était membre du comité de la langue et des arts près du ministère de l'Instruction publique ; les liens de parenté qui l'unissaient à une célébrité militaire de notre époque auraient pu, s'il y avait consenti, lui procurer les honneurs dus à son mérite, mais sa modestie, qui le portait à fermer les yeux sur les faveurs, le rendit injuste pour lui-même. Cette rare abnégation des bienfaits de la vie humaine est un titre de plus que ce confrère conserve à notre sympathie et à nos regrets.

C. ROUMEGUÈRE,

Membre résidant.

NOTICE

SUR

M. LE COMTE BONI DE CASTELLANE,

MEMBRE RÉSIDANT

Et l'un des fondateurs de la Société archéologique du Midi de la France.

MESSIEURS,

Il est dans notre Société des usages auxquels nous attachons plus de prix que s'ils nous étaient imposés par les prescriptions de nos règlements. Parmi eux, il en est un surtout qui ne saurait tomber en désuétude, c'est le devoir que nous nous sommes fait de payer un tribut de souvenir à la mémoire de ceux de nos confrères que la mort nous a ravis. Cependant, Messieurs, c'est bien tard que je viens m'acquitter de cette tâche pour un confrère dont le nom réveille au milieu de nous les plus précieux souvenirs. Avant toute chose, j'ai besoin d'expliquer ce long silence; vous le savez déjà, il m'a été imposé par les circonstances exceptionnelles, qui ont, à mon grand regret, arrêté si longtemps les publications de notre Société. Un obstacle aussi insurmontable a pu seul ajourner si longtemps l'hommage que je suis chargé de rendre à la mémoire de M. le comte Boni de Castellane.

Il suffit de prononcer ce nom dans cette enceinte pour évoquer les souvenirs de notre origine et de notre institution toujours présents à notre esprit. Le comte Boni de Castellane était, non-seulement du nombre des

douze membres, auxquels vous avez déféré le titre honorable de fondateurs, mais mieux encore, il fut du bien plus petit nombre de ceux qui représentent la première pensée de l'établissement de notre Société. Si nous avons l'honneur d'être les premiers du tableau, n'oublions pas que lorsque nous nous trouvâmes réunis le 2 juin 1831, jour solennel de notre institution, dans les salons de l'hôtel de Castellane, nous étions seulement des invités privilégiés auxquels le noble maître du logis, assisté de son fils et de notre secrétaire général, M. Alexandre Du Mége, développa le programme élaboré de la Société projetée, et qu'il enrôla sous les bannières de cette nouvelle croisade, chargée de venger le moyen-âge de l'oubli et des outrages qu'il subissait depuis plusieurs siècles. Contentons-nous de la part qui nous revient, mais sachons reconnaître qu'il en est de meilleures. Pour moi, Messieurs, je vous l'avouerai, je suis heureux d'avoir à vous parler de M. le comte de Castellane; c'est la meilleure manière de faire revivre au milieu de nous la mémoire de son père; et si dans cette enceinte rien ne retrace à nos yeux sa ressemblance, que l'on retrouve du moins dans nos publications l'expression de nos hommages et de notre reconnaissance.

Le comte Boni de Castellane, notre confrère, naquit à Lavaur en 1779, dans le sein de cette illustre maison de Castellane, distinguée des autres branches par le surnom de *Castellane d'Esparron*. Dans l'éloge de M. le marquis de Castellane, prononcé en 1845, nous avons donné un aperçu de l'antiquité de cette maison, dont les poétiques souvenirs rappellent la magnificence et les prouesses de ses chevaliers et le chant gracieux de ses troubadours. Nous n'y reviendrons pas aujourd'hui; qu'aurions-nous à apprendre à ce sujet à tout le Midi, et surtout à la Provence, berceau de cette famille. Nous ne relèverons qu'une seule de ses nombreuses distinctions; c'est que la maison de l'inimitable Mme de Sévigné est venue se fondre dans celle des Castellane, par le mariage de Mlle de Simiane, fille unique de Mme la marquise de Grignan, avec M. le marquis de Castellane d'Esparron. Peut-être une aussi flatteuse alliance est-elle une des causes de cet amour des lettres et des arts qui a toujours distingué la maison de Castellane. Peut-être aussi pourrait-on rechercher dans les mystérieuses transmissions des races, les causes de cette finesse et de cette vivacité d'esprit qui signalèrent notre confrère dès ses plus jeunes années. Cette induction pourrait

être contestée; mais ce qui ne le sera certainement de personne, c'est l'aptitude et le merveilleux développement de ses facultés intellectuelles.

Si notre confrère eût été connu du célèbre docteur Azaïs, il serait devenu, n'en doutons pas, un des meilleurs arguments de sa théorie des compensations. A la suite d'un accident déplorable, le jeune Boni de Castellane se trouva privé de bonne heure de tous les avantages extérieurs qui lui semblaient promis, et qui distinguaient si éminemment celui auquel il devait le jour; il se trouva réduit, de la manière la plus inopinée, à un état qui semblait lui interdire toute faculté d'action et de mouvement. Mais à mesure qu'il pouvait sentir les privations qui lui étaient imposées, la nature, en bonne mère, le comblait de faveurs d'un autre genre, et se plaisait à lui prodiguer tous les dons de l'esprit, toutes les distinctions de l'intelligence. Aussi s'établit-il bientôt dans son existence une lutte obstinée entre le moral et le physique, et si dans ce combat incessant le triomphe de la volonté ne fut pas toujours complet, il le fut du moins assez pour produire de surprenants effets et pour obliger le corps à subir presque en toute chose l'empire de l'intelligence. Il paraissait condamné à la retraite et à l'inaction, et cependant il était de tout et partout; l'exercice de l'équitation lui semblait interdit, et pourtant il montait les chevaux les plus difficiles et déconcertait par la témérité de ses allures les plus hardis cavaliers : il excellait sur le piano, et ses bras et ses mains avaient été forcés de suffire aux mouvements précipités de la gymnastique indispensable à l'exécution de la musique moderne. Quant aux différents genres de l'art du dessin, il en est peu dans lesquels il ne montrât de la supériorité.

Sa conversation était piquante et spirituelle; et lorsque l'hôtel de Castellane s'ouvrait pour une fête, elle prenait, grâce à lui, une physionomie toute particulière; c'était des décorations ingénieuses, des dispositions inattendues, des pièces de vers et des couplets spirituels, qui se répétaient le lendemain dans tous les salons de la cité. Doué de tant et de si brillantes facultés, favorisé par son nom, par l'influence de sa famille, notre confrère était ce que l'on est convenu d'appeler dans le monde un *homme recherché*. Son salon était le rendez-vous de la jeunesse de Toulouse la plus distinguée, et parmi ceux qui l'ont connu, il n'en est aucun qui ne se plaise à rendre hommage à la fidélité de ses affections.

Tel était le comte de Castellane lorsqu'il devint notre confrère en 1831,

et qu'il s'appliqua à seconder les vues de son père pour l'établissement de notre Société. Il ne fut dès-lors étranger à aucun des incidents qui signalèrent les premières années de notre existence. Dans ses premiers débuts, notre Société naissante avait besoin de s'appuyer sur le zèle et sur l'entier dévouement de tous les membres qui la composaient. Ce furent des années d'épreuve; le monde comprenait à peine le but de notre institution : la ville et le département ne nous admettaient pas encore aux faveurs du budget, c'était de nous-mêmes que nous tirions toutes nos ressources; nous savions à peine s'il nous serait permis de nous réunir le lendemain dans le lieu où nous nous étions abrités la veille; mais nous étions pleins de confiance dans l'avenir; en toute chose c'est la foi qui donne force et courage. Chacun était heureux d'apporter sa pierre à l'édifice qui s'élevait. Le comte de Castellane nous seconda de son mieux; il mettait à notre service son talent pour le dessin, et c'est à lui que nous devons plusieurs des lithographies qui embellissent nos livraisons. Nous le retrouvâmes toujours, à côté de son père, disposé à nous être utile.

L'année 1845, qui enleva à notre Société celui qui l'avait dirigée depuis son origine avec une si grande distinction, nous priva également bientôt après de la collaboration de son fils. Des revers de fortune inattendus amenèrent dans la position de notre confrère de douloureux changements. Obligé d'abandonner la position brillante que sa famille occupait depuis si longtemps dans notre ville, s'éloignant de sa femme et de ses enfants, il reprit seul le chemin de la Provence, pour demander un dernier asile au vieux château de ses pères si longtemps abandonné. C'était une cruelle épreuve qu'il surmonta, comme toujours sans se laisser abattre, par l'énergie de sa volonté. Dans une charmante légende, à laquelle il consacra ses premiers loisirs, il raconte ses diverses impressions lorsqu'il se retrouva dans l'antique château d'Esparron, dont la haute tour à trois grands créneaux domine toute la contrée et qui depuis soixante ans n'avait pas revu ses maitres. Il y parle avec enjouement des difficultés qu'il éprouve à faire ses arrangements avec les différents hôtes qui s'étaient emparés de ces lieux, et parmi lesquels figuraient une légion de scorpions.

Retiré seul dans cet immense manoir, il appela à son aide toutes les ressources de son esprit, qui ne lui firent pas défaut, et les souvenirs animés du passé et l'isolement du présent devinrent pour lui une source

féconde d'inspirations. Une circonstance heureuse, et qu'il était loin de prévoir, lui procura dans le curé du lieu, dans sa sœur et dans sa vieille mère une douce et aimable intimité; il se plut à retracer dans ses écrits le tableau des vertus aimables et des agréments intellectuels qu'il retrouva dans ce modeste presbytère. Il s'y trouva placé sur un terrain nouveau. La religion, la morale, la philosophie formaient le fond de ses conversations habituelles, toujours intéressantes, souvent assez animées. Telle fut, il n'en faut pas douter, la cause de certains travaux dont la nature et la forme attestent les modifications que son esprit venait de subir. Vous serez peut-être surpris, Messieurs, d'apprendre qu'une de ses principales productions, celle à laquelle il apporta le plus de soin, est la vie de saint Boniface et de sainte Aglaë.

La modestie de notre confrère avait toujours fait mystère d'une grande quantité d'études littéraires, de poésies, de nouvelles, de mémoires, dans lesquels il avait consigné ses rêveries, ses pensées, ses souvenirs. M. Adrien Péladan, directeur d'un recueil hebdomadaire répandu en Provence et intitulé *La France littéraire, artistique et scientifique*, éventa ce secret. Notre confrère ne résista pas à ses instances, il lui ouvrit son portefeuille, et depuis cette époque M. de Castellane devint un des collaborateurs les plus assidus de cette intéressante publication, qui même aujourd'hui continue d'enrichir ses colonnes des écrits échappés à sa plume aimable et spirituelle.

Ce goût pour l'application de la pensée, développé par les loisirs de la solitude, devint le charme de sa nouvelle existence, et le suivit jusqu'à ses dernières années, plus remplies et plus heureuses peut-être que celles qu'il avait passées dans l'agitation et les plaisirs du monde. Sentant qu'il se rapprochait du terme, sa pensée se détacha insensiblement des choses de la terre; il leva les yeux plus haut; la religion lui ouvrit le trésor des véritables consolations, et il s'éteignit en chrétien confiant, le 18 septembre 1857, dans la petite ville de Riez, qu'il avait choisie pour dernier asile. Il était âgé de 78 ans.

La famille des Castellane d'Esparron ne s'est pas éteinte dans la personne de notre confrère. Sa fille, M[lle] Elizabeth de Castellane, mariée avec le comte Alfred d'Hautpoul, ne s'est pas éloignée de notre ville, où elle reproduit le type le plus accompli de l'esprit et des grâces héréditaires de

sa maison. Son fils, le jeune marquis Hippolyte de Castellane, a repris en Provence la résidence de ses pères, et son alliance avec M[lle] de Silans, noble et riche héritière de la contrée, l'a mis à même d'occuper dans son pays une position analogue au beau nom qu'il est chargé d'y perpétuer.

Auguste D'ALDÉGUIER,

Président de la Société archéologique du midi de la France.



TOULOUSE, IMPRIMERIE DE A. CHAUVIN, RUE MIREPOIX, 3.

DISCOURS

PRONONCÉ PAR M. AUGUSTE D'ALDÉGUIER,

PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE,

A LA SÉANCE DE RENTRÉE DU MERCREDI 15 NOVEMBRE 1859.

Messieurs,

Vous avez déjà entendu le rapporteur de la commission permanente vous rendre compte de ce qui s'est passé dans les trois mois où nous sommes restés séparés. A mon tour, j'ai une tâche à remplir aujourd'hui : j'ai à vous faire connaître les communications qui me sont parvenues pendant cette même période; mais avant tout, j'éprouve le besoin de vous faire part de mes impressions dans cette première séance, qui nous réunit après une assez longue séparation.

Nous avons assisté ces jours passés aux pompeuses et solennelles rentrées de la Cour impériale et des Facultés réunies : c'est aujourd'hui notre tour. A la vérité notre rentrée est si modeste que j'ose à peine lui donner ce nom ; mais par cela même, elle a, ce me semble, un caractère d'intimité qui s'adresse plus particulièrement au cœur. Aucune pompe ne nous environne, la publicité ne nous promet aucune de ses séductions ; mais nous nous serrons les mains, nous nous comptons, et nous sommes heureux de reconnaître qu'aucun ne fait défaut depuis le jour des adieux.

Voici la vingt-neuvième année où nous assistons à cette reprise des travaux ; ne nous est-il pas permis de penser que cette durée elle-même n'est pas dépourvue de signification ? De nombreuses sociétés ont été fon-

dées après nous, et cependant plusieurs d'entre elles ont depuis longtemps cessé d'exister, ou ne vivent que de nom, après avoir eu peut-être plus de retentissement que nous n'avons jamais cherché à nous en procurer. Pour nous, nous avons vécu sans bruit; nous avons traversé de nombreuses épreuves, mais nos travaux n'ont jamais été interrompus; et pendant ces vingt-neuf années, nos séances hebdomadaires, plus ou moins occupées, se sont succédé sans éprouver une seule interruption. Nos publications ont subi à la vérité des retards plus ou moins prolongés, mais enfin elles sont venues à temps témoigner de notre existence. Nous touchons à la fin de leur septième volume, et le luxe lithographique qui les environne, la gravité des discussions, l'intérêt et la variété des matières qu'elles renferment, nous permettent de penser, sans trop de prétentions, qu'elles ne sont inférieures à aucune de celles des autres sociétés savantes et qu'elles sont supérieures à plusieurs d'entre elles.

Cependant, et dans le cours prolongé de nos sessions, il nous arrive parfois d'éprouver quelques défaillances. Une séance moins nombreuse, moins intéressante nous attriste et provoque même des symptômes de découragement, comme s'il existait une seule société où les mêmes causes ne produisent pas de pareilles impressions, comme s'il était donné aux institutions humaines de se préserver de certains moments d'atonie. C'est-il donc le cas de se laisser abattre ainsi par des impressions passagères? Pour moi, Messieurs, je ne le pense pas, et je me range au nombre de ceux qui ont foi dans l'avenir de notre Société. Et bien certainement cette existence de vingt-neuf années, bien pleine, bien entière, dont je vous parlais plus haut, démontre que nos institutions renferment un germe de vitalité qu'on ne saurait méconnaître.

Quelle est donc cette cause de vitalité? où prend-elle son origine? C'est-il dans la nature de nos travaux? c'est-il dans la valeur de nos publications? C'est-il dans les connaissances spéciales, dans le mérite personnel des membres qui composent notre Société? Voilà tout autant de questions que je me contente d'indiquer, mais que je m'abstiens d'approfondir. De quelque manière que je cherche à les envisager, je m'aperçois qu'il ne m'appartient pas de les résoudre. On est toujours mauvais juge dans sa propre cause : les uns par trop d'optimisme, d'autres par un sentiment tout opposé, qui prend sa source, je n'en doute

pas, dans un amour ardent de la science et dans le désir peut-être trop inquiet de réaliser l'idéal de la perfectibilité. Partagés entre ces deux sentiments, il serait dangereux de nous juger nous-mêmes ; le public est notre véritable juge : à lui de décider de notre valeur, à nous de rechercher dans ses appréciations les causes de nos imperfections et de chercher à y porter remède par des améliorations graduelles et progressives. C'est ainsi que nous arriverons avec sûreté au perfectionnement désiré. Surtout ne nous exposons pas aux dangers des réformes radicales. Les révolutions violentes produisent rarement des effets durables.

Vous le voyez, Messieurs, je m'abstiens de traiter des questions aussi délicates ; mais ce n'est pas sans intention que j'ai posé cette question de vitalité, qui est un fait, puisque nous existons depuis trente ans, et qu'en dépit de certains détracteurs, nous pouvons dire comme Galilée : *E pur si muove*. Pour moi, j'aime à trouver un des premiers éléments de notre vie dans la composition de notre Société, dans les sentiments bienveillants qui nous unissent, dans cette longue suite de travaux communs, dans cette douce habitude de nous retrouver depuis si longtemps à jour fixe dans cette même enceinte, dans le soin que nous avons pris à nous étudier réciproquement pour ménager nos faiblesses et pour assurer à nos séances ce ton d'urbanité et ce désir de nous être agréables les uns aux autres, qui est le premier charme de toute réunion, et sans lequel elle ne pourrait longtemps subsister. Ne croyez pas, Messieurs, que j'attache une légère importance à cette cause de prospérité que je viens de vous signaler. C'est le résultat de ma plus intime conviction ; et, pour ma part, s'il m'était donné d'employer l'autorité que vous avez bien voulu me confier à maintenir parmi nous cette harmonie qui ne s'est pas encore démentie, je croirais avoir fait l'usage le plus utile de la place que j'occupe et avoir contribué puissamment à ce qui peut le mieux assurer l'existence et la durée de notre Société.

Il me reste maintenant, Messieurs, à remplir auprès de vous une tâche douloureuse. Comme je vous l'ai déjà dit, la mort a épargné cette année les membres résidants de notre Société, mais elle s'est abattue d'une manière toute instantanée sur une noble et sainte existence, celle de Monseigneur *Jean-Marie Mioland*, archevêque de Toulouse, primat de la Gaule narbonnaise. Un double lien nous rattachait à l'illustre prélat :

celui du respect qui nous était commun avec tous les fidèles du diocèse qu'il administrait depuis dix ans, et celui de la gratitude que nous lui devions pour la bienveillance particulière qu'il daigna nous témoigner dès les premiers jours de son avènement au siége pontifical.

Plus tard, il voulut bien accepter le titre de membre honoraire de notre Société. Dès-lors des rapports plus fréquents s'établissant entre nous, il se fit un plaisir de suivre nos travaux et de nous prodiguer ses encouragements. A travers les précautions de sa modestie, il nous a été donné de découvrir ses profondes connaissances dans la science archéologique, et plus d'une fois il voulut bien nous témoigner ses sympathies pour la nature de nos études, qui se rattachaient, nous disait-il, par les points les plus élevés aux choses religieuses. C'était chez lui une si intime conviction, qu'il créa dans son séminaire une chaire d'archéologie, et que, par de nombreuses circulaires, il invita souvent les curés de son diocèse à cultiver cette science, leur indiquant les auteurs élémentaires qui pouvaient le mieux les guider dans une étude à laquelle il leur prescrivait de ne pas demeurer étrangers.

Conservons, Messieurs, le pieux souvenir du saint prélat qui nous a été enlevé d'une manière si inattendue, et si nous avons la douleur de ne plus voir son nom figurer à la tête de notre tableau, que sa mémoire du moins vive longtemps parmi nous, environnée de respect et de reconnaissance.

Il est une autre perte, Messieurs, qui nous est commune avec tous les amis de la science archéologique, celle de M. *Auguste Le Prévot*, ancien député de l'Eure, membre de l'Institut, récemment enlevé, à l'âge de soixante-douze ans. Le nom de M. Auguste Le Prévot figurait depuis l'origine de la Société au nombre de nos membres honoraires, et plusieurs fois il nous favorisa de communications importantes dont nous avons conservé le souvenir. Connu par des ouvrages remarquables, par de précieuses découvertes, par de grands services, M. Auguste Le Prévot était un de ces princes de la science qui laissent après eux un vide bien difficile à remplir.

M. Auguste Le Prévot débuta dans la carrière administrative, et bien jeune encore il était sous-préfet de Rouen, au moment où éclatèrent les évènements de 1814. Rentré à cette époque dans la vie privée, il se livra

tout entier à l'étude des sciences historiques. Il fut, en 1824, un des premiers fondateurs de la *Société linnéenne* et de la *Société des antiquaires de Normandie*. Ses travaux et son dévouement assurèrent le succès de ces deux compagnies dans la haute Normandie. Plus tard, il fut un des sept membres chargés de discuter les statuts de l'*Association normande*, dont il était, avec MM. *de Caumont, l'abbé Viel, de Beaurepaire* et *de Magneville*, un des plus zélés promoteurs. Il fut aussi un des fondateurs de la *Société française d'archéologie pour la conservation des monuments*, et en sa qualité de président des premiers congrès, il sut leur imprimer une marche précise et assurée, qui était le premier besoin de cette institution naissante.

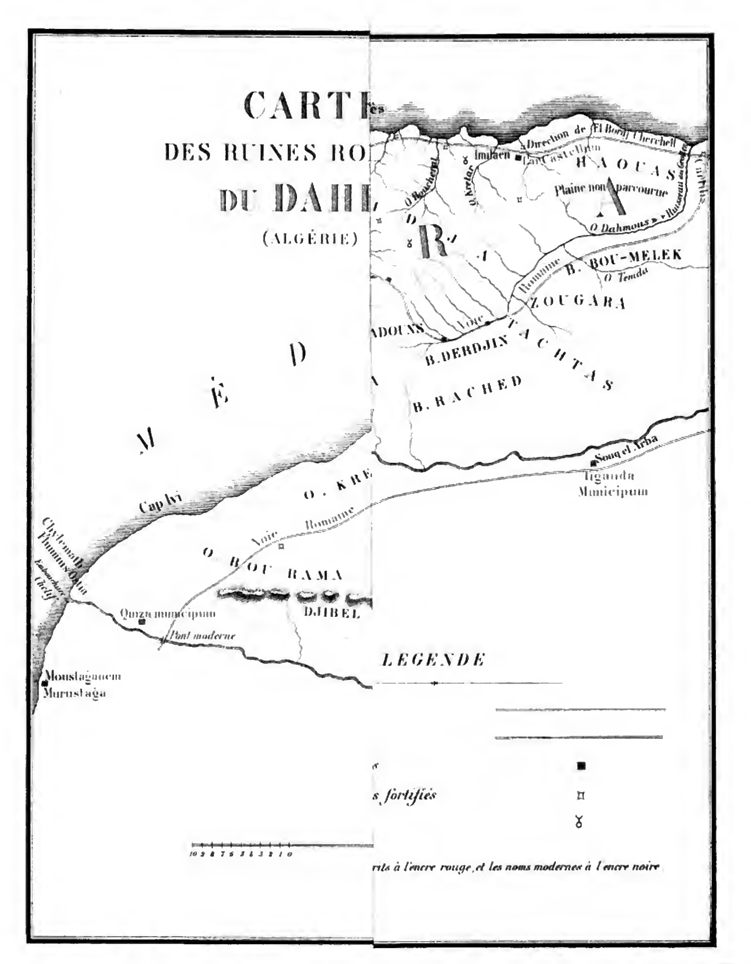
Appelé à la députation de l'Eure, il devint un des membres les plus actifs des grands comités historiques de la capitale, et plusieurs de ses ouvrages figurent dans la belle collection publiée par M. Guizot.

Il allait être nommé pair de France, lorsque la révolution de 1848 éclata. Abandonnant alors définitivement la scène politique, il se retira dans son château du Tilleul, près Bernay, où il composa une histoire remarquable de la commune de *Saint-Martin-du-Tilleul*, pour prouver qu'il n'est pas de si petite localité sur laquelle une étude approfondie et intelligente ne puisse jeter un puissant intérêt. C'est au château du Parquet, près de Rouen, que M. Auguste Le Prévot a terminé sa carrière, dans le mois de juillet 1859, au milieu d'une famille près de laquelle l'avaient amené d'anciennes affections. Payons un juste tribut d'hommages à la mémoire de notre éminent confrère, et que l'exemple d'une vie si pleine et si riche de travaux réchauffe notre zèle et nous serve de modèle.

Enfin, Messieurs, nous avons eu cette année à déplorer une perte bien regrettable parmi nos associés correspondants, celle de M. *l'abbé Montlezun*, chanoine titulaire de la cathédrale d'Auch. Lui aussi il est une preuve de tout ce que peut produire une forte résolution et un travail obstiné. Simple curé de la petite ville de Mazères, au diocèse d'Auch, il conçut l'idée d'écrire l'histoire générale d'un pays sur lequel il n'avait guère d'autres notions que les chroniques du diocèse, qu'il avait eu occasion de parcourir et d'étudier. Il se mit à l'œuvre, consulta tous les cartulaires, étudia tous les anciens chroniqueurs et tous les historiens du

diocèse d'Auch et de celui de Lescar. Muni de ces notions préliminaires, il prit avec courage le bâton du voyageur, parcourant à pied toutes les villes et villages, fouillant toutes les archives des communes et des paroisses, ne les abandonnant qu'après en avoir extrait tout ce qui pouvait servir à sa grande entreprise ; et enfin, après plusieurs années de ce pénible travail, il publia son *Histoire de Gascogne* en six volumes in-8°, ouvrage important, auquel l'Institut ne tarda pas d'accorder une mention honorable. Plus tard, il fit paraître successivement la monographie de l'insigne basilique de Notre-Dame du Puy, une notice historique sur la ville de Mirande, et enfin une autre notice historique sur la ville de Vic-Bigorre.

M. l'abbé Montlezun avait prévenu nos vœux en nous demandant la faveur de faire partie de notre Société, et son nom figurait depuis longtemps au nombre de nos associés correspondants ; nous étions accoutumés à profiter de ses utiles communications. C'est avec un vif regret que nous avons appris la perte de ce digne et laborieux confrère, qui laisse après lui de si nombreux témoignages de son intelligence et de son dévouement aux études archéologiques.



CARTE
DES RUINES RO
DU DAHI
(ALGÉRIE)
Direction de El Bordj Cherchell
Imlaen
H A O U A S
Plaine non parcourue
O Dahmous
B. BOU-MELEK
O Temda
ZOUGARA
Voie Romaine
ADOUNS
B. DERDJIN
T A C H T A S
B. RACHED
M É D
Soug el Arba
Tigauda Municipium
Cap Ivi
O. KRE
Voie Romaine
O. BOU RAMA
DJIBEL
Quiza municipium
Pont moderne
Moustaganem
Murustaga
LEGENDE
s fortifiés
rits à l'encre rouge, et les noms modernes à l'encre noire



ÉTUDES

D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE

SUR

L'INVASION DE L'AFRIQUE SEPTENTRIONALE PAR LES ROMAINS (1).

CHAPITRE PREMIER.

PREMIÈRE PÉRIODE. — De la chute de Carthage à la fin de la guerre de Jugurtha. — Résumé des campagnes de Métellus et de Marius. — Analogies entre les faits anciens et modernes.
DEUXIÈME PÉRIODE. — De la fin de la guerre de Jugurtha à la guerre civile d'Afrique et à la réduction de la Numidie en province romaine, par César.

La chute de Carthage n'avait livré aux armes de Scipion que les ruines fumantes de la cité ennemie de Rome et le territoire fort limité que possédait, sur le continent africain, cette puissance exclusivement maritime. L'intérieur du pays, resté indépendant sous le gouvernement des princes indigènes alliés des Romains, et les colonies phéniciennes de la côte, créées par le génie de ce peuple marchand depuis le cap Bon jusqu'à Tanger, subissaient plutôt l'influence politique du vainqueur que sa domination effective. Pendant près d'un demi-siècle après ce grand évènement, Rome, satisfaite de son triomphe, tout entière du reste à ses dissensions

(1) Ce que l'on désigne par voie romaine dans ce mémoire n'est autre chose qu'un chemin arabe, remarquable par la fréquence et l'importance des ruines qui le jalonnent. Les voies antiques pavées sont excessivement rares en Algérie, et l'auteur de ce travail n'en a pas rencontré une seule dans la province d'Oran.

intestines et à ses nouveaux projets de conquête vers la Grèce et l'Asie, semble détourner ses regards de la terre africaine. Un seul fait remarquable est signalé par l'histoire dans cet intervalle : c'est le malheureux essai de colonisation tenté par l'un des Gracques sur les ruines mêmes de la ville phénicienne, entreprise avortée, comme si le territoire de Carthage se fût refusé à nourrir ses implacables ennemis, mais qui n'échoua, sans doute, que par suite de l'infériorité des éléments colonisateurs recrutés par le tribun sur le pavé de Rome, parmi les débris de l'émeute et de la sédition ; ainsi de nos jours, à la fin de cette année 1848, si fertile pour tous en terribles enseignements, avons-nous vu les tristes épaves de la tempête révolutionnaire rejetées du sol de la patrie sur le sol algérien, qu'il ne leur a pas été donné de féconder.

La destruction de Carthage avait répandu un tel éclat sur les armes romaines, son retentissement avait été si grand parmi les peuplades africaines, que le sénat, admirablement secondé dans ses desseins par deux générations de rois, Massinissa et Micipsa, avait bien pu espérer qu'un jour la Numidie accepterait pacifiquement le joug étranger, et ne voir dans ce résultat à obtenir qu'une œuvre, non de guerre et de violence, mais de temps et de patiente politique. Confiant dans le concours des chefs, peut-être ne faisait-il pas entrer dans ses prévisions les répulsions populaires et le caractère lybien, dont le mythe d'Antée représente si bien l'indomptable énergie se renouvelant dans la lutte, au contact d'une nature ardente et sauvage comme lui.

La période comprise entre l'anéantissement de la puissance phénicienne et le commencement de la guerre de Jugurtha renferme trente-huit années, pendant lesquelles Rome ne possède sur le littoral africain que la province proconsulaire, représentée aujourd'hui, en étendue, par le district septentrional de la régence de Tunis, ayant pour limites le cours inférieur du Bagradas (*Mejerdah* des cartes modernes) et la mer, c'est-à-dire étroitement resserrée, sur sa frontière de l'est et du sud, par le territoire des rois de Numidie.

Tout-à-coup le génie africain, avec ses passions dévorantes, ses instincts à la fois rusés et féroces, s'est révélé dans un seul homme : le forum a retenti d'une étrange nouvelle ; Jugurtha, l'élève des camps romains, l'ami de Scipion, s'est frayé un chemin au trône par le meurtre de ses

frères ; prenant aux yeux des Africains l'attitude d'un protecteur de l'indépendance nationale, il reconstitue sur sa tête le royaume de Numidie, et Rome, au lieu d'un vassal à soutenir, va avoir un ennemi mortel à combattre.

La question ainsi posée devant les comices, malgré l'or de Jugurtha et la vénalité d'une partie de la noblesse, ne pouvait avoir d'autre issue que la guerre.

Nous n'emprunterons aux récits de Salluste que les données stratégiques et géographiques utiles à notre sujet.

Métellus débarque en Afrique, à Utique sans doute (Salluste ne le dit pourtant pas), ville libre sous le protectorat romain. De ce point, il peut à volonté protéger les possessions de la république ou envahir les états de l'ennemi ; mais à son arrivée, il n'a trouvé qu'une armée démoralisée par ses défaites, dues à la lâcheté, à l'avarice et à l'impéritie des chefs. Il passe les premiers mois de son commandement à y remettre en vigueur la discipline et le désintéressement, et quand il lui a rendu l'honneur, prenant hardiment l'offensive, il la conduit à l'ennemi.

Sa première opération est la prise de *Vacca*, ville florissante, dont la position a été déterminée au lieu moderne de Badja (1), à 23 lieues métriques environ à l'ouest de la capitale barbaresque. Il en fait sa place de ravitaillement, et continuant sa marche, il arrive sur le fleuve Muthul, non loin duquel a lieu la première action entre les troupes romaines et Jugurtha, venu à leur rencontre. La synonymie de ce fleuve avec l'un des cours d'eau de l'Algérie orientale n'a pu être encore établie d'une manière certaine ; mais deux faits rapportés par Salluste (2) et la marche de l'armée romaine de l'est à l'ouest l'identifient avec la Seybouse, qui se jette à la mer près de Bone ; en effet, l'historien latin rappelle que le Muthul prend sa source au midi et coule dans la partie de la Numidie qu'Aderbal avait eue en partage, circonstances concordant parfaitement avec notre hypothèse et les localités.

La victoire, vivement disputée, reste cependant au général romain, qui s'avance dans les contrées les plus opulentes de la Numidie, c'est-à-dire dans la province de Constantine, ravageant les campagnes, prenant des villes et des châteaux, et mettant garnison dans les places les plus importantes ; mais bientôt, dans l'espoir d'amener l'ennemi, devenu plus

circonspect, à engager une nouvelle bataille, il se replie sur sa base d'opération, et remontant la rive droite du Bagradas, il met le siége devant Zama, l'une des plus fortes places de la Numidie, déjà célèbre par la victoire de Scipion sur Annibal, et dont on croit retrouver les vestiges au lieu nommé *Zouam* (3), à 30 lieues sud-ouest de Tunis.

Les prévisions du consul se réalisent : Jugurtha vient en effet au secours de Zama; mais, confiant dans la force des remparts de cette place, il se contente de harceler les assiégeants, qui lèvent le siége et rentrent dans leurs quartiers d'hiver.

Tels sont les faits principaux qui remplissent cette première campagne.

La deuxième campagne s'ouvre par la catastrophe de Vacca, où la garnison romaine surprise est égorgée par les habitants, et par la vengeance qu'en tire immédiatement le consul en détruisant cette ville, dont la population est passée par les armes; puis, se portant de nouveau en avant, il établit son quartier général à Cirta (Constantine), sur la ligne médiane du Tell algérien. Là, dans une position analogue à celle qu'occupa la division d'Oran à Mascara en 1841 et 1842, il rayonne dans toutes les directions, mais plus particulièrement vers le sud, où, malgré de nombreux exemples de défection, des villes florissantes, munies de bonnes défenses, tiennent encore pour Jugurtha. Il s'empare de Thala (4) après un siége de quarante jours : le roi numide, qui s'y était d'abord renfermé, n'osant subir les chances d'un siége, s'enfonce dans les solitudes avec ses trésors et sa famille, nous avons presque dit sa *deïra*, et passant au sud du Tell algérien, par les routes du Sahara, va chercher un refuge à l'ouest chez les Gétules, peuplades de la dépendance de Bocchus, roi de Mauritanie.

A ce moment de la guerre, il se passe en Italie et en Afrique deux faits qui doivent avoir la plus grande influence sur son résultat. A Rome, les intrigues de la faction populaire ont élevé au consulat Marius, lieutenant de Métellus dans la Numidie, et les comices l'ont appelé à remplacer son général en chef dans le commandement de l'armée; en Afrique, une alliance est jurée entre Jugurtha et Bocchus, et au moment où le nouveau consul débarque à Utique avec ses recrues, les forces réunies des deux princes se portent sur Cirta pour attaquer cette position centrale de l'armée romaine; mais à l'approche de Marius, les deux rois se séparent sur le conseil de Jugurtha, pour ne pas offrir l'occasion d'une bataille avide-

ment désirée par les légions, et ils se bornent à escarmoucher sur l'arrière-garde de l'armée romaine et à faire des *razzias* sur ses alliés.

Cependant, le nouveau général a décidé de suivre, sur une plus grande échelle, le plan de son prédécesseur. La prise de Thala ayant jeté un grand éclat sur Métellus, il veut se distinguer par un exploit plus grand et attaque la position de Capsa (3) (oasis moderne de Gaffa), dont il s'empare par un coup de main, après de longues marches de nuit et de jour ; puis, dans l'intention manifeste d'opérer une diversion sur les états de Bocchus et de séparer les intérêts des deux rois, il se rend, par la route du Tell, sur le fleuve Mulucha (*Moulouia*), frontière de la Numidie et de la Mauritanie. Les troupes qui, parties de Cirta, prirent part à l'expédition de Capsa et à celle de la Mulucha, ne firent pas moins de 990 lieues, soit 165 jours de marche à 6 lieues d'étape par jour, sans compter les séjours et les haltes forcées pour les ravitaillements, les sièges et les combats. La plus grande partie de cette année fut donc occupée par ces deux expéditions, dont la dernière surtout eut une influence décisive sur le dénouement. En effet, la prise d'une place importante des états de Bocchus avait produit sur l'esprit de ce prince la même impression que la bataille d'Isly sur celui de Muley-Abderrahman dans la guerre contre le Jugurtha moderne. Comprenant que ni les déserts ni l'éloignement ne le mettent à couvert des atteintes d'un ennemi aussi entreprenant, Bocchus se détache de la cause de son allié, et après deux combats malheureux, où, malgré l'exemple de Jugurtha, il paie mollement de sa personne, après de longues hésitations, déterminé enfin par le jeune patricien Sylla, questeur de l'armée, qui agit en cette occasion en rusé diplomate et prélude à sa grandeur future, le perfide Africain livre aux Romains son parent et son ami.

Dix-neuf siècles écoulés, la France, à son tour, avait choisi l'antique Numidie pour théâtre de ses exploits. Quelques-uns de ses enfants, aux veillées de la tente, le livre de Salluste à la main, admirant la concordance des évènements anciens et modernes, ne pouvaient assez s'étonner qu'après tant de générations disparues, l'homme eût encore moins changé que les lieux : ceux-ci, en effet, avaient subi de telles transformations, qu'il était souvent impossible de les reconnaître ; les villes ayant presque entièrement péri, il fallait conjecturer, par l'entassement des ruines, la

position des plus importantes; quant à la population, elle était devenue plus rare. Mais si le fanatisme musulman avait remplacé dans ses croyances le riant polythéisme, comme les armes à feu, dans ses mains, les flèches et les javelots, elle avait du moins conservé dans son costume, dans son langage et jusques dans sa manière de combattre, le cachet authentique de son origine; et nous-mêmes, qui venions régénérer par la guerre cette terre désolée, n'avons-nous pas, à l'imitation des Romains, qui transportaient sur le sol ennemi les luttes passionnées de la tribune et du forum, donné aux populations indigènes le spectacle de nos dissensions? L'Algérie, divisée en partis civil et militaire, n'a-t-elle pas vu, comme ces marchands d'Utique (6) dont parle Salluste, nos colons impatients accuser de lenteur et d'impéritie le général en chef le plus expérimenté dans l'art de la guerre et lui dicter dans la presse, ce forum moderne, des plans de campagne et de colonisation? Des officiers de tout grade, s'imprégnant de cette fièvre d'opposition si contraire à l'esprit militaire, n'ont-ils pas pris part à ces débats regrettables, dont le retentissement en Europe était bien susceptible de faire douter que la France fût jamais en état de remplir la mission qu'elle s'était donnée? Qu'on nous pardonne de rappeler ces faits, acquis du reste à l'histoire, et sans danger aujourd'hui que la tâche est à moitié remplie. Ces analogies, dont les termes de comparaison sont séparés par tant de siècles, font ressortir cette loi éternelle de la Providence, qui veut qu'au milieu des révolutions perpétuelles du temps et des hommes, le cœur humain reste immuable avec ses faiblesses et ses grandeurs.

Quoique les récits de Salluste soient peu circonstanciés quant aux localités et aux dates des évènements, nous croyons y reconnaître que la trahison de Bocchus eut lieu au commencement de la cinquième année de la guerre, qui aurait duré ainsi un peu plus de quatre années, y compris les deux ans de commandement de Calpurnius et d'Aulus, ces deux indignes chefs de vaillants soldats. Sous la conduite de Métellus et de Marius, les légions romaines parcoururent dans tous les sens cette Numidie qui, sur nos cartes modernes, est représentée par nos trois provinces de l'Algérie et la province orientale du Maroc. Ce vaste pays fut soumis, sinon pacifié, et il semble, à cette distance des évènements, qu'il eût été facile de l'annexer à la province proconsulaire et de le faire gouverner par des magistrats romains: telle ne fut pas la décision du sénat, et nous n'aurons pas la

témérité de rechercher les motifs qui déterminèrent cette illustre compagnie. Peut-être furent-ils puisés dans la connaissance plus intime que les Romains avaient acquise, à la faveur de la guerre, des hommes et des choses de ce pays. Non-seulement la Numidie n'augmenta pas le territoire de la république, mais elle ne fut même pas occupée par l'armée, comme elle l'est de nos jours dans les zones militaires. Les Romains l'évacuèrent et en donnèrent la plus grande partie à Hiempsal, cousin de Jugurtha; la partie occidentale, représentée par l'ouest de la province d'Alger et la province d'Oran tout entière jusqu'à la Moulouia, fut la récompense de la trahison de Bocchus. Cette division créa une Numidie et une Mauritanie nouvelles, l'une plus petite, l'autre plus grande que l'ancienne; et le seul avantage effectif que Rome tira de sa victoire paraît avoir été la protection de son commerce et la sécurité acquise aux marchands et colons de race latine, qui, après la paix, s'établirent avec empressement dans les villes de la côte, sur toute l'étendue du littoral comprise entre la Cyrénaïque et les Colonnes d'Hercule.

Cette période de paix et de protectorat romain dure soixante-deux ans, de l'an 646 de Rome à l'an 708, où la guerre civile, portée d'Espagne et d'Italie dans la Numidie, eut pour résultat l'adjonction de ce royaume au pays romain, à la suite des évènements dont nous allons rappeler le souvenir.

CHAPITRE II.

TROISIÈME PÉRIODE. — Antagonisme des rois de Numidie et de Mauritanie. — Réduction de la Numidie en province romaine par César et des deux Mauritanies par Octavien. — Auguste revient sur cette mesure. — Règnes de Juba II et de Ptolémée. — Résumé de la guerre contre Tacfarinas. — Expédition de Suetonius Paulinus en Mauritanie. — Réduction définitive des deux Mauritanies en provinces romaines sous Claude, l'an 791.

Le partage qui fut fait de la Numidie, entre Hiempsal, descendant de Massinissa, et Bocchus, roi de Mauritanie, après la guerre de Jugurtha, avait constitué ces deux races royales en état permanent d'hostilité et de haine. Il paraît cependant, au silence des historiens, que la paix ne fut

pas troublée pendant le long règne de Hiempsal et les premières années de celui de Juba Ier, son fils; mais la guerre entre Pompée et César, suivie bientôt de celle d'Antoine et d'Octave, offrirent aux ressentiments des princes africains une occasion favorable d'éclater. Pendant le cours de ces luttes sanglantes, on trouve constamment les descendants de Massinissa et ceux de Bocchus dans des camps opposés (7) : ainsi, tandis que Juba Ier joue un rôle très-important dans les rangs pompéiens, Bocchus et Bogud, rois des deux Mauritanies, de la famille de l'ancien Bocchus, font les plus utiles diversions en faveur de César. Isolés ou réunis au hardi aventurier Sittius, ils ravagent la Numidie et contribuent puissamment, par la ruine de leur rival, au triomphe de la cause qu'ils ont embrassée.

Bocchus faisait sa résidence dans une ville de la nouvelle Mauritanie, nommée Ascurus par Hirtius. La synonymie de tous les points considérables du littoral étant aujourd'hui établie, et le nom d'Ascurus ne pouvant s'appliquer à aucun, il est vraisemblable que l'auteur latin a voulu désigner Rusuccurro (Dellys), dont il aura tronqué le nom ou plutôt la première syllabe, qui signifie cap ou promontoire dans la langue phénicienne (*a*).

Les principaux résultats de la guerre civile d'Afrique furent la défaite des Pompéiens à Tapsus (8), les morts violentes et volontaires de Caton et de Juba Ier, chefs de ce parti, et la réduction de la Numidie en province romaine par César, qui la donne à gouverner à Salluste, l'historien, en qualité de proconsul.

Cette prise de possession, qui place sous la domination romaine tout le sud de la régence de Tunis et notre province de Constantine, est, depuis la chute de Carthage et l'établissement de la province proconsulaire, le premier pas en avant de la conquête romaine dans l'Afrique septentrionale. La marche de l'invasion, qui procède de l'est à l'ouest, est ici clairement dessinée; toutefois, cette augmentation de territoire, décrétée par le dictateur, n'eut son plein effet que sous le règne d'Auguste et après la bataille d'Actium.

Dans le partage que les triumvirs firent de l'Afrique, comme de tout le

(*a*) Nous adoptons cette synonymie déjà signalée par M. Prévost, capitaine du génie (*Revue archéologique*, année 1858).

reste du monde romain, la Numidie échut à Octave, et la province proconsulaire à Antoine : Lépide, comme on sait, fut laissé sans territoire. Cependant, au moment même où ses collègues s'emparaient du souverain pouvoir, une rupture entre eux était jugée tellement inévitable, que peu de temps après la bataille de Philippes, leurs lieutenants, en Afrique (9), se faisaient réciproquement la guerre, et tenaient en alarmes continuelles les provinces de leur département. Cet état de choses dura jusqu'à ce que la retraite d'Antoine, en Egypte, eût laissé l'Occident au pouvoir d'Octave, qui crut sans danger pour ses intérêts de confier l'Afrique à Lépide ; mais, l'ayant bientôt après dépouillé du triumvirat et réduit à la condition privée (10), sous prétexte de sa conduite dans la guerre contre Sextus Pompée, il envoya, pour le remplacer, un homme de guerre tout dévoué à la cause césarienne, Statilius Taurus, personnage éminent, avec la mission de pacifier le pays et de surveiller de près les démarches de ses rois.

L'Afrique, en effet, depuis la bataille de Tapsus, n'avait joui que d'une trève de courte durée, et la nouvelle guerre civile imminente y réveillait la discorde et l'anarchie. Les rois des deux Mauritanies, Bocchus et Bogud, si unis pour la cause du dictateur, se partageaient de sentiments et d'intérêts dans celle de son neveu contre l'amant de Cléopâtre. Bogud (11), roi de l'ancienne Mauritanie, avait pris ouvertement parti pour ce dernier et mourait à Méthone (Modon) sous ses drapeaux, l'année même de la bataille d'Actium. Bocchus, au contraire, roi de la nouvelle, soutenu par les troupes d'Octave, s'emparait des états de son compétiteur, et fut pendant cinq ans, — de 716 à 721 de Rome, — souverain nominal des deux royaumes.

Cette année 721 (12), date de la mort de Bocchus, est remarquable dans l'histoire de l'Afrique septentrionale. Le jeune triumvir, se considérant comme l'héritier de Bocchus, mort peut-être sans enfants, réunit ses vastes états à la domination romaine, en les annexant parmi les provinces de l'empire.

Ce second pas vers la conquête était un pas de géant ; car il ajoutait aux anciennes possessions de la république les contrées qui sont aujourd'hui nos deux provinces d'Alger et d'Oran et l'empire du Maroc tout entier. Rome n'avait plus pour frontière dans cette partie du monde, au

nord et à l'ouest, que la Méditerranée et l'Océan; au sud, que les déserts de Gétulie; et s'il existait une puissance humaine capable de transformer les mœurs d'un peuple, en supprimant sa nationalité, le décret d'Octave aurait pu recevoir son exécution; mais ce génie tout pratique ne tarda pas à s'apercevoir que la mesure qu'il avait prise était prématurée et s'écartait des principes appliqués par le sénat et le grand César lui-même, à ce que les Romains, eux aussi, appelaient leur question d'Afrique. Devenu maître de l'empire, après la bataille d'Actium, il tourne ses regards vers ce pays, et peu satisfait de son ouvrage, cherche de nouvelles combinaisons.

Le grand siècle venait de commencer; l'homme qui devait lui donner son nom, que l'univers à genoux saluait déjà du titre d'Auguste, reconnaissait cependant en Afrique, en face d'une nation de barbares, qu'il était des limites à sa puissance. L'œuvre qu'il avait cru fonder pour les siècles à venir ne dura que huit années, et il la renversa de ses propres mains; mais sans doute que dans cet intervalle il avait employé, pour la soutenir, tous les moyens que son génie pouvait lui suggérer. Pour ne pas interrompre notre récit, nous renvoyons à un autre chapitre l'examen des renseignements que les auteurs et les monuments nous offrent sur cette époque fort obscure de l'histoire des Mauritanies. Rappelons seulement ici, qu'en 724, alors qu'il continuait l'essai de gouvernement direct des contrées de l'ouest, il donnait à Juba II (13), fils de Juba Ier, la Numidie déjà façonnée au joug romain; c'était, sans doute, le contraire de ce qu'il eût fallu faire : aussi, en 729, change-t-il ces dispositions, et, livrant à Juba les pays barbares, il reprend la Numidie qui, depuis lors et jusques à l'invasion vandale, ne cessa plus d'être partie intégrante de l'empire.

Cette combinaison, plus heureuse que les précédentes, était loin, cependant, de répondre à toutes les exigences de la situation. Juba, élevé en Italie dans les lettres et la civilisation romaines, eut à lutter contre les répugnances et les révoltes de ses nouveaux sujets. Ce prince résidait à Cherchell, qui portait encore le nom numidique de *Iol*, mais qu'il ne tarda pas à nommer *Julia Cæsarea*, en l'honneur de la famille des Césars. Après son mariage avec la fille d'Antoine et de Cléopâtre, contracté sous les auspices d'Auguste, il se plaît à embellir cette résidence royale de monuments magnifiques, dont l'armée française, en 1840, admira les vestiges qui n'ont pas encore complètement disparu sous les constructions

modernes. Ce choix d'une ville maritime voisine de la Numidie, au lieu d'une place forte qui eût été plus avantageusement située, pour le commandement, dans l'intérieur du pays, révèle ses préoccupations et l'espoir qu'il fondait sur l'étranger. Un soulèvement des Gétules, qui se rapporte à l'année 759 de Rome, l'une des dernières du règne et de la vie de Juba, ne put être comprimé que par une armée romaine, sous la conduite de Cornélius Cossus (14), et prouve que pendant tout le cours de son administration, ce prince ne cessa jamais d'avoir besoin, pour se maintenir, de la crainte qu'inspiraient à ces peuplades féroces le nom romain et la menace permanente de l'intervention des légions.

Plus lettré que guerrier, Juba avait eu pour ennemies les tribus nomades, rebelles à tout joug; mais il était parvenu à se concilier le respect et l'affection des peuplades urbaines, moins incultes, et qui, aspirant à la civilisation plus complète dont les colonies et les municipes avaient déjà doté la Numidie, comptaient parmi elles un grand nombre de partisans de la cause romaine. Il mourut vers le commencement du règne de Tibère, laissant à son fils Ptolémée le gouvernement des deux Mauritanies, tâche ingrate qui devait coûter la vie à ce prince infortuné, et dont les Romains devaient seuls recueillir tout le fruit. Fidèle aux traditions héréditaires dans la famille de Massinissa, dont il fut le dernier rejeton, Ptolémée rivalisa de dévouement avec tous ses aïeux, dans la guerre contre Tacfarinas.

Nous venons de nommer le plus illustre défenseur de la nationalité africaine, après Jugurtha.

Si les Romains contemporains des premières années de l'ère chrétienne avaient eu besoin d'être éclairés sur le caractère des peuples de cette contrée, et la sagesse des mesures de prudence et de temporisation adoptées par leurs pères, la révolte de ce chef, qui éclata dans la Numidie et la Proconsulaire, depuis si longtemps façonnées au joug, pour se terminer après sept ans de combats dans la Mauritanie césarienne, eût été pour eux la plus utile leçon.

Auguste était descendu dans la tombe, et la majesté de l'empire s'éclipsait sous la ténébreuse et cruelle politique de son successeur. Tandis que Rome saigne sous la main de Tibère, en Afrique les cœurs s'ouvrent à l'espérance. Le drapeau de l'indépendance est relevé par un soldat plein

d'audace, habile chef de partisans qui, sans relâche, harcelant les troupes romaines, épuise le courage et les forces de trois généraux et de deux légions, dans une guerre d'escarmouches et de coups de main. Emule de Jugurtha, digne lui-même de servir de modèle aux défenseurs à venir de la liberté indigène, à celui surtout que notre histoire contemporaine a déjà placé au niveau de ses plus illustres devanciers, Tacfarinas (15), opposant les rapides évolutions de sa cavalerie à la marche pesante des légions, transporte ses camps nomades du Tell au désert, de l'est à l'ouest, et remplit l'Afrique romaine de dévastations. Expulsé de la Numidie, il se jette, par une marche hardie, au cœur de la Mauritanie césarienne. Là, maître d'une position formidable, d'où il menace les colonies, sentinelles avancées de la domination étrangère vers l'occident, il prépare sa jonction avec les Maures et les Gétules, et voit les peuplades tingitanes s'ébranler à sa voix. Cependant les sombres méfiances d'un souverain ennemi de toute gloire, qui n'est pas la sienne propre, se sont étendues au proconsul d'Afrique, Dolabella : la neuvième légion a été retirée du théâtre de la guerre par ordre de Tibère, et le général devra faire face aux évènements avec les ressources ordinaires des temps de paix. Dans ces conjonctures critiques, le proconsul ne se décourage pas : réunissant aux troupes qui lui restent les vétérans dispersés dans les colonies, et les contingents alliés amenés par Ptolémée, Dolabella se porte résolûment à leur tête et joint le chef numide à Auzia (Aumale). Plein de confiance dans ses retranchements, celui-ci l'attend et accepte le combat où l'ennemi des Romains perd la vie et la victoire.

A dater de cette sanglante journée, où le soldat, suivant l'énergique expression de Tacite, s'enivra de carnage, la sécurité renaît autour des colonies. Moins resserrées par les indigènes, elles agrandissent leur territoire et leur sphère d'action. Les forteresses commencées se couronnent de tours et de créneaux, et la civilisation romaine, qui jusqu'alors s'avançait le long du rivage des Mauritanies, prend enfin possession des plaines de l'intérieur, étendant insensiblement son influence par le contact de la race latine avec les Africains de l'ouest. Déjà ce vaste pays est mûr pour une transformation politique, et la mort de Ptolémée, son dernier roi, sera le signal et la date de cet évènement.

Ptolémée périt par la féroce cupidité du troisième empereur romain,

qui, l'ayant attiré à Rome, le fit mourir pour s'emparer de ses richesses. A cette nouvelle, un affranchi de ce prince, dont l'histoire a conservé le nom, conçoit la généreuse pensée de venger sa mort et fait entendre dans les Mauritanies un appel aux armes; mais le temps des insurrections générales était passé. Quel intérêt les peuples pouvaient-ils porter à ces rois vassaux, dociles instruments de leur servitude? Ædemon (16), ainsi se nommait cet affranchi, ne réussit qu'à soulever une partie de l'ancienne Mauritanie et à livrer le pays tout entier aux représailles des légions. Leurs aigles franchirent de nouveau la Moulouia, qu'elles n'avaient pas revue depuis Marius. L'expédition, confiée par l'empereur Claude au préteur Caïus Suetonius Paulinus, fut conduite avec beaucoup de vigueur. — « Il » est constant, — nous dit Pline, — que ce général arriva jusqu'au mont » Atlas, et l'ayant dépassé, il atteignit le fleuve Ger. » — De son côté, Dion nous fait connaître qu'une partie de l'armée romaine, sous le commandement de Cnéius Hosidius Géta, lieutenant du préteur, engagée dans les solitudes à la poursuite d'un chef indigène nommé Salab, ayant épuisé la provision d'eau qu'elle avait emportée, était sur le point de périr de soif, lorsqu'une pluie inespérée, qui parut aux ennemis eux-mêmes un miracle du ciel en faveur des Romains, vint relever ses forces et son courage.

Ainsi, dans cette campagne, qui s'étendit dans le Sahara marocain, les légions explorèrent des contrées qui ne leur étaient connues qu'à travers les fables des Grecs et les récits exagérés des naturels. La haute chaîne de montagnes qu'ils traversèrent, et à laquelle ils donnèrent le nom d'Atlas, est certainement celle qui s'étend sur plus de 60 lieues en longueur de l'Océan au méridien de Taza, et dont la ville de Maroc occupe l'un des derniers contreforts au nord. — Quant à ce fleuve *Ger*, c'est sans doute l'une de ces vallées sahariennes, torrentielles en hiver, et ne présentant pendant le reste de l'année qu'un lit aride et desséché, l'*Oued-Drâa* peut-être, qui figure sur nos cartes du Maroc comme prenant sa source dans les montagnes dont il est question, et se dirigeant vers un lac d'eau douce au sud de ces montagnes.

Une chose digne d'être signalée, c'est que les Berbères de nos jours, de même que ceux du temps de Strabon, désignent ces Alpes lybiennes sous un nom générique, qui signifie montagne dans le kabaïle, et qui

diffère à peine de celui qu'on trouve dans le texte de l'auteur grec. Au reste, ces contrées ne nous sont guère mieux connues qu'aux Romains du premier siècle de notre ère : le fanatisme musulman, retranché dans le Maroc comme dans son dernier asile, rend toute tentative d'exploration isolée, sinon impossible, du moins hérissée des plus grands dangers; et pour que la science puisse cueillir dans cette contrée l'ample moisson qui y est renfermée, il faudra que le canon de Constantine et d'Isly retentisse dans les vallons de l'Atlas, et qu'une armée française, allant reconnaître ces cimes escarpées, y rencontre peut-être aussi la preuve du passage des légions.

Ce fut sous deux princes qualifiés d'insensés par l'histoire, sous Caligula et Claude, que la puissance de Rome dans les Mauritanies, incertaine encore sous Auguste, parvint à son apogée; fait caractéristique qui démontre la force des institutions civiles et militaires de ce peuple, du municipe surtout et de la légion, qui se prêtaient un mutuel appui pour l'asservissement et la transformation du monde barbare. Le municipe, école d'administration et de politique, prépare la conquête; les armes l'achèvent quand leur intervention est nécessaire; le temps la sanctionne. Ces principes d'une sage politique qui sait attendre, appliqués à l'Afrique septentrionale, ne cessent pas de produire les heureux fruits dont ils contiennent le germe, alors même que la folie ou l'imbécillité, déshonorant le trône des Césars, semblent présider aux destinées de l'empire.

Après la soumission des peuplades de l'ouest par son général, Claude ajoute au domaine de l'état le royaume de Ptolémée, c'est-à-dire le Maroc et l'Algérie, moins la province de Constantine, et en forme deux provinces, la Mauritanie tingitane et la Mauritanie césarienne. Ce fait eut dans l'histoire un retentissement de plus de six siècles. Il fut le point de départ de l'ère provinciale d'Afrique, qui était encore en usage lorsque l'islamisme vint effacer dans ces contrées les derniers vestiges de Rome païenne et chrétienne. Nous l'avons trouvé relaté sous cette forme : — *anno provinciæ*, — dans une multitude d'inscriptions, dont quelques-unes, celles de Tlemcen entre autres, sont contemporaines de l'invasion musulmane. Un marbre précieux, trouvé récemment en Algérie, le place l'an 40 de notre ère, qui correspond lui-même à l'an 791 de Rome; il est séparé de la chute de Carthage par un intervalle de cent quatre-vingt-trois ans; de

la réduction de la Numidie en province romaine, sous César, par quatre-vingt-trois années, et lorsqu'il s'accomplit, il s'était déjà écoulé une période de soixante-dix ans, depuis l'essai infructueux de gouvernement direct que le neveu de César avait voulu appliquer à ces mêmes contrées.

Ces dates n'ont pas besoin de commentaires : elles portent avec elles leur enseignement et dévoilent le caractère distinctif de cette conquête, qui fut la circonspection et la lenteur. Placée en face de ces populations africaines, dont la religion n'est pas pour elle, comme de nos jours pour nous, un obstacle, et toutefois fort éloignées de sa civilisation et de ses mœurs, Rome ne croit pas pouvoir assez user de ménagements ; elle comprend que l'assimilation sera longue et que, dans cette question, le temps sera un des principaux éléments de succès.

L'invasion longtemps stationnaire, contrainte même une fois à reculer, ne dut son triomphe définitif qu'à l'emploi sagement combiné de la politique et des armes, et à la constance séculaire de ses efforts.

CHAPITRE III.

Occupation de Cartenna (*Tenez*) par la deuxième légion. — Epoque de l'arrivée de ce corps en Mauritanie. — Durée probable de son séjour. — Grottes du Dahra. Voie romaine. — Première base d'opération des Romains dans cette contrée. — Motifs qu'on a d'attribuer aux soldats de la deuxième légion la construction des forteresses antiques qu'on remarque dans le Dahra.

A la différence de la conquête française, qui part du littoral pour s'avancer vers le sud, nous avons vu l'invasion romaine, ayant pour point de départ Carthage et Utique, procéder de l'est à l'ouest parallèlement à la Méditerranée, et s'emparer successivement de toutes les contrées situées entre les Syrtes et l'Océan. Cependant, il y eut un moment où elle affecta une autre marche, essayant de s'étendre du nord au sud, en prenant de front la Mauritanie césarienne. C'est l'époque où une légion romaine fut envoyée à Cartenna, ville de la côte (Tenez moderne) (17).

Pline est le seul auteur qui nous fasse connaître ce fait, dont il parle brièvement en ces termes : « *Cartenna colonia Augusti ; legio secunda.* » *Colonia ejusdem deductâ cohorte prætoria*, Gunugi. »

Dans les circonstances où se trouvaient les Romains, rien n'était plus opportun qu'une pareille mesure : pouvaient-ils, en effet, s'engager dans la vallée du Chélif et les plaines de la province d'Oran en laissant derrière eux un pâté de montagnes hostiles, dont l'indépendance eût été un péril permanent pour leurs établissements? N'étaient-ils pas placés, par rapport au Dahra, dans des conditions analogues à celles qui ont conduit nos armées en Kabylie? De là, sans doute, la nécessité d'occuper Cartenna, seul point du littoral offrant à leurs navires un accès facile dans le voisinage des montagnes; de là aussi l'obligation de relier ce point à Cherchell, ville amie, par des détachements de la légion, et d'étendre ainsi leur base d'opération, en recherchant à l'est et à l'ouest de Tenez des points stratégiques propres à commander la contrée. Cette dernière condition donna naissance à la colonie *Arsenaria*, dont le territoire fertile leur offrait en outre l'avantage de faire subsister leurs troupes sur le pays. Les ruines de cette ville, qui couvrent 40 hectares de terrain (*a*), situées à 6 lieues ouest de Tenez, fourniront peut-être un jour des documents précieux sur cette question et la confirmation de nos hypothèses.

A l'autre extrémité de l'Algérie, *Lambæsa*, qui a fourni durant ces dernières années une si ample moisson de faits nouveaux et les remarquables vestiges de la troisième légion Auguste, est indiquée tout aussi laconiquement par le géographe Ptolémée; on pouvait donc espérer de trouver à Cartenna de nombreuses preuves du séjour de la deuxième légion mentionnée par Pline. Cette attente a été trompée. Cependant, l'effectif d'un tel corps était de six mille hommes en temps de guerre. Le tribun, qui en avait un sous son commandement, disposait en outre de tous les contingents de la province. L'importance de ce chef militaire était donc à peu près celle d'un général de division de nos jours; ces considérations, jointes à l'impossibilité de révoquer en doute le fait rapporté par un écrivain aussi sérieux que Pline, qui ne pouvait manquer d'être bien renseigné, nous a conduit à rechercher les relations que cette opération militaire pouvait avoir eues avec l'histoire générale de la conquête et à déterminer,

(*a*) Ce renseignement est consigné dans une reconnaissance militaire des montagnes du Dahra, document dont l'auteur de ce mémoire doit la communication à l'obligeance de M. le colonel Lapasset, autrefois chef du bureau arabe de Tenez.

au moins par des conjectures et des inductions, les limites du temps dans lesquelles ce fait se trouve renfermé.

D'abord, quant à la date de l'arrivée de ce corps à Cartenna, si l'on se rappelle ce qui a été dit ci-dessus sur les circonstances qui précédèrent et suivirent la réduction des deux Mauritanies en provinces romaines par l'héritier de César et les hésitations de ce prince par rapport à ces contrées, on conclura sans doute avec nous qu'en l'année 721 des troupes durent être envoyées pour soutenir, par la force des armes, le décret d'adjonction à l'empire d'un pays qui n'était rien moins que préparé à subir pacifiquement la domination étrangère. Cette époque est précisément celle où Statilius Taurus reçut d'Octave l'importante mission de le représenter en Afrique, et il y a quelque vraisemblance à admettre que ce personnage (comme Agrippa quelques années plus tard à Nîmes) fut chargé de l'installation des soldats et de la fondation des nouvelles colonies.

Les commentaires nous parlent d'une deuxième légion créée en Espagne, où elle tenait garnison depuis la guerre de Sertorius, et qu'on avait, dès le temps de César, des raisons de déplacer, à cause de son vieil attachement à la cause de Pompée. Ne serait-ce pas ce corps qui, à cette occasion, aurait été conduit en Afrique après avoir été retiré d'Espagne, où la guerre civile était alors terminée?

Quoi qu'il en soit, en arrivant à Cartenna, cette légion dut se trouver en face de difficultés imprévues, et qui semblent même n'avoir pu être surmontées dans les premières années de cette occupation. C'est ce que nous allons essayer de démontrer, si l'on veut bien nous suivre dans l'exploration de cette contrée montueuse, dont le Tenez moderne, comme l'antique Cartenna, est encore aujourd'hui le chef-lieu.

Placées entre le Chélif et la mer, les montagnes du Dahra sont la Kabylie de l'ouest. Les subdivisions de Moustaganem et d'Orléanville éprouvaient, il y a quelques années, pour pénétrer dans cette contrée, les mêmes difficultés que rencontrait, au moment même où nous tracions ces lignes, le corps expéditionnaire de la grande Kabylie pour gravir les pentes abruptes du Jurjura. Seulement, aux obstacles opposés par le terrain et l'ennemi, le Dahra ajoutait encore la tactique particulière aux tribus de ce singulier pays longtemps réputé inaccessible. Traqués de crête en crête, de ravins en ravins, par nos intrépides fantassins, il arrivait souvent que

les montagnards qui, la veille au soir, couronnaient les hauteurs, avaient le lendemain complètement disparu, comme si la terre les eût engloutis; toute une population, avec ses munitions et ses troupeaux, avait trouvé un refuge dans ces célèbres grottes, citadelles souterraines, dernier refuge de son indépendance; et les Kabyles, en tuant nos parlementaires, montraient assez la confiance qu'elles leur inspiraient.

Sur un grand nombre de points, la roche du Dahra est friable, et cette constitution géologique du sol a dû se prêter de toute antiquité à la vie troglodyte. Du reste, auprès des principales cavernes, on rencontre invariablement un poste romain, ce qui semble indiquer que nos devanciers avaient à lutter contre les mêmes tendances de la population.

Le voyageur qui part de Moustaganem pour Tenez, par la route de terre, peut pénétrer dans le Dahra par deux points principaux : 1° la percée de Mazouna, 2° la route beaucoup plus difficile du littoral; c'est cette dernière que nous allons parcourir. Elle entre dans les montagnes aussitôt qu'elle a traversé le Chélif près du pont moderne, et rencontre sur la rive droite de ce fleuve les ruines d'une ville romaine, que nos recherches nous avaient fait reconnaître dès l'année 1847 pour le *Quiza municipium* de l'itinéraire d'Antonin (voir la carte des ruines). Elle est, sur toute l'étendue de son parcours, jalonnée par des ruines. Sa première station dans les montagnes est celle des Ouled-Bourama; la seconde, celle des Ouled-Krelouf; la troisième, celle des grottes des Ouled-Riah. A partir de ce point, ne pouvant plus suivre le littoral, à cause des difficultés du terrain, elle remonte l'Oued-Kramis et rencontre sur l'Oued-Oukhelal, vers les sources de ce cours d'eau, sa quatrième station, qui a l'apparence d'une ville. La synonymie de ce point n'a pas encore été déterminée. Elle rejoint la percée de Mazouna à l'un des points de la ligne de partage des eaux et se dirige sur sa cinquième station, aux ruines de la colonie Arsenaria. De là, elle conduit à Tenez; puis, se rapprochant de la mer et se dirigeant vers Cherchell, elle passe aux ruines de Imilaën et commande à El-Bordj l'embouchure de l'Oued-Dahmous, limite orientale du Dahra. Dans ce parcours de plus de 40 lieues, elle suit constamment une direction stratégique, s'éloignant le moins possible de la ligne de partage des eaux entre le Chélif et la mer, dessert quatre villes romaines et plus de vingt postes, dont quelques-uns furent des *castra stativa* d'une haute

importance. Telle qu'un reptile gigantesque dont les anneaux enlaceraient la contrée, tantôt elle s'élève au sommet des montagnes, tantôt elle s'enroule sur leurs flancs, où, se précipitant au fond des vallées, elle étreint tout le pays dans ses sinuosités hérissées d'oppidums et de camps. Quand on l'a parcourue, on reste convaincu que le territoire qui nous occupe fut pour les Romains l'objet d'une étude particulière, et que le Dahra ne renferme pas un vallon, un cours d'eau de quelque intérêt, un passage difficile, que ces dominateurs n'aient marqué du signe de leur puissance.

La partie de la voie comprise entre Arsenaria et Cartenna mérite toute notre attention. Les postes fortifiés y sont très-rapprochés et forment de petits forts détachés, à peu près semblables entre eux, quant aux matériaux, à la disposition et aux dimensions de l'ouvrage; les débris accusent la forme carrée. Le parement extérieur était composé de pierres de taille assemblées sans ciment : mais l'intérieur contient des vestiges de voûtes maçonnées, et quelquefois une citerne souterraine. Nous pensons que le pavé de la cour ou *impluvium* recouvrait la citerne, et qu'une terrasse, située au-dessus des bâtiments voûtés qui servaient de logement à la garnison, régnait tout autour de l'ouvrage, formant un terre-plein à ses défenseurs. Les petits forts pourraient recevoir, dans nos conditions réglementaires, trente hommes de garnison; mais les grandes forteresses, dont celle de *El-Bordj* sur l'*Oued-Dahmous* (a), — septième station, — peut-être considérée comme spécimen, en contiendraient dix fois plus. Des habitations particulières s'étaient groupées, à la suite des temps, autour des forts principaux et avaient donné naissance à des bourgs dont on voit les ruines, et qui avaient reçu eux-mêmes une enceinte, dont les vestiges, en plusieurs localités, se font voir aussi sur le terrain.

Tet est l'ensemble de ces remarquables monuments, dont l'aspect militaire et l'homogénéité forment le principal caractère. En leur présence, deux questions s'offrent d'elles-mêmes à l'esprit de l'observateur :

1° Quel but se proposaient leurs constructeurs ?

2° A quelle époque et par qui furent-ils construits ?

Si l'on considère qu'ils s'appuient à deux villes romaines, distantes entre elles seulement de six lieues, et qu'ils pouvaient, par leur rappro-

(a) En arabe, ruisseau des grottes.

chement, se porter un mutuel secours, la réponse à la première question ne saurait être embarrassante. On ne peut méconnaître, en effet, l'intention d'isoler du pays ennemi le territoire des deux colonies, par une enceinte presque continue, et de ménager à celles-ci une ligne offensive à la fois et défensive contre les montagnes.

Quant à la seconde question, elle est plus difficile à résoudre, en l'absence de tout monument épigraphique, et l'opinion que nous allons émettre ne s'appuie que sur des arguments puisés dans le domaine commun de l'art et de l'histoire.

Au point de vue de l'art, il nous est impossible d'attribuer ces constructions à l'époque byzantine, qui, en Afrique, fut plus occupée à restaurer les anciens monuments qu'à en édifier de nouveaux. Cependant, sur quelques points de l'Algérie, tels que Sétif, Guelma, Cherchell, on rencontre des tours, des remparts authentiquement reconnus pour provenir de cette origine; mais ces constructions sont maçonnées et n'offrent nulle part, que nous sachions, ces assises colossales de pierres taillées seulement sur la face du joint, tradition des monuments pélasgiques et dénotant chez les Romains une origine plus ancienne.

Sous le règne des Antonins, l'Afrique, il est vrai, fut l'objet d'une attention particulière, surtout pour la restauration des routes et des bornes milliaires; mais est-il vraisemblable que tout ce luxe de défense, que l'on trouve ici accumulé dans un espace assez restreint, ait été déployé dans les siècles où la puissance de Rome en Afrique, ayant atteint son apogée, ne devait plus avoir besoin de tant de précautions contre les barbares! c'est donc au commencement du règne d'Auguste, quand elle était encore dans la période des tâtonnements politiques, qu'il convient de reporter la date de ces travaux.

Si l'on admet cette origine, on reconnaîtra aussi, comme conséquence, qu'ils doivent être l'ouvrage de la seconde légion.

Ici se présente une nouvelle question non moins obscure :

Quelle fut la durée du séjour de ce corps dans la Mauritanie?

Nos monuments se taisent à cet égard; nous savons cependant qu'il n'était plus dans ce pays au commencement du règne de Tibère; car cet empereur, dans une sorte de discours d'ouverture, énumérant devant le sénat les forces de l'empire et les cantonnements des légions, se contente

de dire, — en parlant des Mauritanies : — « *Mauros rex Juba acceperat, donum populi romani* » (Tacite).

D'un autre côté, la remarquable connexité qui existe entre toutes les forteresses du Dahra, et celles de la première base d'opération, dont il vient d'être question, rend très-vraisemblable l'opinion qui attribue aux soldats de la seconde légion la construction des autres camps de cette contrée, qui servirent plus tard de noyau à des centres importants de populations. Il est donc nécessaire que ce corps y ait prolongé son séjour jusque sous le règne de Juba. Peut-être fut-il rappelé après que la victoire de Cornélius Cossus sur les Gétules eut affermi le règne de ce prince, ce qui fixerait à trente-huit années, de 721 à 759 de Rome, le séjour de ces troupes en Mauritanie, temps d'épreuves et de luttes contre la nature et les hommes, qui dut avoir ses péripéties dont l'histoire générale n'a pas daigné garder le souvenir, et que nous ne soupçonnerions même pas, sans une ligne de Pline, confirmée par le témoignage des monuments.

La destination militaire des ruines du Dahra ressort avec tant d'évidence de la position de chacune d'elles et de leur aspect architectonique, que quelques-uns de ces vestiges ont été rendus à leur antique usage, et transformés en maisons de commandement : nous pensons même que ce sont ces monuments qui ont fourni à l'un des gouverneurs de l'Algérie, l'idée et le principe de ces constructions modernes dont le sol algérien commence à se couvrir.

La maison de commandement est une enceinte crénelée, consacrée à l'usage des caïds et hauts fonctionnaires indigènes, un asile ouvert aux familles et aux troupeaux des amis de la domination française, pendant les temps de troubles et d'insurrections. D'autres constructions particulières, en maçonnerie, se groupent déjà autour de ces petites forteresses, qui, semblables aux camps romains ou aux châteaux-forts du moyen-âge, seront des centres protecteurs pour la population sédentaire.

Par une coïncidence remarquable et qu'il n'est pas hors de propos de signaler, le Dahra civilisé par les Romains, retombé, sous la domination turque, dans une barbarie plus grande peut-être que celle dont il avait été retiré par ces colonisateurs du monde antique, révèle, sous les auspices de la France, des tendances assez rapides à remonter vers un meilleur état social. Les vallons de cette contrée sont fertiles et cultivés. Ses habi-

tants, à peu près étrangers à tous les arts qui font le charme de l'existence, n'avaient pourtant pas laissé dépérir celui de l'agriculture, et pour faciliter ces dispositions, l'autorité militaire a ouvert des débouchés à leurs produits par l'établissement de nouveaux marchés et la construction de caravansérails : la voie romaine, depuis si longtemps impraticable aux voitures, a été rétablie par les subdivisions de Moustaganem et d'Orléanville, dignes émules des légions romaines, et la population commence à sortir de son isolement.

Tels sont, pour cette partie de l'Algérie, les heureux résultats de cette politique de justice et d'humanité, par laquelle le vainqueur a résolu le difficile problème de s'attirer les sympathies du vaincu. Inaugurée en Algérie par l'illustre maréchal Bugeaud et mise en pratique par ses successeurs, elle sera avant la fin de ce siècle l'un des plus beaux titres de gloire de notre patrie et le modèle des conquêtes futures de l'Europe civilisée sur le monde barbare.

Nous terminerons ce travail par quelques observations touchant la nature du gouvernement appliqué par Rome à ses possessions d'Afrique, et quelques recherches sur les titres dont furent revêtus aux diverses époques les gouverneurs de ces provinces. Un intérêt réel s'attache à cette question ; car les empereurs se réservant l'administration des contrées qui, moins paisibles que le reste des domaines de l'empire, leur paraissaient susceptibles d'exiger l'emploi de la force militaire, cette circonstance seule révèle l'état politique du pays.

Nous savons par le témoignage de plusieurs auteurs que l'Afrique propre, puis la Numidie, furent déclarées provinces proconsulaires, et l'histoire générale, ainsi que les monuments, nous font connaître les noms de quelques-uns des personnages qui les administrèrent. Sous les empereurs, ces provinces sénatoriales continuèrent à être régies par des proconsuls, excepté dans les temps de crises et de révoltes, où les nécessités de la guerre les faisaient passer provisoirement sous la main des Césars. Ainsi, des mouvements sérieux ayant éclaté aux temps de Marc-Aurèle

dans la Bétique et en Afrique, cet empereur changea la hiérarchie établie pour les provinces, et l'on vit de l'un et l'autre côté du détroit des légats propréteurs et des procurateurs, au lieu de proconsuls (*Recherches sur l'histoire de l'Afrique septentrionale*, par une commission de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, page 17. Paris, 1835).

Quant aux Mauritanies, nous avons vu, dans ce rapide résumé de la conquête, qu'elles n'avaient été réduites d'une manière définitive en provinces romaines que l'an 40 de notre ère, pendant le règne de Claude, et dès-lors elles furent administrées par les agents de l'empereur. Cette opinion n'est pas une simple conjecture basée sur l'état d'effervescence de cette partie de l'Afrique à la suite de la révolte d'Ædémon, c'est un fait résultant des inscriptions de *lella marnia*, qui prouvent que ces contrées, sous les derniers Antonins, étaient encore provinces impériales. L'auteur de ce travail a publié dans ce même recueil (voir le tome I[er] des *Mémoires de la Société*, page 337, année 1845) un milliaire trouvé dans la localité ci-dessus désignée, qui fait connaître le nom d'un *Titus Ælius Decrianus*, procurateur, magistrat par les soins duquel les voies dans les Mauritanies furent réparées et de nouveaux milliaires posés. Cette inscription est du règne d'Alexandre Sévère. Or, on sait que les procurateurs, officiers choisis par le prince et investis de sa confiance, cumulaient ordinairement leurs fonctions administratives avec le commandement de la province, et quelques lignes de Lampride, citées par les savants auteurs des *Recherches sur l'histoire de l'Afrique septentrionale*, prouvent qu'à cette même époque les armées romaines avaient eu à réprimer des révoltes dans la Tingitane. Si tel était encore l'état de ces contrées à la fin du deuxième siècle de notre ère, on admettra sans difficulté que le régime militaire devait y être en vigueur dès les premiers temps de leur adjonction à l'empire. Dion (livre LVIII) et Tacite (livre XVII) l'affirment positivement et nous font connaître, le premier, que l'empereur Claude avait préposé deux chevaliers romains à l'administration de l'une et l'autre Mauritanie; le second, que, sous Galba, ces mêmes provinces étaient régies par des procurateurs.

A une époque plus avancée, sous le règne de Dioclétien, des mouvements qui éclatent dans la Césarienne obligent encore l'empereur à maintenir cette province sous l'autorité impériale. Nous atteignons ici la période

qui vit s'accomplir un remaniement territorial et administratif, dont les dispositions subsistaient encore lorsque l'Afrique passa sous le joug des Vandales. Maximien, collègue de Dioclétien, forme sept provinces de l'Afrique septentrionale, savoir, de l'est à l'ouest, la Tripolitaine, la Byzacène, l'Afrique propre, la Numidie, la Mauritanie de Sétif, la Mauritanie césarienne et la Mauritanie tingitane. Les quatre premières, moins la Tripolitaine, continuent à être régies par des consulaires; les trois Mauritanies et la Tripolitaine sont placées sous le commandement d'un *præses,* ayant aussi le titre de comte ou celui de duc, et la qualification de *vir spectabilis* dans la hiérarchie honorifique. Ces officiers réunissaient le pouvoir civil au pouvoir militaire; ils avaient sous leurs ordres des commandants de cercles, dits *præpositi limitis.* Le duc de la Césarienne comptait huit officiers de ce rang, que la notice qualifie de *clarissimi* et qui correspondaient à autant de divisions territoriales ayant beaucoup d'analogie, quant à l'étendue, avec nos subdivisions.

Cette nouvelle division du territoire africain, sous Dioclétien, avait pris sur la province proconsulaire pour former la Byzacène, placée sous le même régime, et démembré la Numidie pour former la Mauritanie de Sétif; enfin, elle avait attribué la Tingitane à l'Espagne, sans doute pour simplifier le jeu des rouages administratifs, que l'éloignement de cette province du pouvoir central, siégeant à Carthage, rendait plus compliqué. Cette disposition survécut à la domination romaine et fut adoptée par les princes goths d'Espagne et les souverains musulmans de la péninsule.

Sous les règnes d'Arcadius et d'Honorius, époque où la notice paraît avoir été établie, nous trouvons, outre les consulaires qui gouvernent la Byzacène, l'Afrique propre et la Numidie, un vicaire d'Afrique, personnage éminent, relevant lui-même du préfet du prétoire d'Italie et commandant aux *præses* de la Tripolitaine et des trois Mauritanies. La notice ne place pas les provinces proconsulaires de l'est sous les ordres de ce haut fonctionnaire; mais le savant commentateur de cet important document, s'appuyant sur des textes non moins authentiques, lui restitue la Byzacène, la Numidie et l'Afrique propre, et fait de ce vicaire le gouverneur général des possessions romaines dans le nord de l'Afrique. Toute autre disposition eût en effet été contraire à l'unité de l'administration et du commandement.

En résumé, la domination romaine dans l'Afrique septentrionale, depuis Jules César jusqu'à ces temps de décadence où l'empire d'Occident croulait déjà de toutes parts, c'est-à-dire pendant près de cinq siècles, nous semble avoir eu un caractère civil et pacifique dans les contrées de l'est, guerrier et militant dans celles de l'ouest, fait qui méritait d'être signalé, et qui n'est pas sans analogie avec ce que nous avons vu de nos jours.

AZEMA DE MONTGRAVIER,

Chef d'escadron d'artillerie, correspondant de l'Académie Impériale des Inscriptions et Belles-Lettres et de la Société Impériale Archéologique du midi de la France.

NOTES.

CHAPITRE PREMIER.

(1) M. Pellissier, membre de la commission scientifique de l'Algérie, s'exprime ainsi :

« Je pense que cette ville est bien réellement l'antique Vacca. La distance que met Sal- » luste entre Utique et cette localité, est en harmonie avec cette hypothèse. Ensuite l'histo- » rien latin donne, — d'un plateau situé à un mille de Vacca, — une description qui fait » si bien connaître les abords de Badja, qu'il est impossible de ne pas s'y retrouver. » (*Description de la régence de Tunis*, p. 230. Paris, Imprimerie impériale, 1853).

Le même auteur place Utique au lieu nommé *Bou-Chater*, sur le golfe de Tunis, à quelque distance du rivage (*ibidem*, p. 19 et 221).

(2) Voici le texte de Salluste :

Erat in eâ parte Numidiæ, quam Adherbal in divisione possederat, flumen, oriens à meridie, nomine Muthul, à quo aberat mons fermè millia passuum XX tractu pari, vastus ab naturâ è humano cultu ; sed ex eo medio quasi collis oriebatur in immensum pertinens, vestitus oleastro ac myrtetis aliisque generibus arborum quæ humi arido atque arenoso gignuntur (*Bellum jugurthinum*, XLVIII).

(3) Voici les raisons apportées par M. Pellissier sur cette synonymie :

1° Zouam et Zama ont évidemment le même radical, d'après le mécanisme des langues sémitiques.

2° Annibal qui, d'après les indications des historiens, partit d'Adrumète (*Sousa*), pour se porter dans la vallée du Bagradas où manœuvrait Scipion, dut naturellement y déboucher par Zouam, et ces mêmes historiens nous disent qu'il arriva par Zama.

3° Polybe et Tite-Live comptent cinq journées de marche de Carthage à Zama ; c'est une distance semblable qui sépare Zouam de Carthage.

4° Toutes les indications topographiques données par Polybe, Tite-Live et Salluste, sur la situation et les environs de Zama, conviennent à Zouam (p. 227).

(4) Un rapprochement vraiment sérieux, c'est celui de la Thala des Arabes et de celle de Salluste. Il est manifeste qu'il y a identité entre ces deux points, non-seulement à cause de l'identité des noms, mais encore par les détails topographiques. Du reste, les ruines de cette antique cité se réduisent à celles d'un grand château, dont les bases seules sont romaines (*ibid.*, p. 304).

(5) Capsa est évidemment la Gafsa moderne; s'il pouvait y avoir le moindre doute à cet égard, il serait levé par le fragment d'inscription suivant que j'y ai trouvé :

......OR.M NOSTRORVM
MAGISTRVM MILITVM
......NIANÆ CAPSE (*Idem*, p. 300).

(6) Voici le texte de Salluste :

Ità cupidine atque irâ, pessumis consultoribus grassari; neque fasto ullo, neque dicto abstinere, quod modo ambitiosum foret; milites, quibus in hibernis præerat, leniore imperio quam anteà habere; apud negotiatores quorum magna multitudo Uticæ erat criminosè simùl et magnificè de bello loqui : « Dimidia pars exercitus si sibi permitteretur, paucis diebus » Jugurtham in catenis habiturum, ab imperatore consultò trahi quod imperio nimis gau- » deret. » Quæ omnia illis eò firmiora videbantur, quod diuturnitate belli res familiaris corruperant et animo cupienti nihil satis festinatur.

Itaque et equites romanos, et milites et negotiatores alios ipse, plerosque pacis spes impellit uti Romam ad suos necessarios asperè in Metellum de bello scribant, Marium imperatorem poscant (LXIV, LXV).

CHAPITRE II.

(7) La preuve de la constante hostilité des deux maisons royales de Numidie et de Mauritanie résulte des passages suivants de Dion, d'Appien, et des *Commentaires* de César :

Juba autem à Pompeio reliquisque qui in Macedoniâ erant senatoribus honore affectus est et rex appellatus, a Cæsare hostisque judicatus est. Contrà Bocchus et Bogudes qui hostes Pompeii essent, reges dicti sunt (Dio, apud Reimar).

Lybicis porrò regibus ad invicem contendentibus bello per partes opem attulit (*Sextius*). Quibus autem attulisset continuò victoriâ exultantibus Sittii nomen adeptus est, nam exercitus ejus splendore armis depugnabat (Appien, lib. IV).

Eodemque tempore, his rebus subsidio D C equites numidæ ex oppido, peditesque D C mittuntur à Varo quos auxilii causâ, rex Juba paucis diebus antè Uticam miserat. Huic et paternum hospitium cum Pompeio, et simultas cum curione (le lieutenant de César), intercedebant (Cæsar, *De bello civili*, lib. II).

(8) On lit dans l'ouvrage déjà cité de M. Pellissier :

Dimas est cette ville de Tapsus où César battit si complétement Scipion et le roi Juba. Cette synonymie est si bien indiquée par ce lac salé dont parle Hirtius et qui n'est autre que la Sebkha de Sidi-ben-Nour, qu'il est impossible de conserver le moindre doute à cet égard (p. 263).

(9) Erant in Africa duæ Romanorum uti suprà dictum est provinciæ : præerant autem ante triumviratum Numidiæ T. Sextius, alteri Cornificius ac Decimus Lælius, ille quidem Antonii, hi Cæsaris rebus studentes.....

Sextius autem subsidiis auctus denuò tentatâ belli fortunâ, superatoque vicissim quæstore Lælium agros populantem in castra compulit obseditque (Dio, apud Reimar, t. I, p. 541 et 542).

(10) Lepidum ad privatam conditionem redigit, anno 718 (Dion, page 577 de l'édition Reimar).

Statilius Taurus Octavii legatus Africam subigit (*id.*, page 599).

(11) Subidem tempus Bogud Mauritaniæ rex in Hispaniam, sive Antonii jussu, sive suapte voluntate navigavit eique (Cæsari) et multum mali dedit et vicissim accepit. Quippè qui in Hispaniâ Cæsari favebant a Boccho adjuti Bogudem vicerunt. Ità Bogud quidem ad Antonium se transtulit. Bocchus verò regnum ejus statim occupavit, idque a Cæsare ei confirmatum est, et Tingitanis jus civitatis datum est, anno urbis 716 (Dion, édition Reimar).

(12) Boccho quoque vitâ functo regnum ejus nemini alio tradidit, sed inter provincias romanas retulit (Octavianus), anno urbis 721 (Dion, Reimar).

(13) Porro Cleopatra Jubæ, Jubæ filio in matrimonium tradita est, Cæsar hunc Jubam hâc Cleopatrâ regnoque paterno donavit, anno 724.

Jubæ pro paterno regno, Getuliam cujus pars major adscripta provinciis romanis erat et Bocchi Bogudisque dictiones dedit (*idem*).

(14) Gætuli Jubæ regi infesti et Romanorum imperium dedignati contrà eum insurrexerunt..... propter eos subactos Cornelius Cossus triumphalibus honoribus et cognomine Gætulici ornatus fuerit (Dio, apud Reimar, t. II, p. 801).

(15) Adhuc raptabat Africam Tacfarinas auctus Maurorum auxiliis, etc. (Tacite, *Annales*, liv. IV, chap. XXIII, XXIV).

(16) Voici les renseignements fournis par Pline et Dion sur ces évènements.

Romana arma primùm, Claudio principe in Mauritaniâ bellavere, Ptolemæum regem à C. Cæsare (Caligula) interemptum, ulciscente liberto Ædemone, refugientibusque barbaris ventum constat ad montem Atlantem.....

Suetonius Paulinus (quem consulem vidimus) primus romanorum ducum transgressus quoque Atlantem aliquot millium spatio prodidit de excelsitate quidem ejus quæ cæteri... Verticem altis etiam æstate operiri nivibus. Decimis se eo pervenisse castris, et ultrò ad fluvium qui Ger vocaretur, per solitudines nigri pulveris, eminentibus interdum, velut exustis cautibus, loca inhabitalia fervore, quanquàm hiberno tempore expectum (Pline, *Mauritanie*, chap. 1er).

Anno insequenti, Mauri iterùm bellum moventes, oppressi sunt Suetonio Paulino viro prætorio regionem eorum usque ad Atlantem vicissim populante. Ex eodem ordine Cn. Hosidius Geta post eum expeditione facta rectè adversus Salabum ducem eorum contendit, eumque semel atque iterum vicit. Qui cùm ad arenosa confugeret ausus est Hosidius insectari eum aquâ secum portatâ..... Verùm eâ absumptâ cùm nulla alia suppeteret, in summâ difficultate hæsit.... tunc tanta vis cœlitus aquæ fluxit ut et sitim exercitus restingueret et hostes perterrefaceret.....

Itaque bello deposito, ultrò pacis conditiones acceperunt. His actis, Claudius Mauros subditos in duas provincias divisit unam ad Tingim alteram ad Cæsaream, undè nomina quoque ambabus indita. Eodem tempore finitimi Barbari quùm Numidiæ quasdam partes infestassent, victi bello sunt et Numidia pacata (anno urbis 795. D., p. 948).

Cette date, assignée par Dion à la réduction des deux Mauritanies en provinces romaines, sous Claude, n'est pas exacte. Elle est trop rapprochée de nous de trois années. Une inscription très-précieuse, recueillie depuis peu en Algérie, donne les noms des consuls de l'année qui correspond à cet évènement, ce qui le fixe à l'an 791 de Rome ou 40 de l'ère chrétienne (*note de l'auteur du memoire*).

CHAPITRE III.

(17) L'absence de toute trace épigraphique de cette seconde légion est certainement un fait extraordinaire, mais qui n'est pas suffisant pour infirmer le texte si précis de Pline.

On pourrait, nous ne l'ignorons pas, essayer de l'interpréter d'une autre manière, en admettant que cette colonie de Cartenna fut fondée par des vétérans tirés de la seconde légion; mais, outre qu'il faut modifier le texte de l'auteur pour lui donner ce sens, nous ferons

remarquer que lorsque Pline veut parler d'une colonie de vétérans, il sait trouver les mots propres pour exprimer son idée, et que quelques lignes plus bas, il a soin de dire, à propos d'*oppidum novum : « Jussu divi Claudii, deductis veteranis oppidum novum. »*

Tous les traducteurs de Pline interprètent comme nous le passage relatif à Tenez et à la seconde légion, et nous croyons avoir réussi à démontrer que la présence de ce corps envoyant des détachements sur les divers points du littoral, n'était pas inutile dans les premières années du règne d'Auguste.

Au reste, quand nous avons quitté l'Algérie, aucune fouille n'avait encore été faite, ni à Hierum où se trouvent, selon nous, les ruines d'Arsenaria, ni dans les autres camps ou villes romaines de la contrée, à l'exception de Tenez, et nous ne désespérons pas qu'un monument épigraphique ne vienne confirmer un jour l'assertion de l'historien.

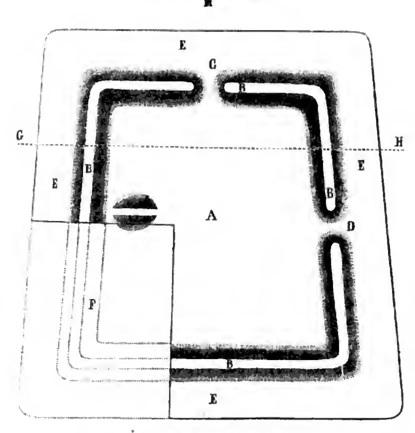
UNE VISITE AU CAMP ROMAIN

NOUVELLEMENT DÉCOUVERT A SAINT-PORQUIER,

ARRONDISSEMENT DE CASTELSARRASIN (TARN-ET-GARONNE).

Pendant notre seconde excursion à Saint-Porquier, où nous nous étions rendus, le 14 de ce mois, M. Olivier et moi, pour commencer, au nom de la Société des Sciences, Agriculture et Belles-Lettres de Tarn-et-Garonne, les fouilles de la villa romaine récemment découverte, nous eûmes occasion de demander quelques renseignements sur un certain *tumulus* qui figure dans la grande carte du département, dressée par M. Aubry, au levant et à deux kilomètres et demi du village. M. Arnoux-Brossard, ancien maire, qui s'occupe avec autant d'intelligence que d'activité des antiquités de sa commune, nous apprit que ce prétendu *tumulus* n'était autre chose qu'une sorte de retranchement ayant la forme d'un carré long, et avec son obligeance ordinaire il voulut bien nous conduire à cet intéressant spécimen de la castramétation romaine. On passe devant le château de *Bernoye*, jadis rendez-vous de chasse des comtes de Toulouse, et l'on suit une voie connue dans la contrée sous le nom de *Chemin des Croisades*. Arrivés au lieu de *la Mouteto* (la petite motte), situé sur la lisière du bois de Saint-Porquier, nous nous détournâmes à gauche de la route et, après avoir parcouru une cinquantaine de mètres, nous nous trouvâmes devant un talus peu élevé, au pied duquel le sol paraissait sensiblement déprimé sur une largeur d'environ 6 mètres. C'était là le *tumulus* de la carte du département !





Coupe du camp en GH.



Echelle de 01 millimètre par mètre.

LÉGENDE.

A. — Castrum.
B. — Vallum.
C. — Porta prætoria.
D. — Porta principalis dextra.
E. — Fossa.
F. — Partie défrichée.

Le talus en question décrit un trapèze, dont les quatre faces correspondent assez exactement aux quatre points cardinaux. Les deux côtés nord et sud sont parallèles et mesurent, le premier 67 mètres et le second 80 mètres. Les grands côtés qui regardent l'est et l'ouest mesurent 75 mètres. L'enceinte, qui se trouve actuellement plantée de chênes et obstruée par les broussailles, contient 5,880 mètres carrés, ou 58 ares 80 centiares. L'épaisseur totale du *vallum*, à sa base, est de 9 mètres et de 2 seulement en moyenne au sommet. Le sol étant partout sur une grande étendue parfaitement plat, il est évident que ce retranchement a été fait de main d'homme et avec les terres retirées du large fossé qu'on remarque à la base, bien qu'il soit au trois quarts et demi comblé. La largeur de ce fossé est de 10 mètres. Assez accessible au sud et à l'ouest, où il n'a guère plus de 1 mètre 50 de hauteur, le rempart au *vallum* offre au nord et à l'est, sur une hauteur d'environ 3 mètres, une pente de 45 degrés. Deux portes, cachées d'abord par les broussailles, sont maintenant très-apparentes, et sont placées exactement au milieu des faces est et nord. Cette dernière, qui regardait l'ennemi retranché dans le *Castellum Wandalors*, nommé aussi dans un autre titre *Castrum Wandalorum*, est celle que l'on appelait *porte prétorienne;* l'autre portait le nom de *porte principale droite*. Quant à la porte *décumane*, qui était opposée à la porte prétorienne, il n'en existe pas de trace. Pour la face ouest, elle a été écornée par un défrichement récent, et il serait difficile d'y constater l'existence d'une ouverture; cependant il existe dans cette partie, vers le milieu, une certaine dépression, qui à l'origine aurait bien pu donner accès dans la rue principale du camp.

Si l'on tient compte des diverses considérations qui présidaient à l'ordonnance des camps chez les Romains, il sera facile de se convaincre que c'est bien à ce peuple qu'on doit le *castrum* de Saint-Porquier.

C'est, en effet, dans une admirable position stratégique et tout-à-fait identique à celles que les Romains recherchaient de préférence, c'est-à-dire sur le large plateau qui sépare les vallées de la Garonne et du Tarn, et à proximité du ruisseau de Laronne, qui coule au levant dans la forêt même, que le camp est établi. A droite et à gauche se déroulent, à une égale distance de 2 kilomètres, deux voies antiques, la *Voie Castraise*, encore inédite, et la *Voie Tolzane*. La première, qui porte aussi les

noms de *Cami peyrat* (chemin pavé) et de *Chemin de l'Estrade* (*via strata*), entre dans le département à Nohic, passe à Orgueil, la Bastide-Saint-Pierre, Bressols, Lacour-Saint-Pierre, La Villedieu, Les Barthes, traverse le Tarn un peu en amont de Sainte-Livrade et va s'embrancher avec une autre voie romaine, inédite aussi, qui, sous le nom de *Chemin Roumieu*, part de Moissac, remonte les vallons de l'Emboulas et de la Lutte, et aboutit à Cahors. La seconde circule tantôt à droite tantôt à gauche de la route impériale, n° 125, de Bordeaux à Toulouse.

Ce camp n'a eu, suivant toutes les apparences, qu'une destination temporaire, et il rentrerait par conséquent dans la catégorie des *castra æstiva* ou *munitiones æstivalium*. Bien que jusqu'ici aucune découverte d'objets antiques n'ait fourni des indications sur l'époque de sa construction, il est à présumer qu'il ne remonte guère au delà du cinquième siècle. On sait, en effet, que bien peu de camps datent réellement de la conquête romaine, et que la plupart ont été établis lors des invasions des barbares. L'exiguité de son enceinte, qui pouvait tout au plus contenir trois cohortes, c'est-à-dire un millier de combattants en attribuant à chaque centurie l'effectif ordinaire de 60 hommes, ne permet pas de le classer au nombre des camps consulaires. Un simple corps d'observation a donc pu s'y retrancher.

Le nom que portait au sixième siècle une autre enceinte fortifiée, d'une forme tout-à-fait irrégulière, qui se trouve encore entre les deux voies antiques de Toulouse et de Castres, à près de 9 kilomètres au nord-nord-ouest du camp de Saint-Porquier, pourrait bien nous révéler dans quelles circonstances et dans quel but ce dernier *castrum* fut établi. L'histoire rapporte que lors de l'invasion des Vandales, en 408, un corps de ces barbares pénétra dans nos contrées, où il fit des ravages incalculables, et se dirigea ensuite sur Toulouse. Eh bien! c'est par le nom significatif de *Castellum Wandalors* que l'enceinte fortifiée de *Gandalou* est désignée dans le testament de Raymond Ier, comte de Rouergue, qui date de l'année 961, ainsi que dans plusieurs autres titres du moyen-âge. Sans donner, à cet égard, une affirmation positive, ne serait-on pas jusqu'à un certain point fondé à avancer qu'un petit corps d'armée fut chargé de surveiller les mouvements des Vandales campés à Gandalou : ce qu'assurément il était impossible de mieux faire qu'en

prenant position à l'extrémité septentrionale de la forêt de Saint-Porquier, à cheval sur les deux routes qui conduisaient à Castres et à Toulouse, justement en face du point où ces deux voies, se rapprochant à l'ouest de La Villedieu, ne sont séparées l'une de l'autre que par un intervalle de 2 kilomètres? S'il en était ainsi, il faudrait donc faire remonter la construction du camp de Saint-Porquier au commencement du cinquième siècle et lui attribuer en conséquence une antiquité de quatorze cent cinquante-deux ans.

Il était réservé au camp romain de Saint-Porquier de servir une seconde fois à la défense du territoire. Voici à quelle occasion. Pendant la dernière période de la croisade albigeoise, Raymond VII, comte de Toulouse, s'empara de Castelsarrasin. Les croisés français, qui, sous le commandement de Humbert de Beaujeu, venaient, à leur tour, de prendre Montech, « apprenant, dit Mathieu Paris, que le comte était à Castelsar-» rasin, résolurent de l'y assiéger. Raymond, averti du dessein des Fran-» çais, se mit en embuscade avec un corps de troupes *dans une forêt* » *voisine*, où il les surprit. Les croisés se défendirent avec beaucoup de » courage, mais ils eurent le malheur, outre les morts, de laisser prison-» niers quinze cents chevaliers et deux mille sergents armés. Ce combat » fut donné auprès de Castelsarrasin, le 18 mai 1228. » Tout ici semble démontrer que l'action eut lieu sous les remparts du *castrum* romain, auquel se rapportent parfaitement les indications fournies par Mathieu Paris, c'est-à-dire le voisinage de Castelsarrasin, qui n'en est en effet éloigné que d'environ 7 kilomètres, et la présence de la forêt. Il existe encore une autre preuve bien plus décisive : c'est le nom de *Chemin de la Croisade*, que porte depuis un temps immémorial la route qui du château de Bernoye va traverser la forêt de Saint-Porquier, en passant à une cinquantaine de mètres seulement de l'enceinte fortifiée. Il est donc très-probable que le comte Raymond VII, embusqué dans le retranchement antique, alors sans doute mieux conservé qu'aujourd'hui, sut attirer dans la forêt les croisés partis de Montech et en marche sur Castelsarrasin par la *Voie Tolzane*, correspondant à peu près à la route actuelle, n° 123, de Bordeaux à Toulouse, et que le brillant fait d'armes du 18 mai 1228 eut pour témoins les remparts mêmes du camp établi huit siècles auparavant contre l'invasion des Vandales.

Jusqu'à présent, nous l'avons déjà dit, aucune découverte d'objets antiques n'a pu servir d'élément pour fixer la date de la construction de ce camp. Cependant à l'époque du défrichement de l'angle sud-ouest, on a recueilli des morceaux de fer très-oxydés, qui paraissent être des débris d'armes, et plusieurs fers à cheval. Dans l'état de détérioration où ils se trouvent, il serait difficile d'affirmer que ces restes appartiennent plutôt à l'époque de la construction du camp qu'à celle du combat livré sur ce point le 18 mai 1228, entre les troupes de Raymond VII, comte de Toulouse, et les croisés français. Les découvertes ultérieures pourront seules jeter quelque jour sur cette question.

Lorsque M. Olivier et moi nous nous rendîmes le 14 mars à Saint-Porquier pour faire commencer les fouilles de la *villa romaine* qu'on venait d'y découvrir quelques jours auparavant, il nous parut que ces fouilles ne devaient pas donner de grands résultats; elles n'ont fourni jusques à présent que quelques débris de poterie commune de tuiles à rebord, et de marbres sans aucune valeur. Ces fouilles ont été interrompues par l'opposition du propriétaire, abusé sans doute par le retentissement que nos journaux ont donné à cette découverte. Nous pensons que ces fouilles seraient beaucoup plus fructueuses dans l'enceinte même du *castrum*, si M. Dufour-Dubergier, ancien maire de Bordeaux, qui en est propriétaire, consentait à les autoriser.

Montauban, le 18 mars 1860.

DEVALS aîné.

Correspondant de la Société impériale Archéologique du Midi de la France.

DE LA FORME

DES CHARS RUSTIQUES DE LA NARBONNAISE

A PROPOS

D'UN BAS-RELIEF INÉDIT DE SAINT-BERTRAND-DE-COMMINGES.



Θ (*Functo, defuncto*) Andosso, Primuli *filio*, Sabina, Frontonis *filia*, Conjugi, ex testamento.

Le monument dont nous donnons ci-dessus le dessin, aussi peu flatté que possible, est encastré à 15 ou 20 pieds du sol (1), au-dessus de l'arceau

(1) Le marbre a 0^m 90 de hauteur totale sur 0^m 70 de largeur. Le bandeau sur lequel est sculpté le bas-relief mesure 0^m 10 ; le champ de l'inscription, 0^m 28 de hauteur.

d'une des portes de la petite ville de Saint-Bertrand (*Civitas Convenarum*) (1), et il paraît que la légende en était déjà fort altérée au commencement du dix-septième siècle. Gruter, qui l'a publiée le premier, d'après les *Schedæ* manuscrites de Joseph Scaliger, le plus ancien sinon le plus éminent des épigraphistes méridionaux, ne lisait exactement ni le nom du défunt, ni celui du père du défunt, ni même celui de sa femme, et ce n'est point sans peine que nous avons retrouvé dans son *Thesaurus* ce texte méconnaissable, dont aucun des vrais noms (2) ne figure dans l'*Index nominum* (3), placé à la fin du recueil. M. de Fiancette d'Agos, qui l'a reproduite il y a quelques années, sans se douter aussi qu'elle fût imprimée depuis plus de deux siècles, et qui en a lu très-exactement une ligne et demie, ne s'est rendu compte ni de la sigle funèbre par laquelle commence la légende, ni du nom caractéristique d'Andossus, ni de la formule bien connue par laquelle elle se termine (4).

Il n'y a guère d'inscription que l'on ne parvienne à lire aujourd'hui, à l'aide d'estampages bien venus, éclairés par un peu d'expérience ou de sagacité épigraphique, et le texte rétabli comme nous le rétablissons plus haut, nous apprendrait seul d'une manière indubitable que le défunt (ϴ) auquel était consacré ce monument funèbre était connu chez les *Convenæ* sous le nom d'Andossus, que l'on serait tenté de croire significatif, en le trouvant accolé, en manière de suffixe ou d'épithète, à des noms de déité locale, au nom divin d'Hercule, par exemple (5). Son père Primulus (ϴ ANDOSSO

(1) La porte *Majou*, du côté de la ville.

(2) A l'exception de celui de Fronto.

(3) Nous ne l'y aurions certainement point reconnue, si la vieille expérience de notre confrère M. Du Mège ne nous l'avait signalée. La voici, avec les omissions et les erreurs de lecture qui nous la rendaient méconnaissable : « *In convenis novempopulonii, in porta oppidi S*[ti] *Bertrandi : fragm.* SOL. R. L. AMVLIE ‖ SATINA FRONTONIS Ⅎ ‖ CONIVGI. EX. TESTAMENTO *a Scaligero.* GRUTER : *Inscr. Roman. corp. absolutis.* MDCXVI p. DCCLIIII, n° 8. »

(4) La lecture heureuse, à plus d'un égard, de M. Louis d'Agos a paru dans une histoire de la vie et des miracles de saint Bertrand de Comminges, publiée à Saint-Gaudens (Abadie : 1854). Nous reproduisons le texte qu'il en a donné et la traduction dont il la fait suivre : SA. M..... OSSI. PRIMVLIF ‖ SABINA FRONTONIS Ⅎ ‖ C. MIVCI EX TESTAMENTO : « Aux Dieux manes de..... fils de Primulus, Sabina, fille de Fronton, en exécution du testament de C. Mincius » (p. 42).

(5) Sans invoquer ici le nom douteux et éloigné d'Andose, accolé à celui de Ilunnus sur un grand autel dédié à Hercule et originaire de Narbonne (Musée de Toulouse), nous

PRIMVLI F) est désigné comme lui sous un de ces prénoms solitaires, tantôt romains, tantôt barbares, que portaient le plus souvent dans les Pyrénées les gens des classes inférieures, où l'on restait attaché, par ignorance et par rusticité de mœurs, autant peut-être que par patriotisme, aux usages nationaux du pays. Sabina, sa femme, était fille d'un certain Fronto (SABINA FRONTONIS F), dont le nom tout latin, comme le sien, conviendrait assez à d'anciens affranchis ou aux clients de quelque maison riche. A en juger par le silence significatif de l'inscription, elle n'aurait point eu d'enfants de son mari Andossus, et il est certain qu'elle lui avait survécu, puisque c'est en son nom que le tombeau est dédié, et qu'elle s'y désigne elle-même comme son exécutrice testamentaire (CONIVGI EX TESTAMENTO).

Mais l'intérêt du monument que nous étudions gît beaucoup moins dans cette légende, assez insignifiante en elle-même, malgré la concision élégante encore de sa formule, que dans le double bas-relief dont elle est surmontée, et sur lequel se sera arrêtée d'elle-même l'attention de nos lecteurs. C'était un usage aussi répandu dans les villages des Pyrénées que dans les villes de l'Aquitaine et de la Narbonnaise, de sculpter au-dessus des tombeaux le portrait ou les portraits des morts auxquels ils étaient destinés. A Cazaril, par exemple, où nous signalions il y a quelques années le tombeau de Hotarris, fils d'Orcotarris et de Sènarris, fille d'Elon,

nous contenterons de citer, à l'appui de cette assertion, les deux inscriptions suivantes : DEO || BASCEIA || NDOSSO || ANDOX || VS || V.S.L.M. || (*Deo Bascei* ou *Baskei Andosso Andoxus votum solvit*, etc. — Mus. de Toul., *e schedis meis*. — Elle provient du village de Melles, pres de Saint-Béat.) — HERCVLI || TOLIANDOSSO || INVICTO || PRIMIGENIVS || SEMBIF || V.SLM.(Saint-Elix, près de Mirande (Gers). Mus. de Toul., *e schedis meis*). Quant au nom *humain* d'Andossus, on le retrouve, sous des formes plus ou moins altérées, sur un assez grand nombre de monuments des Pyrénées qui proviennent pour la plupart, comme celui-ci, de la petite ville de Lugdunum Convenarum : sur un autel du dieu Baicorix ou Buaicorix, où un Andossus s'intitule fils de Piandossonius (Mus. de Toul., *e schedis meis*); sur une inscription tumulaire, encastrée jadis dans les murs du cloître de Saint-Bertrand, où Scaliger l'avait copiée, et qui nous a conservé les deux noms *affines* d'Andossus et d'Andostemius portés par deux frères (Gruter, édit. de Grævius, t. II, p. 764); sur une inscription tumulaire, encore en place dans le mur de l'église de Saint-Bertrand et où le défunt prend le nom d'Andossic (*e schedis meis*). — On aura remarqué que c'est sous le nom d'Andoxus que le donateur de l'autel mentionné plus haut dédie ce monument à son *patronus* le dieu Baskei-Andossus.

sa femme, la légende est surmontée, comme on le voit souvent dans les monuments funèbres de Narbonne, d'une niche profonde dans laquelle sont sculptées, de face et à côté l'une de l'autre, les effigies des deux époux (1). Le buste en relief (il est malheureusement très-mutilé), qui se détache au sommet de notre monument d'une espèce de triangle en retrait, accosté, en manière d'ornement, de deux dauphins dressés, ne serait donc autre chose que le portrait d'Andossus lui-même, dont il serait intéressant de ressaisir, après seize ou dix-sept cents ans, les traits ou la physionomie.

Nous nous sommes demandé plus d'une fois, en parcourant les Pyrénées et en étudiant les monuments de leur ancienne histoire, si les populations de leurs vallées n'avaient point à l'origine leurs types distincts comme leurs langues, aussi distincts au moins qu'ils le sont aujourd'hui. A défaut de la numismatique, trop pauvre et trop barbare en Aquitaine pour qu'il y ait à en tirer quelque renseignement digne de foi, c'est aux monuments de ce genre que nous en sommes à peu près réduits pour éclairer, sinon pour résoudre ces questions délicates, et cette particularité, qu'il nous suffit de signaler, donnerait quelque chose de plus intéressant encore aux images qu'ils nous ont conservées. Mais il ne faudrait point oublier, en les interrogeant, qu'elles ont été sculptées, dans le plus grand nombre de cas, sur des indications plus ou moins précises, fournies au *Lapicida* par la famille ou les amis du défunt, et que ces ouvriers, en les reproduisant, devaient céder eux-mêmes aux habitudes de leur éducation artistique, c'est-à-dire qu'ils *romanisaient* ces figures indigènes, à peu près comme ils *romanisaient*, sans y songer le plus souvent, les images, les autels, et les temples des dieux locaux du pays. Ce serait ainsi que nous nous expliquerions l'apparence habituellement uniforme et

(1) Dans les *vici* les plus pauvres, on se contentait de graver ces portraits, sans inscription aucune, sur la dalle qui couvrait le tombeau ou sur l'une des faces de l'auge de marbre qui en tenait lieu. La petite église de San-Tritous, à l'extrémité de la vallée de l'Arbouste, est construite en partie de ces dalles, dont les effigies, de plus en plus grossières et conventionnelles, laissent entrevoir déjà ce qu'allait devenir l'art au moyen-âge, dans les vallées perdues de la montagne. Les singulières affinités que nous signalons ici sont tellement marquées quelquefois, que l'on a besoin d'un instant d'examen ou de réflexion pour distinguer une effigie du temps des Sévère, d'une image chrétienne du quatorzième ou du quinzième siècle.

presque conventionnelle de ces effigies, où nous avons vainement cherché, pour notre part, quelque trace reconnaissable des types très-distincts et très-caractérisés qui se croisent aux pieds des Pyrénées. L'impression quelquefois profonde qu'elles produisent tient beaucoup moins au caractère national ou individuel de la physionomie, dont l'artiste se préoccupait assez peu en général, qu'à l'air de vérité et de force calme qu'il tenait à leur donner, parce que c'étaient là les traits distinctifs de l'homme civilisé du temps, du *civis romanus*, sur lequel se réglait et se façonnait par degré l'humanité provinciale. A Narbonne, dont nous avons revu depuis les bustes funèbres, analogues à plus d'un égard à ceux des Pyrénées, on évidait souvent les yeux de ces portraits, soit pour y insérer des prunelles de métal ou de verre (1), soit pour donner à leur regard quelque chose de plus expressif et de plus pénétrant (2). Frottées de cire et d'huile à la veille des anniversaires, et légèrement teintées de vermillon, ces images des ancêtres ne devaient pas ressembler mal aux *imagines* un peu conventionnelles elles-mêmes des grandes familles romaines (*gentes*), dont les habitudes aristocratiques tendaient sous l'empire à se répandre, comme les droits (*jus imaginum*), de Rome aux colonies, des colonies aux villes provinciales (3).

Si les tombeaux des Pyrénées nous offrent assez fréquemment des représentations analogues à celle que nous venons de signaler, il est beaucoup plus rare d'y rencontrer des sujets ou de petites scènes en relief

(1) Ces prunelles factices, d'argent le plus souvent, étaient fabriquées par des artisans spéciaux, les *ocularii*, dont la singulière industrie, plus répandue qu'on ne le croirait (v. les statues et surtout les statuettes de l'époque impériale), nous est attestée par plusieurs inscriptions antiques : M. RAPILIVS SERAPIO HIC || AB ARA MARMOR || (son quartier ou son enseigne) OCVLOS REPOSVIT STATVIS || QVA ADVIXIT BENE (*Florentiæ* : Orelli, 4224)..... PATROCLVS || FABER OCVLARIVS (*Romæ* : Orelli, 4185).

(2) C'était dans le même but que les marbriers de Narbonne entouraient quelquefois les têtes ou les figures sculptées sur ces bas-reliefs d'une strie profonde et continue, destinée à les détacher du champ de la pierre dans laquelle elles sont engagées.

(3) Dans les tombeaux (*monumenta*) des riches maisons bourgeoises, des sévirs augustaux par exemple, où ces effigies, plus soignées en général, devaient dans certains cas se rapprocher du portrait, plusieurs générations d'ancêtres se trouvaient ainsi réunies, comme dans l'*atrium* des grandes familles romaines, qui ne les produisaient plus sans danger sous l'empire, soit aux fêtes religieuses (*sacra gentilitia*), soit aux funérailles des membres de la *gens* (v. Tacite, *Ann.* IV, 9 et *pass.*).

comme celle qui remplit le bandeau central du tombeau d'Andossus, et l'on ne peut s'empêcher de regretter que cette partie du monument soit précisément celle qui ait le plus souffert. En étudiant avec attention cette petite scène sur le dessin scrupuleusement exact que nous en donnons, on distingue à la première vue, et d'une manière qui ne laisse point de place au doute, que le lapicide y avait représenté deux chariots à quatre roues (*plaustra*), pesamment chargés, attelés chacun de deux bêtes de somme, de deux mules suivant toute apparence, et roulant dans le même sens à quelque distance l'un de l'autre, sur un sol uni et nivelé, comme celui d'une grande route (1). Si l'on admet, comme certaines analogies autoriseraient à le croire dans les Pyrénées elles-mêmes, que cette représentation ne soit qu'une allusion pittoresque à la profession qu'exerçait le défunt, ses armes parlantes ou son enseigne reproduite par le lapicide, entre son portrait et son nom gravé plus bas (dans le *titulus*) (2) sans indication formelle de profession, il faudrait en conclure que le mari de Sabina était de son vivant un roulier, ou un entrepreneur de roulage, comme on en trouvait dans la plupart des petites villes et des villages traversés par une grande voie romaine, ou un marchand forain qui colportait lui-même dans les villes de la plaine les produits et les denrées de ces montagnes, les merrains et les marbres des Pyrénées, les laines ou les huiles de la Tarragonaise. Les deux chariots, dont le nombre exclurait seul ici toute idée de représentation ou d'allégorie funèbre, puisque le tombeau n'était destiné qu'à une seule personne, indiqueraient de plus qu'Andossus avait fait d'assez bonnes affaires dans l'un ou l'autre de ces métiers, et y était arrivé à un certain degré d'aisance, ce que confirmeraient, du reste, les sculptures et l'ornementation assez soignées de son tombeau (3).

(1) C'est probablement pour indiquer cette distance des deux chars et l'éloignement du premier, que le sculpteur l'a représenté plus petit et plus court que le second. Les roues, dont les jantes disparaissent à peu près, prennent ici une forme légèrement ovale ; il est évident que le char ne se présente plus que de trois quarts, au lieu de se présenter de profil.

(2) Le caractère de l'écriture, assez pure elle-même et presque élégante, ne permettrait guère de reculer la date du monument au-delà du second siècle de notre ère.

(3) C'est exactement de la même manière que sont disposés les bas-reliefs d'un tombeau découvert à Metz, et qui n'est point sans analogie avec celui que nous décrivons : au cen-

Ce qui reste hors de doute, quel que soit le cas que l'on fasse de cette interprétation et ce qu'auront remarqué d'eux-mêmes ceux de nos lecteurs qui s'occupent d'économie rurale et d'agriculture pratique, c'est que le chariot à quatre roues (*plaustrum*, *plaustrum majus*), dont on se servait il y a seize ou dix-sept cents ans au pied des Pyrénées, sur la lisière de l'Aquitaine et de la Narbonnaise, ne différait point essentiellement de celui que l'on y emploie encore. Le plancher du char sur lequel le chargement était disposé à plat et sans ridelles, à ce qu'il paraît, ne reposait point immédiatement, comme aujourd'hui, sur la barre de l'essieu. Exhaussé des deux côtés à l'aide de fortes traverses superposées adhérentes aux essieux, il forme, suivant l'usage des anciens, une sorte de plateforme ou d'estrade supérieure à la bande des deux roues (1). Mais ces roues, évidées comme les nôtres, ne ressemblent plus au tympan massif (*tympanum*) du chariot ibérien, dont se servent encore quelques provinces isolées de l'Espagne. Egales à l'avant et à l'arrière-train (2), elles sont visiblement formées (v. surtout le second char) de cinq jantes (*radii*) disposées régulièrement autour d'un moyeu (*modiolus*), qui tournait probablement autour d'un essieu fixe (*axis*), au lieu de faire corps avec lui, comme dans le char grossier des temps primitifs, que l'on reconnaissait de très-loin, disent les poètes, au cri rauque ou plaintif de ses roues rarement graissées (3). Le timon (*temo*), fixé à l'avant du char, se redresse par degrés à mesure qu'il s'en éloigne, comme on le voit encore en Italie, loin des grandes routes, dans les vallées des deux versants de l'Apennin, et vient s'ajuster par une forte cheville au-dessous du joug (*jugum*), qui

tre, le buste du mort dans une niche à deux cintres; au dessous, un bas-relief étroit, représentant un homme assis dans un espèce de tilbury à deux roues attelé d'un seul cheval, que l'aurige conduit lui-même à l'aide de rênes très-visibles ici; enfin, dans le compartiment supérieur, le *titulus* dédié aussi par une femme à son mari. D. M ‖ NOCTVRNIO NOCTVR ‖ NIANO MEROCILA ‖ CONIVX POSVIT (Montfaucon, t. IV, deuxième partie, p. 196, pl. 122).

(1) Le but de ce plancher suspendu était évidemment de soustraire le chargement au contact et au voisinage des roues poudreuses l'été et boueuses l'hiver.

(2) Cette égalité des roues à l'avant et à l'arrière est un des traits caractéristiques des chars gaulois et même des chars antiques, qui se distinguent ainsi de ceux du moyen-âge.

(3) ..... *Stridentia plaustra*..... *Plaustris gementibus* (Virg.).
..... *Querulo plaustro* (Mart.).

paraît formé simplement d'une traverse de bois épaisse et rigide, reposant à plat sur le garrot des timoniers (1). C'était à cette traverse, rembourrée sans doute à l'intérieur de manière à ne blesser qu'à moitié le col des bêtes, que s'attachaient probablement les courroies (*lora*) ou les cordes (*funes*) qui se nouaient ou se bouclaient autour du poitrail, et remplaçaient ce que nous appelons aujourd'hui le collier (2). Ce qu'il y a de bien certain, c'est qu'on ne découvre pas de trace sur le marbre de la fourche ou du carcan adhérent au *jugum*, dont on se sert encore dans les montagnes du Castrais et de l'Albigeois, et que c'était exclusivement à l'aide de ce joug, c'est-à-dire sans le secours de traits, que les bêtes d'Andossus traînaient ou retenaient ses deux chariots sur les routes ondulées de l'Aquitaine (3).

Quelle que soit la confiance que nous inspirent le jugement et les bons yeux de notre savant ami M. Morel, auquel nous devons un dessin très-attentif de ce petit monument, nous n'oserions pas affirmer aussi explicitement que lui que l'attelage du second char soit mi-parti, comme on disait au moyen-âge, et que ce qu'il a pris pour un bœuf ou une vache ne soit dû en grande partie à l'inexpérience du marbrier, moins habile à rendre un trois quarts qu'un profil, comme on le dit en terme d'atelier. Sans nier absolument avec Montfaucon (4) que l'on se servit en Gaule de bœufs accouplés pour le charroi, il nous semble assez difficile de s'expliquer comment le joug rigide, dont nous parlions tout-à-l'heure, s'adapterait à la fois sur le garrot d'un cheval et les cornes d'un bœuf. La forme busquée des têtes,

(1) Nous retrouvons ce joug héroïque ou primitif, ajusté au timon et disposé de la même manière dans une peinture de Pompéï (la voir dans le *Dictionnaire des antiquités romaines* d'Antony Rich, trad. de M. Cheruel, *sub voce jugum*), qui nous montre comment les timoniers étaient à leur tour attachés à ce joug, au moyen de courroies passées autour des reins et autour du poitrail.

(2) V. à l'appui de cette assertion, tous les bas-reliefs publiés chez les écrivains *de re vehicularid* et les nombreux revers des monnaies romaines représentant les quadriges des triomphateurs, les *thensæ* et les *carpenta* des funérailles, celui d'Agrippine, par exemple (S. P. Q. R. MEMORIAE AGRIPPINAE), dont l'attelage n'est point sans analogie avec celui que nous décrivons.

(3) De là l'usage du sabot d'enraiement, dont l'invention, gauloise peut-être, est très-ancienne aussi, puisqu'on la retrouve sur un des fragments du bas-relief de Longeporte à Langres.

(4) *Ib*, *ib. loc. cit.* et supplément.

les oreilles rigides ou rejetées en arrière, les croupes anguleuses, au lieu d'être arrondies, les jambes plutôt grêles que massives, ne permettent point de douter au moins que le fond des deux attelages n'ait été composé de mules, pour lesquelles les populations rurales du Midi, celles des montagnes surtout, ont conservé une prédilection marquée. Les charretiers, dont le temps a altéré le costume, dont il est impossible de distinguer, par exemple, quelle était la coiffure, qui aurait ici un intérêt particulier, paraissent vêtus du large *sagum*, descendant jusqu'aux genoux, que nous retrouverons sur d'autres bas-reliefs rustiques de la Gaule méridionale (1). Tous les deux sont assis, à la manière gauloise (2), sur le devant de leur char, les pieds appuyés sur le timon, et l'on peut en conclure sans trop de hardiesse que c'était de là qu'ils dirigeaient leurs bêtes, moins peut-être à l'aide des rênes, dont le marbre ne nous offre aucune trace, qu'à l'aide du fouet et de la voix, comme on le fait encore de l'autre côté des Pyrénées (3). Le poète Claudien, qui voyageait à la fin du quatrième siècle dans les provinces les plus civilisées et les plus romaines de la Gaule, sur les bords du Rhône, n'était-il point frappé du jargon barbare que leur parlaient encore les *muliones* (muletiers) et de l'intelligence avec laquelle les pauvres bêtes obéissaient à ces cris inintelligibles, antérieurs probablement à la conquête romaine (4)?

---

(1) Ginzrot regarde ce costume comme purement et simplement celtique : Die Vorspann nahm man an Jedem Orte wo man sie brauchte, also konnte der Bauer kein Römer seyn (il parle du charretier qui conduit le char du bas-relief de Longeporte à Langres). Sein Kleid ist ein Oberhemd wie es die alten Gallier trugen, dergleichen noch die Landleute durch ganz Frankreich über ihre Kleide anziehen. — Ginzrot : *Die Wagen und Fahrwerke*, t. II, p. 228.

(2) Dans le bas-relief de Longeporte à Langres, qui est d'une exécution et d'une conservation remarquables, le charretier est assis, comme le nôtre, au-devant du chariot, sur une espèce de banc très-distinct, destiné à lui servir de siége.

(3) *Consensuque pares et fulvis pellibus hirtæ*
Esseda concordes multisonora trahunt,
(Claud., *Epigramm. de mulabus gallicis*, ch. d., Bouquet, 1, p. 772.)

(4) *Barbaricos docili concipit aure sonos.*
. . . .
Frenorumque vicem lingua virilis agit.

L'ancien évêché de Comminges, dont les limites répondent à peu de chose près à celles de la *civitas* romaine des *Convenæ*, possède encore aujourd'hui deux voitures ou deux chars de travail dont les types bien distincts auront certainement frappé ceux de nos lecteurs qui ont voyagé dans la région montagneuse du pays, dans les vallées isolées surtout, où les habitudes et les formes antiques se conservent toujours avec plus de persistance. La première est une charrette très-étroite et très-basse, formée tout simplement d'un essieu de bois et d'un timon adhérant à l'essieu, au-dessus desquels on assujettit, suivant la nature du charroi, tantôt un tombereau à bascule (de là le nom de *toumbarel*), tantôt une petite *benne* formée de deux treillages grossiers, adaptés, à l'aide de deux montants, à un plancher mal joint. Les roues de cette petite voiture, d'apparence primitive, que traînent à l'aide d'un joug de bois les petites vaches du pays, caparaçonnées de toile grise, sont formées habituellement de douze rayons, unis par une bande de bois qu'encadre elle-même une seconde bande de bois destinée à remplacer le cercle de fer qui relie l'appareil de la roue dans les chars de la plaine.

Le second véhicule, dont on se sert aussi de temps immémorial dans les plaines du Comminges et dont l'usage se répand dans les montagnes elles-mêmes, depuis l'ouverture des belles routes départementales et vicinales qui sillonnent aujourd'hui tout le versant français des Pyrénées, est un char à quatre roues, analogue à plusieurs égards aux grands chariots de la Gascogne (Aquitaine primitive), mais qui s'en distingue aussi par son train moins élevé et par son plancher étroit, supporté sur des roues beaucoup plus rapprochées et plus égales à l'avant et à l'arrière. Ce *plaustrum*, de construction plus compliquée et plus savante, est-il aussi anciennement connu dans les Pyrénées que la petite charrette d'apparence ibérienne que nous décrivions tout-à-l'heure et qui est encore en usage d'un

Hæc sistit rapidos hæc properare facit.
Læva jubet, lævo deducunt limite gressum.
(serait-ce déjà le *Hu* et le *Dia* des *muliones* d'aujourd'hui ?)

. . . .

Miraris si voce feras pacaverit Orpheus.
Cum pronas pecudes gallica verba regant.
(Claud., *Ib.*, *ibid.*)

bout à l'autre de la chaîne, depuis le Roussillon et le comté de Foix jusqu'au Béarn et au pays basque, où elle constitue le mode de transport le plus général et le plus usité? Y aurait-il été introduit par les Gaulois eux-mêmes, auxquels les Romains avaient emprunté, comme on le sait, plusieurs de leurs voitures de travail ou de voyage, que l'on désignait en Italie sous les noms gaulois de *esseda* ou *essedum*, de *benna*, de *covinus*, de *rheda*, de *petoritum* (1), ou s'y serait-il répandu de proche en proche à l'époque de la conquête romaine, après l'ouverture de ces belles routes pavées (*viæ stratæ*), qui durent avoir pour effet de modifier et de modifier d'une manière uniforme dans toute la Gaule le système du roulage et la forme des voitures qui y étaient affectées (2)? Ce sont là des questions que nous n'avons point à coup sûr la prétention de résoudre. Ce qui est certain et ce qu'il nous suffit de constater ici, c'est que le chariot à quatre roues que nous offre le bas-relief funèbre d'Andossus n'était point exclusivement limité au territoire des *Convenæ*, et qu'il était connu et usité à d'assez grandes distances des Pyrénées, dans les villes les plus romaines de la Gaule, comme le prouverait au besoin un bas-relief inédit, originaire de Narbonne (3), dont le char présente d'intimes affinités avec celui que nous

(1) L'*esseda* ou *essedum* (essieu?) paraît avoir été originairement un char de guerre que l'on hérissait de faux (*indè essedarii*). — La *benna*, dont se servent encore, sous le même nom, les charbonniers du Hainaut et des Ardennes, n'est qu'un lourd et grossier chariot surmonté d'une longue et très-haute corbeille d'osier, assujettie au plancher du char, dont elle est du reste complètement distincte. — Les noms de *rheda* et de *petoritum*, qui désignent tous les deux des voitures à quatre roues, étaient celtiques, comme le remarque formellement Quintilien : *Plurima gallica (vocabula) valuerunt ut rheda et petoritum* (Quintil., *Inst. orat.* I, 5, 57), et dérivent tous les deux du radical *red* ou *rid*, qui signifie roue (*reda*; *red*. *Petoritum*, de *petoar* ou *pedwar*, quatre, et *red*, roue). — Quant au *covinus*, dont Martial a chanté la solitude et la rapidité : *O jucunda, covinne, solitudo*, || *Carruca magis essedoque gratum* (*Epigr.* Lib. XII, 24), nous n'avons d'autre preuve de son origine celtique que les affinités de son nom avec le mot anglais *coffin* (coffre en français), qui n'a rien de latin ni de germanique).

(2) Voir à l'appui de cette opinion, que nous nous contentons d'émettre ici, les fragments de bas-reliefs gallo-romains, réunis et publiés par M. Alexandre de Laborde à la fin du premier volume de ses *Monuments de la France*.

(3) Ce monument, qui fait aujourd'hui partie du Musée de Narbonne, comme le fragment de bas-relief nº 2, a été découvert, à ce que nous écrit notre savant et obligeant ami M. Gabriel Bonnel, dans les fortifications actuelles de la ville, que l'on a abaissées de plusieurs mètres il y a quinze ou seize ans. Le Musée et les murailles de la ville, qui sont

venons de décrire (1), et que nous reproduisons à ce titre à la fin de ce mémoire (v. ci-dessous la planche n° 1). Le *mulio* ou le charretier de ce nouveau char, vêtu comme le nôtre d'un large *sagum* (sayon, sarreau) qui descend aussi au-dessous du genou, est chaussé d'une espèce de guêtre de toile ou de cuir dont les extrémités, élargies et flottantes, retombent sur l'orifice du soulier ou du sabot, qu'elles recouvrent complètement (v. le fragment de bas-relief n° 2, où ces détails sont plus nettement accusés encore). Ces guêtres, dont l'usage s'est conservé dans la partie montagneuse du *Narbounèse* (*territorium narbonense*), dans certains cantons de ces montagnes au moins, y sont désignées sous le nom de *garramatchos* ou de *garravatchos*, que les gens des villes appliquaient au moyen-âge à tout ce qui était étranger à la civilisation romaine, c'est-à-dire celtique ou ibérien d'origine (2).

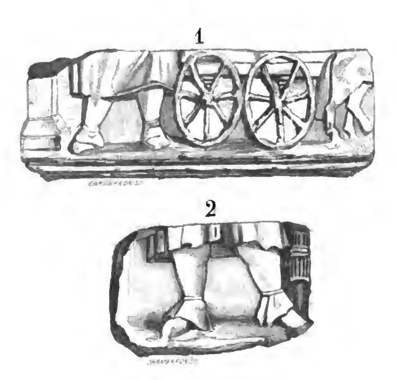
Dans l'ignorance où nous laissent les documents écrits sur la vie privée des anciens, sur celle des classes inférieures particulièrement, dont les livres ne nous parlent presque jamais, c'est aux monuments figurés que nous en sommes à peu près réduits pour nous faire une idée des choses les plus simples et des usages les plus élémentaires de cette vie. Le revers

elles-mêmes un véritable musée, possèdent plusieurs autres représentations de chars antiques, *biges*, *triges*, etc. Mais à l'exception d'un bas-relief, trop fruste aujourd'hui pour qu'il soit possible d'en rien tirer, elles appartiennent toutes à cette classe de chars d'apparat (triomphes, anathèmes, etc.) ou de chars mythologiques dont nous ne nous occupons pas ici. A en juger par un dessin extrait de l'ouvrage manuscrit du chevalier de Viguier sur les antiquités de Narbonne (*Antiquités narbonnaises*, etc.) et exécuté il y a quarante ou cinquante ans, le *plaustrum* de ce bas-relief, attelé aussi de deux mules, aurait eu lui-même de nombreuses affinités avec ceux que nous décrivons.

(1) Ceux de nos lecteurs qui ont eu la patience de nous suivre dans la description du char d'Andossus remarqueront, par exemple, que les roues, formées de sept jantes bien distinctes, sont de la même taille à l'avant et à l'arrière-train, et que le plancher, supérieur aussi à l'orbe des deux roues, repose ici sur des traverses superposées, dont les assises semblent s'élargir à mesure qu'elles s'éloignent de l'essieu qui les supporte. Quant aux mules, si ce sont bien des mules que l'artiste a voulu représenter, il est au moins vraisemblable qu'elles étaient attelées de la même manière, avec cette différence peut-être que le timon était moins élevé et moins redressé ici que chez les *Convenæ*.

(2) C'est de ce mot que paraît s'être formé par contraction l'adjectif *gavatcho*, en français *gavache*, qui est resté dans le Roussillon et le bas Languedoc un terme de mépris bourgeois analogue à celui de *mountagnol*.

d'une monnaie ibérienne ou gauloise (1), les fragments de quelque bas-relief fruste ou mutilé, comme ceux que nous venons de publier, nous en apprennent beaucoup plus sur la forme des charrues au sud et au nord des Pyrénées, sur celle des chariots affectés au roulage ou aux travaux



des champs, que les descriptions minutieuses des agronomes latins (*scriptores rei agrariæ*), que chaque commentateur interprète à sa guise. Nous sera-t-il permis d'ajouter, pour achever d'excuser les détails techniques dans lesquels nous venons d'entrer, que les monuments de ce genre

(1) Nous pensons surtout, en écrivant ceci, à la curieuse monnaie d'Obulco de la Bétique, dont le revers nous offre un soc de charrue dessiné au-dessus d'un épi de blé (v. *passim* Florez, *Medallas*, et les numismatistes espagnols ou français).

sont extrêmement rares (1) et que l'on pourrait citer telle ou telle grande province de la Gaule, comme la Novempopulana (l'Aquitaine de César) et la première Narbonnaise, qui ne sont encore représentées par aucun *specimen* dans les traités *de re vehicularià*, dans celui de Scheffer, par exemple, qui a fait longtemps autorité (2), et dans le travail consciencieux de Ginzrot, qui résume à peu près tout ce que l'on sait sur la matière (3).

Edw. BARRY.

(1) Montfaucon, au commencement du dix-huitième siècle, ne connaissait encore que quinze ou vingt de ces représentations, empruntées pour la plupart aux colonnes Antonine et Trajane, c'est-à-dire plus ou moins idéalisées (Montfaucon, t. IV, deuxième partie, p. 118-123).

(2) Scheffer. *De re vehicularià*. Francfort, 1671, in-4°. Grævius, *Thesaurus antiq. roman.*, t. V.

(3) Ginzrot. *Die Wagen und Fahrwerke*... München, 1817, 2 vol. in-4°.

L'ABBAYE DE GOUJON.

L'ancienne abbaye dont je vais dire quelques mots est une de ces maisons monastiques que l'Eglise vit se former en France dans le cours du douzième siècle. Voici dans quelles circonstances :

Guillaume II d'Andozile de Montaut, qui devint archevêque d'Auch en 1126, avait résolu d'introduire dans son diocèse les chanoines réguliers de la congrégation de Prémontré, qui avait été instituée tout récemment. En l'année 1135, il fonda, avec le concours de Bernard de Troncens, dont les descendants, les anciens comtes de Pardiac, en furent ensuite les principaux bienfaiteurs, l'abbaye de la Case-Dieu, *Casa-Dei*, qu'il ne faut pas confondre, comme l'ont fait parfois des auteurs modernes, avec la *Chaise-Dieu* en Velay ; et l'histoire de la Gascogne nous apprend que Bernard Ier, abbé de ce monastère, fut chargé de pourvoir à quelques autres établissements qui allaient se former dans le pays (1). L'un de ces établissements fut fondé, en effet, sur les confins de la Gascogne et du Toulousain, dans un lieu qui ne présentait alors que le silence et la stérilité. A 8 ou 9 kilomètres de la ville actuelle de Saint-Lis, sur la limite du département du Gers, dans la commune d'Auradé qui en fait partie, existe un vallon de forme oblongue resserré entre deux collines boisées. C'est à l'extrémité de ce vallon, qui vient se terminer en s'ouvrant sur le pays que domine le village d'Empeaux (Haute-Garonne), que quelques frères de la Case-Dieu allèrent s'établir vers le milieu du douzième siècle. Peu de temps après leur arrivée, les seigneurs du pays les comblèrent de

(1) V. dom Brugèles, *Chroniques ecclésiastiques du diocèse d'Auch*, p. 108; de Monlezun, *Histoire de la Gascogne*, tome II, p. 167.

biens. En l'année 1154, Palagoz de Bonrepos et Sancius, son frère, leur accordèrent pour tous leurs bestiaux un droit de dépaissance des plus étendus, vulgairement appelé alors *expleito* : *dederunt liberum pastum cunctis animalibus quod vulgò dicitur* expleta *sive* padoentia; et l'année suivante, India, comtesse de Bonrepos, et Palagoz, son fils, leur firent donation du bois même de Goujon. La charte qui contient la première de ces donations est datée du village de Fonsorbes (1), à 12 ou 13 kilomètres de Goujon.

Mais les religieux de la *Case-Dieu* ne jouirent pas longtemps du fruit de ces libéralités. Quelque temps après ils quittèrent le pays, sans que l'histoire nous ait fait connaître les motifs de leur retraite. Tout ce que l'on sait de certain à cet égard, c'est que Bernard d'Odon, abbé de la *Case-Dieu*, fit abandon à Gaudiona, nommée prieure de Gojon (*Gaudionæ prioressæ Gojonis*), de tous les biens, droits et priviléges que son monastère possédait dans ce lieu, abandon que Pierre de Sayla, on ne sait à quel titre, vint renouveler par un acte du mois de juin de l'année 1167 (2).

D'après ce document, l'abbaye de Gojon, plus connue depuis sous le nom de *Goujon*, remonterait donc au commencement de la seconde moitié du douzième siècle; et s'il faut s'en rapporter à ce qu'ont écrit les auteurs de l'*Histoire de Languedoc* (3), elle tirerait son origine de l'abbaye de l'*Oraison-Dieu*, l'une et l'autre de l'ordre de Citeaux, dans le diocèse de Toulouse (4). Ce qui semblerait venir à l'appui de cette assertion des historiens de la province, ce sont les donations simultanées faites par les mêmes actes, en 1197 et 1374, en faveur des religieuses des deux abbayes, par les comtes de Comminges, fondateurs de l'abbaye de l'Oraison-Dieu (5).

Mais si la charte du mois de juin 1167 nous fait connaître à peu près le commencement de l'abbaye de Goujon, les auteurs de la *Gallia christiana* qui en donnent le texte, non plus que les historiens de Languedoc,

(1) *Gallia christiana*, tome XIII, *Inst.*, p. 20-21.
(2) *Ibid.*, p. 23.
(3) Tome V, p. 339, 2e édit.
(4 et 5) V. mon mémoire sur l'abbaye de l'*Oraison-Dieu-lez-Muret*.

ne nous apprennent rien sur les phases de son existence ; et les premiers (les écrivains de la *Gallia christiana*), qui ont recueilli les noms des abbesses, ne nous ont transmis que des renseignements incertains sur l'époque de sa suppression.

D'après ces écrivains, douze religieuses, dont la première n'eut que le titre de *prieure,* auraient gouverné l'abbaye depuis son origine jusques à sa destruction vers le milieu du quinzième siècle.

Nous connaissons le nom de la première supérieure du monastère : c'est *Gaudiona* qui figure dans la charte que j'ai citée de l'année 1167, et où on lui donne seulement le titre de *prieure*.

Gaudiona fut remplacée par *Peirona*, qui prit, la première, le titre d'abbesse. On retrouve son nom dans des actes de 1174 à 1178.

Après Peirona vient *Ladaïx de Rossio* qui mourut en 1215, et *Ursa* ou *Orsa* qui vivait en 1217.

Une transaction de 1227 nous indique ensuite le nom de *Maria* comme quatrième abbesse, remplacée par *Comtors de Palmeriis* dont le nom se retrouve en 1239 et 1252. C'est sous le règne de cette abbesse que mourut Raymond VII, comte de Toulouse, lequel, par son testament du 23 septembre 1249, légua au monastère de Goujon 100 marcs sterling (*centum marchas sterlingorum*).

Il paraît que *Martine de Blanquefort* succéda à Comtors de Palmeriis. On lit dans les *Chroniques ecclésiastiques du diocèse d'Auch*, par dom Brugèles, p. 455 : « Les coutumes, lois et priviléges des habitants de Saint-Sauvy, qui est situé dans le Fézensaguet, furent renouvelées et confirmées, l'an 1274, par Garssie, procureur-fondé de Géraud V, comte d'Armagnac, vicomte de Fézensaguet ; elles le furent aussi, en 1275, par Martine, abbesse de Goujon, comme coseigneuresse de Saint-Sauvy, du consentement de toutes ses religieuses qui sont désignées avec elle dans l'original de parchemin, en un cahier écrit en lettres gothiques qui est dans la bibliothèque de M. l'abbé d'Aignan du Sendat, à Auch. » — D'après le même historien, Amaneu II, de la maison d'Armagnac, archevêque d'Auch, « céda, en 1277, à la même abbesse, une portion des dîmes de la paroisse de Saint-Sauvy et de celle de Luc-Viéle. On lit ces mots dans le Pouillé du quinzième siècle : *Abbatissa de Gojono pro decimis de Sancto-Salvio et de Lucro-Villâ.* »

A Martine de Blanquefort succéda *Longrua de Arocha*, dont le nom est mentionné dans des actes de 1278 et 1305.

En 1313 et en 1323, on trouve celui de Ganciona de Rupé qui, de sacristaine, avait été élevée à la dignité d'abbesse.

Puis vient comme neuvième abbesse, dans la liste de la *Gallia christiana*, Julienne de Comminges, fille de Bernard de Comminges, seigneur de Forgues, sœur germaine de Brayda de Comminges, religieuse dans le même monastère. Elle vivait encore en 1348.

Après Julienne de Comminges, on trouve dans la même liste *Honoria de Mota* qui mourut en 1424.

La dernière abbesse fut Jeanne-Françoise *Stote* qui, de prieure, fut élue abbesse, la même année 1424. Elle fut mise en possession de l'abbaye par Vidian, abbé de Bonnefont; et s'il faut s'en rapporter aux auteurs de la *Gallia christiana*, elle serait morte vers l'année 1450, après que les guerres et les autres malheurs du temps avaient déjà amené la destruction du monastère : *monasterium bellis aliisque infortuniis obrutum*. C'était alors, comme l'on sait, l'époque où des bandes de routiers parcouraient nos campagnes, en portant avec elles la mort et l'incendie.

Cependant les historiens anciens se taisent sur les causes réelles qui occasionnèrent la suppression de l'abbaye, et l'on n'est même pas d'accord sur l'époque précise de cette suppression. Un document en quelque sorte officiel, rédigé vers la fin du dix-septième siècle, en 1686, je crois, l'*Etat général des parts et portions du domaine du Roy* (1), mentionne que « la justice haute appartient au Roy sur le *couvent de Goujon*, avec » tous les émoluments de la justice. » Il semblerait résulter de là que l'abbaye de Goujon existait encore à l'époque où ce document fut rédigé. Mais ce serait une erreur de l'admettre; car un procès-verbal de visite de l'église de Goujon par un délégué de l'archevêque de Toulouse, de l'an 1596 (2), antérieur par conséquent de près d'un siècle à la rédaction du document que je viens de citer, constate, d'après le dire de quelques anciens du pays, que « les religieuses se perdirent toutes à raison de » quelque malversation (rien ne le prouve), » sans préciser, il est vrai,

(1) Tome 1, p. 168, aux Archives départementales de la Haute-Garonne.

(2) Archives départementales de la Haute-Garonne.

l'époque. Mais, d'après dom Brugèles (1), ce fut du temps de Dominique de Manas qui devint abbé de Gimont en 1419, que l'abbaye de Goujon fut supprimée ; et en 1432, ses revenus auraient été rapportés, d'autorité du chapitre général de Cîteaux, à l'abbaye que Dominique de Manas gouvernait.

C'est sans doute vers cette époque que la chapelle du monastère supprimé devint l'église paroissiale du lieu sous le vocable de ***Saint-Laurent***, titre qu'elle a conservé jusqu'à la révolution de 1789 ; et c'est l'abbé de Gimont qui nommait comme patron ou curé primitif à la cure de Goujon. Le curé était à la congrue et n'avait d'autres revenus qu'une pension de 300 livres, qui, dans les derniers temps, avait été portée à 500 livres, alors que les riches Bernardins de l'abbaye gimontaise, devenus les décimateurs du lieu, percevaient annuellement environ 5,000 livres. Aussi les curés de Goujon, dont la population ne dépassait guère 140 âmes, ne cessaient de crier misère. Celui qui administrait cette petite paroisse en 1782, écrivait dans les termes les plus naïfs à l'archevêque de Toulouse, son supérieur, « qu'il était sans obit et sans le plus petit casuel ; qu'il ne » pouvait faire aucune aumône à ses paroissiens, tous pauvres, puisque, » *en vivautant*, il avait à peine le nécessaire pour lui-même (2). »

L'église devait nécessairement se ressentir de la parcimonie de ceux qui en étaient les patrons. Déjà, lors de la visite pastorale de 1596, ce bâtiment religieux était dans le plus mauvais état. Le procès-verbal de visite que j'ai déjà cité constate, en effet, « que l'église était découverte et la moitié des murailles ruinée jusques à fond de terre. » Dans quel état devait-elle être lorsqu'elle cessa d'appartenir au culte en 1790, époque à laquelle ses cloches et ses ornements furent transportés dans celle d'Auradé ?

Les ruines du couvent, qui n'existe aujourd'hui qu'en partie, n'offrent rien de remarquable, si ce n'est le campanile qui date de l'époque où la chapelle de l'abbaye devint église paroissiale. Le cloître a entièrement disparu, et on ne rencontre, dans ce qui reste de l'église, rien qui rappelle l'idée d'aucun genre d'architecture. C'est dans l'église qu'étaient inhumées

(1) P. 324-325.

(2) Archives départementales de la Haute-Garonne.

les religieuses. C'est là aussi que se trouvaient primitivement les deux pierres tumulaires qui se voient encore au milieu des ruines. Sur ces pierres, qui ont beaucoup souffert de l'action du temps, sont gravées deux figures : l'une représente une abbesse ; l'autre un chevalier, sans doute un des bienfaiteurs du couvent. Tout autour de chacune de ces pierres existe une inscription en lettres gothiques dont plusieurs mots ont disparu.

Voici l'inscription qui se lit autour de la pierre tombale de l'abbesse :

Ano : Dni : m.............d : an : n : B : obiit : ona : Lon............ abbacie...............es........pace : amen.

L'on se rappelle que, parmi les abbesses dont j'ai reproduit la liste d'après la *Gallia christiana*, il s'en trouve une qui vivait en 1305 et dont le nom est *Longrua de Arocha*. Il est évident que c'est l'abbesse dont la pierre tumulaire retrace la figure, et à laquelle seule, par conséquent, convient l'inscription dont je m'occupe. Il n'y en a pas d'autres dont le nom ou le prénom ait *Lon* pour première syllabe. Cela admis, voici comment, avec les lettres gothiques très-visibles qui existent et en remplissant les lacunes laissées pour les caractères qui ont disparu, j'essaie de rétablir l'inscription :

Anno Domini millesimo trecentesimo (sexto vel septimo, etc.), *die dominicâ antè natale Beate Marie virginis obiit domina Longrua de Arocha, abbacie preposita : anima cujus requiescat in pace : Amen.*

Voici l'inscription de la tombe du chevalier :

rnard : d : Rup : domicellus : ant : qdam : nob : viri : dni : Guilli : B : d : Rupe militis : qui : siier : hic : tumulat : quorum : aie : ....

Celle-ci est plus complète. Sans grande difficulté, on peut la lire ainsi :

Hic jacet Bernardus de Rupe, domicellus, antus (pour natus) *quondàm nobilis viri domini Guillelmi Bernardi de Rupe, militis, qui similiter hic tumulatur : quorum anime requiescant in pace.*



PIERRE TOMBALE DE LONGRUA DE AROCHA,
Abbesse de Goujon.

Lith. Salettes J.ne & Lagravère r. d. [illegible] 46 Toulouse





PIERRE TOMBALE DE BERNARD DE RUPÉ
à Goujon.



Guillaume Bernard et Bernard de Rupé étaient, sans contredit, les parents de Ganciona de Rupé, que nous avons vue, en 1313, abbesse du monastère, dont la congrégation ne se recrutait que dans la noblesse du pays.

Les deux monuments lapidaires que je viens de faire connaître sont tout ce qui reste de remarquable de l'abbaye de Goujon.

Victor FONS,

Juge au Tribunal de 1re instance de Toulouse.

NOTICE

SUR

LA VILLE DE RIEUX (HAUTE-GARONNE) ET SUR SES ARCHIVES.

Rieux était, avant la révolution de 1790, une ville épiscopale, capitale du petit pays de Volvestre et chef-lieu d'une judicature royale.

Le roi était seigneur pour la moitié de la juridiction. Il y avait un juge royal et deux lieutenants, un procureur du roi rendant la justice en son nom, quatre consuls portant chaperon et robe rouge et noire par commission de Sa Majesté, suivant lettres patentes du roi Henry, données à Paris le 20 novembre 1549. Les consuls étaient nommés tous les ans au mois de juin, le dimanche qui suivait la fête de Saint-Barnabé.

Les consuls sortant de charge désignaient huit personnes du corps du conseil, et le scrutin les réduisait à quatre. Il y avait aussi un conseil composé de quarante membres, qui était présidé par le juge ou par ses lieutenants.

La communauté de Rieux avait plusieurs coutumes et privilèges accordés et confirmés dans les années 1202, 1213, 1247 et 1289, par Louis et Philippe, rois de France, Raymond et Alphonse, comtes de Toulouse, contenant, entre autres choses : que les consuls dudit Rieux ont l'exercice de la justice en toutes causes civiles et criminelles, excepté aux cas privilégiés ; que lesdits consuls et communauté ont la faculté d'affermer les messageries au profit de la ville ; que chaque habitant peut acquérir et tenir des fiefs nobles, censives et obits, sans payer pour cela aucune finance ; qu'ils ont la faculté aussi de prendre et élire tel forgeron que

bon leur semble pour aiguiser leurs outils et instruments de labourage sans en payer aucun droit de leuze ni autre à aucun seigneur, de pêcher et chasser dans toute la juridiction dudit Rieux, et de tenir chacun un four dans sa maison sans payer aucun droit ; en tous lesquels privilèges et autres les consuls et communauté et habitants particuliers ont été maintenus par la sentence du sieur Paul de Baxis, commissaire réformateur du domaine, en l'année 1428.

Les détails qui précèdent sont extraits d'un registre de reconnaissances de la ville de Rieux en 1682. Il fait remonter à l'année 1202 l'existence de cette communauté, et des documents plus anciens attestent qu'elle était constituée au commencement du douzième siècle. Les auteurs de l'*Histoire de Languedoc*, d'ailleurs si dignes de confiance, se sont trompés en présentant, comme le monument le plus ancien qui nous soit connu sur cette ville, un acte qui fait connaître seulement l'époque où les comtes de Toulouse furent investis d'une partie de la suzeraineté.

Cet acte est rapporté comme il suit à la page 415 du troisième volume.

« Au mois de mai 1258, Gentile de Gensac, fille de feu Aymar de Gensac et de Sybile d'Auterive, autorisée par Raymond de Benque, son mari, déclare à Raymond, comte de Toulouse, devant Raymond, évêque de cette ville, Guillaume Izarn, archiprêtre de Rieux, etc., que tout le domaine qu'elle avait par la succession de son père et de sa mère, et de Saurimène, sa sœur, sur le château de Rieux-Volvestre, et à Ganac, Bézénac, Montesquieu et autres lieux, était tombé en commise pour n'en avoir pas reçu l'investiture dans l'an et jour ; et qu'ainsi elle l'abandonnait à ce prince. »

Rieux, quoique pourvu d'un château fort, n'était, au commencement du quatorzième siècle, qu'un bourg dépendant du diocèse de Toulouse. L'évêché qui l'éleva au rang de cité y fut institué par le pape Jean XXII, en 1317, l'année même où l'église de Toulouse fut érigée en archevêché, et perdit soixante paroisses dont se composa, avec quelques communautés du Comminges, le diocèse de Rieux. Le revenu de ses évêques ne dépassait pas la somme de 26 mille livres.

On voit, par une lettre au roi, du pape Jean XXII, qu'il nomma, pour premier évêque de Rieux, Guillaume de La Broce, ou de Brutia, doyen de Bourges, lequel ne vint point siéger. Il fut remplacé par Pilfort, de

l'ancienne maison de Rabastens, déjà évêque de Pamiers. En 1320, il fut créé cardinal du titre de Sainte-Anastasie. Il mourut en 1321. Trente-trois évêques ont occupé ce siége, et plusieurs l'ont illustré par leur piété, l'éclat de leur naissance, par les charges et les dignités dont ils ont été revêtus et par leur mérite : Bertrand de Cardailhac, mort évêque de Cahors; Antoine Loubens de Verdalle; Durand de Chapelles, qui fut évêque de Maguelonne; Jérôme de Foix; Hugues de Roussignac, mort en odeur de sainteté; Pierre d'Abzac, qui fut évêque de Lectoure et archevêque de Narbonne; Jean de Pins, descendant d'un grand maître de l'ordre des Templiers, lui-même ambassadeur, et l'un des plus savants prélats de son siècle. La ville de Toulouse a fait placer sa statue dans la salle des Illustres; François Dubourg, maître des requêtes du roi Jean, fils d'Antoine Dubourg, chancelier de France; trois évêques du nom de Bertier : le premier, conseiller d'Etat et chancelier de la reine Marguerite, qui, après avoir rendu de grands services, fut présenté par Henri IV pour le cardinalat; le deuxième, son neveu, fils d'un président au Parlement de Toulouse; le troisième (François), qui mourut en 1705 avec la réputation du plus savant et du plus saint prélat de France; homme de goût, il orna son palais de plusieurs têtes antiques trouvées par hasard en 1634 dans le territoire de Martres (1); Jean-Marie de Catelan, conseiller du roi en ses conseils et en sa cour de Parlement de Toulouse, docteur en théologie, etc.

Le diocèse de Rieux était un des plus considérables de la province. Il comprenait cent trois paroisses et trente-six annexes, dont la population, en 1788, s'élevait à 41,569 habitants, répartis dans soixante-quatorze communautés; on y comptait, après Rieux, six villes maîtresses : Montesquieu, Carbonne, Le Fousseret, Cazères, Saint-Sulpice et Gail-

(1) La découverte de ces têtes antiques, au nombre de huit, n'éveilla pas alors l'attention sur les richesses que renfermait cet emplacement voisin de Martres. On n'y soupçonnait pas l'existence, révélée en 1812 par M. Du Mege, et démontrée par les distances itinéraires, de la ville ou station romaine de Calagurris des Convenæ. C'est aux recherches de ce savant, aux fouilles habilement dirigées qu'il fit exécuter de 1826 à 1830, que le musée de la ville de Toulouse doit sa précieuse collection de marbres antiques, l'une des plus considérables et des plus belles qui existent. M. Du Mège en a rendu compte, avec des détails historiques pleins d'intérêt, dans le recueil de l'Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse (tome II, 2e partie).

lac-Toulza ; il avait pour limites : au nord, les diocèses de Lombez et de Toulouse ; à l'est, Mirepoix et Pamiers ; au sud, le diocèse du Couseran ; et à l'ouest, celui de Comminges. La circonscription était à peu près la même que celle de la judicature ; il existait dans le diocèse quatre communautés religieuses : une de Dominicains et une de Franciscains à Rieux, une d'Augustins à Marquefave, et à Cazères une de Capucins, dont l'église a été conservée ; quatre abbayes d'hommes établies à Calers, ordre de Cîteaux ; à Lézat et au Mas-d'Azil, de l'ordre de Saint-Benoît ; à Labastide-Clermont, ordre des Feuillants ou de Cîteaux ; trois abbayes de femmes de l'ordre de Fontevrault : à Longages, à La Grâce-Dieu, et à Sainte-Croix-de-Volvestre.

L'histoire de ces établissements religieux, ou du moins ce qui en est resté dans les archives de Rieux, est dépourvu d'intérêt. Les dossiers ne renferment que des comptes, des actes de propriété et de régie, et un grand nombre de procédures. Nous avons seulement recherché avec soin la date de l'origine des principales abbayes.

La plus ancienne est celle du Mas-d'Azil, dont l'origine est peu connue, mais qui remonte au temps de Charlemagne. Elle était du nombre des dix-neuf monastères qui existaient dans le Languedoc en 817, lors du célèbre concile d'Aix-la-Chapelle. On trouve dans les archives quarante-deux chartes de donations faites à cette abbaye. La plus ancienne porte la date de 1081.

Suivant la *Gallia christiana*, ce couvent aurait compté seulement quarante abbés jusques à l'année 1746.

La fondation de l'abbaye de Lézat, qui dépendait de Cluni, est attribuée à Aton, vicomte de Toulouse, en 937. Mais la *Gallia* fait remonter cette fondation à l'année 844. Il y a eu soixante-sept abbés jusques en 1753.

Même incertitude pour l'abbaye des Feuillants, qui aurait été fondée, suivant l'*Histoire de Languedoc*, sous Raymond V, comte de Toulouse, vers 1169, et, d'après la *Gallia*, en 1145. Elle a eu soixante-dix-neuf abbés jusques en 1711.

L'abbaye de Calers, issue de Grand-Selve et de Clairvaux, doit sa fondation à Roger X, comte de Foix, en 1147 ou 1148. Elle comptait cinquante-sept abbés en 1751. L'abbé et les religieux, au nombre de sept, étaient seigneurs haut justiciers du bourg de Gaillac-Toulza, qui s'était

formé à l'ombre de leur autorité, et ils avaient la nomination des consuls. Ayant été troublés dans la jouissance de leurs privilèges, ils appelèrent en paréage le comte de Toulouse, Raymond, qui leur accorda sa protection en 1270. Les autres abbayes se sont trouvées dans des situations à peu près semblables. Elles étaient toutes indépendantes de l'autorité épiscopale, et visitées chaque année par des dignitaires de leur ordre.

Rieux est une commune du moyen-âge, qui a eu ses coutumes, son organisation municipale et judiciaire, son régime féodal, ses institutions religieuses ; nous aurions aimé à l'étudier sous ces divers rapports, mais les documents essentiels manquent dans les archives, entre autres la charte de 1202, l'une des plus anciennes de la province (1). En attendant qu'on ait pu la découvrir dans quelque dépôt public, voici ce que nous apprend la tradition sur son origine et ses principales dispositions.

Vers l'année 1130, les habitants, après s'être formés en corps de communauté, choisirent, parmi les principaux d'entre eux, sept consuls pour gérer leurs affaires, suivant les privilèges dont leurs ancêtres avaient joui, et qui s'étaient conservés par tradition. Les coutumes, déjà fixées à cette époque, ne furent cependant rédigées par écrit qu'en l'année 1202. Cet acte, dans lequel figurent les noms de vingt-neuf seigneurs ou chevaliers, réglait particulièrement les frais de justice, les peines de l'homicide, de l'adultère, du vol, la police, les droits du seigneur sur les marchandises, etc.

L'article 19 permet aux seigneurs et aux particuliers de saisir les biens des vassaux qui leur refuseraient le service, sans pouvoir cependant saisir leur personne dans l'enceinte de la ville, ce qui est en outre expressément défendu par les articles 20 et 22. Les étrangers qui venaient au marché du lundi ne pouvaient être arrêtés que pour crime. Les habitants, qui n'étaient tenus à aucune sorte de redevance envers leurs seigneurs, s'engagent cependant à donner quelques censives sur des quartiers désignés, en témoignage de leur attachement aux seigneurs de Tersac.

Si un seigneur faisait quelque tort aux autres seigneurs, aux chevaliers ou aux particuliers, soit dans leurs biens, soit à leur personne, ou con-

(1) La coutume de Rieux était rédigée en 1202. Celle de Toulouse ne le fut qu'en l'année 1272.

sentait qu'il leur en fût fait, il devait quitter la ville et être regardé comme un traître, et les autres seigneurs, chevaliers ou habitants, devaient prendre le parti du faible, réparer l'injure ou restituer la chose enlevée, suivant le jugement des prud'hommes ; et si ce tort était l'œuvre de tous les seigneurs ensemble, ils devaient être traités de même. La communauté prenait en main la défense du plaignant.

Les articles 29 et 30 attribuent aux prud'hommes la connaissance des différends qui s'élèveraient parmi les seigneurs, ou entre ceux-ci et la communauté.

L'article 31 accorde la liberté aux serfs étrangers qui venaient s'établir dans la ville, et il était défendu aux seigneurs et aux particuliers de leur faire aucune violence.

Suivant l'article 32, aucun seigneur ne pouvait faire la guerre sans le consentement des prud'hommes ; mais s'il avait reçu quelque dommage de la part d'un voisin ou d'un étranger, il devait porter sa plainte aux prud'hommes qui s'interposaient pour le faire réparer ; et si, par leurs bons offices, ils n'y réussissaient pas, il était permis aux seigneurs de faire prendre les armes aux habitants pour obtenir justice.

Jaloux de conserver un titre qui était d'autant plus précieux qu'il renfermait la ratification de leurs priviléges, les habitants en firent faire des extraits en forme par quatre notaires de la ville ; mais la solennité du traité et la religion du serment qui devait en assurer l'exécution, furent des barrières trop faibles pour arrêter l'ambition des seigneurs impatients d'étendre leur autorité sagement restreinte. Les habitants réclamèrent la protection du comte de Toulouse, qui, devenu suzerain par l'acte de 1238, fit cesser les vexations dont ils avaient à se plaindre.

Telle était en substance cette charte de 1202, d'après une note conservée par un habitant de Rieux, qui la tenait lui-même de l'un des derniers consuls de cette ville. Il est à regretter que ce document, si intéressant par son ancienneté, ne se retrouve plus dans les archives de la commune ni dans les études des notaires. Nous l'avons cherché en vain parmi les parchemins fort nombreux qui datent de cette époque, et depuis le douzième siècle jusques au seizième. Mais son existence est constatée par un inventaire officiel des papiers de la ville, et des titres et documents dont on fit l'inventaire en l'année 1586.

On lit, en effet, au folio 68 de ce registre, les indications suivantes :

1° Actes des coutumes de la ville de Rieux et formes de procéder aux affaires criminelles. Philippe, roi de France, et Alphonse, comte de Toulouse. Coté n° XXVIII.

En marge est écrit : Copie des coutumes faite en 1240. Articles 67, 105 et 172.

2° Autre acte de confirmation des dites coutumes du roi Louis et Alphonse, comte de Toulouse, du 4e août de l'année 1213. Sans être signé. Coté XXVI.

En marge est écrit : Item, copie faite en 1213.

3° Autre confirmation des coutumes de la ville de Rieux du 4e du mois d'août. — Donnée par Philippe, roi de France, et Raymond, comte de Toulouse, sans original et sans être signée. Coté XXVII.

En marge est écrit : Extrait des coutumes de l'année 1202.

4° Autre acte des coutumes de l'an 1269. Traduit du latin, non signé. Coté XXVIII.

Au folio 70 : Confirmation par le roi Philippe VI des privilèges des habitants du diocèse en l'année 1328.

Au folio 70 verso : Confirmation par le roi Charles IX des priviléges, coutumes et statuts accordés par ses prédécesseurs aux consuls et habitants de Rieux, tant pour raison de la justice civile et criminelle que pour les marchés, foires et police. Datée de Toulouse au mois de mars 1564.

Autre confirmation par le roi Louis, datée de Dieppe. Juillet 1464.

Cet inventaire, qui s'étend jusques à l'année 1607, est signé à différentes dates par les consuls en fonctions. Parmi les actes remarquables qu'il rappelle, nous citerons les suivants :

1390. Lettres du roi Charles réduisant les contributions à un franc d'or par *feu* pour les villes de Rieux, Carbonne et le Fousseret, pour subsides de guerre, en considération des guerres et mortalité, vu qu'il n'y avait alors que douze feux à Carbonne, six au Fousseret et vingt à Rieux (1).

(1) On appelait *feu*, non pas un ménage ou une habitation en général, mais seulement une famille qui avait au moins dix livres tournois de revenu en fonds de terre et au-dessus. Celles qui avaient un moindre revenu n'étaient pas comptées au nombre des feux,

1517. Achat de l'Hôtel-de-Ville de Rieux pour 150 petits écus, valant 202 livres 10 sols.

1522. Confirmation des priviléges du Languedoc par François Ier.

1536. Lettre du roi François Ier invitant les consuls de Rieux à pourvoir aux murailles, fortifications, boulevards et remparts de la dite ville, et à se procurer les armes et artillerie nécessaires pour la sûreté et défense de la ville (de Lyon, le 28 juillet 1536).

1538. Privilége accordé aux consuls de porter des robes consulaires en rouge et en noir, du prix de 80 livres, avec l'agrément et approbation du roi.

1606. Permission accordée par le connétable aux consuls et à vingt-cinq habitants de la ville de porter arbalètes pour la chasse (1).

On trouve dans ce même inventaire le titre d'un règlement que les magistrats, toujours attentifs au maintien du bon ordre, firent rédiger en 1345 pour la répression du luxe. On ne découvre aucune autre trace de cette pièce dans les archives qui nous sont restées; c'est encore par la tradition que sont venus jusqu'à nous quelques fragments de cette loi somptuaire du moyen-âge. Elle était en soixante-dix articles, et écrite en langue vulgaire. Voici quelques-unes de ses dispositions que nous donnons comme un spécimen de l'idiome roman à cette époque (2).

quoiqu'elles contribuassent au paiement du subside à proportion de leurs facultés. Les pauvres ne payaient rien. Les familles qui avaient plus de dix livres tournois de revenu, quoiqu'elles ne fussent comptées que pour un feu, payaient à proportion de leur plus grand revenu, quoiqu'elles ne fussent comptées que pour un feu.

Le paiement des subsides par feu fut aboli depuis le règne de Charles VII. On établit un cadastre. Le fouage s'appelait *taille*.

(1) Le tir à l'arbalète était ancien dans cette localité. Une confrérie d'archers, sous l'invocation de Saint-Sébastien, y avait été instituée en 1589. Cette compagnie célébrait une fête tous les ans le premier jour de mai. Un oiseau en bois, qu'on appelait le *papegai*, placé au sommet d'un arbre ou d'une perche, était le but du tir, et celui qui l'abattait était roi jusques à l'année suivante. Cet usage existe encore, et l'on a conservé les statuts qui consacraient les priviléges singuliers du chef annuel de la confrérie.

(2) Extrait d'un règlement de police de l'année 1343.

Item, que neguna dona auze tenir ni portar caujaga ni en autra maneyra capayro sino de drap de lana, et que no l'auze foldrar de deguna Foldadruna, et que sia sestota bordura d'aur ni d'argent, ni de ceda, si no ero mother de cavallier, o de doctor, o major dona.....

Que neguna esposa, ni piusela, ni maridada no auze portar corona, ni frachis, ni poy-

Nous avons dit, en commençant, quelques mots de la judicature royale de Rieux. Il faut ajouter que son institution date de l'année 1443, et qu'elle faisait partie de la sénéchaussée de Toulouse. Sa circonscription comprenait dix-huit villes ou bourgs, parmi lesquels les plus notables

ras, ni perlas, ni aur, ni argent exceptat que poscan portar tressa o garlanda faita ab aur o ab argent filat ab ceda exceptat anels en pena de X. sol. tol. per cascuna vegada, etc.

Que neguna persona de la d. ciutat no auze portar en neguna rauba, ni en capayro, aur ni argent, ni peyras, ni lambre, ni corail, ni botos sino de drap, ni ceda, etc.

Que negu home de la d. ciutat, no auze, d'aissi en ant portar en mantel, ni en sobrecot, ni en capayro, ni en marga erminis, si no era cavalher, o doctor, o major senhor, en pena de X. sols.

Que deguna dona no porte erminis en deguna parada de sa rauba, daquesta hora en ant, et si ni an que tantost les najan en la pena dessus dita.

Que neguna dona no porte ni fassa rosset en sa rauba, que la tiré par terra, otra meg palm, en pena VI. S. tol.

Que deguna dona no porte bels en son cap que costé otra VI. S. tol. en pena de X. S. tol. mas que poscan uzar les can.

Que deguna maridada, o a maridar, piusela o autra d'aïsi en ant no auze metre ni portar borla en capa ni en mantel, et si ni an que tantost las ne le ben, en pena de L. X. S. tol.

Baptêmes. — Item, ordonnero que negu no auze edemprar ni menar per batejar l'efant, otra le nombre de VI homes et VI. Fennas, et si mas ne menaran, per cascuna d'aquets, pagaria le payri et la mairina quels amenaran X. S. tol. per negu o neguna no pregat per lor anana ab lor en aquela meteyssa pena.

Que negu pairi ni mairina no auze dona al filhol né à la filhola ni à la mayre, si no le pairi, quel done un tornes d'argent o la valor, et capeta, et herap de Fust et candela, en pena de X. S. tol. tantas vests quantas faria contra.

Que quant le Filhol se portera batejar, que le pairi ni la mairina no lo auze portar ni... mas solamen per una fenna laqual sara vista al paire o a la mairina, et al retorn que la mairina entre tan solamen en l'osdal del filhol ab la una de las VI de lasquals ab si menara, laqual fenna no auze redonar al filhol ni a la mayre, en la pena profinamen dessus dita.

Quel pairi, ni la mairina, ni las autras fennas en la mayso, de la mayre del filhol duran las jazillas manar, no gauzen en la pena dessus dita, etc.

Que tota dona que aura jagut d'enfant et ira auzir missa, no auze menar mas dons donas ni aquelas ni autras no auzen covidar ni dar a manar ni a beuré d'un mes aprep, et qui contra fara, page X. S. tol.

Mariages. Que negus ni neguna no sia auzardart a negu espos ni a neguna esposa, ni a d'autre en non de lor denant le temps de las nossas, ni dedins l'an, ni apres, per si, ni per attre, ni tramettre joias, ni blad, ni bi, ni l'unas otras causas manables, ni estrenar ni l'espos ni la esposa no auze recebre per lor ni per autre, exceptat de paire o de maire, o de fraire o de sor; lesquals donen si volen dar; et qui contra fara, page la pena XL. S. tol. tantas vegadas quantas faria contra, et saber aysso esto hom al sagromen del donant et del

étaient : Noé, Carbonne, le Fousseret, Cazères, Montesquieu, Lézat, Gaillac-Toulza et Miremont.

Vers le milieu du seizième siècle, une cause devenue célèbre, celle du faux *Martin Guerre*, fut portée devant ce tribunal, et donna lieu à un procès dont Montaigne a parlé dans ses *Essais*, et de Thou dans son *Histoire de France*. La sentence du juge fut confirmée, après une longue information, par le Parlement de Toulouse, qui rendit son arrêt le 12 septembre 1560.

Le gouvernement civil du diocèse appartenait aux consuls assistés des assemblées diocésaines. Ces assemblées se composaient des consuls de Rieux, qui occupaient le premier rang, et de ceux des autres villes principales, au nombre de six : Montesquieu, Carbonne, le Fousseret, Cazères, Saint-Sulpice et Gaillac-Toulza. Les consuls nommaient pour l'expédition des affaires deux syndics, l'un pour la ville de Rieux, l'autre pour représenter le reste du diocèse. Nous trouvons, dans un registre de délibération, ouvert en 1553, le dénombrement des villes ou bourgs composant le diocèse, au nombre de soixante, et celui des feux, qui était de cent huit.

On a vu, par ce qui précède, quelle était l'étendue des franchises municipales et des priviléges dont les villes jouissaient. L'autorité souveraine, dans les siècles reculés, ne se manifestait que par la voix imposante des états généraux, formés par les députés que le roi désignait tous les ans dans les localités auxquelles ce droit avait été conféré. La part de ce diocèse était fort grande. Les évêques de Rieux, qui étaient aussi abbés de la Grasse, figuraient aux états de la province comme députés ou commissai-

receben si la pena preditta se demanava, exceptat a praubes nomas et mens que lor pusca hom dar per amor de deu.

Que neguna persona no auze tenir corteg a l'ostdal de l'espos ni de l'esposa, ni tenir degu incortinamen en pena de X. S. tol.

Que d'aissy en ant degu espos no auze anar cortejar la esposa si no ab un autre son companho. Que l'espos d'aissi en ant no auze tramettre ni donar à la esposa mas un anel que no passe la valor de XL S. tol.

Que quant l'espos auzira messa primerament ab la esposa no gauzen esser de cascuna part otra VI homes et VI fennas part cozis segons et cozinas et engra plus propda et que negu ni neguna no auze estrenar l'espos ni l'esposa, ni dar re a l'hostal, ni en autre loc ni tramettre en pena de XXX S. tol.

res du roi, et ils assistaient aussi aux états généraux du royaume. Cet honneur appartenait aussi aux seigneurs de Rieux, d'abord barons et puis comtes après l'année 1621. Il ne paraît pas, d'après les papiers, que ces seigneurs, qui étaient de hauts personnages, aient pris une part directe au gouvernement de la ville ou du diocèse; mais ils avaient des charges au-dehors, et leurs noms se trouvent mêlés aux évènements militaires du temps. On les voit figurer, avec leurs compagnies de lances, à plusieurs actions de guerre, notamment à la prise de Montagnac, en 1562; à la reprise du château de Faugères, en 1568; à celle du château de Roquefève, en 1574; au siége de Montauban, en 1621; et enfin, à la malheureuse affaire où le duc de Montmorency fut pris. Dans cette occasion mémorable, le dévouement du comte de Rieux mérite d'être rappelé. Le duc de Montmorency, gouverneur du Languedoc, dont le nom est resté en honneur, chéri et respecté de toute la province, avait le malheur d'être engagé dans les intérêts de Monsieur, frère du roi, qui avait réuni une petite armée opposée à celle du maréchal de Schomberg, commandant pour le roi. La rencontre eut lieu près de Castelnaudary, le 1er septembre 1632. Le comte de Rieux était dans cette guerre colonel de la cavalerie de Monsieur et vieux militaire très-attaché au duc. Se trouvant auprès de lui au moment d'une attaque désespérée, il lui représente la témérité de sa conduite en lui faisant voir que pour aller au camp des royalistes, il fallait franchir un fossé large de trois à quatre toises, et qu'il ferait bien mieux d'attendre lorsque, par le moyen de l'artillerie, il aurait écarté l'armée du maréchal, qui était liée et en bon ordre. « Monsieur de Rieux, mon bon ami, répondit le duc, il n'est plus temps de temporiser, donnons hardiment. » « Monsieur, répliqua le comte, je mourrai à vos pieds. »

Le duc ayant reçu un coup de feu à la gorge, entre en fureur, et ayant poussé son cheval, il franchit le fossé, suivi seulement du comte de Rieux et d'un petit nombre de chevaliers, renverse tout ce qui se présente, se fait jour, et perce jusques au septième rang, à travers une grêle de coups de mousquet. Il est grièvement blessé. Le comte de Rieux est tué sur la place. Le duc avait reçu dix-sept blessures dans ce combat, qui n'avait duré qu'une demi-heure.

A la suite de cet évènement, les biens du comte de Rieux furent con-

fisqués. Le titre de sa baronie fut déclaré éteint, avec privation pour jamais de l'entrée aux états.

L'histoire particulière de Rieux, d'ailleurs très-peu connue, faute de chroniqueurs, est sans éclat. Cette ville ne paraît pas avoir joué un rôle actif pendant la durée de nos longues guerres avec l'Angleterre, ni dans les dissensions religieuses du seizième siècle. Enfermée dans une enceinte de murs flanqués de tours, qui passait pour une des positions les plus fortes du pays, elle a dû peut-être à cette renommée de n'avoir pas eu de siége à soutenir. Quelques notes témoignent de la violence des troubles civils qu'enfanta la guerre de religion, et de la licence effrénée que favorisaient les idées et les habitudes d'indépendance. On raconte avec plus de détails les disettes suivies d'épidémies qui signalèrent plusieurs années du quatorzième, du quinzième et du seizième siècles, pendant lesquelles la famine et la peste désolèrent tour à tour ou à la fois le diocèse. Cependant le pays dut s'élever à un degré peu ordinaire d'aisance, si l'on en juge par les mesures que les magistrats se virent obligés de prendre pour arrêter les progrès du luxe dans la cité. Le grand mouvement politique et social de 1789 trouva des sympathies dans ses murs. Le district y succéda aux anciennes institutions; il y a siégé pendant toute la durée de la période révolutionnaire; mais les habitudes d'ordre contractées par les habitants sous leur régime municipal prévalurent alors, comme dans des circonstances plus récentes, sur les mauvaises passions. Aucun excès ne fut commis, ni dans l'enceinte de la ville, ni au-dehors sous sa tutélaire influence.

Sans avoir produit des hommes remarquables qui aient fait avancer les sciences ou illustré la littérature, il y avait cependant dans le diocèse des esprits cultivés en assez grand nombre pour qu'on ait pu fonder à Rieux une Société économique et littéraire composée de quarante membres, et qui s'est maintenue jusques à la Révolution. Elle s'était formée en 1780, sous le patronage de M. de Lastic, dernier évêque de Rieux (1).

(1) La réputation littéraire de Rieux ne s'est pas éteinte avec cette Société. Quelques années après parurent les gracieuses poésies de Mme Julie Crabère, née de Thomas, qui eut la gloire de faire renaître le culte de Clémence Isaure, par son *Essai poétique*, lu à la première séance du lycée de Toulouse le 29 avril 1798. Elle prépara ainsi le rétablissement des Jeux-Floraux, que remplaçait alors la Société du lycée dont elle était membre. Les succès

Telle a été dans le temps passé cette petite ville, qui a dû à ses institutions, plus qu'à son importance propre, le rang qu'elle a occupé. Toutefois, sa position topographique, la fertilité du sol et une exposition des plus heureuses ont dû attirer et fixer le choix des premiers habitants. C'est une plaine haute, sillonnée de quelques ravins, entièrement ouverte vers les Pyrénées, et abritée du nord et de l'est par une longue chaîne de collines formant la rive droite de la vallée de la Rize, petite rivière, au cours sinueux et tranquille, qui a donné son nom à la ville. Elle l'enveloppe presque de toute part, servant de fossé à ses anciennes fortifications, dont les traces sont encore visibles. Les constructions renfermées dans cette enceinte, sans être somptueuses, annoncent du goût et de l'aisance. L'ancien évêché, le séminaire et la cathédrale, ornée de son clocher octogone, occupent le fond de la presqu'île, et présentent un ensemble d'édifices religieux qui est tout-à-fait en harmonie avec les idées et les sentiments du moyen-âge (1).

La ville de Rieux a perdu tout ce qui faisait autrefois sa prospérité et sa gloire. Plus d'évêché, plus de judicature, plus d'entrée aux états, plus de robes consulaires. L'industrie, cette reine des temps modernes,

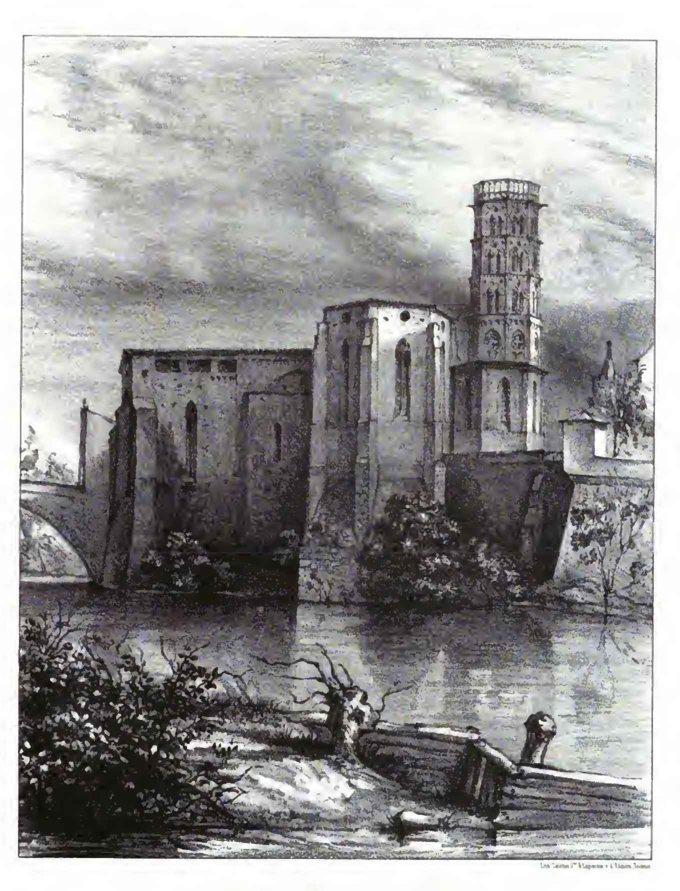
brillants de cette jeune dame, aussi aimable que modeste, furent arrêtés par une mort prématurée. (Voir la *Biographie toulousaine*, par M. Alex. Du Mège.)

(1) La ville de Rieux n'était pas remarquable par ses monuments, si on en excepte son clocher et le portail de l'église cathédrale, qui est un des types de l'architecture gothique du quatorzième siècle. La façade a conservé ses clochetons. Les statuettes et les figures sculptées dans la pierre ont disparu.

Cette église, assise sur l'escarpement de la Rize, était une pièce de la fortification; elle se liait avec la porte d'entrée de la ville, qui est encore debout, à la tête du pont, et dont la façade, du côté de la campagne, est ornée des restes d'un monument élevé en 1678 à la gloire du roi Louis XIV après la paix de Ryswyk. On y lisait, en lettres d'or, l'inscription suivante placée sous le buste du roi :

« Post domitam calvinianam hæresim et pacis leges armis victricibus datas Hispanie, Anglie, Batavie, totiusque germanici cætus, conjuratis cum Cæsare principibus, Antonius Franciscus Berterius Rivorum episcopus, conspirantibus civium votis, posuit anno Domini 1698. »

Ce monument avait été voté, sur la proposition de l'évêque de Rieux, par une délibération du conseil de ville, et l'inscription a été conservée dans un procès-verbal de cette époque. Le buste du roi, en marbre blanc de Gênes, et le soleil représenté au-dessus, ont été détruits. L'inscription est encore lisible.



VUE DE L'EGLISE DE RIEUX

(ancienne Cathédrale des Évêques de Rieux)

n'a pu se naturaliser dans cette cité d'antiques privilèges. La culture intelligente des champs, qui s'allie si bien avec l'amour de l'ordre et la paix publique, est devenue le seul apanage des habitants. Mais il y a des traditions qui ne s'effacent pas ; on les reconnaît ici à une certaine distinction héréditaire, à l'urbanité des formes, et surtout à cet esprit de concorde et de support mutuel qui égalise les positions et que n'ont pu altérer, dans une famille aussi unie, quelques dissentiments d'opinion.

Les archives qui nous ont fourni le sujet de cette communication, n'ont pas été épargnées par la Révolution. Dispersées ou lacérées en partie, il y manque, comme on l'a vu, les documents les plus importants pour l'histoire de ce diocèse et de cette judicature. Elles gisaient, oubliées et sans ordre, dans un vieux meuble de l'Hôtel-de-Ville, où le temps achevait lentement l'œuvre de la destruction ; on les a classées provisoirement, en attendant leur translation, dans le dépôt départemental. Le savant archiviste qui bientôt en prendra possession trouvera, nous n'en doutons pas, dans la précieuse collection de parchemins du douzième au seizième siècle, un dédommagement à ses patientes investigations.

Le colonel GLEIZES.

MONOGRAPHIE DE L'ÉGLISE DE CAZÈRES

(HAUTE-GARONNE).

I.

Cazères a eu, comme toutes les villes anciennes, ses époques de progrès, de luttes, de splendeur et de décadence.

Elle n'a pas été bâtie d'un seul jet; les diverses parties qui la composent ont été juxtaposées, à différentes époques, à la ville primitive. Celle-ci, placée au nord de l'église, dans une presqu'île formée par le confluent de la Garonne et du ruisseau de la *Hourride*, porte encore le nom de *la petite Barrade;* dénomination caractéristique et dont l'étymologie, empruntée à l'idiome local, indique aussi bien que la tradition, encore existante de nos jours, qu'elle était fermée, du côté de terre, par une muraille dont on retrouve encore quelques vestiges.

C'est cette partie de la ville que les habitants disent avoir été bâtie par les Espagnols, prétention que je crois très-fondée et qui vient à l'appui de l'opinion que j'ai émise ailleurs (1).

L'origine de l'autre partie de la ville de Cazères et de ses faubourgs repose sur des traditions si peu certaines, qu'on n'oserait asseoir sur cette base une assertion historique de quelque valeur.

Ce qu'il y a de sûr, c'est que la ville et le château de Cazères ont compté pendant longtemps parmi les possessions seigneuriales de la mai-

(1) *Essai sur une question de topographie celtibérienne à l'occasion de la découverte d'une nécropole près de la ville de Cazères.* — Mémoire lu dans une des séances de la Société impériale archéologique du midi de la France.

son de Foix. C'est ce qui ressort d'un dénombrement fait au roi en 1265 par le comte de Foix : *Et villam de Cazelis quam D. D. de Ganato tenent ab eo : de quâ villa de Cazelis est spoliatus hostiliter et per vim, per Seneschallum D. comitis Pictaviæ et Tolosæ à VI annis citrà* (1).

« En 1376, dit M. Fons (2), le comte d'Armagnac avait enlevé la ville » au comte de Foix. Celui-ci courut l'assiéger. Il pressait vivement la » place ; les assiégés, manquant de vivres, étaient aux abois, lorsque le » duc d'Anjou, gouverneur du Languedoc, envoya au siége Jean de » Bueilh, chambellan du roi et le sien, et deux autres chambellans qui » firent convenir d'une trêve, le 12 novembre de cette année, le comte de » Foix d'un côté, et de l'autre le comte de Pardiac, au nom du comte » d'Armagnac, jusqu'à ce qu'ils pussent s'assembler à Tarbes, où le duc » d'Anjou devait ménager un traité de paix. »

C'est à peu près là tout ce que j'ai pu recueillir de certain sur l'histoire de Cazères. Ce que je pourrais ajouter, en dehors de ce qui précède, ne repose que sur des traditions peu sérieuses et ne supporterait pas aujourd'hui l'épreuve d'une saine critique.

Nous aurions certainement un fonds de richesses précieuses pour l'histoire si les archives de la ville n'avaient pas été brûlées sur la place publique, l'an VII de la République française. L'église est le seul monument qui soit demeuré debout, et qui, malgré les mutilations qu'il a subies, mérite de fixer l'attention de l'archéologue. Aussi ai-je cru devoir en faire le sujet d'une monographie spéciale.

II.

EXTÉRIEUR.

La façade est remarquable par un ensemble de décorations, appartenant toutes à l'époque ogivale du treizième siècle. Le portail, tout en pierre de taille, se compose de six élégantes colonnettes, supportées par

(1) Cité par M. Fons dans sa notice sur l'arrondissement de Muret, p. 186.

(2) *Loco cit.*

de petites bases engagées aux trois quarts dans le mur et couronnées de jolis chapiteaux à feuilles de choux frisés.

Un arc d'ogive à tiers-point forme la voussure, qui se divise en six compartiments. Les moulures qui la décorent sont rondes, comme toutes celles de la première période ogivale.

Les nervures, qui indiquent chaque division et qui retombent sur les chapiteaux des colonnettes, se composent d'un tore à pointe mousse, accompagné de chaque côté d'un cavet s'engageant dans une gorge profonde.

La pointe mousse qui règne sur le tore est déjà très-prononcée et commence bien à s'élargir.

La voussure est surmontée d'un fronton triangulaire orné de crochets. Le fleuron supérieur est absent, et un rang de crochets a été enlevé.

Aux deux côtés du portail sont deux niches renfermant chacune une statue mutilée. Ce sont les deux martyrs saint Etienne et saint Laurent, revêtus de leur tunique de diacre. Ces niches sont, comme le portail, décorées de deux colonnettes engagées dans les angles et supportant, sur leurs chapiteaux feuillagés, les deux arcs d'une ogive à tiers-point, surmontée d'un fronton triangulaire garni de crosses végétales. Le fleuron supérieur a partout disparu.

Au-dessus du grand fronton règne une série de neuf arcatures ogivales du même genre, supportées par des corbeaux à triple saillie.

Au-dessus une corniche, déjà très-fruste, surmontée de chaque côté d'une baie à plein cintre, maçonnée, renfermant un cadre en pierre de taille, divisé lui-même en deux petites baies par un meneau droit. Chacune de ces baies est terminée par un cintre très-surbaissé, dont l'un conserve encore les restes d'une petite arcature trilobée; elle est surmontée d'une circonférence enfermant un joli quadrilobe ouvert, dans le goût du quatorzième siècle.

La façade était flanquée primitivement de deux tourelles, actuellement démolies. L'une d'elles a été remplacée, il y a environ vingt ans, par une gracieuse tourelle en spirale, bâtie en briques, et dont la base repose à peu près à hauteur du faîtage. Il est bien fâcheux que la galerie qui courait autrefois le long de la façade en forme d'attique, et qui semblait réunir les deux tourelles, ait été remplacée par une affreuse maçonnerie pleine, percée de huit ouvertures cintrées, mais sans style.

Sur le flanc droit, du côté de la Garonne, on voit une belle galerie en pierre de taille. Les travées sont formées par une série d'arcades à plein cintre retombant sur des piliers carrés. Au-dessous coule une source d'eau vive autrefois très-vénérée. Quelques fidèles conservent encore un peu de cette foi traditionnelle léguée comme un précieux héritage par leurs pieux ancêtres. Ils viennent boire l'eau de la fontaine de Notre-Dame et la prier de leur être secourable.

Un Christ, évidemment ancien, mais auquel je n'ai pu assigner de date certaine, à cause du peu de temps que j'ai eu pour l'examiner, est conservé dans cette galerie.

III.

INTÉRIEUR.

La première chose qu'on remarque en entrant dans l'église sont trois tableaux sculptés sur bois en bas-relief. Celui de droite représente la *Présentation de Jésus au temple*. Celui de gauche, la *Nativité de la sainte Vierge*. Sous la tribune de l'orgue, il en est un autre de forme ronde représentant l'*Assomption de la sainte Vierge*. Il n'y a rien à signaler de particulier dans ces trois tableaux, qui sont tous de la Renaissance.

Toute l'église est voûtée d'arêtes. C'est toujours l'ogive à tiers-point qui règne dans l'intérieur du monument. De triples colonnes engagées, réunies en faisceaux, supportent la retombée des arcs de la voûte sur leurs jolis chapiteaux sculptés et dorés. Tous ces chapiteaux sont animés; ce sont des animaux fantastiques, des têtes grimaçantes, etc.....

La chapelle de la Vierge n'a rien de bien remarquable au point de vue de l'art; mais la protection que la mère de Dieu accorde à ceux qui vont l'y prier l'a rendue célèbre. Bien des miracles s'y sont accomplis. Deux *ex-voto*, offerts par la reconnaissance, nous apprennent qu'une femme de Valentine a été guérie par la protection de la reine du ciel, et un prêtre sauvé d'un naufrage sur la Garonne.

On fait tous les ans une procession commémorative dont l'institution remonte à 1630; cette procession se fait avec le Saint-Sacrement. C'est en exécution d'un vœu adressé à la sainte Vierge par les habitants de Ca-

zères affligés d'une *maladie contagieuse et pestilentielle*. Ce vœu fut ratifié par l'evêque de Rieux et autorisé par lettres patentes du roi, homologuées au parlement de Toulouse en 1632. Toutes les pièces concernant ce mémorable évènement sont conservées dans les archives de l'église.

Le rétable de la chapelle de la Vierge a été changé depuis peu d'années. Il y avait autrefois des colonnes torses, en bois, ornées, dans leurs cavités, d'une vigne rampante chargée de ses fruits. Des anges, fort bien sculptés, se détachent en relief et sont disséminés, dans diverses attitudes, sur toute la longueur du fût des colonnes. Elles ornent maintenant la chapelle de Saint-Crépin. Le dessus du tabernacle de cette chapelle est en bois sculpté dans le goût des premières années du seizième siècle. Derrière le tabernacle on a creusé une petite niche renfermant la statue du saint dont la chapelle porte le nom. Cette niche est à fronton triangulaire surmonté d'un arc à contre-courbures.

SANCTUAIRE.

Le rétable du sanctuaire est tout en bois. Il se compose de six tableaux reliés entre eux par des décorations dans le style de la Renaissance. Ce sont des colonnes corinthiennes renflées et cannelées. Puis, sur les lambris, des faisceaux de fruits, des guirlandes, et, sur les saillies, des urnes.

Les tableaux reproduisent quelques scènes de la vie et du martyre de sainte Quitterie patronne de l'église (1).

Legenda sanctæ Quitteriæ, ex Breviario rivensi.

(1) Quitteria ex regià stirpe, sed infideli, nata, patrem habuit Catilium, Galliciæ regem; matrem veró Calfram quæ, uno partu, in civitate Belengiâ (quæ nunc *Baionnâ* dicitur) propè civitatem Tudensem, novem edidit filias : Geniveram scilicet, Victoriam, Eumeliam, Germanam, Margaritam, Marcinam, Quitteriam, Basiliam et Liberam. Verùm mater arcanorum cœlestium veræque pietatis penitùs ignara, ex tam mirâ fæcunditate undè lætari debuisset, in desperationem acta præ pudore, deperdendâ totâ sobole init consilium, adhibetque obstetricem suorum omnium secretorum consciam, quæ recens natas novem filias suffocandas, in flumen cautissimè projiciat. At bona mulier, obstetricum egyptiarum æmula, tùm humanitate ergà infantulas commota, tùm pietate erga Deum, effert quidem foris data pignora, sed Dei ductu nutricibus tradit christianis, à quibus cum lacte divinæ fidei succum hauserunt, earumque studio sacrum Baptisma receperunt.

Tractu temporis per novum Imperatoris edictum, suscitato persecutionis turbine, novem

Premier tableau à droite. — Il représente la merveilleuse fécondité de Calfra, mère de notre sainte, et le danger que courut celle-ci avec ses sœurs d'être précipitée dans le fleuve. On voit au premier plan la sage-femme qui les sauve en les confiant à des nourrices chrétiennes.

Deuxième tableau à droite. — Il est placé un peu plus haut que le précédent. Nous y voyons sainte Quitterie en prières et prosternée. Deux anges apparaissent dans le haut du tableau. L'un d'eux lui présente un livre ouvert et lui indique un désert. L'autre porte la palme du martyre. Le paysage dans lequel se passe cette scène fait allusion à ce trait de la vie de sainte Quitterie où un ange lui indique la montagne d'Oria comme devant être un lieu de refuge, jusqu'à ce que le ciel la rappelle dans la ville.

Premier tableau à gauche. — L'artiste a représenté ici le jugement et la condamnation à mort de sainte Quitterie. Son père, n'ayant pu réussir,

sorores jam adultæ apud patrem tanquam ignotæ cum multis aliis, quod Christum colerent, accusantur, qui de genere, de nomine, de religione aliisque variis eas interrogat. Ad quæ omnia generosè admodùm et paucis : *si*, inquiunt, *progeniem quæras*, *filiæ tuæ sumus*, *si conditionem*, *Christi famulæ*.

Stupefactus pater, ex uxore tandem quæ contigerant certò didicit : undè cœpit deinceps cum iis mitiùs agere, et aggredi blandimentis quod vi ferroque decreverat. Sed incassum ; nec enim à proposito vel arte, vel minis potuerunt unquam abduci. Commota parentum viscera concedunt inducias, impunè itaque sinuntur abire ut sibi consulant.

Liberatæ igitur, dùm unanimes intentiùs orant, jubentur divinitùs ab invicem secedere. Quò effectum est ut plures provincias suæ fidei splendore collustrarent. Omnes enim cum ingenti Ecclesiæ fructu candorem virginitatis martyrii fulgore decorârunt.

Beata quidem Quitteria sororum deinceps avulsa consortio, dùm quàdam die majori cum fervore instaret orationi, ab angelo monetur ut in montem, Oriam nomine, se conferat, ibi in silentio, spe et oratione moratura, donec è cœlo aliud sibi præcipiatur. Peractis eo loci aliquod diebus in rerum cœlestium contemplatione, jubetur ab angelo in urbem redire. Confestim apud patrem sistitur, ab eoque de nuptiis interpellatur, quibus ut obicem ponat, Christo desponsata, ejusdem angeli nutu patrios fines deserit, et cùm triginta aliis virginibus, necnon octo viris præstantibus in vallem Aufragiam sese confert, ubi post duros carceres, post varia pro fidei defensione et propugnatione tolerata supplicia, post multa patrata miracula quibus regem Provinciæ plerosque alios ad Evangelii notitiam pellexit, tandem impii patris, qui eam diù conquiri jusserat, mandato, capite plexa est anno circiter post Christum centesimo trigesimo. Hoc verò mirum tunc accidit ut amputatum caput propriis manibus sublatum ad septuaginta duo stadia portavertit ubi sepulta est.

Nunc civitas est Adurensis (Aire) quæ ejus gaudet et fulcitur patrocinio. Implorari solent ab incolis ejus suffragia adversus rabiem et rabidorum animalium morsus.

par ses caresses ni ses menaces, à lui faire abjurer sa foi, foule aux pieds tous les sentiments de la nature et la condamne à avoir la tête tranchée. Cet ordre impie fut donné et exécuté environ dans la cent trentième année de l'ère vulgaire.

Deuxième tableau à gauche, élevé au niveau du deuxième tableau de droite. — C'est l'apothéose de notre jeune et courageuse martyre. On la voit entrant à demi dans la gloire. Un nuage, qu'elle laissera bientôt au-dessous d'elle, nous indique qu'elle a quitté la terre et qu'elle arrive au ciel. Deux anges la reçoivent et semblent l'aider à monter jusqu'au pied du trône où l'attend le Dieu pour lequel elle vient de donner sa vie. Son écharpe dorée flotte dans les airs.

Derrière le maître-autel on a placé le tableau qui représente son exécution. Le milieu est occupé par sainte Quitterie à genoux, les mains jointes, et par le bourreau, qui de sa main gauche soutient la tête de la jeune vierge par les cheveux, tandis que sa main droite a levé le glaive pour la frapper. Au bas du tableau une femme, moitié à genoux moitié assise, semble se préparer à recevoir, dans sa main gauche, la tête de la jeune martyre, et sa main droite. tendue vers ses compagnes désolées, indique évidemment qu'elle les console et les encourage.

Il vaudrait mieux peut-être que ce tableau fût à la place de celui qui représente l'apothéose de sainte Quitterie. Il y aurait plus d'harmonie dans l'ensemble et plus de logique dans les détails. Les faits s'enchaîneraient mieux et l'on arriverait ainsi, sans effort et sans interruption, au dernier tableau placé au faîte et comme au couronnement de cet émouvant poème.

Ici sainte Quitterie s'offre à nos regards portant entre ses mains sa tête qu'on vient de trancher. Nos pieuses légendes mentionnent plusieurs autres saints martyrs qui ont accompli le même prodige, et cette similitude, dans un fait aussi merveilleux, pourrait bien autoriser à penser, ce me semble, qu'il y a là plutôt un symbole qu'une réalité. Peut-être l'artiste qui a eu le premier cette pensée, a-t-il voulu indiquer par là que ceux qui donnent leur vie pour la foi, ne meurent pas en vérité, mais qu'ils commencent alors une vie que le glaive du bourreau ne pourra plus atteindre.

Cette dernière scène est couronnée par l'apparition du Christ nimbé qui se montre dans sa gloire où il attend celle qui vient de mourir pour son amour.

Occupons-nous maintenant de quelques-uns des principaux détails qui accompagnent les différentes scènes que nous venons de parcourir.

A droite et à gauche de l'autel sont deux niches où l'on a placé, du côté de l'épître, sainte Marguerite, qui tient dans sa main droite une chaîne passée au cou d'un dragon renversé qu'elle foule aux pieds. C'est une allusion, aussi évidente que peu exacte, à la victoire remportée par cette jeune et courageuse martyre sur le démon qui lui apparut plusieurs fois dans son cachot sous des formes horribles (*vide* Bolland., *die vigesimâ Julii*, cap. III, 29, 30, 31). Dans sa main gauche est la palme du martyre.

Du côté de l'évangile, sainte Catherine, tenant de la main droite un morceau de roue dentée, instrument de son supplice. Elle a sa main gauche appuyée sur son cœur, dans l'attitude de la prière.

A côté de sainte Catherine, dans une autre niche, saint Exupère, en costume d'évêque, bénissant de la main droite et portant dans sa main gauche une croix.

A côté de sainte Marguerite, saint Eloi, en costume d'évêque, tenant un livre ouvert appuyé sur sa hanche droite et dans sa main gauche une crosse ou *baculum pastorale*.

A droite et à gauche du maître-autel, chacun dans une belle niche, sous une élégante coupole à coquille, on remarque, du côté de l'évangile, saint Jean-Baptiste; du côté de l'épître, saint Sébastien. Ces deux statues sont d'une exécution bien meilleure que toutes les autres.

Sous les deux premiers tableaux de la vie de sainte Quitterie, à droite et à gauche, sont deux bas-reliefs dans le même goût que le reste du rétable. Ce sont des anges musiciens parmi des cahiers ouverts, des croix, des crosses, des mitres, des tiares, des chandeliers, des cloches, des encensoirs, des ciboires, des ostensoirs, des aiguières, des plateaux, des bannières pliées dont les bâtons sont terminés par des croix à croisillons égaux et pattés. Ce sont, peut-être, les quatre bâtons et l'étoffe d'un dais.

Au-dessus de sainte Catherine et de sainte Marguerite, sur deux consoles à tête d'ange, sont deux statues sous forme de jeunes femmes. Ce sont la Foi et l'Espérance caractérisées par leurs attributs. Sur deux autres consoles, également à tête d'ange, deux corbeilles de fruits. Elles occupent probablement la place de la Charité et de la Religion.

Une des choses les plus remarquables, dans l'église de Cazères, c'est un beau baptistère du quatorzième siècle. Cette cuve sacrée est tout en pierre et elle affecte une forme assez particulière pour devoir être mentionnée. Elle est à dix pans au lieu de huit. D'après quelques Pères, le nombre huit était ici symbolique. La création, disaient-ils, ayant coûté sept jours, la régénération devait avoir aussi son jour sacré et contribuait ainsi à former le nombre *huit*, comme étant, d'après saint Augustin, celui de *la résurrection*.

Le sol sur lequel s'élève cette piscine est plus bas que le niveau de la chapelle. C'est, peut-être, pour continuer les traditions de l'antique symbolisme chrétien qu'on a descendu le sol du baptistère au-dessous de celui qui l'environne.

Conformément à la doctrine catholique, si bien exprimée par saint Paul dans ces paroles : *Consepulti enim sumus cum illo per baptismum in mortem : ut quomodò Christus surrexit à mortuis per gloriam Patris, ità et nos in novitate vitæ ambulemus*, dans la pensée de nos pères, le baptême était une sépulture; c'était une mort et une résurrection, une mort à l'homme ancien au premier Adam, une vie avec l'homme nouveau qui est le Christ. C'était donc tout un enseignement que cette descente de quelques marches qu'il fallait faire pour arriver à la fontaine de la régénération. C'est pour demeurer fidèle à ce touchant symbolisme que saint Charles, dans ses conciles de la province de Milan, donne cette règle : *Situs baptisterii* (*tam more romano quàm ambrosiano...*) *esse debet... ità profundus, ut à capellæ pavimento descendatur tribus saltem gradibus, hocque descensu et aliquantulà profunditate, aliquam sepulchri similitudinem exhibeat.*

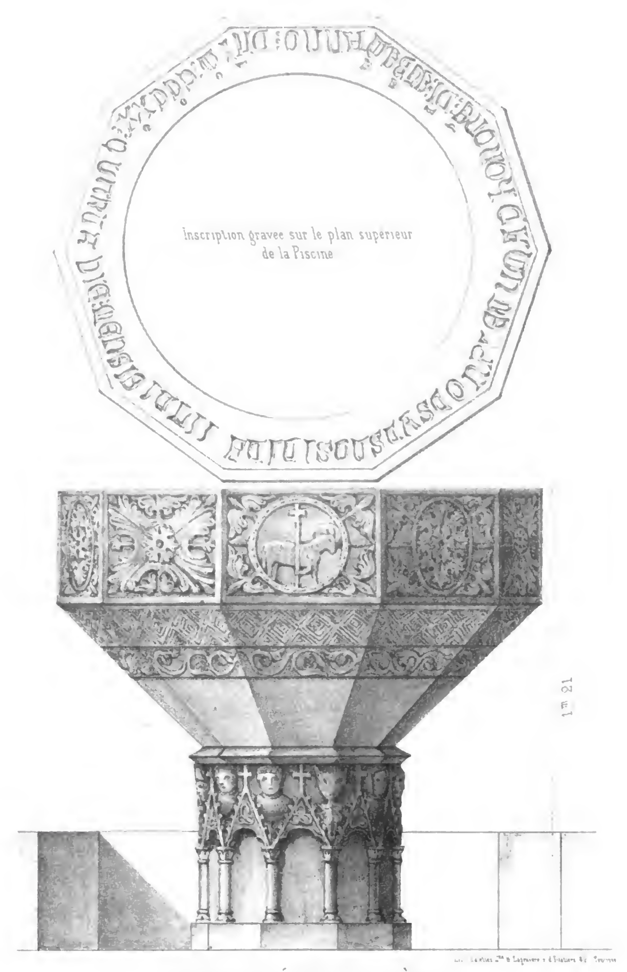
Le pied de ce décagone est orné, sur chaque face, d'un fronton triangulaire surmonté d'une croix pattée à croisillons égaux. Chaque côté du fronton est orné de crochets dans le goût de l'époque. Au-dessous les deux côtés sont reliés par une arcature trilobée, et surmontée, sous l'angle du fronton, d'un trèfle ouvert; le tout repose sur une colonnette engagée, supportée par une base et couronnée d'un chapiteau. Chaque face est séparée par des figurines diversement coiffées, et, alternativement, d'homme et de femme.

Plus haut, à la partie formant biseau, deux rangs de décorations. Le



FAÇADE DE L'ÉGLISE DE CAZÈRES





PISCINE DE L'ÉGLISE DE CAZÈRES



rang inférieur est composé d'entrelacs feuillagés, et le supérieur d'une série de losanges concentriques.

La partie supérieure, divisée aussi en dix compartiments, est ornée de médaillons dont les deux principaux, opposés, représentent, au milieu d'une circonférence supportée par des animaux fantastiques, d'un côté un agneau crucifère, et de l'autre un agneau pascal. L'agneau crucifère seul est nimbé.

Les autres médaillons sont formés de feuilles et de fleurs. Ici l'artiste n'a consulté que son caprice.

L'inscription qui règne sur le bord supérieur est en belles lettres onciales du quatorzième siècle. Voici cette inscription : ***Fuit istud vas conpletum*** (sic) ***ad honorem Domini et beatæ Mariæ anno Domini millesimo trecentesimo vigesimo, quartâ die mensis Julii.*** Je suis heureux de signaler l'existence de ce charmant joyau archéologique, le seul que je connaisse dans nos contrées méridionales, et qui cependant n'a pas eu encore, que je sache, les honneurs de la publicité.

Je dois mentionner, en finissant, une belle porte du seizième siècle que j'ai remarquée dans le faubourg Villeneuve. Elle est en pierre de taille et à linteau droit. Au milieu du linteau, sur un soleil dont les rayons s'élancent de tous côtés, est un écusson. Tenants, deux anges. Il porte le monogramme du Christ. Une couronne d'épines entrelacées paraît un peu au-dessus. Sur les deux bouts du linteau, deux cartouches dont l'un porte une inscription si fruste qu'il est impossible de la déchiffrer ; l'autre porte le millésime 1547. On prétend que cette porte provient de l'ancien couvent des Jésuites

L'abbé M. B. CARRIÈRE,

membre résidant.

STATUTS INÉDITS

DE

L'ANCIENNE CONFRÉRIE DE SAINT-JACQUES DE MURET.

Dans la vie d'un peuple, chaque époque se peint elle-même par ses idées plus ou moins religieuses autant que par ses arts et ses monuments. Dans le moyen-âge, si fertile en associations de toutes sortes, les confréries n'en furent pas le trait le moins distinctif. Leur origine remontait au onzième siècle. Depuis cette époque, les confréries, celles principalement qui se formèrent dans un but purement religieux, devinrent nombreuses en France, dans les provinces méridionales surtout où leur organisation et leur puissance paraissent s'être développées beaucoup plus que dans le nord. Un auteur qui écrivait dans les premières années du dix-septième siècle (1), cite comme l'une des plus anciennes associations celle des Pénitents-Gris d'Avignon, instituée le 14 septembre 1228. Deux ans après, Amaneu Ier, archevêque d'Auch, approuva les statuts de la confrérie du Saint-Sacrement établie dans l'église de Saint-Michel de Montaut (2). Mais, déjà, près d'un siècle et demi auparavant, le 15 mai 1089, Guillaume Ier, archevêque de la même ville, avait approuvé les statuts d'une confrérie érigée en l'honneur de saint Pierre au mois de janvier 1088, dans l'église de Lillète de Saurimonde, archiprêtré de Lussan (3).

Ces sortes d'associations contenaient déjà, on ne saurait le méconnaî-

(1) De Molinier, prêtre, *Traicté des confréries pénitentes*, p. 23.
(2) Dom Brugèles, *Chr. eccl. du diocèse d'Auch*, p. 118 et 452.
(3) *Ibid*, p. 448.

tre, le germe de ces institutions de prévoyance qui existent de nos jours et qui, sous le titre de sociétés de secours mutuels, ont été réglementées par un décret de l'année 1852 (1). Mais, il faut le remarquer, l'établissement des confréries au moyen-âge n'avait uniquement pour but que de ranimer la piété des fidèles en les unissant entre eux par une douce et touchante confraternité de prières et de charité. Dans ces siècles de foi religieuse, les chrétiens avaient senti le besoin de se réunir en confrérie, d'établir des règlements protecteurs et de déléguer à quelques-uns d'entre eux le gouvernement de la communauté.

C'est de l'une des plus anciennes de ces associations établies dans nos contrées que je viens communiquer aujourd'hui à la Société archéologique les règlements inédits que mes recherches m'ont fait découvrir. Ces anciens statuts ne sont pas, d'ailleurs, sans intérêt, aujourd'hui que l'on aime à recueillir tous les documents qui révèlent les mœurs domestiques de nos aïeux. On ne comprend jamais mieux les mœurs d'un peuple, a dit avec raison un écrivain moderne (2), que dans les règlements intimes qui lient les individus.

Il y avait, avant la Révolution, dans les églises de la ville de Muret plusieurs confréries qui y étaient établies depuis des siècles. La plus ancienne et sans contredit la plus renommée était celle de Saint-Jacques, instituée dans l'église de ce nom à une époque dont je chercherai bientôt à fixer la date. Elle fut fondée pour prier en commun ou en particulier pour les confrères défunts. L'histoire des siècles passés et surtout du moyen-âge nous apprend que les bourgeois et le peuple autant que les plus hautes classes de la société ont aimé à rendre des honneurs aux morts.

Les statuts de la confrérie dont je parle, rédigés d'une manière assez confuse, comme tous les actes de ce temps-là, furent traduits au commencement du seizième siècle en langue vulgaire du pays, qui n'est autre que l'un de ces idiomes dégénérés de la langue romane du moyen-âge. Il est à regretter que le texte original, qui était en latin, ne nous ait point été conservé. Lors de la traduction qui en fut faite par un notaire de la ville de Muret,

(1) 27 mars 1852.

(2) Monlezun, *Histoire de la Gascogne*, tome II, p. 82.

dont le nom était Philippe de Lagrange, tout ce qui constitue la solennité de l'acte, c'est-à-dire la date, les témoins, le nom du notaire, a été omis par le traducteur; il n'a conservé que les statuts proprement dits, la substance de l'acte. Voici le préambule dont il a fait précéder la traduction de ces statuts. Je crois utile de le rapporter textuellement, parce qu'il contient l'historique de cette traduction.

A l'honor de Dieu, de la verges Maria et de totz los sanctz et sanctas de Paradis, et en commemoration de mossur sanct Jacme de Compostella en Galice, es estada stablida et fundada certana confraria en la Gleyza parrochiala de mossur sanct Jacme de la villa de Muret, diocesa de Tholosa, contat de Comenge; sur la fundation et stabliment de laquala confraria son estatz feytz, stablitz et ordenatz plusies privileges et statutz per manera de instrument auctentic entro los senhors de consolz de la dita villa de Muret et confrayres de la dita confrayria que eran per aquet temps tant per els que per lors successors en lodit consolat et confraria au temps advenir : losquals son estatz laudatz et autorisatz per maneyra de privileges et libertats, per noble et puissant senhor monseinhor Bernard, por lodit temps conte de Comenge; et après, aquels privileges, affin que fossan plus manifestes et facilz à entendre à tota persona avent son voler et devocio à la dita confrayria, son statz translatatz de latin en nostre cumun lengage per my notari dejos escriut, l'an mil cinq cens et vingt ung et quinzième iorn deu mes de abril, estans bayles de la dita confrayria : Johan Paysiet major de Dias, Bernard Lauvanhac, Bertol de Royan et Siccard de Visa, de la dita villa de Muret habitants : à la requisition deusqualz ey feyta ladita translacion per maneyra de extreyt deudit instrument en forma et maneyra que s'en sec :

Suivent ici les statuts qui se composent de 17 articles. Sept de ces articles sont consacrés à régler minutieusement les obligations des membres de l'association en ce qui concerne les honneurs à rendre aux confrères défunts :

Le jour de la mort d'un confrère, il était défendu aux autres de sortir de la ville sans la permission des bayles, ou à moins qu'ils n'eussent une excuse légitime, que le trépassé n'eût été inhumé (art. 3). *Si aucun dels dits confrays moria de matin ho de vespre, que degun deusdits confrays*

no sortira point de la villa sens licensa et voluntat deus bayles... iuscas à tant que aquel trespassat sera sepulturat, si no que aya legitima excusa.

Quand le décès arrivait sur le soir, tous les confrères devaient se rendre à la maison mortuaire, y porter un cierge de cire d'une rase de long, et y veiller le mort toute la nuit, selon qu'il était réglé par les bayles (art. 4) : *Que si aucun deusdits confrays decedia ho trespassaba de vespre, que tots et chescun los dits confrays seran tenguts de anar à la mayson deudit trespassat he portar une candela de cera de una rasa de lonc he veilhar lo corps d'aquel trespassat per aquela neyt, ainsi que sera advist ausdits bayles que se deura fer.*

Si un confrère venait à mourir hors de la ville dans le rayon d'une lieue et qu'il dût y être enseveli, les autres confrères devaient aller lui rendre les honneurs et assister à ses funérailles (art. 6) : *Que si degun deus dits confrays moria et se seulia deffora de la villa de Muret, que tous los autres de la confrayria seran tenguts de le anar fer honor à las funerailhas et sepultura iusques à une lega à l'entor de la vila, eno plus.* Et si le confrère décédait hors du pays, la confrérie était tenue de faire dire une messe pour le repos de son âme et de lui faire tous les honneurs accoutumés comme s'il fût mort dans la ville même (art. 8) : *Que si alcun moria de fora pays, que la dita confrayria sia tenguda de fer dire une missa per la anima d'aquel trespassat et luy fer toutas las honors necessarias, ansi come si fos mort en la dita vila de Muret.*

Si un confrère devenait si pauvre qu'à la fin de ses jours il ne laissât point de quoi pour le paiement de ses funérailles, la confrérie devait y pourvoir et lui faire faire les honneurs selon son état, ainsi qu'il était réglé par les bayles (art. 9) : *Que si per adventura alcun de la dita confrayria venia en si grand indigencia et pabretat per moyen de la quala, à la fin de sos iorns, no agues de que fer las causas necessarias à sas funerailhas et so terament, que tots los dits confrays sian tenguts de li fer las honors he pagar totas las funerailhas segon son stat he facultat, à l'arbitre deus dits bayles de la dita confrayria.*

Après la mort d'un confrère, tous les autres devaient faire dire une messe dans l'église paroissiale de Saint-Jacques pour le repos de son âme, et chacun devait aller offrir au prêtre qui la célébrait un cierge de

cire d'une rase de long, et un pain de la valeur d'un denier tournois que les bayles distribuaient ensuite aux pauvres (art. 5) : *Quant aucun de aquels sera trespassat, que totz los autres confrays seran tengutz de fer dise una missa per la anima deudit trespassat en la dita gleysa paroquiala de Sainct-Jacme de Muret, et chescun deusdits confrays anara ofrir una candela de cera de una rasa de lonc à ladita missa per debant lo capela que la disera, et un pan de la valor de ung dine tornes, loqual sera bailhat et distribuit aux paubres he mendicans per los bayles per la anima d'aquel trespassat.*

Les autres articles sont relatifs à l'organisation et à l'administration de la Société.

S'il faut en juger par l'étendue des obligations que contractaient ceux qui se présentaient pour être agrégés à la confrérie, il n'est pas douteux que l'entrée n'en était possible que pour les personnes qui jouissaient de quelque aisance, et que celles qui se trouvaient déshéritées des biens de la fortune en étaient nécessairement écartées. Et, en effet, nul, d'après l'art. 12, ne pouvait être reçu en la confrérie, s'il n'avait fait le pèlerinage de Saint-Jacques de Compostelle : *Si primerament ho es estat Romieü deudit mossur Sanct-Jacme de Compostella*; ou s'il ne promettait de le faire dans l'année de sa réception : *Ho que prometta de l'y anar dedins ung an après la dita reception*; ou s'il ne prenait l'engagement de payer à la confrérie une somme égale à celle qu'il aurait dépensée s'il l'avait effectué : *Ho si no que bailhe autant de argent à la dita confrayria com despenderia en fesent lo dit biatge, si lo cas era que no poges anar audit Rumiaütge*, somme qui ne devait pas être minime.

Tout confrère nouvellement reçu devait payer, pour droit d'entrée, une somme de 12 deniers toulousains (art 13) : *Pagara per so novel intrament la soma de dotze dinies tholosans* (1).

(1) On trouve le moyen de déterminer la valeur réelle des monnaies du pays toulousain dans un acte de 1202 qui nous apprend que 20 sols toulousains valaient un marc d'argent fin (*Trés. des chartes*, s. 13, n. 52). A cette époque le marc d'argent valait environ 52 fr. de notre monnaie, et par conséquent le sol valait 2 fr. 60 c., et le denier qu'on appelait ramondin, valait 0 fr. 22 c.; l'obole, 0 fr. 11 c.

A tout confrère qui était reçu on donnait lecture des statuts, et le récipiendaire jurait et promettait sur la foi de son corps d'en observer de point en point les prescriptions; et à l'exécution de cette promesse, il obligeait tous ses biens (art. 14) : *Que jure et prometa sur la fé de so cos de tener et observar las ditas causas de point en point en ypotheca et obligance de tots sos biens tant que vivra en aquet monde.*

Le comte de Comminges, du nom de Bernard, qui vivait lors de l'organisation de la confrérie, avait autorisé les confrères à s'assembler toutes les fois qu'ils le jugeraient nécessaire pour s'occuper des affaires de la confrérie, sans s'exposer à être recherchés comme faisant monopole (art. 17) : *Volguec et autrejec lodit senhor que los dits confrays ayan facultat, libertat et permission de se assemblar et congregar ensemble totas et cantas vegadas que bon lor semblara per tenir conseilh deus negociis et affers de la dita confrayria, sens encorre alcuna pena ho estre reputat de fer monopoly, et asso sens prejudici et interets deudit senhor.*

Mais chaque année, régulièrement, le dimanche après la fête de saint Jacques, tous les confrères devaient se réunir, et chacun d'eux devait verser entre les mains des bayles la somme de 12 deniers toulousains, valant 30 deniers tournois (art. 7) : *Et que chescun deusdits confrays sia tengut de bailha lodit iorn entre las mas deusdits bayles la soma de dotze dines tholosans, forte moneda valens trente dines tornes ;* et le montant de ces sommes se distribuait ensuite aux pauvres de Dieu et à ceux de la confrérie (*ibid.*) : *De laquala soma sera feyta une refection per los praubes de Dieu et per los dits confrays de la dita confrayria.* Il est facile d'apercevoir ici le germe de nos sociétés de secours mutuels.

Le même jour, on devait faire célébrer une messe en l'honneur de Dieu, de la Vierge Marie, de saint Jacques, de tous les saints et saintes, et chacun des confrères était tenu d'aller offrir au prêtre qui la célébrait un cierge d'une rase de long (art. 7).

Le jour de la fête du saint patron, on élisait un ou plusieurs bayles chargés de l'administration des affaires de la confrérie : *Sera feyt, depputat et ordenat un bayle et demonstrador deus affers de ladita confraria ho dus ho plusors, tant que sera advist entre los dits confrays*

que mielh se trovara ho poyra fer. Ces bayles avaient pouvoir de la représenter tant en jugement que dehors, de poursuivre le recouvrement des dettes et legs et d'en recevoir le montant (art. 2) : ***Losquals bayles auran puissance et auctoritat de exercer et administrar los negociis et chargas de ladita confrayria tant en iuggement que deffora, et aussi demanda, exiger et receber los deutes et legatz de aquela.***

Avant la Révolution, les confréries autorisées par le pouvoir compétent formaient un corps moral capable d'acquérir et de posséder des biens. Les statuts de l'ancienne confrérie de Saint-Jacques de Muret avaient été approuvés par les comtes de Comminges, souverains du pays. Aussi nous voyons que les bayles de cette confrérie, élus annuellement, pouvaient acheter, vendre, engager les biens de l'affiliation, en un mot contracter en son nom : *Crompar, vendre, enpenhar, et autrement aliener deus biens de ladita confrayria et contractar per lo profeyt de ladita confrayria;* Mais néanmoins après avis et délibération des confrères pris à la majorité des voix : *et am lo coscilh et deliberation deus dits confrays ho de la maior partida de aquels que seran per aquet temps* (art. 2).

Si quelqu'un des confrères refusait de se soumettre aux obligations imposées par les statuts, les bayles pouvaient l'y contraindre et le forcer à payer, en punition sans doute de sa désobéissance, une livre de cire à la confrérie (art. 10) : *Que si alcun era revelle ho recusant de tener et accomplir las causas contengudas et expressadas en los artigles de susdits, que los bayles poscan executar lodit revelle et desobeissant et lo constrenhe à pagar una livra de cera à la confrayria.*

Le comte Bernard avait autorisé la confrérie à s'imposer telles tailles et contributions qu'elle jugerait nécessaires pour le besoin de ses affaires : *Volguet et autrejec lodit senhor conte Bernard que losdits confrays poscan enpausa et cotisa tailhas et empaous entre els per los affers de ladita confrayria, sens que sos officies poscan pretende alcun encorroment de pena contre els per los dits affers;* pourvu qu'il n'en résultât aucun préjudice pour les intérêts du comte : *mas totas vegadas que aquo se fassa sens alcun domatge deudit senhor* (art. 16). — Bien plus, le comte avait autorisé son bayle, le bayle comtal, à contraindre les récalcitrants, sur la simple réquisition des bayles de la confrérie, à

exécuter les statuts, soit pour le paiement des collectes et contributions délibérées par les confrères, soit pour toutes les autres affaires de la confrérie (art. 15) : *Que à la sola et simple requisition deus dits bayles de ladita confrayria, lo bayle contal de ladita vila* (de Muret) *anc, incontinent et seno delay, executar un chescun contradisent aus presents estatuits per promessas* (promesses), *leysas* (collectes), *ho empaus* (contributions) *feyts per los confrays et per totas autras causas concernentes los negociis et utilitat de ladita confrayria;* et ce, moyennant le salaire d'un denier toulousain pour le bayle comtal (*ibid.*) : *et asso sens aucuna exposition de claus sinon de ung denier tholosan per lo salari deudit bayle solament.*

Les confrères étaient libres de se retirer de l'association; mais en se retirant, il fallait payer tout ce qu'ils lui devaient, et en cas de refus, les bayles pouvaient les y contraindre (art. 11) : *Que si alcun volia sortir de ladita confrayria, que los dits bayles de aquela poscan executar et constrenhe aquel tal de pagar et satisfer totas causas en lasqualas seria tengut en ladita confrayria.*

Tels sont les principaux articles du règlement constitutif de la Société de Saint-Jacques de Muret que les bayles présentèrent à la sanction de Bernard, comte de Comminges, et qui fut traduit, comme je l'ai dit, en 1521, par un notaire de Muret, du latin en langue vulgaire du pays. Me Philippe de Lagrange ne dit pas s'il rendit aux bayles l'original des statuts qu'il venait de traduire ou s'il le garda devers lui. Quoi qu'il en soit, ce document, curieux à plus d'un titre, a eu le sort de tant d'autres qui sont depuis longtemps perdus.

J'ai dit plus haut que le traducteur avait omis la date des statuts, le nom du notaire qui les rédigea et celui des témoins dont il se fit assister. Voici, en effet, de quelle manière il termine la traduction de ces statuts :

Le present extreit et translacion deus privileges et statuts dessus exprimats es estada feyta à la requisition deus dits bayles de ladita confrayria dessus nominats per my Philip de la Grange, notari public de ladita villa de Muret iusta lo contengut audit instrument retengut per notari public, redegit en forma autenthica he grossat en

pargameni ; deuqual ei extreita la forma he declaracion deus dits privileges, l'an et iorn susdits ; et per maior fermetat de las causas dessus ditas, me son assi subsignat de mon signet, deuqual io ey accostumat de usar en mas actas et instruments publicz. — P. de Grangia (1).

Ainsi, on le voit, la date de l'établissement de la confrérie a été omise dans la traduction des statuts. Mais quoique cette date n'en soit pas ainsi précisément connue, on peut néanmoins conjecturer qu'elle appartenait aux premières années du treizième siècle et peut-être même aux dernières du douzième, époque à laquelle remonte la construction de l'église Saint-Jacques de Muret. — L'article des statuts qui ne permettait l'entrée dans la congrégation qu'à ceux qui avaient fait le pèlerinage de Saint-Jacques-de-Compostelle ou qui promettaient de le faire dans l'année de leur réception, semblerait autoriser à le penser. L'on sait, en effet, que, dans le moyen-âge, c'était la mode d'entreprendre de faire des pèlerinages à Saint-Jacques en Galice, à Rome et à Jérusalem, à Saint-Jacques surtout, dans les douzième et treizième siècles (2). A cette époque, la plupart des chrétiens auraient cru montrer une coupable indifférence pour la religion s'ils n'avaient entrepris quelques pèlerinages lointains. Une foule de souverains et de grands personnages remplirent alors cette pratique de dévotion. Guillaume X, comte de Poitiers, qui avait usurpé un instant les domaines des comtes de Toulouse, fit un pèlerinage à Saint-Jacques et y mourut. Alphonse Jourdain, selon un chroniqueur, avait une grande vénération pour saint Jacques. Catel dit à ce sujet (3) : « J'ay aprins de » la souscription d'une infeudation faite en l'an 1125, comme Amiel, » évesque de Tolose, fut auec Alphonse, comte de Tolose, à Saint-Jac- » ques ; » et il rapporte les termes de cet acte. — Au commencement du mois de mai 1144, le comte de Toulouse fit un nouveau pèlerinage en Espagne.

En 1154, Louis le Jeune alla faire un pèlerinage au même lieu. C'est en revenant de Saint-Jacques et passant par Toulouse, *rediens à S. Ja-*

(1) Le texte original de cette traduction est conservé aux archives du département.

(2) *Histoire de Languedoc*, tome IV, p. 72, 2e édit.

(3) *Mémoires de Languedoc*, p. 899.

cobo et per Tolosam transiens, qu'il fit en faveur des églises de Saint-Saturnin et de la Daurade la charte que dom Vaissette rapporte dans son *Histoire de Languedoc* (1).

Les confesseurs imposaient souvent à leurs pénitents ou ceux-ci s'imposaient d'eux-mêmes l'accomplissement d'un ou de plusieurs de ces pèlerinages, en expiation de leurs fautes. C'est dans cette catégorie qu'il faut placer le pèlerin Pons de Larase, bien connu dans l'histoire du moyen-âge par sa valeur, ses richesses, et aussi, disons-le, par ses brigandages. L'on sait que, sous le règne de Louis-le-Gros et sous l'épiscopat de Pierre, évêque de Lodève, dans le diocèse duquel était le château de Larase dont il était seigneur, ce gentilhomme ayant résolu de quitter le monde et de faire pénitence, fit, en 1135, avec plusieurs de ses compagnons, le voyage de Saint-Jacques en Galice (2). — Et c'est, à ne pas en douter, pour loger les pèlerins pauvres et malades qui allaient à Saint-Jacques-de-Compostelle ou qui en revenaient, que fut construit à Toulouse, au commencement du treizième siècle, ainsi qu'il conste d'un acte d'inféodation du mois de décembre 1228, que Catel date de l'an 1225, l'*hôpital des pèlerins de Saint-Jacques*, qui existait encore au quinzième siècle sur une partie du sol même où est aujourd'hui l'*Hôtel-Dieu*.

Or, s'il est certain, d'après les exemples que je viens de citer, que les pèlerinages à Saint-Jacques-de-Compostelle ne furent principalement de mode que dans le cours du douzième siècle, on s'explique l'article des statuts de la confrérie dont je m'occupe, exigeant, pour condition première de l'entrée dans l'association, l'accomplissement d'un de ces pèlerinages; et, dès-lors, il est permis de conjecturer que le comte de Comminges, dont les sentiments religieux le portèrent à en approuver les statuts, fut ou Bernard III, qui se fit moine, en 1181, dans l'abbaye des Feuillants, à la fondation de laquelle son père Bernard II avait contribué; ou Bernard IV, fils de Bernard III, qui se retira vers la fin de ses jours dans l'abbaye de Bolbonne où il mourut vers l'an 1224. La confrérie de Saint-Jacques de Muret remonterait donc vers la fin du douzième siècle ou aux premières années du treizième. Et si cette conjecture ne pouvait

(1) Tome IV, p. 475, aux *Preuves*.

(2) *Histoire de Languedoc*, tome IV, p. 98.

être admise, il faudrait toujours reconnaître que l'établissement de la confrérie est au moins antérieur à l'année 1335, époque de la mort de celui des comtes de Comminges qui, le dernier, a porté le nom de Bernard. Dans ce cas même, notre confrérie pourrait se vanter de remonter assez haut.

Victor FONS,

Juge au Tribunal de 1re instance, membre résidant.

NOTRE-DAME D'ALET.

Sous l'inspiration de son vénéré pontife, Mgr d'Astros, et avec le concours des missionnaires du Calvaire, Toulouse a vu renaître une dévotion particulière pour un petit oratoire dédié à la Vierge, et depuis longtemps perdu dans le souvenir des populations. Ce modeste sanctuaire, relevé de ses ruines il y a sept ou huit ans à peine, porte le nom de Notre-Dame-d'Alet.

Situé à quelques lieues de Toulouse, sur la route de Lectoure, il domine le riant vallon de la Save, petite rivière qui coule auprès du village de Montégut, dont l'oratoire dépend.

Mes souvenirs d'enfance me représentent encore la chapelle de Notre-Dame-d'Alet dans un état voisin de la ruine, et je revois par la pensée ses restes délabrés, isolés et déserts au milieu d'un pauvre cimetière de campagne. La résurrection de la dévotion à ce sanctuaire m'a inspiré le désir de rechercher quelle pouvait être son origine et quelles phases diverses avaient dû signaler son existence. Je me suis mis à l'œuvre, et je n'hésite pas à soumettre à la Société, quoique incomplet sous plusieurs rapports, le Mémoire qui a été le résultat de mes explorations.

Le sujet n'est pas riche, je dois en convenir, au point de vue des détails artistiques, et l'aspect qu'offraient, il y a une dizaine d'années, les débris de la chapelle, pas plus que sa construction actuelle, ne prêtent à ces descriptions d'architecture, dans lesquelles la plume du narrateur trouve un champ vaste à parcourir.

Mais il ne faut rien dédaigner en archéologie, et souvent le plus petit vestige des siècles écoulés renferme toute une révélation des mœurs et des croyances d'une population entière.

A quelle époque faut-il placer la fondation de la chapelle de Notre-Dame-d'Alet ? Telle est la première question que j'ai dû me poser pour procéder, par ordre de date, dans l'historique des faits dont l'exposé est l'objet de mon Mémoire. Cette date est entièrement inconnue, et les documents écrits ne la mentionnent nullement. Tout ce qu'il m'a été possible de constater par des actes authentiques, c'est que Notre-Dame-d'Alet existait dans la première moitié du seizième siècle, car, dans un acte de bail, à la date du 14 juillet 1547, les terres arrentées sont décrites comme situées à Notre-Dame-d'Alet ; que la fondation de cette même chapelle remontait à plusieurs siècles, ainsi que le mentionne une requête datée du 11 juillet 1692 ; enfin, que l'oratoire de Notre-Dame-d'Alet fut détruit par les hérétiques, c'est-à-dire vers la fin du seizième siècle, comme le relate une délibération de la communauté de Montégut tenue le 29 octobre 1673.

C'est donc dans le champ des hypothèses que j'ai dû m'aventurer pour expliquer la présence *de Notre-Dame-d'Alet* dans la commune de Montégut, et voici la solution qui m'a paru la plus probable à défaut de preuves incontestables de son origine.

Je dis, tout d'abord, que rien ne justifie l'érection, dans la commune de Montégut, d'une chapelle sous l'invocation de Notre-Dame-d'Alet. Ce dernier mot n'a pas, en effet, l'acception des noms donnés ordinairement à la Vierge, noms tels que Notre-Dame-de-Lagarde, Notre-Dame-du-Bon-Secours, etc. Alet est le nom d'une ville d'origine ancienne, située près de Limoux, possédant une abbaye sous l'invocation de Notre-Dame ; c'est également le nom primitif de Saint-Malo sur les côtes de la Bretagne. C'est donc dans les rapports qui ont pu exister entre Montégut et ces deux dernières villes, que nous devons rechercher les premiers germes de la solution à la difficulté que j'ai essayé de résoudre.

Pour Saint-Malo, il n'y faut pas songer, car jamais, que je sache, la petite communauté de Montégut n'a pu étendre aussi loin ses relations ; mais il n'en est pas de même en ce qui concerne la ville d'Alet, près de Limoux.

La riche abbaye de Notre-Dame-d'Alet était dépendante de l'ordre de Saint-Benoît, qui la possédait depuis longues années lorsque le pape Jean XXII transféra, en 1319, l'évêché à Alet.

Les Bénédictins durent alors naturellement abandonner l'abbaye de Notre-Dame.

Tout le monde sait que cet ordre puissant était établi à Toulouse, que l'église de la Daurade relevait de son autorité, et que le prieuré de ce nom comprenait une vaste étendue de terrain sur la rive gauche de la Garonne. La *Gallia christiana* nous apprend que la juridiction du prieur de la Daurade s'exerçait à une distance de plusieurs lieues ; elle nous fait connaître, en outre, qu'en 1254, un bénédictin, nommé Bertrand de Montégut, *Bertrandus de Monte-Acuto*, remplissait les fonctions de prieur.

Demandons-nous, maintenant, avec ces données acquises, s'il n'est pas probable que les Bénédictins, abandonnant l'abbaye d'Alet et se réunissant au couvent de Toulouse, n'ont pas eu la pensée de perpétuer dans le diocèse une dévotion qui avait été attachée à leur abbaye, et si, en mémoire de leur prieur, Bertrand de Montégut, ils n'ont pas choisi la localité dont ce dignitaire de leur ordre était sans doute originaire, pour y élever un oratoire sous l'invocation de la Vierge, oratoire auquel ils ont imposé le nom de Notre-Dame-d'Alet.

Cela paraîtra possible, je dis mieux, cela doit nous paraître probable ; car, je le répète, il est difficile de trouver une autre explication que celle dont je viens d'essayer la preuve.

J'ajoute un autre indice qui me paraît devoir corroborer les précédents. Catelle, dans les *Mémoires sur l'histoire du Languedoc*, rapporte que l'ancienne église de Notre-Dame, dite l'abbaye d'Alet, possédait une portion du bois de la vraie croix. Un document nous fait connaître que dans la chapelle de Montégut, les religieux avaient placé au fond d'une niche le bois de la croix avec les instruments de la passion de Notre-Seigneur. N'est-ce pas là un trait de ressemblance qui indiquerait une communauté d'origine entre les deux oratoires ? Il est impossible de le méconnaître.

On a cru pouvoir trouver l'étymologie du mot Alet, dans un quatrain gravé sur la porte de l'oratoire, et que je transcris en son entier :

Quisquis es aut mortis, scelerum vel mole gravatus,
Hùc ades, et meritâ me pietate cole ;
Nam tibi restituam sublatam labe salutem,
Et sanum mea te gratia semper ALET.

Cette explication est-elle admissible? Non, certes, et à un double point de vue je la rejette, car elle ne supporte pas un examen sérieux. D'abord, parce qu'il est probable que le vocable de l'église était choisi avant l'érection de l'édifice, et qu'il lui a été donné le jour même de sa consécration; qu'ensuite le quatrain invoqué comme autorité suppose déjà l'intervention de la Vierge en faveur des fidèles qui fréquentaient l'oratoire, ce qui prouverait qu'il a dû s'écouler un certain laps de temps entre l'érection de ce dernier et celle de l'inscription latine.

En second lieu, parce que l'explication est fondée sur un trop puéril jeu de mots pour être un argument de quelque valeur.

Il est temps de parler d'une pieuse légende conservée dans le pays, et qui donne à l'oratoire une origine plus surnaturelle.

Cette légende, consacrée par des peintures murales sur les parois de la chapelle, la voici :

A une époque que personne ne précise, un villageois était occupé à labourer son champ. Tout-à-coup, vers le milieu d'un sillon, ses bœufs s'arrêtent, ils refusent d'avancer, malgré les imprécations du bouvier, en dépit des coups d'aiguillon que reçoivent leurs flancs robustes, mais épuisés par la fatigue; une force surnaturelle semble les clouer immobiles au sol. Impatienté, le laboureur jette au loin son aiguillon qui se plante dans la terre, mais lorsqu'il va pour l'arracher, ses efforts sont impuissants, et quelle n'est pas sa surprise, quand il aperçoit une statue de la Vierge. Voilà le miracle, voilà l'explication de l'origine de Notre-Dame-d'Alet.

On comprend sans peine qu'un récit aussi merveilleux dut exercer une grande influence sur l'imagination des populations crédules comme elles l'étaient au moyen-âge; mais lorsque la raison pénètre dans l'examen des faits, il est impossible d'accepter une version que rien ne justifie.

Je n'ai pas la prétention de discuter le miracle qui sert de fondement à la dévotion pour Notre-Dame-d'Alet. Ce n'est ici ni mon rôle ni le lieu propice à de semblables thèses. Cependant il faut bien que je recherche la cause dont je suis amené à décrire les effets, à moins que, bornant mon travail à une description froide et inanimée des pierres qui forment le sanctuaire dont je m'occupe, je me restreigne à un tableau plus ou moins orné d'un sujet peu intéressant par lui-même.

Je ne crois pas que le but de l'archéologie soit uniquement de traiter

des matériaux entassés avec plus ou moins d'art, et que la main imposante des siècles a marqués du sceau respectable de l'antiquité. Non. L'archéologue a une autre mission à remplir : comme l'historien, qui, à travers les faits par lui racontés, cherche à retrouver les mœurs et les institutions des peuples, les causes qui ont engendré ces faits, pour en tirer de salutaires exemples au présent et à l'avenir, de même nous devons, dans les monuments dont l'histoire nous est confiée, rechercher quelle a été la pensée de ceux qui les ont élevés, comme des témoins immortels pour les générations à venir.

Sans froisser aucune conviction, sans vouloir heurter aucune susceptibilité religieuse, je puis, en me tenant dans les limites de mon sujet, aborder l'examen de la croyance à l'origine miraculeuse de Notre-Dame-d'Alet. Je le puis d'autant plus que le miracle sur lequel se base cette croyance n'est pas spécial à cet oratoire, car on le retrouve appliqué à un grand nombre d'autres oratoires dédiés à la Vierge, avec des variantes sans doute, mais sans changement au fond.

Cette croyance est ou une légende ou une tradition. Il m'est impossible, en faisant cette distinction, de ne pas vous présenter quelques considérations philosophiques pour en faciliter l'intelligence. Dans toute croyance religieuse, on distingue le mythe, la légende et la tradition.

Le mythe, est l'invention d'un fait à l'aide d'une idée. Le mythe est donc dénué de tout caractère de vérité, aussi ne l'ai-je pas compris dans l'alternative posée plus haut ; car, je l'ai dit, je ne rejette pas la possibilité du miracle.

La légende, au contraire, est l'invention d'une idée à l'aide d'un fait ; en d'autres termes, le miracle étant admis, on l'a étendu à d'autres circonstances et d'autres lieux que ceux où il s'est produit et dans lesquels il s'est produit.

Enfin, la tradition est un fait vrai, transmis par la version orale de proche en proche, et dont le souvenir s'est conservé dans un document écrit ou par un monument.

Si la croyance à Notre-Dame-d'Alet est une légende, elle n'est pas fondée, puisque le seul mot de légende implique que le fait ne s'est pas produit dans le lieu où l'oratoire est érigé.

Si elle est une tradition, nous verrons tout-à-l'heure comment elle a

été transmise et conservée dès les premiers temps auxquels remonte la reconstruction de l'édifice.

Admettons, en effet, la tradition, et regardons comme vrai qu'une statue de la Vierge a été trouvée au milieu du champ sur lequel a été bâtie la chapelle ; comment supposer que cette statue portait avec elle le nom qui lui a été donné ? comment expliquer pourquoi les habitants de Montégut lui ont imposé, sans raison aucune, celui de l'abbaye de Limoux ? Cela n'est pas croyable ; cela n'avait aucune raison d'être, cela n'a pas été.

Il faut donc adopter, quant au nom, la solution que j'ai donnée comme la plus vraisemblable.

Jusqu'ici nous avons parcouru le domaine des conjectures et des raisonnements : pénétrons maintenant sur le terrain de la réalité, telle qu'elle nous apparaît dans des documents authentiques déposés aux archives de la préfecture.

Le 29 octobre 1673, les notables habitants de la communauté de Montégut, au nombre de cinquante-sept, convoqués par Me Saiguède, notaire, se présentèrent devant Me Dupouilh, notaire à Saint-Paul, pour constater les faits suivants : « Qu'il ne peut être en doutte, que par cy-devant » il n'y ait eu dans l'enclos du cimetière de cette paroisse, une petite cha- » pelle érigée sous l'invocation de Notre-Dame-d'Alet, dans laquelle cha- » pelle antiennement, lorsqu'on y portait le corps de l'église, avant pour » y être ensevelis, les sieurs curés ou vicaires y chantaient les obsèques, » laquelle chapelle a esté démolie par les hérétiques, les vestiges de la- » quelle y paraissent encore, même l'autel qui y est bâti de pierre de » taille et de briques, ensemble le portal et autres vieilles masures. » Après quoi les dits notables désirant le rétablissement de cette chapelle, délibérèrent qu'il serait procédé incessamment à la dite rebâtisse, qu'ils offrirent de faire à leurs dépens.

L'acte de 1673 constate, en outre, que la délibération fut inspirée par la promesse que le comte de Couzerans, seigneur et baron de Montégut, avait faite, avant son départ, de contribuer à la reconstruction de l'édifice ; il constate, de plus, que le sieur Rech, recteur de la paroisse, était présent à la délibération et donnait son consentement, avec cette restriction toutefois, qu'il ne serait tenu à aucune contribution ni pécuniaire ni de son ministère.

Cette délibération fut soumise, le 9 novembre suivant, à l'approbation des consuls de Montégut.

Quelles déductions devons-nous tirer de ce premier acte?

Il me semble que les termes, que j'ai littéralement transcrits, indiquent la destination de la chapelle de Notre-Dame-d'Alet. C'était un modeste oratoire, comme il en existe encore dans les campagnes, placé dans le champ des morts, et affecté aux prières que notre religion consacre pour les défunts. Mais de dévotion particulière, il n'en est nullement question; mais de légende merveilleuse, il n'en est pas dit un mot, et cependant, les habitants de Montégut, animés d'une pensée pieuse, n'auraient pas manqué, ce me semble, de relater quelques allusions aux traditions du passé si elles avaient existé dans leurs souvenirs. Leur seul désir était de rétablir une chapelle affectée au service des morts.

Nous verrons comment le recteur de Montégut voulut utiliser la pensée louable des habitants de sa paroisse.

J'ajoute que la délibération des notables de Montégut se termine par la nomination de deux syndics chargés de veiller aux travaux de reconstruction, de disposer des fonds, et de recevoir les legs qui pourraient être institués à cet effet.

L'argent manqua pour l'entreprise délibérée, car nous voyons que le 31 janvier 1674, les consuls de Montégut, autorisés par une délibération du 10 décembre précédent, vendirent à l'*inquant* une coupe de bois pour subvenir aux dépenses de la construction.

A l'aide de cette nouvelle ressource, l'édification de la chapelle put arriver à terme, et la première messe y fut célébrée le 8 avril 1674.

Ici doit se placer l'origine de la dévotion à Notre-Dame-d'Alet, et l'idée n'en saurait être attribuée qu'au recteur de la paroisse.

Un oratoire dédié à Notre-Dame, sans une dévotion quelconque, eût été un corps sans âme; car il ne suffisait pas que la chapelle fût affectée aux services des morts, il fallait aussi y attirer les vivants.

Cette dévotion était naturellement indiquée par la légende type appliquée à une grande quantité d'oratoires, celle de la statue de la Vierge trouvée dans un champ, et d'une église érigée pour en commémorer l'invention. Elle dut être appliquée à Notre-Dame-d'Alet, et la croyance religieuse était alors tellement vive, qu'en peu de temps la chapelle de Mon-

tégut fut ornée et enrichie de nombreux *ex-voto*, dont le détail curieux est constaté dans un inventaire à la date du 17 octobre 1674.

Nous retrouvons dans cette pièce originale, une nomenclature assez bizarre de cœurs d'argent, d'yeux, de langues et d'estomacs d'argent, à côté d'objets d'une autre nature, tels que bagues, ciseaux, étuis, poinçons, médailles, croix et reliquaires d'une assez grande valeur.

Enfin, pour épuiser ce qui touche la situation de la chapelle, neuf mois après sa restitution au culte, je vous dirai que le compte-rendu, le 9 décembre 1674, par le sieur Deagia, l'un des intendants de la dite chapelle, porte le chiffre des ressources déjà touchées à la somme énorme de 6,143 livres 12 sols 8 deniers.

Mais la dépense s'étant élevée à 6,146 livres 10 sols 9 deniers, il en résulta que la direction de Notre-Dame-d'Alet eut un déficit de 2 livres 18 sols 1 denier dus au sieur Deagia, qui en avait fait l'avance. Tout cet argent provenait des dons des fidèles, car jusqu'alors aucun legs n'avait encore été fait à Notre-Dame, s'il faut en juger par l'absence de documents qui les constatent.

Avec cette situation brillante, une direction était nécessaire, et nous voyons, en effet, que les habitants de Montégut nomment deux intendants pour l'administration du temporel de la chapelle. Le spirituel avait augmenté dans les mêmes proportions. L'affluence des pieux visiteurs devint telle, que les directeurs furent obligés d'instituer, dès le 14 décembre 1674, plusieurs chapelains, dont ils règlent par délibération les attributions.

L'acte du 14 décembre est une transaction qui nous apprend que la chapelle de Notre-Dame-d'Alet avait deux patrons, la communauté de Montégut et le comte de Couzerans ; il nous apprend, en outre, que la communauté de Montégut, blessée de ce qu'une précédente transaction avait eu lieu sans sa participation, engagea une instance pour en obtenir l'annulation ; il nous apprend enfin que le curé de Montégut avait élevé des prétentions relativement aux dons faits à la chapelle, et que ces prétentions furent limitées au douzième des offrandes, auxquelles n'étaient pas assimilés les legs et donations.

Nous trouvons également dans cet acte le motif qui probablement engagea le sieur Rech, recteur de la paroisse, à créer une dévotion pour

Notre-Dame-d'Alet. C'était la perspective des revenus que pourrait produire le zèle des pèlerins. La délibération du 14 décembre y apporta une sage modération, et la suite va nous apprendre que les prétentions du curé furent de nouveau considérablement limitées.

Il fallait donner à la dévotion naissante toute la publicité désirable, et nous voyons en conséquence la direction de la chapelle prendre, le 25 mars 1675, une délibération pour autoriser le sieur Feuillerat, marchand de Toulouse, à faire graver à ses frais et dépens une planche en l'honneur de la Vierge, avec le privilége de la vendre seul, dans une boutique dépendante de la chapelle, moyennant une redevance annuelle de 60 livres pendant quatre années. Cette planche devait porter les prières permises par les vicaires généraux, avec privilége du roi.

L'année suivante, le nombre croissant des pèlerins nécessita la nomination de quatre chapelains, uniquement occupés à dire les messes, à confesser et à faire les instructions aux fidèles. Ces chapelains vivaient en communauté, et ils recevaient une pension annuelle de 300 livres, outre le logement.

Je n'ai pas le projet de parcourir tous les documents qui sont afférents à mon sujet. La plupart d'entre eux n'offrent qu'un intérêt bien secondaire, et je les passerai sous silence, pour parler uniquement de ceux qui peuvent nous fournir quelques détails dignes d'une mention particulière.

Parmi les premiers, nous trouvons des donations et legs de sommes d'argent et pièces de terre, qui prouvent que la dévotion à Notre-Dame-d'Alet prenait un caractère de durée assez notable. Ils sont postérieurs de quelques années à la reconstruction de l'oratoire. Nous y voyons encore de nombreuses délibérations et transactions entre les syndics et patrons de la chapelle, et le sieur Rech, curé, ainsi que les chapelains.

Le recteur de Montégut était, à ce qu'il paraît, d'une composition fort difficile à l'endroit des avantages pécuniaires que pouvait lui rapporter la dévotion à Notre-Dame. Nous l'avons vu, lors de la première assemblée tenue pour la reconstruction de l'édifice, refuser de concourir, non-seulement de sa bourse, mais encore de son ministère, et cependant, lorsque les dons et offrandes grossissent, nous le trouvons discutant pour sa dime, élevant des contestations, transigeant.

Quatre ans après la résurrection de Notre-Dame-d'Alet, de nouveaux différends s'élevèrent encore au sujet des émoluments que le curé Rech prétendait toucher, et il ne fallut rien moins que l'intervention de l'archevêque de Toulouse, Joseph de Montpezat, pour mettre fin à ses prétentions. Un pension de 180 livres fut assignée au curé de Montégut, par transaction du 31 juillet 1678.

Un acte du 8 août 1690 nous fait connaître la contenance des possessions territoriales de Notre-Dame-d'Alet. Cette contenance se porte à environ une vingtaine d'arpents.

Pour clore la série des actes intéressants au dix-septième siècle, je citerai une copie des statuts qui règlent la position et la manière de vivre des chapelains. Ils sont à la date du 20 octobre 1681, et ils contiennent quelques passages dans lesquels éclate le désir qu'avait le syndicat de Notre-Dame-d'Alet de discipliner sévèrement les ecclésiastiques attachés à cette chapelle ;

Un document du 30 octobre 1691, renfermant le traité fait pour la dorure de la niche et des autres accessoires du maître-autel de la chapelle. Dans la nomenclature des objets dont le doreur a pris l'entreprise figurent les instruments de la passion, que j'ai déjà mentionnés lorsque je faisais un rapprochement entre l'origine de Notre-Dame-d'Alet et l'abbaye de ce nom près de Limoux ;

Enfin, un troisième document qui nous offre un détail très-précieux, relatif à la forme et à la valeur de la statue de la Vierge dont le culte inspirait aux fidèles une ardeur si vive. Cette statue, dit le traité du 12 février 1695 fait avec le sieur Saint-Pierre, argentier, sera du poids de 16 marcs d'argent; elle tiendra l'enfant Jésus dans ses bras, et elle sera conforme à une statue en bois, œuvre de Guépin. Le coût de l'argent s'éleva à 509 livres et la façon à 140 livres, en tout 649 livres.

C'était, sans nul doute, une œuvre d'art que cette petite statue en bois, livrée comme modèle; le nom de l'artiste qui l'avait exécutée lui suppose, pour nous, ce cachet de perfection que nous aimons à reconnaître dans les travaux de l'élève de l'illustre Bachelier. Elle ne coûtait pourtant que 10 livres, ainsi que le constate une note jointe au précédent traité.

Les premières années du dix-huitième siècle se signalèrent pour la cha-

pelle de Notre-Dame-d'Alet par des crises pécuniaires assez dures. Une dévotion nouvelle venait de prendre naissance à Pibrac, qui établissait une concurrence redoutable pour les revenus de notre oratoire. Les fidèles s'habituaient à prendre une direction différente ; sur la route de Montégut, on ne voyait plus passer ces longues files de pèlerins qui s'acheminaient jadis vers la chapelle vénérée. Les chapelains se plaignirent, et leurs doléances sont exprimées dans une requête à la date du 11 février 1707, tendant à obtenir la diminution des capitations imposées à chacun d'eux.

A l'appui du factum adressé à messieurs de la chambre du clergé, les chapelains présentèrent un compte duquel il résulte que leur actif se porte à 1,742 livres et leur passif à 2,182 livres, ce qui produit un déficit annuel assez considérable.

L'examen de ce compte démontre le peu de sincérité de sa rédaction ; car le casuel de la chapelle n'est porté que pour 370 livres, chiffre peu croyable lorsque nous le rapprochons de celui produit vingt-six ans auparavant, et qui s'élève à 6,143 livres. Il faut supposer que cette pièce, faite en vue d'obtenir la réduction demandée, n'établissait pas d'une manière très-exacte la situation de la chapelle.

Si le casuel de la chapelle s'amoindrissait de jour en jour, il n'en était pas de même des revenus fixes, tels que legs et constitutions de rentes. C'est ainsi que nous trouvons successivement une constitution de rente de 133 livres par le clergé de Saint-Papoul ; un legs de 100 livres par un sieur Jacques Brianne ; un autre legs de 6,000 livres par le sieur Marès, curé de Thil ; une constitution de rente de 160 livres par le chapitre de Sorèze ; une autre constitution de 240 livres par le chapitre Saint-Pierre de la Réole ; une constitution de 100 livres par la communauté de Drudas.

Toutes ces sommes, réunies à diverses autres reçues de la province, des huissiers du Parlement, du chapitre de Sainte-Croix de Bordeaux, du chapitre de l'Isle-Jourdain, du clergé de Villefranche-Lauraguais et autres, élèvent le chiffre de la recette, en 1786, à 7,696 livres 10 sols 6 deniers. Appert du compte-rendu par le sieur Boissié, syndic de la chapelle.

Le trésorier-syndic possédait vingt-huit contrats de constitution de rente ou autres, et enfin Notre-Dame-d'Alet était propriétaire, outre les terres

contiguës à la chapelle, d'une métairie dite Empalumeau, évaluée, par un rapport d'expert du mois de mai 1724, à 2,600 livres.

Ces détails de chiffres démontrent que si, dans l'origine, la chapelle de Notre-Dame-d'Alet a eu une existence florissante, mais précaire, car elle était subordonnée à la générosité des visiteurs, il n'en était pas de même vers les dernières années du dix-huitième siècle. Nous la voyons en effet organisée comme une communauté régulière, ayant un caractère officiel que signalent suffisamment à notre attention ses rapports avec les corps religieux constitués et les autorités de la province, qui allouent à cet oratoire des redevances annuelles.

La tranquillité la plus parfaite ne régna pas toujours dans la petite communauté de Notre-Dame-d'Alet. Il semble que le curé Rech ait soufflé sur les chapelains un esprit d'animosité contre la direction temporelle de la chapelle, contre les patrons et les syndics. Son successeur même à Montégut eut des démêlés avec les chapelains, et le papier timbré fut très-souvent échangé entre eux.

J'ai trouvé notamment un arrêt du Parlement, rendu le 24 septembre 1728, qui condamne les chapelains à 120 livres de dommages envers la communauté de Montégut et les consuls dudit lieu, pour voies de fait commises dans les bois de la communauté, et à la suppression de termes injurieux insérés par les chapelains dans un Mémoire. Les dépens de ce procès se montèrent à la somme énorme de 547 livres.

Il en coûta cher aux chapelains de ne pas vivre en bon accord avec les consuls de la localité.

Le 28 novembre 1733, les chapelains de Notre-Dame-d'Alet, contestant au curé de Montégut le droit d'avoir un confessionnal dans la chapelle, ainsi que certaines autres prérogatives, consultèrent les advocats en Parlement, Latour et Quimquiry, dont la solution donne raison à chacune des parties.

L'un des chapelains, le sieur Desclaux, signifia, le 19 octobre 1747, aux syndics et au patron de la chapelle un acte de sommation pour avoir à lui fournir une chambre convenablement meublée.

Enfin, pour terminer ce qui concerne ce point de vue de l'existence de Notre-Dame-d'Alet, j'ai à dire quelques mots de la nomination des chapelains.

Dans le principe, le droit de nomination appartint au comte de Couzerans, seigneur de Montégut, conjointement avec les syndics de la chapelle et la communauté du lieu, qui ne comptait que pour une voix. Plus tard, et par suite de transactions successives, le curé fut admis à participer à la nomination; plus tard enfin, il paraît que le seigneur de Montégut seul eut la prérogative de nommer les desservants de l'oratoire, ainsi que semblerait le démontrer une lettre écrite le 22 mars 1736 par M. Lemazuyer, procureur général au Parlement, seigneur du lieu, à M. de Boutaric, banquier en cour de Rome, à l'occasion que voici.

M. Lemazuyer, pourvoyant à la vacance d'une place de chapelain, s'était servi de l'expression *nommé*. Les vicaires généraux furent blessés de ce terme, auquel ils voulaient substituer celui de *présenté*.

M. Lemazuyer en réfère alors à M. de Boutaric, pour savoir si ce changement ne porterait pas atteinte à son droit de patronage, se fondant sur ce que les titres d'érection portaient que le chapelain *nommé* par le patron devait prendre l'institution canonique de l'archevêque ou de ses vicaires généraux.

M. de Boutaric donna au bas de la lettre même la singulière réponse suivante :

« Lorsque le droit de donner l'institution *n'est pas contesté* à l'évêque » ou archevêque, les termes nommer et présenter sont de la part des » patrons des expressions synonymes, et on peut dire ainsi qu'ils sont » indifférents pour l'évêque ou archevêque. En un mot, le terme de pré- » senter ne préjudicie en rien au droit du patron ecclésiastique ou laïque, » comme le terme de nommer n'ajoute rien au droit de l'évêque, etc. »

Les faits ne nous apprennent pas si M. Lemazuyer fut satisfait de la réponse que je viens de transcrire; mais il me paraît difficile qu'il en ait été ainsi. M. de Boutaric ne répond pas franchement à la question; il a voulu évidemment, permettez-moi cette locution triviale, ménager la chèvre et le chou. De deux choses l'une, ou l'institution canonique réservée à l'évêque était purement et simplement une mesure ecclésiastique, ou elle avait pour effet de sanctionner, de valider la nomination des chapelains. Dans le premier cas, M. Lemazuyer avait le droit de se servir du terme *nommer*, car il n'aurait pas dépendu de l'évêque de refuser l'institution à un

chapelain nommé par le patron, et réunissant, comme prêtre, les conditions voulues pour obtenir cette institution.

Dans le second cas, le terme *présenter* était le seul acceptable, vu que l'évêque aurait eu le droit de rejeter le chapelain présenté, réunissant même les conditions voulues pour l'institution.

Je le répète, il me semble que M. de Boutaric n'aborde pas la question avec la distinction qu'il était nécessaire d'apporter.

Le document le plus récent que j'aie pu consulter est le compte-rendu de M. Boissié, syndic de la chapelle, le 28 septembre 1787.

Il résulte de cette pièce que les revenus de l'oratoire avaient diminué de plus de moitié. Nous les trouvons, en effet, s'élevant au chiffre de 7,696 livres 10 sols 6 deniers l'année précédente; et en 1787, ils ne se portent qu'à la somme de 3,056 livres 17 sols.

A quelles causes doit-on attribuer une différence aussi notable d'une année à l'autre? Il est assez difficile de le constater; mais cela indiquerait un commencement de décadence que durent amener, plus complète et plus rapide, les années suivantes, à mesure que l'on approchait de la crise révolutionnaire, dont les établissements religieux, plus que tous autres, subirent les terribles conséquences.

Pendant la Révolution, la communauté de Notre-Dame-d'Alet fut dispersée, le sanctuaire profané, spolié; ses biens furent confisqués, et dans cette ère de terreur et d'épouvante, la dévotion à la Vierge s'éteignit. La simplicité de l'oratoire ne fut même pas pour lui une cause de salut. Sa démolition était certaine, sans le dévouement de quelques honnêtes paysans de Montégut qui le sauvèrent d'une ruine complète. Le souvenir de cette triste page de son histoire est encore vivant dans le pays. Un demi-siècle plus tard, l'oratoire de Notre-Dame-d'Alet devait être rendu au culte.

La chapelle actuelle n'offre rien de remarquable. Les peintures représentant la légende de la statue ont bravé les injures du temps; elles ornent encore le chœur de l'oratoire. Quelques *ex-voto* sont suspendus aux murs; des tableaux retracent, en formes assez grossières, les miracles opérés par Notre-Dame-d'Alet. Sur le maître-autel s'élève une statue de la Vierge, tenant le corps inanimé du Christ. Les draperies sont dorées, les parties du corps ont reçu une couleur de chair.

Il n'est pas superflu de constater ici une variation notable dans la tradition de la chapelle. La statue première, qui était offerte à la vénération des fidèles, représentait la Vierge tenant son enfant dans les bras. Elle est remplacée aujourd'hui par ce que l'on appelle communément une *Pieta*. Quant à la constitution de la communauté de prêtres qui vivent à Notre-Dame-d'Alet, nous n'avons pas à nous en occuper ; car ces nouveaux desservants de l'oratoire appartiennent à la maison des missionnaires du Calvaire de Toulouse, et ils sont régis probablement par les règles de leur ordre.

Voilà, aussi exactement qu'il m'a été possible de le créer, l'historique de la chapelle vénérée de Notre-Dame-d'Alet. Quelles conclusions devons-nous tirer de ce Mémoire? car toute histoire, si modeste et si simple qu'elle soit, porte avec elle ses enseignements et ses leçons.

Nous voyons un sanctuaire, quelle que puisse avoir été d'ailleurs la cause de son origine, subissant deux épreuves terribles : la première aux guerres de religion, la seconde à l'époque de la crise révolutionnaire, se relevant deux fois de ses ruines sous lesquelles il est resté enseveli pendant plus d'un siècle, et ressuscitant aux regards des fidèles avec la même foi dans sa tradition.

Cela nous apprend deux choses :

La première, que la foi surnage toujours au milieu de la tempête, que, dans un moment suprême, elle semble chanceler et s'éteindre ; mais qu'elle reparait toujours à l'horizon comme un phare destiné à guider les peuples sur les flots des révolutions.

La seconde, que le culte de la Vierge, sous quelque nom qu'il se produise et quelque degré de vérité que possèdent les traditions auxquelles il se rattache, est essentiellement bienfaisant et consolateur. Quoique en honneur dès les premiers temps du christianisme, ce culte descendit des hautes régions de la métaphysique religieuse et se popularisa, en se revêtant de formes poétiques, lors de l'apparition des admirables lois de la chevalerie. Dès-lors se développèrent ces légendes pieuses qui multipliaient les rapports de la Vierge avec les hommes par ses miracles et ses apparitions ; dès-lors aussi notre sol se couvrit de sanctuaires dédiés à la mère de toutes les douleurs et de toutes les infortunes, et notre siècle, plus qu'aucun autre dans le passé, présente un concert unanime

de vœux et de bénédictions pour l'idéal le plus pur de la femme et de la mère.

Un historien moderne a dit à cet égard :

« Les femmes aimeront le culte de la femme, de la mère par excel-
» lence. Parmi les hommes, les âmes délicates, rêveuses et froissées,
» celles qui n'ont pas rencontré ce qu'elles cherchaient sur la terre, pour-
» ront être détournées de l'amour humain par l'adoration de ce chaste
» type, qui va perdre dans les visions des extatiques, puis sous la main
» des artistes, la sombre austérité de l'art bysantin et roman pour deve-
» nir touchant et tendre. »

Pensées profondément vraies, qui peignent tout ce qu'il y a d'idéal et de sympathique dans le culte de la Vierge, et que j'ai cru devoir transcrire, en terminant ce Mémoire, comme l'explication la plus rationnelle de la dévotion à Notre-Dame et le plus digne couronnement de mon sujet.

Louis BUNEL,

Avocat, membre résidant.

NOTE

SUR

DIVERS OBJETS DÉCOUVERTS A BLAGNAC.

Le village de Blagnac et ses environs ont toujours été pour les archéologues une mine abondante en objets précieux et intéressants par leur antiquité, mais dont la richesse n'est pas épuisée, et où j'ai pu recueillir, dans une de mes récentes excursions archéologiques, des antiquités appartenant à diverses époques, qui méritent d'être signalées, et sur lesquelles j'ai cru devoir appeler l'attention de la Société.

Je place en première ligne douze haches celtiques d'une rare conservation, la plupart en jade ou en roche amphibolique. La plus remarquable de ces haches, partie en jaspe et partie en cristal, est transparente vers son centre et d'un poli si parfait, qu'il est permis d'en attribuer la possession à un chef gaulois.

Tout près d'un champ appelé *les Sarrasis*, j'ai découvert plusieurs pièces de monnaies de Néron, de Claude, et surtout des pièces frappées en l'honneur des légions d'Auguste. Une d'entre elles est remarquable en ce qu'elle porte l'inscription de deux légions. Elle est de petit bronze. Auguste paraît sur une de ses faces, et au revers sont représentées trois enseignes avec la lettre L, suivie des chiffres V et X au-dessous d'une seconde lettre L, ce qui indique bien la légion Vme et la légion Xme.

Dans l'intérieur du village et à une faible distance de la maison Desclaux, j'ai remarqué une piscine de 8 mètres de longueur sur 2 de largeur, parfaitement conservée, et qui est aujourd'hui utilisée pour la décuvaison. Plusieurs fragments de marbre blanc ayant appartenu à des baignoires gisent çà et là dans un jardin. Les fondations de l'établisse-

ment de bains se retrouvent encore presque à fleur de terre, et non loin de là on aperçoit une colonne en marbre gris, de 2 mètres 50 centimètres de hauteur sur 40 centimètres de circonférence, qui faisait sans doute partie d'une galerie destinée à abriter les baigneurs.

J'ajoute à ces divers objets deux ceinturons en bronze, dont l'un parait remonter à l'époque mérovingienne, et que j'ai recueillis.

Enfin, en visitant les deux sacristies d'un petit oratoire voisin du village, et dans un coffre de bois de chêne plein de vieux débris d'ornements en plâtre et de chandeliers, j'ai trouvé une statue en pierre, ayant 1 mètre 60 centimètres de hauteur, et représentant saint Exupère. Le saint évêque de Toulouse tient dans sa main droite l'aspersoir, et sa main gauche est armée de la crosse épiscopale. La mitre qui couvre son chef est ornée de crosses végétales et terminée par une efflorescence. La croix pastorale se détache en relief à la partie antérieure de la mitre. La console qui supporte la statue présente une tête grotesque flanquée de deux ailes.

L'ensemble de la statue et le caractère de son ornementation me portent à supposer qu'elle appartient au treizième siècle, et qu'elle a dû être placée sur le tombeau du saint, érigé lors de la fondation de l'édifice.

Comment a-t-elle été cachée dans le coffre où je l'ai découverte? Cela ne peut s'expliquer que par le désir qu'ont eu les fidèles de la soustraire aux mains sacriléges des démolisseurs de la Révolution.

Puisque je viens de parler de la statue de saint Exupère, je terminerai ma courte notice par l'expression du regret que j'ai éprouvé à l'aspect des peintures qui ornent l'oratoire dédié à l'évêque de Toulouse. L'intérieur de l'édifice est décoré de tableaux d'assez bons maîtres, et la chapelle qui renferme le tombeau du saint est garnie de panneaux à fresque, où la vie entière de saint Exupère est représentée; mais tableaux et panneaux sont à la veille de s'effacer et de disparaitre, si l'on ne remédie à cette conséquence inévitable de l'abandon par une restauration aussi prompte qu'intelligente.

B. FOURNALÈS,

Professeur d'anatomie à l'Ecole des Beaux-Arts, membre résidant.

TOULOUSE, IMPRIMERIE DE A. CHAUVIN, RUE MIREPOIX, 3.






UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 00924 3299

